This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600034844T

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON Ier

L'éditeur de cet ouvrage se réserve le droit de le traduire ou de le faire traduire en toutes les langues. Il poursuivra, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons ou toutes traductions faites au mépris de ses droits.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR, RUE GARANCIÈRE, 8.

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON Ier

PUBLIÉE

PAR ORDRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III.

TOME VINGT-DEUXIÈME.

BODLEIANA

PARIS

HENRI PLON,
ÉDITEUR DES OEUVRES DE L'EMPEREUR,
RUE GARANCIÈRE, 10.

J. DUMAINE,
LIBRAIRE-ÉDITEUR DE L'EMPEREUR,
RUE DAUPHINE, 30.

MDCCCLXVII.

L'éditeur se réserve le droit de traduction en toutes langues.

237. e 652.

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON PREMIER.

ANNÉE 1811.

17535. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 1er avril 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, je pense qu'il faut donner ordre au général Lauriston de partir. Il faut qu'il soit parti avant dimanche. Il passera par Dresde, où il pourra s'arrêter deux ou trois jours. Il se mettra au fait de toutes les nouvelles et des intérêts de ce pays. De là il ira à Berlin, où il restera deux ou trois jours et se fera présenter à la cour. Je pense que de Berlin il devra passer par Stettin et par Danzig. Il pourra également rester deux jours à Danzig pour s'y reposer; de là il se rendra, par Kœnigsberg, Tilsit et Riga, à Saint-Pétersbourg. Il doit s'arrêter deux jours à Kœnigsberg; il peut aussi s'arrêter deux jours à Riga; de sorte que, sans le voyage, il aura douze jours de séjour; ce qui, avec à peu près seize jours de route, fera un mois. En partant le 3 ou 4 avril, il sera le 3 ou le 4 mai à Saint-Pétersbourg. Je pense qu'il est important qu'il parte, et nécessaire qu'il n'arrive pas trop vite, afin que toutes les nouvelles des mouvements sur Danzig aient le temps de s'éclaircir à Saint-Pétersbourg. Tout ce qu'il aura vu à Dresde et à Berlin, il vous le mandera par un courrier de M. de Saint-Marsan, qu'il expédiera de Berlin. Tout ce qu'il aura vu à Stettin, Danzig et Kœnigsberg, il vous l'écrira par un courrier qu'il fera partir de cette dernière ville; de sorte que nous recevrons de lui deux courriers.

Remettez-moi sous les yeux les instructions à lui donner. Donnez-lui copie des articles secrets et de toutes les pièces qu'il doit connaître. Dans les instructions, expliquez-lui bien notre situation actuelle et ce qui s'est passé depuis Tilsit et Erfurt et la convention polonaise. Faites-

lui bien comprendre toutes les questions sur les affaires maritimes et de commerce, qu'il doit très-peu connaître, et les réponses à faire sur les prétendus neutres et les bâtiments américains, etc.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17536. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 1er avril 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, je pense que vous devez écrire à M. de Saint-Marsan de passer une convention avec la Prusse, pour que, indépendamment de la communication directe avec Stettin, je puisse aussi communiquer du Mecklenburg, où j'ai des troupes, avec Stettin. Il ne vous échappera pas que cela serait très-économique pour la Prusse, puisque, ce dernier trajet étant plus court, elle aura à nourrir mes troupes pendant moins de jours.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17537. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 1er avril 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, je lis votre rapport du 14 mars. Je vois avec peine son contenu. Vous ne deviez pas écrire à mes ministres relativement aux girofles sans avoir pris mes ordres. Mon intention n'a jamais été que ces marchandises ne payassent pas les droits. Je ne suis donc plus étonné de ce qui a été dit, que nous avions l'intention d'obliger nos alliés à recevoir nos denrées franches de droits. Ainsi, par la tournure que vous lui avez donnée, une affaire assez simple a été dans le cas de me faire un tort grave en Europe. J'ai voulu que les girofles arrivassent dans les principales places de consommation, et, quant aux droits d'entrée, j'ai désiré seulement obtenir qu'ils fussent acquittés sur le produit des ventes. C'était une demande assez simple, et vous en avez fait une affaire de tribut et de vexation. Je désire que vous me proposiez des mesures pour redresser cette fausse direction donnée à l'opération.

Les affaires des relations extérieures sont des affaires qui doivent se traiter longuement; vous devez toujours garder mes lettres trois ou quatre jours sous votre chevet avant de les faire partir.

Il est nécessaire que vous donniez des explications là-dessus au

duc de Vicence; car je me souviens qu'on lui en a parlé, et je n'avais pas compris ce qu'on avait voulu lui dire. Profitez du courrier que vous expédiez aujourd'hui pour lui expliquer l'historique de cette affaire.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17538. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 1er avril 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, il est nécessaire que vous fassiez partir un courrier pour Pétersbourg : 1° pour envoyer au duc de Vicence copie de la note que vous avez remise hier; 2° pour lui faire part des nouvelles que nous avons reçues de la marche de quatre divisions de Moldavie et de celle des divisions de Finlande et de Sibérie. Vous manderez au duc de Vicence que j'attends, pour connaître les dispositions de l'empereur Alexandre, sa réponse à ma lettre; que je désire savoir si, de part et d'autre, ces préparatifs doivent finir; que, dans l'incertitude, je suis obligé de me mettre en garde et d'envoyer des troupes à Danzig pour tenir cette place à l'abri de toute tentative. Vous lui ferez connaître ma dernière conversation avec les députés du conseil du commerce[1], ce que je leur ai dit pour les détourner de se lier désormais d'intérêt avec le commerce anglais : que l'Angleterre perdrait tous ceux qui s'attacheraient à elle; qu'elle ne pouvait espérer de soutenir ses excessives dépenses qu'en usurpant la souveraineté de tout l'univers, mais que je lui avais ôté cette souveraineté en parvenant à l'exclure de la partie de l'univers qui consomme davantage; que je savais le grand convoi qu'ils expédiaient en ce moment pour la Baltique; qu'à ce sujet des lettres arrivaient de tous côtés; que dans ces lettres on faisait des propositions de commerce, on demandait des crédits; que je les prévenais bien de ne pas s'y fier ; que ces marchandises seraient arrêtées partout, en Prusse, même en Russie, quelque chose qu'on leur dît, parce que l'empereur Alexandre avait déclaré vouloir rester en guerre contre l'Angleterre, comme seul moyen de maintenir la paix du continent; que sans doute les contrebandiers, qui sont actifs, trouveraient moyen de passer, soit d'un côté, soit de l'autre, mais que cela ne pourrait pas être secret plus de quinze jours; qu'on le saurait, et qu'alors je ferais arrêter la contrebande partout où je pourrais la trouver, que sans

[1] Le texte officiel de cette conversation n'a pas été retrouvé.

doute les contrebandiers chercheraient de toute manière à nouer une trame avec le continent, mais que cette trame je la couperais avec mon épée si cela devenait nécessaire; que jusqu'à présent j'avais été indulgent, mais que cette année j'étais décidé à user de rigueur envers ceux qui feraient des affaires de contrebande. Vous rappellerez ce que j'ai dit à ce banquier génevois dont le fils a fait banqueroute : que son fils avait failli pour avoir escompté sur une partie du dernier convoi anglais de la Baltique.

Dans cette dépêche, vous ne parlerez pas du comte Lauriston.

Vous ferez bien remarquer au duc de Vicence que tous ces mouvements de troupes, c'est la Russie qui les a commencés; que nous n'en avons même fait aucun qui puisse justifier la marche de quatre divisions qui se portent de la Moldavie sur la frontière du Grand-Duché.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17539. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 1er avril 1811.

Monsieur le Comte Mollien, je vous envoie une lettre de M. l'archi-trésorier. Je ne puis croire que l'année 1810 ait un si grand déficit. D'ailleurs, mandez-lui donc que je ne puis arriver à rien tant qu'il ne me présentera pas un budget de recettes et de dépenses. Je ne sais ce qu'il veut me dire avec les 4 millions qu'on pourrait trouver avec des canons. Est-ce que je peux faire de l'argent avec des canons? Que ne me mande-t-il aussi que j'ai la valeur des digues! Peut-on avancer de telles pauvretés! Faites-lui comprendre que je n'ai pas d'argent à lui envoyer et qu'il faut qu'on trouve des ressources dans le pays.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

17540. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 1er avril 1811.

Je vous envoie une lettre de trente chasseurs de la Garde pris, il y a deux ans, avec le général Desnoëttes. Je vous prie d'en faire passer l'extrait au *Transport-Office,* de témoigner toute l'indignation qu'inspire une pareille conduite, et de demander catégoriquement que ces hommes soient traités plus humainement, en déclarant que, s'ils n'admettent pas cette demande, un pareil nombre d'Anglais sera

plongé dans les cachots; qu'il y a bien de la lâcheté dans cette conduite envers de braves gens, et que sans doute cette manière d'agir n'est pas connue du prince de Galles, car on ne saurait penser qu'il puisse tolérer une pareille bassesse, inconnue parmi les nations civilisées.

Je vous avais demandé une lettre sur le même traitement qu'on fait subir aux prisonniers sur les pontons. Vous ne me l'avez pas remise. Il est temps cependant de mettre un terme aux malheurs des prisonniers français.

Expédiez toujours ce soir la lettre relative aux trente marins de la Garde, et apportez-moi demain la note à envoyer au *Transport-Office*.

Vous me rendrez la lettre de ces malheureux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17541. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Paris, 1er avril 1811.

Monsieur le Duc de Rovigo, qui est-ce qui a autorisé la *Gazette de France* à mettre l'article fort bête qu'elle contient aujourd'hui sur mon compte? Est-ce le sieur .....? Vraiment ce jeune homme fait trop de niaiseries; retirez-lui la direction du journal. Ne vous souvenez-vous pas que dernièrement il m'a fait figurer dans un bal masqué: comme si j'allais dans un bal masqué! Voilà la dixième maladresse de ce genre. Il faut la faire tourner en ridicule et la mettre à côté des bruits que les gazettes allemandes avaient fait courir, que j'étais amoureux de la pantoufle de l'Impératrice.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17542. — AU BARON DE LA BOUILLERIE,
TRÉSORIER GÉNÉRAL DU DOMAINE EXTRAORDINAIRE, A PARIS.

Paris, 1er avril 1811.

J'ai lu avec attention vos rapports des 14 et 26 mars.

Mon intention est de ne faire aucune perte de négociations. J'aime tout autant avoir mes fonds à Magdeburg, à Mayence, à Strasbourg et à Munich qu'à Paris. Ainsi je désire que vous cassiez le traité que vous avez voulu faire avec la Prusse. Il serait désagréable de payer 8 pour 100 des fonds que dans trois mois je serai obligé de renvoyer à Magdeburg ou dans toute autre direction de l'Allemagne.

Vous pouvez céder au trésor les 762,000 francs que vous avez à

recevoir de Danzig, également les 1,132,000 que vous avez à recevoir par Dresde, le ministre du trésor ayant besoin d'argent à Dresde et à Danzig.

Faites encaisser à Magdeburg et à Mayence tout ce que vous y avez. Comme je n'ai plus de troupes à Munich, je désire que vous me fassiez connaître ce qu'il m'en coûterait pour renvoyer cet argent sur des points d'Allemagne où j'ai des troupes. Mais je désire que vous preniez des précautions pour que mes fonds à Mayence et à Magdeburg ne soient pas exposés. Je ne connais pour cela qu'un moyen : c'est que les fonds soient mis en dépôt sous inventaire, et qu'ils soient renfermés dans une caisse à deux clefs, dont une sera laissée au caissier et l'autre sera confiée à une personne que je désignerai à Hambourg. Alors on sera sûr d'empêcher le caissier de négocier les fonds et de courir lui-même à sa ruine, et l'on pourra compter sur cet argent quand on aura besoin de le retrouver. Faites faire de même pour la caisse de Mayence. Cependant je vous prie, dans tous les comptes que vous me rendrez, d'appeler mon attention sur les pays étrangers où j'aurai des caissiers.

Vous devez comprendre que l'argent que j'ai en réserve n'est que pour ma politique extérieure. Ainsi donc j'aime tout autant avoir cet argent à Mayence, à Magdeburg, à Strasbourg, et l'avoir en monnaie d'Allemagne, dont je pourrai me servir en Pologne et en Prusse mieux que de l'argent de France, qui y est moins connu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17543. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 1er avril 1811.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 27 mars. J'ai donné des ordres pour qu'on négociât en Prusse tout ce qui est relatif à la nouvelle route entre le Mecklenburg et Stettin. Vous pouvez en écrire à Saint-Marsan, mais en écrire sans que cela fasse nouvelle et même par la poste.

Je vois que la ville de Hambourg avait 57 compagnies de gardes bourgeoises qui étaient, l'une portant l'autre, d'environ 300 hommes par compagnie; ce qui fait donc 14,000 à peu près. Je vois que vous avez fait rentrer les fusils. Je vous prie de me faire un rapport sur la question de savoir s'il est convenable de désorganiser ces compagnies, qui faisaient la police de la ville. N'est-il pas préférable que la ville fasse elle-même sa police? Je suppose que la garde dont il s'agit res-

semble beaucoup à celle de Vienne, et vous savez que cette dernière nous a servi sans donner lieu à aucun inconvénient. Je pense qu'il est important que les bourgeois, propriétaires et autres gens domiciliés se chargent de la police de leur ville. Sans doute que 14,000 fusils sont trop, mais on pourrait leur en laisser 6,000. Avant d'envoyer ces fusils à Stettin, faites-les ranger par calibre et faites-en faire l'inventaire aussi par calibre; vous m'enverrez cet inventaire et je vous ferai connaître mes intentions. Je vous fais la même question relativement aux gardes nationales de Bremen et de Lubeck. Qui vous répondra de la police de ces deux villes? Je pense qu'il est également important de maintenir ce qui existe, puisque, sans donner lieu à de nouvelles organisations de gardes nationales, qu'on ne connaît pas dans le pays, et sans frais, on atteint le même but, qui est la bonne police de ces villes. Ainsi je vois qu'il faudra donc laisser 6,000 fusils à Hambourg, 3,000 à Lubeck et 3,000 à Bremen. Sur les 30,000, il ne restera plus que 15 à 18,000 fusils à transporter à Danzig.

Je vous dirai la même chose des caisses de tambour. 300 caisses peuvent être trop, mais une cinquantaine est nécessaire. J'attends donc, avant tout, votre rapport là-dessus. Rien ne presse; je ne manque pas d'armes, et, au moindre événement de guerre, j'en enverrais 300,000 pour armer toute la Pologne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17544. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 2 avril 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, écrivez à M. de Saint-Marsan pour savoir s'il est vrai qu'un grand nombre de chariots russes chargés de marchandises traversent la Prusse et se rendent en Saxe. Prenez le même renseignement auprès de mon ministre à Dresde.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17545. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 2 avril 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, je vous envoie un mémoire du duc de Raguse sur la demande du prince de Schwarzenberg relative aux affaires d'Illyrie. Il est convenable que vous voyiez aussi le duc, afin

de rédiger la réponse et de voir s'il ne serait pas convenable de liquider toutes ces affaires de mainmorte. L'Autriche alors ferait ce qu'elle voudrait des biens du clergé qui sont de son côté, et je m'emparerais de tous ceux qui sont de ce côté-ci. Les choses seraient égales de part et d'autre, et on leur prouverait par une note que c'est eux qui ont commencé.

Le bruit a couru que l'empereur d'Autriche avait pris le titre de roi de Dalmatie. M. Otto n'a jamais rendu compte de ce fait.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17546. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 2 avril 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, je reçois l'ordonnance du roi de Naples, du 29 février, par laquelle il prohibe la sortie des graines de coton. Envoyez chercher son ambassadeur, et dites-lui qu'il faut que le Roi rapporte sur-le-champ son ordre, ainsi que ses dispositions précédentes sur les draps de France; que le Roi se trompe s'il croit régner à Naples autrement que par ma volonté et pour le bien général de l'Empire. Dites-lui positivement que, s'il ne change pas de système, je m'emparerai du royaume et le ferai gouverner par un vice-roi comme l'Italie. Il faut réclamer aussi sur la vente des nankins.

Dites au ministre de Naples que le Roi marche mal; que, lorsqu'on s'est éloigné du système continental, je n'ai pas même épargné mes propres frères et que je l'épargnerai encore moins. Ajoutez que le royaume est mal administré; qu'il ne s'y fait rien pour la marine dans un pays où il y a tant de milliers de matelots. Il est bien urgent que M. Durand arrive pour redresser la mauvaise direction qu'ont prise les affaires à Naples.

Faites informer par le préfet de Florence contre le consul de Naples à Livourne, lequel vexe mon commerce.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17547. — A M. REGNIER, DUC DE MASSA, GRAND JUGE, MINISTRE DE LA JUSTICE, A PARIS.

Paris, 2 avril 1811.

Les tribunaux de justice ne sont pas organisés dans l'île de Walcheren.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17548. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 2 avril 1811.

Je vous prie de donner ordre de me faire un état général de l'artillerie de campagne de l'armée d'Allemagne. Je voudrais la composer de trois corps comme celui du prince d'Eckmühl, avec une réserve de cent vingt pièces de canon pour ma Garde.

Le prince d'Eckmühl a quatre-vingts pièces d'artillerie de ligne, qui, multipliées par trois, égalent deux cent quarante, et de la Garde cent vingt; total, trois cent soixante pièces de ligne. Il y a soixante-quatre pièces de régiment; je n'en mets que soixante-quatre pour les autres régiments, qui n'en auront que deux au lieu de quatre : soixante-quatre multipliés par trois égalent cent quatre-vingt-douze. Il faudra compter ensuite soixante et douze pièces bavaroises, vingt-quatre wurtembergeoises, vingt-quatre de Bade, douze suisses, vingt-quatre de Westphalie, quarante-huit de Saxe, soixante et douze de Varsovie, soit deux cent soixante et seize; total général, huit cent vingt-huit pièces de ligne. Si je me trompe dans les nombres, vous pouvez les rectifier, parce que j'agis de mémoire.

Cela fait donc, pour toute l'armée d'Allemagne, environ huit cent vingt-huit bouches à feu.

1° Or il faut un approvisionnement à Danzig en poudre et en boulets et de tous objets pour pouvoir rapidement, et après une grande bataille, reconfectionner les munitions. Cet approvisionnement serait pris aux dépens de celui de siége. Il suffit seulement qu'il y ait tout le nécessaire.

Ainsi cela fait cent mille coups de canon. Il faudrait qu'il y eût à Danzig les poudres, boulets, matériaux pour faire des sabots, les boîtes, les serges nécessaires, etc. Cela ne prendrait guère qu'un quart de l'approvisionnement de Danzig; mais pendant qu'on confectionnerait ces munitions on aurait le temps de faire venir les poudres.

2° Il faut un autre approvisionnement de cent autres mille coups, un tiers à Danzig et les deux autres tiers à Stettin, Küstrin et Magdeburg. Cela devra être tout confectionné. Il devra donc y avoir trente à quarante mille coups de campagne confectionnés à Danzig, et soixante à quatre-vingt mille également confectionnés à Küstrin, Stettin et Magdeburg.

3° Il faut un troisième approvisionnement de cent mille cartouches à balles et à boulet pour l'équipage ci-dessus à Danzig, Stettin, Küstrin et Magdeburg; bien entendu qu'on prendra les approvision-

nements de siége, puisqu'on aurait le temps de faire venir le remplacement.

4° Enfin deux approvisionnements attelés.

On aurait donc cinq approvisionnements pour l'équipage de campagne, dont deux confectionnés, attelés et non attelés, et trois tout confectionnés. Formez-moi cet équipage sur les bases que je viens de déterminer et affectez-y les affûts, le personnel, le matériel et les attelages.

J'ai aujourd'hui neuf bataillons du train en France et deux en Italie, ce qui fait onze; en les portant à 1,400 chevaux, cela ferait 15,000 chevaux. Six bataillons sont nécessaires pour les trois armées; un est nécessaire pour le corps d'observation d'Italie; resteraient donc quatre pour l'équipage de pont, le parc général et le service de la Garde, comme auxiliaires.

La Garde, je crois, n'a de personnel que pour 2,000 chevaux; il faut voir s'il sera possible de l'augmenter. Les cent vingt pièces de la Garde et leurs caissons d'infanterie doivent avoir un bon approvisionnement, parce que dans les batailles la Garde fournit partout; c'est ce qui fait supposer que la Garde ne peut pas avoir moins de 650 voitures ou 3,600 chevaux.

Quant aux pontonniers, il faut aussi me présenter un projet pour organiser cette partie. Un directeur général des ponts sera nommé. Il aura ses outils, ses pontons, ses bateaux, comme il a son personnel. Chaque compagnie de pontonniers aura une voiture d'outils, comme les sapeurs, et dans cet assortiment d'outils se trouvera compris tout ce qui est nécessaire pour réparer un pont et même pour faire des radeaux, des bateaux et un pont monté, cordages, etc. Il faut ensuite que le parc général, indépendamment des pontons sur haquets pour jeter un pont, ait en outre trois équipages organisés qu'on puisse détacher avec différents corps d'armée selon les circonstances et particulièrement à l'avant-garde.

Tout cela dépendra de l'équipage général, parce que les équipages seront détachés selon les circonstances. Comme mon intention est de mener à la guerre deux bataillons de 800 ouvriers de marine, j'en attacherai un bataillon aux pontonniers et l'autre au parc du génie; mais il faut qu'ils trouvent aux parcs des pontonniers et du génie tous les outils nécessaires. Par ce moyen on sera organisé de manière à dévorer tous les obstacles.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17549. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 2 avril 1811.

Je vous renvoie l'état de situation de l'armée d'Allemagne. Il ne faut pas mettre les deux bataillons du 127e à la 1re brigade; ce serait une chose funeste pour l'armée. Il faut la composer du 13e d'infanterie légère et du 17e de ligne.

La 2e doit l'être du 30e et du 61e; la 3e des deux bataillons suisses et des deux bataillons du 127e. Au lieu du général Ledru, il faut mettre le général Teste.

Même observation pour la division Friant. Le 128e et les Suisses doivent faire la 3e brigade. Au lieu du général Caudras, il faut mettre le général Dufour.

Même chose pour la division du général Gudin. Le 129e et les Suisses doivent faire une brigade à part.

La division Dessaix est bien. J'approuve que vous y envoyiez le général Lacroix; vous pouvez le faire partir tout de suite.

Quant à la cavalerie légère, il faut l'organiser de la manière suivante :

1re brigade, général Pajol : le 2e de chasseurs et un régiment de lanciers du duché de Varsovie. 2e brigade, général Jacquinot; le 7e de hussards et le 30e de lanciers.

Brigade Piré : le 8e de hussards et le 16e de chasseurs.

Brigade Bordesoulle : le 1er et le 3e de chasseurs.

Toutes ces brigades seront par la suite augmentées avec d'autres régiments alliés.

Quant à la garnison des places, il faut porter, pour le mois d'avril, pour Stettin, cinq bataillons du grand-duché de Berg, formant 4,000 hommes, lesquels seront armés de deux batteries d'artillerie.

Je ne demande pas les quatre régiments de la Confédération, des petits princes de la Confédération, parce que je ne pense pas qu'ils puissent être formés en 1811; mais un régiment du prince Primat et un du duché de Würzburg pourraient être assignés pour les garnisons de Küstrin et de Glogau.

Le 5e régiment polonais, qui est à Küstrin, sera renvoyé à Thorn. Au mois d'août il doit y avoir à Danzig : 1° le 2e régiment de chasseurs que j'y ai envoyé; il y aura de plus la légion polonaise, qu'on peut porter à 1,000 hommes; ces deux régiments formeront une brigade de 1,600 hommes; 2° la brigade westphalienne, 3,200 hommes; 3° la brigade bavaroise, 1,600 hommes; 4° la brigade wurtem-

bergeoise, 1,000 hommes : ce qui fait 7,400 hommes d'augmentation. Cela portera la garnison de Danzig à 15,000 hommes.

A Stettin, au lieu du général Pajol, il faut mettre le général Jacquinot; au lieu du 2e, mettre le 108e; mais mettre cela en encre rouge, pour faire comprendre que les troupes sont dans la place, mais n'en forment pas la garnison. J'ai ordonné aussi qu'il y eût à Stettin un autre régiment de la division Dessaix avec le général de brigade; ce qui doit être le 85e et le général Friederichs; mais la vraie garnison au mois d'août sera de cinq bataillons du grand-duché de Berg, avec six pièces d'artillerie. Quatre bataillons resteront à Stettin et un à Küstrin avec un bataillon du prince Primat.

Quant au 5e polonais, il faut le mettre, en encre rouge, à Küstrin, et tenir note qu'il doit se rendre à Thorn.

Quant aux 4e, 5e et 6e régiments proposés pour les garnisons, il faut les porter comme en congé, depuis leur arrivée jusqu'au 1er janvier, et leur réunion ne se fera que dans le courant de l'automne prochain.

De sorte que l'armée d'Allemagne serait au mois de juin de 86,000 hommes d'un côté, et de 15,000 à Danzig, 5,000 à Küstrin et Stettin, 2,000 à Glogau; total, 108,000 hommes, sans compter l'armée du grand-duché de Varsovie ni celle de Saxe.

Faites faire sur l'état ci-joint des changements conformes à ces observations.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17550. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 2 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, mon intention est qu'on n'envoie pas de prisonniers de guerre pour les travaux des fortifications au Havre. Il y a autour de cette ville un grand nombre d'hommes qui ont besoin de travailler et que le génie peut réunir et employer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17551. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 2 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, j'ai vu l'officier du génie qui vient de Corfou. Je désire qu'il se rende au comité des fortifications pour y

rédiger des observations sur les notes que j'ai dictées et sur le projet fait cette année au comité, et qu'on me présente ensuite le projet des instructions à donner pour le directeur des fortifications de Corfou. Je désire surtout qu'on s'occupe de fortifier la hauteur qui est à 600 toises de la place, de laquelle on voit les deux mers et qui domine à 2,000 toises aux environs. C'est vraiment là qu'est la défense de Corfou. C'est une espèce de pain de sucre qui domine de 20 toises tout autour. Il faudra placer là cinq rangs de feu, et sous leur protection établir un camp retranché, en forme de double ou triple couronne; mais cette dernière partie serait un ouvrage de campagne. De ce pain de sucre on écraserait tout ce qui voudrait cheminer dessus. Aussitôt que j'aurai approuvé ces plans, il est nécessaire que le même officier du génie retourne à Corfou; il y portera vos ordres, tant pour ces travaux que pour les autres parties de l'administration. Il y fera connaître que mon intention est de faire un point imprenable de ce fort, auquel on donnera le nom de *fort Desaix*.

Quant aux approvisionnements, vous devez vous entendre avec le ministre de l'administration de la guerre pour en raisonner avec le général Donzelot. Vous ferez connaître à ce général que, la récolte arrivée, il doit s'approvisionner de maïs pour trois mois; comme au 1er mars, il était approvisionné pour dix mois, c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier prochain, et que les expéditions faites par l'Italie lui auront déjà fourni à cette heure ou lui fourniront encore pour trois mois, s'il s'approvisionne de son côté pour trois mois, je pourrai être certain qu'il aura des vivres au moins jusqu'au mois de mai; que mon intention est, à l'exception des expéditions ordonnées, de n'envoyer plus rien; mais, le mois de septembre arrivant, je lui enverrai du blé et des farines pour deux ans, afin de n'avoir plus à penser à l'approvisionnement de ce point important; que, quand même il ne recevrait plus rien, je compte qu'il se procurera des blés jusqu'au mois de mai 1812.

Vous lui ferez considérer de nouveau la grande importance que j'attache à Corfou.

Vous lui ferez connaître que je vois avec peine qu'il ait mis dans l'île de Fano des hommes du 6e de ligne; quelques officiers français avec des Albanais de choix suffisent. Quant aux trois bataillons du 14e, aux deux du 6e et au bataillon italien, il doit toujours les tenir unis sans en ôter un homme. Vous me ferez un rapport sur la compagnie de 70 chevaux qu'il a. Je désire qu'on lui envoie un bon chef d'escadron et qu'on lui forme une compagnie de 100 chevaux. Il faudrait lui envoyer de bons cavaliers qui pussent vraiment lui être utiles. Il

est important aussi qu'il ait au moins 60 chevaux d'artillerie de siége. Vous lui recommanderez de se procurer en Albanie 16 paires de bœufs, de manière à former huit attelages, qui feraient le service des charrettes à munitions, des affûts et enfin des différents transports. Cette précaution épargnera les canonniers. Quant à l'escadron de cavalerie, il ne pourra lui être envoyé que cet hiver. Il pourra partir de Toulon avec les chevaux et les selles nécessaires; mais il est indispensable de bien connaître ce qui existe à Corfou; si le général Donzelot pouvait se procurer des chevaux en Albanie, on se dispenserait d'en envoyer. On aura le temps d'ici à septembre de recevoir des renseignements; mais il est indispensable que vous ne perdiez pas cela de vue.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17552. — AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Paris, 2 avril 1811.

Je n'approuve point le projet de décret que je vous renvoie. Les vélites nommés officiers ne doivent rien avoir; ils sont supposés avoir de la fortune de chez eux. Mais, comme je désire que les 128 vélites partent pour leurs corps sans aucun délai, je désire que, sur les deux caisses qui sont à votre disposition, 500 francs soient comptés et payés à chacun d'eux demain, afin qu'après-demain aucun d'eux ne soit à Paris.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17553. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG, A STUTTGART.

Paris, 2 avril 1811.

Monsieur mon Frère, je reçois la lettre de Votre Majesté du 24 mars. Votre Majesté trouvera ci-joint copie de la note[1] que j'ai fait remettre, il y a quelques jours, à l'ambassadeur de Russie. J'ai donc annoncé que je faisais à Votre Majesté la demande d'un de ses régiments. La Saxe, la Bavière, le roi de Westphalie, ont fourni les régiments que je leur avais demandés. Je n'en ai pas demandé à Bade, ni à Hesse-Darmstadt, ni au prince Primat, parce qu'une portion équivalente de leur contingent se trouve déjà employée. Votre Majesté ne voudra pas être le seul qui refuse de concourir à une

[1] Voir la pièce n° 17523, tome XXI.

mesure commune de défense. Il s'agit de mettre la place importante de Danzig à l'abri de toute tentative ennemie; et cette mesure, prise soit contre les Anglais, soit contre qui que ce puisse être, est une véritable charge pour la Confédération, puisqu'elle a pour objet d'éloigner la guerre de son sein.

J'espère et je crois, comme Votre Majesté, que la Russie ne fera pas la guerre. Cependant, depuis la fin de l'année dernière, elle a fait construire vingt places de campagne. En ce moment elle crée quinze nouveaux régiments; les divisions de Finlande et de Sibérie sont en marche pour les frontières du Grand-Duché; enfin, quatre divisions de son armée de Moldavie sont également en marche pour les frontières du Grand-Duché. Ce ne sont pas les paroles, mais les faits qui révèlent les intentions des gouvernements. Pourquoi retirer des divisions qui sont si utiles à la Russie dans sa guerre contre les Turcs? Pourquoi créer de nouveaux régiments dans un moment de pénurie où l'on n'a pas d'argent, où l'on a une grande guerre sur les bras et où l'on ne peut subvenir aux dépenses qu'avec du papier monnaie? Ces renseignements sont des faits. Tout ce qu'on répète à l'empereur Alexandre depuis six mois est faux. Par exemple on lui a fait accroire que j'avais demandé les troupes de la Confédération; il est entré à cet égard dans des détails qui font voir qu'il commence à prêter l'oreille à nos ennemis. L'ukase sur le commerce prouve même que ses dispositions sont changées; non qu'il ne fût le maître de prendre cette mesure, mais on y remarque je ne sais quoi de favorable à l'Angleterre et d'hostile contre la France. Or l'empereur seul en Russie tenait à l'alliance contre l'Angleterre.

Dans ces circonstances, je pense que Votre Majesté ne voudra pas me laisser de doutes sur la Confédération, doutes qui culbuteraient entièrement le système où Votre Majesté a trouvé la tranquillité et le bonheur. Votre Majesté peut bien sentir le peu d'importance que je mets à deux bataillons qui ne font pas 1,200 hommes; mais c'est une mesure que j'ai crue nécessaire. J'ai réuni Hambourg et les villes hanséatiques, parce que j'ai cru ne pouvoir pas compter sur le secours de ces villes dans mon système contre l'Angleterre, et parce que l'Angleterre ne reconnaît aucune neutralité sur mer. Si les princes de la Confédération me laissent le moindre doute sur leurs dispositions pour la défense commune, je puis le dire franchement, ils se perdront; car je préfère avoir des ennemis à avoir des amis douteux, et cela me serait en effet plus avantageux. Dès que je croirai avoir un ennemi de plus, je lèverai 30,000 hommes de plus; tandis que, si j'ai un ami peu sûr, j'aurai fait un faux calcul en comptant sur

ses engagements, et les faux calculs conduisent toujours à de faux résultats.

J'ai d'ailleurs le droit de requérir les régiments que je demande, puisque je n'aurais aucune prérogative dans la Confédération et qu'elle ne me serait d'aucune utilité si, en échange de la garantie que je lui donne contre toute puissance, je n'avais le droit d'appeler son contingent dans le moment opportun; car appeler les troupes trop tard, et lorsqu'il n'est plus temps, ne serait qu'un privilége funeste; ce serait la pire des fédérations, et je ne voudrais certainement pas en être le chef.

Les relations de Votre Majesté en Russie ne signifient rien; les dispositions de la cour de l'empereur Alexandre ne signifient pas davantage : entre grandes nations, ce sont les faits qui parlent; c'est la direction de l'esprit public qui entraîne. Le roi de Prusse laissait aller à la guerre quand la guerre était loin; il aurait voulu la retarder quand il n'en était plus le maître, et il pleurait avant Iena avec le pressentiment de ce qui allait arriver. Il en a été de même de l'empereur d'Autriche; il a laissé s'armer la landwehr, et la landwehr n'a pas été plutôt armée qu'elle l'a entraîné à la guerre. Je ne suis pas loin de penser qu'il en arrivera de même à l'empereur Alexandre. Ce prince est déjà loin de l'esprit de Tilsit; toutes les idées de guerre viennent de la Russie. Si l'empereur veut la guerre, la direction de l'esprit public est conforme à ses intentions; s'il ne la veut pas et qu'il n'arrête pas promptement cette impulsion, il y sera entraîné l'année prochaine malgré lui; et ainsi la guerre aura lieu malgré moi, malgré lui, malgré les intérêts de la France et ceux de la Russie. J'ai déjà vu cela si souvent que c'est mon expérience du passé qui me dévoile cet avenir. Tout cela est une scène d'opéra, et ce sont les Anglais qui tiennent les machines. Si quelque chose peut remédier à cette situation, c'est la franchise que j'ai mise à m'en expliquer avec la Russie. Ainsi, quand j'ai ces inquiétudes, il n'est pas conforme à l'amitié que Votre Majesté m'a témoignée de ne pas les partager; et, si elle apprenait que, par une surprise possible, Danzig, Thorn, Modlin sont enlevés, que me dirait-elle? que j'ai mal conduit mes affaires, mais aussi celles de la Confédération.

Enfin, Votre Majesté ne peut pas supposer que, moi, je veuille la guerre. Pourquoi la ferais-je? Serai-ce pour rétablir la Pologne? Je le pouvais après Tilsit, après Vienne, cette année même! Je suis trop bon tacticien pour avoir manqué des occasions si faciles; je n'ai donc pas voulu. Enfin j'ai la guerre d'Espagne et de Portugal qui, s'étendant sur un pays plus grand que la France, m'occupe assez d'hommes

t de moyens; je ne puis pas vouloir d'autre guerre. Et cependant ai levé cette année 120,000 hommes, j'en lèverai l'année prochaine 20,000 autres, je forme de nouveaux régiments, je remonte ma avalerie et mon artillerie, depuis que les dispositions de la Russie ne sont suspectes et que je crois qu'elle se conduit de manière à aire éclater la guerre en 1812. Je dépense cent millions d'extrardinaire cette année; Votre Majesté croira-t-elle que c'est pour 'amuser que je fais des dépenses aussi considérables? Mais, si je ne eux pas la guerre et surtout si je suis très-loin de vouloir être le bon Quichotte de la Pologne, j'ai du moins le droit d'exiger que la Russie reste fidèle à l'alliance, et je dois être en mesure de ne pas permettre que, finissant la guerre de Turquie, ce qui probablement aura lieu cet été, elle vienne me dire : « Je quitte le système de alliance, et je fais ma paix avec l'Angleterre. » Ce serait, de la part e l'empereur, la même chose que me déclarer la guerre. Car, si je e déclare pas moi-même la rupture, les Anglais, qui auront trouvé e moyen de changer l'alliance en neutralité, trouveraient bien celui e changer la neutralité en guerre.

Conserverons-nous la paix? J'espère encore que oui; mais il est écessaire de s'armer et de mettre à l'abri de toute tentative la place e Danzig qui est la clef de tout.

Je prie donc Votre Majesté d'envoyer son régiment et de comrendre que, comme protecteur de la Confédération, je tiens comme hose fâcheuse qu'elle m'ait fait la difficulté qu'elle a élevée; car otre système est fondé sur des liens réciproques, et comment 'a-t-elle pas compris, avec son esprit, que sa lettre relâchait ces iens?

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

17554. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 3 avril 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, on a vendu dans toutes mes places e l'Oder beaucoup de blé inutilement. On vous a trompé, et ces entes ont été l'objet de scandaleuses opérations. Je désire que vous 'ordonniez rien relativement à l'administration de mes troupes en llemagne qu'en subordonnant tout au prince d'Eckmühl et en faisant, cet effet, passer vos ordres par son intermédiaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17555. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, dites au chargé d'affaires de Nassau que j'ai lu avec la plus grande surprise la lettre du nommé Gentil au prince de Nassau. Écrivez à M. le comte Defermon et à mes ministres et chargés d'affaires que les agents de mon domaine extraordinaire n'ont pas le droit de correspondre avec les cours de la Confédération; qu'ils doivent s'adresser à mes ministres et chargés d'affaires, qui doivent seuls suivre cette correspondance avec les princes près lesquels ils résident et avec les petites cours voisines.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17556. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, il est urgent d'avoir quelqu'un à Stuttgart. Celui qui y est comme chargé d'affaires est un homme bien médiocre et qui n'est fait pour être chargé d'affaires dans aucun pays.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17557. — AU COMTE DE MONTALIVET,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

Monsieur le Comte Montalivet, je vous renvoie votre projet sur le pont de Bordeaux. Pour cette année les fonds sont faits. Dans les conseils qui se tiendront au mois de décembre vous m'en parlerez, et on fera alors les fonds pour les années suivantes. En attendant, qu'on aille de l'avant sur les fonds faits.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17558. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

Mon intention est que les neufs régiments de cuirassiers que j'ai en France se tiennent prêts à se mettre en campagne, ainsi que les

deux régiments de carabiniers, mon intention étant de former quatre divisions de grosse cavalerie. La 1re division sera composée des deux régiments de carabiniers et du 1er de cuirassiers; la 2e division sera composée des quatre régiments qui sont en Allemagne; la 3e division, des 5e, 10e, 11e et 14e de cuirassiers, et la 4e division, des 4e, 6e, 7e et 8e de cuirassiers. Ces quatre divisions auront chacune douze pièces d'artillerie à cheval, ce qui fera quarante-huit pièces de canon. La division qui est en Allemagne est déjà organisée. Proposez-moi l'état-major, l'artillerie et la formation des brigades de ces quatre divisions. Mon intention est que, tant que les régiments n'auront pas plus de 600 chevaux, il ne parte pas plus de trois escadrons, à l'exception des carabiniers et du 1er de cuirassiers qui feront partir leurs quatre escadrons, et, à cet effet, le cinquième escadron de ces régiments sera formé sans délai.

Faites-moi connaître si les 5es escadrons dont j'ai ordonné la formation au 11e de chasseurs, 12e, etc. sont formés. Les quatorze régiments de cavalerie légère pourraient être réunis en brigades de la manière suivante : 1re brigade de cavalerie légère, le 11e et le 12e; 2e brigade, le 23e et le 24e de chasseurs; 3e brigade, le 5e et le 11e de hussards; 4e brigade, le 4e et le 9e de chasseurs; 5e brigade, le 19e et le 14e de chasseurs; 6e brigade, le 6e et le 8e de chasseurs; 7e brigade, le 25e de chasseurs et le 6e de hussards. J'ai en Allemagne six régiments de cavalerie légère : cela fera donc vingt régiments, qui, à 600 hommes; font 12,000 hommes, et, à 800 hommes, feront 16,000 hommes; ce qui, avec 10,000 cuirassiers, 4,000 dragons et 4,000 hommes de la Garde, fera 34,000 hommes de cavalerie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17559. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, le général Dessaix doit rester à sa division, mon intention étant qu'au 15 mai tous les généraux et colonels du corps d'armée d'Allemagne soient à leur poste. Cependant il ne faut pas faire d'éclat de cela; il faut seulement refuser les congés qu'on proposerait.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17560. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, écrivez au général Decous que je trouve inutile et imprudent de faire partir en masse, comme il fait, les bâtiments destinés pour Corfou; qu'il vaut mieux les faire partir un à un; qu'il est plus facile à un seul bâtiment de s'échapper qu'à trente; qu'il faut avoir soin de bien déterminer l'heure à laquelle on doit partir; que beaucoup de gens pensent qu'il vaut mieux partir de jour, pour passer la nuit en mer et se trouver à mi-canal à l'autre point du jour; qu'on dit que les patrons bocchais, qui, au dernier blocus, faisaient souvent le voyage d'Otrante à Corfou, avaient l'habitude de sortir de jour. Écrivez au général Decous de faire débarquer toute l'artillerie et tous les effets d'habillement dont les bâtiments italiens sont chargés, et de faire mettre tous ces effets en dépôt, dans un lieu sûr, à Brindisi; que ces envois ne sont pas urgents; que cela ne doit partir de Brindisi qu'autant que des frégates viendraient s'en charger; qu'autrement on doit attendre pour le passage les saisons des longues nuits; que mon intention est donc qu'il ne passe plus rien, si ce n'est du blé, du riz et des légumes secs, parce que ce sont des denrées de première nécessité, encore doit-on attendre un temps décidé et des vents favorables, car rien n'est pressé; qu'à cette exception près on doit retenir tout le reste : vins, eaux-de-vie, vinaigres, viandes salées, etc. tout doit rester à Brindisi; que mon intention est aussi qu'aucun homme ne passe; qu'il doit les retenir tous à Brindisi et en former un bataillon pour garder le port.

Vous écrirez à Naples pour qu'il soit pourvu à la nourriture de ces hommes, et vous prendrez des mesures pour assurer leur solde. Ils attendront là qu'une frégate vienne les prendre ou que les nuits d'octobre puissent faciliter leur passage. Ainsi les effets d'artillerie et d'habillement, les vins, les eaux-de-vie, les vinaigres, les viandes salées, etc. doivent être mis en dépôt à Brindisi. Le blé, le riz et les légumes secs doivent seuls continuer de passer. Ajoutez que tous les bâtiments italiens qui se trouveront ainsi déchargés doivent sur-le-champ être renvoyés; ce qui fera quelque économie pour les finances de mon royaume d'Italie. On les renverra avec un reçu du dépôt de Brindisi. Par suite de ces dispositions, il s'agglomérera à Brindisi et Otrante beaucoup d'hommes du 14e régiment et du 6e, des détachements d'artillerie, des détachements italiens et aussi des détachements

napolitains. Mais, quand j'ordonne de retenir ici tous les hommes, il est bien entendu que cela ne s'applique pas aux officiers qui seraient expédiés par vous ou par le roi de Naples; on doit les faire passer sur les meilleures courrières. Il est même nécessaire que le général Decous envoie aussi de temps en temps de ses officiers à Corfou pour avoir des nouvelles, connaître ce qui a passé et vous rendre compte.

Vous devez lui faire adresser tous les jours, par l'estafette, trois exemplaires du *Moniteur*, et en faire remonter la collection au 1er janvier. Vous lui recommanderez de transmettre ces *Moniteur* par différentes voies au gouverneur général, afin de le tenir, autant qu'il se pourra, au courant des nouvelles. Le général Decous doit écrire par toutes les occasions, et même il serait à souhaiter qu'il eût un chiffre avec lui pour toutes les choses secrètes qu'on pourra lui donner l'ordre d'écrire. Enfin vous devez le prévenir qu'il est possible que des frégates ou bâtiments de l'État viennent à Tarente ou à Brindisi; que dans ce cas il doit aussitôt réunir tous les hommes qu'il pourra, pour les faire passer à bord des bâtiments. Il y fera transporter aussi le plus d'approvisionnements qu'il sera possible.

Il doit vous écrire tous les jours. Recommandez-lui de faire parcourir toute la côte pour rechercher les petits bâtiments destinés pour Corfou qui se seraient réfugiés dans les ports depuis Ancône jusqu'à Tarente. Il les réunira à Brindisi, où il fera déposer leur chargement, et les renverra ensuite.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17561. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

Monsieur le Comte Mollien, plusieurs convois d'argent sont déjà entrés en Espagne; il est nécessaire de numéroter ces convois pour désormais nous entendre.

Le convoi de 3 millions, parti de Bayonne le 16 août dernier, sous le commandement de l'adjudant commandant Gressot, s'appellera le premier convoi. Celui de 2,500,000 francs, parti le 2 octobre de Bayonne, sous le commandement du chef de bataillon Corozis, s'appellera le deuxième convoi. Celui de 3 millions, parti le 1er février, sous le commandement de l'adjudant commandant Dentzel, s'appellera le troisième convoi. Enfin celui de 4 millions, qui va partir en vertu de mon ordre du 29 mars, sous le commandement de l'adjudant commandant Simonin, sera le quatrième convoi.

17560. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 4 avril 1

Monsieur le Duc de Feltre, écrivez au général Decou
trouve inutile et imprudent de faire partir en masse, com
les bâtiments destinés pour Corfou; qu'il vaut mieux les
un à un; qu'il est plus facile à un seul bâtiment de s'é
trente; qu'il faut avoir soin de bien déterminer l'heure
doit partir; que beaucoup de gens pensent qu'il vaut m
jour, pour passer la nuit en mer et se trouver à mi-
point du jour; qu'on dit que les patrons bocchais, q
blocus, faisaient souvent le voyage d'Otrante à Corfo
bitude de sortir de jour. Écrivez au général Decou
quer toute l'artillerie et tous les effets d'habilleme
ments italiens sont chargés, et de faire mettre
dépôt, dans un lieu sûr, à Brindisi; que ces
urgents; que cela ne doit partir de Brindisi qu'
gates viendraient s'en charger; qu'autrement on
passage les saisons des longues nuits; que
qu'il ne passe plus rien, si ce n'est du blé, du
parce que ce sont des denrées de première
attendre un temps décidé et des vents
pressé; qu'à cette exception près on doit
eaux-de-vie, vinaigres, viandes salées, etc.
que mon intention est aussi qu'aucun
les retenir tous à Brindisi et en form
le port.

Vous écrirez à Naples pour qu'il soi
hommes, et vous prendrez des mesu
attendront là qu'une frégate vienne les
tobre puissent faciliter leur passage.
d'habillement, les vins, les eaux-de-
salées, etc. doivent être mis en dépôt
légumes secs doivent seuls continuer
bâtiments italiens qui se trouveront
champ être renvoyés; ce qui fera qu
de mon royaume d'Italie. On les re
Brindisi. Par suite de ces disposition
Otrante beaucoup d'hommes du 14e
ments d'artillerie, des détachements i

faisaient
qui
Midi,
à l'armée
Fortu-
Por-
du Midi
se compo-
6 millions
1,000,000
1,000,000
1,000,000
1,000,000

on pût, d'un seul

ire la
810 et
tre la si-
u Portugal
s recherches
contributions
nt son entrée en
contributions des
reçu des provinces

rise le trésor à prêter
, et ce à dater du 1er avril.
sur les 1,500,000 francs
u Centre; les 500,000 francs
envoi.
s du roi d'Espagne.

NAPOLÉON.

Mollien.

—

NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

du Portugal sera partagée en six divisions,

r, les 39e, 76e et 69e de ligne.
er, les 27e, 50e et 59e de ligne.
er, les 26e, 66e et 82e de ligne, la légion

7e, 70e et 86e de ligne.
fanterie légère, les 22e et 65e de ligne, les
ndais.
et 4e légers, les 36e et 130e de ligne.
se trouve partagé en deux divisions.
dépôt dans la 12e division militaire
ux qui ont leur dépôt en Bretagne en
là la meilleure organisation
rince d'Essling maître d'ar-
ement les généraux pour

Par ces convois, l'armée de Portugal a reçu ou doit recevoir : 1° 2,500,000 francs, qui faisaient partie du deuxième convoi et dont 500,000 francs ont été donnés au 9e corps; 2° 1,500,000 francs, qui faisaient partie du troisième convoi; 3° 2 millions, qui font partie du quatrième convoi, dont le départ doit avoir lieu en ce moment de Bayonne; total, 6 millions.

Ainsi l'armée de Portugal aura reçu, après l'arrivée de ce dernier convoi, 6 millions, dont 500,000 francs pour le 9e corps. Restent 5,500,000 francs pour l'armée de Portugal; ce qui doit faire le solde de six mois au moins.

L'armée du Midi, 1° a reçu 3 millions qui composaient le premier convoi; 2° elle recevra 500,000 francs qui, en vertu de mon ordre du 29 mars, doivent faire partie du quatrième convoi; total, 3,500,000 francs.

L'armée du Centre, 1° a reçu 1,500,000 francs, qui faisaient partie du troisième convoi; 2° va recevoir 1,500,000 francs, qui partent dans le quatrième convoi; elle aura reçu 3 millions.

Comme les envois d'argent sont très-difficiles à l'armée du Midi, je désire que les 500,000 francs qui devaient être envoyés à l'armée du Midi avec le quatrième convoi soient envoyés à l'armée de Portugal, ce qui portera à 6,500,000 francs les envois faits au Portugal, et qu'en remplacement le trésor envoie à l'armée du Midi 500,000 francs en traites, faisant partie du cinquième convoi.

Un cinquième convoi partira de Bayonne le 15 avril et se composera de 6 millions, dont 3 en argent et 3 en traites. Ces 6 millions seront destinés, savoir :

	En argent.	En traites.
Pour l'armée du Portugal.	2,000,000	1,000,000
Pour l'armée du Midi.	»	1,000,000
Pour l'armée du Centre.	1,000,000	1,000,000
	3,000,000	3,000,000
	6,000,000	

Après l'arrivée du cinquième convoi, l'armée de Portugal aura donc reçu en tout 9 millions, dont 500,000 francs pour le 9e corps; l'armée du Midi aura reçu 4,500,000 francs, et l'armée du Centre 5 millions.

Dans ces cinq convois se trouvera compris pour 4 millions de traites, savoir : 1 million de traites dans le quatrième convoi et 3 millions dans le cinquième. Il est nécessaire que ces traites soient divi-

sées en séries, afin que, s'il en était volé en route, on pût, d'un seul trait de plume, les annuler.

Maintenant faites-moi un rapport qui me fasse bien connaître la portion de ces convois qui doit être attribuée sur l'exercice 1810 et celle qui appartient à l'exercice courant; enfin quelle doit être la situation de la solde des armées du Centre, du Midi et du Portugal après la réception de ces cinq convois. Il faudra faire des recherches pour savoir : 1° ce que l'armée de Portugal a reçu de contributions des différentes provinces du nord de l'Espagne avant son entrée en Portugal; 2° ce que l'armée du Centre a reçu de contributions des pays du centre, et 3° ce que l'armée du Midi a reçu des provinces du midi.

Vous recevrez un décret par lequel j'autorise le trésor à prêter 500,000 francs par mois au roi d'Espagne, et ce à dater du 1er avril. Les 500,000 francs d'avril seront payés sur les 1,500,000 francs que le quatrième convoi conduit à l'armée du Centre; les 500,000 francs de mai seront payés sur le cinquième convoi.

Écrivez cela au ministre des finances du roi d'Espagne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

17562. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

Mon Cousin, l'armée du Portugal sera partagée en six divisions, savoir :

1re division : le 6e léger, les 39e, 76e et 69e de ligne.

2e division : le 25e léger, les 27e, 50e et 59e de ligne.

3e division : le 31e léger, les 26e, 66e et 82e de ligne, la légion du Midi.

4e division : les 15e, 47e, 70e et 86e de ligne.

5e division : le 17e d'infanterie légère, les 22e et 65e de ligne, les Hanovriens, Prussiens et Irlandais.

6e division : les 15e, 32e, 2e et 4e légers, les 36e et 130e de ligne.

Par ce moyen, le 6e corps se trouve partagé en deux divisions. Tous les régiments qui ont leur dépôt dans la 12e division militaire forment une division; tous ceux qui ont leur dépôt en Bretagne en forment une autre. Je pense que c'est là la meilleure organisation qu'on puisse donner. Vous laisserez le prince d'Essling maître d'arranger les brigades. Vous lui désignerez seulement les généraux pour

les divisions et pour les brigades. Vous le laisserez également maître de verser tous les hommes des 15e et 32e légers dans les 2e et 4e légers, et de renvoyer les cadres du 15e léger à Paris et du 32e à Toulon; cela aura l'avantage de supprimer deux cadres sans diminuer de beaucoup le nombre d'hommes. Cette opération me paraît bonne. Quant au bataillon du 34e, le cadre rentrera en France et tous les hommes disponibles seront placés dans le 36e, ce qui augmentera le 36e de 200 hommes. Tous les hommes qui sont aux hôpitaux rejoindront également le 36e. Le cadre du 4e bataillon du 28e rentrera en France; tous les hommes disponibles seront placés dans le 36e, ce qui l'augmentera de 300 hommes. Le cadre du 4e bataillon du 75e rentrera en France; tous les hommes disponibles seront placés dans le 36e. Ainsi le 36e régiment recevra de ces trois cadres 700 hommes d'augmentation et sera porté à 2,000 hommes. Vous recommanderez qu'on laisse les cadres entiers. Ces bataillons étant étrangers aux régiments qui composent l'armée, il est nécessaire qu'on en laisse les cadres revenir en entier en France. Le régiment des chasseurs à cheval hanovriens sera dissous et incorporé dans le 1er de hussards; les officiers qui ne seront pas employés seront envoyés en France pour entrer dans le 30e de chasseurs, qui s'organise à Hambourg. Ce qui me porte à dissoudre ces bataillons du 34e, du 20e et du 75e, c'est qu'ils sont tous composés de conscrits qui n'ont jamais rejoint leurs régiments, et que d'ailleurs ils ont beaucoup de traîneurs et d'hommes aux hôpitaux, qu'il vaut mieux laisser à l'armée de Portugal.

Vous ferez connaître au maréchal prince d'Essling qu'il doit faire tous ces mouvements en temps opportun; lui seul doit en avoir connaissance. Il peut même y faire les changements qu'il jugera indispensables. Vous lui ferez connaître que mes principaux motifs pour mettre tels ou tels régiments ensemble, c'est qu'ils ont leurs dépôts dans la même division; ce qui doit faciliter la formation des régiments de marche à envoyer pour les recruter.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17563. — AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

Monsieur le Duc de Frioul, le 1er régiment de voltigeurs et le 1er de tirailleurs ont encore un vieux cadre de la Garde. Je désire que vous

m'en présentiez l'état avec un projet d'ordre pour faire revenir ces vieux cadres et donner à ces deux régiments des cadres pareils aux six autres. Vous enverriez l'ordre au duc d'Istrie, qui serait chargé de l'exécuter. Ces vieux cadres reviendraient à Paris, et je m'en servirais pour former un nouveau régiment de chasseurs de la Garde. Par ce moyen, la vieille Garde se composerait de quatre bataillons de grenadiers, de quatre bataillons de chasseurs, de deux bataillons de Hollandais; total, dix bataillons de vieille Garde ou 8,000 hommes; et j'aurais ensuite un bataillon de sergents, deux bataillons de caporaux et deux bataillons d'un régiment de jeune Garde que je formerais avec la conscription de cette année; en tout quinze bataillons.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17564. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 4 avril 1811.

Mon Cousin, je vous ai déjà mandé la nécessité d'établir une garde bourgeoise à Hambourg, à Lubeck, à Bremen et à Osnabrück pour la police de ces villes. Pressez l'organisation de la gendarmerie dans tous les pays. Faites-moi connaître ce qui retarde cette organisation. Allez de l'avant et rendez-moi compte. L'Empire est si grand, que les ministres sont accablés de besogne. Je désire que cette gendarmerie puisse être organisée au 1er mai. Je désirerais aussi que les villes de Hambourg, Bremen et Lubeck eussent pour la police du pays une garde à cheval comme l'ancien guet de Paris. Le budget de ces villes doit donner moyen de pourvoir à cette dépense. Mon intention est de faire camper toutes vos divisions après la récolte. Il faudra alors que tout le service se trouve fait par le pays.

Vous me mandez que je ne dois pas compter sur les lanciers ni sur les régiments qui s'organisent à Hambourg; je ne comprends pas bien cela. Est-ce qu'ils ne seraient pas formés au 1er septembre prochain? Envoyez-moi l'état de situation et faites-moi connaître ce qui s'oppose à la formation de ces régiments. Les colonels et majors sont-ils arrivés? Quels sont les officiers du pays que vous proposez? Enfin donnez-moi des détails là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17565. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 4 avril 1811.

Mon Cousin, j'avais diminué la correspondance des postes de l'armée comme inutile. Les circonstances ont changé. Je pense que le plus convenable est d'établir une estafette de Hambourg à Danzig. Cela servira aux relations extérieures qui n'envoient plus de courriers. Rapp enverra des officiers porter les dépêches en Russie. Également la correspondance de Varsovie se dirigera par Danzig. On laissera subsister les malles de l'armée pour la correspondance des soldats et pour les affaires de comptabilité. Vous trouverez ci-joint copie du décret que je viens de prendre. Allez de l'avant et faites-le exécuter.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17566. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 4 avril 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 30 mars. Je vous ai mandé que, si les circonstances l'exigeaient, il faudrait vous porter à tire-d'aile sur Danzig; mais, dans ce cas, je vous prescrirais les détails de la route et je vous enverrais le tracé de cette marche. Vous marcheriez par division, comme en temps de guerre, et sur trois colonnes, selon les circonstances; une division passerait par le Mecklenburg, d'autres par la route de Magdeburg à Stettin... Mais nous n'en sommes pas encore là. Je ne puis pas abandonner la route entre Magdeburg et Stettin, et j'ai fait écrire à mon ministre à Berlin pour la communication du Mecklenburg avec Stettin.

Vous remarquez que, quand j'aurai 6,000 hommes à Stettin, la Prusse ne devra pas nourrir ce nombre. Voici ma réponse : Vous ferez le calcul de ce que j'aurai de monde à Glogau et Küstrin, et vous totaliserez cela avec les 6,000 hommes que j'aurai à Stettin. Vous verrez si cela passe ou non ce que la Prusse doit nourrir. Si cela passe le nombre convenu, je payerai l'excédant; si cela ne passe pas, il n'est pas juste que je paye : c'est dans ce sens que vous devez en écrire à mon ministre à Berlin.

L'officier que vous avez envoyé en Suède a été trop de temps pour aller et revenir. Puisque le ministre des relations extérieures ne doit plus envoyer de courriers dans le Nord, il faut que vos officiers aillent comme des courriers. Il me paraît avantageux de multiplier ainsi le

nombre des officiers d'état-major, du génie et d'artillerie qui connaîtront parfaitement les chemins.

Je pense qu'à dater du 1er mai vous devez exiger que tous les officiers généraux, colonels et officiers d'état-major soient à leur poste.

Je désire qu'au 1er mai vous fassiez passer à la fois une revue dans tous les régiments, afin de reconnaître le nombre d'officiers et sous-officiers qui manquent dans tous les corps. Vous donnerez ordre que les places de sous-officiers soient remplies, et vous m'enverrez vos propositions pour les places d'officiers. S'il y avait des places de chef de bataillon ou d'escadron vacantes, vous me proposeriez des officiers de choix et sur lesquels on pût bien compter. Je suppose que, dans tous les corps, les soldats ont une paire de souliers aux pieds et deux neuves dans le sac, que l'armement est en bon état, que les soldats ont jusqu'au tire-bourre et à l'épinglette. Recommandez à votre commandant d'artillerie que tout ce qui est prescrit par l'ordonnance, que les outils, les rechanges, que tout dans les plus menus détails existe, que je n'entends pas qu'on s'éloigne de ce qui est dit dans l'aide-mémoire de Gassendi. J'approuve que vous fassiez venir à Magdeburg le biscuit qui est à Dresde, d'autant plus qu'on pourra le faire passer, s'il est nécessaire, de Magdeburg sur Stettin, qui est le pivot et où il est toujours besoin d'avoir 500,000 rations. On pourrait, sans ostentation, faire fabriquer 250,000 rations de biscuit à Stettin et autant à Küstrin. Vous savez que le pays entre Stettin et Danzig est pauvre, et que pour marcher en masse il faut avoir ses vivres. Certain de trouver 500,000 rations sur l'Oder, vos caissons arriveraient là vides; on les chargerait de biscuit, et vous auriez alors les moyens de traverser en masse et avec rapidité tout cet espace.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17567. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

Mon Fils, je vous envoie copie d'une lettre que j'écris au ministre de la guerre. Vous sentez l'importance que tous vos petits bâtiments viennent déposer leur chargement à Brindisi et s'en retournent; cela évitera au trésor d'Italie des frais qui sont considérables.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

17568. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

Mon Fils, il serait possible que j'eusse besoin d'une division italienne de seize bataillons et de 1,500 chevaux. Cette division aura seize pièces de régiment et dix-huit pièces de ligne. Faites-moi un projet pour bien composer cette division. Je désire de bonnes troupes qui aient fait la guerre, non-seulement les cadres, mais la plus grande partie. Il faudrait que cela pût remplacer seize bataillons français que je laisserais en Italie.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

17569. — AU ROI CHARLES D'ESPAGNE, A MARSEILLE.

Paris, 4 avril 1811.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite à l'occasion de la naissance de mon fils, et je vous remercie des sentiments que vous m'y exprimez.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17570. — A LA REINE LOUISE D'ESPAGNE, A MARSEILLE.

Paris, 4 avril 1811.

Madame ma Sœur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite à l'occasion de l'heureux accouchement de l'Impératrice, et je remercie Votre Majesté de la participation qu'elle témoigne à cette faveur nouvelle que la Providence m'a accordée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17571. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 5 avril 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, je vous renvoie le travail que vous avez fait préparer pour le comte Lauriston. Il ne faut pas appeler cela *Instructions*, mais *Exposé de ce qui s'est passé*. Quant aux instructions, vous lui donnerez les suivantes.

Dans les conférences avec M. de Romanzof et avec l'empereur, leur parler toujours clair, mais ne parler ainsi qu'à eux et que là. Dans ces conférences, après avoir laissé parler longtemps, demander

la permission de répondre franchement, en se servant de la formule : *Voilà comme on voit à Paris.*

Je ne ferai pas la guerre pour la Pologne, quoique cependant je ne veuille pas souffrir qu'il soit fait aucun empiétement sur le Grand-Duché, ni qu'il lui soit fait aucun tort.

Je ne ferai pas la guerre pour le tarif des douanes, quoique le dernier ukase soit contraire au traité de Tilsit, et que l'idée de brûler des marchandises d'une puissance amie ou alliée paraisse impliquer contradiction avec les idées d'amitié et d'alliance.

Mais, quelque graves que soient ces griefs, je ne ferai la guerre que dans le cas où la Russie voudrait autre chose que la rive gauche du Danube, ou bien dans le cas où cette puissance, déchirant le traité de Tilsit, ferait sa paix avec l'Angleterre.

Cet ultimatum ne doit jamais être prononcé; mais, si cela était important et que cela devînt nécessaire, dans les conversations confidentielles avec M. de Romanzof et l'empereur, le comte Lauriston pourrait être autorisé à le leur laisser entrevoir.

Dans tous les cas, soit avec les aides de camp de l'empereur, soit avec les militaires, soit avec le prince Tolstoï, soit avec les ministres étrangers, quelque chose que le cabinet russe fasse, l'ambassadeur doit toujours rester dans les termes d'une amitié parfaite, dans les idées d'alliance, et ne pas laisser supposer qu'il existe le moindre nuage, ni le moindre sujet de discussion.

L'Empereur fait ainsi connaître ses intentions à son ambassadeur pour que celui-ci sache quels sont les points auxquels on attache de l'importance et puisse diriger sa conduite en conséquence, sans cependant se compromettre en rien; car, ferait-on la paix avec l'Angleterre, marcherait-on sur Constantinople, l'ambassadeur doit seulement prévenir et ne faire aucune démarche qu'il n'y soit spécialement autorisé.

La continuation de la guerre entre la Russie et la Turquie serait sans doute une chose avantageuse à la France, sans cependant qu'on la désire. Si la Russie parvenait à faire sa paix avec la Turquie et à garder la Moldavie et la Valachie, elle ne devrait rien conserver sur la rive droite, ni aucune influence sur la Servie, qui ne doit jamais être gouvernée par un prince grec. La Russie voudrait faire pour la Servie ce qu'elle a fait pour la Moldavie et la Valachie, la mettre d'abord sous la protection d'un prince grec, qui serait nommé par la Porte, pour insensiblement y étendre son influence et arriver, par les Monténégrins et par la Morée, sur la Méditerranée.

A cela l'Empereur est décidé à s'opposer. Il sera nécessaire que le

comte Lauriston prenne des informations pour connaître indirectement quels sont les projets de la Servie; mais ces insinuations ne seraient nécessaires que dans le cas où il y aurait des ouvertures de paix avec la Porte. Alors il serait bon de laisser entrevoir l'intérêt que la France prend à empêcher que la Russie n'étende son influence du côté de la Dalmatie, et, s'il est question d'un prince grec en Servie, de ne pas dissimuler qu'il ne saurait convenir à la France de voir un prince grec venir s'établir ainsi sur ses frontières.

Quant à la Moldavie et à la Valachie, on peut dire que la Russie tiendra ces deux provinces de la France. Actuellement la politique de l'Empereur est de ne pas s'en mêler; mais il ne faut pas faire de déclaration, car, si les affaires continuaient à se brouiller entre les deux puissances, il serait probable que la Russie finirait par ne pas conserver ces deux provinces.

Quant à l'Angleterre, il faut, par insinuation et par tous les moyens possibles, empêcher le commerce anglais; avoir à ce sujet des correspondances suivies avec nos consuls et instruire de tout ce qui est relatif à ce point. Il est probable que la moindre apparence d'une paix avec l'Angleterre sera le signal de la guerre, à moins que des circonstances imprévues ne fassent penser à l'Empereur qu'il soit préférable de gagner du temps. Mais il est important que la Russie comprenne les conséquences de la démarche qu'elle ferait.

Quant à la Pologne, il faut présenter la question sous ce point de vue; que l'Empereur fait son possible pour ôter tout soupçon de ce côté, et empêcher que les ennemis des deux empires n'aient aucun prétexte pour troubler l'harmonie; réitérer ces assurances et employer toutes les formes pour prouver que la politique de la France n'est pas là, et a pour but unique l'Angleterre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17572. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 5 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous ai demandé depuis longtemps un projet pour former, dans chaque régiment de ligne, une compagnie de garnison de vaisseau, qui prendrait le numéro 2 dans le 5e bataillon. Donnez ordre que la garnison du *Tilsit* et du *Friedland* soit, en attendant, formée par une compagnie du 18e et par une du 56e.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17573. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 5 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, mon intention est de réunir à Strasbourg une division de quatre bataillons du 10e, de quatre bataillons du 20e, de quatre bataillons du 101e et de quatre bataillons du 1er de ligne. Je viens de vous écrire pour que les huit premiers bataillons aient à se rendre d'Italie à Besançon. Je désire qu'à leur arrivée dans cette ville ils trouvent ordre de se rendre à Strasbourg. Donnez ordre aux colonels de ces quatre régiments de former leurs compagnies de canonniers, si elles ne le sont déjà, conformément à l'organisation sur le pied de deux pièces par régiment. Je vous ai envoyé ordre que le 101e et le 1er de ligne, qui se sont rendus de Naples à Rome, aient à continuer leur route sur Plaisance. Il est nécessaire que leurs quatre bataillons puissent les joindre dans cette dernière ville. Je désire également que le 62e, le 112e, le 29e et le 52e aient leur artillerie et leurs pièces, mon intention étant d'en former une division. Je suppose que le 9e, le 13e, le 35e, le 84e, le 106e et le 92e, qui sont en Italie, ont également leurs compagnies. Faites-moi un rapport là-dessus.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17574. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 5 avril 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, vous recevrez le décret que je viens de prendre pour l'approvisionnement de Corfou. Vous connaissez l'importance que j'y attache. Mon intention est que Corfou ait son approvisionnement assuré jusqu'au 1er janvier 1814.

Je vois qu'avec ce qu'on envoie de Naples et d'Italie il y a dans ce moment à Corfou des vivres pour jusqu'au 1er janvier 1812 au moins; le général Donzelot doit, en outre, après la récolte, s'approvisionner pour trois mois en maïs et légumes du pays : ainsi donc les vivres sont assurés jusqu'au 1er avril 1812. Mon intention est que les vins, vinaigres, eaux-de-vie, huiles, viandes salées, chandelles, bois de chauffage, sel et avoines, qui seraient achetés et pas encore partis, soient mis en magasin jusqu'à l'hiver à Brindisi; que ce qui ne serait pas encore acheté ne le soit pas. Je pense que le territoire de l'île produit suffisamment de tous ces articles. Quant aux vins et aux

vinaigres, vous me rendrez compte des ressources que l'île et les côtes voisines offrent pour cet approvisionnement. Si les produits du pays y étaient insuffisants, on y suppléerait en septembre. Pendant l'été, j'ai ordonné de ne laisser passer que le blé, le riz et les légumes secs. Quant à la viande, je pense que le gouverneur doit avoir 1,200 bœufs en réserve et un nombre proportionné de moutons et de chèvres; il doit avoir aussi moyen d'en tirer de l'Albanie. En cas d'événements, il renfermerait de force tout le bétail de l'île dans la place et pourrait faire son approvisionnement de viandes salées à fur et à mesure que ces animaux manqueraient de nourriture. Le sel est très-abondant à Corfou, l'huile y est également abondante, et je pense que des distributions d'huile, de riz et de sel pourraient ménager la consommation de la viande.

Prescrivez au général Donzelot de ménager la consommation du blé en mêlant du maïs dans la ration. Si je veux approvisionner Corfou pour deux ans en riz, en blé et en légumes secs, il me suffit de l'approvisionner pour un an en viande, à raison de dix distributions de viande par mois : je n'ai besoin par an que de cent vingt jours de viande. Je ne veux également l'approvisionner que pour un an en huiles, en vins, savoir : cent vingt jours de vin par an et le reste en eau-de-vie.

Écrivez au général Donzelot d'essayer si la culture des pommes de terre réussirait; ce serait d'une grande ressource. Cette culture réussit dans les provinces méridionales d'Espagne.

Des moyens doivent être pris pour assurer la pêche assez abondante pour en donner dix fois par mois à la garnison. Il faut avoir en réserve la quantité de filets et autres engins de pêche nécessaire. Le riz, des légumes secs, avec de l'huile, seront donnés comme viande, avec des fromages, dix jours par mois. Ainsi donc il faut avoir cent vingt jours de viande, cent vingt jours de poisson, cent vingt jours de riz, huile et fromage; le gouverneur s'en procurera dans le pays, fera saler des poissons qui abondent et s'en fera une réserve pour les derniers temps du siége.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17575. — AU COMTE DE MONTALIVET,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Paris, 6 avril 1811.

Monsieur le Comte Montalivet, pourquoi le droit sur le Simplon n'est-il pas encore établi? Présentez-moi un projet pour l'établir à

dater du 1er mai. On perd par ces lenteurs des sommes considérables, et d'ailleurs cette lacune fait tort aux routes du Piémont et du mont Cenis. Il est nécessaire que la taxe soit également établie sur toutes les hauteurs.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17576. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 6 avril 1811.

J'ai approuvé le projet présenté pour le Helder. Je désire qu'on trace sur les lieux les ouvrages, que le tracé soit envoyé au comité et qu'on y travaille le plus tôt possible. Je suppose que le glacis, la lunette la plus avancée, deux ou trois bastions, un fossé plein d'eau et un ouvrage sur la digue seraient la manière de mettre ce point à même de faire une défense raisonnable.

Je vous envoie une note sur l'île du Texel. Je désire que le comité trace sur le plan les idées que j'ai émises, et qu'on me fasse connaître l'emploi des 200,000 francs que j'ai affectés aux travaux de cette année.

NOTE SUR L'ILE DU TEXEL[1].

Il faut considérer l'île du Texel sous le point de vue de la défense de 1811 et 1812 et sous celui de la défense à venir.

La défense de l'île du Texel pour l'avenir dépend d'abord de la pointe du Helder. Le projet pour le Helder est adopté; on y dépensera 500,000 francs cette année et 700,000 francs l'année prochaine, et on compte qu'à la fin de 1812 mille ou douze cents hommes pourront s'y défendre pendant le temps nécessaire pour qu'on puisse les secourir.

Par leur défense ils protégeront la batterie de *la Révolution*, et par la batterie de *la Révolution* ils resteront maîtres de la passe. Il ne paraît donc pas probable que, tant qu'on ne sera pas maître du Helder, on fera des dépenses considérables dans l'île du Texel, quelle que soit son importance.

Considérant actuellement la défense pour 1811 et 1812 pour l'île du Texel, le fort actuel est estimé 200,000 francs; on ne peut

[1] Cette note se trouve au ministère de la guerre, dans la collection du Dépôt des fortifications, sous ce titre : *Note dictée par Sa Majesté*. Elle se trouve également transcrite sur un registre du Dépôt de la guerre, intitulé : *Ordres de l'Empereur relatifs à la défense des places*.

mettre cette année que 200,000 francs pour l'île du Texel : il est donc impossible de penser à démolir ce fort pour le porter ailleurs; on n'aurait rien du tout. Un bataillon d'infanterie fort de 5 à 600 hommes est cependant destiné à la défense du Texel. Le fort actuel n'a guère que 200 toises de tour; il peut donc être considéré comme une redoute carrée de 60 toises de côté intérieur. Il a deux magasins blindés à l'abri des obus et des bombes. Une dépense nécessaire paraît être de faire un chemin couvert tout autour, ce qui donnerait à ce chemin couvert 3 ou 400 toises de pourtour, avec trois places d'armes, ce qui serait suffisant pour donner refuge au bataillon.

Il faut faire connaître ce que coûteraient ces ouvrages, les plus importants à faire. Cela établi, il faut donner au fort une autre propriété : c'est celle que dans les fossés de la place, en passant par l'écluse, on puisse toujours avoir dix chaloupes au plus et cinq au moins, capables de ramener les 500 hommes en un voyage ou en deux, lesquels se rendraient soit à bord de l'escadre, soit à bord d'une ou deux canonnières qu'on destinerait à cet effet. Or, pour que ces cinq chaloupes puissent rester dans les fossés du fort, il faut qu'elles puissent passer par l'écluse. Si cela n'est pas, que faut-il faire? qu'est-ce que cela coûterait? Cet objet est le second objet de dépense.

Le troisième objet de dépense est de maintenir la communication du fort du Texel avec l'escadre et l'intérieur de la rade. Pour cela faire, il faut empêcher l'ennemi de s'en approcher.

J'ai considéré le fort comme une redoute de 60 toises de côté intérieur. J'ai dit qu'il faut tout autour un chemin couvert, demi-hexagonal, de 100 toises de côté, ce qui fera 300 toises à peu près, en établissant à droite et à gauche, près la digue, un point fort, de manière à dominer et à être bien maître de la digue.

Cela supposé fait et qu'on puisse se servir de l'écluse, on se trouvera à 300 toises de l'entrée du port. Il suffirait de faire une petite redoute de 15 toises de côté intérieur.

A 400 toises du fort, je vois qu'il y a un canal qui est favorable à l'établissement d'une batterie de ce côté, qui empêcherait l'ennemi de s'approcher à 400 toises du fort; on en ferait autant du côté du village.

Il faut faire connaître la valeur de deux forts environnés d'eau; ce qu'ils coûteraient; si on peut couper la digue. Les deux forts de droite et de gauche resteraient en communication avec le fort central au moyen d'une inondation, qui paraît déjà exister au pied de la digue. Il faudrait la perfectionner; ce doit être peu de travail.

On environnera tous les ouvrages d'un fossé plein d'eau, et on aurait trois petites demi-lunes ou places d'armes retranchées, l'une sur la route, les deux autres sur les deux digues; ce qui donnera trois sorties, et alors le fort ne laissera pas d'être d'une résistance assez considérable.

On ne peut empêcher la communication, puisque l'ennemi serait éloigné de 400 toises; bien entendu que cette communication se fera de préférence pendant la nuit, que la garnison aurait dans les fossés de quoi évacuer le fort en cas de nécessité, et des magasins pour recevoir des renforts. Les deux redoutes, éloignées l'une de l'autre de 8 à 900 toises, seraient couvertes par une inondation, un fossé plein d'eau et un chemin couvert.

L'ennemi cheminera-t-il sur les digues? Il lui faudra d'abord quelques jours pour s'emparer des deux sorties qu'il attaquera. S'il chemine sur la route, il y trouvera une place d'armes retranchée. Ainsi ce fort aurait un degré de résistance tel, que, suivant les circonstances, on pourrait y jeter 2 ou 3,000 hommes de renfort pour chasser l'ennemi s'il n'était pas en force, ou se retirer si l'attaque était trop forte et qu'on ne pût avoir de secours.

Peut-être vaudrait-il mieux encore tracer le chemin couvert, indépendamment du fort établi, sur une grande dimension, c'est-à-dire qu'au lieu de 300 toises on donnerait 500 toises de développement, de sorte qu'on pût par la suite convertir ce chemin couvert en ligne magistrale du fort.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17577. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 6 avril 1811.

Je vous envoie une note sur le système à adopter en occupant les hauteurs en avant de Corfou. Je désire que le comité trace, autant qu'on peut l'imaginer ici, les ouvrages à établir sur les monts Supérieur et Viglia en fortification demi-permanente, et les lignes de contre-attaque qu'il conviendrait d'établir en supposant que l'ennemi attaquât par la droite, la gauche ou le centre.

NOTE SUR CORFOU.

Le projet qu'on propose pour Corfou consiste dans une multitude d'ouvrages détachés qui n'ont pas de système.

La garnison est supposée de 10,000 hommes; l'armée qui l'atta-

que, de 20 ou 25,000 hommes, bonnes ou mauvaises troupes. C'est le cas de la fortification d'une belle et grande défense : c'est une petite armée contre une grande armée; ce n'est donc pas le cas d'une défense d'inertie, c'est le cas d'une défense active.

La première considération d'une défense active, c'est qu'il ne faut laisser l'ennemi s'établir sur aucun point ayant domination. Il ne faut point s'inquiéter si ce point est à 800 toises, 1,000 toises ou même 1,500 toises de la place; il faut chercher le point qui domine : c'est là qu'il faut s'établir. En effet, du moment que l'on dépasse 400 toises, quel que soit l'éloignement, on ne tire plus de défense de la place; on est réduit à ses propres forces. Et lorsqu'on ne dépasse pas 1,500 toises, il est très-facile de maintenir les communications et d'empêcher l'ennemi de s'établir entre soi et la place; c'est l'affaire de deux redoutes, qui, par leur position couverte, ne peuvent être attaquées.

En raisonnant d'après ces principes, on voit que du fort d'Abraham, qui est la fortification permanente, au fort Supérieur il y a 600 toises; que le mont Supérieur a 15 toises de commandement sur tout le terrain environnant à 2,000 toises. Il faut donc s'établir sur le mont Supérieur, par la seule raison qu'il a 15 toises de commandement, quand même il serait à 1,200 toises de la place au lieu d'en être à 600 toises, qui est sa distance réelle.

Il faut donc occuper le mont Supérieur. Il faut tracer sur le mont Supérieur une redoute de 30 toises de côté intérieur, de 20, ou même 15 si les localités y obligent et si, pour avoir 30 ou 40 toises de côté, ce qui serait le meilleur, il fallait trop perdre de commandement. En supposant même qu'elle n'eût que 15 toises, ce serait toujours six pièces de canon sur chaque côté. Mais l'officier qui a vu Corfou pense qu'on peut tracer une redoute de 25 toises de côté sans perdre de commandement. Les localités pourraient permettre de faire un rectangle ou trapèze ou pentagone, de manière à avoir plus de développement et à pouvoir diriger sur un point donné un plus grand nombre de pièces. Le minimum serait d'avoir six ou sept pièces qui battraient sur un point déterminé avec un grand commandement.

On profitera du commandement de 15 toises qui existe sur tous les environs pour tracer deux autres enceintes; de sorte qu'on aurait une grande masse de feux battant sur toute la campagne, et, comme les enceintes s'agrandissent à mesure qu'on s'abaisse, la deuxième aura un développement double de la première, la troisième plus du triple, c'est-à-dire qu'on aura une immense masse de feux sur le point que l'on voudra défendre.

Il faudra mettre la première et la deuxième enceinte à l'abri de l'escalade par quelque revêtement en maçonnerie caché aux feux de la campagne, comme l'ingénieur Crétin l'avait pratiqué à Alexandrie; de sorte que, la troisième enceinte prise, la deuxième se défende par l'escarpement de ses murailles cachées au canon de la campagne.

J'appelle première enceinte la plus élevée, la deuxième celle du milieu, la troisième celle qui est la plus basse.

La première et la deuxième enceinte sont de véritables cavaliers; la troisième enceinte est la vraie ligne magistrale; on la suppose au même niveau, ou n'ayant qu'un petit commandement sur les mamelons à 100 toises et autres, cotés 70 pieds ou environ.

On suppose que l'ennemi pourra tenter de pousser ses tranchées sur les hauteurs couvertes de cette troisième enceinte magistrale, et on sent le mal qu'il éprouvera des deux enceintes supérieures.

Il est bon de donner des flancs à cette enceinte magistrale, soit qu'on en fasse un pentagone, soit qu'on en fasse un carré.

Lorsque l'ennemi aura couronné le chemin couvert, passé le fossé, rendu la brèche praticable et forcé la troisième enceinte, il n'aura rien; il faudra qu'il monte à l'assaut de la deuxième enceinte, et enfin qu'il emporte le fort qui couronne le mont Supérieur. La première enceinte du mont Supérieur ayant 40 toises à peu près de niveau, dans la direction de la place, on doit en profiter pour établir là un blockhaus qui servira de logement à la garnison, et aussi à repousser par la fusillade et par quelques canons de campagne l'ennemi qui serait parvenu à la première enceinte.

Ainsi l'ennemi, maître de la troisième enceinte, devra s'emparer de la deuxième et arriver à la première, où il trouvera un réduit ou fort blockhaus qui lui ferait essuyer la fusillade de 200 hommes et la mitraille de trois ou quatre pièces de campagne; enfin l'artillerie du mont Mamelus le battra à 150 toises. Il faudra que la garnison soit bien faible pour ne pas déboucher et culbuter l'ennemi, lorsqu'il sera accablé par tant de feux et qu'il aura à surmonter tant d'obstacles.

Deuxième observation. Jusqu'ici nous avons considéré le mont Supérieur offrant une défense d'inertie; il est évident que par sa position il offre, avec une médiocre fortification, plus de défense que n'en présentent sur les autres points de la place les maçonneries et les autres avantages de la fortification permanente; mais il faut le considérer à présent sous son vrai point de vue.

Supposons le fort Supérieur achevé, et aussi bien armé qu'on peut le désirer; s'il ne présente qu'une force d'inertie, l'ennemi en viendra

à bout un mois plus tôt ou un mois plus tard; mais il n'en est pas de même dans son rôle actif. On suppose que les lunettes de la troisième enceinte seraient placées sur les mamelons cotés 40, 78, 76 et autres. Comment l'ennemi se présentera-t-il contre ce fort armé de cette grande quantité d'artillerie, avec tout l'avantage de son immense commandement, découvrant à 2,000 toises autour de lui? Viendra-t-il placer sa première ligne ou place d'armes à 600 toises? cheminera-t-il ensuite jusqu'à 300 toises, et viendra-t-il s'approcher à 150 toises? On connaît les avantages considérables que donnera l'artillerie, et le grand avantage qu'aura l'assiégeant qui marchera à la rencontre de l'ennemi, qui poussera à 2 ou 300 toises des batteries de flanc protégées par le mont Supérieur, et l'avantage qu'aura la garnison pour déboucher sur ces ouvrages, les raser et engager l'ennemi dans une nouvelle lutte où 10,000 hommes peuvent fort bien en battre 25,000, surtout lorsqu'on pourra la renouveler une deuxième et troisième fois, après avoir rasé les ouvrages de l'ennemi et comblé les tranchées.

Il est un point, les monts Viglia, qui pourrait être un obstacle à ce projet. L'ennemi se retranchera sur ces montagnes, qui, quoique dominées par le mont Oliveto à 300 toises, dérobent cependant leurs revers aux vues de cette hauteur. Alors l'ennemi, fortement établi à 300 toises du mont Supérieur, arrêterait la garnison et la prendrait en flanc si elle s'avançait davantage. De là la nécessité d'occuper les monts Viglia par les principes posés ci-dessus.

L'occupation doit être facile, parce que l'ouvrage du mont Oliveto est déjà établi. Le mont Oliveto a 50 pieds de commandement sur les monts Viglia; il en est éloigné de 200 toises. Le mont Supérieur est également éloigné de 200 toises des monts Viglia et les prend à revers. Par ce moyen un ouvrage si important dans le rôle actif de la place rend constamment l'assiégé maître de toute la position.

Si l'ennemi fait ses attaques du côté opposé, il s'établira sur un mamelon à 900 toises du mont Supérieur; mais, aussitôt que son mouvement sera démasqué, la garnison fera des ouvrages, sous la protection du mont Supérieur, dans la direction des ouvrages de l'ennemi, et, en même temps qu'il établira ses batteries, lui opposera des batteries de contre-attaque qu'il sera obligé de détruire; ce qui prolongera ce genre de défense aussi loin qu'on voudra.

Le mont Oliveto est déjà occupé, puisque l'ouvrage a été tracé en février; c'est d'ailleurs la vraie position pour le rôle défensif. Il faut occuper le mont Supérieur comme nous l'avons dit ci-dessus, occuper

le mont Viglia le plus près possible du mont Supérieur, n'occuper le mont Mamelus que pour appuyer la communication, pouvoir reprendre le mont Supérieur et repousser l'assaut qui serait donné à la première enceinte de cette position. On ne fera tous les autres ouvrages que selon le parti que prendra l'ennemi. Il faut les reconnaître d'avance, et les faire aussitôt que l'ennemi démasquera ses attaques.

Le comité fera tracer les lignes de contre-attaque dans les diverses hypothèses où l'ennemi attaquerait par la droite, la gauche ou le centre.

L'art consiste à tenir l'ennemi éloigné du mont Supérieur, à l'engager dans une guerre qui lui est désavantageuse, parce que nous sommes maîtres de la position supérieure et que cela est sans remède pour l'ennemi; à le harasser, à lui tuer du monde, à le fatiguer, parce que l'avantage est pour l'assiégé, qu'il a choisi la position et qu'elle est pour lui; enfin parce que les lignes de contre-attaque prendront des revers à 300, 400 ou 500 toises du mont Supérieur, sous la protection des batteries formidables et du fort établis sur cette montagne.

S'il arrive enfin qu'il faille céder le mont Supérieur à des forces considérables, on aura pu pendant tout le temps de cette lutte s'établir solidement au mont Mamelus; ce qui obligera l'ennemi à une attaque sérieuse loin de la place. Sans doute ces attaques seront moins avantageuses pour la garnison, puisque l'ennemi aura au moins l'égalité de la position.

En résumé, il faut tracer les fortifications, autant qu'on peut l'imaginer ici, aux monts Supérieur et Viglia, en fortification demi-permanente, et tracer les lignes de contre-attaque dans toutes les hypothèses.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17578. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 6 avril 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je vous ai donné ordre de faire partir au 1er avril trois compagnies du 12e bataillon d'équipages pour l'Allemagne, en passant par Wesel. Faites-moi connaître si les trois autres compagnies pourront partir au 1er juin et compléter ainsi le bataillon que je destine à l'armée d'Allemagne. La compagnie d'infirmiers qui est en Hollande y est inutile; je pense donc qu'il est

nécessaire que d'ici au mois de juin elle se rende au quartier général du prince d'Eckmühl. Quant aux ambulances, l'armée d'Allemagne doit être composée de cinq divisions, ou de cent bataillons, et de dix régiments de cavalerie. Vous pouvez d'après cette base organiser les ambulances. Faites-moi un rapport sur ce qui est nécessaire, sur ce qui existe, sur ce qui manque et d'où vous pensez le tirer; mais rien de tout cela n'est pressant.

Faites-moi connaître, administration par administration, ce qui est nécessaire pour ce corps d'armée. J'ai mis cinq chirurgiens par régiment, espérant qu'avec ce nombre le service se ferait; mais je vois qu'il n'en est rien, parce que ces chirurgiens restent au régiment et ne sont pas convenablement employés. J'attendrai le détail de tout cela pour vous donner des ordres.

Faites-moi connaître quand le 2e bataillon des équipages sera prêt et également où en est l'exécution des ordres que j'ai donnés pour le retour de plusieurs compagnies qui sont en Espagne.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17579. — A ALEXANDRE, EMPEREUR DE RUSSIE, A SAINT-PÉTERSBOURG.

Paris, 6 avril 1811.

Monsieur mon Frère, aussitôt que j'ai appris par le duc de Vicence que le choix du comte Lauriston était agréable à Votre Majesté Impériale, je lui ai donné l'ordre de partir. Je n'envoie pas à Votre Majesté un homme consommé dans les affaires, mais un homme vrai et droit, comme les sentiments que je lui porte; et cependant je reçois chaque jour des nouvelles de Russie qui ne sont pas pacifiques. Hier, j'ai appris de Stockholm que les divisions russes de la Finlande étaient parties pour s'approcher des frontières du Grand-Duché. Il y a peu de jours, j'ai été instruit de Bucharest que cinq divisions ont quitté les provinces de Moldavie et de Valachie pour se rendre en Pologne, et qu'il ne reste plus que quatre divisions des troupes de Votre Majesté sur le Danube. Ce qui se passe est une nouvelle preuve que la répétition est la plus puissante figure de rhétorique : on a tant répété à Votre Majesté que je lui en voulais, que sa confiance en a été ébranlée. Les Russes quittent une frontière où ils sont nécessaires, pour se rendre sur un point où Votre Majesté n'a que des amis. Cependant, j'ai dû penser aussi à mes affaires, et j'ai dû me mettre en mesure. Le contre-coup de mes préparatifs portera Votre Majesté

à accroître les siens; et ce qu'elle fera, retentissant ici, me fera faire de nouvelles levées : et tout cela pour des fantômes! Ceci est la répétition de ce que j'ai vu en 1807 en Prusse, et en 1809 en Autriche. Pour moi, je resterai l'ami de la personne de Votre Majesté, même quand cette fatalité qui entraîne l'Europe devrait un jour mettre les armes à la main à nos deux nations. Je ne me réglerai pas sur ce que fera Votre Majesté : je n'attaquerai jamais, et mes troupes ne s'avanceront que lorsque Votre Majesté aura déchiré le traité de Tilsit. Je serai le premier à désarmer et à tout remettre dans la situation où étaient les choses il y a un an, si Votre Majesté veut revenir à la même confiance. A-t-elle jamais eu à se plaindre de la confiance qu'elle m'a témoignée?

Je charge bien spécialement le comte Lauriston de lui dire combien je lui désire de bonheur, combien je suis contrarié de m'imaginer qu'elle éprouve des embarras et de la peine par les fausses notions qu'elle s'est laissé donner de ma politique et de mes sentiments, et combien je serai heureux de la voir replacée dans la même route qu'à Tilsit et à Erfurt. Je prie Votre Majesté d'accorder une foi entière au comte Lauriston quand il lui dira que je veux la paix, que je n'envie rien à la prospérité de son empire, et qu'au contraire je me complaisais à penser qu'elle s'était agrandie et avait retiré des avantages de mon alliance.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par l'ambassade russe.

17580. — A CHARLES JEAN, PRINCE ROYAL DE SUÈDE, A STOCKHOLM.

Paris, 6 avril 1811.

Mon Cousin, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée pour m'informer que Sa Majesté le roi de Suède, à la suite d'une indisposition grave, avait pris la résolution de vous confier l'administration du royaume. Cette circonstance, pénible pour votre cœur, vous offre l'occasion de montrer à la nation sur laquelle vous êtes appelé à régner ce qu'elle doit attendre de votre dévouement à sa gloire et à son bonheur. Je désire que vos efforts soient couronnés d'un heureux succès. Je vous renouvelle avec plaisir les assurances de mon estime et de mon amitié.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Suède.

17581. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 8 avril 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, il est nécessaire d'écrire à M. de Saint-Marsan qu'il doit entretenir les ouvertures qui lui ont été faites pour un lien plus étroit entre la France et la Prusse; qu'il doit commencer par faire connaître que la situation de l'Europe n'est pas telle qu'on le croit relativement à la possibilité d'une rupture entre la France et la Russie, sans dissimuler cependant qu'il existe quelque froid entre les deux puissances; que Sa Majesté n'en est pas moins sensible aux ouvertures du Roi; qu'il est chargé de cultiver ces bonnes dispositions, d'en connaître l'étendue, d'en causer avec M. de Hardenberg, et de voir jusqu'où elles peuvent se concilier avec les idées de Sa Majesté. Vous en parlerez dans le même sens à M. de Krusemark; vous lui direz : « Le comte de Saint-Marsan a écrit ceci. L'Empereur a été très-sensible à cette ouverture; non pas que nous devions avoir la guerre avec la Russie, ce sont des bruits qui n'ont aucun fondement; mais enfin cette communication n'en a pas moins été très-agréable. J'en écris à M. de Saint-Marsan, et j'entre avec lui dans de plus grands détails. » Vous devez vous expliquer dans les mêmes termes avec M. Alquier, et ici avec le ministre de Suède : « Nous sommes sensibles à ces ouvertures, nous désirons savoir ce que l'on veut. » Toujours en protestant et repoussant toute idée de possibilité de guerre avec la Russie.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17582. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 8 avril 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, je ne sais pas si, dans le traité de Tilsit, je me suis réservé de faire communiquer des troupes du grand-duché de Varsovie avec Danzig; je désire que vous fassiez des recherches à cet égard. Toutefois il faut écrire à mon ministre à Berlin de conclure un traité pour que cette communication soit réglée tant pour mes troupes que pour celles du Grand-Duché. Ces troupes payeront tout comptant. Il faut tracer la route la plus directe entre Thorn et Danzig par la rive gauche de la Vistule. Cette affaire est importante, et je désire qu'elle soit terminée promptement pour qu'il n'y ait plus d'embarras.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17583. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 8 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, j'ai retiré de Naples tous mes régiments français. Je n'y ai laissé que le 22e d'infanterie légère. Mon intention est de porter ce régiment à sept bataillons et d'en laisser six dans le royaume de Naples. Ces six bataillons, complétés à 840 hommes chacun et qui seront constamment maintenus à ce complet, feront plus de 5,000 hommes; ce qui formera une bonne division toute française pour le roi de Naples.

Vous voudrez donc bien ordonner les dispositions suivantes. Le 4e bataillon du 22e léger versera tous les hommes disponibles dans le 5e bataillon, qui, par ce moyen, se trouvera au complet de 520 hommes. Le major, qui doit se trouver au 5e bataillon, où est le dépôt, aura le commandement de ce bataillon, qui sera suffisant pour la défense de Nice et forts environnants. Les 4e et 6e bataillons seront formés et complétés par des conscrits réfractaires du 1er régiment de la Méditerranée, en prenant des hommes de choix et capables de se faire honneur. Ces deux bataillons seront employés à la garnison de l'île d'Ischia. Aussitôt que cette opération sera faite et aura parfaitement réussi, vous m'en rendrez compte, et je ferai former le 7e bataillon, de sorte qu'il y aura six bataillons complets de ce régiment dans le royaume de Naples.

Mon intention est que le 6e de ligne et le 14e léger soient également portés à sept bataillons. Le décret que j'ai pris explique suffisamment mes intentions; je n'ai rien à y ajouter. Vous verrez qu'en conséquence des dispositions de ce décret je retire du 1er régiment de la Méditerranée, pour le 22e léger, 1,650 hommes; pour le 14e léger, 1,350; et du 2e régiment de la Méditerranée, pour le 6e de ligne, 2,150 hommes. Voilà donc l'emploi de 5,500 hommes. Le 1er et le 2e régiment de la Méditerranée peuvent chacun avoir 4,000 hommes. Voilà donc l'emploi des 13,500 conscrits des régiments de la Méditerranée.

Il serait peut-être convenable d'envoyer en Corse des boutons des 22e et 14e légers ainsi que du 6e de ligne, pour les attacher aux habits de ces hommes avant leur départ; ce qui serait une économie pour les régiments.

Vous voyez que j'aurai ainsi à Corfou six bataillons français, à Naples six bataillons français, et six pour garder les États Romains. Présentez-moi la nomination des majors en second, des chefs de ba-

taillon et des sous-lieutenants à tirer de l'école de Saint-Cyr, et les différentes dispositions à ordonner en conséquence de mon décret. Écrivez au ministre de la marine pour les 500 hommes qu'il doit faire transporter de l'île d'Elbe à Cività-Vecchia.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17584. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 8 avril 1811.

Quatre bataillons de 800 hommes ne peuvent pas être commandés par un colonel. Je désire donc que vous me fassiez un rapport qui me fasse connaître ce qu'il en coûterait pour avoir un major en second à chaque régiment qui a quatre bataillons à l'armée. Je ne parle pas des régiments de l'armée d'Espagne, je ne parle que de ceux de l'armée d'Allemagne. Le prince d'Eckmühl a seize régiments de quatre bataillons chacun; je voudrais que les 1er et 2e bataillons fussent commandés spécialement par le colonel et les 3e et 4e bataillons spécialement par le major en second. Quand le régiment formerait une brigade, le général de brigade commanderait les quatre bataillons. Cette méthode paraît être avantageuse pour le service à la guerre. Je désire savoir ce que cela coûterait, avant de l'étendre à toute la ligne. Cela aurait aussi l'avantage que, le colonel blessé ou tué, le régiment serait commandé par un officier ne tenant à aucun bataillon, jusqu'à ce que le major arrive; car il est de principe que, le colonel manquant, le major doit commander le régiment.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17585. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 8 avril 1811.

Vous pouvez donner ordre à Danzig qu'on commence à travailler à l'équipage de pont, mais qu'il faut que ce soit sans affectation et de manière que cela ne fasse pas une nouvelle. Il suffit que cet équipage soit fait avant le 1er janvier prochain. Vous aurez soin de recommander que le langage soit que ces pontons sont censés tenir à la défense de la ville.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17586. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 8 avril 1811.

Témoignez mon mécontentement au général Miollis de ce que le mont Circeo n'a pas encore de batteries de côte, de sorte qu'il y arrive à chaque instant des événements qui interceptent la communication entre Naples et Cività-Vecchia. Donnez ordre que, vingt-quatre heures après la réception de votre lettre, il envoie des officiers du génie et d'artillerie y construire deux batteries armées de trois à quatre pièces de gros calibre et fermées à la gorge. Il fera servir et garder ces batteries par les troupes qui existent, et, s'il n'y en a pas suffisamment, par des troupes qu'il y enverra, de manière que ce point soit bien défendu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17587. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 8 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous envoie une note sur Raguse. J'accorde 200,000 francs cette année, sur les fonds de réserve, pour le fort Impérial sur le mont San-Sergio. Il doit être terminé dans l'année. Le comité doit donner les bases pour la construction de ce fort, afin qu'il remplisse son but et n'excède pas 200,000 francs. Il faut envoyer à Raguse un officier capable de faire les projets et de diriger les travaux. Il faut au moins trois ou quatre officiers pour signer le procès-verbal. Il sera joint à la commission des officiers du génie, des officiers de marine, pour déterminer les lieux où l'on placera les cales et les établissements maritimes.

NOTE SUR RAGUSE.

L'importance de Raguse vient d'abord de sa bonne habitation; ce sont des gens civilisés au milieu d'un pays barbare. Il faut les défendre, même avant de penser à en tirer aucun avantage. On y trouve des églises, de beaux édifices, résultat d'une grande prospérité, une ancienne enceinte de murailles qui a une grande valeur, enfin la rade entre l'île de Lacroma et Raguse, un petit port marchand et surtout les beaux ports du Val d'Ombla et du Val de Gravosa.

Il paraît qu'il n'y a rien à faire à l'enceinte de Raguse. L'île de Lacroma paraît en bon état. La presqu'île de Lapad n'a qu'un seul

point où le débarquement soit possible. Entre le port de Gravosa et le point de débarquement il y a 400 toises. Il faudrait occuper cette presqu'île par un fort qui eût action sur le Val de Gravosa par une batterie basse; alors les batteries de l'anse de Lapad et autres dépendraient de ce réduit, qui n'en serait éloigné que de 400 toises. Ainsi, au lieu de mettre le fort de Lapad où on l'a projeté, trop près de l'anse de débarquement, je voudrais le mettre à mi-chemin de la presqu'île, avec deux batteries basses battant, l'une sur le Val de Gravosa, l'autre sur l'anse de débarquement.

Il n'y a rien autre à faire cette année que des projets en grands détails pour l'année prochaine, et des plans à grande échelle, bien cotés.

L'anse de Malfi, l'île de Calamota et les 1,600 toises de côte compris entre Zaton et le point de Mokoscizza exigent une étude particulière.

Si l'ennemi peut s'établir sur un de ces points et battre l'escadre, le port ne serait pas sûr. Il faut donc trois ou quatre forts qui barrent entièrement le passage et empêchent l'ennemi de venir s'établir sur la côte.

Des plans sur grande échelle, avec des dessins bien faits et des cotes, seront soumis au comité dans le mois de décembre. Il ne sera rien fait cette année.

Il paraît que l'île de Daxa est en bon état.

Tout cela établi, il faut être maître du plateau de Posanka, qui s'étend le long du Val d'Ombla jusqu'à l'aqueduc, et de là jusqu'au fort Delegorgue; c'est une étendue de 2,400 toises.

D'abord il faut disputer l'aqueduc le plus longtemps possible; il faut rester maître de la rade de Raguse; il faut que quatre ou cinq vaisseaux puissent y rester si l'on a perdu les autres rades. D'ailleurs une place comme Raguse doit avoir une activité de 1,500 toises autour d'elle. La place sera étudiée dans ce sens, et les projets présentés pour occuper le plateau depuis le fort Delegorgue, rester maître de l'aqueduc, empêcher l'ennemi de le faire sauter et de l'abattre à coups de canon, établir à cet effet des forts en pierre, casematés s'il est nécessaire, qui empêchent l'ennemi de pénétrer sur la hauteur et défendent bien la vallée. Il faut déterminer à quelle distance les hauteurs de l'autre côté dominent le plateau de Posanka.

Tout ce qu'on vient de dire ne doit s'exécuter que lorsque, le projet étant envoyé au mois de décembre, il sera bien convenu qu'une garnison de 4,000 hommes et une dépense de 4 millions peuvent donner une défense raisonnable au port et aux établissements de Raguse.

On doit supposer que l'ennemi débarque à Stagno ou à Raguse-Vieux; qu'il cheminera lentement pour faire les chemins, et que ce sera une expédition anglaise composée de 7 à 8,000 hommes de cette nation, réunis à un pareil nombre de gens du pays ou d'Autrichiens. Ce serait donc dix à douze vaisseaux de guerre mouillés à Stagno, Raguse-Vieux, ou aux bouches de Cattaro, et 7 à 8,000 hommes de troupes régulières et autant d'auxiliaires qui marcheraient sur Raguse.

Mais, dans toutes les hypothèses, le fort Impérial doit être occupé, puisque c'est le point qui domine à pic la ville.

Si donc on abandonnait l'idée de faire des constructions considérables à Raguse, la seule considération des habitants et de notre garnison exigerait qu'on construisît le fort Impérial.

200,000 francs seront accordés cette année sur les fonds de réserve. On enverra un officier du génie capable de faire ces projets et de diriger les travaux. Il faut au moins trois ou quatre officiers du génie pour signer le procès-verbal. Le fort Impérial doit être terminé dans l'année.

A la commission des officiers du génie il sera joint des officiers de marine pour déterminer les lieux où l'on placera les cales et les établissements maritimes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17588. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 8 avril 1811.

Je vois beaucoup d'inconvénient à former un 2e régiment de Walcheren; cela multiplie mes cadres à l'infini, lorsque j'ai des cadres en plus grand nombre que je n'en puis compléter. Je pense donc qu'il est préférable de choisir quatre cadres des 4es bataillons, de ceux dont les dépôts sont dans la 16e et dans la 24e division militaire, dont trois bataillons sont à l'armée d'Espagne, et d'envoyer ces cadres dans l'île de Walcheren, où on les complétera avec des conscrits réfractaires. Par ce moyen j'aurai quatre bataillons qui me défendraient ces îles; je n'aurais pas de nouveaux cadres, et l'administration des bataillons existant dans les 16e ou 24e divisions militaires les habillerait, sans qu'ils me donnent aucun soin.

Je vous ai mandé également que je voulais former un bataillon de canonniers de Walcheren. Cela peut avoir de l'inconvénient et me constituerait en dépense. Comme mes compagnies d'artillerie ne sont pas complètes, il serait préférable de prendre trois cadres du 8e régi-

ment, un cadre du 9e, et d'avoir ainsi quatre compagnies, qui seraient administrées par les dépôts des 8e et 9e régiments d'artillerie. Cela ne me ferait aucune dépense, et on saurait que ces compagnies ne doivent pas sortir de Walcheren.

Je voudrais faire la même chose pour Belle-Ile, en prenant le cadre des compagnies qui sont à Rennes, et pour les îles de Ré et d'Oleron, en prenant des cadres des compagnies d'artillerie qui sont à Toulouse.

Même chose en Corse, en prenant des cadres des compagnies du 4e régiment.

Sans aucune nouvelle dépense, sans faire aucune nouvelle formation, j'aurai pourvu à la défense de mes îles.

Je vous ai mandé d'ordonner au général Donzelot de recruter ses compagnies de canonniers, de sapeurs et mineurs avec les conscrits réfractaires qu'il a reçus.

Enfin je retirerai deux compagnies d'artillerie des quatre que j'ai à Naples, et je les compléterai avec des conscrits réfractaires.

Voilà le système que j'adopte et qui me paraît de beaucoup préférable.

Quelque chose qui arrive, je n'augmenterai plus les cadres des régiments de conscrits réfractaires. J'aurai un régiment dans l'île de Walcheren, deux en Corse, un à Belle-Ile et un dans l'île de Ré, et je pourvoirai au recrutement de ces cinq régiments par des conscrits réfractaires de la manière que je viens de déterminer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17589. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 8 avril 1811.

Je désire que vous vous fassiez mettre sous les yeux les renseignements et les cartes des canaux qui vont de Danzig à Elbing, et du Haff qui de Danzig va à Kœnigsberg. Vous pouvez causer avec les marins de la Garde qui ont été à Danzig et ont navigué sur le Haff, afin de réunir le plus de renseignements et vous mettre en état de me faire un rapport sur la flottille qu'il devient indispensable que j'organise à Danzig. Je désire avoir en réserve à Danzig une flottille telle, qu'elle puisse se rendre par la Vistule à Elbing lorsqu'on serait maître de cette place; que là on puisse l'armer et la faire naviguer dans le Haff; qu'elle puisse me rendre maître du Haff jusqu'à Kœnigsberg et servir à bloquer la forteresse de Pillau; qu'elle puisse

ıussi sortir par l'embouchure du Haff sur Danzig et faire des incur-ıions par mer; enfin qu'elle puisse défendre la rade de Danzig, se ›orter côte-côte vis-à-vis Kœnigsberg, jusqu'à Memel et même plus oin.

Ainsi le mémoire à faire est compliqué. 1° Il faut d'abord con-ıaître quels sont les bâtiments les plus propres à la navigation de la Baltique; 2° voir quel est le tirant d'eau du Haff et l'espèce des bâti-nents qui peuvent servir. Aussitôt que vous aurez des renseignements et cartes sur les bâtiments dont se servent les Suédois et Russes sur les Sunds, je viendrai à fixer mes idées là-dessus. Pour vous mettre à même de me comprendre, voici quelles sont mes instructions : Si je venais à avoir la guerre avec la Russie, une grande partie de mes moyens serait employée, et je n'aurais plus l'espoir de faire une guerre sérieuse sur mer. Une division de vaisseaux à Brest, une à Toulon et quelques frégates seraient suffisantes. Je pourrais avoir disponibles 10 à 12,000 matelots que j'utiliserais en établissant une grande guerre sur la Baltique, en ayant une flottille qui puisse se porter jusqu'à Kœnigsberg, qui inquiète l'ennemi sur les côtes de la Finlande, surtout si l'on considère qu'il est probable que dans une guerre contre les Russes on aurait les Suédois pour soi, si l'on considère aussi que la Baltique est une mer si étroite que les Anglais ne peuvent s'y tenir partout, surtout au commencement et à la fin de la saison. De là l'idée d'avoir une flottille qui me rende maître du Haff, qui se transporte jusqu'au delà de Kœnigsberg et qui puisse rôder dans la Baltique.

Prenez aussi des renseignements sur le Haff qui est à l'embouchure de l'Oder, pour savoir quelle espèce de bâtiments il faudrait sur ce Haff pour communiquer.

Étant dans l'intention de ne plus me dessaisir de Danzig, qui est mon boulevard du Nord, je désire avoir, entre Lubeck, Wismar, Rostock, Stettin et Danzig, des moyens de troubler le commerce anglais, d'être plus fort que les Prussiens, d'appuyer et de seconder les Suédois, enfin, dans tout état de choses, d'armer une puissante flottille avec des bâtiments qui puissent servir de corsaires.

Le principal est que vous preniez d'abord des renseignements sur tout cela, et nous en causerons ensuite ensemble, car je puis seul décider un parti définitif à prendre là-dessus; mais il faut d'abord que vous ayez des éléments pour m'éclairer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17590. — AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Paris, 8 avril 1811.

Tout ce qu'il y a de chasseurs à Rueil, il faudrait le placer à l'École militaire, de sorte que ces chasseurs occupent l'École militaire et Panthemont. Il faudrait que tous les grenadiers fussent à Courbevoie et à la caserne Bonaparte, de manière à avoir 800 places vides à Rueil, 800 places à Courbevoie et 1,200 places vides à Saint-Denis; ce qui ferait 2,800 places, qui seront suffisantes pour les conscrits à recevoir.

Les vélites hollandais qui sont à Saint-Denis iront à Versailles; ce qui réunira tous les Hollandais dans cette ville.

Tout ce qu'il y a de marins à l'École militaire sera envoyé à Vincennes.

Ces changements suffiront pour les besoins du moment, et par ce moyen j'aurai entre Courbevoie, Rueil et Saint-Denis les deux régiments provisoires de la jeune Garde que je veux faire.

Il est nécessaire que vous me fassiez un rapport général sur le casernement de la Garde, que je vois très-embarrassé. J'ai fait, cette année, augmenter la caserne Bonaparte : combien cela donne-t-il d'augmentation? Il faudrait aussi augmenter la caserne de l'École militaire; c'est là le véritable emplacement de la Garde. Faites-moi un projet là-dessus.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17591. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 9 avril 1811.

Mon Cousin, je désire que vous fassiez partir ce soir le fils du sénateur Porcher, aide de camp du prince d'Essling. Il sera porteur de plusieurs exemplaires du *Moniteur* d'aujourd'hui, que vous adresserez au prince d'Essling, au duc d'Istrie et au général Caffarelli.

Vous manderez au prince d'Essling qu'une estafette ayant été prise, il est à craindre qu'elle ne portât des dépêches de lui, parce que, entre celles qu'a apportées le colonel Pelet et celle écrite le 27 de Guarda, on n'en a reçu aucune.

Vous enverrez par cet aide de camp au prince d'Essling un duplicata du travail d'hier. Vous lui ferez connaître que j'ai donné le commandement de la 1re division du 6e corps au général Foy; qu'ainsi

il n'y a pas lieu à nommer le général Maucune général de division; qu'il doit presser l'armement d'Almeida, puisqu'il paraît qu'il faut beaucoup de temps pour démolir cette place et en évacuer l'artillerie.

Vous lui prescrirez de presser le départ du général Drouet avec son corps pour l'Andalousie, par le plus court chemin. Cela est très-important, car il est à craindre que les Anglais ne tentent tout pour faire lever le siége de Cadix. Il doit prendre des mesures pour couvrir Almeida et Ciudad-Rodrigo, et d'un autre côté se mettre en communication avec Madrid et avec Séville, pour combiner ses opérations avec l'armée d'Andalousie et secourir cette armée.

Vous écrirez par le même officier au duc d'Istrie pour qu'il presse le départ de tous les régiments provisoires qui doivent se rendre en Andalousie, car il paraît que c'est de ce côté que l'ennemi tourne tous ses efforts.

Vous renouvellerez les ordres que j'ai donnés pour les estafettes.

Vous enverrez des *Moniteur* à Madrid et au duc de Dalmatie. Vous ferez connaître à Madrid qu'il est très-nécessaire de se mettre en communication avec le prince d'Essling; qu'il était le 27 à Guarda, prolongeant sa gauche sur Alcantara; qu'il a besoin de poudre, de munitions et de vivres, et qu'il faut tâcher de lui en procurer par Alcantara et Placencia.

Vous ferez connaître au général Belliard que nous attendons avec impatience des nouvelles d'Andalousie; que le 3e corps, sous les ordres du général Suchet, a été renforcé de 16,000 hommes, et que, dans le courant de mai, ce général compte entreprendre le siége de Tarragone, entreprise difficile à cause du manque de vivres, mais décisive, par la soumission de ces provinces, qui en sera la suite; que le général Quesnel est entré à Puycerda et manœuvre pour assiéger Urgel; que Campo Verde, attiré dans un piége jusque dans les fossés de la place de Monjuich, a perdu 3,000 hommes.

Vous manderez au général Belliard qu'il est nécessaire de pousser des patrouilles sur Cordoue, afin de se procurer des nouvelles de l'armée d'Andalousie.

Vous écrirez au duc de Dalmatie, en lui envoyant des *Moniteur*, pour lui faire connaître que le général Suchet, dont le corps est renforcé de 16,000 hommes, va entreprendre le siége de Tarragone, et que, cette place prise, cette armée, qui est très-belle, deviendra disponible. Vous lui ferez connaître la position du prince d'Essling, la nécessité de se mettre en communication avec cette armée, dont le principal but est de contenir lord Wellington et de combiner ses opérations avec l'armée du Midi. Vous lui écrirez par duplicata pour l'in-

former de la marche du général Drouet sur l'Andalousie. Si vous avez un chiffre avec lui, vous lui écrirez en chiffre que deux frégates françaises et une gabare de 800 tonneaux, chargées de munitions de guerre et de 600 conscrits de débarquement, sont parties de Toulon pour Malaga; que cette expédition contient des bombes et les munitions nécessaires pour le siége de Cadix; qu'elle est partie le 4 avril de Toulon et a été prendre des troupes à Porto-Ferrajo. Si vous n'avez pas de chiffre, vous vous contenterez de dire cela de vive voix à l'officier qui le redira au duc d'Istrie, lequel le fera redire au duc de Dalmatie par un officier qu'il lui enverra. Il suffira de mettre sur un calepin : « deux frégates et une flûte de 800 tonneaux, bombes et boulets, 600 conscrits, Porto-Ferrajo, Malaga, 4 avril. » Ces indications seront suffisantes.

Vous ferez connaître au duc de Raguse que j'ai nommé le général Foy pour commander la 1re division du 6e corps. Vous donnerez ordre à ce général de se tenir prêt à partir.

Expédiez toutes ces dépêches. Quand tout cela sera expédié, vous viendrez aux Tuileries à six heures ou à six heures et demie avec l'instruction générale, que vous ferez partir demain par un autre officier que vous enverrez au prince d'Essling.

Portez-moi en même temps les propositions d'avancement et de récompenses.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17592. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 11 avril 1811.

Monsieur le Comte Mollien, je reçois votre rapport du 10 avril, dans lequel vous me faites connaître qu'il y a 12 millions qui n'ont pas été dépensés sur les subsides d'Italie pour 1809 et 1810. Je pense que vous serez d'abord obligé de prendre sur ce fonds 4 millions environ pour l'arriéré d'Illyrie, et vous pouvez déjà commencer par faire vos dispositions en conséquence. La caisse du domaine extraordinaire aura à payer tous les ans à l'administration des mines d'Idria 4 à 500,000 francs, dont elle sera remboursée en mercure et autres produits qui restent déposés à Trieste. Vous pourriez vous arranger à ce sujet avec le trésor du domaine extraordinaire et faire faire pour son compte les payements à la caisse d'Idria.

Enfin le budget de la marine pour Venise n'était que de 2 millions; je viens de le porter à 3 millions, et j'écris au ministre de la

marine qu'il peut ordonnancer largement pour ce service. C'est un troisième débouché offert aux fonds que vous avez en Italie; non-seulement les dépenses de 1811 ne s'accroîtront pas dans les départements français au delà des Alpes, mais il est même présumable qu'elles diminueront. Il est vrai que le subside sera diminué de 2 millions. La quantité nominale de 30 millions sera maintenue; mais j'ai ordonné que sur ce fonds le trésor prendrait 2 millions en actions sur le Monte-Napoleone, qui sont disponibles.

Faites-moi connaître comment vous faites le service de la Corse et de l'île d'Elbe. Au lieu de Toulon, vous pourriez le faire par Livourne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

17593. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 11 avril 1811.

Il faut mander au roi de Naples que je n'entends pas qu'il permette à mes généraux de quitter l'armée sans ma permission; que c'est contraire à toutes les règles.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17594. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 11 avril 1811.

J'ai porté à 3 millions le budget de la marine de Venise, qui, dans le budget général de cette année, ne figurait que pour 2 millions. Vous êtes le maître d'ordonnancer tant que vous voudrez pour ce service, et même à l'avance, vu que le trésor a une douzaine de millions en stagnation en Italie, et qu'on ne peut pas retirer ces fonds sans faire des pertes de change. Cette dernière considération est telle, que je voudrais dépenser 2 millions de plus à Trieste et à Venise, si je pouvais le faire utilement. Je pense que, si je ne pouvais pas avoir trois vaisseaux à Malamocco à la fin de septembre, il faudrait au moins en avoir deux. Écrivez dans ce sens à Venise.

L'équipage du *Rivoli* est déjà fait. Celui de l'autre vaisseau, soit qu'on le compose de Français, soit qu'on le compose d'Italiens, sera facilement fait. Mon intention est donc que ces deux bâtiments de guerre, plus *l'Uranie* et *la Princesse-de-Bologne*, puissent être à

Malamocco au mois de septembre; cette division pourrait sur-le-champ cingler pour Ancône ou pour toute autre destination. Au mois de novembre ou au mois de décembre on mettrait le troisième bâtiment à la mer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17595. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 11 avril 1811.

La Pallas, *l'Hortense* et *l'Elbe* devront être probablement envoyées en novembre prochain à Batavia. Il est donc convenable de les tenir dans la situation où elles sont, de sorte qu'en peu de jours elles puissent reprendre le même changement et se rendre à leur destination.

Soit que la sortie de ces frégates ait lieu en novembre par un coup de vent, soit qu'elle ait lieu en conséquence des dispositions qui seront faites pour faire sortir mes vaisseaux de Rochefort, soit enfin qu'elle ait lieu par un débloquement, les nouvelles que nous recevrons d'ici en octobre nous apprendront le parti qu'ont pris les Anglais sur Batavia.

Je pense que *la Pregel* doit être armée en guerre, afin d'avoir une division mobile de deux frégates, d'une corvette et d'un vaisseau dans le port de Brest. Les équipages doivent être constamment à bord, et les bâtiments appareiller fréquemment.

A Cherbourg, la corvette *la Diane*, la frégate *l'Iphigénie* et les deux vaisseaux que j'ai dans ce port doivent former le simulacre d'une expédition sur les îles de Jersey et Guernesey. Il faut que les équipages n'aient point de communication avec la terre, que tout le monde reste jour et nuit à bord, et que les bâtiments fassent de fréquents appareillages.

Je suppose que vous préparez les deux frégates de Nantes pour les expédier à Batavia au mois de novembre prochain.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17596. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 11 avril 1811.

J'ai nommé le vice-amiral Allemand commandant de mon escadre de Lorient. Cette escadre doit être de cinq vaisseaux. Il y en a deux à Brest et deux qui vont être terminés à Lorient. Lorsque les vaisseaux

: Lorient seront réunis à ceux de Brest, cela pourra faire, au mois octobre, un commencement d'escadre à Brest.

Je tiens toujours au projet de former des équipages pour les six ıisseaux de Rochefort, afin d'obliger l'ennemi à tenir six vaisseaux ıns ces parages, ou bien d'être toujours à même de faire sortir les ›tres. Vous donnerez pour instruction au vice-amiral Allemand de ire exercer ses équipages, de les empêcher de communiquer avec la rre, et enfin de faire des sorties toutes les fois que cela sera possible. Fournissez-lui des péniches et autres petits bâtiments pour ıe ses équipages puissent s'exercer, même quand les vaisseaux ne ›urraient pas appareiller.

P. S. Je désire bien que vous puissiez aussi fournir à l'escadre de ›rient une ou deux frégates.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17597. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 11 avril 1811.

Il est nécessaire que la navigation des bâtiments qui portent des ›nscrits en Corse varie. Il faudrait qu'ils se dirigeassent tantôt sur jaccio, tantôt sur Sagone, tantôt sur le golfe de Valinco, tantôt sur ılvi, et qu'à cet effet ils allassent reconnaître la Corse sur différents ›ints. La navigation naturelle paraît être de reconnaître un promonıire rouge qui est entre Calvi et Saint-Florent. C'est le point le plus pproché de France, et c'est là que les croisières ennemies attendent ›s bâtiments. S'ils faisaient route à mi-canal en remontant vers ahon, en longeant la Corse parallèlement et venant ensuite reconıître les Sanguinaires pour entrer à Ajaccio, ou les points entre jaccio ou Bonifacio, cela déjouerait les croisières ennemies. Faites ire une instruction là-dessus par les gens du métier.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17598. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A PARIS.

Paris, 11 avril 1811.

Mon Fils, je désirerais que les vaisseaux *le Rivoli, le Saint-Bernard* et *le Regeneratore,* et les frégates *l'Uranie* et *la Princesse-de-Cologne,* fussent réunis ensemble à Malamocco en juillet et août, pour sortir les uns après les autres, en mettant le moins d'intervalle

possible, et ayant pour refuge les ports de Pola, de Cattaro, de Raguse, mais, sur l'observation qui m'est faite qu'il est difficile que les trois vaisseaux soient finis pour le mois d'août, et vu la nécessité de profiter de ce mois pour faire une expédition qui présente beaucoup plus de chances et d'intérêt local, si d'ailleurs il n'y a pas de vaisseaux ennemis dans l'Adriatique, je désire que tous les efforts soient portés sur *le Rivoli* et sur l'un des deux vaisseaux *le Mont-Saint-Bernard* ou *le Regeneratore;* que ces vaisseaux et *la Princesse-de-Bologne* et *l'Uranie* soient tous les quatre rendus le 15 août à Malamocco, avec les chameaux disposés pour franchir la passe et aller compléter leur armement soit sur Pola, soit sur Ancône, selon les événements. Celui des deux vaisseaux qui n'aura pu être prêt au 15 août le sera au 15 novembre. Je vous prie de donner des ordres dans ce sens. Vous me ferez connaître lequel des deux vaisseaux, *le Mont-Saint-Bernard* ou *le Regeneratore,* pourra être fini le premier, et sur lequel on concentrera tous les moyens. Si c'est *le Mont-Saint-Bernard,* qui est un vaisseau français, il est nécessaire que le ministre de la marine en soit instruit pour pourvoir à son équipage.

Faites-moi connaître si l'on a viré en quille *l'Uranie* et dans quelle situation se trouvent les deux frégates.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

17599. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 12 avril 1811.

Mon Cousin, il est bien important d'organiser la 34e légion de gendarmerie, qui doit se réunir à Hambourg. Je crois qu'elle doit être de 468 hommes, non compris les officiers. Au 25 mars il y avait 150 hommes présents, et en route, provenant des légions de l'intérieur, 174 hommes. Il reste à fournir de vos régiments 83 hommes. Il faut les faire fournir dans les vingt-quatre heures de la réception de cette lettre. Enfin il reste à fournir par les indigènes 78 hommes; faites-les fournir sans délai. Par ce moyen votre légion de gendarmerie sera complète. C'est le colonel Saunier qui est chargé de cette organisation. Allez donc de l'avant et pressez l'opération.

Rendez-moi compte si les trois capitaines et les lieutenants qu'on a choisis parlent allemand; il me semble que cette condition est fort importante.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17600. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 12 avril 1811.

Mon Cousin, je réponds à votre lettre du 7 sur la marine ; il faut aller doucement avec la marine; c'est une arme très-compliquée, et l'on a bientôt dépensé un million sans obtenir de résultat. Les bâtiments que vous voulez prendre ne marcheront pas et ne seront alors d'aucune utilité. J'ai envoyé votre lettre au ministre de la marine et je lui ai prescrit de correspondre là-dessus avec le vice-amiral Ver Huell.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17601. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 12 avril 1811.

Mon Cousin, vous m'avez fait des observations sur l'organisation de votre artillerie. 1° Vous m'avez dit qu'il fallait trois caissons pour l'approvisionnement simple d'un obusier; effectivement un obusier de 6 pouces avait trois caissons qui portaient 156 coups; mais j'ai réglé qu'un obusier de 5 pouces 6 lignes n'aurait que deux caissons, parce que deux caissons contiennent 144 coups et que la différence est peu de chose. 2° La seconde observation est relative à l'équipage de pont et à l'organisation des pontonniers; il y sera pourvu par l'organisation de l'armée. 3° Vous allez recevoir des conscrits qui remédieront à l'incomplet de vos compagnies d'artillerie et les porteront à 140 hommes. 4° Vous vous plaignez du petit nombre d'officiers du bataillon du train et demandez trois bataillons du train; je vous ai déjà mandé que je ne pouvais vous en envoyer que deux; mais l'état-major va être changé et considérablement augmenté.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17602. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 12 avril 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 7 avril. J'ai lu la lettre relative au régiment du grand-duché de Berg. Les événements ne sont pas aussi pressés que vous le supposez. Vous aurez six bataillons de

Berg, avec l'artillerie et tout ce qui est nécessaire, avant le mois de juillet, et cela est suffisant. Vous aurez pour le même temps vos 4es bataillons. Je viens de prendre un décret pour former un 6e bataillon à tous vos régiments. Le ministre de la guerre vous transmettra ces dispositions. J'ai également attaché un major en second aux bataillons de guerre de vos régiments; le colonel commandera en ligne les deux premiers bataillons, et le major en second commandera les 3e et 4e bataillons. Mon intention, je vous l'ai déjà mandé, est qu'après le mois de septembre votre corps soit de six divisions, chaque division de trois régiments, chaque régiment de cinq bataillons de guerre, formant une brigade, et de trois à quatre bataillons auxiliaires; ce qui ferait de cent dix à cent quinze bataillons. Mon intention est également d'augmenter votre corps de deux brigades de cavalerie légère. Alors je vous donnerai trois bataillons du train, au lieu de deux; mais il faudra augmenter votre artillerie en conséquence. La chose principale aujourd'hui est de garnir Danzig. Le régiment bavarois y arrivera dans les premiers jours de mai. Celui de Wurtemberg sera réuni le 16; il recevra vos ordres et sera arrivé à Danzig à la fin de mai. J'aurai donc complet à Danzig tout ce que j'ai désiré y avoir. Je vous envoie la composition du régiment wurtembergeois.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17603. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, A CASSEL.

Paris, 12 avril 1811.

Mon Frère, vous avez bien fait de ne pas envoyer vos deux pièces d'artillerie avec vos régiments pour aller à Danzig, puisque vous avez peu d'artillerie; mais il est nécessaire que vous formiez deux compagnies d'artillerie à l'instar des régiments français; vous fournirez les chevaux. J'ordonne qu'on leur donne à Danzig deux pièces avec les caissons. En général, cette méthode serait bonne à établir dans tous vos régiments. Une compagnie d'artillerie ayant ses caissons d'infanterie et d'artillerie, un caisson pour porter le pain et un pour la comptabilité, offre beaucoup d'avantages, car partout où va un régiment on a besoin d'artillerie. Quant à l'artillerie qui vous manque pour cette organisation, vous n'avez qu'à m'en faire la demande; je vous la donnerai.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

17604. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Paris, 13 avril 1811.

J'ai fixé au 2 juin prochain le baptême du roi de Rome, qui sera célébré dans l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris, à laquelle moi et l'impératrice nous nous rendrons solennellement pour y assister et pour rendre grâces à Dieu sur sa naissance. Après la cérémonie de Notre-Dame, j'irai dîner à l'hôtel de ville de ma bonne ville de Paris, et je verrai tirer un feu d'artifice. Le même jour il sera chanté un *Te Deum* dans tout l'Empire. Je désire que les fêtes et réjouissances aient lieu en même temps et suivant le mode que vous m'avez proposé, et que pour cela vous adressiez des instructions aux maires des communes en leur fixant les sommes qu'ils peuvent dépenser à ces fêtes. Vous me présenterez la note des mariages que chacune des principales villes pourrait faire en dotant des filles pauvres et orphelines et les unissant à des anciens militaires. Mon intention est aussi que vous convoquiez pour le baptême du roi de Rome les maires des bonnes villes, qui seront accompagnés, chacun, par deux députés choisis parmi les principaux du conseil général. Vous allouerez à chacun les indemnités nécessaires pour les frais de leur voyage, de manière que pendant leur séjour à Paris ils puissent y paraître d'une manière convenable et faire porter à leurs gens la livrée des villes qu'ils représenteront.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17605. — AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL,

GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Paris, 14 avril 1811.

Vous remettrez l'instruction ci-jointe au sieur Mortemart. Vous lui donnerez des conseils généraux sur la manière dont il doit se conduire. Il faut qu'il ne fasse aucun embarras; sa femme même doit ignorer où il va. Il doit seulement dire qu'il est absent pour un mois.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

AU BARON DE MORTEMART,

CAPITAINE, OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Monsieur Mortemart, le régiment de Walcheren est composé de cinq bataillons et doit avoir en ce moment 5 à 6,000 hommes de

conscrits réfractaires. Vous trouverez ci-joint l'état des effets d'habillement partis de Paris et de Lille pour ce régiment. Vous vous rendrez en toute diligence à Flessingue pour vérifier cet état.

Avant d'arriver à Flessingue, vous visiterez le fort Impérial, le fort Napoléon et la batterie du Centre dans l'île de Cadzand; vous me ferez connaître la situation de ces forts. Vous compterez les bouches à feu en batterie; vous me rendrez compte du nombre de pièces de 48 et du nombre de plates-formes qu'a chaque mortier à plaque. Vous me ferez connaître la situation des troupes qui sont dans l'île de Cadzand et l'emploi qu'on fait des différentes compagnies et détachements des sapeurs, des pionniers français et étrangers, des déserteurs qui s'y trouvent, et s'ils sont organisés en bataillon. Vous reconnaîtrez si les chaloupes canonnières peuvent entrer dans le port de Breskens, combien de chaloupes et de bateaux canonniers ce port peut contenir, combien il y a d'eau dans les hautes mers.

Vous passerez après cela à Flessingue. Vous verrez le général Gilly, commandant l'île de Walcheren; vous verrez le colonel du régiment de Walcheren, et vous m'enverrez un rapport qui m'instruira, 1° si la quantité de drap qui est annoncée est arrivée; 2° si les habits confectionnés sont bons; 3° si l'on annonce l'époque à laquelle le reste des effets arrivera. Vous passerez les journées, depuis la pointe du jour, à visiter les casernes. Vous verrez faire l'exercice aux conscrits réfractaires. Vous m'enverrez un rapport sur le régiment, bataillon par bataillon; vous me manderez si les chefs de bataillon sont arrivés, si tous les officiers sont arrivés, ceux qui ont donné de leurs nouvelles et ceux dont on n'a pas entendu parler; quel est le nombre des sous-officiers arrivés, de quels corps ils sortent, si ce sont de bons ou de mauvais sujets; quelle est la quantité de conscrits réfractaires arrivés, quelle volonté ils ont, si ce sont de beaux hommes; combien il y a de malades, comment ils sont casernés. Vous me parlerez aussi de la quantité de fusils qui sont arrivés.

Vous me rendrez compte de ce que vous auront dit le général Gilly, le colonel, et de ce que vous aurez vu par vous-même, en me faisant connaître l'opinion du général, celle du colonel et celle que vous aurez été à même de prendre sur ce que vous aurez vu.

Vous irez successivement à Middelburg, à Veere et dans les lieux où sont cantonnés les différents bataillons. Tous les jours vous m'enverrez un rapport pour me parler de l'état de la désertion et sur les précautions qu'on prend pour l'empêcher. Vous me parlerez de l'hôpital militaire de Middelburg que vous visiterez plusieurs fois. Vous

me ferez également un rapport sur la cavalerie et sur le service de la gendarmerie. Vous donnerez un coup d'œil sur la manière dont les douanes font leur service. Quand vous m'aurez satisfait sur toutes ces questions, vous jetterez un coup d'œil sur les travaux de la marine. A-t-on commencé le magasin général, ou qui empêche de commencer les travaux? A-t-on travaillé à l'écluse? Sait-on si le radier a souffert, ou quand le saura-t-on? Travaille-t-on au quai que les Anglais ont démoli? Quand sera-t-il rétabli?

Vous m'enverrez tous les jours le mouvement de la rade. Vous me ferez connaître où sont mouillés les bâtiments de l'escadre, ceux de la flottille, ce qu'on signale des croisières ennemies et les bâtiments de guerre qui mettront tous les jours à la voile.

Vous m'enverrez après cela un rapport sur les travaux du génie. Travaille-t-on au fort Montebello, au fort Saint-Hilaire? Combien y a-t-il de tombereaux employés? Combien d'hommes du pays, de prisonniers, de sapeurs, de pionniers de toute espèce?

Vous me ferez connaître la situation des différents camps que j'ai ordonnés sur les dunes, et s'ils se sont bien conservés pendant l'hiver.

Tous les soirs vous rédigerez le rapport de ce que vous aurez vu et fait dans la journée.

Vous pourrez aller à bord de mon escadre voir l'amiral Missiessy, lui demander s'il a quelque chose à me faire dire.

Vous observerez l'esprit public du pays. Vous verrez le maire de Flessingue pour savoir si les indemnités que j'ai accordées à la ville ont été payées et si l'on rétablit les maisons, si cela se fait conformément à mes décrets. Vous verrez le préfet, les sous-préfets, et vous me transmettrez ce que vous en apprendrez.

Quand vous aurez passé une quinzaine de jours dans l'île de Walcheren et que vous m'aurez envoyé une quinzaine de rapports, vous passerez dans l'île de Schouwen. Vous visiterez la place de Zierikzee, vous verrez dans quelle situation est cette place, et vous vous informerez de ce que le commandant aura à me dire.

Vous repasserez à Veere et vous viendrez à Goes, Tholen, Berg-op-Zoom. Vous séjournerez deux jours à Goes pour visiter l'île de Sud-Beveland, prendre des renseignements sur l'administration, la police, le militaire, et sur ce qui est relatif à la contrebande. Vous verrez dans quelle situation est la place de Tholen. Vous vous arrêterez assez de temps pour vous mettre en état de me rendre compte de l'esprit et de la manière de servir des corps qui sont dans les îles de Schouwen, de Sud et Nord-Beveland et à Berg-op-Zoom. Vous irez jusqu'à Bath, et vous m'enverrez par la poste d'Anvers les mêmes

renseignements sur ce point que sur les îles que je viens de nommer. Vous rentrerez après cela dans l'île de Walcheren.

Je suppose que cette mission vous conduira au 10 ou 15 mai; à cette époque vous recevrez de nouveaux ordres de moi dans l'île de Walcheren. Vos rapports me seront adressés directement; vous les enverrez sous le couvert du duc de Frioul, auquel vous pourrez écrire sur ce qui vous sera particulier dans cette tournée.

Vous m'écrirez de Flessingue pour m'informer si les cadres des 3e et 4e compagnies du 5e bataillon des 65e, 72e, 19e, 43e, 27e et 22e sont arrivés pour prendre des conscrits réfractaires du régiment de Walcheren, et de là passer dans les îles de Schouwen et de Goeree; ou, s'ils ne sont pas arrivés, quand ils arriveront; ce qui manque d'officiers ou de sous-officiers dans les cadres, et si l'on peut y avoir confiance.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général duc de Mortemart.

17606. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE,

PREMIER INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARTILLERIE, A PARIS.

Paris, 14 avril 1811.

Monsieur le Général Comte la Riboisière, je vous envoie deux rapports du ministre de la guerre sur l'organisation de l'artillerie, telle que je l'ai demandée. Je suppose trois corps d'armée, chacun de seize régiments, ce qui forme quarante-huit régiments, chacun à quatre bataillons. Je suppose quatre divisions de cuirassiers, ayant chacune douze pièces d'artillerie à cheval. Faites-moi vos observations sur le plan proposé tant pour les bouches à feu que pour le personnel et les attelages d'artillerie. L'expérience des deux campagnes d'Autriche et de la campagne de Pologne doit vous avoir fait connaître ce qui est nécessaire. Je crois qu'il faut avoir à Danzig et dans les autres places, confectionné et non confectionné, de quoi faire cinq approvisionnements. Ne parlez de ce travail à personne, pas même au ministre de la guerre. Aussitôt que vous l'aurez fait, venez me l'apporter, afin que j'arrête mes idées là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

17607. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 15 avril 1811.

J'ai lu votre travail sur l'organisation de l'artillerie de l'armée

d'Allemagne. Il faut quarante-quatre compagnies d'artillerie à pied pour l'équipage d'artillerie des trois corps d'armée, sans y comprendre la Garde. Ces compagnies seront formées de la manière suivante : les 1re, 3e, 17e et 2e compagnies du 1er régiment d'artillerie; les 6e, 11e et 3e du 3e d'artillerie; quatre compagnies du 4e d'artillerie; les 2e, 3e, 13e, 14e et 22e du 5e d'artillerie à pied, ce qui, joint aux six compagnies qui sont en Allemagne, complétera à onze les compagnies que fournit ce régiment; les 1re, 6e, 8e et 18e du 6e régiment; les 7e et 5e du 7e régiment, ainsi que les treize compagnies déjà en Allemagne; les 3e, 8e, 12e, 13e, 14e et 22e du 8e régiment; trois des six compagnies du 9e régiment qui sont actuellement à Hambourg; les trois autres resteront pour la défense des côtes de Hambourg.

Résumé : quatre compagnies du 1er régiment, onze du 5e, trois du 3e, quatre du 4e, quatre du 6e, quinze du 7e, six du 8e et trois du 9e : total, cinquante compagnies d'artillerie. Il n'en faut que quarante-quatre; c'est donc six compagnies de plus. Tous les hommes disponibles dans les autres compagnies de ces régiments seront détachés pour compléter ces compagnies. Les conscrits qui arrivent seront chargés de compléter les cadres des compagnies qui restent.

Le service de Walcheren sera fait par une compagnie du 9e et quatre du 8e qui seront envoyées. Les cadres de chaque compagnie n'auront que dix canonniers; le reste sera complété par les conscrits réfractaires les plus beaux, les plus grands et de meilleure volonté.

Le 6e régiment enverra un cadre à l'île de Ré, à l'île d'Aix et à Belle-Ile. Ces trois compagnies seront complétées par les conscrits des régiments de Belle-Ile et de l'île de Ré à 150 hommes. Vous me présenterez un rapport et projet de décret pour réunir ces compagnies d'artillerie, en les complétant, autant que possible, au moins à 80 hommes, afin que, par le défaut du personnel, l'artillerie ne soit pas retardée.

Un cadre de compagnie d'artillerie française sera envoyé dans l'île de Goeree et au Texel et recruté de même. Cette méthode aura l'avantage d'avoir à l'armée des canonniers de vingt et un ans, ayant déjà un an de service.

Il sera ensuite envoyé, pour compléter ces compagnies et réparer leurs pertes, des hommes des dépôts de manière à les porter d'abord à 120 et après à 140 hommes.

Il faut vingt-trois compagnies d'artillerie à cheval. Il y en a déjà à l'armée d'Allemagne sept; il en faut donc encore seize. Le 1er régiment en fournira six nouvelles; le 5e en fournira une; le 6e en fournira quatre, et le 4e en fournira trois.

Quant aux pontonniers, il y a déjà trois compagnies à l'armée d'Allemagne et quatre en France, ce qui fera sept compagnies; trois seront fournies par le 2e bataillon, ce qui fera dix; on n'en demande que sept.

Ainsi, par ce moyen, il y aura pour l'armée d'Allemagne cinquante compagnies d'artillerie à pied, vingt-quatre compagnies à cheval et dix de pontonniers. Quant aux ouvriers, ceux qui seront dans les arsenaux pourront être employés; il n'en manquera pas.

Ce premier aperçu peut être perfectionné par le ministre dans le rapport qu'il fera. Ce qu'il y a à faire consiste à prendre le plus grand nombre d'hommes à Anvers, dans les îles et sur les côtes, sauf à remplacer par des cadres de compagnies de conscrits réfractaires pour les îles, et hors des îles par des cadres de conscrits qu'on complétera à mesure de leur arrivée.

Je désire que vous rédigiez le projet de mouvement pour qu'au 1er mai le nombre d'hommes nécessaire pour compléter à 100 hommes les compagnies d'artillerie de l'armée d'Allemagne soit envoyé.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17608. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 15 avril 1811.

Mon Cousin, je reçois vos lettres du 10. Levez toutes les difficultés, mais organisez votre gendarmerie; qu'elle soit en activité partout avant le 1er juin. Je ne vois pas de difficulté que vous preniez le général d'Hastrel pour chef d'état-major. Je ne vois pas non plus de difficulté à donner une division au général Compans. Mon intention étant de porter votre corps à cinq divisions, le général Morand pourra rester. Je donne, en attendant, ordre au général d'Hastrel de se rendre à Hambourg, où vous l'aurez sous la main jusqu'à ce que j'aie formé la cinquième division. Il faut bien se garder de mettre le séquestre sur les propriétés du duc d'Oldenburg; il faut, au contraire, avoir toutes sortes de procédés en ce qui concerne ses intérêts particuliers. Donnez des ordres dans ce sens aux autorités du pays. Il ne faut pas faire attention à l'emprunt qu'il veut faire; cela ne doit pas paraître vous regarder. Si quelque banquier de Hambourg veut lui prêter de l'argent, il faut le laisser faire. Si l'on vous en parle, il faut dire seulement que vous ne pouvez rien faire pour cela sans mon autorisation. Soyez bien persuadé que, dans la situation des choses, le duc d'Oldenburg ne trouverait pas à emprunter, je ne dis

pas 9 millions, mais 900,000 francs, surtout sans ma garantie. Il faut laisser aller les choses, sauf à observer ce qui se fait, sans avoir l'air de le savoir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17609. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 15 avril 1811.

Mon Cousin, j'ai donné l'ordre qu'au 1er mai tout ce qui est nécessaire pour compléter votre infanterie, votre artillerie, votre génie, vos administrations, tant en personnel qu'en matériel, soit dirigé sur Wesel, pour de là se rendre à votre armée. Les deux bataillons des tirailleurs corses et du Pô partent de Boulogne le 20 avril et se dirigent par Wesel. Envoyez-moi un état de situation qui me fasse connaître l'effectif, les présents sous les armes de chaque corps, de l'artillerie, enfin de toute votre armée, afin que je comprenne parfaitement sa situation. Faites-moi connaître quand les semestriers auront rejoint. Je suppose que le 33e léger a ses quatre pièces de canon; s'il ne les avait pas, faites-les-lui fournir sur-le-champ avec les caissons.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17610. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 16 avril 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je reçois la lettre par laquelle vous me rendez compte que vous avez 1,500 voitures; ainsi il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur ce point.

J'approuve que les dépôts des 3e, 6e et 7e bataillons des équipages militaires soient à Nancy, Metz et Mézières. Il est possible que je donne l'ordre de réorganiser à la fois ces trois bataillons; les 1,800 hommes nécessaires seront produits par l'appel de la réserve, et les 3,600 chevaux seront achetés. Ces bataillons ne seront pas rendus avant la mi-avril à Bayonne, et avant la mi-mai à leurs dépôts. On ne peut donc pas compter sur eux avant la fin de juillet, époque où les conscrits arriveront. Il est nécessaire de faire fournir sur-le-champ les harnais et voitures pour que vers le 15 août ces bataillons puissent partir en tout ou en partie. L'achat des chevaux ne peut pas retarder la formation des bataillons en hommes. Je vais bientôt faire

l'appel de la réserve. Je ne pense pas qu'elle soit arrivée avant le 15 juin. Il sera temps de passer des marchés pour l'achat des chevaux, puisqu'ils s'achètent dans la Franche-Comté et dans les cantons où sont ces bataillons. Le principal est d'avoir les harnais prêts et que les cadres ne s'arrêtent pas à Bayonne. Ces six bataillons me suffisent. Je n'ai pas besoin d'en former de nouveaux. 1,500 voitures sont ce qui m'est nécessaire; d'ailleurs, s'il en fallait d'autres, je ferais venir d'autres cadres d'Espagne.

Trois compagnies du 12e bataillon doivent être parties; j'ai besoin de trois autres au plus tard au 15 mai.

Quant au 9e bataillon, j'en ai également besoin dans le plus court délai possible; je vois qu'il a 305 soldats et 300 chevaux; ainsi cela fait au moins de quoi atteler deux compagnies. Il faut rappeler de chez les cultivateurs les 173 chevaux qui y sont. Il est indispensable qu'au 15 mai j'aie au moins 60 voitures de ce bataillon prêtes à partir.

Quant au 2e bataillon, que j'organise à Commercy, j'en ai besoin le plus tôt possible. Votre rapport du 10 avril ne me présente pas la situation de ce bataillon. Vous sentez bien que je n'aurais pas eu l'idée de faire venir le 9e bataillon à Lyon si le 2e pouvait me servir.

Remettez-moi la situation des trois compagnies du 12e bataillon qui sont parties, en hommes, chevaux, harnais et voitures, et la situation des trois autres compagnies, compagnie par compagnie, et faites-moi connaître quand elles pourront partir. Mon intention est qu'elles partent à mesure qu'une compagnie sera en état de partir.

Vous me ferez connaître quand le 2e bataillon sera prêt, compagnie par compagnie. Mon intention est qu'à mesure qu'une compagnie sera prête elle parte.

Enfin je désire savoir quand le 9e bataillon sera prêt à partir de Plaisance, compagnie par compagnie. Je vois que les compagnies de ce bataillon feront le fond des transports pour le mois de juillet, et que les trois autres ne seront prêtes qu'après juillet, c'est-à-dire pour une campagne d'automne.

Je pense qu'il faut réunir dans le 10e bataillon, qui est à l'armée du Portugal, tout ce qu'il y a de disponible des 1er, 4e, 12e et 13e bataillons, et faire revenir les cadres de ces derniers en France. Ce sera une ressource qui pourra être utile pour la campagne d'automne. Je suppose que le 10e pourra avoir 300 chevaux et 75 à 80 voitures. J'ai souvent donné et fait donner l'ordre de rappeler de l'armée de Portugal tous les hommes à pied des bataillons des équipages. Je suppose que ces ordres s'exécuteront. Écrivez au prince de Neuchâtel,

et réitérez les ordres les plus positifs pour qu'on ne garde à l'armée de Portugal que le 10e bataillon. Ce bataillon pourra être composé d'un tiers de voitures et le reste de mulets de bât.

Je vous renvoie votre projet de décret pour que vous le rédigiez en conséquence de la présente lettre.

Il suffit que le 10e bataillon d'équipages ait deux compagnies de voitures et qu'il ait quatre compagnies de mulets de bât. Les hommes disponibles des autres bataillons seront employés à compléter ce bataillon. Les chevaux et les mulets, l'armée se les procurera en Portugal ; les hommes à pied des autres bataillons reviendront en France. Il serait convenable d'étendre cette mesure à l'armée d'Espagne, qui pourrait n'avoir dans ses bataillons d'équipages qu'une ou deux compagnies avec des voitures, et le reste avec des mulets de bât. On peut se procurer des mulets de bât en Espagne.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17611. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 16 avril 1811.

Mon Cousin, je vous envoie deux beaux bataillons espagnols, formant 2,000 hommes, avec un général. Les soldats sont bons ; ils ont été engagés de bonne volonté, et voilà deux ans qu'ils sont sous les armes. Je pense qu'ils se battront comme les Portugais et qu'ils auront peu de déserteurs, en ayant soin de ne pas les mettre aux avant-postes ni dans des places fortes de premier ordre. Il est probable qu'ils seront entourés d'embaucheurs ; il sera donc bon d'établir une surveillance secrète sur ces bataillons. La police doit avoir les yeux sur eux ; elle prendra beaucoup d'agents anglais.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17612. — A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE, A DRESDE.

Paris, 16 avril 1811.

Monsieur mon Frère, je suis fort dans l'obscur sur les dispositions des Russes. Leur langage est tranquillisant, mais les mouvements qu'ils font faire à leurs divisions de Moldavie portent à penser qu'ils en veulent au Grand-Duché. Dans cette circonstance, Votre Majesté peut avoir besoin de direction, et c'est l'objet de cette lettre.

PLACES FORTES.

Je ne connais pas la place de Zamosc. Si elle peut se défendre, il faut l'armer, l'approvisionner pour six mois et y mettre la garnison la plus faible possible; mais, si elle n'est pas en état de se défendre assez longtemps pour qu'on puisse venir à son secours, il paraît convenable d'en évacuer l'artillerie sur Varsovie et de la faire sauter. Cette place est hors de la ligne d'opération. Le pays étant pour nous, une petite forteresse y est assez inutile; une grande forteresse ou place de dépôt peut seule être importante dans le Grand-Duché, et c'est Modlin. Il faut donc que Votre Majesté charge le prince Poniatowski et les généraux de voir combien de mois de siége Zamosc peut soutenir. Je suppose qu'il faudra que cette place se défende au moins trois mois à partir du premier mois de l'invasion. Il est à présumer que dans ce premier mois le siége n'aura pas commencé. C'est donc à peu près pendant deux mois de siége que la place doit résister.

Praga, Sierock et Modlin ne sont que des têtes de pont d'un camp retranché; ils ne peuvent donc servir qu'à appuyer les mouvements d'une armée; et, si Modlin est, comme je le suppose, hors d'état de se défendre, on ne doit pas exposer une garnison pour garder ce point. D'ailleurs ce sont des places de campagne. On décidera au dernier moment ce qu'on devra en faire. Les approvisionnements qu'on y réunira seront pour la garnison, et, dans le cas contraire, pour l'armée.

ARTILLERIE.

Dans le cas où on garderait Zamosc, il faut n'y laisser que l'artillerie nécessaire. Il suffit pour la défense de cette place de pièces de 12 et de 16. On doit garder les pièces en fer pour l'armement de Praga, de Modlin et de la Vistule aux environs de Varsovie. On peut même garder huit pièces de 24 pour protéger Praga de la rive gauche, du côté de Varsovie. Enfin il faut garder les poudres et les boulets nécessaires pour cette défense. On gardera à Varsovie toute l'artillerie de campagne et les caissons qu'on peut atteler et qui doivent servir aux mouvements de l'armée, et, à mesure qu'on croira qu'on est davantage menacé, on évacuera une partie de ces munitions par échelons entre Varsovie et l'Oder; de manière qu'à mesure que l'armée se retirera elle puisse rencontrer des munitions suffisantes. Il sera donc nécessaire de former ainsi sur la route des magasins pour les munitions. On pourra prendre des églises, etc., et il faudra me faire connaître l'emplacement de ces magasins. On laissera une partie de l'artillerie nécessaire à Thorn, tout le reste de l'artillerie quelconque,

à l'exception des fusils, sera embarqué sur la Vistule, sous prétexte d'une destination pour l'armement de Thorn. Ces bateaux partiront ensemble; ils pourront être expédiés peu de jours après l'ordre qui en sera donné, et de Thorn on pourra ensuite les diriger sur Danzig, où ils seront en dépôt dans une place forte. Cette mesure est d'autant plus importante que l'appât de prendre cette artillerie pourrait porter les Russes à tenter un coup de main sur Varsovie. Ils n'en auront plus l'idée lorsque l'artillerie n'y sera plus. Quant aux huit pièces en bronze qui seront laissées à Varsovie et à celles en fer qui seront à Modlin, on les évacuera à mesure que les choses se prononceront, ou, au dernier moment, on brûlera les affûts et on mettra les pièces hors de service, si on n'a pu les transporter.

ARMES A FEU.

Les armes que j'ai envoyées dernièrement de France doivent être retenues à Dresde, à Glogau et à Küstrin, selon l'endroit où elles se trouvent. Quant aux armes qui sont dans le Duché, on peut en garder 4,000 à Varsovie, soit pour les gardes nationales, soit pour l'armée, soit pour les recrues. Le reste devra être dirigé, comme les munitions, en échelons sur la route de Posen. Au moment d'une attaque sérieuse, on évacuerait ces armes sur Glogau et Küstrin. On peut même en évacuer 5 à 6,000 sur Danzig.

ARMÉE.

Les semestriers doivent être rappelés et les corps réunis sous prétexte d'en faire la revue. Tout doit être rassemblé du côté de Pultusk et de Varsovie. La cavalerie doit rester sur les avant-postes et être placée en échelons, de manière à retarder la marche de l'ennemi et à préserver Varsovie d'une invasion. Des chevaux doivent être levés de tous côtés pour remonter la cavalerie et pour atteler les soixante et douze pièces de campagne nécessaires à l'armée polonaise. Des pièces de régiment doivent être données à chaque corps. Des magasins de biscuit et de vivres doivent être formés sur la ligne d'opération entre l'Oder et Varsovie. L'armée doit être chargée de défendre aussi longtemps qu'elle pourra la Vistule, et, lorsque cela ne sera plus possible, de manœuvrer toujours lentement sur l'Oder. Les hôpitaux doivent, en général, être évacués du côté de Kalisz. Il est probable que, si l'on en venait à cette extrémité, l'armée serait rencontrée sur l'Oder par l'armée française. Ce n'est pas le moment où Votre Majesté doit regarder à un million. Je pense que Votre Majesté doit donner des ordres pour que tous les chevaux d'artillerie soient

levés, pour que son artillerie soit attelée, les semestriers rappelés, et enfin son corps d'armée mis dans le meilleur état possible. Si la Russie n'avait affaire qu'au Grand-Duché, je suppose qu'elle pourrait se divertir d'un coup de main; mais, dans l'état actuel des choses, elle doit voir cette entreprise sous un point de vue plus sérieux, et je doute encore qu'elle en ait le projet. Cependant les faits parlent; ses divisions quittent le Danube et se portent sur les frontières du Grand-Duché. Les bruits de Varsovie à cet égard ne sont plus des bruits isolés; ils sont confirmés par tous les avis qu'on reçoit de Stockholm et de Bucharest. Il faut donc se mettre en mesure, et c'est le but de la présente instruction. Le Grand-Duché n'a sans doute pas à craindre une invasion; mais enfin tout doit être prévu, et dans ce cas l'art consiste à ne perdre ni canons, ni munitions, ni armes, ni magasins. C'est ce que la Bavière a fait constamment dans les dernières invasions qu'elle a éprouvées. Toute son artillerie, tous ses magasins avaient été évacués sur Lindau, sur Augsburg et sur Ulm. Or la place de Danzig est ici d'un grand avantage pour le Duché, puisqu'on peut tout charger sur des bateaux qui, en huit ou dix jours, seront en sûreté dans cette place et pourront remonter ensuite, quand le danger sera passé. Ces dispositions pour le Grand-Duché font assez connaître à Votre Majesté ce qu'elle doit faire pour la Saxe, puisque, le cas arrivant, il serait assez convenable que l'armée saxonne pût aller au-devant de celle du Grand-Duché. Je pense donc qu'il faut donner des pièces aux régiments, et, sous prétexte de revues, rassembler les divisions, remonter la cavalerie et mettre tout en état. On ne peut pas parler ici de ce que les Prussiens feront en cas de guerre. Comme les protestations de la Russie sont très-pacifiques, quoique en contradiction avec les mouvements de troupes, qui peut-être sont le résultat de la peur, on n'a pu que pressentir que la Prusse désirait un rapprochement, sans cependant avoir encore une idée diplomatique à cet égard.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17613. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 17 avril 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, par le courrier que vous enverrez à Dresde, écrivez à mes ministres à Dresde et à Varsovie pour qu'ils tiennent la main à ce que, vingt-quatre heures après la réception de

ma lettre, des ordres soient donnés pour la réunion de l'armée varsovienne; qu'ils se pénètrent bien du principe de ma lettre, qui est que tout est bien, pourvu qu'on ne perde rien, quand même les Russes viendraient à Varsovie; que les Autrichiens ont toujours été à Munich; mais qu'il ne faut pas que l'armée soit rassemblée en détail; qu'il faut qu'elle soit toute réunie à Varsovie; qu'il faut que la Saxe rappelle ses semestriers, achète des chevaux et organise son artillerie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17614. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Palais des Tuileries, 17 avril 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, je n'ai eu qu'à me louer des services que vous m'avez rendus dans les différents ministères que je vous ai confiés; mais les affaires extérieures sont dans une telle circonstance que j'ai cru nécessaire au bien de mon service de vous employer ailleurs. J'ai voulu cependant, en vous faisant demander votre portefeuille, vous donner moi-même ce témoignage, afin d'empêcher qu'il reste aucun doute dans votre esprit sur l'opinion que j'ai du zèle et de l'attachement que vous m'avez montrés dans le cours de votre ministère.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

17615. — A M. MARET, DUC DE BASSANO, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 17 avril 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous envoie deux projets de traité avec la Westphalie. Je ne puis pas mettre dans un traité avec la Westphalie que je retirerai le nombre de troupes au-dessus de 12,500 hommes, puisque cela dépend des circonstances.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17616. — A M. MARET, DUC DE BASSANO, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 17 avril 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, le petit traité à faire avec la Prusse pour la route militaire de Stettin à Danzig consiste à obtenir un em-

branchement qui irait de Konitz à Nackel. Konitz est sur le territoire prussien; Nackel est sur le territoire polonais. De Nackel on irait à Posen, à Varsovie, à Thorn, comme on voudrait. Ainsi, de Danzig on viendrait à Konitz pour entrer dans le Grand-Duché, et de Stettin, pour entrer dans le Duché, on viendrait également à Konitz et on descendrait de là à Nackel.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17617. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 17 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, les régiments de cuirassiers formeront quatre divisions. La 1re division sera telle qu'elle est aujourd'hui en Allemagne. La 2e sera composée des quatre régiments qui formaient la division d'Hautpoul. La 3e sera composée des quatre régiments qui formaient la division du duc de Padoue dans la dernière campagne. La division de réserve sera composée des deux régiments de carabiniers et du 1er régiment de cuirassiers. Le 14e de cuirassiers remplacera le 1er régiment de cuirassiers dans la division où ce régiment servait. Ainsi la réserve ne sera que de trois régiments, mais il sera créé sans délai un 5e escadron à ces trois régiments, afin qu'ils puissent avoir un plus grand nombre d'hommes à cheval.

Proposez-moi pour ces divisions quatre généraux de division, huit généraux de brigade, quatre adjudants commandants et l'artillerie nécessaire, qui doit être de douze pièces d'artillerie à cheval par division, c'est-à-dire de quarante-huit pièces pour les cuirassiers.

Donnez à ces régiments l'ordre de se tenir prêts à entrer en campagne. Présentez-m'en l'état en détail, et qu'au 1er mai ils puissent se mettre en marche pour se diriger vers la frontière.

Recommandez bien aux colonels de n'acheter que des chevaux qui puissent faire la campagne, car des chevaux qui ne pourraient être employés tout de suite ne serviraient à rien.

Le 5e régiment de hussards et le 11e formeront une brigade; le 23e et le 24e de chasseurs en formeront une seconde; le 11e et le 12e de chasseurs en formeront une troisième. Présentez-moi trois généraux de brigade pour commander ces trois brigades, et donnez des ordres aux régiments pour qu'ils se mettent en état. Faites-moi connaître ce que chacune de ces brigades pourra avoir de prêt à partir au 1er mai.

Par ce moyen j'aurai : 1° trois brigades de cavalerie légère, déjà existantes à l'armée d'Allemagne, formant six régiments; 2° six régiments que j'envoie, formant trois brigades; total, six brigades de cavalerie légère et quinze régiments de cuirassiers, formant quatre divisions.

Faites-moi connaître combien au 1er mai ces régiments auront d'hommes à cheval, et combien ils en auront au 1er juin et au 1er juillet.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17618. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 17 avril 1811.

Donnez ordre à la demi-brigade portugaise qui est à Bourges de se rendre à Orléans. Envoyez-lui un ordre de route pour qu'elle marche bataillon par bataillon et à deux jours de distance. Faites-moi connaître ce que c'est que le 1er et le 2e régiment de chasseurs portugais et le bataillon de marche qui est à Châteauroux. Mais, en attendant, éloignez cette demi-brigade. Je trouve qu'il y a trop de Portugais dans cette division, et je pense qu'il faudrait la diriger sur l'Allemagne. Je vois que j'ai 3,500 hommes de ces Portugais que je ne veux pas laisser à Grenoble et à Lyon; je préfère les avoir à l'armée, et il faut les organiser pour ce service. Je pense qu'en incorporant les deux bataillons provisoires qui sont à Lyon et Genève, ainsi que la demi-brigade d'élite, on pourrait avoir 1,000 hommes pour chaque bataillon; ce qui ferait une demi-brigade utile. Mais je pense qu'il est assez important de les ôter de France. Vous pouvez faire appeler le général portugais qui est à Paris, lui expliquer le parti qu'on veut en tirer et l'avantage que cela leur présente, puisqu'ils ne pourraient qu'être très-malheureux en Portugal. Faites-moi connaître les généraux portugais auxquels on pourrait se fier pour les attacher à chacun de ces régiments. Ce serait toujours une plus grande garantie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17619. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 17 avril 1811.

Il y a à Hambourg un entrepreneur de transports pour les douanes qui va transporter par jour 250 milliers pesant à Cologne. Je crois

que l'artillerie pourrait profiter du retour de ces transports pour envoyer des munitions. Cela épargnerait vos chevaux d'artillerie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17620. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 17 avril 1811.

J'ai pris un décret pour former un 6e bataillon aux régiments du prince d'Eckmühl. Je désirerais que ces bataillons se formassent en Allemagne et que les cadres ne revinssent pas en France. On les formerait avec des dépôts des régiments de l'armée d'Espagne qui sont situés entre la Loire et le Nord. Je crois qu'on pourrait toujours bien tirer près de 10,000 hommes de ces dépôts, soit de conscrits qui vont arriver, soit de vieux soldats qui y sont. Par ce moyen les 6es bataillons se trouveraient formés en même temps que les 4es.

Je pense aussi que les régiments de Walcheren, de Belle-Ile et de l'île de Ré pourraient fournir quelques hommes; mais il faudrait que ce fût des hommes sûrs et sur lesquels on pût compter. Les régiments d'Italie ont beaucoup de places vacantes, parce qu'ils ont envoyé des officiers aux régiments hollandais. Il est nécessaire qu'il soit nommé à ces places. Toutes ces mesures sont pressantes. Présentez-moi demain un projet de décret pour que tous les régiments, en Italie et en France, qui n'ont pas leurs compagnies d'artillerie, les forment sans délai, et pour qu'il leur soit fourni des caissons, s'ils les ont mis en dépôt, et des moyens pour avoir des pièces, des chevaux et des harnais, s'ils s'en sont défaits. Vous vous concerterez à cet effet avec le ministre de l'administration de la guerre.

Les Russes menacent le grand-duché de Varsovie. Ils ont laissé peu de monde sur le Danube et ont rapproché leurs divisions des confins du Grand-Duché. Il est donc instant de presser toutes ces mesures.

Tous ces régiments devant avoir leur direction sur Wesel et Mayence, il sera nécessaire que les conseils d'administration reçoivent l'ordre d'acheter les caissons et harnais dans ces pays-là.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17621. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 17 avril 1811.

Mon Cousin, je vous envoie copie d'une lettre que j'écris au roi de Saxe. Vous sentez qu'elle n'est que pour vous. Cette lettre vous fera connaître mes dispositions. En cas de violation du territoire, le prince Poniatowski doit sur-le-champ vous prévenir ainsi que le gouverneur de Danzig. Vous feriez alors toutes vos dispositions pour réunir votre armée sur l'Oder; mais avant que vos mouvements fussent faits, vous recevriez mes ordres. Les Polonais et les Saxons, qui, au nombre de 50,000 hommes, appuieront votre mouvement sur Glogau, vous feront déjà une armée de 120,000 hommes. La garnison de Danzig pourra, dans ce cas, avoir un corps d'observation de 6,000 hommes, infanterie et cavalerie, lequel se tiendrait près de Dirschau et assurerait les communications avec Thorn; ce qui aiderait le prince Poniatowski à garder la Vistule. Le principal est que la garnison de Danzig soit complétée et approvisionnée. Il me semble qu'il doit y avoir au 1er mai 12,000 hommes, quatre ou cinq généraux français, beaucoup d'artillerie et de génie. Il me semble également que l'artillerie se trouve approvisionnée. Il est bien urgent cependant que les poudres arrivent; je suppose que le convoi est déjà parti et que les 150 milliers de poudre, qui sont le plus important, y seront arrivés avant que la première quinzaine de mai soit terminée. Quant aux approvisionnements en blé et en avoine, en viande et en bois, cette ville abonde ordinairement de tout cela; d'ailleurs le général Rapp ne manquera pas de prendre dans le temps tout ce que le territoire pourra lui fournir, et surtout les bœufs.

Faites-moi connaître, je vous prie, quelle sera, au 1er mai, la force des 10e et 11e régiments polonais qui sont à Danzig et du 5e qui est à Küstrin. Donnez ordre que tous les soldats à pied du régiment des chevau-légers polonais qui est à Danzig soient remontés à mes frais; de sorte que, si ce régiment peut fournir 200 hommes, on achète sur-le-champ 200 chevaux. Donnez ordre également qu'aux trois régiments polonais qui sont à mon service on attache des compagnies d'artillerie et du train, et qu'il leur soit acheté des chevaux. En cas d'événements imprévus, vous auriez soin de prévenir le roi de Westphalie. Vous voyez que mon intention est que, dans le cas où l'ennemi attaquerait inopinément, mon armée ne passe pas l'Oder que tous les corps ne soient formés et que mes troupes qui se réunissent dans le Tyrol, la division qui se forme en Hollande et ma Garde, ne

soient arrivées; ce qui n'empêchera pas que vous n'ayez une avant-garde qui se maintiendra le plus longtemps qu'elle pourra avec Danzig. Raisonnez sur vos cartes dans toutes ces suppositions et faites-moi vos objections.

Cela vous fait sentir assez combien il est important que le blé qui doit exister à Stettin et à Küstrin y existe, et qu'on fasse confectionner le biscuit qui est ordonné. On se servirait des 500,000 rations de Magdeburg, qu'on ferait venir par le canal de Küstrin; ce qui nous ferait sur-le-champ un million de rations.

Je vous ai déjà demandé quelle serait la situation de votre armée avant le 1er mai.

Vous ne pouvez pas vous trouver en présence de l'ennemi avant le 1er juin; faites-moi connaître quelle sera votre armée alors, y compris les Saxons, les Polonais, la garnison de Danzig et les Westphaliens. Je suppose qu'au 1er juin une division composée de vos 4es bataillons se réunira à Wesel; elle pourrait vous rejoindre si cela était nécessaire, mais seulement comme corps de réserve à laisser à Magdeburg; car ces conscrits seraient encore bien jeunes, n'ayant que deux mois de service, et il me semble qu'on ne peut pas espérer s'en servir avant le mois de juillet; mêlés alors avec d'autres, ils pourraient entrer en ligne. Je pense donc qu'au 1er juillet vous pouvez vous présenter avec 75,000 hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, tout compris; ce qui, avec la garnison de Danzig, les 60,000 Polonais, Saxons et Hessois de Darmstadt, vous fera sur-le-champ 150,000 hommes, assis sur les places de Küstrin, Glogau et Danzig. D'ailleurs il est bien possible que dans peu de jours je prenne la résolution de vous envoyer de nouvelles divisions de cuirassiers et de cavalerie légère, de manière à porter votre cavalerie à 20,000 hommes, y compris ce que vous avez, et à 32,000 hommes, y compris 4,000 Saxons et 8,000 Polonais.

Ayez un chiffre avec le gouverneur de Danzig, et prévenez-le de toutes ces dispositions générales. Il faut qu'il soit très-alerte, qu'il monte une police secrète et sache ce qui se passe du côté de Tilsit, Riga, sur les frontières, et vous tienne informé de tout. Il faut surtout qu'il fasse faire le service de sa place avec rigueur, pour éviter toute surprise. Actuellement qu'il a de la cavalerie, il peut la distribuer dans tous les points du territoire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17622. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 17 avril 1811.

Mon Cousin, arrêtez à Küstrin et à Glogau les armes qui se ren-
ent à Varsovie. Mettez beaucoup d'officiers d'état-major dans les
laces de Glogau et Stettin; ce sont des officiers que vous retrouverez
oujours et qui seront placés là pour surveiller. Recommandez-leur
a plus grande vigilance; ils doivent dormir le jour et rester debout
oute la nuit, ils doivent avoir l'œil sur tout et vous rendre compte.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17623. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A PARIS.

Paris, 17 avril 1811.

Mon Fils, vous donnerez des ordres pour réunir sans délai, et
ans attendre les ordres de mon ministre de la guerre, un corps
l'armée entre Vérone, Trente et Bolzano; ce corps sera composé de
uatre divisions.

La 1re division sera formée de deux bataillons du 8e d'infanterie
égère, de deux bataillons de Croates, de trois bataillons du 84e, de
rois bataillons du 92e; total, dix bataillons, tous portés au grand
omplet, ce qui fera 8,400 hommes. Le 8e, le 84e et le 92e auront
eur compagnie d'artillerie avec leurs caissons et leurs pièces; on don-
era également aux bataillons croates deux pièces qu'on organisera
n Illyrie; ce qui fera huit pièces de canon. Il y aura en outre douze
ièces d'artillerie de ligne attachées à cette division; on y attachera
galement une compagnie de sapeurs avec ses outils. Cette division
era partagée en deux brigades, chacune de cinq bataillons.

La 2e division sera composée de sept régiments d'élite. Chaque régi-
nent d'élite sera formé de deux bataillons : le 1er bataillon sera com-
osé de quatre compagnies de voltigeurs, et le 2e bataillon de quatre
ompagnies de grenadiers. Chaque régiment aura les caissons, la
ompagnie d'artillerie et les moyens de transport attachés au régi-
nent, hormis qu'il n'y aura que deux caissons d'infanterie, et deux
le transport au lieu de quatre. Ces régiments seront ainsi composés,
avoir : 1er régiment d'élite : 1er bataillon, quatre compagnies de
voltigeurs complétées à 150 hommes; 2e bataillon, quatre compa-
gnies de grenadiers complétées à 150 hommes; total, 1,200 hom-
mes, du 9e de ligne; 2e régiment d'élite : deux bataillons du 13e,
1,200 hommes; 3e régiment d'élite : deux bataillons du 29e, 1,200

hommes; 4e régiment d'élite : deux bataillons du 35e, 1,200 hommes; 5e régiment d'élite : deux bataillons du 53e, 1,200 hommes; 6e régiment d'élite : deux bataillons du 106e, 1,200 hommes; 7e régiment d'élite : deux bataillons du 112e, 1,200 hommes; total, 8,400 hommes et quatorze pièces de canon. Il y sera en outre attaché douze pièces d'artillerie de ligne.

La 3e division sera composée de quatre bataillons du 1er de ligne, de trois bataillons du 62e, de quatre bataillons du 101e et des deux bataillons espagnols qui sont à Palmanova et à Alexandrie; total, treize bataillons et près de 9,000 hommes. Le 1er, le 62e et le 101e auront chacun leurs pièces de régiment qu'ils formeront à Plaisance.

La 4e division sera composée de seize régiments d'élite italiens, formés par les soixante-quatre compagnies d'élite des différents bataillons de l'armée italienne qui sont en Italie; ce qui fera 9,600 hommes. Il y sera attaché huit pièces de canon de régiment et douze pièces de canon de ligne.

Total des divisions de l'infanterie : 36,000 hommes, trente-six pièces de canon de régiment, quarante-huit pièces de canon de ligne. Il y sera de plus attaché deux compagnies d'artillerie, deux compagnies de pontonniers et deux compagnies de sapeurs, indépendamment de la compagnie de sapeurs par division.

Chaque division formera trois brigades, à l'exception de la première qui n'en formera que deux.

La garde italienne se préparera à marcher avec ce corps d'armée; elle sera composée de tous les hommes à pied et à cheval disponibles et d'une réserve d'artillerie telle qu'elle pourra être formée.

Le 9e bataillon d'équipages militaires français et deux compagnies d'équipages militaires italiens seront attachés à ce corps d'armée.

Donnez sans délai des ordres pour que tous ces régiments se tiennent prêts et que les compagnies d'élite soient complétées. Vous laisserez accroire aux colonels qu'ils doivent eux-mêmes commander ces régiments d'élite, afin que la composition en soit bien faite; mais, en réalité, vous ne ferez marcher que quatre colonels et trois majors. Chaque bataillon d'élite sera commandé par un chef de bataillon : ainsi, sur les quatre chefs de bataillon, deux marcheront; vous choisirez les meilleurs officiers. Présentez-moi l'organisation après que vous aurez donné les ordres préparatoires pour ce qui vous regarde, afin de ne pas perdre un moment et qu'au 1er mai tout cela se puisse mettre en marche pour Vérone; étudiez cette organisation; présentez-moi les généraux de division, les généraux de brigade, les états-

majors, les administrations, les commissaires de guerre, les officiers du génie et d'artillerie, et tout ce qui est nécessaire pour compléter cette organisation en détail et telle que je puisse ainsi l'envoyer toute faite au ministre de la guerre. Je désire l'avoir demain soir. Faites transporter 200,000 rations de biscuit à Vérone afin de pouvoir remplir les caissons; ces biscuits serviront à l'armée. Donnez tous les ordres pour que l'artillerie puisse également se diriger sur Vérone et être prête au 1er mai, de sorte qu'au 15 mai le corps d'armée puisse déboucher sur Trente.

Quant aux bataillons croates et aux deux bataillons du 8e d'infanterie légère, vous écrirez d'office au général qui commande en Illyrie, pour lui signifier ces dispositions, lui mander qu'il recevra à cet égard les ordres du ministre; mais que, comme ces troupes doivent faire partie du corps d'armée que vous êtes chargé d'organiser, vous croyez devoir l'en prévenir pour qu'il fasse d'avance ses dispositions. Vous lui direz confidentiellement qu'il est possible que ces corps sortent d'Illyrie pour entrer en Allemagne, mais que ceci est très-secret et pour lui seul. Qu'il commence donc à lever sans délai les deux bataillons croates et à préparer les deux bataillons d'infanterie légère. Ces deux bataillons seront remplacés dans le pays par deux bataillons croates qui feront le service. Écrivez également d'office à la grande-duchesse, en lui disant qu'il est convenable qu'elle donne des ordres pour l'organisation des voltigeurs et des grenadiers de ses deux régiments; qu'elle va recevoir à cet égard les ordres du ministre de la guerre, mais que vous lui écrivez pour lui en faire parvenir l'avis deux jours d'avance, parce que je désire que ces deux régiments puissent partir le 1er mai; qu'en attendant, et sans rien dire, elle doit donner des ordres pour faire compléter les compagnies et les faire venir à Florence pour en passer la revue.

Quant aux troupes qui composent la division des trois régiments qui viennent de Naples, elles doivent être parties de Rome. Vous pouvez prendre des renseignements sur leur marche dans les bureaux de la guerre et en faire mention dans le travail que vous me présenterez. J'ai à suivre tant de détails, que je désire que vous vous occupiez de ce qui est relatif à ce corps d'armée.

Quant à la cavalerie, toute la cavalerie légère de l'armée italienne et française doit se tenir prête à marcher. Je composerai chaque brigade de deux régiments. Faites-moi connaître les généraux de brigade qu'on peut faire marcher, et présentez-moi la composition de ces brigades. Le 4e régiment de chasseurs qui arrive de Rome en fera partie, ainsi que le 9e. Je laisserai en Italie les dragons italiens et

deux ou trois régiments de dragons français. A cet effet, le 6e et le 8e de chasseurs formeront une brigade; le 4e et le 9e de chasseurs en formeront une autre; le 6e de hussards et le 25e de chasseurs formeront une 3e brigade; deux régiments de dragons composeront une 4e brigade; la 5e brigade sera une brigade italienne. Les régiments de dragons français et italiens et le 19e de chasseurs resteront en Italie; voyez cela en détail. Ainsi le corps d'armée sera donc composé de 34,000 hommes d'infanterie, de 6,000 hommes de cavalerie et de près de quatre-vingts pièces de canon, indépendamment de la garde royale; ce qui le portera de 40 à 50,000. Il faut que tout cela puisse se mettre en marche et, s'il est nécessaire, entrer en Allemagne le 15 mai. La brigade qui partira d'Illyrie se rendra à Laybach, et de là sera dirigée par Villach sur Landshut; elle arrivera en même temps que les autres troupes à Ratisbonne.

Vous me ferez aussi un rapport sur ce qui restera en Italie, en y comprenant toute la conscription de cette année, tant française qu'italienne, qui aura le temps nécessaire pour se former. Il me semble qu'il restera suffisamment de forces pour parer à une insurrection, à un débarquement et protéger les places; en effet, en y comprenant la Toscane, il restera neuf régiments, qui présenteront à peu près la même force que l'armée présente aujourd'hui, puisqu'ils recevront de la conscription l'équivalent de ce que j'en retire, et que, dans la répartition de la réserve, je fournirai à ces régiments un plus grand nombre d'hommes pour les compléter.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

17624. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 18 avril 1811.

Vous avez dix compagnies formant 900 infirmiers. La compagnie de 120 hommes, qui est dans les provinces illyriennes, est inutile; faites-la marcher avec le corps de l'armée d'Italie qui se réunit à Laybach. Celle qui est en Portugal est nécessaire. La compagnie qui est à Metz et à Strasbourg, envoyez-la à l'armée d'Allemagne.

Pour celle de Catalogne et pour celles qui sont en Espagne, je n'ai rien à dire.

La 9e compagnie, qui a 69 hommes en Italie et 41 en Illyrie, peut se diriger sur Besançon. La 10e d'Italie peut se retirer à Besançon.

Vous avez ainsi quatre compagnies de 120 infirmiers disponibles.

La Hollande, l'Italie, les provinces illyriennes, la France ne doivent pas avoir de ces compagnies; cela doit être pour l'armée.

Je ne puis comprendre pourquoi il y a deux compagnies d'infirmiers dans les provinces illyriennes, où je n'ai que quatre régiments. Les compagnies qui sont en Italie y sont d'une inutilité absolue, en Italie où le peuple est si charitable, où il y a de superbes établissements.

Envoyez au corps d'armée qui est en Allemagne et au corps qui va se former à Laybach les compagnies qui sont en Illyrie, en Italie, en France, en Hollande. Quatre compagnies d'infirmiers peuvent servir 10 à 15,000 malades. En Allemagne même on n'a besoin d'infirmiers que sur la première ligne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17625. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 18 avril 1811.

J'ai lu votre rapport du 13 avril. Vous me demandez beaucoup trop de monde pour l'administration, ce serait une deuxième armée. Je vous envoie la note de ce que demande le prince d'Eckmühl; vous verrez que c'est bien loin de votre proposition. Je vous envoie également un rapport que j'avais demandé au comte Daru; vous verrez qu'au lieu de 4,000 employés il n'en demande que 2,000; et cependant il a fait son travail sur les mêmes rapports que vous. Je ne puis lever une armée d'employés.

Présentez-moi un projet d'organisation divisé en autant de titres qu'il y aura de corps d'armée.

État-major général : cette organisation ne sera envoyée que lorsqu'il sera question de former l'armée d'Allemagne en grande armée.

Autant que je puis prévoir, l'armée d'Allemagne sera composée de trois corps; le corps du prince d'Eckmühl aura cinq divisions au lieu de quatre; un autre corps partira de Wesel ou de Mayence; il sera composé de quatre divisions; enfin un troisième corps, qui se formera à Vérone et à Trente, et qui sera composé de trois divisions françaises et d'une italienne; total, treize divisions. Il y aura de plus quatre divisions de cuirassiers (une qui est en Allemagne et trois qui se forment sur Mayence et Wesel), une division de réserve de dragons, qui se forme à Vérone, et dix brigades de cavalerie légère, chacune de deux régiments. Il faut d'abord composer le corps du prince d'Eckmühl comme il était dans la dernière campagne; ensuite, à mesure que les deux autres corps seront formés, on en formera

également l'administration. Il est donc nécessaire que vous me fassiez connaître ce qui est nécessaire au corps du prince d'Eckmühl, ce qui existe et ce qui manque; que ce qui manque parte sans délai; et, pour n'y pas revenir à deux fois, que dans votre travail, au lieu de quatre divisions, vous en compreniez cinq. Je pense qu'un corps de boulangers doit être attaché à cette armée; le maréchal en fera la division suivant les circonstances. Je pense qu'une compagnie de constructeurs de fours doit y être attachée également.

Les six compagnies du 12e bataillon des équipages sont destinées pour ce corps. L'ordonnateur Chambon restera commissaire ordonnateur. Il est d'usage, je crois, de mettre un médecin, un chirurgien et un pharmacien en chef à la tête du service de santé. La compagnie d'infirmiers doit aussi être attachée au corps d'armée d'Allemagne.

Le corps qui se réunira à Wesel sera composé de quatre divisions; il aura pour son service le 2e bataillon des transports militaires. Le corps qui se réunit en Italie aura pour son service le 9e bataillon d'équipages et deux compagnies d'équipages italiens. Ce corps, qui sera de 40,000 hommes environ, aura une administration moins considérable que le prince d'Eckmühl. Faites-moi connaître si vous avez en Italie des employés qui puissent marcher avec cette organisation.

Les divisions de cuirassiers n'ont pas besoin de transports militaires; mais il leur faut des ordonnateurs, des commissaires des guerres, des chirurgiens, etc. Je désire que vous organisiez l'administration de ces divisions comme elle l'était dans la dernière campagne.

Quant au quartier général, il faut suivre l'exemple de la campagne de Pologne, et dès lors le comte Daru et Villemanzy peuvent vous faire connaître ce qui est nécessaire. On est dans l'usage d'avoir au quartier général une espèce de service léger; je crois qu'on le compose d'une cinquantaine de caissons. Il serait bon d'avoir quelques-uns des ordonnateurs et commissaires des guerres qui ont servi le plus activement en Pologne et qui connaissent mieux le pays. Les 3e, 6e et 7e bataillons des équipages militaires seront attachés au quartier général. Je suppose que vous avez donné ordre aux cadres de ces bataillons de se rendre à Commercy. Les cadres des 6e et 7e bataillons ont dû arriver le 15 avril à Bayonne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17626. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 18 avril 1811.

Mon Cousin, vous trouverez ci-joint le rapport du ministre de l'administration de la guerre sur l'approvisionnement de siége de Danzig. Vous y verrez que cet approvisionnement est évalué à 3 millions; qu'en ôtant le bois de chauffage évalué 340,000 francs, le vin évalué 900,000 francs et qu'on ne peut pas se procurer, la paille pour le couchage, le foin, qu'on pourra prendre dans le pays à vingt lieues aux environs quand les circonstances l'exigeraient, il ne resterait plus que 1,400,000 francs; encore je crois que les prix sont portés trop haut. Le quintal métrique de blé, par exemple, ne doit pas coûter 18 francs. Je ne parle point de la viande : vous en savez la raison. Cette somme de 1,400,000 francs n'est pas une dépense énorme. Le principal est que le général Rapp aille de l'avant et que l'approvisionnement existe en magasin à Danzig, afin que je sois sans aucune espèce d'inquiétude sur cette place importante. Moyennant cet état, il doit y avoir dans la place 60,000 quintaux de blé. Je vous ai mandé qu'il fallait être assuré d'avoir 100,000 autres quintaux sur lesquels on pût mettre la main en cas d'événement, tant pour les habitants que pour l'armée. Envoyez un commissaire des guerres de confiance pour arranger cela à Danzig. Si la ville ne peut être chargée que de l'approvisionnement journalier, autorisez le général Rapp à faire l'approvisionnement de siége à mes frais jusqu'à concurrence d'un million.

Je vous envoie également un rapport du ministre de l'administration de la guerre sur l'approvisionnement de siége des trois places de l'Oder. Le ministre demande 200,000 francs; il croit pouvoir faire ces approvisionnements avec 100,000 francs. Je pense que vous pourriez y pourvoir avec le produit des denrées coloniales. Je vois que la place de Stettin aura un approvisionnement pour 4,000 hommes pendant un an, Küstrin un approvisionnement pour 3,000 hommes pendant un an, et Glogau un approvisionnement pour 3 à 4,000 hommes pendant un an. La facilité que vous avez à Hambourg d'avoir une caisse à votre disposition simplifie et rend le service plus rapide, puisque vous pouvez ouvrir des crédits, non sur les fonds du trésor, ce qui occasionnerait des irrégularités et de la confusion, mais sur la caisse des denrées coloniales. Vous me rendrez compte des crédits que vous aurez donnés, et je donnerai des ordres pour vous couvrir; par ce moyen tout marchera rapidement. L'essentiel

est que les places soient approvisionnées pendant un an, surtout Danzig, qui doit l'être pour 15,000 hommes et 1,000 chevaux. Organisez tout cela en règle. Il faut des garde-magasins pour les approvisionnements de siége autres que les garde-magasins ordinaires. Il faut qu'il y ait plusieurs chefs des magasins; que le gouverneur en fasse la revue tous les mois; qu'il ne se fasse aucun mouvement sans qu'il en ait l'état journalier, et que l'on ne touche qu'à l'approvisionnement journalier. J'ai établi beaucoup de mesures pour les approvisionnements de siége des places, afin qu'il n'arrive plus ce qui est arrivé, qu'au moment d'un siége la moitié des approvisionnements était mangée. Faites un ordre du jour et annoncez la peine de mort contre tout garde-magasin ou commissaire des guerres qui distrairait ou délivrerait la moindre chose de l'approvisionnement de siége sans l'autorisation du gouverneur; que rien ne peut sortir des magasins, pour cause d'avaries ou toute autre cause, sans que le remplacement précède l'extraction. Organisez l'hôpital de Danzig; je suppose qu'il y a des commissaires des guerres. Il est important que l'approvisionnement de siége soit dans les mains d'agents français. Je ne m'oppose pas à ce que l'approvisionnement journalier soit dans les mains de gens du pays. Tâchez de n'employer que des hommes probes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17627. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 18 avril 1811.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 13 avril. J'ai lu avec intérêt ce que vous écrit le colonel Charrière, et je me suis sur-le-champ fait rendre compte de la situation des régiments. Il est convenable que vous me préveniez de la correspondance des colonels avec les majors, toutes les fois qu'elle contiendra des renseignements de quelque importance.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17628. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 18 avril 1811.

Mon Cousin, il ne faut pas que le 3e bataillon *bis* soit employé aux convois de Magdeburg à Küstrin. Faites faire ces transports par des

entrepreneurs du pays, qui rapporteront du sucre à Magdeburg. Tenez vos quatre bataillons entre l'Elbe et le Rhin, afin d'en disposer suivant les circonstances.

J'ai donné des ordres pour que les dépôts du 5e et du 7e régiment d'artillerie envoient, le premier 50 hommes, et le second 150, pour compléter, de 70 à 80 hommes, les compagnies qui ont envoyé des renforts à Danzig.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17629. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 19 avril 1811.

Monsieur le Comte Mollien, je lis votre rapport du 17 avril, par lequel vous me faites connaître que vous avez 10 millions d'assurés à Hambourg. A cela il faut ajouter ce que les douanes rendront dans le courant d'avril, et j'estime cette rentrée de 5 à 6 millions. Cela vous fera donc 15 millions au moins. Je crois, d'après cela, que l'envoi de Mayence est inutile. Si cela peut se faire, contremandez-le et gardez ces fonds. Je vois dans votre rapport que vous avez une réserve de 2 millions à Danzig; mais vous y comprenez des obligations que la ville ne pourra peut-être pas payer. Je désire avoir à Danzig 3 millions en argent. Faites-les diriger de Hambourg. En résumé, il ne faut rien faire partir de Mayence, ne pas tenir à Hambourg plus de 3 millions, avoir 3 millions à Magdeburg et 3 à Danzig; total, 9 millions, en réserve et hors du service ordinaire. Il y aurait pas de mal d'avoir une réserve de 3 à 6 millions à Mayence. Indépendamment de ce, il faut assurer le service des 100,000 francs par mois pour Danzig et des 250,000 francs par mois pour la solde de l'armée d'Allemagne; ce qui, pour les six premiers mois, fait donc environ 2,100,000 francs qu'il faut avoir.

Tout me porte à penser que j'aurai bientôt besoin à Danzig de 2 millions pour un approvisionnement extraordinaire. Ces 2 millions, je les prendrai sur les 3 que je vous demande, et ensuite je les remplacerai. Je désire que vous me remettiez un bordereau en règle de tous ces fonds, afin que j'en puisse diriger moi-même tous les mouvements.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

17630. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 19 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, l'armée d'Allemagne sera composée de trois corps :

1° Le corps d'observation de l'Elbe;

2° Le corps d'observation du Rhin ;

3° Le corps d'observation d'Italie.

CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE

Le corps d'observation de l'Elbe sera commandé par le prince d'Eckmühl. Il sera composé de cinq divisions d'infanterie et formé de la manière suivante :

1re Division : 13e léger, cinq bataillons; 17e de ligne, cinq; 30e, cinq; 127e, deux; total, 17 bataillons.

Le général Morand commandera cette 1re division. Chaque régiment formera une brigade.

2e Division : 15e léger, cinq bataillons; 33e de ligne, cinq; 48e, cinq; 128e, deux; total, 17 bataillons.

Le général Friant commandera cette 2e division.

3e Division : 7e léger, cinq bataillons; 12e de ligne, cinq; 21e, cinq; 121e, deux; total, 17 bataillons.

Le général Gudin commandera la 3e division.

4e Division : 33e de ligne, quatre bataillons; 57e, cinq; 85e, cinq; Portugais, trois; total, 17 bataillons.

Cette 4e division sera commandée par le général.....

5e Division : 25e de ligne, cinq bataillons; 61e, cinq; 108e, cinq; 111e, cinq; total, 20 bataillons.

Cette 5e division sera commandée par le général Compans.

Le total des cinq divisions est donc de 88 bataillons, lesquels, au complet, feront environ 70,000 hommes.

Le général Hastrel sera chef d'état-major du corps d'observation de l'Elbe. Il y aura cinq adjudants commandants pour les cinq divisions, deux adjudants commandants pour l'état-major général, trente adjoints pour l'état-major général et les divisions, et vingt généraux de brigade pour commander l'infanterie.

Ce corps sera ainsi organisé aussitôt que les 4es et 5es bataillons seront arrivés, c'est-à-dire dans le courant de juin.

La cavalerie sera commandée par le général Bruyère. Elle sera de six régiments français, qui, avec deux régiments polonais de cavalerie légère, feront huit régiments répartis en quatre brigades.

Il n'est pas question ici de cuirassiers, qui seront portés à la réserve générale de l'armée.

Artillerie. — Chaque régiment aura quatre pièces de régiment, ce qui fera douze pièces par division, à l'exception de la 5e, qui en aura seize.

Chaque division aura une batterie d'artillerie à cheval, composée de deux obusiers et de quatre pièces de 6 (cette batterie sera servie par une compagnie), et une batterie d'artillerie à pied, composée de deux obusiers et de six pièces de 8; ce qui fait pour les cinq divisions cinq compagnies d'artillerie à cheval, avec trente bouches à feu, savoir : dix obusiers et vingt pièces de 6, et cinq compagnies d'artillerie à pied servant quarante bouches à feu, savoir : dix obusiers et trente pièces de 8.

Il y aura, en outre, une réserve d'artillerie de deux batteries à pied, chacune de deux obusiers prussiens à longue portée et de six pièces de 12; ce qui fera seize pièces en réserve, et ce qui portera l'artillerie du corps d'armée à vingt-quatre obusiers, cinquante pièces de 6 et de 8 et douze pièces de 12; en tout quatre-vingt-six bouches à feu, qui, jointes aux soixante-quatre pièces des régiments, feront cent cinquante pièces d'artillerie, sans y comprendre les batteries attachées aux divisions de cuirassiers.

CORPS D'OBSERVATION DU RHIN.

Ce corps se réunira de Mayence à Wesel. Il sera composé de quatre divisions d'infanterie.

1re Division. — 1re brigade : 5e léger, deux bataillons; 24e, quatre; 2e brigade : 10e régiment de ligne, quatre; Espagnols qui sont à Nimègue, deux; 3e brigade : 20e régiment de ligne, quatre; Portugais, deux; total, 18 bataillons.

Il y aura deux pièces d'artillerie de régiment au 24e régiment d'infanterie légère, aux 10e et 20e de ligne.

2e Division. — 1re brigade : 23e léger, deux bataillons; 26e, quatre; 2e brigade : deux bataillons d'élite du 46e de ligne; deux du 125e; régiment suisse, deux bataillons; 3e brigade : deux bataillons d'élite du 72e; deux du 126e; deux bataillons portugais; total, 18 bataillons.

3e Division. — 1re brigade : tirailleurs corses, un bataillon; tirailleurs du Pô, un; 10e léger, quatre; 2e brigade : deux bataillons d'élite du 56e; deux du 124e; deux bataillons portugais; 3e brigade : deux bataillons d'élite du 2e de ligne; deux régiments suisses, quatre; total, 18 bataillons.

4e Division. — 1re brigade : deux bataillons d'élite du 3e de ligne; deux du 4e; deux du 105e; 2e brigade : deux bataillons d'élite du 37e; deux du 93e; deux du 123e; 3e brigade : deux bataillons d'élite du 18e de ligne; deux du 19e; trois bataillons portugais; total, 19 bataillons.

Ce qui porte la force totale de l'infanterie de ce corps d'armée à 73 bataillons faisant environ 45,000 hommes.

La 1re division aura six pièces de régiment, la 2e en aura dix, la 3e huit et la 4e seize, ce qui fera en tout, pour les quatre divisions, quarante pièces d'artillerie de régiment.

Les régiments d'élite seront formés comme il sera dit ci-après.

Cavalerie. — La cavalerie sera composée des régiments suivants : 5e de hussards, quatre escadrons; 9e, deux; 11e, quatre; 11e de chasseurs à cheval, quatre; 12e, quatre; 23e, quatre; 24e, quatre; 7e, deux; 13e, deux; 20e, deux; total, 32 escadrons.

Ces trente-deux escadrons formeront quatre brigades.

Artillerie. — Chacune des quatre divisions d'infanterie aura une batterie d'artillerie à cheval, composée de six pièces, et une batterie d'artillerie à pied de huit pièces; ce qui fait pour les quatre divisions vingt-quatre pièces d'artillerie à cheval et trente-deux pièces d'artillerie à pied.

Il y aura, en outre, une réserve d'artillerie de deux batteries à pied, chacune de deux obusiers prussiens et de six pièces de 12; ce qui fait seize pièces en réserve.

En sorte que le total de l'artillerie du corps d'observation du Rhin sera de cent douze bouches à feu, savoir : quarante pièces de régiment, vingt-quatre pièces d'artillerie à cheval et quarante-huit pièces d'artillerie à pied; ce qui donne vingt obusiers, trente pièces de 6 et de 8, et douze pièces de 12, sans compter les pièces de régiment.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17631. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 19 avril 1811.

J'ai lu avec attention votre rapport sur la remonte des corps qui sont en Allemagne, en Italie et en France.

Je comprends très-bien que les dix régiments de cavalerie qui sont en Allemagne aient traité pour leur remonte en Allemagne et non à leurs dépôts, parce qu'ils ont préféré prendre leurs chevaux en Allemagne, comme mesure plus économique et plus expéditive; les selles

et les hommes disponibles des dépôts leur auront été envoyés. Mais je ne comprends pas comment le dépôt du 23e de chasseurs, qui est en Hollande, achète ses chevaux en Allemagne; c'est à son dépôt qu'il doit traiter, puisqu'il y a ses hommes, ses artistes vétérinaires, ses effets de harnachement et d'équipement : or ce dépôt est, je crois, du côté de Besançon.

Les douze régiments dont les escadrons de guerre sont en Italie et dont les dépôts sont dans la 6e division militaire doivent acheter leurs chevaux dans la 6e division militaire ; c'est là où se rendent les conscrits et l'habillement.

Je suppose que, dans les marchés faits pour les régiments qui sont en Italie, les chevaux ne doivent pas être payés si cher, puisqu'ils doivent être livrés à Besançon.

En général, je vois que les livraisons de cette première partie sont très-tardives; cependant j'avais espéré que tout serait livré avant le 10 mai, puisque mon décret est du 8 février.

Faites-moi connaître quand la deuxième commande de chevaux pourra être faite. Je voudrais qu'elle fût faite pour tous les corps le plus tôt possible, mais surtout pour ceux de l'armée d'Allemagne, pour lesquels cette deuxième commande est de 1,600 chevaux.

Je vois par votre rapport qu'il manque 848 chevaux pour compléter l'effectif de mes régiments de cavalerie.

Je vois par les états de l'armée d'Allemagne qu'il manque 138 chevaux; présentez-moi un projet de décret pour en autoriser l'achat. Il est vrai qu'il manque 900 hommes; mais, outre qu'il y a des engagements volontaires, les régiments étant au nombre de dix et la différence étant de cent entre le complet des hommes et celui des chevaux, on peut acheter ces 138 chevaux.

Les régiments de cavalerie de l'intérieur ont besoin de 480 chevaux. Il leur faut aussi 900 hommes; mais comme leur complet en hommes est de 100 supérieur au complet en chevaux, je crois qu'on peut ordonner cet achat.

Enfin il faut pour les régiments de l'armée d'Italie 200 chevaux.

Remettez-moi un projet de décret pour ordonner une troisième commande, qui n'aura lieu qu'en juin et sur de nouveaux ordres que vous me demanderez en juin.

Mais cela ne paraît pas suffisant; il faut préparer une quatrième commande. Elle ne peut pas regarder l'armée d'Allemagne, puisque les corps de cette armée sont au complet de 1,100 hommes et de 1,000 chevaux; mais il faut porter à 1,100 chevaux les régiments de grosse cavalerie de l'intérieur; ce qui fera 1,100 chevaux à acheter.

Il faut porter les régiments de dragons qui sont en Italie à 900 chevaux, ce qui fera 500 chevaux; les régiments de cavalerie d'Italie à 900 chevaux, ce qui fera 800 chevaux; les 11e, 12e et 24e de chasseurs et le 5e de hussards à 900 chevaux; les 7e, 13e et 20e de chasseurs et le 9e de hussards à 600 chevaux. Bien entendu que la quatrième commande n'aura lieu qu'après l'appel de la réserve.

Mon intention est de faire une cinquième commande, qui aura lieu au mois de septembre, et qui aurait pour but de porter tous les régiments à 1,100 hommes et à 1,000 chevaux.

Il résulte de cela qu'en comprenant les première et deuxième commandes j'aurai un effectif de 10,000 chevaux à l'armée d'Allemagne; que j'aurai 16,000 chevaux dans l'intérieur, et 10,000 chevaux en Italie; total, 36,000 chevaux.

En y comprenant la quatrième commande, je ne changerais rien ou peu de chose en Allemagne; j'augmenterais de 1,100 chevaux en France, de 1,300 chevaux en Italie; ce qui me ferait près de 40,000 chevaux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17632. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 19 avril 1811.

Mon Cousin, le 123e régiment (hollandais), qui est arrivé au camp de Boulogne, était mal armé; il y avait beaucoup de galeux; il manquait beaucoup d'officiers, et les sous-officiers étaient peu intelligents.

Faites passer une revue de rigueur du 33e régiment léger, et faites-moi connaître ce que je puis en espérer. Faites mettre en état son armement, son habillement; faites-lui fournir des souliers. Le 123e n'avait qu'une paire de souliers aux pieds. Faites remplir les places d'officier et de sous-officier vacantes. Portez une grande attention sur ce régiment, et chargez un général de brigade de sa surveillance particulière. Veillez à ce que ce régiment ait sans délai tout ce qui pourrait lui manquer.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17633. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A PARIS.

Paris, 19 avril 1811.

Mon Fils, je n'approuve pas l'organisation que vous m'avez pré-

sentée, je vous en envoie une nouvelle. Vous ne fournissez pas assez d'Italiens; je veux avoir 12,000 hommes, formant quatre brigades et une seule division. Pour cela faire, il est nécessaire de mettre deux régiments entiers comme j'ai mis le 84e et le 92e.

Je pense aussi qu'il faut emmener tout ce qu'on pourra de Dalmatie; ce ne sont pas des troupes assez sûres pour les laisser sur les derrières. En envoyant les huit bataillons de deux régiments, vous devez compléter ces bataillons en prenant dans les autres, s'il est nécessaire; rien que ces huit bataillons doivent vous faire 6,000 hommes.

Par cette nouvelle organisation vous verrez que votre corps d'armée se trouvera composé de plus de 40,000 hommes d'infanterie, y compris la garde, de 8,000 hommes de cavalerie et de plus de 140 pièces de canon. Je vous ai déjà mandé de faire faire du biscuit à Mantoue, afin de remplir tous les caissons, qu'on n'ouvrira plus que devant l'ennemi. Il est important que chaque homme ait deux paires de souliers neuves dans le sac et une aux pieds, et qu'on puisse délivrer à Vérone, Trente et Bolzano, au moment du départ, trente cartouches par homme. Ces cartouches doivent être réunies dans les dépôts d'artillerie de ces places et n'être données qu'au départ.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

17634. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 20 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous envoie l'organisation de l'armée d'Allemagne; je la compose de trois corps.

CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE.

Ce corps aura cinq divisions et quatre-vingts bataillons; chaque régiment aura cinq bataillons et formera une brigade. Il y aura quatre brigades par division, vingt généraux de brigade d'infanterie et cinq de division. Les cinq généraux de division existent; classez dans votre travail les vingt généraux de brigade.

Cette organisation ne doit être que projetée, puisqu'elle ne peut être exécutée qu'en juin, temps auquel je suppose que les 5es bataillons pourront rejoindre.

Dans le travail que vous me remettrez, vous mettrez l'organisation définitive de juin en rouge, en portant pour mai l'organisation à quatre bataillons, comme elle est aujourd'hui.

Vous verrez que je compte les batteries à cheval de six pièces et

les batteries à pied de huit pièces. Les compagnies d'artillerie à pied peuvent bien servir huit pièces, puisqu'il ne faut que 70 hommes pour les huit pièces et qu'il y a 90 hommes. Ensuite je trouve que deux obusiers sont trop pour six pièces d'artillerie à pied; les obusiers coûtent trop cher; au lieu que deux obusiers sur huit pièces sont dans une proportion plus avantageuse.

Je désire que l'artillerie soit organisée comme elle l'est dans l'état, le plus tôt possible, sauf à porter à la réserve ce qui doit servir à la 5e division.

CORPS D'OBSERVATION DU RHIN.

Le corps d'observation du Rhin, qui se réunit à Mayence, Wesel, Metz et Maëstricht, est composé de quatre divisions; il faut me présenter la nomination des généraux de division et de brigade.

Vous voyez qu'en réunissant ces 45,000 hommes je suppose que les régiments ne doivent passer le Rhin que vers le 1er juin; mais vous porterez dans une colonne ce que je pourrai faire marcher de plus en ne passant le Rhin qu'en juillet. Vous me ferez connaître dans cette hypothèse ce que j'aurais.

Il me semble qu'indépendamment des bataillons d'élite je pourrais avoir en juillet les 1er et 2e bataillons; on laisserait sur les côtes les 3es bataillons, et l'on y enverrait les 4es. Il y aurait ainsi huit compagnies d'élite à l'armée, le 1er et le 2e bataillon de huit compagnies également à l'armée, ce qui ferait seize compagnies; deux bataillons de huit compagnies sur les côtes pour la défense de la France; le 5e bataillon au dépôt, recevant des conscrits pour réparer les pertes.

Il est possible que des régiments puissent fournir en juillet trois bataillons au lieu de deux; ce qui ferait vingt compagnies au lieu de seize.

Le tableau que vous ferez dresser me fera connaître la situation des choses, 1° pour passer le Rhin au 1er juillet, c'est-à-dire après avoir reçu et habillé la conscription; 2° au 1er septembre, après avoir reçu la réserve. Je connaîtrai ainsi quelle est la force du corps d'observation du Rhin aujourd'hui, ce qu'elle sera au 1er juillet, ce qu'elle sera au 1er septembre.

Vous ne devez donner aucun ordre de mouvement; vous devez vous borner à donner des ordres pour préparer la formation des bataillons d'élite, des compagnies d'artillerie, des pièces, des caissons; mais je n'ai pas besoin de vous dire qu'il faut, sans perdre un moment, organiser l'artillerie et le génie. Faites organiser l'artillerie à Wesel et à Mayence, tant le matériel et les attelages que le personnel, afin que l'artillerie ne donne aucun retard.

Je mets dix régiments de cavalerie légère au corps d'observation lu Rhin. Vous me ferez connaître combien ces régiments peuvent nettre d'escadrons et d'hommes sur pied pour le 1er juin, combien pour le 1er juillet, combien pour le 1er septembre, après l'appel de a réserve.

Ainsi, si l'armée d'Allemagne est aujourd'hui de 230,000 hommes, le combien sera-t-elle en juillet? De combien sera-t-elle au 1er septembre?

Actuellement que l'armée d'Allemagne est organisée, vous devez partir de cette organisation pour régler celle de l'artillere, du génie, les administrations et du service.

Vous sentez l'importance de tenir très-secret l'ensemble de cette organisation.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17635. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 20 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous envoie le plan d'organisation lu corps d'observation d'Italie. Rédigez cette organisation convenablement. Mon intention est de ne rien envoyer de France. La 1re division sera fournie par l'Illyrie, la 2e et la 3e par les régiments français qui sont en Italie, et la 4e par l'armée italienne. Le 2e régiment l'artillerie à pied qui est en Italie, le régiment d'artillerie à cheval qui est en Italie, les pontonniers, les ouvriers, etc., qui sont en Italie, ceux qui sont en Illyrie, fourniront à tout ce corps. Il faut compléter e 84e et le 92e, en me proposant d'envoyer des hommes de tous les dépôts qui sont dans les 27e et 28e divisions militaires. L'artillerie era partie de l'artillerie générale du parc de l'armée. Les pontonniers qui sont nécessaires pour le parc général de l'armée marcheront avec ce corps. Mon intention est de le diriger en cas d'événement par aspruck sur Dresde, pour se réunir avec le corps d'observation du Rhin, qui, par Wesel et Mayence, se dirigerait sur Magdeburg. Je suppose que je n'ai rien oublié. Vous me ferez connaître après cela ce qui restera en Italie aux régiments.

CORPS D'OBSERVATION DE L'ITALIE.

1re Division. — Cette division sera composée de deux bataillons du 8e d'infanterie légère, deux bataillons croates, trois bataillons du 84e, trois bataillons du 92e.

Le général Delzons commandera cette division. Il aura sous ses ordres les généraux de brigade Huard et..... (à choisir parmi ceux qui sont en Illyrie), deux commissaires des guerres et adjoints, un officier supérieur d'artillerie, deux officiers du génie, un inspecteur aux revues, un adjudant commandant (le prendre en Illyrie), et plusieurs officiers d'état-major pris dans le grand nombre d'officiers employés à l'état-major ou comme commandants de place ou à d'autres titres, en Illyrie.

On prendra du 2e régiment d'artillerie à pied, en Illyrie, deux compagnies d'artillerie, avec deux batteries, chacune composée de deux obusiers et de six pièces de 6, ce qui fera seize pièces de canon.

Il prendra également : un détachement d'ouvriers, une compagnie de sapeurs et un détachement du train qui sont en Illyrie; enfin tout ce qui est nécessaire pour bien former sa division, il le prendra en Illyrie.

Les deux bataillons du 8e d'infanterie légère auront leur compagnie d'artillerie avec leurs caissons.

Les deux bataillons croates auront également leur artillerie; les attelages et le matériel du 18e d'infanterie légère leur seront cédés pour éviter tous délais; il suffira donc de créer la compagnie de canonniers croates.

Tout ce qui est relatif à l'état-major de cette division, aux deux bataillons du 8e et aux deux bataillons croates, sera réuni à Laybach.

Ces deux bataillons croates seront levés. On leur fera connaître que c'est pour aller sur l'Elbe. On les composera de la manière qui pourra être la plus avantageuse.

Les trois bataillons du 84e et du 92e auront chacun leur compagnie d'artillerie et leurs chevaux. S'ils avaient licencié les chevaux, ils devraient en acheter sur-le-champ en Italie, et partir le 1er mai pour se rendre à Trente sous les ordres du général de brigade Huard, qui enverra les états de situation au général Delzons.

Cette division aura deux compagnies d'artillerie à pied, seize bouches à feu de ligne, huit pièces régimentaires; total, vingt-quatre pièces de canon. Elle aura en outre, comme il a été dit plus haut, une compagnie de sapeurs avec ses outils attelés, le tout fourni par l'Illyrie.

Le 92e et le 84e n'ont pas de quoi compléter leurs trois bataillons à 2,500 hommes. Je n'ai pas l'intention d'employer les conscrits de cette année : ces jeunes gens me feraient de mauvais soldats et périraient sur les routes d'Allemagne. Mon intention est donc que ces six bataillons soient complétés moyennant une incorporation de

1,200 hommes tirés de tous les dépôts qui sont dans les 27e et 28e divisions militaires. Le ministre de la guerre me présentera à ce sujet un travail et un projet de décret. Par ce moyen, ces bataillons seront portés à leur grand complet et formeront, y compris l'artillerie et les sapeurs, une division de plus de 9,000 hommes.

Il sera tiré des provinces illyriennes : 1° une compagnie d'infirmiers qui s'y trouve; 2° une brigade de maçons constructeurs de fours; 3° des brigades de quarante boulangers.

2e Division. — La 2e division se réunira à Vérone; elle sera commandée par le général Broussier.

Elle sera composée de quatre brigades. Les quatre généraux de brigade seront les généraux Almeiras, Roussel, Mallet et Digonnet; l'adjudant commandant Blanquet sera chef de l'état-major; deux adjoints d'état-major, un commissaire des guerres, un chef de bataillon d'artillerie, un officier du génie, un sous-inspecteur aux revues seront fournis par l'armée d'Italie.

La 1re brigade sera composée de deux régiments d'élite tirés du 9e régiment et du 13e de ligne; la 2e, de deux régiments d'élite tirés du 29e et du 112e régiment; la 3e, de deux régiments d'élite tirés du 52e et du 53e de ligne, et la 4e brigade, de deux régiments d'élite tirés du 35e et du 106e.

Chaque régiment d'élite sera composé de deux bataillons d'élite : le 1er bataillon sera formé de quatre compagnies de grenadiers et le second de quatre compagnies de voltigeurs.

Les compagnies seront complétées à 150 hommes; ce qui portera chaque bataillon à 600 hommes, le régiment à 1,200 hommes, la brigade à 2,400 hommes et la division à 9,600 hommes.

Le régiment d'élite du 9e sera commandé par un colonel, celui du 13e par un major, celui du 29e par un major, celui du 112e par un colonel, celui du 52e par un major, celui du 53e par un colonel, celui du 35e par un major, celui du 106e par un colonel.

Les huit compagnies de canonniers de ces régiments marcheront avec les régiments d'élite, et, comme de raison, n'emmèneront avec elles que deux caissons de cartouches et deux caissons de transport; elles mènent deux pièces, ce qui fera seize pièces de régiment. Il y aura, en outre, une batterie de ligne tirée de l'artillerie que j'ai en Italie et composée de deux divisions d'artillerie : savoir, une d'artillerie à cheval, composée de deux obusiers et de quatre pièces de canon, et une d'artillerie à pied, composée de deux obusiers et de six pièces de canon. Total de l'artillerie de la division, trente pièces de canon.

Une compagnie de sapeurs avec son caisson d'outils attelé sera également attachée à cette division.

Les deux régiments d'élite seront fournis sans délai et complétés de vieux soldats. Pour commander les deux bataillons du régiment d'élite, le colonel désignera les deux meilleurs des quatre chefs de bataillon du régiment.

Les bataillons d'élite du 29e et du 112e se réuniront sans délai à Florence, seront prêts à partir le 1er mai et se dirigeront sur Vérone.

3e Division. — La 3e division se réunira à Mantoue : elle sera composée de trois bataillons du 1er de ligne, deux bataillons du 62e, trois bataillons du 101e, deux bataillons espagnols.

Cette division sera commandée par le général Partouneaux; elle sera composée de trois brigades. Les généraux de brigade seront les généraux Pastol, Poujet, Dufour et Heyligers. L'adjudant commandant Mariotti sera chef d'état-major.

Le 4e bataillon du 1er régiment de ligne, le 3e du 62e et le 4e du 101e de ligne, qui sont en France, iront rejoindre leurs régiments par un autre chemin; de sorte que cette 3e division, qui d'abord ne sera forte que de dix bataillons, y compris les Espagnols, le sera de treize après l'arrivée de ces renforts.

Le ministre de la guerre me fera connaître où sont les trois bataillons qui devront rejoindre, quand ils pourront marcher et par où on devra les diriger pour les réunir.

On aura soin de placer les Espagnols hors de Mantoue en les cantonnant à Villafranca, Borghetto, Roverbella, etc. En conséquence, le ministre de la guerre détournera la marche des 1er, 62e et 101e régiments, qui viennent de Rome, et, au lieu de les laisser continuer leur route sur Plaisance, les dirigera de Bologne sur Mantoue.

Cette division aura une batterie à cheval de six pièces et une à pied de huit pièces; ce qui, joint aux six pièces de régiment, fera vingt pièces de canon.

Les commissaires des guerres, l'artillerie, les officiers du génie, les sapeurs, les attelages de pièces, tout sera fourni par ce qui est en Italie.

4e Division. — La 4e division sera composée de régiments italiens; le général Fontanelli la commandera. L'artillerie, le génie, le train, les transports, les attelages seront également fournis par l'armée italienne.

Cette division aura six officiers du génie italiens, une batterie d'artillerie à cheval de six pièces et une à pied de huit pièces; total,

quatorze pièces de ligne. Chaque régiment d'élite aura deux pièces de canon, et, comme il y a cinq régiments d'élite, cela fera dix pièces régimentaires. Total de l'artillerie, vingt-quatre pièces.

La 4e division aura, en outre, deux compagnies de sapeurs, deux compagnies de pontonniers, deux compagnies de transports italiens.

Cette division se formera à Brescia et sera organisée en trois brigades.

Garde royale. — La garde royale formera une division commandée par le général de division Pino; elle se composera de deux bataillons d'élite, de deux d'infanterie légère et de deux bataillons de conscrits de la garde.

Total, 6,000 hommes environ et 600 chevaux.

L'artillerie de cette division se composera d'une batterie d'artillerie à cheval, de douze pièces et d'une réserve de douze pièces de 12, servies par l'artillerie à pied italienne.

La garde se tiendra à Milan prête à partir. Chaque bataillon de la garde aura un caisson d'infanterie et un pour le transport des vivres, ce qui fera 12 caissons, et en outre 3 caissons pour porter les objets divers; en tout 15 caissons.

Cavalerie. — Le général Grouchy commandera la cavalerie de ce corps d'armée.

Cavalerie légère. — La cavalerie légère formera une division composée de quatre brigades.

La 1re brigade, commandée par le général Gauthrin, aura le 6e de hussards et le 8e de chasseurs. La 2e brigade, commandée par le général Gérard, aura le 6e et le 25e de chasseurs. La 3e brigade, commandée par le général Thiry, aura le 4e et le 9e de chasseurs. La 4e brigade, commandée par un général italien, sera composée de deux régiments de chasseurs italiens.

Réserve de dragons. — Trois régiments de dragons français et un régiment de dragons italiens formeront une réserve de cavalerie.

Deux batteries d'artillerie à cheval seront attachées à cette division.

Les dépôts de ces régiments de cavalerie, qui sont dans la 6e division militaire, aussitôt qu'ils auront reçu leurs conscrits et leurs remontes, formeront un régiment de marche qui viendra renforcer les escadrons de guerre.

Artillerie. — Le général d'Anthouard commandera l'artillerie du corps d'armée; cette artillerie sera composée ainsi qu'il suit :

	Artillerie de régiment.	Artillerie de ligne.	Artillerie à cheval.
1re Division.	8	8	6
2e —	16	8	6
3e —	6	8	6
4e —	10	8	6
Garde royale.	»	12	6
Dragons.	»	»	12
Réserve.	»	16	»
Totaux.	40	60	42

Total général. . . . . 142 pièces de canon.

La réserve sera composée de deux obusiers et six pièces de 12 italiens et de deux obusiers et six pièces de 12 français.

Indépendamment de ce, le ministre de la guerre me fera un détail du double approvisionnement nécessaire; cela doit entrer dans la composition du parc de l'armée d'Allemagne. L'Italie fournira tout ce qu'elle pourra fournir; ce qui sera l'objet d'un travail particulier.

ÉQUIPAGES MILITAIRES. — Le 9e bataillon d'équipages militaires, qui est à Plaisance, doit faire partir au 1er mai pour Vérone une première compagnie; il en fera ensuite partir une seconde, et toutes les fois qu'il aura ainsi une compagnie prête il la mettra en marche pour Vérone.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL ET DISPOSITIONS DIVERSES. — Le vice-roi commandera.

Le général Porson sera chef d'état-major et se rendra à Vérone; quatre adjudants commandants lui seront attachés, ainsi que les officiers d'état-major nécessaires.

Le général Franceschi sera attaché à l'état-major pour servir dans le besoin.

Un général pour commander le génie sera proposé.

On proposera également un directeur du parc pour l'artillerie.

L'ordonnateur Joubert sera l'ordonnateur en chef.

Le ministre de l'administration de la guerre présentera tout ce qui est nécessaire pour l'organisation administrative de ce corps d'armée: médecins, chirurgiens, boulangers, administrateurs, etc.

Le royaume d'Italie formera une compagnie d'infirmiers italiens et une brigade de maçons constructeurs de fours, et une brigade de 160 boulangers italiens, de sorte que ce corps aura 200 boulangers, y compris les 40 tirés d'Illyrie.

Le corps d'armée doit se réunir sur l'Adige, l'Oglio et le Mincio.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17636. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 20 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous renvoie les renseignements que vous me donnez sur les Portugais; ces renseignements ne sont pas suffisants. Il faut me faire connaître leur organisation, régiment par régiment, bataillon par bataillon, compagnie par compagnie. J'ai besoin de prendre une mesure à l'égard de ces troupes. Mon intention est de les employer à l'armée. Bien nourries, bien payées et mêlées à d'autres, elles seront utiles; mais il est nécessaire de les faire sortir de France je ne puis pas laisser des troupes suspectes sur mes derrières. Je ne puis pas non plus les désarmer, puisqu'ils sont venus volontairement et que je n'ai pas à m'en plaindre. Par l'organisation que vous recevrez, vous verrez que j'en emploie plusieurs bataillons à l'armée. Les trois bataillons d'élite seront employés à l'armée d'Allemagne; je me servirai des autres comme ils sont, en les mêlant avec des Espagnols. Présentez-moi demain un projet pour tirer parti de ces hommes, dissoudre les dépôts, et pour faire marcher ces hommes d'une manière utile pour mon service.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17637. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 20 avril 1811.

Monsieur le Comte Mollien, je reçois votre lettre du 19 sur l'emprunt de la Saxe. Je vous autorise à voir la maison Laffitte et à lui faire connaître que je protége cet emprunt, enfin à faire tout ce qui vous sera possible pour le faire réussir. Il me semble que, sans rien démasquer, il serait convenable de verser sans délai un million; vous en feriez l'avance, et vous vous concerteriez avec Laffitte pour faire croire que c'est lui qui a déjà rempli ce million. Ce qui est pressant, c'est que ce million soit remis sans délai à la Saxe pour l'aider dans les dépenses qu'elle fait pour les armements des Polonais. Je désire donc que le programme de cet emprunt soit sur-le-champ publié, et que Laffitte dise qu'il a assez de demandes pour pouvoir assurer un million. Il est probable que, quand Laffitte aura instruit le ministre de Saxe, celui-ci enverra un courrier. Laffitte peut de cela se faire du crédit, se donner de l'importance et en donner à la place.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

17638. — A CAROLINE NAPOLÉON, REINE DES DEUX-SICILES, A NAPLES.

Paris, 20 avril 1811.

Ma Sœur, j'aime à vous associer à tous les événements heureux pour moi, et je désire que vous soyez la marraine du fils dont la naissance m'a comblé de joie. J'espère que la santé de Votre Majesté lui permettra de se rendre bientôt à Paris pour les cérémonies du baptême, que j'ai fixé au 2 du mois de juin prochain; et, si cette espérance devait être trompée, je l'engage à transmettre sa procuration à la personne à qui elle voudra l'accorder. Il me sera très-agréable que ces nouveaux liens qui se formeront entre mon fils et ma sœur soient pour le roi de Rome un titre de plus à votre affection. Recevez les assurances de la tendre affection et de la haute estime avec lesquelles je suis,

De Votre Majesté, le bon frère.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17639. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A PARIS.

Paris, 20 avril 1811.

Mon Fils, je vous prie de me rapporter demain ce budget; relisez-le avec attention, pour voir s'il n'y a rien qui puisse indisposer le pays: ce n'est pas le moment de rien faire qui puisse donner lieu à causer.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

17640. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 21 avril 1811.

Je vous envoie une lettre de l'amiral Ver Huell qui mérite la plus sérieuse considération; car, s'il était vrai qu'on pût construire des vaisseaux à Cuxhaven, ce serait une vraie découverte, puisque les bois qui viendraient à Cuxhaven ne peuvent venir à Anvers. Prenez les mesures nécessaires pour faire sonder cette rivière, et envoyez des ingénieurs pour reconnaître le port de Cuxhaven. Pas un seul de vos agents employés dans la marine de Hambourg n'est arrivé; faites-moi connaître quand ils arriveront.

Instruisez-moi de l'individu que vous chargerez de sonder et de prendre en détail connaissance de l'Elbe.

Les dessins pour les corvettes n'ont pas encore été envoyés.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17641. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Paris, 22 avril 1811.

Il faut achever l'organisation des deux départements de Rome et du Trasimène. Les colléges ne sont pas formés. Faites-moi un rapport sur les sieurs Spada et Passaglia, sous-préfets de Viterbe et Perugia. A-t-on fait la délimitation du territoire des arrondissements communaux? Le dépôt de mendicité de Rome n'est pas créé. Il avait été décrété une prime pour l'augmentation des oliviers. Où cela en est-il? Le port de Cività-Vecchia a besoin d'urgentes réparations; faites-moi un rapport sur ce port.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17642. — A M. GAUDIN, DUC DE GAETE,

MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Paris, 22 avril 1811.

Je désire que vous fassiez connaître à chaque ministre que, dans la première semaine de mai, je tiendrai un conseil pour revoir tous les budgets des exercices arriérés, et surtout ceux de 1810 et 1811, et arriver aux résultats nécessaires pour bien arrêter le budget de 1811, qui ne l'a été jusqu'à présent que provisoirement. Vous en préviendrez les ministres pour qu'ils vous envoient avant le mois de mai leurs états, dont vous devez me présenter le résumé. Le principal but qu'il s'agit de se proposer est de savoir si les fonds accordés pour les exercices antérieurs sont suffisants. Je suis porté à penser qu'ils le sont pour 1808 et 1809, moyennant les fonds de réserve qui existent pour ces exercices; mais il est nécessaire que le trésor éclaircisse ce qu'il a à payer à la guerre en sus du budget.

Quant à 1810, vous évaluez les recettes à huit cent cinq millions, au lieu de sept cent quatre-vingt-sept.

Dans les deux cent vingt-cinq millions de la guerre, dix millions sont portés pour l'extraordinaire de la solde de l'armée d'Espagne. Il faut savoir si cela sera suffisant. La solde n'est portée en totalité que pour cent trente et un millions, sans compter la solde des retraites; cette somme sera-t-elle suffisante? Voilà la question.

Si trente millions étaient inutiles au fonds de réserve, je voudrais les ôter à cet exercice, mais après que vous vous serez bien assuré par les états des ministres qu'ils n'ont pas besoin de ce fonds. Cette diminution, vous la feriez d'un trait de plume, en ôtant les vingt

millions des produits extraordinaires de la régie des douanes, et des recettes diverses et accidentelles jusqu'à la concurrence de dix millions, et en reportant ces produits sur l'exercice de 1811. Par ce moyen, le budget des recettes de 1811, au lieu de neuf cent cinq millions, serait de neuf cent trente-cinq millions. Mon intention est même d'y ajouter dix millions de domaines situés en France et en Piémont; ce qui porterait les recettes à neuf cent quarante-cinq millions.

Enfin je vous prie de voir si l'évaluation des recettes ne pourrait pas être augmentée. Il me semble que les sels et les tabacs au delà des Alpes peuvent rapporter plus de huit millions depuis la réunion de Rome; que les droits réunis peuvent rapporter plus de cent vingt millions, et que, si l'enregistrement a rendu cent quatre-vingt-treize millions en 1810, il doit rendre davantage en 1811, puisqu'il profite de l'augmentation de territoire provenant des départements romains, des Bouches-de-l'Escaut et du Rhin.

Enfin il faudrait mettre un article de recette pour le département de la Lippe, qui rendra bien deux à trois millions; par ces moyens réunis, je voudrais faire monter le budget des recettes à neuf cent cinquante millions. Vous verrez, par les budgets de la guerre et de l'administration de la guerre, que je ne suis pas loin d'avoir besoin de cette somme. Le ministre de la guerre n'a que deux cent cinquante-deux millions; je suis porté à croire qu'il aura besoin de deux cent quatre-vingts millions : augmentation, vingt-huit millions. Le ministre de l'administration de la guerre n'a que cent quarante-deux millions; il aura besoin de cent soixante et dix millions : augmentation, vingt-huit millions. Ainsi vingt-huit millions de supplément à la guerre et vingt-huit millions à l'administration de la guerre feraient un supplément de cinquante-six millions. Il faut calculer sur une augmentation totale de soixante millions.

Vous porterez dans votre compte le budget des dépenses à neuf cent un millions, mais vous y comprendrez trente-huit millions de recette : restent huit cent soixante-trois millions; avec l'augmentation de soixante millions, cela fera neuf cent vingt-trois millions.

Vous voyez que neuf cent trente millions de recette sont de rigueur; neuf cent cinquante millions feront voir à l'Europe une immense prospérité.

d'après la minute. Archives de l'Empire.

17643. — A M. GAUDIN, DUC DE GAETE,
MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Paris, 22 avril 1811.

On m'assure que les biens des évêques, chapitres et corporations religieuses, confisqués à Rome, ne sont pas encore dans les mains du domaine à Rome.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17644. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 avril 1811.

L'arrivée de la division de la Cerdagne et de la division du général Plauzonne, qui sont composées de troupes d'élite, donnera au général Baraguey d'Hilliers un renfort de plus de 14,000 hommes, et le mettra à même d'assiéger vigoureusement Figuières et de contenir toute la province. S'il n'y a qu'un millier de miquelets dans la forteresse, il est probable que le siége peut en être brusqué; ordonnez qu'on en fasse les préparatifs à Girone.

Je suis étonné que le général Baraguey d'Hilliers mette dans la place de Girone des gendarmes catalans, après ce qui lui est arrivé à Figuières par la trahison des Catalans.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17645. — AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 avril 1811.

Pourquoi ne laisse-t-on pas au public la jouissance de la terrasse de l'eau? Donnez ordre qu'on lève les consignes et que le public puisse s'y promener comme à l'ordinaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17646. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 avril 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous envoie une lettre du ministre du trésor sur l'emprunt de la Saxe. Faites sentir au ministre de Saxe l'importance de lever tous les obstacles pour avoir de l'argent pour

les dépenses des Polonais, acheter des chevaux pour remonter la cavalerie et compléter l'artillerie. Mais il n'y a pas un moment à perdre.

Écrivez dans le même sens au baron Bourgoing, pour qu'on lève tous les obstacles.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17647. — A M. MARET, DUC DE BASSANO, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 avril 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, remettez-moi un projet de circulaire à mes ministres près les princes de la Confédération, pour demander que des dispositions soient faites pour tenir les contingents prêts à marcher, puisque les Russes ont abandonné la Finlande et la Moldavie et menacent le Grand-Duché. Apportez-moi cette circulaire pour que je la corrige avec vous.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17648. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 avril 1811.

Monsieur le Comte Mollien, j'ai lu avec attention vos états et votre rapport sur la solde de 1810. Tout cela est loin d'être clair. J'ai peine à croire que l'armée d'Allemagne ait coûté 7,550,000 francs pour 1810, quand elle était en partie payée par la Westphalie et les villes hanséatiques. Je n'aurai des idées claires que quand vos états seront ainsi conçus : 1° solde évaluée en 1810 ; 2° payé par la Westphalie ; 3° par les villes hanséatiques ; 4° par le trésor de France. Total. . . . . Alors il ne restera aucun doute.

Je désire que vous me fassiez le même calcul pour l'armée d'Espagne : solde évaluée en 1810. . . payé par l'Espagne sur les contributions. . . par le trésor de France. . . Reste dû. . .

Même état pour l'armée de Portugal.

Les états que vous m'avez remis ne me paraissent pas clairs ; je crains qu'il ne se glisse des doubles emplois qui donnent lieu à bien des abus.

Je désire que vous me fassiez un aperçu de la solde en 1811 sur le même plan : solde évaluée en 1811. . . payé par la Westphalie à

raison de 12,500 hommes... payé sur les fonds des trois nouveaux départements qui n'entrent pas au budget....

Vous ferez le même travail pour les armées d'Espagne, en distinguant l'armée du Nord, celle du Midi, du Centre, de l'Aragon, de la Catalogne, et notant ce qui est payé par le trésor, ce qui est payé sur les contributions du pays. Même chose pour l'armée de Portugal.

Je vois que j'ai envoyé à l'armée de Portugal, en cinq envois différents, 9 millions. Faites-moi connaître jusqu'à quel mois ces neuf millions solderont cette armée. Je vois par l'un de vos états que 6,780,000 francs sont pour 1810 et 2,220,000 francs pour 1811.

Faites-moi un rapport sur la disposition que vous voulez faire d'une partie du fonds de 10 millions pour les armées d'Espagne et de Portugal. Cela doit être en sus du fonds de 2 millions que j'ai accordé.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

17649. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 avril 1811.

Monsieur le Comte Bigot Préameneu, vous trouverez ci-joint une circulaire aux évêques. Vous ne la publierez pas; mais vous réunirez chez vous le conseil ecclésiastique, et vous lui communiquerez cette lettre comme étant définitivement arrêtée. Vous recueillerez les observations auxquelles elle donnera lieu, et vous me ferez connaître, à l'insu de tous, l'effet qu'elle aura fait sur le comité et ce que vous en aurez conclu qu'il y aurait à y changer. Vous ferez connaître à l'archevêque de Tours et aux évêques de Nantes et de Trèves que je les ai choisis pour être chargés d'une mission auprès du Pape. Il est nécessaire qu'ils partent vendredi prochain. Mon intention est que leur mission soit tenue très-secrète. Ils se rendront à Savone, en passant par Turin. Vous les munirez des autorisations nécessaires auprès du préfet et de l'officier qui commande le palais du Pape, pour qu'ils soient considérés pour ce qu'ils sont. Je vous envoie leurs instructions. Vous leur ferez remettre par la chancellerie les pleins pouvoirs nécessaires pour conclure une convention avec le Pape ou ses ayants cause. Demain jeudi, à midi, vous m'amènerez ces trois évêques. Ils auront connaissance de la circulaire. Il sera nécessaire, à cet effet, que le conseil ecclésiastique soit réuni chez vous demain à neuf heures du matin, afin que vous lui en donniez communication. Je ferai connaître aux trois députés mes intentions, qui sont les

mêmes que celles exprimées dans l'instruction que vous rédigerez en règle et que vous m'apporterez demain à signer.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

17650. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 avril 1811.

Mon Cousin, il est convenable que vous envoyiez un officier au général Suchet pour lui faire connaître que, par l'infidélité de deux garde-magasins qui étaient Catalans, une porte d'un des magasins de Figuières, qui donnait sur le fossé, a été ouverte à deux heures de nuit, et que 800 miquelets se sont introduits par cette porte dans la place et ont pris dans leurs lits 500 Napolitains et Italiens et 150 Français qui étaient dans le fort; que cet événement désagréable a obligé le général Baraguey d'Hilliers à concentrer ses forces autour de Figuières; qu'il est donc nécessaire qu'il se porte sur Tarragone; qu'il tienne en respect Campo Verde et l'empêche de faire aucune diversion; que la saison est favorable, et que ce serait un grand malheur si la belle armée qu'il a restait inactive.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17651. — AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 avril 1811.

Je vous envoie la copie d'un décret sur le recrutement extraordinaire de la Garde. Vous verrez que tous les bataillons d'infanterie légère et de ligne fournissent chacun deux hommes, savoir : un homme pour les chasseurs et un pour les grenadiers. Je ne comprends pas les 5es bataillons. Cela produira environ 500 hommes pour chaque arme de chasseurs et grenadiers; 200 hommes leur seront fournis par les fusiliers, ce qui fera 700 hommes, qui porteront à 2,400 hommes les deux régiments des grenadiers et des chasseurs.

J'ai ordonné que les quatre régiments de tirailleurs fourniraient 300 hommes pour les fusiliers, et les quatre régiments de voltigeurs autant. Les régiments de fusiliers, au lieu de perdre, gagneront 100 hommes.

Quant au 2e régiment de grenadiers, il suffit de le tenir au complet;

les 80 hommes qui lui manquent lui seront fournis par les quatre régiments hollandais, à raison de 20 hommes chacun.

Par ce moyen, la Vieille Garde, au lieu de 4,800 hommes, aura plus de 6,000 hommes.

Je vois, par l'état de situation de la Garde au 15 avril, que les fusiliers-chasseurs avaient en Espagne 1,600 hommes; ce qui fait plus de 200 hommes par compagnie. Ils doivent fournir 200 hommes; il leur en restera 1,400; ils recevront 300 hommes; ils seront donc au delà du complet.

Les fusiliers-grenadiers ont 1,500 hommes en Espagne. Les quatre régiments de voltigeurs ont 5,500 hommes; ils fourniront 300 hommes; il leur restera plus de 5,000 hommes, ou 160 hommes par compagnie.

Même observation pour les tirailleurs.

J'ai à Paris 300 fusiliers ou voltigeurs et 300 fusiliers ou tirailleurs; ce qui peut faire un bataillon de 600 hommes. Ils reçoivent 2,000 conscrits, ce qui fera 2,600 hommes. Je compte donner ces 2,600 hommes aux cadres des 1ers régiments de voltigeurs et de tirailleurs qui viennent d'Espagne; ce qui fera un beau régiment et permettra à la Garde de faire marcher 8,000 hommes d'infanterie. Les trois bataillons de sergents et de caporaux sont de 2,400 hommes. Je pourrai donc disposer de 10,000 hommes d'infanterie de la Garde pour aller à l'ennemi. Il faudra tenir la main à ce que les trois bataillons soient complétés par la partie de la Garde qui est en Espagne.

Voilà pour le moment présent. Mais, si la Garde ne part qu'en juillet, je la composerai ainsi, savoir : 1er régiment de grenadiers, 1,600 hommes; 2e régiment de grenadiers, en me servant du cadre du 1er régiment de tirailleurs qui vient d'Espagne, 1,600 hommes; 1er régiment de chasseurs, 1,600 hommes; 2e régiment de chasseurs, en me servant du cadre du 1er régiment de voltigeurs, 1,600 hommes; 2e régiment de grenadiers hollandais, 1,600 hommes; deux bataillons de fusiliers-sergents, 1,600 hommes; deux bataillons de tirailleurs et de voltigeurs-caporaux, 1,600 hommes; un 5e régiment de tirailleurs, 1,600 hommes; un 5e régiment de voltigeurs, 1,600 hommes. Total, dix bataillons de la Vieille Garde et huit de la Jeune : dix-huit bataillons ou 15,000 hommes; ce qui, avec 3,000 Italiens, me ferait 18,000 hommes, ou trois belles divisions de la Garde à pied.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17652. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 24 avril 1811.

Mon Cousin, vous trouverez ci-joint le travail du ministre pour l'organisation et l'administration de votre corps d'armée. J'ai décidé qu'on n'enverra que les trois quarts de ce qui est proposé dans ces états. Ainsi, au lieu de 611 employés et de 650 sous-employés proposés, vous pouvez compter sur 450 employés et environ 500 sous-employés. Cela sera suffisant. Quelques employés sont utiles, trop d'employés gênent.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17653. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 24 avril 1811.

Mon Cousin, vous trouverez ci-jointes les bases pour l'approvisionnement de Magdeburg. Il est nécessaire que vous fassiez des instances auprès de la Westphalie pour que cette puissance complète cet approvisionnement. Comme la base de 15,000 hommes pour un an est considérable, il faudrait demander que le premier tiers existât au 1er juin, le deuxième au 1er août et le troisième au 1er septembre; à moins que des circonstances imprévues n'obligent d'accélérer la mesure. Cette manière de procéder la rendrait plus supportable pour le gouvernement westphalien; mais l'important, c'est que le premier tiers existe. Ce sera donc pour 15,000 hommes pendant quatre mois, ou pour 10,000 hommes pendant six mois.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17654. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, A CASSEL.

Saint-Cloud, 24 avril 1811.

J'ai reçu votre lettre du 17 avril. Le prince d'Eckmühl n'a jamais songé à prendre votre 1er de cuirassiers.

Je vois avec plaisir que vous pouvez avoir deux divisions formant 20,000 hommes, dont 2,500 de cavalerie. Les 4,000 hommes que vous avez à Danzig y sont-ils compris? Je vous prie de m'envoyer l'état de situation de ces troupes et l'organisation que vous voulez leur

donner. Combien tout cela aura-t-il de pièces d'artillerie, de caissons et de transports militaires? Il vous faudrait l'artillerie suivante : au moins une compagnie d'artillerie légère pour la cavalerie; il serait bon d'en avoir une par division, mais à la rigueur une peut suffire; il vous faudrait quatre divisions d'artillerie à pied. L'artillerie légère servirait deux obusiers et quatre pièces de 6; l'artillerie à pied servirait par division deux obusiers et six pièces de 6; ce qui ferait huit obusiers et vingt-quatre pièces de 6 pour l'artillerie. De plus il vous faudrait en réserve, pour la garde, deux compagnies d'artillerie à pied, chaque compagnie servant deux obusiers et six pièces de 12; ce qui ferait pour la réserve quatre obusiers et douze pièces de 12. Total de l'artillerie qui vous est nécessaire : artillerie à cheval, deux obusiers, quatre pièces de 6; artillerie à pied, huit obusiers, vingt-quatre pièces de 6 de réserve, quatre obusiers et douze pièces de 12; total, quatorze obusiers et quarante pièces. Total général, cinquante-quatre bouches à feu.

Or, pour cinquante-quatre bouches à feu, y compris les caissons d'infanterie, il faut au moins 300 voitures; ce qui fait 1,500 chevaux. Indépendamment de cette artillerie de ligne, il faut former votre artillerie de régiment. Chaque régiment peut avoir sa compagnie, qui servira deux pièces de 3; en supposant que vous ayez dix régiments, cela vous fera encore vingt pièces de canon. Ce qui portera de cinquante-deux à soixante et quatorze le nombre de pièces de canon de votre armée.

Du moment que vous avez les attelages, les harnais, les hommes du train, les canonniers et les officiers nécessaires pour servir cette artillerie, je ne verrai point de difficulté à vous fournir la plus grande partie du matériel.

Il faudrait aussi avoir quatre compagnies de sapeurs avec dix caissons attelés chargés d'outils.

Alors vous formeriez un petit corps d'armée, auquel on pourrait joindre les troupes du grand-duché de Berg et peut-être quelques autres troupes de la Confédération; vous auriez ainsi sous vos ordres un corps d'armée qui pourrait se porter partout. Faites-moi un projet là-dessus, en y mettant le nombre d'officiers d'artillerie et du génie que vous avez. Si vous réunissez le personnel que je viens de vous indiquer, je ne verrai pas de difficulté à compléter votre corps d'armée avec les petits contingents de la Confédération à 30,000 hommes, qui vous formeraient alors trois belles divisions.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17655. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 avril 1811.

Je vous ai fait connaître mes intentions sur Flessingue. Je ne suis point d'opinion que les 200,000 francs qu'on avait destinés aux ouvrages du plateau soient employés aux fronts de Flessingue du côté de Rammekens. Il est possible que ce point se trouve le plus faible de la place; mais les travaux faits au plateau ont un grand avantage, en ce qu'ils ont une action immédiate pour prolonger la défense du fort Montebello, et qu'au fort Montebello est attachée une des grandes propriétés de Flessingue. Ainsi je désire qu'on travaille, comme il a été déterminé, aux ouvrages pour occuper le plateau.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17656. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Saint-Cloud, 26 avril 1811.

Monsieur le Comte Bigot Préameneu, je vous envoie la circulaire que j'ai signée. Expédiez-la sans délai à tous les évêques. Je vous renvoie également l'instruction pour les trois évêques[1] qui se rendent à Savone. Faites-moi connaître les instructions que vous leur donnerez. Il est nécessaire que vous leur fassiez connaître qu'ils ne doivent avouer leurs pouvoirs qu'au moment où ils verraient le Pape disposé à traiter; qu'ils sont autorisés à appeler le cardinal Spina si le Pape le désirait; qu'ils peuvent s'ouvrir au préfet[2], qui est un homme sûr et intelligent; qu'ils peuvent négocier et amener la négociation à fin; mais qu'ils doivent, avant de rien signer, vous envoyer la minute de la convention qu'ils pourraient faire, afin d'être bien assurés qu'elle aura mon approbation, avant de la signer; que le jour de leur arrivée à Savone une estafette partira pour Turin, où elle rencontrera l'estafette de Paris, et tous les jours pendant leur séjour à Savone; qu'ainsi on pourra avoir des nouvelles en quatre jours; qu'également l'estafette qui part tous les jours de Paris portera des lettres pour eux; qu'arrivées à Turin ces lettres leur seront envoyées par une estafette particulière; que, s'ils voulaient transmettre quelque chose par le télégraphe de Turin, ils pourraient adresser leur dépêche télégraphique au chef d'état-major du prince Borghese,

[1] MM. de Barral, Duvoisin et Mannay.
[2] M. Chabrol de Volvic, préfet du département de Montenotte.

qui la fera passer par le télégraphe et leur enverra la réponse par une estafette spéciale; que vous donnerez ordre de préparer leur logement à Savone de manière qu'ils soient ensemble et d'une manière convenable; qu'ils doivent tâcher d'être arrivés avant le 6 mai.

Vous aurez soin d'écrire par l'estafette de ce soir à l'officier de gendarmerie qui commande le palais du Pape, pour le prévenir de l'arrivée des évêques. Vous lui prescrirez de leur laisser la communication libre et entière avec le Pape, et de se conformer à tout ce qu'ils feront. Vous écrirez en même temps au préfet pour qu'il fasse préparer leur logement et pour qu'il organise l'estafette de Savone à Turin, et au prince Borghese pour le télégraphe.

Vous pourrez prendre les fonds nécessaires pour les dépenses sur l'extraordinaire des cultes, qui est à votre disposition particulière; tout cela se régularisera après.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

CIRCULAIRE POUR LA CONVOCATION DU CONCILE NATIONAL.

Saint-Cloud, 25 avril 1811.

Monsieur l'évêque de..... les églises les plus illustres et les plus populeuses de l'Empire sont vacantes; une des parties contractantes du Concordat l'a méconnu. La conduite que l'on a tenue en Allemagne depuis dix ans a presque détruit l'épiscopat dans cette partie de la chrétienté. Il n'y a aujourd'hui que huit évêques; grand nombre de diocèses sont gouvernés par des vicaires apostoliques. On a troublé les chapitres dans le droit qu'ils ont de pourvoir, pendant la vacance du siége, à l'administration du diocèse, et l'on a ourdi des manœuvres ténébreuses tendant à exciter la discorde et la sédition parmi nos sujets. Les chapitres ont rejeté des brefs contraires à leurs droits et aux saints canons.

Cependant les années s'écoulent; de nouveaux évêchés viennent à vaquer tous les jours; s'il n'y était pourvu promptement, l'épiscopat s'éteindrait en France et en Italie comme en Allemagne. Voulant prévenir un état de choses si contraire au bien de la religion, aux principes de l'Église gallicane et aux intérêts de l'État, nous avons résolu de réunir, au 9 juin prochain, dans l'église de Notre-Dame de Paris, tous les évêques de France et d'Italie en concile national.

Nous désirons donc qu'aussitôt que vous aurez reçu la présente vous ayez à vous mettre en route, afin d'être arrivé dans notre bonne ville de Paris dans la première semaine du mois de juin.

NAPOLÉON.

Extrait du *Moniteur* du 16 mai 1811.

INSTRUCTIONS POUR M. L'ARCHEVÊQUE DE TOURS ET MM. LES ÉVÊQUES DE NANTES ET DE TRÈVES.

Saint-Cloud, 26 avril 1811

Nous avons convoqué un concile qui s'assemblera le 9 juin prochain pour mettre un terme aux circonstances fâcheuses de l'Église. Nous considérons le Concordat comme n'existant plus, puisqu'une des parties contractantes l'a violé. Et nous entendons que nos évêques soient institués comme ils l'étaient avant le concordat de François Ier, que nous avions renouvelé, et de la manière qui sera établie par le concile et qui aura reçu notre approbation.

Cependant nous avons résolu de vous envoyer près du Pape, pour lui exposer l'état affligeant de la chrétienté et les malheurs que produisent et peuvent produire l'ignorance et l'obstination de ses conseils. Nous avons ordonné à notre chancellerie de vous expédier des pouvoirs en forme pour vous autoriser à négocier, conclure et signer une convention; mais notre intention est que vous ne vous serviez de ces pouvoirs que toutes les fois que vous trouveriez le Pape dans une disposition d'esprit raisonnable, et qu'éclairé par vos conseils et vos avis il abandonnerait l'esprit de vertige qui le conduit depuis plusieurs années.

Nous avons voulu vous faire connaître nous-même les conditions des conventions que vous êtes autorisé à conclure avec le Pape, et dont l'une aurait pour objet les affaires particulières à la circonstance de l'institution des évêchés, et l'autre les affaires générales en tout ce qui concerne le Pape. Chacune de ces conventions est absolument indépendante de l'autre : elle doit être par acte séparé.

Pour ce qui regarde l'institution des évêques, nous consentons et nous nous engagerons à revenir au Concordat, aux deux conditions suivantes :

1° Que le Pape instituerait tous les évêques que nous avons nommés;

2° Qu'à l'avenir notre nomination serait communiquée au Pape dans la forme ordinaire; qu'elle serait en même temps notifiée au métropolitain; que, si trois mois après la cour de Rome n'avait pas institué, l'institution devrait être donnée par le métropolitain à l'égard de ses suffragants et par le plus ancien des suffragants à défaut du métropolitain, ou lorsqu'il s'agirait de son siége; le tout, sans qu'on puisse alléguer aucune raison de non-communications, d'empêchement de territoire, d'interception de courriers.

Une autre convention peut se faire, si telle est l'intention du Pape.

Son but serait de régler les affaires générales; elle pourrait reposer sur les bases suivantes :

Nous accorderons au Pape le retour dans la metropole de Rome, pourvu qu'il nous prête le serment que prescrit le Concordat et que les papes ont toujours prêté aux empereurs.

Dans le cas où il refuserait de prêter ce serment, nous ne pourrons consentir à ce qu'il demeure à Rome; mais nous consentirons à ce qu'il aille résider à Avignon; que là il ait l'administration de tout le spirituel avec la chrétienté; que les puissances chrétiennes qui voudront avoir auprès de lui des chargés d'affaires ou des résidents en soient maîtresses, et que ces chargés d'affaires, résidents ou ministres aient les immunités accordées par le droit public aux agents diplomatiques; qu'il ait les honneurs souverains et la liberté de communiquer avec les églises étrangères; que, quant à son temporel, deux millions seront affectés à son entretien; ces deux millions, payés soit par nous, soit par tous les princes chrétiens, seront pris sur les bénéfices de la chrétienté, selon que cela s'accordera le mieux avec la manière de voir du Pape.

Quant à l'exercice du pouvoir spirituel du Pape dans l'intérieur de notre Empire, si le Pape va à Rome et prête serment, nous n'exigeons rien autre chose; s'il ne croit pas devoir prêter ce serment et qu'il aille à Avignon, nous exigerons de lui la promesse qu'il ne fera rien dans notre Empire de contraire aux quatre propositions de l'Église gallicane.

Nous ne pouvons que répéter que ces deux objets sont distincts et ne peuvent jamais être confondus dans une même convention; car l'institution canonique n'est pas une faveur que nous fait le Pape, c'est, au contraire, une marque de déférence et de considération accordée en France aux papes. Cela ne doit donc rien avoir de commun avec la seconde convention.

Nous devons vous dire que nous n'admettons aucun délai ni prétexte quels qu'ils soient : les affaires de l'Église languissent depuis trois ans; elles ne peuvent traîner plus longtemps. Il est indispensable que votre mission soit terminée et que vous soyez de retour à Paris avant le 1er juin.

Si ces premiers articles parviennent à être réglés, vous pourrez assurer le Pape de notre désir de nous entendre pour arranger et aplanir toutes les questions subséquentes, telles que les diocèses à établir à Bois-le-Duc, Amsterdam, Rotterdam, Hambourg, Montauban, Bremen, etc., les divers objets relatifs à la gloire et à la prospérité du christianisme, ce qui sera relatif à la protection à accorder

aux religieux de la terre sainte, à la reconstruction du Saint-Sépulcre, aux missions, au rétablissement de la Daterie, des archives pontificales et de ce qui est nécessaire et convenable à un pape pour le libre exercice de ses fonctions spirituelles.

Vous correspondrez avec notre ministre des cultes, auquel il est convenable que vous écriviez tous les jours.

Si vous connaissiez moins bien la situation des choses, nous vous parlerions de la bulle d'excommunication, des pratiques mises en usage pour exciter du désordre dans l'Empire, anéantir la juridiction épiscopale, accréditer des vicaires apostoliques sans en donner connaissance ni à nous ni à nos évêques; mais nous désirons oublier le passé et tout arranger.

Faites bien connaître que, dans aucun cas, le Pape ne peut rentrer dans la souveraineté de Rome, parce que cela serait contraire aux lois de l'Empire, et parce que la France ne reconnaîtra jamais aucune influence spirituelle de la part d'un pontife qui serait souverain étranger.

Vous ne manquerez pas de prévenir le Pape de la réunion du concile et de ce que fera l'Église de France, conduite par l'exemple des temps antérieurs et par la nécessité du salut et du bien de la religion.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17657. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 avril 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, M. de Saint-Marsan n'envoie pas assez de renseignements sur ce que fait la Prusse. Est-il vrai que les troupes qui étaient en Silésie évacuent cette province pour se rendre sur les côtes? et à quoi doit aboutir le pont qu'on veut construire entre Stettin et Küstrin? Au lieu d'exciter, il faudrait que M. de Saint-Marsan ralentît ces armements, fît connaître d'ailleurs que ces mesures ne peuvent donner que de la méfiance, empêchât enfin qu'on ne rappelât les semestriers, qu'on n'augmentât les cadres et qu'on ne fît des mouvements qui pourraient être mal interprétés.

Je crois qu'il serait convenable d'envoyer à Berlin et en Prusse plusieurs agents secrets, hommes intelligents et sûrs, qui s'y rendraient sous prétexte de commerce et verraient ce qui se fait. Ces agents devraient être envoyés : un dans la Silésie, un à Berlin et dans les provinces entre Berlin et l'Elbe, et le troisième du côté de Kolberg, de Kœnigsberg et dans le nord.

Je crois aussi que l'envoi à Berlin d'un bon secrétaire de légation serait utile. M. de Saint-Marsan ne voit pas assez. Il est bien clair qu'on arme du côté de la mer, et que le pont qu'on va faire auprès de Schwedt a pour objet de pouvoir promptement se porter au delà de l'Oder. On assure qu'on lève les semestriers et qu'on fait beaucoup de recrues en Prusse. Il faudrait écrire aussi à mes ministres en Saxe et en Westphalie pour qu'ils éveillent l'attention de ces cours et fassent bien connaître tout ce qui se fait.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17658. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 avril 1811.

J'ai lieu de croire qu'il se commet des infidélités dans les bureaux de la conscription. Les étrangers savent sur-le-champ tout le travail qu'on y fait. Il serait nécessaire que le conseiller d'État Dumas prît quelques mesures pour découvrir les coupables.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17659. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 avril 1811.

Mon Cousin, recommandez bien au général Thouvenot de prendre un soin particulier de Saint-Sébastien et de surveiller le service de manière que cette place ne puisse pas être surprise.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

17660. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 avril 1811.

Mon Cousin, écrivez au duc de Raguse, sous l'adresse du duc d'Istrie, pour lui faire connaître qu'il est nécessaire qu'il prenne toutes les mesures convenables pour organiser son armée; que je le laisse maître de l'organiser en six divisions, sans faire de corps d'armée; qu'il peut renvoyer en France les généraux et officiers qui ne lui conviendront pas. Il aura soin de les diriger d'abord sur Valladolid, où ils attendront des ordres.

Mandez-lui qu'aussitôt que le général Brenier, qui commande à Almeida, sera rentré dans la ligne, il le fasse reconnaître et l'emploie comme général de division, avancement qu'il est inutile de lui donner tant qu'il restera dans la place; que c'est un très-bon officier, qu'on peut employer utilement.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17661. — AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 avril 1811.

Je vous envoie le travail du général Sorbier sur l'artillerie. Voici les bases que j'adopte :

L'artillerie restera comme elle est, de quatre compagnies à cheval. Chaque compagnie servira six bouches à feu. Mais j'ai en Espagne deux compagnies qu'il n'en faut pas retirer; il ne faut donc plus y compter; restent deux.

J'ai six compagnies d'artillerie à pied de la Garde en France. J'approuve que vous les portiez à 120 hommes. Elles serviront chacune une batterie de huit pièces de canon, savoir : quatre batteries de deux obusiers et six pièces de 6, et deux batteries de deux obusiers à grande portée et six pièces de 12.

Trois compagnies de conscrits serviront chacune huit pièces, qui restent en Espagne. Ainsi, à la prochaine campagne en Allemagne, la Garde aura deux compagnies d'artillerie à cheval ou douze bouches à feu et six compagnies à pied ou quarante-huit bouches à feu; total, soixante. La ligne fournirait quatre compagnies d'artillerie à cheval, soit vingt-quatre bouches à feu, et six compagnies d'artillerie à pied ou quarante-huit bouches à feu. Total général, cent trente-deux.

La Garde aurait donc en Allemagne cent trente-deux pièces de canon, formant la grande réserve de l'armée.

Ainsi ce projet n'exige d'autre augmentation que de porter à 120 hommes les compagnies qui sont à 100. Il faut le faire par un appel sur tous les régiments de la ligne.

Quant aux ouvriers, il ne faut pas les augmenter. S'il est nécessaire, on prendra une compagnie auxiliaire dans la ligne; une pour les pontonniers, une pour les sapeurs.

Quant au train, celui de la ligne ayant été augmenté, celui de la Garde recevra la même organisation que la compagnie de la ligne, afin d'éviter la confusion et d'avoir une organisation uniforme. Mais

il suffira de porter le train de la Garde à six compagnies; ce qui fera 1,400 chevaux ou 2,800 pour les deux bataillons. En déduisant les compagnies qui sont en Espagne, il faudra voir ce qui reste. Si ce n'est pas suffisant pour atteler les cent trente-deux bouches à feu, on prendrait quelques compagnies auxiliaires dans la ligne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17662. — AU PRINCE LEBRUN,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR EN HOLLANDE, A AMSTERDAM.

Saint-Cloud, 27 avril 1811.

Je reçois votre lettre du 24 avril; je ne la comprends point. Vous m'écrivez toujours comme si je n'avais à penser qu'à la Hollande. Donnez-moi plus d'explications dans vos lettres. Je ne connais pas ce que c'est que le sieur Lemosys, ce que c'est que le capitaine Tavernier, et je ne sais pas ce qui s'est passé.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17663. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 avril 1811.

Mon Fils, je donne le titre de bonne ville à Milan, Venise, Bologne, Brescia, Vérone et Mantoue.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

17664. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 28 avril 1811.

Pour tout ce qui est relatif aux corps d'observation de l'Elbe, de l'Italie et du Rhin, je vous ai ordonné de faire faire les mouvements préparatoires, c'est-à-dire les achats de chevaux, la formation des compagnies d'élite, mais aucun mouvement. J'attends que vous m'ayez rendu compte de la formation du corps d'observation du Rhin pour vous donner des ordres.

Ne faites aucun mouvement que je ne l'aie approuvé.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17665. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 28 avril 1811.

Aussitôt que les nouveaux renforts seront arrivés en Catalogne, il faudra rouvrir les communications avec Barcelone et écrire au duc de Tarente de venir prendre le commandement de la haute Catalogne, car il paraît que Baraguey d'Hilliers ne sait ce qu'il fait et a bien peu la confiance du soldat et de l'armée. On me rend compte que, dans l'attaque sur Figuières, un bataillon du 3e d'infanterie légère a été forcé et écrasé, tandis que deux bataillons et un régiment de cavalerie qui pouvaient aller à son secours n'en ont pas reçu l'ordre, quoique les soldats eux-mêmes le demandassent à grands cris. Demandez un rapport à ce sujet au général Baraguey d'Hilliers. Comment ne s'y est-il pas lui-même porté au premier bruit?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17666. — AU BARON DE LA BOUILLERIE,

TRÉSORIER GÉNÉRAL DU DOMAINE EXTRAORDINAIRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 28 avril 1811.

J'ai lu avec attention le compte du domaine extraordinaire arrêté au 31 décembre 1810, que vous m'avez remis. Ce compte doit être la base d'où il faut partir pour tous les comptes à régler à l'avenir pour le domaine extraordinaire : il doit donc être appuyé de pièces justificatives.

L'état n° 1 commence par établir la recette de la manière convenable, puisqu'elle part des recettes des 3e, 4e et 5e coalitions. Vous devez avoir justifié des comptes de ces trois coalitions, et avoir des décrets de moi qui apurent ces comptes, tant en recettes qu'en dépenses. Mais je remarque qu'en 1810 vous avez reçu sur la 3e coalition. . . . . néant, et dès ce moment elle paraît terminée ; que pour la 4e coalition vous avez reçu 1,700,000 francs ; que pour la 5e vous avez, en 1810, reçu 31 millions et 11 millions pour l'Espagne. Je désirerais donc savoir ce que les mêmes raisons de recettes en 1810 rendront en 1811 et 1812, c'est-à-dire ce qu'il faudrait ajouter sur chacune de ces coalitions, indépendamment de ce que vous avez reçu, et ce que cela devrait rendre.

Par exemple, vous portez à l'article *Provinces conquises, contributions de toute nature,* 110 millions reçus en 1809 et 558,000 francs reçus en 1810. Je désire savoir ce que cela rendra en 1811 ; et pour

cela il faut que votre état contienne une colonne indiquant ce que vous avez dû recevoir; car qu'est-ce qui me prouve que vous avez porté tout ce que vous avez reçu, que vos receveurs ont porté tout ce qu'ils ont reçu? Ainsi j'ai la certitude que le trésor justifie de tout ce qu'il a reçu, parce que le ministre des finances m'en remet le contrôle, par l'état de ce que toutes les régies ont dû rendre. Si vos comptes peuvent s'établir comme je le demande, j'aurai le compte non-seulement de ce que vous avez reçu, mais de ce que vous avez dû recevoir, et dès lors de ce que vous recevrez. Faites-moi connaître s'il est possible de faire ce travail.

Vous portez en recette 28 millions de bénéfice, et vous affectez 23 millions de dépenses sur ces bénéfices; mais qu'est-ce qui me prouve que ces bénéfices n'ont pas été plus considérables?

Cela me conduit à l'état n° 2. J'y vois ce que vous avez reçu en 1809 et en 1810, mais je ne vois pas ce que vous deviez recevoir. Or il y a une portion de ce compte qu'il vous appartient entièrement d'établir, ce sont les fonds que vous faites valoir : ainsi sur 1810 il reste à recouvrer les intérêts de 1809; il en reste beaucoup de 1810.

Je vous prie de me faire un tableau qui me fasse connaître combien, indépendamment des 13 millions que vous avez reçus, vous deviez recevoir. Faites-moi connaître aussi ce que rendra le Domaine comme intérêts en 1813.

Par ce moyen, je verrai quels sont les chapitres qui doivent encore.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17667. — NOTE.

..... avril 1811[1].

Cuxhaven offre l'avantage de pouvoir contenir les chantiers de construction, car il paraît qu'on pourra construire des vaisseaux de guerre sur l'Elbe; il aurait encore l'avantage de contenir la flottille; enfin il aurait celui d'être le point de réunion et de rendez-vous des Français qui sont dans les trois départements et qui s'y trouveraient à l'abri de toute incursion. Il y aura toujours à Hambourg, Brême et Lubeck 8 à 10,000 Français, soit employés, soit gendarmerie, douanes ou dépôts; ces hommes, au lieu d'errer dans l'Allemagne, auraient là un point d'appui dans des circonstances où l'armée serait en avant. Cuxhaven aurait donc tous les avantages, excepté celui de donner un point sur l'Elbe.

[1] Cette pièce ne porte pas de date de jour; elle se trouve placée parmi les minutes de la correspondance de Napoléon Ier entre deux pièces du 28 avril.

Hambourg aurait tous ces avantages; la flottille pourrait s'y retirer; les vaisseaux de ligne, il est vrai, ne pourraient y arriver; mais il est difficile, d'ici à quelques années, de se résoudre à faire des chantiers de construction dans une partie de l'Empire aussi éloignée et si peu affectionnée. Les ponts et chaussées paraissent avoir le projet d'y établir un port. Il sera facile d'être maître de ce port et des îles qui couvrent l'Elbe vis-à-vis Hambourg. Dès lors 8 à 10,000 hommes, qu'on suppose enfermés dans Hambourg, auraient non-seulement la possession de la ville, mais aussi celle de tout le littoral de l'Elbe. L'ennemi, pour attaquer cette place, sera obligé à une circonvallation immense. A tous ces avantages Hambourg joint celui d'être la capitale, la position centrale, et de se garder elle-même.

Quelle garnison et quelle dépense faudrait-il pour occuper cette place, et pour avoir deux ou trois points bien retranchés, en forme de citadelles, pour contenir les habitants?

Dœmitz a l'avantage de donner un point sur l'Elbe, le plus près de l'Oder; mais il s'éloigne beaucoup de Hambourg; il ne contribue directement ni indirectement à la défense de cette ville; les transports de Hambourg, Brême et Lubeck sur ce point doivent être difficiles. Toutefois il est nécessaire que le comité pèse les avantages et les inconvénients de ces localités, réunisse les mémoires et les plans, et me mette le tout sous les yeux.

Le seul point d'appui de tout le Nord est Magdeburg, et Magdeburg est beaucoup trop loin; un point de refuge devient nécessaire. Dans cette matière ce qui arrête toujours, ce sont les garnisons; il faut calculer que dans les trois départements il y aura toujours 1,500 douaniers, 1,000 hommes de la marine, 500 hommes de gendarmerie, ce qui forme déjà 3,000 hommes d'élite, indépendamment des gardes forestiers, des percepteurs des droits réunis, des divers percepteurs des impositions, des autres Français établis à Hambourg, des habitants qui seront vraiment affectionnés à la France, des Français même qui s'y établiront; on peut compter tout cela pour près de 6,000 hommes.

Les dépôts de l'armée, qu'on suppose toujours en avant, seront un objet de 4 ou 5,000 hommes; et enfin un corps d'observation, qu'il est impossible de ne pas laisser sur les côtes, formera toujours un corps de 5 à 6,000 hommes.

On voit donc qu'on pourra toujours réunir un corps de 14 à 15,000 hommes pour contenir et garder cette ville.

Si l'armée, au contraire, n'est pas en avant, mais en Hollande, en France ou sur d'autres frontières, occupée d'une autre guerre, les

fortifications de Hambourg seraient encore utiles; car les Anglais débarqueraient seuls, ou de concert avec les Danois, une armée de 25,000 hommes pour s'en emparer.

Si donc la ville de Hambourg présentait des facilités pour son occupation, il y aurait de fortes raisons pour en profiter.

Sa grande population est sans doute une objection; mais Gênes est aussi peuplée, Anvers, Strasbourg, Lille, Mayence, Danzig, sont des villes tout aussi peuplées, et enfin, dans la situation des armées d'aujourd'hui, il faut de grandes villes pour servir de dépôts.

La population de Barcelone est plus forte; et cependant qu'ont-ils pu faire? Malgré leur rage et leur passion, ils ont manqué de pain, et il n'y a jamais eu que 4,000 Français de garnison.

En coordonnant deux ou trois points forts où des mortiers puissent brûler la ville, en ayant une bonne citadelle où seraient placés tous les établissements d'artillerie, toutes les casernes, les munitions et les vivres, les dépôts, la grande population cesserait d'être un obstacle.

L'emplacement de cette citadelle devrait être entre Hambourg et l'Elbe, de manière à être maître de l'entrée du port et à s'étendre jusqu'à la rive gauche par des ouvrages extérieurs, de manière qu'en supposant Hambourg pris cet immense camp retranché pût faire une bonne résistance. Il est urgent d'avoir là une très-bonne place.

Au premier aspect du plan de Hambourg, on voit que l'attaque est sur un espace de 1,400 toises; c'est donc l'objet de deux ou trois beaux forts extérieurs.

Il faudrait présenter le projet d'une citadelle, placée immédiatement sur la rive droite de l'Elbe, qui se liât, s'il était possible, avec le château de Harbourg, de sorte que l'ennemi ne pût se placer entre la citadelle et la ville, et qu'on restât maître des îles; et, comme ces îles peuvent être inondées, on peut les occuper par des forts qui feraient un système dont on tirerait le parti qu'on voudrait.

Le problème se réduirait à ce que l'ennemi ayant pris Hambourg n'eût encore rien. Alors l'ennemi serait obligé d'employer une armée de 30 ou 40,000 hommes contre 12 ou 15,000 hommes de toute espèce de troupes, qui l'arrêteraient extrêmement longtemps.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17668. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 29 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, les onze bataillons du train que j'ai

en Allemagne, en France et en Italie, me paraissent suffisants, puisqu'ils me fournissent plus de 16,000 chevaux, pour mettre en bon état le service de l'armée d'Allemagne.

Je désirerais donc que les trente-sept compagnies du train dont les cadres reviennent d'Espagne restassent en tout ou en partie à Pau, Toulouse ou Auch, et fussent là complétées en hommes, en harnais et en chevaux. On réunirait ainsi 4 à 5,000 chevaux d'artillerie pour remonter, au mois d'août, tous les équipages de l'armée d'Espagne.

Je désirerais également que tous les hommes à pied de la cavalerie de l'armée d'Espagne qui reviennent en France fussent envoyés dans un dépôt général, et que là on pût réunir 3 à 4,000 chevaux, qui remonteraient la cavalerie de cette armée.

La même mesure sera prise pour les équipages militaires.

Je ne veux faire aucun mouvement rétrograde : cela n'est que pour les hommes qui n'auraient pas dépassé Bayonne et Bordeaux.

Donnez ordre qu'on retienne à Bayonne et Bordeaux les hommes qui arriveraient, et rendez-m'en compte.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17669. — NOTE

DICTÉE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMMERCE.

Saint-Cloud, 29 avril 1811.

Au prochain conseil, les ministres des relations extérieures, de l'intérieur et des finances, et le directeur général des douanes, présenteront à Sa Majesté un rapport sur notre position actuelle à l'égard des Américains.

Ils placeront sous les yeux de Sa Majesté les dernières circulaires sur cet objet, et proposeront ce qu'il y a à faire pour le commerce des États-Unis, en empêchant les abus.

Par exemple, les permis ou licences choquent les États-Unis; il leur paraît, ce qui est vrai, que c'est une restriction à la liberté du commerce, mais, en laissant subsister les permis ou licences pour les particuliers, il n'y aurait peut-être point de difficulté à admettre les Américains avec des marchandises de leur cru, et sous la condition d'exporter des soies, des vins, etc.

Il faudrait aussi s'assurer que les marchandises importées par eux proviennent réellement des États-Unis; pour établir cette preuve d'origine, il est indispensable d'exiger des certificats, des papiers de bord,

visés par des consuls français; on pourrait, pour prévenir les faux, y faire ajouter quelque chose en chiffre.

Par cette méthode, la question serait à peu près résolue pour les bâtiments qui viennent directement d'Amérique; mais elle devient plus difficile pour ceux qui sont conduits en Angleterre ou qui ne viennent en France qu'après y avoir relâché.

Les bâtiments qui entrent dans les ports anglais ou qui en sortent sont dans le cas d'être arrêtés par les corsaires français, d'après les décrets de Milan et de Berlin. Pour juger si ce droit subsiste, il faut savoir ce qu'a fait le congrès.

La loi d'Amérique défend aux bâtiments américains d'aller en Angleterre, et aux marchandises anglaises d'entrer en Amérique. Tout bâtiment américain qui va en Angleterre est saisi en Amérique.

Ce qu'on fait en Amérique, on peut le faire en pleine mer, puisque l'État conserve la même juridiction sur ses sujets : le gouvernement américain pourrait donc faire saisir au milieu de l'Océan par ses frégates ou ses corsaires les bâtiments américains en contravention à l'acte de non-intercourse, qui auraient relâché en Angleterre ou qui s'y dirigeraient.

De là il résulte que tout bâtiment qui a touché en Angleterre ou qui s'y dirige est désavoué par les États-Unis, est en opposition aux lois de ce gouvernement et hors de sa protection; ce n'est plus qu'un contrebandier.

Par conséquent les navires français peuvent exercer la répression qu'exerceraient les vaisseaux du gouvernement américain.

Par conséquent le gouvernement français peut faire arrêter dans ses ports tout bâtiment américain venant d'Angleterre, parce que par ce seul fait il a cessé d'être américain, attendu qu'il est impossible qu'un bâtiment avoué par les États-Unis arrive d'Angleterre : ce n'est pas un bâtiment dénationalisé, c'est un bâtiment anglais.

Cette manière de venir au système du blocus de l'Angleterre serait fondée sur les termes de l'intercourse.

Sa Majesté désire que ses trois ministres pèsent tout cela pour savoir comment on doit concilier les facilités à accorder au commerce des États-Unis avec les décrets de Milan et de Berlin, qui sont des lois fondamentales dérivant de la nature des choses.

Tout souverain doit protéger son pavillon, non-seulement pour lui-même, mais en faveur des neutres. Lors donc qu'une autre puissance viole ce pavillon, on doit lui faire la guerre.

Les États-Unis n'ont point déclaré la guerre à l'Angleterre, mais ils ont reconnu les décrets de Berlin et de Milan, puisqu'ils ont au-

torisé leurs nationaux à commercer avec la France et leur ont défendu toute relation avec l'Angleterre. En vrai droit public, l'Empereur devait exiger que les États-Unis déclarassent la guerre à l'Angleterre; mais enfin c'est faire la guerre en quelque sorte que de consentir à l'application du décret de Berlin aux bâtiments qui auront communiqué avec l'Angleterre.

Dans cette hypothèse, on dirait : « Les décrets de Berlin et de Milan sont rapportés quant aux États-Unis; mais, comme tout bâtiment qui a relâché en Angleterre ou qui s'y dirige est un bâtiment sans aveu, que les lois américaines punissent et confisquent, on peut le confisquer en France. »

Si ce raisonnement pouvait être établi, il ne resterait plus qu'à prendre des précautions pour ne pas recevoir sur les bâtiments américains d'autres denrées que celles provenant des États-Unis.

Les passe-ports des consuls, les chiffres, et enfin quelques formalités qui constitueraient un nouveau mode de certificat d'origine, pourraient donner quelques garanties.

On pourrait éviter les visites prescrites par le décret de Berlin, qui sont trop rigoureuses, et y substituer des visites simples, qui n'auraient pour but que de s'assurer de l'origine des marchandises et du bâtiment.

Enfin, s'il était impossible de tracer dans ce système une bonne théorie, le mieux serait de gagner du temps, en laissant les principes de cette matière un peu obscurs, jusqu'à ce qu'on vît les États-Unis prendre un parti; car il ne paraît pas que ce gouvernement puisse rester longtemps dans sa situation actuelle relativement à l'Angleterre, avec laquelle il a d'ailleurs des discussions politiques pour les affaires de l'Amérique espagnole.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

17670. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, A CASSEL.

Saint-Cloud, 29 avril 1811.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 14, dans laquelle vous me faites connaître le départ de votre brigade pour Danzig, ainsi que le bon état où elle est et le bon esprit qui l'anime. J'ai reçu cette nouvelle avec plaisir.

Le baptême du roi de Rome a lieu le 2 juin; arrangez-vous pour être à Paris à cette époque. Je serai bien aise de vous voir.

Puisque la reine va aux eaux, témoignez-lui mes regrets. Je souhaite que les eaux lui soient utiles et remplissent ce que vous désirez.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

17671. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous envoie un rapport que je reçois du prince d'Eckmühl sur deux contrebandiers qu'il vient d'arrêter à Hambourg. Vous y verrez que la contrebande est plus active que jamais en Prusse; qu'elle se fait par Kolberg, et de là se dirige sur Leipzig et Francfort. Parlez-en ici au ministre de Prusse. Il faut écrire en Saxe pour se plaindre de ce qu'on laisse tranquille ce commerce de contrebande, et demander pourquoi les marchandises anglaises, qui s'accumulent ainsi à Leipzig, ne payent pas les droits. Envoyez un agent pour veiller sur ce qui se passe aux foires de Leipzig et de Francfort. Écrivez également à M. de Saint-Marsan qu'il se laisse duper par la Prusse; que, si les intentions du gouvernement prussien étaient franches, il n'aurait pas besoin de faire un pont sur l'Oder ni de réunir des troupes à Dirschau; que tous ces mouvements sur les côtes sont inutiles, puisqu'on n'a rien à craindre d'une descente des Anglais; qu'enfin si, avant de nous être entendus, la Prusse fait des armements, ils sont contre moi, et je ferai aussitôt occuper le pays; qu'il faut donc que la Prusse reste tranquille, qu'elle ne rappelle aucun semestrier, qu'elle ne fasse aucun mouvement tant que ma querelle avec la Russie ne sera pas terminée; qu'on a pu vouloir lui faire accroire qu'on envoyait des troupes contre les Anglais, mais qu'on sait bien que les Anglais ne feront pas de descente.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17672. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1811.

Je vois par une lettre de la grande-duchesse que deux capitaines du second bataillon étranger de l'île d'Elbe sont indiqués comme peu sûrs et mauvais sujets; que dans les officiers du régiment italien deux sont désignés comme ivrognes et d'une conduite peu régulière.

On m'assure que dans les trois bataillons de la Méditerranée qui

sont à l'île d'Elbe il y a deux ou trois hommes à ôter, pour mettre dans le bataillon colonial qui est en Corse; il me semble qu'il faut les ôter sans délai et les envoyer au bataillon en Corse : il ne faut que quelques hommes par compagnie pour corrompre tout un régiment.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17673. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1811.

Je reçois votre rapport sur l'organisation du génie, et je l'approuve.

Il est nécessaire que les dix-neuf compagnies qui appartiennent au corps d'observation de l'Elbe soient toutes en Allemagne. Quant à celles des corps d'observation du Rhin et d'Italie, il faut en laisser les deux tiers dans les places. Un tiers suffira pour les premières marches de ces corps; on sera à temps de faire marcher le reste quand ces troupes se mettront en mouvement.

Les huit compagnies de sapeurs destinées pour le corps d'observation de l'Elbe doivent exister en Allemagne. Quant à celles pour les corps d'observation du Rhin et d'Italie, il suffira d'en faire rejoindre le tiers; le reste pourra continuer les travaux jusqu'au moment où l'on mettra les corps en marche.

La compagnie de mineurs qui est à Cherbourg doit faire partie du corps d'observation du Rhin. Il sera temps de la faire rejoindre quand ce corps passera le Rhin.

La 1re compagnie de mineurs doit faire partie du corps d'observation d'Italie. Il sera temps, quand le corps d'Italie devra entrer en Allemagne, que cette compagnie quitte Osoppo.

Les compagnies de sapeurs qui sont à Wesel, à Ostende et Anvers seront à temps de partir quand le corps d'observation du Rhin, auquel elles appartiennent, passera le Rhin. Cependant il sera nécessaire qu'il y ait deux ou trois compagnies quand on formera le corps.

Ce qui est important, je le répète, c'est que le corps d'observation de l'Elbe, qui doit former l'avant-garde, soit en tout et pour tout prêt à marcher.

Quant aux trois compagnies du train qui se forment à Metz, il faut les compléter en tout, chevaux, voitures, harnais, hommes, etc.

Je pense que, dans tous les cas, il doit y avoir en France une compagnie de sapeurs à Ostende, une à Anvers et une au Helder.

Quant aux 300,000 francs qui sont nécessaires, vous pouvez les

prendre d'abord sur les fonds du budget; on les régularisera après. L'important est de mettre sans délai en état tout le matériel du génie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17674. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je reçois votre travail du 29 avril sur la composition de l'artillerie de l'armée d'Allemagne. Les bases n'en sont pas bonnes. Il paraît qu'il y a eu erreur dans la copie de ma lettre. Je n'ai pas demandé de pièces de 8; j'ai demandé que les batteries fussent de huit pièces de canon. Toutes les divisions de cuirassiers et de dragons doivent avoir douze pièces d'artillerie à cheval, et non pas six. Ainsi le corps d'observation de l'Elbe doit être composé de deux batteries de 12, formées chacune de six pièces de 12 et de deux obusiers à grande portée; de cinq batteries d'artillerie à cheval, formées chacune de deux obusiers de 5 pouces 6 lignes et de quatre pièces de 6; de cinq batteries d'artillerie à pied, composées chacune de deux obusiers de 5 pouces 6 lignes et de six pièces de 6; ce qui fait cinquante pièces de 6, vingt obusiers de 5 pouces 6 lignes, douze pièces de 12 et quatre obusiers à grande portée; total, quatre-vingt-six bouches à feu; plus deux batteries d'artillerie à cheval, composées de deux obusiers et de quatre pièces de 6, pour la division de cuirassiers qui est en Allemagne. Je préfère, pour la règle, que cela soit porté sur la réserve de cavalerie. Mais, comme cela doit exister en Allemagne, il faut le porter au corps, en encre noire, pour totaliser, et à la réserve de cavalerie, en rouge. C'est donc quatre-vingt-dix-huit bouches à feu qu'il faut au corps de l'Elbe.

Le corps d'observation du Rhin sera composé de deux batteries de réserve de huit pièces chacune, savoir : six pièces de 12 et deux obusiers à grande portée; quatre batteries à cheval, chacune de deux obusiers et de quatre pièces de 6; et de quatre batteries d'artillerie à pied, chacune de deux obusiers et de six pièces de 6; ce qui fera douze pièces de 12, quarante pièces de 6, quatre obusiers à grande portée, et seize obusiers de 5 pouces 6 lignes; total, soixante et douze bouches à feu.

Le corps d'observation d'Italie sera comme vous l'avez présenté.

Les divisions de grosse cavalerie doivent avoir deux batteries d'artillerie à cheval, chacune de deux obusiers et de quatre pièces de 6.

Quant à l'artillerie de la Garde, elle sera organisée de la manière

suivante : deux batteries à cheval, chacune de deux obusiers et quatre pièces de 6; deux batteries à pied, chacune de deux obusiers à grande portée et de six pièces de 12; enfin quatre batteries à pied, chacune de deux obusiers et de quatre pièces de 6; ce qui fera pour le service de la Garde seize obusiers, douze pièces de 12 et trente-deux pièces de 6; total, soixante bouches à feu.

Les deux batteries d'artillerie à cheval qui sont en Espagne, les trois compagnies de régiment qui sont également en Espagne ne comptent point dans ce nombre de pièces.

Il sera joint à la Garde quatre batteries d'artillerie à cheval servies par la ligne, chacune de deux obusiers et de quatre pièces de 6; deux batteries à pied, chacune de deux obusiers et de six pièces de 12; enfin quatre batteries à pied, chacune de deux obusiers et de six pièces de 6; ce qui fera soixante et douze pièces d'artillerie. Ainsi la réserve de l'armée, jointe aux soixante pièces de la Garde, sera de cent trente-deux bouches à feu. Les compagnies du train de la Garde qui sont en Espagne y resteront. Les deux bataillons devront suffire autant que possible à tout service. A cet effet, les compagnies du train de la Garde seront portées au même complet que la ligne, et, si cependant cela ne suffit pas, on y suppléera par le train de la ligne.

Ordonnez tous ces mouvements, sans prendre mes ordres, pour compléter l'artillerie du corps d'observation de l'Elbe comme je viens de le déterminer. Mais vous ne devez faire aucun mouvement pour ce qui regarde le corps d'observation du Rhin que lorsque j'aurai approuvé ce mouvement et donné un nouvel ordre.

Je vous renvoie donc votre travail pour que vous le corrigiez.

Je ne conçois pas trop pourquoi vous ôtez du corps d'observation de l'Elbe deux compagnies du 5e régiment qui y sont, pour y mettre deux compagnies du 2e régiment. Il ne faut, en général, rien ôter au corps de l'Elbe pour donner aux autres corps, puisque ces corps ne se rencontreront peut-être jamais. Ainsi il faut employer au corps de l'Elbe tout son matériel de l'artillerie, du génie, du train, n'avoir rien à lui envoyer que de nouveau et n'avoir rien à lui retirer.

Je voudrais placer le 1er d'artillerie à cheval à la réserve d'artillerie de l'armée, devant marcher avec la Garde.

Il ne faudrait pas donner deux compagnies du 2e régiment d'artillerie à cheval pour l'escorte de l'artillerie; il vaudrait mieux former un escadron de marche de 200 hommes de cavalerie légère ou de dragons.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17675. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, il est arrivé de Mayence dans l'île Walcheren 560 habits; le drap en est mauvais et les habits sont ›p étroits de la poitrine et trop longs; on sera obligé de les refaire entier. Il est arrivé des magasins de Paris 1,084 habits, qui sont ılement trop étroits de la poitrine. 940 vestes et 400 culottes sont ·ivées des magasins de Mayence : c'est un véritable rebut de maga-ı. 1,600 shakos sont également arrivés; ils sont bons; 3,200 che-ses *idem;* 1,600 paires de bas *idem;* 3,300 paires de souliers :m. Ainsi, au 20 avril, il est arrivé bien peu de chose. L'hôpital Middelburg est extrêmement mauvais : les hommes y meurent aucoup. Voyez à remédier à tout cela.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17676. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1811.

Mon intention est qu'en réparant le magasin général de Flessingue le voûte pour le mettre à l'abri de la bombe. Dans une place ıme Flessingue, tout bâtiment qui n'est pas à l'abri de la bombe ıans résultat. Je préfère donc, si cela est nécessaire, que ce ma-ı soit moins élevé, mais que les premiers étages soient à l'abri bombe. Faites-moi un rapport là-dessus.

rès la minute. Archives de l'Empire.

17677. — AU CAPITAINE DE MONTMORENCY,
OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1811.

sieur le Comte Montmorency, rendez-vous à la Rochelle; vous tour de la place; vous compterez le nombre des pièces qui batterie, vous noterez de quel calibre elles sont; vous verrez ıux qu'on y fait, la garnison qui s'y trouve.

, vous passerez dans l'île de Ré, où vous séjournerez cinq urs. Vous ferez le tour de l'île; vous prendrez note des bat-e leur armement, ainsi que des forts qui la défendent; vous le nom des officiers qui y commandent, et me rendrez

compte de tout ce qui peut m'intéresser. Vous verrez la garnison, le régiment de conscrits réfractaires. Vous vous informerez si les capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, sergents et caporaux sont arrivés; combien il en manque; combien il y a de bataillons de formés; si l'habillement est arrivé, si les conscrits sont habillés; s l'armement est arrivé et si les conscrits sont armés; quand ils seront habillés et armés; quelle volonté ils ont. Si cinq ou six jours ne vous suffisent pas, vous resterez plus longtemps pour vous mettre en état de me donner le plus de détails possible. Vous m'enverrez tous les jours un rapport de ce que vous aurez vu.

Vous reviendrez de l'île de Ré à la Rochelle, et de là vous suivrez le long de la côte jusqu'à l'embouchure de la Charente. Vous prendrez connaissance du nombre et de la force des batteries, du nombre d'hommes employés à chacune d'elles, de la manière dont le service se fait, des travaux qu'on y fait; vous noterez celles qui sont fermées à la gorge.

De la batterie de Fouras vous retournerez, par la rive droite de la Charente, jusqu'à Rochefort, de batterie en batterie, en faisant les mêmes observations. Vous m'enverrez un premier rapport de Rochefort. Vous visiterez les remparts de cette place; vous prendrez note de la quantité de pièces qui sont en batterie et de leur calibre, du nombre d'ouvriers qui travaillent à l'arsenal, de l'emplacement des cales et des lieux où sont les bâtiments en désarmement. Vous m'enverrez l'état de situation des troupes.

De Rochefort vous vous rendrez à l'île d'Aix. Vous visiterez les travaux qu'on y fait, les batteries, leur armement et leur approvisionnement, les commandants, les troupes, enfin tout ce qui intéresse mon service. Vous y passerez une nuit entière. Vous irez voir ensuite les vaisseaux et frégates en rade. Vous reviendrez à Rochefort, d'où vous m'enverrez le rapport de votre visite à l'île d'Aix et sur l'escadre.

A Rochefort, vous descendrez la rive gauche de la Charente jusqu'à l'île Madame, et de là à l'embouchure de la Gironde. Vous remonterez de la rive droite de la Gironde jusqu'à Blaye, et vous m'enverrez le résultat de vos observations pendant cette tournée sur tout ce qu'il m'importe de connaître.

De Blaye vous pourrez aller passer deux jours à Bordeaux, après quoi vous reviendrez en droite ligne dans l'île de Ré; vous y passerez deux jours pour revoir les progrès qu'a faits le régiment de l'île de Ré, et vous retournerez à Paris.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17678. — AU PRÉSIDENT DU SÉNAT DU ROYAUME D'ITALIE, A MILAN.

Saint-Cloud, 30 aprile 1811.

Signor Presidente del senato, desidero che facciate conoscere al senato il mio aggradimento pei sentimenti che mi esprime all' occasione della nascita del re di Roma. Mi fa piacere l'intendere che i popoli del mio regno d'Italia abbian trovato in questo fausto avvenimento nuovi motivi di speranze, e dato nuovi contrassegni d'attaccamento alla mia persona. Niuna cosa potrà mai esser più grata al mio cuore di ciò che mi confirma l'amore de' miei popoli.

NAPOLEONE.

D'après l'original. Archives d'État à Milan.

17679. — AU GÉNÉRAL COMTE DUMAS, DIRECTEUR DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 1er mai 1811.

Monsieur le Comte Dumas, les besoins de l'artillerie à pied et à cheval, des sapeurs, des mineurs, des bataillons du train d'artillerie, des équipages militaires et de la cavalerie, sont tels que, si on prenait tout sur la réserve de 1811, il serait à craindre que cette réserve ne fût épuisée et qu'il ne restât plus rien pour les grands besoins de l'infanterie. Je pense donc qu'il faut dresser l'état de ce qui est nécessaire pour porter les régiments de cavalerie à 1,100 hommes et tout le reste au grand complet; mais qu'on n'en devra donner qu'une partie sur la réserve, une partie sur ce qu'on va lever encore en Toscane et en Hollande, et l'autre partie enfin sur la conscription de 1812.

Il faudrait cependant procéder de manière que tous les besoins de l'armée de l'Allemagne fussent satisfaits. Je vois que pour la cavalerie il faut 3,600 hommes pour la porter au complet que j'ai déterminé, savoir : pour les régiments qui sont en Italie à 900 hommes, et ceux de l'intérieur à 1,000 hommes; et que de suite, si on devait y comprendre la première et la deuxième augmentation, il faudrait en outre 9,000 hommes, c'est-à-dire la moitié de la réserve. Il me semble qu'en accordant à la cavalerie les 3,600 hommes sur la réserve, ce serait suffisant.

L'artillerie ne doit être portée qu'au complet de 120 hommes, au lieu de 140; et, quand par la première réserve l'artillerie ne serait porté qu'à 100, qu'à 90 hommes même par compagnie, cela serait d'abord suffisant; on compléterait ensuite sur la conscription de 1812.

Les besoins du train d'artillerie et des bataillons d'équipages mili-

taires sont déterminés par le complet auquel je les ai portés et par les chevaux qu'ils doivent servir.

Quant aux besoins de l'infanterie, je veux compléter tous les régiments au grand complet, non-seulement les bataillons de guerre, y compris les 6es bataillons pour les régiments où j'en ai créé, mais encore les 5es bataillons.

Quant à l'armée d'Espagne, je suppose qu'avec la réserve de 1811 et la conscription de 1812 je devrais pouvoir arriver à ce résultat.

Si la guerre venait à éclater cette année, je lèverais sur-le-champ la conscription de 1812. De sorte que tous les régiments de cavalerie se trouveront portés à 1,100, les compagnies d'artillerie à 120, et toutes les compagnies d'infanterie à 140 hommes, dans les 4es et 5es bataillons et dans les 6es bataillons que je fais former en ce moment. Je verrai ensuite la portion de ce recrutement que je prendrai sur la réserve et celle que je prendrai sur la conscription de 1812. Je destine spécialement la conscription de 1812 à la garde du territoire français et de l'Italie. D'abord, en laissant cent trente et un 5es bataillons, à 500 hommes par bataillon, j'aurai 70,000 hommes, plus une quarantaine de 4es bataillons qui arrivent d'Espagne et les 6es bataillons que j'ai formés; tout cela réunira cinquante autres bataillons, de manière que j'aurai dans l'intérieur de l'Empire de 100 à 140,000 hommes, artillerie, sapeurs, cavalerie, tout compris; ce qui serait suffisant pour la garde de tous les établissements en France.

Remettez-moi un état là-dessus : la conscription de 1811, la réserve non comprise, étant répartie dans les corps et arrivée à sa destination, quel est l'effectif de tous les régiments? et que manque-t-il encore à leur complet?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17680. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 2 mai 1811.

Magdeburg doit être approvisionné par la Westphalie. Cette puissance doit également pourvoir aux travaux des fortifications. J'ai déclaré à cet égard au roi que, si ces dépenses n'étaient pas faites, je prendrais pour moi la ville, son administration et ses revenus. Écrivez toujours aux officiers du génie de commencer les travaux. Le prince d'Eckmühl fera fournir par avance une somme de 50,000 francs; le roi la remboursera, ou je garderai Magdeburg.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17681. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 2 mai 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, le livret de l'artillerie et du génie au 15 mars est plein de fautes; je vous prie de m'en envoyer un plus correct. Ce livret n'indique pas les cadres des compagnies qui ont eu ordre de revenir d'Espagne ni celles qui sont déjà revenues; ce qui m'oblige de vous demander un projet de travail sur les bases suivantes.

Les trois compagnies du 4e principal, les deux compagnies du 1er *bis* et les quatre du 13e *bis*, en tout les neuf compagnies qui se réunissent à Metz, y resteront pour y être complétées avec des conscrits de 1812. Mon intention est que ces neuf compagnies, qui pourront avoir 1,500 hommes et 3,000 chevaux, puissent être employées en deuxième ligne, en Allemagne, en Hollande ou sur les côtes.

Les trois compagnies du 9e bataillon *bis*, qui sont à Mayence, y resteront également, et on y joindra trois autres compagnies tirées d'un des trois bataillons principaux; ce qui fera six compagnies, qui pourront recevoir 7 à 800 hommes et servir 12 à 1500 chevaux, qu'on pourrait de Mayence porter sur tous les points de l'Allemagne où cela serait nécessaire.

Ainsi, sur trente-sept compagnies qui reviennent d'Espagne, quinze, recrutées par les conscrits de 1812, seront employées pour le service de l'Allemagne, de l'intérieur ou de l'Italie; ce qui, avec les onze bataillons déjà disponibles, me paraît plus que suffisant. Je désire donc que les vingt-deux autres compagnies qui reviennent d'Espagne soient centralisées à Pau, à Toulouse et à Auch. Elles y seront complétées sur-le-champ, en hommes par un appel sur la réserve de 1811, et en chevaux et en harnais de manière à pouvoir disposer, au mois d'août, de 5,000 chevaux pour remonter les équipages d'artillerie de l'armée d'Espagne. La répartition de ces vingt-deux compagnies en trois dépôts devra être faite par armée : dans l'un devront être réunies les compagnies des armées de Catalogne et d'Aragon; dans l'autre, celles du nord de l'Espagne et de Portugal; dans le troisième, celles des armées du Centre et du Midi. Remettez-moi un projet là-dessus. Aussitôt que ce projet sera arrêté, tous les hommes isolés qui arriveront d'Espagne, appartenant aux compagnies qui sont à Mayence et à Metz, continueront leur route; ceux appartenant aux compagnies réparties dans les trois dépôts d'Auch, de Pau et de Toulouse devront s'y rendre; enfin tous ceux qui appartiendront

aux bataillons restés en Espagne rejoindront leurs dépôts ou un dépôt général, afin d'y recevoir des chevaux et de pouvoir recruter les bataillons qui sont en Espagne.

A ce projet vous joindrez le devis de la dépense, un projet de décret pour la levée des hommes à prendre sur la réserve et un projet pour mettre à votre disposition les fonds nécessaires pour les achats de chevaux et de harnais, mon intention étant d'avoir au moins 5,000 chevaux prêts à entrer en Espagne au mois d'août.

Pour que ce travail soit complet, je désire que vous me remettiez un état général de tous mes bataillons du train divisé ainsi : Allemagne, Italie, intérieur, armées d'Espagne et de Portugal. Vous subdiviserez ce dernier article de la manière suivante : armées de Catalogne et d'Aragon; armées du Centre et du Midi; armées de Portugal et du nord de l'Espagne, et enfin les dépôts des cadres qui rentrent et la force à laquelle je me propose de les porter; de manière que je voie l'effectif et le présent sous les armes au 1er avril, en hommes, en chevaux et en harnais, ce qui manque pour arriver au complet projeté, ce que j'ai accordé, ce qui reste à accorder, et dès lors ce que j'aurai dans le courant de juillet.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17682. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 2 mai 1811[1].

J'ai rendu un décret pour établir deux tours aux batteries de Vauban et de Cornouailles qui défendent le goulet à Brest.

Je désire que vous me remettiez les projets qui ont été rédigés pour achever le camp retranché, de manière que l'ennemi se trouve aussi éloigné de l'enceinte de Brest qu'il l'est de l'enceinte de Recouvrance.

Présentez-moi aussi le projet de ce qui reste à faire pour fermer la presqu'île de Kelern et pour assurer les batteries de l'île Longue, afin de mettre ces positions à l'abri de toute insulte.

Je désire aussi que vous me présentiez les projets et devis de ce qui reste à faire pour achever l'enceinte du port de Brest.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Date présumée.

17683. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 2 mai 1811 [1].

J'ai examiné le projet de Rochefort, et j'ai rendu un décret par lequel j'accorde 500,000 francs sur le fonds du budget du génie pour fermer la place, y disposer des parapets et terre-pleins et construire sur la rive gauche de la Charente un chemin couvert avec des lunettes; ce qui, protégé par l'inondation, suffira pour mettre ce côté à l'abri de l'insulte. Ainsi, avec 500,000 francs, Rochefort sera à l'abri de toute surprise et pourra se défendre un certain temps.

Si vous envoyez une note sur le système du camp retranché à établir autour de Rochefort, il faut en faire rédiger le projet conformément à cette note et le présenter au conseil de novembre prochain.

Il est indispensable de mettre l'île Madame dans un état tel qu'elle puisse se défendre, même quand le continent serait au pouvoir de l'ennemi.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17684. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 2 mai 1811.

Il y a beaucoup de chapeliers, de bonnetiers, de cordonniers, de tailleurs, de selliers qui sont à Paris sans ouvrage. Je désirerais que vous prissiez des mesures pour faire faire 500 paires de souliers par jour, avec la condition d'employer 1,000 ouvriers cordonniers et de ne point prendre de souliers tout faits; ce qui ferait par mois 15,000 paires de souliers. Vous prendrez les précautions nécessaires pour vous assurer que les souliers que vous ferez faire seront bons.

Je voudrais faire faire également 250 shakos par jour, une trentaine de selles par jour et un certain nombre d'effets d'habillement, en ayant soin que ces travaux emploient toujours de nouveaux ouvriers. Comme il y a d'autres ouvriers qui n'ont pas d'ouvrage, voyez s'il serait convenable de faire faire une centaine de caissons des équipages militaires, en veillant à ce qu'ils fussent bien faits; on pourrait les avoir à aussi bon marché qu'à Sampigny.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Date présumée.

17685. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 2 mai 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, les 12e, 2e et 9e bataillons du train des équipages militaires ne sont pas suffisants pour l'armée d'Allemagne; deux autres bataillons sont nécessaires, et les cadres doivent être en marche pour Sampigny. Avec ces cinq bataillons le service de l'armée d'Allemagne sera assuré, puisque cela fera plus de 1,200 voitures; ce qui, avec les caissons des régiments, sera le triple de ce que jamais en eut aucune grande armée.

Il faut donc penser à l'armée d'Espagne. Je désire que les cadres des autres bataillons que j'avais fait revenir restent à Bayonne et soient de là dirigés sur Pau et sur tout autre endroit convenable; que d'autres qui viennent de Catalogne soient dirigés sur Toulouse ou Carcassonne, et que des mesures me soient proposées pour réunir dans ces dépôts les hommes isolés appartenant aux bataillons qui restent attachés au service des armées d'Espagne. Je désire également qu'on jette un nouveau coup d'œil sur les équipages militaires qui existent en Espagne, et qu'on réitère l'ordre de faire venir les hommes à pied, en faisant revenir de nouveaux cadres et en resserrant ceux qui restent, afin de compléter en hommes, en chevaux, en voitures, en harnais, tous les cadres qu'on aura pu réunir dans les 10e et 11e divisions militaires, et de pouvoir disposer, avant le mois d'août, de 3,000 chevaux pour remonter les équipages de l'armée d'Espagne. Je suppose qu'il faudra réorganiser ces bataillons comme vient de l'être le 10e, c'est-à-dire leur donner deux compagnies avec des caissons, en prenant ceux qui se trouvent dans la 10e division militaire, et quatre compagnies avec des mulets de bât.

Pour avoir un travail complet, je désire que vous me remettiez un état de tous les bataillons du train, indiquant pour chacun où se trouvent les compagnies, le présent au 1er avril, les caissons et les chevaux qu'il a, le complet que j'ai ordonné et que vous proposez, les achats qui se font, ce qui reste à ordonner, et enfin le résultat qu'on aura dans le courant de l'été et ce qui se trouvera disponible, soit pour l'armée d'Allemagne, soit pour l'armée d'Espagne. Enfin présentez-moi des projets de décrets pour lever sur la réserve ce qui est nécessaire pour compléter les bataillons d'Espagne, et pour mettre à votre disposition les fonds nécessaires pour l'achat des mulets, chevaux, harnais, voitures et bâts de mulet. Faites ce travail avec soin et remettez-le-moi le plus tôt possible, afin qu'ayant le né-

cessaire pour l'Allemagne j'assure également le nécessaire pour l'Espagne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17686. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 2 mai 1811.

L'établissement d'un canal de Nantes à Brest est encore une grande question. On demande trente millions et quinze ans. Il paraît que la navigation de Nantes à Quimper n'est pas très-difficile, et qu'il suffirait de faire un canal de Quimper à Châteaulin. La navigation de Nantes à Brest sera extrêmement lente, fort coûteuse; elle ne sera d'aucune utilité, non-seulement en temps de paix, mais même en temps de guerre, lorsque nous aurons quelques vaisseaux. Je désire que vous me fassiez connaître quelles sont les difficultés de la navigation de Quimper à Brest, et si un canal partant de Quimper ne suffirait pas; ce qui pourrait se faire en trois ans et coûterait cinq à six millions. Mais que le canal soit fait ou non, il n'en est pas moins vrai qu'on ne cessera pas de construire à Brest; les besoins de réparations et de radoubs seront considérables, et ce grand port d'armement ne sera jamais suffisamment approvisionné. Cependant les bois de la Loire demandent un emploi. Tous les projets pour construire des vaisseaux à l'embouchure de la Loire ont été rejetés. S'il est démontré qu'il faille renoncer à l'idée si séduisante de construire des vaisseaux à Paimbœuf ou Mindin, il reste à savoir s'il ne conviendrait pas de commencer des vaisseaux ou à Mindin ou à Saint-Malo ou dans la Vilaine. Là les bois se rendraient dans la Vilaine par mer ou par un canal joignant la Vilaine à la Loire; ce qui ne ferait qu'une dépense de trois millions. Ce canal faisant la première partie de la jonction de la Loire à Brest, ce serait toujours autant de fait.

Sous ce point de vue, les chantiers à établir dans la Vilaine seraient dès lors les mêmes que s'ils étaient établis à Nantes; mais, la Vilaine étant jointe à la Rance par un canal qui sera bientôt terminé, la communication se trouverait établie entre Nantes et Saint-Malo; et, si l'on ne peut construire des vaisseaux dans la Vilaine, les bois de la Loire pourraient être transportés de la Vilaine à Saint-Malo, où l'on construit des vaisseaux, et de là se rendre à Brest au moment favorable.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17687. — AU GÉNÉRAL COMTE DUMAS,

DIRECTEUR DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 3 mai 1811.

Je vous prie de me remettre un état de situation et effectif de tous les corps de mon armée au 1er avril 1811, bataillon par bataillon, compagnie par compagnie, en indiquant le lieu où se trouvent chaque bataillon et chaque compagnie.

Vous y joindrez ce que quelques régiments doivent recevoir par la conscription de Hollande, de Toscane et de Rome, et la situation de ces corps après qu'ils auront reçu ces conscrits. Une colonne comprendra le nécessaire à chaque régiment, comme je l'ai réglé, savoir: les bataillons à six compagnies et à 840 hommes, les corps qui ont six bataillons à six bataillons, les régiments de cavalerie qui ont cinq escadrons à cinq escadrons. Vous porterez le complet de tous les régiments de cavalerie à 1,100 hommes et à 1,000 chevaux, l'artillerie à cheval à ... hommes par compagnie, l'artillerie à pied à 120 hommes. Cela étant, vous aurez le complet général de mon armée, et l'on verra ce qui manque et si, avec la réserve qui me reste à lever, la conscription de Hollande, de la Toscane, de Rome et la conscription de 1812, je puis porter mon armée au grand complet.

Il sera nécessaire que vous fassiez cet état par armée. Les bataillons du train seront au complet, savoir : les onze qui sont en France de 1,000 hommes, et les cadres des douze compagnies qui rentrent en France à 150 hommes par compagnie. Les bataillons des équipages militaires seront complétés comme cela est ordonné.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17688. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,

COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 3 mai 1811.

Mon Cousin, je viens de demander au grand-duc de Bade un régiment d'infanterie avec une compagnie d'artillerie et deux pièces de canon attelées. J'ai fait la même demande au grand-duc de Hesse-Darmstadt. Vous dirigerez ces deux régiments sur Magdeburg; avant qu'ils y soient arrivés, je pourrai leur donner une destination définitive. On pourrait envoyer les deux régiments à Danzig; c'est pour cela qu'ils sont censés être mis en marche. Si, en effet, les approvisionnements de cette place sont parfaitement assurés, comme je le

pense, il n'y a pas d'inconvénient à y avoir quatre bataillons de plus. Peut-être serait-il plus convenable de les envoyer à Küstrin et de faire passer à Danzig le régiment polonais qui est à Küstrin, quoique je préférerais de beaucoup voir cette place si importante occupée par des Français; et, lorsque les cinq bataillons arriveront, on pourrait peut-être y placer quatre 5es bataillons. Je penserais que les Polonais sont plus sûrs que les Badois, les Hessois ou les Westphaliens; faites-moi connaître quelle est votre opinion.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17689. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 3 mai 1811.

Mon Cousin, vous devez écrire au général Rapp pour lui faire connaître que ni lui, ni le commissaire des guerres chargé des approvisionnements de siége, ni les commandants de l'artillerie et du génie, ne doivent, sous quelque prétexte que ce soit, s'éloigner de 500 toises des ouvrages avancés de la place, c'est-à-dire de la portée du canon.

Recommandez-lui de mettre un embargo sur tous les bâtiments, afin que tout le blé reste; on ne saurait trop en avoir. Faites-lui connaître que je lui ai envoyé une garnison de 15,000 hommes pour qu'il forme une division mobile, qu'il composera de 2,000 chevaux, de six pièces d'artillerie à cheval, de six pièces d'artillerie à pied, de douze pièces de régiment et de huit bataillons, savoir, quatre polonais, deux westphaliens, un bavarois et un wurtembergeois; que cette division est destinée à tenir la campagne, sans cependant se laisser couper de la place; qu'en attendant il fasse exercer ses troupes aux grandes manœuvres; qu'il s'occupe de compléter les régiments polonais et de se mettre parfaitement en état; que je lui enverrai une batterie d'artillerie légère; que, quant à la batterie d'artillerie à pied, il lui sera facile de se procurer des attelages pour traîner ces six pièces; qu'il doit avoir sous ses ordres un général de division, un général commandant le génie, un général commandant l'artillerie, au moins cinq généraux de brigade.

Je suppose qu'on travaille avec la plus grande activité aux fortifications. Je désire que tous les huit jours il vous envoie le bulletin de ces travaux. Il faut qu'il fasse des projets pour les lignes de contre-attaque à établir lorsque l'ennemi aurait démasqué ses attaques.

Quand l'ennemi remue de la terre, il faut qu'il en remue; c'est le moyen de prolonger le siége à l'infini. Combien les Prussiens avaient-ils de monde dans la place de Danzig au commencement du siége? Ils n'avaient pas, je crois, une garnison aussi forte.

Recommandez aux commandants de Küstrin et de Glogau de faire le service avec la plus grande exactitude; ils ne doivent pas se coucher la nuit; mais dormir le jour. Il n'y aurait pas d'inconvénient à y envoyer une compagnie d'artillerie de plus, prise parmi celles attachées au parc; quand on marcherait en avant, elle vous rejoindrait.

Je ne parle pas d'instructions à donner au général Rapp en cas de rupture; on aura toujours le temps : l'essentiel est d'avoir un chiffre avec lui. D'ailleurs, dans ce cas, comme vous vous porteriez sur Stettin, vous seriez en communication avec lui, et lui se tiendrait en communication, le plus longtemps qu'il pourrait, avec l'armée polonaise sur Varsovie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17690. — A LOUIS X, GRAND-DUC DE HESSE-DARMSTADT, A DARMSTADT.

Saint-Cloud, 3 mai 1811.

Mon Frère, j'ai demandé deux régiments polonais, un régiment saxon, un régiment bavarois et un régiment wurtembergeois pour occuper la place importante de Danzig, qui est le boulevard de la Confédération et qui peut être menacée soit par une descente, soit par les forces considérables que les Anglais envoient dans la Baltique. Je désirerais que Votre Altesse disposât d'un de ses régiments, avec deux pièces de canon attelées et leurs caissons, pour augmenter la garnison de ce point important. Je la prie de mettre ce régiment en marche sur Magdeburg, en faisant connaître au prince d'Eckmühl le jour de son départ, la route qu'il suivra et l'époque de son arrivée à Magdeburg, pour que ce maréchal lui donne une direction ultérieure.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par le Gouvernement de Hesse-Darmstadt.

Même lettre à Charles-Frédéric, grand-duc de Bade.

17691. — AU COMTE DE MONTALIVET, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 mai 1811.

Je reçois votre lettre du 3 mai. Lorsque vous m'avez proposé le sieur... pour secrétaire général du ministère de l'intérieur, vous ne

n'avez pas dit qu'il était dans les affaires. Mon intention n'est pas de mettre dans une place aussi importante, de nommer secrétaire général d'un ministère qui est celui du commerce, un homme qui a une maison de commerce et dont les affaires sont fort embrouillées. Il faut plusieurs années pour liquider une maison de commerce. D'ailleurs, j'ai pour principe de ne pas confier mon administration à des personnes accoutumées à ne soigner que leurs affaires particulières. J'avais pensé que c'était un de vos compagnons d'études, élevé comme vous dans le barreau, et non un homme qui appartînt à la carrière du commerce. Pendant que le sieur... est auprès de votre personne, mettant à profit l'ascendant qu'il a sur vous, il est admis dans beaucoup de spéculations; aussi cette nomination a-t-elle déjà fait un mauvais effet. Je viens de la révoquer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17692. — AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 mai 1811.

Monsieur le Duc de Frioul, je vous renvoie vos états sur la situation des corps de la Jeune Garde. Je ne sais pas si ce qui est porté dans la colonne que j'ai indiquée (A) est ordonné ou seulement projeté. Cela est nécessaire à dire. Il faut en outre distinguer, dans la colonne de ce qui est en Espagne, ce qui est présent sous les armes de ce qui est malade ou prisonnier.

J'ai ordonné aux 5e, 79e, 11e, 81e, 60e, 10e et 20e régiments de ligne de diriger chacun 200 hommes sur la Garde, ce qui fait 1,400 hommes; je crois avoir, en outre, demandé 100 hommes aux 8e, 18e et 23e d'infanterie légère, ce qui fait un total de 1,700 hommes; j'en ai en outre demandé deux par bataillon à chaque régiment de ligne, ce qui fait 1,000 hommes; j'ai donc demandé 2,700 hommes à l'armée pour la Garde.

Je désire que vous me fassiez connaître ce qui me manque pour avoir au 1er juin : un 1er régiment de grenadiers, complété à 1,600 hommes; un 2e de grenadiers (le 2e sera le cadre du 1er régiment de tirailleurs), à 1,600 hommes; un 3e de grenadiers (les Hollandais), à 1,600; total des grenadiers, 4,800 hommes; le 1er régiment de chasseurs, complété à 1,600 hommes; le 2e de chasseurs, à 1,600; le bataillon de sergents, à 840; celui des tirailleurs caporaux, à 1,600 : en tout, treize bataillons et 10,440 hommes.

Ce qui me manquera pour faire ce complément je l'appellerai des

fusiliers. J'aurai en outre 2,400 hommes du nouveau régiment de la Jeune Garde que je formerai; ce qui complétera l'infanterie de la Garde à 12,000 hommes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17693. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 mai 1811.

Monsieur le duc de Feltre, faites connaître au général Baraguey d'Hilliers qu'il doit donner ordre à la division Plauzonne d'entrer en Catalogne pour venir à son secours.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17694. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 mai 1811.

L'île d'Elbe n'est pas suffisamment gardée. Mon intention est que vous donniez ordre au 2e bataillon étranger, auquel il paraît qu'on ne peut pas se fier, de passer en Corse, et à un autre bataillon, bien complet et bien habillé, de passer du régiment de la Méditerranée à l'île d'Elbe. Je désire qu'indépendamment de leurs chefs de bataillon ces bataillons soient commandés par un major en second que vous enverrez, afin d'être sans inquiétude sur la position importante de l'île d'Elbe.

P. S. Le général commandant en Corse doit faire passer sans délai ce bataillon. Je désire qu'il s'assure que sur les 900 hommes qu'il doit avoir il y en ait 6 à 700 d'anciens Français en deçà des Alpes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17695. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 mai 1811.

Je pense qu'il est convenable que tous les habillements et effets d'habillement que vous avez à Bordeaux soient transférés à Bayonne; qu'il faut également ordonner qu'on confectionne à Bayonne pour un million de rations de biscuit.

Il est bon que l'administration des vivres de la guerre augmente les

réserves à Bayonne, de manière à avoir, en cas d'événement, des ressources toutes prêtes en farines, blés et légumes. J'avais ordonné un transport de biscuit à Santoña. Faites-moi connaître si cet envoi est parti.

Je pense qu'il faudrait traiter avec une maison de Bayonne pour transporter 10,000 quintaux métriques de blé pour nourrir les habitants de Santander; vous prendriez les précautions convenables pour que ce blé n'aille pas ailleurs. Cette maison ferait l'opération pour son compte. Le blé étant très-cher dans cette province, elle y gagnerait beaucoup.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17696. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 mai 1811.

Je désire que vous me fassiez un rapport sur Cività-Vecchia, dont le port tombe en ruine. Cela m'intéresse sous le point de vue maritime et sous le point de vue moral.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17697. — A M. DE MONTAIGU, CHAMBELLAN DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 mai 1811.

Vous vous rendrez à Lyon; vous y resterez deux jours. Si le 10e et le 20e sont arrivés, vous m'enverrez leur situation et combien il y a de vieux soldats. Vous verrez à Lyon les travaux qu'on fait à l'île Perrache, aux ponts, et vous m'enverrez un rapport sur tout ce qui peut m'intéresser. Vous me parlerez des manufactures.

Vous irez à Avignon; vous verrez les travaux qu'on y fait; vous visiterez la succursale des Invalides, vous prendrez note du nombre d'hommes qui s'y trouvent, et vous m'enverrez un rapport sur la situation de cet établissement.

De là vous irez à Toulon; vous m'écrirez tous les jours, en me rendant compte des mouvements de l'arsenal, des mouvements de l'escadre et du dépôt du fort Lamalgue. Vous irez tous les jours au fort Lamalgue pour voir les conscrits réfractaires. Les cadres des deux bataillons du 22e d'infanterie de ligne sont aux îles d'Hyères pour être complétés par des conscrits réfractaires du dépôt du fort Lamalgue. Le 6e bataillon du 1er de ligne est dans l'île de Pomègue, près de Marseille; il doit être complété par des conscrits réfractaires.

Les cadres de quatre autres bataillons sont à Toulon, répartis dans la presqu'île formée par le cap Sepet et dans les îles d'Hyères, et doivent également être complétés par des conscrits réfractaires. Vous irez voir ces bataillons dans les îles d'Hyères et dans la presqu'île de Sepet. Vous vous informerez des lieux où sont les cadres du 2e régiment de la Méditerranée. Vous vous informerez auprès du colonel des officiers et sous-officiers qui sont ou ne sont pas arrivés, si l'habillement est arrivé, s'il est en bon état, et vous me ferez connaître jour par jour l'état des différents bataillons.

Vous irez tous les jours sur l'escadre et à l'arsenal; vous verrez les travaux qu'on fait au Petit-Gibraltar et me rendrez compte de leurs progrès.

Quand vous aurez passé quinze jours à Toulon et que vous serez instruit que le 5e bataillon du 102e, qui doit recevoir des conscrits à l'île Sainte-Marguerite, a reçu ces conscrits, vous irez le voir.

Vous irez voir le bataillon qui est à Pomègue et au château d'If, dans la rade de Marseille.

Quand vous aurez tout visité, vous attendrez de nouveaux ordres à Toulon. Vous aurez soin d'écrire tous les jours.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17698. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 7 mai 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je reçois votre rapport du 4 sur le régiment illyrien; mon intention est que le tiers des officiers soit français, et le reste belges, français, officiers au service d'Autriche, venant du dépôt de Passau. Aucun officier français qui n'a point servi avec nous dans nos guerres ne doit être employé dans nos régiments français. Vous devez tous les employer dans le régiment illyrien et dans les 127e, 128e et 129e régiments. Ne me proposez jamais de passes dans les régiments français ni d'avancement dans les états-majors pour ces officiers sans me l'avoir auparavant fait observer.

Laissez le général Delzons maître de diriger sur Trévise les 3e et 4e bataillons du régiment illyrien. Ce régiment sera bien placé à Trévise pour se former entièrement. Je crois avoir nommé un général allemand pour en diriger l'instruction, le général Wedel ou le général Latour. Je suppose que le colonel et les premiers officiers sont arrivés.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17699. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 7 mai 1811.

Beaucoup d'ouvriers n'ont pas d'ouvrage à Paris. Comme je désire eur en donner, je vous prie : 1° de faire une commande extraordinaire de harnais d'artillerie, afin d'employer une grande quantité d'ouvriers de cette espèce; 2° d'ordonner pour la Garde un certain nombre de lits, et autres meubles de cette espèce, qui puissent donner de l'occupation aux ouvriers des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau; enfin de faire construire, s'il est nécessaire, des caissons et charrettes d'artillerie, des caisses à contenir des cartouches, etc., afin de donner des secours aux ouvriers, surtout pendant mai et juin.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17700. — AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Saint-Cloud, 7 mai 1811.

Le faubourg Saint-Antoine manque d'ouvrage; je désire lui en donner, surtout ce mois-ci qui précède les fêtes. Il est nécessaire que vous alliez à Paris voir les gens de mon Garde-Meuble et mon architecte Fontaine, et que l'on fasse une commande telle que pendant les mois de mai et de juin 2,000 ouvriers du faubourg Saint-Antoine, qui font des chaises, des tables, des commodes, des fauteuils, et qui sont sans ouvrage, en aient sur-le-champ. Commandez des pièces qui puissent servir soit au Louvre, tels que des châssis, fenêtres qui seront nécessaires pour la nouvelle galerie, soit pour le fonds du Garde-Meuble, pour Versailles et pour les autres palais. Je ne suppose pas que cette commande coûte plus de 3 à 400,000 francs. Que vos idées soient arrêtées demain, et qu'on commence sans délai. Concertez-vous avec Fontaine pour former dès demain des ateliers dans le Louvre et employer le plus grand nombre d'ouvriers possible aux démolitions, afin de donner de l'ouvrage à ceux qui n'en ont pas. Voyez à ce que les travaux de Versailles prennent la plus grande activité et qu'on emploie là 2 ou 3,000 travailleurs. Il me semble qu'il y a les travaux du parc et d'autres qui peuvent occuper beaucoup de monde.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17701. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 7 mai 1811.

Mon Cousin, je vous envoie la traduction des journaux anglais. Vous y verrez que le 18 avril Wellington avait passé le Tage. Je vous prie de faire copier ces dépêches et de les envoyer ce soir aux ducs d'Istrie et de Raguse, et même au général Belliard. Ainsi il paraît qu'il n'y avait plus du côté de la Castille que la moitié de l'armée anglaise. Les événements qui se seront passés du côté d'Almeida auront déjà instruit les généraux de l'armée de ces nouvelles et les mettront à même de prendre le parti convenable, d'appuyer sur le Tage. Vous voyez que ce que j'avais prévu est arrivé, qu'on a eu la simplicité de laisser du monde dans Olivenza et de faire prendre là 300 hommes. Olivenza a été pris le 14. Il me semble étonnant que, depuis le 4 que le duc de Dalmatie était prévenu du passage de lord Beresford, jusqu'au 25 avril, il n'ait pas pris des mesures pour dégager Badajoz avant l'arrivée de Wellington. Renvoyez-moi ces gazettes aussitôt que vous les aurez fait copier.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17702. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,

COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 7 mai 1811.

Mon Cousin, toutes les nouvelles que l'on reçoit de Russie sont pleines de protestations de l'empereur Alexandre pour la continuation de la paix et de l'alliance. Rien ne me porterait donc à penser que la Russie eût la volonté de commencer aucune hostilité. Quoi qu'il en soit, tous les préparatifs pour mettre votre corps d'armée en état, loin d'être ralentis, doivent être continués, cependant j'ai cru devoir vous donner cet avis pour votre gouverne. Lorsque vous trouverez de l'économie à mettre douze ou quinze jours de plus à faire faire une chose, je pense qu'il faut adopter ce parti de préférence. Vos 4e et 6e bataillons vont arriver dans le courant de juillet, ce qui vous permettra de porter alors votre corps d'armée à cinq divisions; et, dans le cas où ces préparatifs devraient se prolonger jusqu'à l'année prochaine, je désirerais savoir si sans inconvénient vos régiments pourraient fournir les cadres nécessaires pour former un 7e bataillon. Il est bien important que les généraux de division passent la revue de leurs troupes afin de faire les propositions, et qu'au 1er juillet il n'y

ait plus aucune place vacante d'officier ni de sous-officier, et que tout soit rempli. Je désirerais savoir combien d'années de service ont vos capitaines, vos lieutenants, vos sous-lieutenants, ainsi que vos sergents et caporaux. Si vos régiments avaient en ligne six bataillons, cela formerait une très-belle brigade; ce qui permettrait de composer, avec vos seize régiments et les trois que vous organisez, c'est-à-dire avec vos dix-neuf régiments, six belles divisions; chaque division forte de trois brigades, et chaque brigade de six bataillons. Cela vous ferait donc cent huit bataillons ou près de 90,000 hommes; ce serait véritablement une armée. Je désire donc que vous me fassiez une réponse à cette question : vos régiments pourraient-ils au mois de septembre fournir les cadres d'un 7e bataillon, en le composant de bons officiers et sous-officiers, sans s'affaiblir? Je pense que le 127e, le 128e et le 129e, ainsi que le 30e de chasseurs, seront formés d'ici au mois d'octobre et pourront tout à fait être en ligne et vous être d'une grande utilité à la campagne prochaine. Je pense aussi que vos dix régiments de cavalerie doivent avoir dans le courant de l'été 9,000 hommes à cheval.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17703. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 mai 1811.

Je désire que, pendant les mois de mai et juin, les secours des comités de bienfaisance soient doublés, et ce à dater de demain 9, et que dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau ils soient même triplés, s'il est nécessaire. Vous donnerez également ordre que, pendant les mois de mai et juin, à Rouen et à Lyon, les secours des comités de bienfaisance soient triplés. Faites cela avec le moins d'éclat possible. Donnez des ordres pour que tous les travaux prennent plus d'activité, surtout dans les mois de mai et de juin; qu'aucun ouvrier ne reste sans ouvrage.

Je mets sur mon Domaine à votre disposition 800,000 francs pour être distribués par les comités de bienfaisance de Paris, 100,000 francs pour être distribués par ceux de Rouen, et 200,000 francs par ceux de Lyon.

Donnez des ordres pour que les travaux de Perrache à Lyon soient triplés sur-le-champ. Ces travaux sont de nature à y mettre autant de monde qu'on veut. Il me semble que la plus grande partie consiste dans des digues et à combler.

Mon intention est qu'au 10 mai 3,000 personnes y soient employées. Je n'admettrai d'excuse qu'autant qu'il ne se sera pas présenté ce nombre de personnes. Réunissez la députation de Lyon et voyez les mesures qu'on pourrait prendre pour les ouvriers et pour leur fournir à tous de l'ouvrage.

Faites la même chose à Rouen. Ouvrez des ateliers. Je désire qu'il y ait 2 à 3,000 ouvriers d'employés, indépendamment du pont.

Pour Paris, ordonnez qu'on multiplie les ateliers au canal Saint-Maur. On peut y employer 2 à 3,000 personnes d'ici à peu de jours. Enfin prenez des mesures pour que, sous aucun prétexte que ce soit, la police ne trouve aucun ouvrier qu'elle ne puisse envoyer à un atelier. Instruisez de tout cela le préfet de police.

Il est possible que les hôpitaux, les hospices et les dépôts de mendicité aient besoin de lits et autres meubles; si cela était, ce serait le cas d'en faire la commande.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17704. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 mai 1811.

Monsieur le Comte Mollien, je vous avais envoyé un mémoire du prince d'Eckmühl sur le service de l'armée d'Allemagne. J'attends un rapport de vous. Je vous envoie un projet de décret dont je désire que vous me remettiez la rédaction. Ce projet fait rentrer au bout des six premiers mois les recettes et les dépenses des trois nouveaux départements du nord dans le budget de l'État. Si vous le préfériez, ces fonds pourraient rester indépendants et se consommer au trésor comme fonds spéciaux; mais peut-être y a-t-il plus de règle lorsque tout rentre au trésor en recette et en dépense. Il paraît que pour les six premiers mois de 1811 les 250,000 francs par mois et les 100,000 francs pour Danzig seront suffisants; mais il est probable que pour les six derniers mois il faudra des sommes plus considérables.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

17705. — AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 mai 1811.

Je vous ai écrit pour que vous fassiez travailler pour mon Garde-Meuble les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, pour que vous fassiez

rer les démolitions du Louvre, de Versailles, enfin pour occu- plus grand nombre d'ouvriers de toute espèce à des travaux à ma maison pendant les mois de mai et de juin. Je vous écris e au commandant de ma Garde. La Garde doit avoir un accrois- t de caissons; elle doit avoir besoin de harnais, etc. Voyez le gé- Sorbier et les autres commandants de ma Garde pour que pen- es deux mois ils fassent travailler les ouvriers aux fournitures ils ont besoin. La Garde n'a pas le nombre de lits nécessaire. ts se font, je crois, dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint- au. On pourrait commander aux ouvriers de ces faubourgs un n nombre de lits, livrables à la fin de mai et de juin, afin d'être n'on emploie dès ce moment une grande quantité d'ouvriers.

rès la minute. Archives de l'Empire.

17706. — A ÉLISA NAPOLÉON,

GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE, A FLORENCE.

Saint-Cloud, 8 mai 1811.

Sœur, j'ai appris avec peine la mort de votre fils. Je prends part sincère à toute la douleur que vous cause ce malheureux ment.

NAPOLÉON.

rès l'original comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.

17707. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 10 mai 1811.

vois dans le *Journal de Paris* des folies du préfet de Strasbourg la vaccination. Cette manière de conduire les citoyens n'est pas me à mes intentions. Il faut les éclairer, mais non pas prendre oyens de cette violence.

rès la minute. Archives de l'Empire.

---

08. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL.

COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 10 mai 1811.

n Cousin, j'ai donné ordre que votre artillerie fût complétée cinq divisions et composée, savoir : de deux batteries de ré- , servies par l'artillerie à pied, chacune de deux obusiers à

grande portée et de six pièces de 12; de cinq batteries à cheval (une par division), chacune de deux obusiers et de quatre pièces de 6; de cinq batteries à pied, chacune de deux obusiers et de six pièces de 6; enfin de deux batteries à cheval pour les cuirassiers; ce qui fait vingt-huit obusiers, douze pièces de 12, cinquante-huit pièces de 6, total, quatre-vingt-dix-huit bouches à feu, lesquelles, étant jointes aux soixante-quatre pièces de l'équipage de campagne, font un total de cent soixante-deux bouches à feu. Par ce moyen, vos cinq divisions seront organisées. Le nombre des voitures sera donc de 992. Vous ne devez avoir que deux bataillons de train.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17709. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 10 mai 1811.

Mon Cousin, vous avez ordonné que les colonels remissent aux généraux de brigade les propositions pour l'avancement; que ceux-ci les remettraient aux généraux de division, et que vous les recevriez des généraux de division pour les envoyer au ministre de la guerre. Cela est contraire au principe général établi en France de la communication directe des ministres de la guerre avec les chefs des corps. Cette communication existe depuis Louis XIV, et l'on ne s'en est jamais départi. Il est donc nécessaire que vous laissiez aux colonels la correspondance directe avec le ministre de la guerre, soit pour l'avancement, soit pour les notes, soit pour la comptabilité. Cela n'empêche pas qu'on ne doive faire dans votre armée aucun mouvement sans votre ordre. Mais la correspondance des colonels avec le ministre est fondamentale en France. Vous avez mal vu cela.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17710. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 11 mai 1811.

J'approuve l'organisation de l'artillerie telle qu'elle est présentée dans votre rapport du 7. Je vous autorise à faire les mouvements du matériel et du personnel pour compléter entièrement le corps d'observation de l'Elbe, ainsi que l'artillerie de la 1re division de la réserve de cavalerie qui est en Allemagne. Faites donc diriger sans délai de

Strasbourg sur le corps de l'Elbe les 121 voitures qui sont nécessaires pour le complément de 902 voitures. Quant aux 45 voitures d'excédant, laissez-les au parc de l'armée d'Allemagne, afin de ne faire aucun mouvement inutile.

Donnez des ordres pour mettre en ordre le personnel et le matériel du corps d'observation du Rhin et de l'Italie; mais n'en donnez aucun pour le mouvement du matériel, du personnel et des attelages, sans avoir reçu mes ordres.

J'en dis autant pour la réserve de la grosse cavalerie. Faites réunir à Vérone et Pavie l'artillerie du corps d'observation d'Italie.

Faites mettre en état le matériel de la Garde, mais ne donnez aucun ordre pour le mouvement sans avoir obtenu mon approbation.

Donnez des ordres à Danzig pour que l'équipage de pont, tel qu'il est porté dans les états, soit prêt au 1er août, mais tout cela sans trop d'affectation.

Quant au personnel du corps d'observation de l'Elbe, comment, par exemple, ôter à la division de cuirassiers les deux compagnies du 5e d'artillerie qui y sont, pour en mettre deux autres? Comme le corps d'observation de l'Elbe occupe lui-même beaucoup de terrain, il ne faut faire aucun mouvement inutile; il ne faut pas que la compagnie qui est dans le Mecklenburg soit obligée de se porter ou sur Danzig ou sur Stettin. Si vous n'avez pas là-dessus les renseignements nécessaires, laissez une certaine latitude au général d'artillerie.

J'approuve que le 1er principal et le 3e bataillon du train soient employés au corps d'observation de l'Elbe.

J'approuve que le 9e principal et trois compagnies du 8e principal soient employés au corps d'observation du Rhin; que les trois autres compagnies du 8e principal soient employées à la réserve de la cavalerie; que le 6e bataillon principal soit employé à la Garde; le 14e principal, au parc, ainsi que le 11e *bis*, en remplacement du 8e *bis* qui est en Allemagne et qui sera désigné pour les ponts. De sorte que j'aurai employé à la Garde et au parc le 6e principal, le 14e principal et le 11e *bis*; ce qui fera 3,500 chevaux.

Je vois avec plaisir que le 15 mai les voitures destinées au corps d'observation de l'Elbe pourront partir, et qu'au 1er juin les autres seront prêtes pour les corps d'observation du Rhin et d'Italie, pour la Garde et pour la grosse cavalerie.

Je désire connaître les besoins de l'armée d'Espagne en artillerie; ils sont assez considérables en attelages. J'ai formé un dépôt général à Aach, et je vous ai autorisé à lui fournir 1,000 chevaux. Mais j'ai besoin de connaître la situation de toute mon artillerie en pièces,

affûts, caissons, munitions, à Bayonne, à Burgos, à Valladolid, à Madrid, à Salamanque, et répondez-moi à cette question : Suffirait-il d'envoyer des chevaux pour atteler le matériel que les corps auraient laissé, ou faut-il envoyer aussi du matériel? Il est nécessaire que vous me répondiez à cette question le plus tôt possible.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17711. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 11 mai 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je désire former à la fin de juin trois divisions : la 1re, appelée *Division du midi d'Espagne,* la 2e, *Division de l'armée de Portugal,* et la 3e, *Division des armées d'Aragon et de Catalogne.*

La 1re division comprendra autant de bataillons de marche qu'on en pourra former avec la conscription reçue aux dépôts de tous les régiments faisant partie de ces armées, en déduisant ce qu'ils auront fourni aux bataillons dont je viens d'ordonner la formation. Ainsi la 1re division, qui est celle du Midi (cette armée étant composée de vingt-cinq régiments d'infanterie, en supposant que chaque régiment pourra fournir deux compagnies), serait composée de huit bataillons ou 6,400 hommes.

L'armée de Portugal a, je crois, vingt-quatre régiments.

L'armée d'Aragon et celle de Catalogne en ont seize ou dix-huit; ce qui ferait de vingt à vingt-cinq bataillons, formés en trois divisions, ou plus de 20,000 hommes. Faites-moi un projet là-dessus. Il faut avoir soin de mettre ensemble pour former un bataillon les régiments qui forment une division. Ainsi les onze régiments qui sont devant Cadix formeraient trois bataillons comprenant ces onze régiments; ceux du 5e corps formeraient deux bataillons; ainsi de suite.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17712. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 11 mai 1811.

On a volé à Berg-op-Zoom 75 boulets, et ces vols faits à l'artillerie se réitèrent. Donnez ordre au général Bizanet de faire des visites pour rechercher les objets d'artillerie et boulets qui se trouveraient

lans la ville. Écrivez au général, au maire et au sous-préfet de Berg-op-Zoom pour leur faire connaître le danger de ce défaut de surveillance. Il y a à Berg-op-Zoom trois compagnies du régiment prussien. Il y a 100 hommes qui ont déserté dans le mois; c'est le dépôt de Gorcum qui les a fait déserter; on m'en a dit beaucoup de mal. Je voulais le garder jusqu'à la fin de l'année, mais je me décide à dissoudre ce dépôt. Chaque régiment se recrutera de son côté.

Donnez ordre que les hommes du dépôt du 123e soient habillés, afin qu'il puisse envoyer 400 hommes à ses bataillons de guerre.

Faites-moi un rapport sur la place de Berg-op-Zoom. Il paraît qu'il n'y a ni manutention, ni caserne, ni magasin à poudre à l'épreuve. On assure qu'il y a des réparations urgentes à y faire.

Qui est-ce qui commande la place de Tholen?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17713. — A M. REGNIER, DUC DE MASSA,
GRAND JUGE, MINISTRE DE LA JUSTICE, A PARIS.

Saint-Cloud, 11 mai 1811.

Faites-moi connaître quand la justice française sera établie dans le département des Bouches-de-l'Escaut. Cela devient très-important.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17714. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE,
PREMIER INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARTILLERIE, A PARIS.

Saint-Cloud, 11 mai 1811.

Prenez les renseignements nécessaires pour me faire directement, et sans confier à personne mon secret, le projet d'un équipage nécessaire pour assiéger et prendre Spandau, tiré de Magdeburg; d'un équipage pour assiéger Kolberg, tiré de Stettin et Küstrin; d'un équipage nécessaire pour assiéger Neisse, tiré de Glogau et complété avec l'artillerie que peut avoir la Saxe.

Faites-moi connaître quels seraient les équipages nécessaires pour mener de front ces trois siéges, ce qui existe dans ces places et ce qu'il faut y envoyer, le personnel qu'il faudrait et les attelages d'artillerie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17715. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 mai 1811.

Mon Cousin, renvoyez au général Suchet son aide de camp Ricard avec l'ordre de se porter sur Tarragone. Faites-lui comprendre la nécessité de laisser la brigade Klopicki pour défendre le pays du côté de la Navarre. Vous lui ferez connaître la victoire que le général Baraguey d'Hilliers a remportée le 3 du mois sur Campo Verde, qui, à la tête de 12,000 hommes de ses meilleures troupes, a voulu introduire un convoi dans Figuières; 1,200 mulets qui formaient le convoi ont été pris, cent officiers et 2,000 hommes ont été faits prisonniers, et le reste tué et dispersé dans tous les sens. Vous ferez connaître au général Suchet qu'il est malheureux que, tandis qu'il a tant de forces dans les mains, il les laisse dormir, et qu'il n'ait pas profité de ces circonstances pour investir Tarragone.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17716. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 12 mai 1811.

Mon Cousin, je vois par votre lettre du 7 mai que le 2e régiment du grand-duché de Berg, fort de 1,600 hommes, est prêt; ce qui, avec les régiments de Bade et de Hesse-Darmstadt, forme trois nouveaux régiments. Je ne désire pas envoyer ces forces à Danzig, où il y a suffisamment de monde. Faites venir le régiment du grand-duché de Berg à Magdeburg. Comme ce régiment m'appartient, chargez un général de brigade d'en prendre un soin particulier et d'envoyer des notes sur ses officiers, sur son habillement et sur son armement. Faites-moi connaître les places qui s'y trouvent vacantes, et quel degré de confiance je dois attacher aux officiers et surtout à celui qui commande.

Les régiments de Hesse-Darmstadt et de Bade doivent se rendre également à Magdeburg. Je destine ces trois régiments à tenir garnison dans les deux places fortes de Stettin et de Küstrin. Aussitôt que vous aurez pris connaissance de ces régiments, vous me ferez connaître de quelle manière vous pensez qu'il est plus utile de les distribuer. Je pense que le régiment du grand-duché de Berg pourrait être mieux placé à Stettin, en ce qu'il s'y trouverait avec des troupes françaises et apprendrait d'elles à bien faire le service. D'un autre

côté, il est nécessaire d'avoir à Küstrin le régiment sur lequel on peut le plus compter. Je suppose que le régiment de Hesse-Darmstadt doit être un régiment très-sûr, puisque autrement il compromettrait l'existence de son prince. Toutefois j'aurai le temps d'avoir votre opinion sur la distribution de ces régiments. Il en faudra mettre deux à Küstrin et un à Stettin. Le 5e polonais, qui est à Küstrin, pourra alors en partir et se rendre à Danzig. Par ce moyen, les trois régiments polonais seront réunis à Danzig.

J'ai donné l'ordre au général de division Grandjean, qui parle allemand, de se rendre à Danzig. Il commandera en second la place et pourra commander la division active. Moyennant ce, le général Bachelu n'aura plus de mission spéciale et servira dans la garnison, selon son grade et la date de son brevet.

Le général Kister doit également s'être rendu à Danzig; le général Pajol doit y être; il y a en outre le général westphalien et un général polonais; ce qui fait un général de division et cinq généraux de brigade. Vous donnerez pour instruction spéciale au général Rapp de ne jamais sortir de la place. Toutes les fois que le général Grandjean sortira avec des troupes, le général Pajol l'accompagnera. Sans doute le général Rapp pourra envoyer avec le général Grandjean le général Kister ou le général polonais; mais il devra toujours garder le général Bachelu dans la place, afin que, dans le cas où il lui arriverait quelque accident, il y ait toujours un autre commandant jusqu'à la rentrée de la division. J'ordonne au ministre de la guerre d'envoyer une compagnie d'artillerie légère, avec une batterie attelée, à Danzig.

Il faut ordonner au général Rapp, indépendamment des douze pièces de régiment, d'organiser une batterie d'artillerie à pied; de sorte qu'il puisse avoir en campagne, en cas d'événement, douze bataillons, formant 9 à 10,000 hommes d'infanterie, six pièces d'artillerie légère, six pièces d'artillerie à pied, douze pièces d'artillerie de régiment et environ 2,000 chevaux; ce qui fera une division de 11 à 12,000 hommes et vingt-quatre bouches à feu; avec ces moyens il se trouvera plus fort que les forces prussiennes réunies aux environs.

NAPOLÉON.

Dépêche l'original communiqué par M. le maréchal prince d'Eckmühl.

1711. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 13 mai 1811.

Je vous envoie une lettre du major général sur les épreuves que

le duc de Dalmatie a fait faire à Séville. Où en sont ces épreuves en France? S'il est vrai qu'on ait lancé des bombes à 3,000 toises, c'est une chose bien importante pour la marine et bien essentielle à avoir dans l'île de Cadzand et à Flessingue.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17718. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 14 mai 1811.

Faites-moi connaître pourquoi le prix du sel du côté de Strasbourg est augmenté d'un sou par livre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17719. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 14 mai 1811.

Monsieur le Comte Decrès, donnez ordre au commandant de la flottille sur la côte de Hollande de faire fréquemment et au moins deux ou trois fois par semaine des visites dans toutes les îles qui sont le long de la côte, depuis le Texel jusqu'à l'île de Wangeroog, à l'embouchure du Weser, afin de prendre connaissance des marins qui s'y trouvent, de reconnaître ceux qui font le commerce avec Helgoland, et de saisir les marchandises prohibées, s'il y en a. Je n'entends jamais parler des rapports des commandants des flottilles. Je désire que vous m'en remettiez un bulletin toutes les semaines, avec l'indication de leur situation et de ce qu'ils ont fait.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de la marine.

17720. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Saint-Cloud, 14 mai 1811.

Je vous envoie un rapport fort intéressant sur un voyage fait à Helgoland. Faites-moi connaître comment est organisée la police dans le département d'Emden. Je suppose qu'il y a à Emden un commissaire général, et je crois convenable d'établir un commissaire spécial à Jever pour toute la côte. Donnez-moi aussi des renseignements sur les sous-préfectures de ce département. Je crois que tous les sous-préfets doivent être d'anciens Français parlant allemand.

Je n'entends pas encore parler de gendarmerie. Il sera nécessaire qu'un capitaine de gendarmerie surveille spécialement la côte.

Enfin écrivez au commandant de la division pour que toujours des patrouilles d'infanterie et de douaniers rôdent dans les îles de la côte et surtout dans celle de Wangeroog.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17721. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 14 mai 1811.

Mon Cousin, je suis surpris du mauvais état dans lequel vous est arrivé le détachement du 3e de cuirassiers. Comment le colonel ne vous fait-il pas connaître d'où cela vient? Demandez des renseignements à ce colonel. J'écris au ministre de la guerre pour faire punir le major.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17722. — A M. MARET, DUC DE BASSANO, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Rambouillet, 15 mai 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, mandez au baron Bourgoing, à Dresde, et au ministre de Saxe, ici, que je ne trouve aucun inconvénient qu'on garde Zamosc; qu'il faut qu'on travaille sans cesse à mettre cette place en état, qu'on l'approvisionne pour cinq mois, avec la clause de ne toucher aux approvisionnements que lorsque la place sera investie de tous côtés, et qu'on y mette un bon commandant d'artillerie et un bon commandant du génie.

Mandez à mon résident à Varsovie combien ces bruits du rétablissement de la Pologne par les Russes sont ridicules.

Voyez le baron la Bouillerie pour savoir quels sont les payements à faire par la Saxe qui sont en retard, et combien il y a de billets qui écherront l'année courante. Je ne serais pas éloigné de convertir tout cela en emprunt. Le ministre de Saxe n'a point encore fait de demande pour l'emprunt; aussitôt qu'il l'aura faite, voyez le comte Mollien pour qu'il avance deux millions.

Écrivez à mon ministre en Suisse qu'il est urgent que les régiments suisses soient complétés, et de traiter la question de la répartition des contingents entre les différentes communes.

Assurez-vous auprès du prince Poniatowski si le général Bertrand lui a remis les projets des travaux de Modlin. Écrivez à mon résidant à Varsovie que je désire beaucoup qu'on travaille à faire les trois forts en terre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17723. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Rambouillet, 15 mai 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, j'ai chargé le ministre de la guerre de voir le prince Poniatowski et de lui communiquer un décret que j'ai pris pour former un 4e bataillon au 5e régiment polonais qui est à Küstrin et aux 10e et 11e régiments qui sont à Danzig, et pour organiser une division polonaise de ces trois régiments d'infanterie et du 9e de cavalerie polonais. J'ai écrit là-dessus au roi de Saxe, et je lui ai demandé de plus qu'il fût ajouté une 19e compagnie pour le dépôt à chacun des onze régiments d'infanterie polonais.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17724. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Rambouillet, 15 mai 1811.

Vos commissaires de police d'Anvers et de Boulogne inquiètent toute la France pour des bêtises. Il faut qu'ils vous adressent tout ce qui vient à leur connaissance, mais non que, sous prétexte d'être bien informés, ils fassent des circulaires aux commandants militaires pour leur dire, par exemple, que 30,000 hommes vont tomber sur l'Escaut. Ordonnez-leur que, sous aucun prétexte, ils ne communiquent rien à personne. C'est justement ce que veulent les Anglais, faire courir des bruits qui tiennent tout en mouvement.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17725. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 15 mai 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, M. Daru vous envoie un décret sur l'organisation d'une division polonaise des 5e, 10e et 11e régiments

infanterie et du 9e de cavalerie polonais, et sur l'augmentation d'un bataillon aux 5e, 10e et 11e régiments d'infanterie. Vous trouverez joints des états qui vous feront connaître ce que cela coûtera. Allez-en au prince Poniatowski pour qu'il donne des ordres pour la formation des 4es bataillons. Vous lui direz que j'en écris au roi de Saxe, dont il prendra les ordres avant de rien exécuter de ce qui concerne le grand-duché de Varsovie.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17726. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 15 mai 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je réponds à votre lettre du 5 mai (bureau des hôpitaux). J'approuve ce que vous jugez nécessaire de faire pour mettre la partie des ambulances qui concerne le corps d'observation de l'Elbe en état d'entrer en campagne; vous pouvez donner les ordres convenables.

Il n'en est pas de même des corps d'observation du Rhin et d'Italie. Je désire que vous réunissiez chaque chose au lieu où elle se trouve, savoir : à Mayence ce qui est à Mayence, à Metz ce qui est à Metz, à Paris ce qui est à Paris, à Strasbourg ce qui est à Strasbourg, à Passau ce qui est à Passau, à Ulm ce qui est à Ulm; et que, cela fait, vous preniez mes ordres et ne fassiez aucun mouvement ni déplacement, qui ne manqueraient point de contrarier mon plan général. Même observation pour ce qui fait partie du corps d'observation d'Italie : réunir à Vérone ce qui est à Vérone, à Milan ce qui est à Milan, à Alexandrie ce qui est à Alexandrie, à Gênes ce qui est à Gênes, à Laybach ce qui est à Laybach. Ne faites pour ce corps, comme pour celui du Rhin, aucun mouvement sans avoir reçu mon ordre, parce que la direction du corps d'observation d'Italie n'est pas encore claire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Perrotin, libraire.

17727. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 16 mai 1811.

Je reçois votre rapport du 15 mai. Vous me répondez, pour vous justifier de ce que quinze gendarmes restent sans armes dans l'île de

Walcheren, que vous avez donné l'ordre. Il vaudrait mieux n'avoir pas donné d'ordre et que ces hommes fussent armés. Lorsque vous donnez des ordres, prenez des mesures pour qu'ils soient exécutés et punissez ceux qui commettent une faute aussi grave. Pourquoi renouveler un ordre? Un ordre doit toujours être exécuté; quand il ne l'est pas, il y a crime, et le coupable doit être puni. Les rênes d'un ministère de la guerre doivent être tenues d'une main plus ferme que cela.

Le chef de bataillon Balson n'est pas à Sud-Beveland. Il faut faire une enquête là-dessus et le traduire à une commission militaire si le fait est vrai, ne se fût-il absenté que vingt-quatre heures.

J'approuve la nomination du capitaine Guettrel pour commandant d'armes à Nord-Beveland.

Donnez-moi l'état des services du général de brigade Charnotet, qui est à Flessingue. Il faut dans ce poste un homme capable et sûr.

Présentez-moi un décret pour mettre un adjudant capitaine dans la place de Tholen, un à Schouwen et un dans l'île de Nord-Beveland.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17728. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Rambouillet, 16 mai 1811.

Mon Cousin, je crains que vous ne vous occupiez pas assez du 33e régiment d'infanterie légère. On m'assure qu'il y a un grand nombre de femmes à la suite de ce régiment. Faites-moi connaître ce qui en est. Il ne faut garder que le nombre de femmes prescrit par l'ordonnance et renvoyer les autres. Ce régiment a besoin de toute votre attention.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17729. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Rambouillet, 17 mai 1811.

Mon Cousin, je vois avec plaisir que les régiments de vos trois départements vont bientôt être formés. Il faut les compléter à cinq bataillons, comme nos régiments français, et, s'il est possible, faire marcher à la fin de l'année les quatre bataillons au lieu de trois. Je crois avoir nommé les colonels, majors et chefs de bataillon. Mon

intention n'est pas de mettre des conscrits français dans ces régiments, je ne le puis pas; mais j'ai le projet de les compléter avec la conscription du pays. Je compte lever au mois de juillet dans vos trois départements la conscription de 1810. Elle doit produire 6 ou 7,000 hommes; ce qui complétera vos régiments de 10 à 11,000 hommes, en ayant soin qu'un tiers des officiers soit des Français tirés de nos anciens régiments, qu'un tiers soit des Français sortant du service d'Autriche et venant du dépôt de Passau, et que le dernier tiers soit des officiers des troupes du pays. Avec cela on doit avoir un très-bon régiment. Faites-moi connaître les officiers qui sont nommés et si mes intentions là-dessus sont remplies.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17730. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Rambouillet, 17 mai 1811.

Mon Cousin, je vous envoie la copie de ma lettre au roi de Saxe sur la formation d'une division polonaise à Danzig, sur l'organisation de l'armée du Grand-Duché et l'addition d'une 19e compagnie aux onze régiments d'infanterie composant cette armée.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17731. — A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE, A DRESDE.

Rambouillet, 17 mai 1811.

Monsieur mon Frère, j'envoie à Votre Majesté un décret que je viens de prendre pour qu'elle autorise son ministre de la guerre et son ministre des finances à faire les dispositions nécessaires pour son exécution.

Le 5e régiment restera pour le moment à Küstrin; je prendrai des mesures pour le réunir à Danzig aux 10e et 11e; en attendant, le 4e bataillon de ce régiment peut être formé à Danzig. La division qui sera formée de ces trois régiments sera la quatrième division de l'armée du Grand-Duché. Il reste dans le Grand-Duché onze autres régiments d'infanterie; je pense qu'il faut en former trois divisions, savoir : une division de quatre régiments, la seconde de quatre régiments et la troisième de trois régiments. On y joindra deux régiments de cavalerie, et l'on fera commander chaque division par un général de division, trois généraux de brigade et un adjudant commandant.

ouvrages en terre sera plus fort que les autres, quoique revêtus en maçonnerie; il pourra servir de point d'appui aux lignes de contre-approches, et enfin, ce fort pris, les ouvrages permanents de la place ont encore toute leur force. Cela étant, il ne faut point tracer au mont Supérieur un fort à petites dimensions, comme celui que présente le comité; il faut un tracé en grand, qui offre une grande défense, et que l'on puisse augmenter successivement les ouvrages pendant cinq ans et même pendant dix. La position est belle, il faut y adapter toutes les ressources de l'art : c'est par ce secours qu'on peut obtenir de grands résultats.

Avant d'aller plus loin, on s'arrêtera à l'idée principale, que l'ennemi ne doit pas cheminer sur Corfou avant d'avoir pris le fort Desaix. On ne discutera pas la marche de l'ennemi sur le fort Abraham, car il lui est impossible de passer sans que les tranchées ne soient plongées et enfilées du mont Supérieur. Il est plus probable qu'il se dirigera contre les ouvrages qui forment la presqu'île; mais alors on pourra s'avancer par des lignes de contre-approches et forcer l'ennemi à cheminer sous des feux de flanc très-meurtriers, ce qui arrêtera nécessairement la marche de ses attaques. Ces lignes de contre-approches doivent se rattacher au fort Desaix et lui donner toute la sphère d'activité possible. Le comité devra les tracer dans les deux hypothèses, soit que l'ennemi cherche à cheminer sur les monts Viglia et Olivetto, soit qu'il se dirige sur la presqu'île. Ce tracé servira d'indication au gouverneur de l'île et aux officiers du génie pour tous les moyens de défense.

Le fort Desaix doit être une double couronne qui sera plongée du mont Supérieur et qui doit être tracée sur les collines en avant, mais de manière à ne pas être dominée. Les fronts seront de la dimension ordinaire des grands tracés, et les profils les mêmes que ceux des places fortes. Il y aura de bons chemins couverts avec places d'armes et réduits casematés, enfin des demi-lunes et des contre-gardes. Le plateau du mont Supérieur doit être à la fois le réduit et le cavalier de cette double couronne. Il faudra y établir deux rangs de batteries, de sorte que l'ennemi soit plongé à 400 toises, à 300, enfin jusqu'au pied de la couronne, et que, s'il parvient à s'en emparer, il en soit chassé par le feu de ces batteries. Il faut aussi occuper le mont Manalus de manière qu'il concoure à la défense d'une partie de la double couronne.

En supposant que cette année on établisse la couronne avec son chemin couvert et le réduit du mont Supérieur, on pourra l'année prochaine construire les demi-lunes et les contre-gardes; une autre

année on pourra commencer à revêtir ce qui sera jugé le plus utile.

Ainsi l'ennemi sera obligé d'attaquer le fort Desaix, et alors on n'aura qu'une seule attaque au lieu de trois à surveiller. On se servira des lignes de contre-approches pour défendre les flancs, dans le cas où l'ennemi, masquant les feux du fort Desaix, voudrait cheminer sur le mont Olivetto ou sur la presqu'île.

Le fort Desaix aura sur les forts Abraham et San-Salvador l'avantage d'un bon tracé, qui, au lieu d'être dominé par les hauteurs à 2 ou 300 toises, ne sera dominé par rien; qui, au contraire, dominera toute la campagne, et enfin aura derrière lui un cavalier, à côté un fort sur la colline Viglia, et le mont Mamalus pour défendre sa gorge. Tant d'avantages pourront encore être augmentés et rendront la place susceptible d'une défense proportionnée aux forces respectives des deux armées. Les lignes de contre-approches ne seront donc plus destinées à empêcher l'ennemi de cheminer sur la place, mais bien sur le fort Desaix. Ce dernier avantage, qui seul, le débarquement effectué, peut sauver Corfou, est l'effet nécessaire de la bonne position du fort Desaix. Dans les forts situés en avant des forts Abraham et San-Salvador on ne pourrait obtenir aucun de ces résultats. Le fort Desaix, au lieu d'affaiblir la garnison, l'économise. Dans l'état actuel, l'occupation des forts Abraham, Saint-Roch, San-Salvador et de la presqu'île exige beaucoup de monde. La garnison peut être attaquée sur tous les points et le serait indubitablement; l'ennemi arrivera avec tous les moyens nécessaires; il faut donc que la garnison ait aussi tous les moyens de repousser ces différentes attaques; ce sera par l'occupation du fort Desaix. 7 à 800 hommes suffiront pour sa garnison, et l'on pourra camper derrière le fort une grande partie des autres troupes pour se porter où besoin sera.

Corfou a aujourd'hui cinq bataillons français, qui, avec les sapeurs et les canonniers, font 5,000 hommes; un bataillon italien, 1,000 hommes; le reste des troupes monte à 1,500 hommes. Corfou a donc aujourd'hui près de 8,000 hommes de troupes françaises et italiennes. On ne comprend pas dans ce nombre les 2,000 Albanais ou Septinsulaires. Avec ces forces on peut occuper les monts Viglia et Olivetto, et fortifier l'île de Vido de manière que 500 hommes y soient à l'abri de toute attaque. Corfou recevra d'ailleurs trois autres bataillons; il est abondamment pourvu en artillerie et en munitions; il y a une grande quantité d'outils, et l'on en enverra encore cet automne. Ainsi, à moins que l'ennemi n'ait des forces très-considérables, on pourra ouvrir les lignes de contre-approches en avant du fort Desaix.

Le système qu'on a établi est fautif; c'est à un seul point qu'il faut faire centraliser toute la défense; ce point existe, c'est le mont Supérieur. Sans doute que, le fort Desaix pris, ce serait le mont Mamalus et le mont Olivetto qui formeraient la deuxième ressource de la garnison et qui pourraient prolonger la défense de la place; on aurait pour troisième ligne de défense les forts Abraham, Saint-Roch et San-Salvador; après ce serait l'enceinte de la place, et enfin la citadelle. Ce sera donc cinq défenses successives qui toutes se resserreront en raison des pertes de la garnison. Il importe beaucoup à l'honneur du commandant et à la gloire des armes françaises de prolonger la défense. On doit tenir jusqu'au dernier moment, sans calculer si l'on sera secouru ou non. Se rendre un jour plus tôt est un crime militaire. Un commandant ne doit voir que sa place, et en prolonger la défense sans chercher aucune raison politique. Ainsi le plus ou le moins de temps que l'ennemi emploiera à assiéger Corfou, le plus ou le moins de pertes qu'il y fera, le plus ou le moins d'honneur qu'acquerra la garnison, tout cela tient à la durée de la défense; mais le succès dépend éminemment de la position dominante du fort Desaix.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17733. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 19 mai 1811.

Donnez ordre qu'il soit placé deux pièces de campagne à la batterie d'Agay ou à la batterie de la Baumette, département du Var. Ces deux pièces de canon seront destinées à suivre les mouvements des chaloupes ennemies qui viennent se cacher entre les rochers pour prendre les caboteurs.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17734. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 19 mai 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, vous répondrez au général Gilly, commandant l'île de Walcheren, que vous désapprouvez qu'il ait mis à la disposition de la marine 900 hommes du régiment de Walcheren pour les travaux de Flessingue; qu'il ait à les reprendre et à les réincorporer dans le régiment; qu'avec ces 900 hommes il se trouvera

avoir 6,600 hommes, indépendamment de ce qu'il a reçu dans le courant de mai; qu'il doit avant tout garder quatre bataillons, au moins 3,000 hommes, sous les armes pour la défense de l'île, les tenir campés, les visiter et soigner leur instruction, en accordant des primes et des encouragements aux officiers, en annonçant que l'Empereur visitera dans le courant de l'été les travaux de Flessingue, et que, s'il trouve que le régiment de Walcheren soit en bon état, il enverra les officiers qui auront eu le plus de part à cette amélioration à l'armée d'Allemagne. Vous le préviendrez de l'envoi que vous faites de 150 sous-officiers. Le régiment de Walcheren doit donner 1,800 hommes aux douze cadres des compagnies destinées aux îles de Goeree et de Schouwen, et 1,600 aux cadres de l'armée d'Allemagne. Il ne doit plus rien donner à la marine. Si donc ces deux détachements étaient fournis, cela ferait 6,600 hommes; il manquerait au régiment 12 à 1500 hommes pour tout ce qu'il a à fournir. Comme il doit recevoir encore 6,000 hommes, rien n'empêche le général Gilly, jusqu'à ce qu'il en ait reçu un nombre suffisant, de ne donner aux cadres des compagnies des îles de Goeree et Schouwen que 100 hommes au lieu de 150 (aux cadres qui ne seraient pas encore partis). Comme les cadres des compagnies de l'armée d'Allemagne ne partiront de Walcheren qu'à la fin de juin, il peut se servir d'une partie des officiers pour discipliner et former ces hommes, jusqu'à ce qu'il ait reçu le nombre d'hommes nécessaire pour compléter le régiment de Walcheren, fournir les 1,800 hommes aux douze cadres des îles de Goeree et de Schouwen, les 1,600 hommes aux cadres de l'armée d'Allemagne, 400 hommes aux cadres des bataillons de sapeurs, 280 hommes aux cadres des deux compagnies d'artillerie; total, 8,000 hommes; ce qui, avec 1,000 malades, fera 9,000 hommes, et il doit en recevoir 12,000. Écrivez-lui de vous envoyer l'état de recrutement du régiment et sa composition en hommes par départements. Autorisez-le à donner des gratifications aux officiers qui s'occupent le plus de l'instruction et à leur promettre que ceux qui se distingueront passeront dans d'autres régiments.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17735. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Rambouillet, 19 mai 1811.

Je vous prie de me faire connaître votre opinion sur le projet de décret suivant :

1° Tous les ports de la Méditerranée, depuis et compris Nice jusqu'à Terracine, sont du département de notre ministre de la marine.

2° Tous les ports de Corse et de Corfou font partie du département de la marine.

3° Tous les ports de la mer du Nord, compris Anvers et Flessingue, Hambourg et Lubeck, sont dans le département de la marine.

4° Les capitaines des ports, les travaux relatifs aux réparations, tout ce qui est du ressort de la police, les phares, sont du ressort du département de la marine.

Les raisons qui me porteraient à opiner pour ce décret sont les suivantes. Les capitaines de port sont nommés par le ministre de l'intérieur, sur la proposition des municipalités, qui les choisissent parmi les hommes du pays. L'inconvénient est peu grave que Pàris, le capitaine du port de Marseille, soit capitaine marchand; mais, comme il est hors de la surveillance de la marine, il y a dans tout cela des accointances. Pour l'intérêt même des ports de France, je désirerais que la marine eût l'ingérence des ports de commerce; cela regarde et intéresse la marine. En effet, est-il possible d'imaginer qu'à Toulon il y ait un capitaine du port marchand qui ne soit pas sous les ordres de la marine, et que celui de Marseille n'ait rien à faire avec la marine? S'il s'agit des travaux de réparation, qui ne sent que ces traxaux doivent être dirigés par le département de la marine? Le Havre est dirigé par l'intérieur, ainsi que Dieppe; Anvers même l'était; d'où il s'ensuit qu'on fonde des radiers de marine, que des vaisseaux de guerre qui pourraient y trouver refuge n'en trouvent point.

Dans les ports de commerce, la marine est plus que l'intérieur à même d'y soigner les intérêts de la marine militaire. Que de vaisseaux, que de frégates, qui, en conséquence de la bonne tenue de ces ports, seraient sauvés dans le cours de cent ans, et que de sommes seraient économisées!

Lorsque le ministre de la marine n'a pas dans sa main les individus, les bureaux que concerne cette partie, il ne peut pas y pourvoir. Par exemple, à Ostende, des bâtiments de guerre de haut bord trouveraient leur salut dans ce port, si l'on y travaillait; et, en y dépensant deux ou trois millions, on sauverait des vaisseaux.

Les travaux des ports de l'Escaut ne sont point du ressort de l'intérieur. La marine en a la pensée et peut en concevoir l'utilité; cette pensée lui viendrait si elle avait dans son administration les réparations du port d'Ostende. Je dis la même chose des écluses de chasse;

elles d'Ostende et du Havre sont du plus grand résultat pour la marine. Il faut donc qu'elles soient dans la main de la marine.

Ces raisons me font penser qu'il faudrait étendre cette mesure à tous les ports de l'intérieur. Au moins il n'y a pas de doute pour les départements réunis. Il vaut mieux avoir à Hambourg un capitaine français qu'un capitaine qui a servi avec les Anglais. J'attends un mémoire raisonné sur cette partie, sur ce qui s'est fait depuis Louis XIV sur cette matière, quel inconvénient il peut y avoir que le ministre de la marine soit chargé de tous les ports, même des anses, et ait la protection de ces côtes, et qu'est-ce que le ministre de l'intérieur a à faire dans tout cela? Je vous envoie le projet du décret. Vous sentez que je ne connais pas assez ce mécanisme des ports pour n'avoir pas besoin de beaucoup de discussion là-dessus.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17736. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Rambouillet, 19 mai 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 14 mai. Je demande effectivement depuis longtemps si mon décret est exécuté et si vous avez terminé l'organisation administrative, financière et judiciaire des trois départements. Je viens de demander ce travail aux différents ministres. Le mieux serait d'envoyer un auditeur attaché à l'intérieur, un de la justice, un des finances, avec le travail et tous les détails nécessaires, et de les adresser au ministre secrétaire d'État. Faites ces expéditions sans délai, afin que je puisse organiser le pays pour le 1er juillet, si cela est possible.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17737. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 20 mai 1811.

Les colonels proposent souvent des avancements qui ne sont pas mérités et qui tiennent à leur faveur. L'impossibilité où je suis d'avoir pour l'armée d'Allemagne des rapports d'inspecteurs me porte à ordonner que pendant l'année 1811 le prince d'Eckmühl fasse, pour cette armée, les fonctions d'inspecteur; qu'il envoie le général d'Hastrel, son chef d'état-major, pour inspecter les régiments, véri-

fier leur comptabilité, arrêter leur effectif et pourvoir aux remplacements. Il faut désormais que les états de propositions que vous m'enverrez soient appuyés de notes du prince d'Eckmühl, faisant fonction d'inspecteur.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17738. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 20 mai 1811.

Vous trouverez ci-joint le budget de l'artillerie arrêté à 22,490,000 francs. Il faut que vous y conformiez toutes les autres dépenses. Cette année étant extrêmement chère par l'achat des chevaux et les dépenses des parcs, il ne faut pas faire de dépenses inutiles.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17739. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Rambouillet, 21 mai 1811.

Monsieur le Comte Bigot Préameneu, je vous renvoie la dernière lettre de Savone. Je pense qu'il est convenable de montrer toutes ces dépêches au cardinal Fesch, qui les communiquera aux évêques, si cela lui paraît convenable. Je suppose que vous travaillez à un exposé clair et simple de nos relations avec le Pape, qui ont amené les événements actuels; je suppose aussi que le comité ecclésiastique travaille à toutes ces affaires.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

17740. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 21 mai 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, mon Ministre de la guerre, je réponds à votre lettre du 20 mai, bureau de l'artillerie. Je ne puis point asseoir mes idées sur l'état que vous m'avez envoyé; je ne le crois point exact. Au lieu de mettre sous mes yeux un état rédigé à Séville, je désire que vous m'en fassiez un rédigé sur les états directs que vous avez dans vos bureaux ou dans ceux du major général, et en-

voyés par les commandants d'artillerie d'Aragon, de Navarre, Saint-Sébastien, Vitoria, Burgos, Almeida, Ciudad-Rodrigo, Ségovie, Madrid.

Il doit y avoir à Burgos des pièces de gros calibre, je crois de 24, que j'y ai fait mettre moi-même lorsque j'ai été en Espagne. Il y a constamment aussi des pièces de 12; car dans l'état que vous m'envoyez je ne vois point la quantité des pièces de calibre qui sont entrées en Espagne avec les corps venant d'Allemagne. Tous ces corps avaient des batteries de 12 et presque tous les ont laissées dans le nord de l'Espagne. Je désire aussi que les états que vous me remettrez spécifient l'artillerie française et l'artillerie espagnole.

Je désire également que vous me donniez un état général de toute l'artillerie française qui est entrée en Espagne, et, en outre, de l'artillerie qui existe maintenant à Bayonne, à Toulouse et à Blaye.

Toutefois je m'aperçois qu'il y a une quantité de pièces et de caissons en Espagne fort au delà des besoins que je puis avoir, puisque je vois 600 pièces de canon et 1,100 caissons ou voitures de toute espèce. Mais ce qui doit attirer toute mon attention, c'est le manque absolu d'approvisionnement.

Il faudrait à Burgos deux millions de cartouches, 100,000 kilogrammes de poudre, indépendamment de la poudre nécessaire pour la défense de la place, et 30,000 cartouches à canon, à balles ou à boulet. Alors, du dépôt de Burgos, on pourrait approvisionner facilement l'armée de Portugal et celle du Centre.

Il est à prévoir que toutes les munitions qui sont en Andalousie pourraient être perdues par un mouvement rétrograde de l'armée sur Madrid, et par suite celles de Madrid, par un reploiement sur Somosierra. L'armée venant par là à se concentrer aurait besoin d'approvisionnements plus considérables dans le nord. Il faut donc que Burgos, Pampelune, et par suite Bayonne, soient en état de les fournir promptement.

Aussitôt que j'aurai les états que je demande, je ferai connaître mes intentions sur les divers placements de l'artillerie. Il ne faudrait point de pièces à Tolède; il y en a trop en Andalousie, beaucoup trop à Madrid.

Faites des recherches pour me présenter un projet tendant à faire rétrograder sur Burgos toute l'artillerie française qui serait en Andalousie, Madrid, les provinces de Salamanque et de Valladolid, excepté l'artillerie qui est attelée et ce qui pourrait devenir nécessaire pour servir de rechange, afin que, dans tous les événements qu'il est de la prudence de prévoir, une grande quantité d'artillerie française ne

tombât pas au pouvoir de l'ennemi, et qu'ensuite le dépôt de Burgos pût réparer toutes les pertes.

En Andalousie, comme dans la Manche et la Castille, on peut employer la petite artillerie espagnole pour la défense des postes et des places, et me ménager ainsi à Burgos de grands moyens, en faisant rétrograder sur cette place toute l'artillerie française qui se trouve dans l'Andalousie, la Manche et les Castilles. En donnant ainsi à toute l'artillerie du Midi et du Centre un mouvement rétrograde sur Burgos, il faudrait faire la même opération en Aragon et ramener toute l'artillerie sur Pampelune. En partant de Saragosse, il ne faut point s'exposer à perdre une seule pièce d'artillerie française, ni même d'artillerie espagnole, et enfin le moins possible d'artillerie de siége qui pourrait ensuite servir à l'ennemi. Toute l'artillerie de ce côté sera donc ramenée à Pampelune, et on ne laissera que ce qui est nécessaire pour servir à la défense du petit fort qu'on a construit près de Saragosse et pour la défense aussi de la citadelle de Lerida.

Il faudrait établir ou du moins augmenter et mettre dans la plus grande activité les arsenaux de Pampelune et de Burgos; on y emploiera tout le fer et le bois qu'on pourra se procurer dans le pays, afin de mettre en état le plus promptement possible tout le matériel de l'artillerie.

Bayonne doit avoir pour approvisionnement trois millions de cartouches, 30,000 coups de canon à balles et à boulet, et 250,000 kilogrammes de poudre. L'arsenal doit être assez en activité pour mettre en état tout le matériel qui s'y trouve.

Je suis prévenu que dans les Landes, et même à Bordeaux, il existe des caissons qui ont été abandonnés dans le passage de l'armée; il faut tous les réunir à Toulon et à Bayonne.

L'armée d'Espagne étant composée de celles du Midi, du Centre, de Portugal, du Nord et d'Aragon, ce qui forme cinq armées, il doit y avoir cinq commandants de l'artillerie indépendants les uns des autres. Mais il est nécessaire d'avoir un directeur général, lequel se tiendra à Burgos; il recevra les états des commandants de l'artillerie des corps d'armée; il surveillera les approvisionnements et la comptabilité, aura seul le droit d'adresser des demandes à Bayonne et correspondra directement avec vous; par ce moyen l'anarchie où se trouve maintenant l'artillerie de l'armée d'Espagne cessera. Le commandant de l'artillerie de l'armée du Midi agira d'après les ordres de son général en chef, recevra tout de lui et rendra compte au directeur général du matériel de l'état de son artillerie et des fonds qui lui

sont destinés. Mais, lorsqu'il aura besoin d'objets provenant des places de Burgos, Pampelune ou de la France, il ne pourra les obtenir que par l'intermédiaire du directeur général. Lors même qu'il aura besoin du matériel de l'armée du Centre, ce ne pourra être que par son autorisation, surtout toutes les fois que le commandant de l'armée du Centre refuserait d'acquiescer aux demandes de celui du Midi.

Il devient nécessaire aussi de n'avoir à chaque armée qu'un général d'artillerie et de ne laisser en Espagne que le nombre nécessaire d'officiers supérieurs de cette arme : il y en a aujourd'hui beaucoup trop.

J'attache beaucoup d'importance à l'organisation de l'artillerie de l'armée d'Espagne et surtout à la formation des réserves, de manière à m'ôter toute sollicitude à ce sujet et à répondre aux vues que je pourrais avoir dans le mois d'août prochain.

Je désire donc que, sans perdre de temps, vous me fassiez un rapport, et que vous me proposiez tous les mouvements convenables pour arriver à ce résultat. Ayant ainsi à Burgos, Pampelune, Bayonne près d'un million de kilogrammes de poudre, indépendamment de celle qui serait nécessaire pour la défense de Pampelune et de Burgos, on sera toujours à même d'en fournir pour la défense d'Almeida et Ciudad-Rodrigo, et peut-être même pour les besoins des armées du Centre et du Midi.

Faites un rapport d'instruction que vous me soumettrez sur le commandant en chef d'artillerie de l'armée d'Espagne : je ne l'appelle point général en chef de l'artillerie, parce que, ses attributions étant dans un cas nouveau, il est convenable de prendre un nouveau titre. Il aura le traitement, les bureaux et le nombre d'officiers qui lui seront nécessaires pour le mettre à même de diriger cette grande machine. Il est bon même qu'il ait, pour envoyer en mission, quelques jeunes officiers, afin d'obtenir les renseignements qui ne lui paraîtraient pas assez clairs.

Les forges d'Orbaicete seront sous les ordres du directeur général, ainsi que toutes les poudreries qu'on pourrait établir dans les différentes parties de l'Espagne.

Dans votre lettre vous me proposez d'envoyer 200,000 kilogrammes de poudre à Bayonne. J'approuve cette mesure et vous pouvez l'exécuter de suite.

Vous me dites avoir un grand nombre de projectiles à Burgos et à Valladolid, qui pourraient être envoyés à Madrid et en Andalousie; mais ce ne sera que lorsque j'aurai des états exacts de ces différents dépôts que je pourrai prononcer sur leur destination.

Je n'approuve point le dépôt à Valladolid; cette place serait trop promptement au pouvoir de l'ennemi en cas d'échec, et on s'exposerait à perdre un matériel trop considérable. C'est de Burgos que tout doit partir pour les approvisionnements.

Je ne vois point d'inconvénient à subvenir, par des fonds tirés du trésor public de France, aux frais des forges d'Orbaicete, de la poudrerie de Pampelune et de la raffinerie de Saragosse. Faites-moi connaître l'évaluation de cette dépense pour l'année 1811.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17741. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 21 mai 1811.

Le major et le chef du 4e bataillon du régiment de Walcheren, l'adjudant-major du 5e bataillon, trois aides-majors, six capitaines, trois lieutenants et cinq sous-lieutenants, un sergent-major, vingt-neuf sergents, vingt fourriers et cent huit caporaux manquaient encore au 15 mai. Pressez l'arrivée du chef de bataillon et des capitaines; faites presser également le départ de Paris des sous-officiers que j'ai désignés. Un régiment comme celui-là a besoin de tous ses officiers et sous-officiers, sans quoi il n'y a rien à espérer.

Le quartier-maître nommé ..... n'est pas un homme de bonne réputation; proposez-en sur-le-champ un autre à ma nomination.

Il y a dans le bataillon colonial de Flessingue beaucoup d'hommes à réformer. Faites-en passer la revue et donnez-leur la réforme; ils ne sont bons qu'à encombrer. Faites-moi connaître ce que vous aurez fait là-dessus.

Donnez des ordres au général Gilly et au général Rousseau pour que les chaloupes canonnières soient toujours en mouvement, qu'elles tiennent perpétuellement la ligne d'embossage et ne soient jamais dans le port, qu'elles fassent des patrouilles autour de l'île. J'apprends que les ennemis viennent sonder jusque sous les batteries de Nolle; cela est honteux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17742. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 21 mai 1811.

Je reçois votre rapport du 20 mai, bureau de l'artillerie, par lequel

vous me proposez d'envoyer en Allemagne 300 conscrits pour recruter les compagnies du 7e régiment et 250 pour le 5e. Il faudra bien se résoudre à cette mesure s'il n'y a pas moyen de faire autrement, mais elle est contraire au bien du service. Ces conscrits, pendant l'été, se formeront en France, et en mars prochain feront de bons canonniers. N'ayant pas l'habitude militaire et le travail d'école, en allant en Allemagne ils perdront leur temps sur les grandes routes, altéreront leur santé et peupleront les hôpitaux. Dans l'artillerie il faut des hommes d'un an de service au moins. Le service de l'artillerie est plus indépendant, et les compagnies sont morcelées et détachées. Je préférerais donc faire revenir une partie des compagnies des 7e et 5e en France, s'il n'y a pas moyen de tirer des hommes des dépôts de ces régiments en France pour les recruter. J'ai l'idée que ce moyen existe. Je préfère toute combinaison à celle d'envoyer des conscrits de cette année en Allemagne. Par contre, ordonnez que les conscrits aillent à leurs dépôts, qu'ils s'instruisent, et qu'en août, au plus tard, ils aillent tous au polygone et commencent à tirer des pièces de campagne et de siége, de manière qu'au mois d'octobre ils aient trois mois de polygone.

Comme j'ai réglé le complet de l'artillerie à pied à 120 hommes, vous ordonnerez, pour les compagnies qui sont sur l'Oder et à Danzig, que 20 hommes seront en subsistance et n'appartiendront à aucune compagnie. Pour peu que vous envoyiez quelques canonniers de France, vous recruterez les compagnies d'Allemagne à 100 hommes. Présentez-moi toute combinaison, je le répète, autre que d'envoyer des conscrits en Allemagne. Je préférerais même ne laisser en Allemagne que des compagnies de 80 à 90 hommes, sauf à les compléter après, selon les circonstances.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17743. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Rambouillet, 21 mai 1811.

Monsieur le Comte Decrès, on a été obligé de détruire dans le golfe de Sagone, en Corse, les flûtes *la Nourrice* et *la Girafe*. Il n'est pas possible de concevoir comment le préfet maritime de Toulon a poussé la négligence jusqu'à envoyer tant de bâtiments à Sagone, sans demander qu'on y construisît des batteries capables de protéger ces bâtiments; la grande perte que je viens de faire en est le résultat. Depuis cinq ou six ans que cette navigation a lieu, cela est impar-

donnable. Donnez ordre qu'un officier de marine se rende en Corse pour désigner les points où des batteries sont nécessaires à dresser dans le golfe de Sagone, et tracer ces batteries, pour que la navigation qui se fait sur ce point pour l'exploitation des forêts soit sûre.

Concertez-vous avec le ministre de la guerre pour que le général commandant en Corse avec l'officier commandant le génie et celui commandant l'artillerie se rendent sur ce point, et fassent élever deux ou trois batteries de cinq ou six pièces de 36 ou de 24.

Chargez également un officier de marine de visiter, de concert avec les officiers envoyés par la guerre, le mouillage de Saint-Florent et d'Ajaccio, et de s'assurer qu'ils sont protégés.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

17744. — A ÉLISA NAPOLÉON,

GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE, A FLORENCE.

Rambouillet, 21 mai 1811.

Ma Sœur, je désire avoir des renseignements sur le mont Argentaro. A-t-on commencé les travaux? Les 5es bataillons du 29e et du 112e y sont-ils rendus? Les conscrits y sont-ils arrivés de l'île d'Elbe et de Corse? Envoyez-moi une description détaillée du mont Argentaro; j'ai l'intention d'y faire un établissement pour la protection des côtes de Toscane et de l'État romain. On m'assure que cet endroit est très-sain. Les conscrits qui arrivent au 29e et au 112e sont-ils habillés? Faites-moi connaître tout cela dans le plus grand détail.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.

17745. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES,

A NAPLES.

Rambouillet, 21 mai 1811.

La circonstance me paraît extrêmement favorable pour l'expédition de Sicile. Si vous réunissez 15,000 hommes à Reggio, vous aurez tous les calmes de l'été pour les faire arriver. Mes forces en Italie sont considérables et ma conscription a recruté les cadres; ainsi on sera à même de parer aux événements. Selon tous les rapports de Londres, les Anglais n'ont pas 4,000 hommes en Sicile. Le pays est mécontent; eux-mêmes l'avouent. Jamais une plus belle occasion ne se présentera. Ils seront, cet automne, repoussés d'Espagne et du Portugal; alors ils reviendront en force réoccuper la Sicile avec 15

ou 20,000 hommes, et l'expédition deviendra impossible. Arrivé à Naples, je pense que vous devez faire vos préparatifs. Envoyez prendre à l'île d'Elbe et en Corse le 4e bataillon du 22e léger et le nécessaire pour former le 6e bataillon.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17746. — A M. MARET, DUC DE BASSANO, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Caen, 24 mai 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je trouve bien extraordinaire que mon consul à Bucharest ait été assez simple que de se servir d'un courrier autrichien pour envoyer des dépêches importantes. Faites-lui sentir dans une lettre en chiffre l'inconséquence et la folie de cette conduite.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17747. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Caen, 24 mai 1811.

Je vous envoie cinq états pour vous servir de direction dans un rapport que vous me ferez au 15 juin, pour donner une nouvelle organisation, au 1er juillet, aux différents corps d'observation.

CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE. — Ce corps restera à quatre divisions jusqu'au 1er juillet. A cette époque, il sera formé à cinq divisions. Les 4es et 6es bataillons s'y réuniront dans les lieux indiqués, de sorte qu'au commencement d'août l'organisation soit complète, et que ce corps ait acquis toute la consistance qu'on peut en attendre.

CORPS D'OBSERVATION DU RHIN. — Au 1er juillet, ce corps prendra le titre de *Corps d'observation des côtes de l'Océan*. Il sera formé, comme le porte l'état n° 2, par la réunion de tous les conscrits et de tous les bataillons.

CORPS D'OBSERVATION D'ITALIE. — Ce corps conservera la même dénomination, mais il sera organisé comme il est porté au n° 3.

CORPS D'OBSERVATION DE RÉSERVE. — Ce corps sera créé conformément au n° 4.

Enfin, dans un cinquième état, vous trouverez les éléments de la situation des forces de l'Empire, en conduisant les quatre corps que je crée hors des frontières.

Je n'ai pas besoin de vous dire que vous ne devez donner aucun ordre, faire aucun mouvement en conséquence de ces états, mais que vous devez vous borner à me faire un rapport général au 15 juin, époque à laquelle vous me demanderez en même temps mes ordres.

En attendant, toutes les dispositions nécessaires pour porter au complet le corps d'observation de l'Elbe, tel qu'il a été arrêté, doivent avoir lieu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

NOTE.

CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE.

Le corps d'observation de l'Elbe doit être composé de cinq divisions. Il restera à quatre divisions jusqu'au 1er août et ne sera composé de cinq divisions qu'à cette époque, à laquelle les 6es et 4es bataillons auront rejoint.

Je vous ai déjà fait connaître que la composition de ces divisions doit être faite de la manière suivante :

Division Morand. — 13e léger, cinq bataillons; 17e de ligne, cinq; 30e, cinq; total, 15 bataillons.

Division Friant. — 15e léger, cinq bataillons; 33e de ligne, cinq; 48e, cinq; total, 15 bataillons.

Division Gudin. — 7e léger, cinq; 12e de ligne, cinq; 21e, cinq; total, 15 bataillons.

Division Dessaix. — 33e léger, quatre; 85e de ligne, cinq; 108e, cinq; total, 14 bataillons.

Division Compans. — 61e, cinq; 111e, cinq; 25e, cinq; 57e, cinq; total, 20 bataillons.

Les 127e, 128e et 129e seraient, à raison de trois bataillons, répartis dans les divisions qui par suite de circonstances quelconques se trouveraient les plus faibles.

Chaque division aurait quatre brigades, et chaque brigade se composerait de cinq bataillons; quatre généraux de brigade seraient attachés à chaque division; les cinq divisions formeraient en tout vingt brigades et quatre-vingt-dix-huit bataillons.

Je ne parlerai pas de l'artillerie, du génie, des transports militaires ni de l'administration : tout cela a déjà été ordonné. Il reste à régler le mode d'exécution.

On procédera de la manière suivante : au 1er juillet, les 4es bataillons, complétés de tous les conscrits destinés aux 6es bataillons, se mettront en marche pour se diriger sur les quatre points suivants : ceux de la 1re division, sur Wesel; ceux de la 2e, sur Cologne; ceux

de la 3e, sur Düsseldorf, et ceux de la 4e, sur Aix-la-Chapelle. Les cadres des 6es bataillons, qui sont actuellement à Wesel et à Münster, se rendront dans ces différentes places, et par ce moyen il y aura à Wesel les 4e et 6e bataillons du 13e léger, les 17e, 30e et 61e de ligne; total, huit bataillons; à Cologne, le 6e bataillon du 15e léger, les 4e et 6e bataillons des 33e, 48e et 11e de ligne; total, sept bataillons; à Düsseldorf, les 4e et 6e bataillons du 7e léger, des 12e et 21e de ligne, et le 6e du 25e de ligne; total, sept bataillons; à Aix-la-Chapelle, les 4e et 6e bataillons des 57e, 85e et 108e; total, six bataillons.

A Wesel, huit bataillons; à Cologne, sept; à Düsseldorf, sept; à Aix-la-Chapelle, six; total, vingt-huit bataillons.

Un général de brigade, de ceux qui sont destinés pour l'armée d'Allemagne, sera attaché à chacun de ces quatre camps, et chargé de surveiller la formation et l'instruction des bataillons qui doivent les composer. Vous nommerez ces quatre généraux. Ils devront se rendre, aussitôt, chacun dans les dépôts qui fournissent au camp dont il est chargé; ils feront la revue des 4es bataillons, vérifieront l'état de l'habillement, feront la revue des officiers à réformer et dresseront l'état des places vacantes pour les 4es et 6es bataillons.

Ces généraux correspondront à cet effet avec le général Compans, que vous chargerez de suivre cette organisation.

Mon intention est qu'aucun mouvement n'ait lieu que par mes ordres. En conséquence, au 15 juin, d'après le compte qui vous aura été rendu par le général Compans, vous me ferez un rapport sur la situation de ces dépôts, et, selon le plus ou moins d'activité de l'arrivée des conscrits, selon les circonstances plus ou moins pressantes, je me déciderai ou à maintenir le mouvement de 3,000 hommes qui doivent être tirés des dépôts de l'armée d'Espagne pour les 6es bataillons de l'armée d'Allemagne, ou à y suppléer de toute autre manière.

Quant aux compagnies que doit fournir le dépôt des conscrits de l'île de Walcheren, elles doivent rester tout le mois de juin dans l'île et n'en partir ensuite qu'en passant par Willemstad, et en traversant la Hollande pour rejoindre leurs régiments du côté de Bremen, de manière que la direction de leur route les éloigne toujours de la France. Je compte d'ailleurs que ce dépôt pourra fournir plus de monde qu'il n'a encore été déterminé; cette augmentation sera réglée ultérieurement.

Les choses étant ainsi préparées, il reste à disposer les mouvements pour la cavalerie.

Les dépôts des quatre régiments de cuirassiers et des six de cavalerie légère qui sont en France ont des hommes, des chevaux et des selles à envoyer en Allemagne. Proposez-moi la réunion de tous les détachements que ces dépôts peuvent fournir dans un point central, sur la route de Hambourg, et chargez un général de brigade, déjà désigné pour servir dans la cavalerie de l'armée d'Allemagne, d'aller parcourir ces dépôts et d'activer la formation de ces détachements.

Un régiment de marche formé au point de réunion pourra partir ensuite sous les ordres de ce général et se rendre en Allemagne pour compléter la cavalerie de l'armée.

CORPS D'OBSERVATION DU RHIN.

L'organisation des régiments d'élite existera jusqu'au 1er juillet. Les régiments d'élite qui font partie des corps d'observation du Rhin et d'Italie seront alors dissous.

Le corps d'observation du Rhin sera composé de quatre divisions, organisées de la manière suivante :

1re Division. — 1re brigade : quatre bataillons du 24e léger, quatre du 4e de ligne; 2e brigade : quatre bataillons du 19e, quatre du 123e; 3e brigade : deux bataillons de Portugais d'élite, deux du 4e régiment suisse.

2e Division. — 1re brigade : quatre bataillons du 26e léger, quatre du 72e de ligne; 2e brigade : quatre bataillons du 46e de ligne, quatre du 126e; 3e brigade : deux bataillons portugais, deux du régiment illyrien.

3e Division. — Quatre bataillons du 18e de ligne, quatre du 93e, quatre du 56e, quatre du 124e, deux bataillons espagnols et deux suisses.

4e Division. — Un bataillon de tirailleurs corses, un de tirailleurs du Pô, quatre du 2e de ligne, quatre du 37e, quatre du 125e et quatre bataillons suisses.

Chaque division ayant trois brigades, il y aura en tout douze brigades; chaque division étant de vingt bataillons, le total du corps d'observation du Rhin sera de quatre-vingts bataillons.

Chaque régiment aura ses deux pièces d'artillerie, ce qui fera huit pièces par division, hormis que la 4e division n'en aura que six; au total, trente pièces régimentaires. L'artillerie, le génie, les administrations seront organisés comme le porte l'organisation du corps d'observation du Rhin.

Mode d'exécution. — Au 1er juillet tous les conscrits seront arrivés aux régiments.

La 1re division sera organisée au camp de Boulogne; les quatre bataillons du 24e léger, des 4e, 19e et 123e de ligne s'y rendront. Les 4es bataillons de ces régiments et tous les conscrits des dépôts partiront, du 1er au 15 juillet, de Metz, Nancy, Douai et Berg-op-Zoom, pour aller compléter les régiments au camp de Boulogne. Aussitôt après leur arrivée le tiercement aura lieu, de sorte que les bataillons soient égaux en hommes anciens et aient la même consistance.

La 2e division se réunira au camp de Boulogne et sera organisée de la même manière.

La 3e division sera organisée au camp d'Utrecht, et il y sera procédé de la même manière.

La 4e division sera organisée au camp d'Emden, et l'on procédera de la même manière.

Les Espagnols, les Portugais, les Suisses et les Illyriens se réuniront, savoir :

Les Suisses qui sont à Avignon partiront pour Paris au 1er juillet, les Suisses qui sont à Rennes, pour Boulogne au 1er juillet, ainsi que les Suisses qui sont à Berg-op-Zoom.

Les Portugais partiront au 1er juillet pour leur destination.

Ainsi, à cette époque, le corps d'observation du Rhin aura deux divisions au camp de Boulogne et deux en Hollande. Il changera alors de dénomination et prendra celle de *Corps d'observation des côtes de l'Océan*.

Les 4es compagnies de voltigeurs et de grenadiers des bataillons d'élite passeront dans les 4es bataillons, qui céderont deux de leurs compagnies aux bataillons d'où ces compagnies d'élite seront tirées, de sorte que tous les bataillons seront égaux, de six compagnies, dont une de grenadiers et une de voltigeurs.

Artillerie. — Au 1er juillet tout se mettra en marche, et l'artillerie, personnel, matériel et attelages, se formera à Metz et à Mayence.

Les dispositions seront faites de manière qu'il n'y ait pas de mouvement rétrograde, car ma pensée secrète est que le corps d'observation des côtes de l'Océan puisse devenir un corps de l'armée d'Allemagne, et, en faisant volte-face sur Mayence ou Wesel, trouver son artillerie à Mayence, à Wesel ou à Maëstricht.

Le 2e bataillon des équipages militaires sera destiné au service de ce corps et restera à Commercy.

La 1re division sera commandée par le général Legrand, la 2e division par le général Vandamme, la 3e division par le général Verdières, et la 4e division par le général Souham.

Cavalerie. — La cavalerie sera composée de quatre brigades. Ces quatre brigades seront prêtes à partir au 1er juillet. Quatre généraux de brigade de cavalerie y seront attachés et s'occuperont de les mettre en bon état.

Les quatre brigades seront réunies, savoir : la 2e brigade, en Hollande; la 1re, dans la 16e division militaire; la 3e, sur la Meuse; la 4e, sur le bas Rhin, dans les lieux où les fourrages seront à meilleur marché.

Tout ceci doit servir de base au ministre pour le rapport qu'il me fera le 15 juin; car aucun ordre pour des mouvements extérieurs ou préparatoires ne doit être donné par le ministre avant qu'il ait reçu mon approbation définitive au 15 juin.

On prendra des officiers du génie et de l'artillerie, en se conformant à ce qui est réglé pour le corps d'observation du Rhin.

Quant aux généraux de brigade, ceux que m'a présentés le ministre ne me sont pas connus. Il faut des hommes de guerre et de choix : bon nombre de ceux qui sont en Hollande peuvent être choisis.

Le ministre me proposera les seize généraux de brigade d'infanterie et de cavalerie nécessaires pour ce corps.

CORPS D'OBSERVATION D'ITALIE.

Le corps d'observation d'Italie recevra au 1er juillet, conformément au rapport que nous fera le ministre de la guerre le 15 juin, l'organisation suivante :

1re Division. — Deux bataillons du 8e léger, deux bataillons croates, quatre du 84e et quatre du 92e; total, 12 bataillons.

2e Division. — Trois bataillons du 9e, trois du 13e, trois du 53e et trois du 106e; total, 12 bataillons.

3e Division. — Trois bataillons du 35e, deux bataillons espagnols, deux bataillons d'élite du 29e, deux du 112e, deux bataillons illyriens; total, 11 bataillons.

Division italienne, 9,000 hommes.

Total de l'infanterie, 36,000 hommes.

L'artillerie, le génie, la cavalerie et les équipages militaires seront organisés comme il a déjà été arrêté.

Ce corps d'observation sera réuni, selon les ordres soumis à notre approbation, à Trente, Bolzano, Brescia, Laybach, Bassano, Vérone et Vicence.

NOTE.

D'ici au 1er juillet, le corps d'observation d'Italie conservera son organisation telle qu'elle a été établie par le dernier rapport du mi-

nistre, afin que, si d'ici au 1er juillet j'avais besoin de le mettre en mouvement, il pût marcher selon ladite organisation.

CORPS D'OBSERVATION DE RÉSERVE.

Il sera créé un corps d'observation de réserve. Ce corps d'observation sera composé de la manière suivante :

1re Division, composée de douze bataillons, formant 8,000 hommes ; deux bataillons du 5e léger, qui sont à Cherbourg ; deux bataillons d'élite du 3e de ligne, qui se rendent à Rennes ; deux bataillons du 105e, qui se rendent à Rennes (cette brigade, qui sera la 1re, se réunira à Rennes) ; trois bataillons du 81e, dont un est dans la 7e division militaire et les deux autres à Pampelune ; trois bataillons du 60e, dont deux sont à Toulon et le troisième dans la 7e division militaire ; lesquels se réuniront à Rennes, en route, à un point d'intersection, et rejoindront le 81e à Pampelune, où se formera la 2e brigade.

2e Division, composée de douze bataillons, savoir : deux bataillons du 23e léger, qui se réuniront à Lyon ; deux bataillons d'élite du 52e, qui se réuniront à Toulon ; quatre bataillons du 10e de ligne, qui se réuniront à Lyon ; quatre bataillons du 20e de ligne, qui se réuniront à Lyon.

3e Division, composée de seize bataillons, savoir : quatre bataillons du 10e léger, qui sont en Bretagne ; quatre du 1er de ligne, quatre du 62e, quatre du 101e.

Le 10e léger se réunira à Rennes, les 1er, 62e et 101e se réuniront à Lyon.

La 4e division sera formée par une division italienne de 6,000 hommes, qui se réunira également à Lyon.

Ces quatre divisions porteront ce corps à 32,000 hommes d'infanterie.

Le corps d'observation de réserve est destiné à se réunir à Bayonne et à passer en Espagne. Il se mettra, à cet effet, en mouvement au 1er juillet. L'organisation définitive des divisions se fera à Bayonne. Cependant rien ne devra se mettre en mouvement que le ministre n'ait pris mes derniers ordres ; il me les demandera au 1er juin.

1re Division. — Les deux bataillons du 5e léger partiront de Cherbourg pour Reims. Le 3e bataillon du 81e partira de son dépôt pour Pau. Les deux bataillons du 60e qui sont à Toulon en partiront pour Bayonne ; le 3e bataillon partira de son dépôt pour se rencontrer en route avec les deux premiers, faire le tiercement, et il se rendra à

Pampelune. Mais pour faire ce mouvement, il faut que Cherbourg et Toulon soient gardés.

2e Division. — Les deux bataillons du 23e léger se rendront, au 1er juillet, à Lyon, où, avec les 10e et 20e de ligne, ils formeront dix ou douze bataillons qui doivent composer la 2e division.

Les deux bataillons du 52e resteront à Toulon jusqu'à ce que le mouvement du reste de la division ait lieu sur Bayonne ou sur un autre point.

3e Division. — Le 1er de ligne, qui a un bataillon à Marseille et trois bataillons qui vont à Lyon, se réunira à Bayonne. Mais les uns et les autres ne partiront qu'à la fois et lorsque la direction sera décidée.

Le 62e, qui a deux bataillons à Toulon et deux à Lyon, se réunira avec les quatre bataillons du 1er de ligne.

Le 4e bataillon du 101e, de la Spezia, se dirigera sur Lyon pour rejoindre ses deux premiers bataillons.

Pour remplir ce but, comme on l'a dit plus haut, il faut pourvoir à la garnison de Toulon. A cet effet, le 3e bataillon du 8e léger, qui est à Genève, se dirigera sur Toulon vers le 1er juillet, après avoir reçu tous les conscrits. Le 4e bataillon du 18e, le 4e du 5e, le 4e du 11e, le 4e du 23e et le 3e du 75e de ligne, se dirigeront également sur Toulon au 1er juillet.

Ces six bataillons, qui auront reçu leurs conscrits et seront ainsi complétés, formeront une force suffisante pour la garnison de Toulon, de Marseille, de Cette et de toute la côte de la Méditerranée. Le 3e bataillon du 79e, au lieu d'aller à Toulon, ira à Cette; et, comme les conscrits qu'il reçoit sont du département du Var, on prendra une direction qui l'éloigne de ce département, en lui faisant traverser le Vivarais.

Il faut également pourvoir à la garnison de la Spezia. Les 5es bataillons des 101e et 67e fourniront suffisamment de monde pour la garnison de la Spezia.

Le 52e fournira suffisamment pour Gênes. Il fournira un bataillon à Savone.

Le 101e, qui aura deux bataillons complets à Savone, offrira une force suffisante pour la surveillance de toute la côte.

Il y aura en outre à Toulon le 5e bataillon du 22e léger, fort de 500 hommes, le 3e bataillon du 32e léger et le dépôt du 16e.

Quant à la garde des côtes de la Belgique, il y aura quatre bataillons du 3e de ligne qui, recevant 1,200 conscrits, seront forts de 500 hommes chacun, ce qui est à peu près leur complet, en rem-

placement des 1,600 hommes du régiment d'élite; trois bataillons du 105e, d'égale force; le régiment de Belle-Ile; les 4es et 5es bataillons des 47e, 86e, 70e et 15e, forts d'à peu près 500 hommes; ce qui fera donc, indépendamment du régiment de Belle-Ile, quinze bataillons pour la sûreté de ces côtes.

Il y aura à la suite du corps de réserve six brigades de marche, composées de la manière suivante :

La 1re brigade sera formée de six bataillons, chacun de six compagnies; chaque compagnie de 150 hommes, fournis par les vingt-sept régiments français et les trois régiments polonais qui font partie de l'armée du Midi et de l'armée du Centre. Cette brigade se réunira à Tours. Il y sera attaché un colonel en second pour la commander, et deux majors en second, qui commanderont chacun trois bataillons. Cette brigade sera forte de 5,000 hommes.

La 2e brigade sera composée de six bataillons, formés par une compagnie au moins des dépôts de l'armée de Portugal, et par deux compagnies, s'ils peuvent les fournir. Cette brigade se formera à Bordeaux; un colonel en second la commandera, et deux majors en second commanderont chacun trois bataillons. Cette brigade formera 4,000 hommes.

La 3e brigade sera composée d'un bataillon de 500 hommes, fournis par chacun des 118e, 119e, 120e et 121e régiments. Cette brigade, commandée par un major en second, se formera à Bayonne. Elle sera forte de 2,000 hommes.

La 4e brigade sera composée de quatre bataillons, fournis par les 114e, 115e, 116e et 117e. Cette brigade, commandée par un major en second, se formera également à Bayonne. Elle sera forte de 2,000 hommes.

La 5e brigade sera formée de deux bataillons tirés des 44e, 51e et 55e, à 500 hommes chacun. Elle sera commandée par un major en second et se formera à Versailles. Elle sera forte de 3,000 hommes.

La 6e brigade sera composée de deux compagnies des 6e et 3e légers, 42e et 7e de ligne, et de quatre compagnies de marche italiennes, fournies par chacun des régiments italiens. Cette brigade, formant deux bataillons ou 1,600 hommes, se réunira à Turin et sera commandée par un major en second.

Ces six brigades formeront ensemble 17,600 hommes.

Au 15 juin, le ministre me proposera d'ordonner les mouvements pour la formation de ces brigades, en me faisant connaître ce que chaque dépôt pourra fournir en officiers, sous-officiers et soldats.

La cavalerie du corps d'observation de réserve sera composée des

deux régiments provisoires de dragons qui se forment, des régiments qu'on formera avec les hommes arrivant aux dépôts de Niort et de Saintes, du régiment de marche de chasseurs qui a été formé à Gand, enfin de tout ce qu'on pourra former des dépôts des corps de l'armée d'Espagne, avec les 6,000 chevaux de remonte que j'ai accordés. On en fera l'état.

L'artillerie du corps d'observation de réserve sera formée par le matériel qui existe à Saint-Sébastien, Pampelune, Burgos, Valladolid et à l'armée de Portugal; et, pour le personnel, par tout ce qui existe en Espagne et qu'on pourra se procurer après que les trois corps d'observation de l'Elbe, des côtes de l'Océan et d'Italie seront organisés.

Les attelages seront fournis par les détachements que j'ai destinés à former le dépôt d'Auch par mon décret du . . . et pour lesquels j'ai accordé des chevaux, et par des détachements de chevaux qui seraient pris dans le corps d'observation des côtes de l'Océan, si les corps d'observation des côtes de l'Océan et d'Italie ne devaient pas être mis en activité.

Même chose pour les transports militaires. On se servira de ce que j'ai ordonné de réunir au dépôt de Pau par mon décret du . . .

ÉTAT DES FORCES QUI SERONT EN FRANCE ET EN ITALIE AU 1er SEPTEMBRE 1811.

Le corps d'observation de l'Elbe, le corps d'observation du Rhin, le corps d'observation d'Italie, le corps d'observation de réserve, la réserve générale de cavalerie, la Garde impériale, seront en partie sur les frontières et en partie au delà des frontières de France et d'Italie.

ROYAUME DE NAPLES.

Il restera dans ce royaume :

Trois bataillons du 22e léger; les 4e et 6e bataillons qui se formaient aux îles d'Hyères et sont composés de réfractaires (ils seront envoyés par mer à Naples) : cinq bataillons, 4,000 hommes; quatre bataillons suisses, 2,400 hommes; quatre bataillons du régiment de la Tour-d'Auvergne, 4,000 hommes; deux bataillons du régiment d'Isembourg, 2,000 hommes; artillerie, génie, etc., 600 hommes; total, 13,000 hommes.

Le roi de Naples a, en y comprenant sa garde, 30,000 hommes de troupes napolitaines, dont 3,000 hommes de cavalerie. Il serait donc possible de retirer une colonne de 6,000 Napolitains ou autres troupes pour pouvoir se coordonner avec Rome et la Toscane, ou

mieux encore de continuer l'expédition de la Sicile pour contenir les Anglais.

CORFOU.

Il y aura à Corfou :

Le 3e bataillon du 14e d'infanterie légère, deux bataillons du 6e de ligne, un bataillon italien, deux bataillons du régiment d'Isembourg, l'artillerie, le génie, les troupes septinsulaires et albanaises; ce qui formera en tout 11,000 hommes.

Les ordres sont déjà donnés et les dispositions prises pour qu'il soit envoyé à Corfou le 7e bataillon du 14e léger formé en Corse, ainsi que les 6e et 7e bataillons du 6e de ligne, en les tirant des deux régiments de la Méditerranée; ce qui augmentera les forces qui sont à Corfou de trois bataillons français ou 2,700 hommes, et formera un total de 13,000 hommes.

23e DIVISION MILITAIRE.

La Corse aura cinq bataillons du 1er régiment de la Méditerranée et cinq bataillons du 2e; ce qui fait dix bataillons. Elle en fournira trois à l'île d'Elbe, et même un ou deux en Toscane. A cet effet, après qu'on aura pris nos ordres, il sera formé dans ces dix bataillons seize compagnies de grenadiers et de voltigeurs, qu'on pourra composer des Français et des meilleurs sujets. Ce corps formera ainsi quatre bataillons d'élite ou 2,000 hommes, qui serviront pour toute la Toscane et l'Italie.

30e DIVISION MILITAIRE.

Il y aura dans cette division six bataillons du 14e léger et du 6e de ligne mis au complet par les régiments de la Méditerranée; ce qui fera 4,800 hommes, sans compter les vétérans et la gendarmerie. En cas de besoin, le roi de Naples enverrait sa colonne de 5 à 600 hommes, la Corse détacherait les bataillons d'élite des régiments de la Méditerranée, enfin le royaume d'Italie et la Toscane feraient aussi marcher des troupes sur Rome.

29e DIVISION MILITAIRE.

Il se trouvera dans cette division dix bataillons des 29e et 112e régiments, auxquels il manquera les huit compagnies d'élite; la Grande-Duchesse a un bataillon d'élite; l'île d'Elbe sera gardée par trois bataillons de la Méditerranée : on peut donc considérer que cette division aura plus de 10,000 hommes.

28e DIVISION MILITAIRE.

Il y aura cinq bataillons du 52e, hormis les compagnies d'élite, trois bataillons du 102e. On formera des cinq bataillons du 67e, du 101e et du 3e léger, une demi-brigade de 1,500 hommes.

Il y aura en outre deux bataillons du 10e de ligne (le 6e et le 7e). Ces bataillons, complétés au moyen de la conscription, feront un total de 8,000 hommes, sans compter les troupes de la marine.

27e DIVISION MILITAIRE.

Il n'y aura que quatre 5es bataillons, qui formeront une demi-brigade de 2,000 hommes avec le 6e bataillon du 20e régiment; ce qui sera suffisant, cette division n'ayant point de côtes, et le royaume d'Italie et la 28e division pouvant lui offrir des secours considérables.

Il sera convenable de réunir, sur les 18 ou 20,000 hommes qui se trouveront en Toscane et en Piémont, deux divisions actives de 4 ou 5,000 hommes chacune, prêtes à se porter partout où il serait nécessaire.

ROYAUME D'ITALIE.

Le royaume d'Italie aura sept 4es ou 5es bataillons et sept 5es bataillons, ce qui fait environ 10,000 hommes d'infanterie française. Il y aura en outre plus de 20,000 hommes de troupes italiennes, avec 2,000 chevaux italiens ou français; ce qui formera, avec l'artillerie et le génie, un effectif de près de 40,000 hommes, nombre suffisant pour les garnisons de toutes les places et former des colonnes pour faire face soit au débarquement, soit aux troubles de l'intérieur. Il faudra qu'il reste en Italie un millier de chevaux d'artillerie, afin d'avoir toujours attelées huit batteries d'artillerie.

On dressera en détail, aux bureaux de la guerre, les états d'après les données ci-dessus, afin de faire connaître ce qui manque au complet de ces forces, et proposer les mesures nécessaires pour arriver au résultat indiqué.

FRANCE. — COTES DE LA MÉDITERRANÉE.

Toulon est le point important des côtes de la Méditerranée. Les six 4es bataillons qui ont été désignés dans les notes sur le corps d'observation de réserve pour se rendre à Toulon y formeront une garnison de 4,800 hommes. Le 5e bataillon du 22e léger, le 5e du 1er de ligne, le 5e du 16e avec les huit 5es bataillons de l'armée de Dalmatie qui sont dans la 27e division militaire, et le 3e du 32e léger (en le considérant comme un 5e bataillon), font douze bataillons qui seront formés en trois demi-brigades, chacune de quatre 5es ba-

taillons ou 2,000 hommes; ce qui, joint aux six 4es bataillons ci-dessus, serait une force de 11 à 12,000 hommes, beaucoup plus que suffisante pour défendre Toulon, Marseille, Nice, Cette, et contenir tout l'intérieur.

COTES DE L'OCÉAN. — 32e DIVISION MILITAIRE.

Les seize 5es bataillons de l'armée d'Allemagne formeront quatre demi-brigades, chacune de quatre bataillons, chaque bataillon de quatre compagnies, commandé par un major en second. Ces quatre demi-brigades formeront une division de 8,000 hommes qui tiendra garnison à Hambourg. Une division de 6,000 hommes de troupes de la Confédération portera cette force, avec 1,000 hommes de cavalerie, à 15,000 hommes, prêts à marcher en cas d'événements; ce qui fera 25,000 hommes sur ce point, ce qui est suffisant pour contenir le pays, empêcher la contrebande et s'opposer à toute expédition anglaise de 5 ou 6,000 hommes, force selon leur coutume. Si l'on avait à repousser une plus forte expédition, cela entrerait dans le calcul des forces actives.

HOLLANDE.

Il sera complété pour la Hollande vingt 4es bataillons dont les corps sont en Espagne et dont les cadres en sont revenus. On formera de ces vingt bataillons deux divisions, chacune de 8,000 hommes, l'une pour la 31e division et l'autre pour la 17e. Ces deux divisions se coordonneront entre elles.

ANVERS.

Il sera formé des 5es bataillons du corps d'observation du Rhin une division de quatre demi-brigades ou 8,000 hommes, qui occupera un camp auprès d'Anvers. Il sera formé des 5es bataillons des vingt-sept régiments de l'armée du Midi en Espagne, des dix-huit de l'armée de Portugal, de ceux qui sont en Aragon ou en Catalogne et en deçà des Alpes (ce qui doit faire plus de quatre-vingts régiments), vingt demi-brigades. Ces vingt demi-brigades formeront cinq divisions, chacune de quatre demi-brigades ou 8,000 hommes. La 1re sera à Boulogne, la 2e à Cherbourg, la 3e en Bretagne, la 4e à la Rochelle et la 5e à Paris. Il y aura en outre en Bretagne le régiment de Belle-Ile, les quatre 4es bataillons des quatre régiments qui sont dans cette province. Ainsi, sur quelque point que l'ennemi débarque, il y trouvera des forces considérables. Par exemple, s'il débarquait sur l'Escaut, la division d'Anvers, celle de Boulogne, celle de Paris seraient réunies en peu de jours et formeraient sur

ce point 32,000 hommes, Walcheren étant en outre gardé par 6,000 hommes du régiment de Walcheren.

GARDE NATIONALE.

Si les préparatifs de l'ennemi dans le courant de l'hiver font penser nécessaires quelques nouvelles mesures de précaution, on formerait une division de garde nationale à Saint-Omer de 12,000 hommes, et une autre de la même force entre Cherbourg et Rouen; ce qui permettrait de diriger au besoin 24,000 hommes de plus sur l'Escaut, ou de disposer de 20,000 hommes pour les porter, au moindre événement, en Bretagne. Indépendamment de ces deux corps de gardes nationales locales fournis par la Belgique, la Normandie, la Flandre et les départements qui avoisinent Paris, on pourrait facilement lever par département une compagnie d'élite; ce qui ferait cent belles compagnies ou un corps de 15,000 hommes.

A toutes ces forces il faut joindre, à Anvers, à Brest et à Toulon, c'est-à-dire dans les trois grands établissements maritimes, une grande quantité de troupes formées des marins et des ouvriers des arsenaux.

Il convient que le ministre me présente le moyen de compléter tous les 4es bataillons qui rentrent en France, et le projet de leur formation en demi-brigades, composées chacune de quatre bataillons, le bataillon de quatre compagnies, la 5e compagnie restant pour former le dépôt.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17748. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Caen, 24 mai 1811.

Il est indispensable d'avoir un préfet maritime à Toulon. Faites-moi une proposition là-dessus.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17749. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Caen, 24 mai 1811.

On se plaint, à Brest, des fournitures qu'on y envoie de Paris. On cite, entre autres, des chapeaux que l'Administration achète 4 francs

45 centimes, et qu'on a trouvés plus beaux et mieux faits à Brest et au prix de 3 francs 25 centimes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17750. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Caen, 25 mai 1811.

Je suis extrêmement satisfait de la Normandie et de la ville de Caen. Demain je partirai pour Cherbourg. Je pense que je n'irai pas à Granville, cela m'éloignerait trop. Je compte être toujours de retour à la fin du mois.

J'ai pris un décret pour ajourner le Corps législatif, comme cela a été fait pour le couronnement.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17751. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Caen, 26 mai 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre. Je n'ai pas encore vu Lecoulteux; ainsi je ne puis vous rien dire sur les opérations de l'armée de Portugal. Je ne veux pas perdre un moment à vous recommander d'écrire tous les jours au maréchal Marmont et de lui envoyer les *Moniteur;* il y en a plusieurs qui contiennent des nouvelles d'Espagne. Faites connaître au maréchal Marmont qu'il a un entier pouvoir pour réorganiser son armée, en former six ou sept divisions, et pour renvoyer les généraux qui ne lui conviennent pas; qu'il peut prendre les colonels en second du corps du général Drouet pour leur donner le commandement des régiments vacants, en choisissant des officiers vigoureux; qu'il doit renvoyer les administrations qui lui sont inutiles et concentrer son corps dans sa main; qu'il doit lever dans la province de Salamanque et sur ses derrières tous les mulets qu'il pourra trouver, qu'il y en a beaucoup dans ces provinces; que le duc d'Istrie a ordre de le seconder de tous ses moyens et de lui donner même tout ce qu'il pourra de ma Garde; que des marchés sont passés pour l'achat de 4,000 mulets de bât et du train d'artillerie à Bayonne, mais que nécessairement il faudra du temps.

Écrivez au duc d'Istrie qu'il donne 500 chevaux ou mulets de ses attelages, chevaux et harnais, et même du matériel, pour remonter parfaitement l'artillerie du duc de Raguse, car il faut que cette armée

ait son artillerie mobile et en bon état; qu'il peut lever des mulets, en attendant qu'il lui arrive des chevaux pour les remplacer; que 4,000 chevaux d'artillerie et des équipages sont en mouvement sur Bayonne; qu'il ne doit pas garder de matériel inutile à Salamanque, mais tout évacuer sur Burgos; qu'il doit pourvoir aux besoins de l'armée de Portugal avec la plus grande activité; que, si les Anglais se portent sur Ciudad-Rodrigo, il réunisse ses forces pour aller au secours du duc de Raguse et livrer enfin une belle bataille. Vous lui représenterez qu'il n'écrit pas assez souvent, qu'au lieu d'écrire tous les jours il n'écrit presque pas et ne fait pas connaître ce qui se passe.

Recommandez au duc de Raguse de bien reformer son armée, de livrer bataille aux Anglais s'ils se portent sur Ciudad-Rodrigo; que, dans ce cas, le duc d'Istrie peut le renforcer d'une division d'infanterie de 10,000 hommes de ma Garde; qu'il doit annoncer mon arrivée prochaine et sa marche sur Lisbonne aussitôt que la récolte sera faite.

Voyez le ministre de la guerre et de l'administration de la guerre pour qu'on active les achats que j'ai ordonnés pour la remonte des détachements des bataillons du train et des équipages des dépôts d'Auch, de Pau et de Toulouse.

Je pense qu'il faut envoyer un officier au duc d'Istrie pour lui faire connaître que j'espère qu'il prendra toutes les mesures pour être décidément utile à l'armée de Portugal.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17752. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Caen, 27 mai 1811.

Mon Cousin, rendez-vous auprès du roi d'Espagne, et portez-lui une lettre que vous calquerez sur celle que je vous écris.

Le roi d'Espagne peut partir quand il le jugera à propos; s'il ne veut pas attendre mon retour, il en est le maître.

L'armée du Centre est entièrement sous ses ordres. Le général Belliard ne doit pas prendre le titre de major général, mais de chef d'état-major de l'armée du Centre. Si le Roi n'est pas content de ce général, il peut en proposer un autre qui ait sa confiance. Il est le maître de suspendre, de renvoyer, de traduire à des commissions militaires les généraux et officiers de l'armée du Centre, d'administrer les provinces comprises dans l'arrondissement de cette armée comme il le jugera le plus convenable au bien de mon service.

A l'armée du Nord, j'ai besoin d'un maréchal qui commande les troupes qui sont dans cette province. Le duc d'Istrie ne paraît pas convenir au Roi ; je ne serais pas éloigné de le remplacer par le maréchal Jourdan, si cela est agréable au Roi et à ce maréchal. Mais je ne puis rien changer à l'organisation de l'armée du Nord, qui doit rester comme elle est, hormis de la mettre sous les ordres d'un maréchal français qui ait davantage la confiance du Roi.

Dans ce gouvernement, la justice doit se rendre au nom du Roi. Les commandants doivent lui envoyer des rapports journaliers. L'intendant général Dudon doit envoyer au Roi l'état de la perception des contributions et de leur emploi. Le Roi doit avoir auprès du général en chef de l'armée du Nord un commissaire espagnol, pour veiller à ce que le quart du revenu des provinces de cette armée soit versé à Madrid, pour le service du Roi et pour secourir l'armée du Centre.

Je consens que, toutes les fois que les provinces auraient les moyens nécessaires pour se garder et se garantir des incursions des guérillas, elles puissent rentrer entièrement dans l'administration espagnole, en ne fournissant que ce qui sera convenu.

Je ne peux que dire la même chose de l'armée du Midi. Le maréchal qui commande cette armée doit envoyer des rapports au Roi et l'instruire de tout ce qui se passe. Les budgets en recette et en dépense des différentes provinces doivent être envoyés au Roi, qui y tiendra un commissaire pour percevoir le quart des revenus.

La même méthode sera suivie pour l'armée d'Aragon.

Je satisfais ainsi aux désirs que m'a exprimés le Roi, hormis sur le point qui touche au commandement général de mes troupes. Je ne peux pas donner le commandement général de mes armées en Espagne, parce que je ne vois pas d'homme capable de les conduire, et que le commandement doit être simple et un. Dans la note que le Roi m'a présentée, tout est complexe et confus. Il est dans la nature des choses qu'un maréchal qui résiderait à Madrid et dirigerait les opérations voudrait en avoir la gloire avec la responsabilité, et que les commandants des armées du Midi et du Portugal se croiraient moins sous les ordres du Roi que de son chef d'état-major, et par conséquent n'obéiraient pas.

Indépendamment du commandement de l'armée du Centre, le Roi aurait le commandement des troupes qui entreraient dans l'arrondissement de cette armée. Si l'armée du Midi se repliait sur l'armée du Centre, elle serait sous les ordres du Roi ; de même pour l'armée de Portugal. Le Roi aurait le commandement de ces deux armées si elles se groupaient dans ce territoire.

Dans celle des armées où le Roi se rendrait, il aurait les honneurs du commandement. Mais mon intention est de ne rien changer au commandement militaire, ni à l'armée du Nord, ni à l'armée d'Aragon, ni à l'armée du Midi, ni à l'armée de Portugal, hormis ce qu'il est nécessaire d'établir pour que le Roi ait des rapports de tout ce qui se passe, connaisse tout, et puisse se servir de ces relations, dans sa position centrale, pour instruire les autres généraux. Cette communication de renseignements, d'observations, de conseils, peut même avoir lieu par le canal du ministre de la guerre espagnol.

Vous devez ajouter que le Roi doit correspondre directement avec vous; que toutes ses lettres doivent être signées par lui; que les vôtres lui seront adressées directement; qu'il doit les ouvrir et communiquer à son chef d'état-major ce qu'il jugera convenable; que tous les comptes rendus et états de situation doivent vous être envoyés; que tout doit être simple et net, les rapports vrais et exacts, et que le Roi doit vous instruire de tout, comme cela est d'usage dans une armée.

Vous ferez connaître au Roi que 500,000 francs par mois lui seront envoyés jusqu'au 1er juillet; mais qu'à compter du 1er juillet il recevra un million par mois pendant le reste de l'année.

Enfin vous devez vous concerter avec le Roi pour organiser l'armée du Centre, en retirer les généraux qui lui déplaisent, faire des exemples des généraux qu'il accuse et leur faire rendre les sommes qu'ils ont dilapidées. C'est au Roi que je m'en prendrai si les officiers de son armée ne sont pas contenus dans la discipline convenable; il doit faire des exemples et envoyer des rapports détaillés sur tout, tous les jours.

Vous m'enverrez la copie de votre lettre au Roi et le rapport de ce qu'il vous dira dans cette entrevue et de ce qu'il compte faire. Je désire que vous n'envoyiez aucune lettre là-dessus, soit aux gouverneurs des provinces, soit aux généraux commandant les armées, sans me les avoir communiquées.

Je veux faire tout ce qui peut donner un nouvel éclat à l'entrée du Roi en Espagne, mais rien de ce qui pourrait désorganiser l'armée d'Andalousie ou les autres armées.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17753. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Cherbourg, 28 mai 1811.

J'ai vu avec peine qu'on ait dépensé 12 à 15,000 francs pour faire un pont-levis et réparer la citadelle de Caen. Il y a aussi dans cette place une cinquantaine de canons qui sont inutiles. Faites-moi un rapport là-dessus.

Il me semble qu'il faudrait démolir cette citadelle et la vendre à la ville; ses promenades y gagneraient; ce serait d'ailleurs une économie, puisque cela entraîne toujours la guerre dans quelque dépense.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17754. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A CHAMBORD.

Cherbourg, 29 mai 1811.

Mon Cousin, écrivez au général Suchet que je n'entends pas parler de lui; qu'il paralyse des forces considérables en ne faisant rien, tandis que de grands coups se frappent partout.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17755. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A CHAMBORD.

Cherbourg, 29 mai 1811.

Mon Cousin, écrivez au général Belliard qu'il y a beaucoup d'artillerie à Tolède et autres places de l'armée du Centre qu'il serait convenable de réunir sur Madrid. Écrivez la même chose au duc d'Istrie. Toute l'artillerie et les munitions d'artillerie, hormis ce qui est nécessaire à l'armée de Portugal, doivent être centralisées sur Burgos.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17756. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A CHAMBORD.

Cherbourg, 29 mai 1811.

Mon Cousin, au 15 juin il partira un 6e convoi de fonds qui sera composé de quatre millions, savoir :

Pour l'armée du Midi, 500,000 francs en traites;

Pour l'armée du Centre, 500,000 francs en numéraire, pour le prêt de juin fait au Roi; 500,000 francs, pour le même, en traites;

Pour l'armée du Nord, 500,000 francs, dont 250,000 francs en traites et 250,000 francs en argent; sur cette somme, 300,000 francs seront envoyés au général Bonnet;

Pour l'armée de Portugal, deux millions, savoir : un million en traites et un million en argent.

Ce convoi partira le 15 juin, sous l'escorte des nouveaux bataillons qui seront arrivés alors à Bayonne, ces nouveaux bataillons ayant ordre d'entrer en Biscaye sans délai, pour être incorporés. Au 1er juillet, un septième convoi composé de quatre autres millions sera envoyé. Vous m'en présenterez la distribution avant le 15 juin.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17757. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Alençon, 1er juin 1811.

Monsieur le Comte Bigot Préameneu, je vous renvoie les lettres de Savone[1], afin que vous ayez la collection. J'attends que vous m'envoyiez la lettre du Pape au cardinal Fesch. Rapprochez cela des protestations qu'a faites le Pape, et mettez-moi cela sous les yeux. Je suppose que vous avez préparé votre exposé et réuni toutes vos pièces.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

17758. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Alençon, 1er juin 1811.

Je reçois votre lettre du 29 mai. Je ne comprends pas bien l'organisation des bataillons coloniaux, et comment on doit mettre les armes à la main à de mauvais sujets. Les soldats mauvais sujets et incorrigibles, qu'il est dangereux de conserver dans les corps réguliers, qui troublent la tranquillité dans l'intérieur, doivent bien faire partie de ces bataillons, mais au lieu d'être armés de fusils devraient être armés de pioches et travailler. Faites-moi un rapport sur cela. Dans les bataillons, il ne sera laissé d'armes qu'aux hommes de la 1re compagnie, qu'on composera des hommes les plus sages et dont on

[1] Lettres des évêques en mission auprès du Pape.

sera le plus content. Les autres n'auront que des pioches et outils de pionniers, ne jouiront d'aucune masse et seront mis pour les travaux à la disposition du génie, qui sera chargé de les solder. On pourrait peut-être en faire autant des bataillons étrangers.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17759. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Alençon, 1er juin 1811.

Remettez-moi un état de situation des troupes, par ordre numérique, au 15 mai. Je vous prie de faire faire cet état avec plus de soin que n'a été fait le dernier, qui est plein de fautes. Il ne faut pas qu'on porte comme exécutés les ordres qui sont donnés. Il faut qu'à chaque régiment on mette la date de l'état de situation, qu'on copie à l'encre rouge les ordres qu'on a donnés, en mentionnant quand ils seront exécutés. Dans les observations, en mettant le nombre d'hommes que les corps reçoivent de la conscription, il faut désigner le département.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17760. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Alençon, 1er juin 1811.

Mon Cousin, écrivez au duc de Raguse qu'il est nécessaire que son artillerie soit bien remontée et bien approvisionnée avant de faire aucun mouvement important; qu'il faut qu'il ait au moins soixante pièces de canon attelées, avec les approvisionnements, et que son armée soit parfaitement reposée et réorganisée; qu'il est maître de donner l'ordre au duc d'Abrantès, et à tous les généraux qui ne lui conviendraient pas, de rentrer en France; enfin qu'il doit arranger son armée de manière qu'elle soit parfaitement dans sa main et qu'il n'éprouve aucun obstacle; que, indépendamment de la brigade Wattier, le duc d'Istrie a ordre de lui remettre 500 chevaux d'artillerie et de lever tous les mulets qu'il sera possible de trouver; qu'il doit rappeler tous les détachements de son armée qui se trouvent isolés dans les villes du sixième et du septième gouvernement; et qu'incessamment des troupes devant remplacer, dans la Biscaye et dans la Navarre, les régiments provisoires composés d'hommes appartenant à l'armée de Portugal, il se trouvera par là obtenir une augmenta-

tion de 9,000 hommes; que 2,000 chevaux d'artillerie sont en mouvement pour se rendre à Bayonne, et que 4,000 hommes de cavalerie appartenant à son armée vont le rejoindre. Je suppose que le duc de Raguse vous a envoyé l'état de situation de l'armée; vous ne me l'avez pas envoyé, de sorte que depuis plus de trois mois je n'ai plus aucune idée de ce que c'est que l'armée de Portugal.

Mandez au duc d'Istrie que je donne ordre que 500 chevaux de la Garde partent le 5 juin de Paris pour se rendre à Bayonne. Donnez-lui l'ordre d'envoyer à Bayonne des soldats du train de la Garde pour prendre ces chevaux, afin que les hommes qui les conduiront puissent revenir à Paris. Comme je pense qu'il aura levé 300 mulets, il aura ainsi 800 chevaux ou mulets; ce qui lui permettra de donner à l'armée de Portugal, indépendamment des 500 chevaux qu'il lui aura donnés, les mulets qu'il aura levés. Vous donnerez l'ordre au duc d'Istrie de mettre la brigade du général Wattier à la disposition du duc de Raguse. Cette brigade fera désormais partie de l'armée de Portugal. Réitérez l'ordre au duc d'Istrie de fournir à cette armée ce dont elle aura besoin et d'approvisionner Ciudad-Rodrigo pour six mois.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17761. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Alençon, 1er juin 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre. Je suppose que vous envoyez les *Moniteur* en Espagne. Instruisez le maréchal Marmont qu'une bataille a eu lieu le 16, à 5 lieues de Badajoz, entre le maréchal Soult, qu'on suppose fort de 25 à 30,000 hommes, et les alliés, composés des Espagnols de Castaños et de Blake, des Portugais et Anglais de Beresford et de Hill. Les Anglais disent dans leurs journaux qu'ils ont perdu 8,000 hommes, dont 3 généraux anglais, et que lord Wellington allait se porter avec 12,000 hommes pour renforcer Beresford.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17762. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Alençon, 2 juin 1811.

Le 4e bataillon du 22e, qui est aux îles d'Hyères, n'a aucun habil-

lement. Il n'a pas de chef de bataillon; il est fort urgent d'en envoyer un. Il paraît qu'il manque à ce bataillon des officiers; présentez-les à ma nomination. En attendant, vous pouvez y diriger les officiers que j'ai nommés à Cherbourg, parmi lesquels il y a un chef de bataillon, et que j'avais désignés pour le régiment de Walcheren, si toutefois ce régiment de Walcheren n'a pas besoin de ces officiers. La paille pour les camps aux îles d'Hyères est très-mauvaise. Il serait bien essentiel que le roi de Naples envoyât ses canonnières à Port-Cros pour prendre le bataillon du 22e et le conduire, en longeant la côte, à Naples.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17763. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Chartres, 3 juin 1811.

Le général Miollis devrait vous écrire exactement pour vous faire connaître de quelle manière les affaires marchent à Rome. Mon intention est de finir ce qui se passe dans cette ville. Vous devez ordonner que tous ceux qui refuseraient le serment, sous quelque prétexte que ce soit, soient arrêtés, à commencer par les *curiali*, et qu'on prenne des mesures vigoureuses pour sortir de cette ridicule situation. Il me paraît nécessaire d'avoir un rapport général sur la situation de Rome, afin qu'on puisse y adopter des mesures proportionnées aux circonstances où ce pays se trouve.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17764. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Chartres, 3 juin 1811.

L'artillerie n'a pas déterminé de quelle manière devaient être faites les plates-formes des mortiers à plaque, et ce défaut d'instruction rend à peu près inutiles ces mortiers. Je m'étais déjà aperçu au fort Impérial de Cadzand que les plates-formes étaient insuffisantes. J'ai fait essayer plusieurs bombes sur la batterie de Cherbourg, et je me suis convaincu qu'après avoir tiré une bombe un même mortier n'en pouvait tirer une seconde qu'après plusieurs heures et des fatigues énormes pour remettre le mortier en batterie. Il est nécessaire que vous fassiez une instruction pour déterminer de quelle manière doivent être faites les plates-formes des mortiers à plaque. Je ne parle

pas des moyens de solidité, qui sont connus et employés dans l'artillerie. Les dimensions doivent être différentes; cette plate-forme doit être le double de la plate-forme ordinaire. La première moitié doit être horizontale, afin de ne point influer sur le tir; la seconde moitié doit faire un angle de 10 à 15 degrés. Il sera bon de faire des expériences pour bien déterminer cet angle, afin de réunir à la solidité de la deuxième partie de la plate-forme le résultat tout aussi important d'offrir un obstacle au recul du mortier, tel que cela ne le fasse point verser. Je suis fondé à penser que l'angle que je viens de déterminer remplirait ce double but.

C'est par défaut de pareilles instructions que les mortiers du fort Impérial n'ont été d'aucune utilité pour la défense de Flessingue, et que les canonniers, après des fatigues énormes pour tirer un coup, prenaient le parti de ne plus tirer : or les mortiers ne peuvent faire d'effet qu'en multipliant les coups, vu l'incertitude du tir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17765. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Chartres, 3 juin 1811.

Vous me mandez que les trois petits bataillons tirés du régiment de Walcheren et destinés à tenir garnison dans l'île de Schouwen ont été organisés, et que les cadres des 3e et 4e compagnies du 5e bataillon du 65e ont servi à former le 1er bataillon. Je ne comprends pas trop tout cela. Ces deux compagnies doivent continuer à former la 3e et la 4e compagnie du 5e bataillon du 65e, correspondre avec le major, et être soldées, habillées et entretenues par les soins du dépôt. Il ne faut donc pas appeler ces bataillons, 1er, 2e ni 3e, mais détachement du 19e, détachement du 65e, détachement du 72e; et les armes qu'a fournies le général Gilly-Vieux doivent être fournies au compte des corps.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17766. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Chartres, 3 juin 1811.

Est-ce que vous avez donné ordre à deux cadres de compagnie du 37e de se rendre de la 6e division militaire en Hollande? Cela résul-

rait de ce que je lis dans les états que présente le général Dumas. e serait une chose fâcheuse. Puisque les conscrits du corps arrivent Besançon, il n'y avait pas d'utilité à affaiblir ces cadres. La composition de l'armée aujourd'hui est telle que vous ne devez prescrire ucun mouvement sans mon ordre. Si vous m'aviez soumis ce mouement, je ne l'aurais pas approuvé.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17767. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Chartres, 3 juin 1811.

Mon Cousin, je reçois vos lettres du 28 mai. Écrivez au général app que son observation n'a pas le sens commun; qu'il ne faut pas re grand grec pour savoir qu'il est utile de séparer les régiments : les bataillons des nations différentes, et que je suis surpris qu'il 'ait pas compris que je ne voulais pas laisser la place importante de anzig à la disposition des troupes d'une seule nation. Faites-lui onnaître qu'il doit composer sa division mobile de troupes de différentes nations, et la garnison de Danzig également de troupes de ifférentes nations.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17768. — AU COMTE GARNIER, PRÉSIDENT DU SÉNAT, A PARIS.

Palais de Saint-Cloud, 4 juin 1811.

Monsieur le Comte Garnier, président du Sénat, entre toutes les râces qu'il a plu à la divine Providence de répandre sur nous et sur otre Empire depuis notre avénement au trône, celle qu'elle vient e nous accorder par la naissance d'un fils est une des marques les lus signalées que nous puissions recevoir de sa protection. En conséquence, nous avons résolu d'en rendre de solennelles actions de râces. Nous nous transporterons à cet effet, avec notre très-chère ouse et compagne, l'Impératrice et Reine, le 9 de juin présent ois, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris, pour sister au *Te Deum* qui sera chanté dans cette circonstance solenelle, et au baptême de notre cher fils, le Roi de Rome, qui sera lébré en même temps. Nous vous faisons cette lettre pour que vous ez à faire connaître au Sénat que nous désirons qu'il se rende ledit our, 9 juin, dans l'église métropolitaine de Paris, pour concourir

avec nous à remercier Dieu de cet heureux événement qui assure le bonheur de nos peuples.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

17769. — DÉCISION.

Saint-Cloud, 4 juin 1811.

Le duc de Feltre, ministre de la guerre, rend compte à l'Empereur, sur le rapport du prince d'Eckmühl, que depuis longtemps les Prussiens rassemblent une grande quantité d'artillerie et de munitions de guerre à Kolberg, et que les arsenaux de Berlin sont dans la plus grande activité.

Renvoyé au ministre des relations extérieures, pour me faire un rapport sur la conduite des Prussiens, sur lesquels il faut s'expliquer franchement. Tout cela est aujourd'hui une mauvaise plaisanterie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

17770. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 5 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez ordre, par une estafette extraordinaire, à 500 chevaux bien harnachés du 6e bataillon du train d'artillerie qui est à Besançon et à 500 du 11e bataillon de partir en deux convois et de se rendre à Auxonne. Ordonnez qu'autant que possible ce soient les hommes des mêmes compagnies qui servent ces chevaux. A leur arrivée à Auxonne, faites-les atteler à 250 voitures de poudre, savoir : moitié chargées de cartouches à balles et à boulet, et moitié de cartouches d'infanterie. Si vous jugez convenable de leur faire atteler ces munitions, même à Besançon, je n'y vois pas d'inconvénient. Si enfin à Besançon et à Auxonne vous n'aviez pas la quantité de caissons chargés de cartouches à balles et à boulet et d'infanterie que je demande, vous feriez charger de la poudre sur des charrettes d'artillerie qui se trouveront dans ces deux villes. Vous dirigerez ces transports sur Auch.

A leur arrivée à Auch, ces 1,000 chevaux seront servis par les hommes du dépôt d'Auch. La remise des chevaux et des harnais sera faite en règle, et les hommes du 6e et du 11e bataillon retourneront à Besançon. Il est convenable qu'en partant de Besançon tout le monde croie n'aller qu'à Auxonne, que le directeur d'Auxonne seul ait le secret et les fasse partir d'Auxonne de manière que le secret

soit encore gardé dans les premiers jours de la route. Avant que ce convoi arrive à Auch, vous m'aurez remis le grand travail de l'artillerie et j'aurai pu déterminer où ces chevaux devront se rendre en partant d'Auch. Prenez des mesures pour que la remise des chevaux et des harnais se fasse en règle et pour que les hommes retournent promptement à Besançon. Vous instruirez de cette mesure le prince de Neuchâtel, qui en donnera avis au général Marmont. Cela fera 1,500 chevaux qui auront été dirigés sur l'Espagne. Il me semble que le directeur d'Auxonne peut seul avoir ce secret; il faut que cela s'exécute de manière qu'on ne sache ni à Besançon ni à Auxonne que le convoi va à Auch.

Je désire envoyer encore 1,000 chevaux en Espagne, en les prenant tant dans le 14e que dans les deux autres bataillons qui sont encore en France. Faites-moi connaître où sont ces bataillons, où je pourrai prendre ces chevaux, ce qu'ils doivent atteler, et enfin s'il y aura suffisamment d'hommes au dépôt d'Auch pour recevoir la remise de ces chevaux.

Je n'ai pas besoin de vous recommander que les voitures autres que celles d'artillerie prennent le moins de charge possible. Je vous laisse même le maître de les atteler de 6 chevaux au lieu de 4, afin que les chevaux soient moins fatigués.

Je trouve qu'il y a suffisamment de pièces et de caissons en Espagne; ce qu'il faut y envoyer, ce sont des munitions. S'il est des points de la route où il y ait des munitions, tels que la Rochelle ou quelque autre place, une partie de ces chevaux pourrait y être envoyée pour prendre un chargement.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17771. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 juin 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, on m'assure que le baron Alquier a demandé à la cour de Suède une campagne qui lui a été accordée. Cela me paraît extraordinaire; rendez-m'en compte.

Vous ferez connaître au comte Lauriston que, le prince Kourakine ayant quitté depuis longtemps la maison de campagne que je lui avais donnée, il n'est pas convenable qu'il accepte celle qui lui est offerte, et que, s'il a besoin d'une maison de campagne, il faut qu'il la loue; mais tout cela sans affectation et sans laisser rien apercevoir.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17772. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 juin 1811.

Faites-moi connaître s'il existe sur les fonds des départements des fonds sur lesquels on pourrait donner une gratification aux préfets du Calvados, de la Manche, de l'Orne, d'Eure-et-Loir, afin de les indemniser des frais qu'a pu leur occasionner mon passage dans leur département.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17773. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 juin 1811.

Le général Suchet écrit, en date du 21 mai, qu'il a investi Tarragone; qu'il s'est emparé de plusieurs forts autour; qu'il a ouvert la tranchée, repoussé toutes les sorties de l'ennemi; qu'il l'a battu toutes les fois qu'il s'est présenté au secours de la place; que Campo Verde, avec les débris de son armée, est entré à Tarragone par mer, et qu'il serait temps et nécessaire que le duc de Tarente se portât sur Montserrat avec une partie de l'armée de Catalogne. Envoyez un de vos officiers au général Baraguey d'Hilliers pour qu'il se mette à la tête d'un camp volant et fasse diversion en faveur du général Suchet.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17774. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, les circonstances étant moins urgentes du côté du Nord, je désire que vous ordonniez aux cadres des 6es bataillons de l'armée d'Allemagne qui sont à Wesel et à Munster de retourner à leurs dépôts. Envoyez cet ordre par l'estafette de Hambourg. Ces bataillons se formeront mieux à leurs dépôts et tout se fera plus en règle.

Vous donnerez l'ordre que les hommes disponibles dans les 4es et 5es bataillons aux dépôts soient d'abord employés à porter au complet de 700 hommes, les cadres compris, les 4es bataillons, et que le surplus soit donné aux 6es bataillons; et vous me rendrez compte de la situation des 4es et 6es bataillons au 1er juillet (tout cela pour l'armée d'Allemagne).

Vous devez regarder comme non avenues les dispositions que j'avais ordonnées pour que des détachements des dépôts de l'armée d'Espagne fussent employés à compléter les bataillons de l'armée d'Allemagne.

Vous devez également regarder comme non avenu l'ordre que j'ai donné pour que les 150 conscrits réfractaires incorporés dans les compagnies du 5e bataillon des différents régiments de l'armée d'Allemagne soient versés dans les 6es bataillons. Mon intention est que pour toutes les compagnies qui sont dans l'île de Walcheren vous me rendiez compte de leur situation, et me fassiez connaître si elles sont habillées, armées et dans le cas de partir. Je vous enverrai alors l'autorisation de les faire venir par eau sur le Zuiderzee et de les diriger du Zuiderzee par terre sur Hambourg, où elles seront incorporées dans les bataillons de guerre et serviront à les compléter.

Mon intention est qu'un autre cadre de compagnie du 5e bataillon de ces régiments se rende dans l'île de Walcheren, aussitôt qu'il y aura suffisamment de conscrits, pour prendre 150 conscrits réfractaires et les transporter dans le nord de l'Allemagne pour être incorporés dans les bataillons de guerre; ce qui porterait ces bataillons au grand complet.

Faites-moi un rapport sur toute cette opération.

Je désirerais avoir tous les huit jours des détails sur ce qui se passe aux dépôts des conscrits réfractaires, sur leur nombre, les progrès de leur instruction, leur habillement, la désertion et sur tout ce qui peut me mettre à même d'être parfaitement instruit de leur situation.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17775. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, les deux bataillons du train d'artillerie, en Italie, ont besoin de 600 hommes, puisqu'ils reçoivent 1,280 chevaux. Vous donnerez ordre au commandant de la 29e division militaire de choisir, parmi les 600 conscrits réfractaires qui arrivent de Corse au mont Argentaro, les 100 hommes dont on peut être le plus sûr et qui auraient l'habitude de manier des chevaux, et de diriger ces hommes sur Vérone, où ils seront habillés et incorporés dans le 7e bataillon du train d'artillerie. Vous aurez soin d'ordonner que,

s'il n'y a que 300 hommes arrivés au mont Argentaro, on n'en prenne que 50, sauf à compléter le nombre prescrit à mesure qu'ils arriveront.

Vous donnerez ordre que le 5e bataillon du 102e, qui est dans l'île Sainte-Marguerite où il reçoit des conscrits réfractaires du dépôt de Toulon, choisisse également 50 hommes des plus sûrs et qui n'appartiennent pas aux départements de la Provence; que ces 50 hommes soient envoyés par mer à Gênes, et de là débarqués et dirigés par terre sur Vérone, où ils seront incorporés dans le 7e bataillon du train.

Enfin vous ordonnerez que 50 hommes des meilleurs sujets, et sur lesquels on peut le plus se fier, soient pris dans les compagnies du 5e bataillon du 22e léger, qui est aux îles d'Hyères, et soient également dirigés sur Gênes et de là sur Vérone.

Vous prescrirez les mesures convenables pour que ces hommes soient envoyés avec des sergents et officiers, et embarqués de manière à être surveillés.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17776. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 juin 1811.

Monsieur le Comte Decrès, je viens de prendre un décret pour organiser dans les régiments d'infanterie de ligne une compagnie qui sera destinée à la garnison des vaisseaux. Cent régiments fourniront chacun une compagnie. Il ne sera mis cette année à votre disposition que cinquante-cinq compagnies, savoir : pour le Texel, cinq; pour l'embouchure de la Meuse, deux; pour l'escadre d'Anvers, dix-huit; total, 25 compagnies pour le nord; à Cherbourg, deux; à Brest, une; à Lorient, cinq; à Rochefort, trois; total, 11 compagnies pour le centre; à Toulon, seize; à Gênes, une; à Venise, deux; total, 19 compagnies pour le midi; total général, 55 compagnies.

Dans le même décret vous verrez que les garnisons des frégates, corvettes, bricks, chaloupes canonnières, etc., seront fournies par l'artillerie de la marine.

A cette occasion, je pense qu'il est convenable d'augmenter le nombre des canonniers de la marine. Faites-moi un rapport sur leur organisation, régiment par régiment, bataillon par bataillon, compagnie par compagnie. Je crois que les compagnies d'artillerie de la marine doivent avoir un effectif de 200 canonniers et que les cadres

ient d'un petit nombre d'officiers et de sous-officiers, parce embarquez peu d'officiers. L'arsenal d'Anvers et le voisinage l'Amsterdam sembleraient exiger l'existence d'un état-major : de la marine à Anvers. Cela serait utile sous un autre vue, en ce que cette réunion d'officiers pourrait, dans un vu, être fort utile sur l'Escaut. Je vois que le 1er régiment bataillons et un effectif de 3,900 hommes, sur lesquels nniers, qui sont à effacer et à porter seulement pour mé- : 1er régiment est à Brest. Le 2e régiment a cinq bataillons, quatre, et 4,900 hommes, dont 900 prisonniers qu'il faut t effacer. Le 3e régiment, qui est à Rochefort, a sur mmes 500 prisonniers. Ce régiment pourrait servir à la efort et Lorient ; et le 4e régiment, qui est à Lorient, pour- envoyé à Anvers. Il résulte que les quatre régiments ont ommes d'effectif, sur lesquels il y a 3,000 prisonniers ; il : 10,000 hommes. Je désire avoir des renseignements dé- ces régiments, que je crois très-utile de compléter et de bon état.

NAPOLÉON.

riginal comm. par Mme la duchesse Decrès.

17777. — DÉCISION.

Saint-Cloud, 6 juin 1811.

de Feltre, ministre de la connaître à l'Empereur que s ennemies, portant 20 à , sans canon, viennent son- ses de l'Escaut, en face de de la flottille, sans qu'on la chasse.

Je prie le ministre de la marine de me faire enfin un rapport là-dessus, car il est trop ridicule que des péniches ennemies viennent tous les jours nous insulter à la portée de terre. Il est inouï que toute une escadre souffre ce déshonneur. Il n'y a donc pas de canots à cette escadre! Est-il donc si difficile d'attacher une bonne division de huit ou dix péniches à cette escadre, lesquelles, soutenues par les canonnières et bâtiments légers, mettent un terme à ces insultes?

NAPOLÉON.

riginal. Archives de la marine.

17778. — A ÉLISA NAPOLÉON,

GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE, A FLORENCE.

Saint-Cloud, 6 juin 1811.

Ma Sœur, je reçois votre lettre du 28 mai. Je vois avec plaisir que l'on envoie de Corse les 600 conscrits destinés à remplir les cadres des compagnies du 5e bataillon placé au mont Argentaro; mais il est nécessaire que les conscrits sortent d'Orbitello et soient placés au mont Argentaro, où on les campera dans des baraques. Voilà la saison où Orbitello est très-malsain, au lieu que le mont Argentaro est très-sain. Ces conscrits seront habillés, équipés et entretenus par le dépôt des deux régiments qui sont en Toscane. Tenez un officier supérieur au mont Argentaro qui discipline et instruise ces troupes. Établissez-y une bonne police pour que ces jeunes gens ne désertent point et se forment. Mon intention est de réunir plusieurs milliers d'hommes au mont Argentaro, parce que c'est une position dont l'air est sain, et qui est une réserve naturelle pour se porter partout où il serait nécessaire.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.

17779. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 7 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez ordre que le 10e de ligne s'embarque le 10 de ce mois à Lyon sur deux bateaux, et arrive à Pont-Saint-Esprit, d'où il continuera sa route sur Pau.

Vous donnerez ordre au 20e régiment de ligne de partir le 11.

Je suppose donc que le 12 et le 13 les troupes seront à Pont-Saint-Esprit, et que dans les premiers jours de juillet elles seront à Pau.

Donnez ordre que, le 12, les deux bataillons du 60e qui sont à Toulon partent pour Pau.

Faites-moi connaître si les compagnies d'artillerie des 60e, 10e et 20e sont avec ces régiments, et si elles ont leurs pièces, leurs caissons et attelages; car il est important qu'elles aient tout ce qui est nécessaire pour entrer en campagne. Ayez soin qu'il y ait à Pau les cartouches nécessaires à ces régiments, pour leur entrée en Espagne. Ils n'entreront, au reste, en Espagne que d'après les ordres que je donnerai. Vous préviendrez le prince de Neuchâtel, qui prendra mes ordres pour leur destination ultérieure.

Vous donnerez l'ordre aux deux bataillons suisses qui sont à Rennes de se rendre à Cherbourg. Donnez ordre d'y réunir tout le 113e, et vous me ferez connaître quand les bataillons du 5e léger pourront se rendre à Rennes et s'y réunir avec les bataillons d'élite du 3e et du 105e.

Vous ferez connaître au général commandant la 8e division militaire que les deux bataillons d'élite du 52e doivent arriver à Toulon pour remplacer le 60e, et que ces bataillons se rendent de Gênes à Toulon pour y tenir garnison.

Faites-moi connaître quand les bataillons des 8e et 18e légers, des 23e, 81e, 79e, 5e, 60e et 11e de ligne, qui sont à Genève et à Chambéry, et qui doivent être complétés par des conscrits, pourront partir pour se rendre à Toulon, où je voudrais réunir ces huit bataillons pour tenir garnison sur les côtes.

Je continue à laisser les bataillons suisses à Avignon, afin qu'en cas d'événement le général commandant la 8e division puisse les faire venir sur les côtes; mais il ne doit le faire qu'en cas de nécessité.

Donnez ordre que trois compagnies du 24e de ligne qui sont à Lyon soient complétées à 420 hommes; faites-en passer la revue, et faites-moi connaître quand ce bataillon de trois compagnies sera en état de partir pour Paris.

Enfin faites-moi connaître quand les 1er, 62e et 101e de ligne arriveront à Turin.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17780. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 7 juin 1811.

Je lis votre rapport du 5 juin, ainsi que les états qui y sont joints, sur le travail de l'artillerie.

PERSONNEL. — Le général Éblé aurait parfaitement convenu à la place de directeur général à Burgos. Le général Ruty est trop loin; avant qu'il arrive il s'écoulera plusieurs mois. Le général Foucher, qui est à l'armée du Nord, est rendu sur les lieux; il faut donc l'investir de cette fonction. Il faut laisser le général Charbonnel avec le général Reynier à l'armée de Portugal, et le général Ruty à l'armée du Midi. Il faut laisser tous les colonels qui sont à l'armée du Midi; cela est trop loin, leur retour est exposé à trop de chances, et d'ailleurs la guerre que l'on fait de ce côté est trop active pour qu'ils n'y

soient pas nécessaires. Le colonel Douence, qui est à Madrid, pourra venir à Burgos sous les ordres du général Foucher. Il faut laisser le chef d'état-major Raffron à l'armée d'Aragon. J'approuve que les colonels et chefs de bataillon que vous jugez inutiles aux armées du Centre, de Portugal, d'Aragon et du Nord, rentrent; mais, quant à l'armée du Midi, il ne faut pas y toucher.

J'ai signé le décret qui nomme le général Foucher directeur général de l'artillerie en Espagne, et j'ai approuvé les instructions que vous lui donnez. Venons actuellement au matériel.

Matériel. — Par votre état n° 3 je vois que l'armée du Nord a trente-six pièces. Je suppose que dans ce nombre celles de la Garde ne sont pas comprises. Donnez-moi quelques détails là-dessus. La Garde seule a douze pièces d'artillerie à cheval et vingt-quatre pièces de régiment; total, trente-six. Indépendamment de ce, les divisions du général Seras, du général Caffarelli, du général Reille et du général Bonet ont des bouches à feu.

Si l'armée d'Aragon n'a que vingt-six pièces de canon, elle en a évidemment trop peu, et si elle devait descendre dans le Midi il lui faudrait beaucoup plus d'artillerie.

Je vois qu'il y a treize pièces de campagne à Saragosse et à Pampelune. Les pièces ne peuvent pas manquer. Les affûts sont également suffisants dans ces deux places. Il y a suffisamment de caissons à Pampelune; il y en a quelques-uns à Saragosse. Je ne pense pas que l'armée d'Aragon, dans sa situation actuelle, où elle est augmentée de l'armée de Catalogne, puisse avoir moins de soixante pièces d'artillerie. Faites-moi un projet d'équipage de cette force, en y comprenant soit ce qui est attelé, soit ce qui est prêt à Pampelune, Saragosse, Tortose et Lerida. Je suppose que les 89 caissons que vous portez à Pampelune et les 59 caissons espagnols sont chargés. Je fais la même supposition pour ceux de Saragosse.

Je ne m'occupe pas de l'armée du Midi, qui a les dépôts de Séville et de Grenade et qui paraît abondamment pourvue.

L'armée de Portugal a quarante-huit pièces de canon. Il y en a à Burgos quarante et une; il y en a à Saint-Sébastien et à Valladolid. Enfin cette armée pourrait tirer de Madrid et de Ségovie le complément dont elle a besoin. L'armée de Portugal ne peut pas avoir moins de quatre-vingt-quatre pièces de canon. Elle pourra tirer ses caissons de Pampelune, de Burgos, de Valladolid, et enfin en prendre sur les 180 qui sont à Madrid. Je suppose tous ces caissons pleins.

J'ai besoin d'organiser pour le corps de réserve un nouvel équipage d'artillerie qui doit avoir soixante bouches à feu, et des caissons

d'infanterie pour un corps de 40,000 hommes. Il me semble qu'il faudrait spécialement les tirer de Pampelune, Burgos, Ségovie et Madrid. Les canons et les affûts, à ce qu'il me semble, ne manquent pas dans ces différentes localités.

Un approvisionnement complet attelé, tant pour l'armée d'Aragon que pour les armées de Portugal et de réserve, suffit. Il faudrait, en outre, un demi-approvisionnement dans des caissons non attelés, en dépôt à Burgos, Pampelune et Madrid, et enfin il faudrait un approvisionnement complet en caisses et emmagasiné à Burgos et à Pampelune.

Je vois qu'il y a entre Pampelune, Saint-Sébastien, Burgos, Saragosse et Valladolid 18,000 boulets de 12 et 4,000 cartouches à balles de 12 : ce qui fait 22,000 coups de canon de 12, ou l'approvisionnement de quatre-vingt-huit pièces de 12 à 250 coups. Cela paraît fort satisfaisant, et il ne s'agirait que d'y mettre la proportion de cartouches à balles.

Il y a 26,000 boulets de 8, 7,000 cartouches à boulet de 8 et 800 cartouches à balles de même calibre; ce qui fait 34,000 coups de 8 à tirer, ou l'approvisionnement de cent cinquante-deux pièces de 8 à 250 coups. Cela paraît encore très-satisfaisant.

Il y a 8,000 boulets de 6. Il n'y a pas de cartouches à balles, pas de cartouches à boulet de ce calibre. Cela fait l'approvisionnement de trente-deux pièces de canon à 250 coups.

Il y a 4,000 boulets de 4, 16,000 cartouches à boulet de 4, 3,000 cartouches à balles; ce qui fait près de 60,000 coups à tirer.

Il y a 14,000 obus, dont 6,000 sont à Valladolid; ce qui fait pour cinquante-six obusiers.

Il n'y a que deux millions de cartouches d'infanterie dans ces différentes places. Ce n'est pas suffisant; mais il y a 163,000 kilogrammes de plomb; ce qui fait pour 6 millions de cartouches. Il y a près de 100,000 kilogrammes de poudre; ce qui est évidemment insuffisant.

Ainsi, dans les places de Pampelune, de Saint-Sébastien, de Burgos, de Valladolid, de Saragosse (on pourrait même y comprendre Lerida, qui appartient à ce même système d'une ligne de réserve), il y a suffisamment de plomb, de cartouches d'infanterie, de cartouches à canon, mais il manque de cartouches à balles et environ 100,000 kilogrammes de poudre.

La seconde ligne de dépôt peut comprendre Ségovie, Madrid et Tolède. Il s'y trouve 4,000 boulets ou cartouches de 12, 12,000 cartouches de 8, 6,000 de 6, 20,000 de 4. Il serait bien important que

le dépôt de Tolède fût évacué sur Ségovie et Madrid. Ce dépôt paraît inutile. A Madrid, je crois qu'il y a 6,000 cartouches et 50,000 kilogrammes de plomb; mais qu'il n'y a que 43,000 kilogrammes de poudre; ce qui n'est pas suffisant.

Jaen, Cordoue, Séville, Grenade, Malaga et le siége de Cadix paraissent suffisamment approvisionnés.

Les états en détail que vous ferez dresser sur les bases que je viens de donner mettront cela davantage au clair; mais au premier coup d'œil il me semble qu'il ne faut en Espagne que de la poudre; qu'il est bien important de ne plus y envoyer de nouvelles pièces, et de prendre les pièces et les caissons français et espagnols qui se trouvent dans les différentes places pour former les nouveaux équipages. Il y a à Valladolid des boulets de 24; il faudrait en diriger quelques-uns sur Madrid. Quant à Bayonne, il y a cent quatorze pièces de canon, et trente-six à Toulouse; c'est beaucoup plus qu'il ne faut. Il y a 70 affûts; il n'y aurait pas d'inconvénient à en commander quelques-uns à Toulouse. Il y a près de 200 caissons; il me semble donc qu'il y en a suffisamment. Il y a, de même, suffisamment de projectiles; mais il n'y a pas assez de cartouches d'infanterie. Il me paraît y avoir suffisamment de plomb et même suffisamment de poudre.

Je pense donc que ce qu'il y a de plus urgent à envoyer en Espagne, c'est 100,000 kilogrammes de poudre. Ils existent à Bayonne, mais il faudra les y remplacer. Il y a à Bayonne 160 charrettes à boulets; il faut les mettre en état et y diriger 200 autres voitures, soit charrettes à boulets, soit chariots à munitions.

Ainsi je désire un nouveau travail qui organise : 1° un approvisionnement de soixante bouches à feu pour l'armée d'Aragon, en y destinant les caissons qui sont attelés et ceux qui se trouvent à Lerida, Tortose, Saragosse, et en prenant le complément à Pampelune; 2° un approvisionnement de quatre-vingt-quatre bouches à feu pour l'armée de Portugal; qu'on prenne les affûts et les caissons parmi ceux qui sont attelés à Ciudad-Rodrigo, à Valladolid, à Tolède, à Madrid et à Ségovie; 3° enfin que l'on organise un équipage de soixante bouches à feu pour le corps de réserve, en prenant tout ce qui sera nécessaire à Saint-Sébastien, Burgos, Valladolid et Pampelune.

L'artillerie doit avoir ses affûts de rechange, ses forges de campagne, un approvisionnement complet, et dans des caissons un petit approvisionnement d'un huitième, également attelé, pour le parc; un demi-approvisionnement non attelé, mais dans des caissons, pour l'armée de Portugal, à Ciudad-Rodrigo, Ségovie, Madrid et Valla-

dolid, Burgos et Pampelune; un demi-approvisionnement, également dans les mêmes lieux, pour l'armée d'Aragon et le corps de réserve, et enfin un approvisionnement complet pour ces trois équipages dans les dépôts de première et deuxième ligne, savoir : ceux de première ligne, Burgos, Saint-Sébastien et Pampelune, et ceux de deuxième ligne, Ciudad-Rodrigo, Madrid et Ségovie.

Lorsque ces états seront faits, je crois qu'il sera reconnu qu'il ne manque que de la poudre. Avec ces mêmes états il sera facile de prescrire les évacuations qui doivent avoir lieu de Madrid et Ciudad-Rodrigo sur Bayonne et Pampelune, afin de ne laisser dans ces postes importants, qui peuvent être compromis, que ce qui est nécessaire pour les armées qui les couvrent.

Il sera aussi nécessaire que vous fassiez un projet d'armement pour Burgos, Pampelune et Saint-Sébastien. Je ne vois pas qu'il y ait d'obusiers, de mortiers ni assez de grosses pièces à Burgos. Après les ouvrages que je viens de faire sur les hauteurs de Burgos, il faudrait que ce point important fût mieux armé. Il faut aussi avoir les yeux sur Pampelune pour en tenir l'artillerie en bon état.

Il n'y a pas suffisamment de forges ni de charrettes à boulets et de chariots à munitions qu'on chargerait de tonneaux de poudre. Il doit y en avoir à Besançon et à Auxonne. Je vois que, selon les états, il y a entre Bayonne, Toulouse et Blaye 200 caissons; je suppose qu'il y en a au moins 56 à la Rochelle, où ils sont inutiles; cela fera donc environ 260 caissons qui seront là en réserve. Je vois qu'il y a entre les armées d'Aragon, de Portugal et du Nord plus de 350 caissons attelés; qu'entre Pampelune, Burgos, Valladolid, Madrid, il y a environ 180 caissons et 100 caissons espagnols; ce qui ferait 350 caissons attelés, 280 non attelés, 260 de réserve; total, 890 caissons, sans y comprendre les caissons de l'armée du Midi ni tout ce que l'on peut retirer de Séville, Malaga et Ciudad-Rodrigo, où je suppose qu'il y en a une grande quantité.

Il ne faut pas perdre un instant pour ordonner de retirer de Ciudad-Rodrigo l'artillerie de campagne, qui s'y trouve inutile à la défense de la place.

Je viens actuellement à l'état D.

J'ai donné ordre au maréchal duc d'Istrie de fournir de son matériel, en caissons et autres objets, tout ce qui sera nécessaire à l'armée de Portugal. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que les 500 chevaux de la Garde, à leur arrivée à Bayonne, prennent 100 charrettes à boulets, les chargent de tonneaux de poudre et les conduisent à Burgos, où ils les laisseront. Au lieu de 500 chevaux, j'en ai fait partir

1,000 de Besançon. Je ne m'oppose pas à ce qu'ils prennent des caissons à Besançon ou à Auxonne, mais peut-être serait-il préférable qu'ils prissent les caissons à Bordeaux, à la Rochelle. Il y en a, je crois, sur d'autres points de leur route. Je pense aussi qu'il serait utile de mener quelques forges et quelques chariots à munitions qu'on chargerait de poudre, en ayant soin de les charger légèrement.

Quant aux chevaux, j'ai tout dit dans mon décret. Voilà déjà 2,500 chevaux dirigés sur l'Espagne, et, aussitôt que je connaîtrai l'état de situation des dépôts, on pourra en procurer davantage.

Je ne fais pas de difficulté de mettre 50,000 francs à la disposition du commandant de l'artillerie de Portugal, de mettre pareille somme à la disposition du directeur général à Burgos et de faire travailler les forges d'Orbaiceta ainsi que la poudrerie de Pampelune.

En général, ces états m'ont paru bien faits, et les nouveaux que je demande pourront être promptement mis en règle.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17781. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 juin 1811.

Mon Cousin, écrivez au général Dorsenne qu'il fasse travailler avec la plus grande activité aux travaux de Burgos; qu'il est nécessaire qu'il y ait dans cette place six mortiers et six obusiers, indépendamment d'une vingtaine de pièces de campagne de tout calibre, et qu'on y réunisse beaucoup d'approvisionnements et de munitions; que je désire qu'il envoie tous les quinze jours l'état de situation des travaux, et qu'il fasse connaître particulièrement si l'ouvrage à corne que j'ai ordonné sur la hauteur est massé, et si l'on a commencé la maçonnerie du réduit.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17782. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 juin 1811.

Répondez au général Belliard que vous n'avez pas mis sa lettre sous mes yeux; qu'il avait sans doute perdu la tête quand il l'a écrite, qu'offrir sa démission pour ne pas avoir exécuté mes ordres, c'est déclarer qu'on ne veut pas obéir; que c'est avoir encouru la peine

capitale; que ces 3,000 hommes et 1,200 chevaux auraient pu sauver l'armée du Midi; qu'il est très-coupable; qu'il aurait pu évacuer Cuenca ou tout autre point, mais qu'il devait exécuter les ordres de l'Empereur; qu'il y a dans sa lettre deux ou trois passages qui ne sont pas d'un soldat; que, si vous les aviez mis sous les yeux de Sa Majesté, elle l'aurait fait arrêter et aurait fait un exemple de ce manquement à la discipline militaire; que, par égard pour ses anciens services et par l'amitié que vous lui portez, vous n'avez pas laissé connaître à l'Empereur ces phrases inconvenantes, et que vous vous êtes borné à dire que mes ordres avaient été exécutés; que cette affectation de sentiments d'honneur et de personnalité est le comble du ridicule et de l'indiscipline militaire; que l'honneur d'un général consiste à obéir, à maintenir les subalternes sous ses ordres dans le chemin de la probité, à faire régner une bonne discipline, à se livrer exclusivement aux intérêts de l'État et du souverain, et à dédaigner entièrement ses intérêts particuliers; que vous voyez, par le ton qu'il prend, qu'il a désappris la France, et que, quand il est question d'exécuter les ordres de l'Empereur, il croit avoir à parler au roi d'Espagne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17783. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 juin 1811.

Je réponds à votre rapport du 8 juin.

J'ai demandé un million de poudre pour l'Espagne, mais par votre rapport je vois qu'il y a entre Bayonne, Burgos et Pampelune 250,000 kilogrammes. Il me suffira donc que vous preniez, en prenant les poudres de la marine : au Ripault, près Tours, quatre-vingt-deux milliers; à Saint-Jean-d'Angely, cinquante-sept milliers; à Saint-Médard, près Bordeaux, vingt milliers; à Toulouse, vingt milliers; à la Rochelle, soixante milliers; à l'île de Ré, soixante milliers; à Brouage, quinze milliers; à Nantes, quinze milliers; total, trois cent vingt-neuf milliers. Ce qui, joint aux deux cent cinquante milliers qui sont dans le nord de l'Espagne, fera une quantité beaucoup plus que suffisante. Il suffira que cette distribution des convois arrive successivement et par partie entre toute l'armée.

Les 500 chevaux de la Garde partiront haut le pied, ne feront aucun séjour, enfin arriveront droit à Bayonne; là seulement ils s'at-

telleront à des caissons de poudre et à tout ce qui sera jugé nécessaire dans le travail général qui sera fait d'ici là.

Les 1,000 chevaux qui partent de Besançon, faites-leur atteler, si le bureau de l'artillerie le juge nécessaire, une soixantaine de caissons chargés de munitions confectionnées, qui doivent exister à Besançon et à Auxonne et qu'il est bon d'employer parce qu'elles vieilliraient. Cela n'exigera que 500 chevaux. Faites atteler les autres à toutes les charrettes d'artillerie à vide. S'il n'y en a pas un nombre suffisant à Besançon et à Auxonne, il doit y en avoir à la Fère et à Paris, et vous devez d'ailleurs avoir le temps d'en faire venir de Douai et de Saint-Omer. Enfin vous pouvez faire acheter s'il est nécessaire de bonnes voitures de commerce.

Ayant ainsi des voitures, vous dirigerez ces chevaux sur le Ripault, Saint-Médard, la Rochelle, où ils prendront toutes les poudres et autres munitions et les transporteront à Bayonne.

J'approuve fort que 40 caissons de munitions confectionnées soient mis en état à la Rochelle. On les portera dans l'état et on les enverra chercher ensuite. Provisoirement ils sont bien là.

Ce plan est de beaucoup préférable au vôtre, puisqu'il permet que les chevaux fassent la plus grande partie de la route sans être chargés.

Ne perdez pas de vue qu'il faut au dépôt d'Auch 1,000 hommes au lieu de 500, puisque, indépendamment des 1,000 chevaux qui viennent de Besançon, vous devez en avoir acheté 1,000, en vertu de mon décret. C'est donc 2,000 chevaux qui vont se trouver à ce dépôt.

Donnez l'ordre au 14e bataillon de se rendre à Douai, où il se complétera, se formera et sera moins cher qu'en Hollande.

C'est à tort que trois compagnies du 8e principal ont été envoyées en Allemagne, donnez-leur ordre de revenir sans délai. Il ne doit y avoir en Allemagne que quatre bataillons. Si j'ai ordonné que trois compagnies du 8e principal fussent cantonnées autour de Magdeburg, c'est que j'ai pris le 8e principal pour le 8e *bis*, et que j'ai cru que ces trois compagnies appartenaient aux quatre bataillons qui doivent rester en Allemagne.

Faites-moi connaître quand on pourra disposer des quinze cadres qui se réunissent à Mayence et à Metz. Je sais qu'ils ont 400 hommes. Quand les hommes et les harnais seront-ils fournis?

Je désire que vous n'employiez pas les courriers, qui font nouvelle dans une ville, mais les estafettes, en adressant vos ordres au comte Lavallette, pour qu'il les transmette par cette voie. Cela arrivera plus tôt, vous coûtera moins cher et ne fera pas de nouvelles.

Je vous ai écrit aujourd'hui sur l'état général de l'artillerie de l'armée d'Espagne; hors les objets de détail que je puis n'avoir pas saisi, il me semble en gros qu'il y a de tout, que rien n'est pressé et qu'il suffit qu'à Burgos et Pampelune les affûts soient mis en état. La poudre est certainement ce qui paraît le plus nécessaire. Je ne sais pas s'il y a aussi suffisamment de forges.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17784. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 8 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, le corps d'observation de réserve sera composé de la manière suivante :

1re Division. — 81e : quatre bataillons. Deux bataillons sont à Pampelune; un bataillon est à Gênes et partira pour Pampelune lorsque ses conscrits seront habillés et armés, sur le rapport qui en sera fait. Le 4e bataillon, qui est en Catalogne, rejoindra à Pampelune aussitôt que faire se pourra. La compagnie d'artillerie rejoindra à Pampelune, et ce régiment aura ses deux pièces d'artillerie et ses caissons.

10e de ligne : quatre bataillons. Ce régiment rejoindra à Pampelune.

20e de ligne : quatre bataillons. Ce régiment rejoindra à Pampelune.

60e de ligne : quatre bataillons. Les deux bataillons qui sont à Toulon se rendront à Pampelune. Le 3e bataillon, qui est dans la 7e division militaire, en partira, lorsqu'il aura ses conscrits, avec le 3e bataillon du 81e, sur le rapport qui en sera fait. Le 4e bataillon rejoindra aussitôt que faire se pourra.

Le total de la 1re division sera ainsi de seize bataillons.

Cette division se réunira à Pampelune. Le général Reille la commandera; les généraux de brigade Pannetier et Bourke y seront employés. Un adjudant commandant, des adjoints, un officier du génie, un d'artillerie, les administrations, seront pris dans la Navarre. Chaque régiment aura ses deux pièces de canon; ce qui fera huit pièces pour la division.

2e Division. — 5e léger : quatre bataillons. Deux bataillons se rendront de Cherbourg à Rennes. Les deux bataillons qui sont à l'armée d'Aragon rejoindront aussitôt que faire se pourra.

3e de ligne : deux bataillons, qui se réuniront à Rennes.

105e de ligne : deux bataillons, qui se réuniront à Rennes.

10e léger : quatre bataillons. Ce régiment se réunira d'abord à Rennes; le 4e bataillon s'y rendra lorsqu'il sera formé et habillé.

52e de ligne : deux bataillons d'élite. Ces bataillons sont à Toulon et rejoindront à Vitoria.

Les régiments auront chacun leurs deux pièces d'artillerie. Cette division, qui se réunira à Vitoria, sera commandée par le général Caffarelli. Deux généraux de brigade, un adjudant commandant, les adjoints, les officiers du génie et d'artillerie, les administrations, commissaires des guerres, seront pris en Espagne.

La 2e division sera ainsi composée de quatorze bataillons.

3e Division. — La 3e division se réunira à Pont-Saint-Esprit; elle sera composée de la manière suivante :

1er de ligne : quatre bataillons. Les trois premiers bataillons arrivent à Turin. Le 4e bataillon partira de Marseille aussitôt qu'il aura reçu ses conscrits.

62e de ligne : quatre bataillons. Deux bataillons sont à Turin; deux autres partiront de Marseille.

23e léger : quatre bataillons. Deux bataillons sont à Auxonne; aussitôt qu'ils auront reçu leurs conscrits, ils se rendront par eau à Pont-Saint-Esprit. Les deux autres bataillons, qui sont en Catalogne, se réuniront aux deux premiers aussitôt que faire se pourra.

101e de ligne : quatre bataillons. Deux bataillons sont à Turin; un bataillon partira de la Spezia.

Cette division sera ainsi composée de seize bataillons. Un général de division, deux généraux de brigade, un adjudant commandant, quatre adjoints, des officiers du génie et d'artillerie, des administrations, des commissaires des guerres, seront nommés pour se rendre à Pont-Saint-Esprit et être employés dans cette division.

Vous ayant ainsi fait connaître mes intentions, vous préparerez les ordres de mouvement, mais vous ne les exécuterez que sur mon approbation.

Artillerie. — L'artillerie des régiments comprendra vingt-quatre pièces de canon; ce qui sera suffisant pour la guerre d'Espagne.

Soixante pièces de canon seront préparées pour l'artillerie du corps d'armée; le matériel sera pris à Pampelune, à Burgos, à Saint-Sébastien, à Madrid; les attelages seront fournis par les dix-huit cadres qui sont à Auch.

Les bataillons d'équipages militaires seront les trois bataillons qui sont à Pau.

Les compagnies d'artillerie seront fournies par les compagnies autres que celles destinées pour les corps d'observation de l'Elbe, du

Rhin et de l'Italie. La compagnie du 4e régiment, qui est à Toulon, celle qui est à Bayonne, pourront être employées au parc.

Le commandant de l'artillerie se rendra à Bayonne pour organiser cette artillerie.

De ces soixante pièces, rien n'ira avec les divisions, tout sera tenu en réserve, selon les états qui seront dressés par le bureau de la guerre.

Génie. — Des caissons avec 6,000 outils attelés se réuniront à Bayonne.

L'état-major de l'armée du Nord servira pour le corps de réserve, en officiers d'état-major, administrations, chirurgiens, etc.; il est donc inutile d'en former.

Je désire que tous les ordres pour ces corps soient concertés avec le major général, qui a plus de temps pour cela, et qui me remettra les états plus en règle.

Tout ce qui fait partie du corps d'observation de réserve doit être indépendant des corps d'observation de l'Elbe, du Rhin et d'Italie, auxquels rien ne doit être dérangé.

Division italienne. — Il y aura une division de dix bataillons italiens formant 8,000 hommes, laquelle se réunira sans délai à Grenoble; le vice-roi sera chargé de la formation de cette division, et de donner tous les ordres de mouvement.

Cette division formera la 4e division du corps d'observation de réserve, qui sera ainsi porté à 40,000 hommes d'infanterie.

Napoléon.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17785. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 8 juin 1811

Mon Cousin, écrivez au duc d'Istrie qu'avant de faire évacuer les Asturies par le général Bonet il pense bien à ce qu'il fait; que je regarde cette mesure en elle-même comme fort mauvaise; que le général Bonet, occupant Oviedo avec 6,000 hommes, couvre toute la plaine de Valladolid, de Léon, et menace de se porter en Galice; que sa position est à la fois défensive pour Valladolid, les montagnes de Santander et de la Biscaye, et offensive contre la Galice; que c'est à cette position que j'attribue que les Galiciens n'ont rien entrepris; qu'ils craignent à chaque instant d'être attaqués par lui et qu'il n'arrive par ce chemin sur leurs derrières; que, si le général Bonet

évacuait les Asturies, le duc d'Istrie serait obligé de le placer à Santander; qu'alors il n'aurait fait que découvrir Léon et Valladolid et donner toute liberté aux insurgés d'inquiéter la plaine et de se porter même sur Astorga et Benavente; que ce sera un pas rétrograde; que la junte d'Oviedo se reformera et infestera toutes ces montagnes; que c'est une détestable opération.

Le général Bonet ne devrait évacuer Oviedo que dans le cas où, momentanément, il serait nécessaire de le réunir pour livrer bataille aux Anglais; ce serait une absence de quinze jours, après laquelle il devrait retourner; mais ce cas n'arrivera probablement pas. Les corps se portent aujourd'hui dans le Midi. Quant aux frontières du Portugal, toute l'artillerie non attelée, la poudre, les munitions de guerre et tout ce qui est inutile à la défense de Ciudad-Rodrigo, doivent s'évacuer sur Burgos. Il y a à Salamanque de l'artillerie et des caissons non attelés qu'il est convenable d'envoyer sur Burgos; et, si jamais des événements inattendus obligeaient le duc d'Istrie à évacuer Valladolid, il ne laisserait dans cette place aucun objet d'artillerie. On m'assure qu'il y a des caissons à Palencia et autres lieux. Écrivez-lui de faire évacuer tout cela sur Burgos.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17786. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 9 juin 1811.

Vous ne m'avez proposé aucune récompense pour les officiers du brick *l'Abeille*[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17787. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 10 juin 1811.

Mon Cousin, donnez ordre au général Caffarelli de faire tracer et travailler à construire à Miranda une tête de pont, pour que, dans tout événement, le passage de l'Èbre soit assuré. Les localités exigent que cette tête de pont ait l'étendue convenable; mais il sera

[1] Le 26 mai 1811, *l'Abeille*, brick de 20 canons, commandé par l'enseigne provisoire de Mackau, avait poursuivi dans le canal de Corse le brick anglais *l'Alacrity*, et s'en était emparé après un brillant combat.

construit une tour de deuxième espèce, en maçonnerie, qui servira de corps de garde, de magasin et de réduit pour la tête de pont. Le ministre de la guerre vous enverra le plan de cette tour. La tête de pont doit être telle que l'armée soit assurée de toujours passer tranquillement. Mandez au général Caffarelli qu'il serait convenable de faire bâtir quelques tours sur les hauteurs dans les défilés de Vitoria à Irun. Une dizaine de ces tours, placées sur les sommités, qui donneraient retraite à une trentaine d'hommes, seraient d'un grand intérêt; ce seraient des vedettes qui éclaireraient les hauteurs et nous en maintiendraient toujours maîtres. Chacune de ces tours ne peut pas coûter plus de 10,000 francs. Ce serait de l'argent et des travaux bien employés.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17788. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 10 juin 1811.

Mon Cousin, mandez au général Monthion qu'à la première nouvelle du mouvement des brigades sur la frontière il aurait dû faire marcher sur Bayonne une partie des 31e léger, 114e, 115e, 117e, 118e, 119e et 120e. Or ces sept régiments pouvaient offrir chacun au moins trois compagnies de 300 hommes; ce qui aurait fait une force de 2,000 hommes pour la garde de Bayonne. Donnez ordre à ce général de faire passer la revue des 4es et 5es bataillons au 15 juin, et de vous faire connaître leur situation, le nombre des conscrits qu'ils ont reçus et de ceux qu'ils doivent recevoir, ainsi que l'état de leur habillement et armement, afin que j'ordonne la formation d'un régiment provisoire, qui formera une réserve de 2 ou 3,000 hommes dans ses mains.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17789. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 10 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez ordre au général Defrance de diriger le régiment de marche de l'armée du Midi de Niort sur Saintes; de bien organiser les escadrons de ce régiment; d'y faire dans le personnel tous les changements qu'il croira utiles au bien du service;

de faire monter de préférence les officiers, sous-officiers et cavaliers qui seront le plus en état de faire la guerre, sans cependant intervertir l'ordre des régiments en faisant passer d'un cadre à un autre. Il fera partir du 15 au 20 juin ce régiment de marche pour Bayonne.

Donnez également l'ordre que le régiment de Portugal soit dirigé sur Saintes.

Tous les détachements que les corps auront encore à fournir à ces régiments s'arrêteront aux dépôts de Niort et de Saintes, et, à mesure que les états m'en seront remis, je donnerai des ordres pour en former des escadrons de marche. Donnez ordre au régiment provisoire de chasseurs et de hussards de continuer sa route d'Orléans sur Niort, où le général Defrance fera les mêmes changements en officiers et en hommes, sans cependant prendre dans un régiment pour placer dans un autre. Ce régiment provisoire sera dissous, et il en sera formé un régiment de marche organisé de la manière suivante : les détachements des 5e, 10e, 21e et 27e de chasseurs, 2e et 10e de hussards, appartenant à l'armée du Midi, seront réunis en deux escadrons; les détachements du 22e de chasseurs, du 1er et du 3e de hussards, appartenant à l'armée de Portugal, formeront deux autres escadrons; enfin le détachement du 4e de hussards, appartenant à l'armée d'Aragon, formera un 5e escadron.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17790. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 10 juin 1811.

Le 5e bataillon du 102e, qui est à l'île Sainte-Marguerite, manque de fusils. On se plaint qu'au fort Sainte-Marguerite les affûts sont pourris.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17791. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 10 juin 1811.

Il est important, pour parer à tous les événements, de s'assurer du pont de la Bidassoa. Mon intention, en conséquence, est qu'il soit construit une tête de pont et, pour réduit à cette tête de pont, une tour de deuxième espèce capable de contenir un corps de garde et un magasin. Par ce moyen, la tête de pont sera gardée et le pont

en sûreté. Faites tracer cette tête de pont et travailler à cette tour, qui doivent être entièrement armées au 1er septembre.

J'ordonne également que l'on construise une tête de pont sur l'Èbre, à Miranda.

Vous enverrez au major général le plan de ces tours.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17792. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 11 juin 1811.

Donnez ordre qu'au 1er juillet les 1er et 2e bataillons d'élite des 19e, 46e, 4e, 72e et 123e soient annulés. Les grenadiers et voltigeurs rentreront dans leurs bataillons. Ces compagnies seront maintenues à leur complet de 140 hommes comme les autres. Le surplus rentrera dans les basses compagnies. Vous ordonnerez, à cet effet, que les quatre compagnies des 6es bataillons du 19e et du 46e, et que les compagnies des 4es bataillons du 72e, du 123e et du 4e, qui sont à leur dépôt, en partent au 1er juillet pour se rendre au camp de Boulogne, où elles rejoindront leur régiment. Chaque bataillon reprendra ses grenadiers et voltigeurs; de sorte que le 19e de ligne sera composé de 1,800 hommes, actuellement existant à Boulogne, et de 1,200 hommes, qui se réuniront avec le 6e bataillon; ce qui fera 3,000 hommes, ou les 1er, 2e, 3e et 4e bataillons à 750 hommes chacun.

Le 46e sera composé des 1,540 hommes actuellement existant et des 1,200 qu'amènera le 6e bataillon; ce qui fera 2,800 hommes ou 700 hommes par bataillon.

Le 79e sera composé des 2,100 hommes qui existent actuellement et des 700 qui arriveront du dépôt avec le 4e bataillon; ce qui fera 2,800 hommes.

Le 4e régiment sera composé des 2,100 hommes existant à Boulogne et des 800 venant du dépôt; ce qui fera 3,000 hommes ou 750 hommes par bataillon.

Enfin le 123e fera partir de son dépôt tout ce qu'il a de disponible, de manière que les quatre bataillons aient au moins 650 hommes pour le total du régiment.

Tous les bataillons seront tiercés (aux compagnies d'élite près), de manière que les anciens soldats soient mêlés également dans les bataillons.

Vous donnerez également l'ordre aux 3e et 4e bataillons du 44e,

au 4e bataillon du 51e, ainsi qu'aux 4es bataillons du 55e et du 36e, complétés chacun à 800 hommes, de se rendre au camp de Boulogne. Les bataillons des 36e, 51e et 55e seront mis sous les ordres d'un major en second, pour en former une espèce de régiment sous les rapports des manœuvres et de la discipline; mais ces bataillons continueront d'appartenir à leur régiment pour la comptabilité.

Il y aura donc au camp de Boulogne vingt-cinq bataillons, faisant 16 à 18,000 hommes, qui seront campés, exercés et mis dans le meilleur état.

Vous donnerez ordre que tout ce qu'il y a de disponible au 24e d'infanterie légère soit placé dans le 4e, de manière à compléter ce 4e bataillon à 800 hommes. Le 5e bataillon enverra également 500 hommes, au 1er juillet, pour être distribués entre les trois premiers bataillons qui, étant à 1,840 hommes, seront portés à 2,340, et le 4e bataillon sera porté à 750 hommes. Ce 4e bataillon, jusqu'à nouvel ordre, restera à Metz. Par ce moyen, ce régiment aura plus de 3,000 hommes et les quatre bataillons prêts à marcher.

Quant au 26e, le dépôt enverra 300 hommes pour renforcer les trois premiers bataillons; ce qui portera ces trois premiers bataillons à 2,300 hommes; il restera 750 hommes pour le 4e bataillon, qui se rendra également à Anvers. Ce régiment aura donc quatre bataillons sous les armes et 2,000 hommes. Le tiercement s'y opérera de manière à mettre égalité entre les bataillons.

Donnez ordre que les 156 hommes des Pyrénées-Orientales qui sont dans le 3e de ligne passent à Metz au 26e d'infanterie légère, et que, en place, le 26e d'infanterie légère donne 156 hommes des Ardennes au 23e léger.

Donnez ordre que les 3e et 4e bataillons du 23e léger soient complétés au moins à 700 hommes et prêts à partir au 1er juillet. Faites passer la revue par le commandant de la 18e division militaire au 18 juin, afin de connaître quand ces deux bataillons pourront se mettre en marche.

Hollande. — Le bataillon d'élite du 2e régiment de ligne sera dissous au 1er juillet. Donnez l'ordre que les quatre compagnies du 6e bataillon partent de Besançon avec 1,000 hommes; ce qui, avec les 2,000 hommes qui sont en Hollande, complétera les quatre bataillons à 750 hommes, les grenadiers et les voltigeurs rentrant dans leur bataillon.

La même opération sera faite au 37e : le 6e bataillon partira de Besançon également avec 1,000 hommes et portera les quatre bataillons de ce régiment à 3,000 hommes.

Même opération sera faite au 56e : le 6e bataillon partira avec 1,000 hommes et portera les quatre bataillons de ce régiment qui se rendront au camp d'Utrecht à 3,000 hommes.

Même opération au 18e de ligne, qui se rendra au camp d'Utrecht : le 4e bataillon partira avec 1,000 hommes, se réunira à ce qui est à la Haye et formera quatre bataillons de 3,000 hommes.

Vous ferez la même chose pour le 93e ; le 6e bataillon partira de Besançon avec 1,000 hommes.

Ici comme pour le camp de Boulogne, chacun des quatre bataillons aura ses compagnies d'élite, qui seront toutes réduites au complet des basses compagnies, c'est-à-dire à 140 hommes.

Les 124e, 125e et 126e éprouveront le même changement : les bataillons d'élite seront dissous et les quatre bataillons de chaque régiment seront au camp d'Utrecht à peu près de la force de 3,000 hommes.

Brest. — Vous donnerez ordre que le dépôt du 3e régiment de ligne, qui est à Strasbourg, fasse partir 1,200 hommes pour le camp de Brest, afin de compléter les 1er, 2e et 3e bataillons du 3e de ligne à 500 hommes, le bataillon d'élite n'étant plus au régiment et se trouvant parti pour l'Espagne.

Vous donnerez le même ordre pour le 105e, qui fera partir 900 hommes pour les trois premiers bataillons.

Enfin le 4e bataillon du 10e léger, qui est à Schelestadt, partira avec 1,000 hommes, afin d'avoir quatre bataillons du 10e à Brest, chacun fort de 750 hommes. Le camp de Brest sera alors composé de dix bataillons, formant 6,000 hommes.

Italie. — Les bataillons d'élite d'Italie seront tous supprimés au 1er juillet. Les compagnies rentreront dans les bataillons et auront le même effectif que les autres compagnies.

Les 5es bataillons fourniront tout ce qu'ils ont de disponible aux 4es bataillons, de manière que les quatre premiers bataillons du 9e de ligne, les quatre du 13e, les quatre du 35e, les quatre du 53e, du 84e, du 92e, du 106e, du 29e et du 112e forment trente-six bataillons, chacun complété de 750 à 800 hommes.

P. S. J'ai ordonné que les mouvements s'opéreraient au 1er juillet; cependant, comme il est possible qu'il manque des habits et autres effets aux conscrits, vous donnerez en conséquence l'ordre aux dépôts de faire partir au 1er juillet ce qui serait bien armé, équipé et arrivé au régiment depuis vingt jours, et au 15 juillet le reste. Les généraux commandant les divisions militaires qui passeront la revue de ces dépôts vous enverront à l'avance l'état de ce qui doit partir au 1er et

au 15 juillet, de sorte qu'au 1er août les camps de Boulogne, d'Utrecht, tout soit conformément à ma lettre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17793. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 11 juin 1811.

Donnez ordre qu'au 1er juillet les 4es bataillons des 114e, 115e, 116e, 117e, 118e, 119e, 120e, 121e, 122e de ligne et 31e léger se réunissent à Bayonne; ce qui fera dix 4es bataillons; qu'à cet effet les 5es bataillons de dépôt fournissent à ces bataillons tout ce qu'ils ont de disponible, de manière à les porter à 800 hommes. Mandez sur-le-champ qu'une revue soit passée de ces 4es bataillons, afin de connaître quelle sera leur force au 1er juillet et ce qui pourra leur manquer. Le nombre d'hommes nécessaire pour les compléter à 840 hommes chacun sera pris sur l'appel de la réserve et dirigé directement sur Bayonne. Le cadre du 4e bataillon du 121e a eu ordre de se rendre à l'île de Ré : c'est une mauvaise mesure. Le 5e bataillon de ce régiment est en Navarre, et il y a au dépôt 500 hommes environ; il est donc nécessaire de donner contre-ordre à ce 4e bataillon et de le faire revenir à son dépôt pour prendre ces 500 hommes au 1er juillet; et, lorsque tous ces hommes seront exercés ou bien équipés, il se rendra à Bayonne.

Les cadres des 4es bataillons des 14e, 27e, 39e, 59e, 69e, 76e de ligne et 17e d'infanterie légère, 28e, 34e, 65e, 75e et 86e de ligne ont ordre de rentrer en France. Ils arrivent à Bayonne du 15 au 20 juin. Les cadres des 4es bataillons des 19e, 25e et 46e de ligne, 15e et 32e d'infanterie légère rentrent également. Les cadres des 19e, 25e et 46e continueront leur route pour le dépôt. Ces régiments n'ayant rien de commun avec l'Espagne, ces cadres ne doivent plus retourner en Espagne. Il en est de même du cadre du 15e d'infanterie légère : il faut lui faire continuer sa route sur Paris. Celui du 32e doit être dirigé sur Toulon, où il pourra prendre des conscrits réfractaires au fort Lamalgue.

Restent donc douze cadres rentrant d'Espagne, qui, avec les dix qui de l'intérieur doivent se rendre à Bayonne, font vingt-deux 4es bataillons.

Mon intention est que ces vingt-deux bataillons soient tous campés dans les baraques de bois que j'ai fait établir en avant de la ville; que l'inspection en soit passée pour compléter les cadres des offi-

ciers, sous-officiers, caporaux et tambours, remplacer les officiers et sous-officiers hors de service, et compléter tous ces cadres à 800 hommes: ce qui fera pour l'armée d'Espagne une réserve de 16 à 18,000 hommes.

Je désire que vous envoyiez à Bayonne quatre colonels en second pour se partager le détail, la surveillance et l'organisation de ces bataillons.

L'un commandera les bataillons du 14e, du 114e, du 115e, du 116e, du 117e et du 121e, appartenant à l'armée d'Aragon;

Le second commandera le 118e, le 119e, les 120e et 122e, appartenant à l'armée du Nord;

Le troisième commandera le 17e et le 31e léger, le 27e, le 29e, le 59e, le 69e, le 76e, le 65e et le 86e, appartenant à l'armée du Portugal;

Enfin le quatrième commandera le 34e, le 28e et le 75e, appartenant aux armées du Centre et du Midi.

Ces quatre colonels en second réuniront successivement sous leur commandement tous les 3es et 4es bataillons qui arriveront d'Espagne en conséquence des ordres donnés, et qui appartiendront aux armées d'Aragon, du Nord, de Portugal, du Centre et du Midi. Vous donnerez à chaque colonel en second un major en second pour aide, lorsque son commandement comprendra plus de quatre bataillons. Cela formera quatre brigades, qui s'appelleront brigades des 4es bataillons de l'armée d'Aragon, de l'armée du Nord, de l'armée de Portugal, des armées du Centre et du Midi.

Le général Monthion commandera cette réserve et en passera fréquemment la revue.

Les bataillons des 114e, 115e, 116e, 117e, 118e, 119e, 120e, 121e, 122e de ligne et 31e léger se mettront en marche de leurs dépôts respectifs au 1er juillet.

Le dépôt du 122e fera partir sur-le-champ de Vendôme tout ce qu'il a de disponible pour la Rochelle, où cela complétera le 4e bataillon.

Les 400 hommes du 2e léger seront incorporés dans le cadre du 17e léger, qui arrive à Bayonne.

Il faudrait sans délai faire partir des dépôts des 14e, 27e, 39e, 59e, 69e, 76e de ligne, 17e léger, 28e, 34e, 65e, 75e et 86e de ligne tout ce qu'il y a de disponible, pour être incorporé dans lesdits 4es bataillons.

Les cadres du 2e d'infanterie légère sont arrivés à Paris; il faudra les compléter, afin que ces bataillons, avec le 5e bataillon du 32e, le 5e du 58e et le 5e du 12e léger, puissent former une brigade de 3 à 4,000 hommes à diriger sur l'Espagne. On a l'avantage d'avoir ces

troupes sous les yeux à Paris et de pouvoir facilement les armer et les équiper.

Je remarque que, dans les bataillons de marche du Midi et de Portugal, le 28e a 137 hommes, le 34e 62, le 75e 66, le 14e 65, le 39e 76 et le 65e 156. Donnez ordre que ces deux bataillons partent le 15 juin d'Orléans, et que, arrivés à Bayonne, tous les détachements qui appartiennent aux 4es bataillons réunis dans cette ville y soient incorporés. On fera alors du reste un bataillon de marche.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17794. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 11 juin 1811.

J'ai fait faire une grande quantité d'outils, mon intention étant d'en donner aux corps. Il me paraît convenable de commencer par le 24e léger. Vous donnerez ordre que les caporaux de ce régiment aient des haches; ils remettront leurs briquets et on leur donnera des haches en échange.

Faites également donner des haches et des pics à hoyau au bataillon de marche de la Garde qui part cette semaine pour l'Espagne; on leur donnera moitié haches et moitié pics à hoyau. Il serait nécessaire que vous fissiez faire un petit règlement là-dessus. On obtiendra de la troupe qu'elle porte des haches et des pics à hoyau; il n'y a que les pelles qui paraissent embarrassantes. On fera sentir dans l'instruction que vous ferez faire que la hache est une arme plus défensive que le sabre, et que cet outil peut servir en outre à faire des abatis et à aider aux fortifications, de même que les pics à hoyau. En général, mon intention serait d'en donner à tous les caporaux de l'armée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17795. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 11 juin 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je réponds à votre lettre du 8. Je ne veux pas désorganiser le 2e bataillon d'équipages militaires. Les conscrits de la réserve ne doivent pas tarder à être levés; il faut donc suivre ponctuellement ce que disent les décrets. Je vois que vous n'aurez 1,000 mulets que dans le mois d'août; il faudrait faire en sorte qu'ils soient rendus avant le 10 août à Bayonne. Je vois par

l'état que vous me remettez que les 3e, 4e et 13e bataillons des équipages militaires n'ont que 600 hommes; les conscrits que ces bataillons ont à recevoir doivent leur être bientôt donnés; il faut donc que les chevaux soient promptement fournis à ces bataillons. Je vois avec peine que tout cela tardera beaucoup. On m'écrit de Pau que l'on ne répare point les harnais; que ce dépôt ne respire pas l'activité. Donnez une forte impulsion à tout cela. Tâchez d'avoir les mulets avant le 1er août, afin qu'ils puissent être à Burgos avant le 1er septembre.

Quant à l'objet de votre seconde lettre du 8, j'approuve que le matériel destiné au 12e bataillon soit conduit par des chevaux du 2e bataillon jusqu'à six marches de Commercy, de sorte que, partant le 13, ces détachements seront rentrés le 25 à Commercy, et que le 2e bataillon aura, le 25, ses 150 voitures en état de marcher et prêtes à se porter sur le point où je voudrai les diriger. Le 9e bataillon qui est à Plaisance, les trois compagnies du 12e bataillon qui sont à Strasbourg, sont dans le même cas. Vous en ferez passer la revue, et, sur le compte que vous me rendrez, je vous donnerai probablement l'ordre d'envoyer les compagnies du 12e au corps d'observation de l'Elbe.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17796. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 11 juin 1811.

Je reçois votre lettre du 10 juin. J'approuve que vous ordonniez un achat de 600 chevaux pour le 2e régiment de lanciers polonais qui se réunit à Sedan. Il n'a que 300 hommes; il en aura 6 ou 700 bientôt. Vous pouvez lui fournir des selles et des brides, de celles que vous faites faire à Paris.

Je désire que vous donniez ordre au 11e chasseurs qui est à Verdun, et ainsi voisin de Sedan, de fournir 30 chevaux au 1er régiment de lanciers. Ces chevaux seront fournis tout équipés; il faut que ce soit de bons chevaux, pouvant entrer sur-le-champ en campagne, et des équipements neufs. Cette remise sera faite avant le 20 juin, afin que ces détachements puissent partir le 20 de Niort, avec le 1er régiment de marche qui partira pour se rendre en Andalousie. Le 5e de hussards, qui est également voisin, lui en donnera 30 autres; ce qui, avec ce qu'il y a au dépôt, formera un détachement de 120 hommes montés.

Vous porterez pour la quatrième commande, lorsqu'elle aura lieu,

ces régiments (les 11e et 12e de chasseurs et le 5e de hussards), afin de leur remplacer leurs 30 chevaux.

Cette opération faite, vous donnerez ordre au dépôt du 1er régiment de lanciers de se rendre à Niort. Vous me proposerez de le placer dans un endroit voisin, entre Niort et Bordeaux, où le fourrage soit à bon marché et où il soit à même de recevoir les hommes à pied et de les monter.

Aussitôt que vous aurez des nouvelles de l'arrivée d'hommes démontés, de lanciers, etc., en France, vous me demanderez un crédit pour acheter des chevaux, afin que ces régiments soient toujours en bon état.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17797. — AU COMTE DE SÉGUR,

GRAND MAÎTRE DES CÉRÉMONIES, A PARIS.

Saint-Cloud, 11 juin 1811.

Monsieur le Comte de Ségur, je ne puis qu'être mécontent de ce que vous avez laissé entrer à l'audience diplomatique un grand nombre de Français qui se sont présentés comme Espagnols. Je ne le vois que par la liste destinée pour *le Moniteur*. Faites connaître au chargé d'affaires d'Espagne combien cela est inconvenant. J'espère que cela n'arrivera plus.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17798. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 juin 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, j'ai formé un second régiment de lanciers polonais qui se réunit à Sedan, dont les officiers, sous-officiers et soldats sont polonais. Ce régiment n'a que 300 hommes; je désire le porter à 1,000 hommes.

Écrivez au baron Bourgoing pour qu'il demande à la cour de Saxe que chaque régiment de cavalerie du Grand-Duché fournisse 50 hommes démontés, pris parmi les meilleurs sujets, de belle taille et tous Polonais. Ces 800 hommes seront dirigés sur le dépôt de Sedan, où ils seront montés et armés sur-le-champ; et l'on aura ainsi un beau régiment de cavalerie, sans affaiblir le Grand-Duché, qui n'a pas suffisamment de chevaux.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17799. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 juin 1811.

Mandez au maréchal Macdonald qu'il serait bien important que, sans exposer le blocus de Figuières, il pût, avec un corps de 5 ou 6,000 hommes, auquel il pourrait même joindre l'escadron du 20e qui est à Mont-Juif, se porter sur Barcelone pour battre la campagne, se porter sur Vich, détruire les rassemblements qui se forment là, se porter sur le Montserrat pour le prendre, ou, s'il ne juge pas prudent de l'attaquer, au moins le menacer et faire une diversion en faveur de Tarragone; mais que le principal est de bien garder le blocus de Figuières; que je m'en rapporte à lui pour cet objet; que je suppose qu'il a fait rembarquer les Anglais qui avaient un moment débarqué.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17800. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 juin 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, j'ai accordé aux cinq régiments de dragons qui sont en Italie, et dont les dépôts sont dans la 6e division militaire, 900 hommes à prendre sur tous les dépôts des régiments de dragons employés en Espagne, et je leur ai accordé 500 chevaux sur la première commande, 400 sur la deuxième et 200 sur la troisième; total, 1,100 chevaux. Je désirerais qu'une partie de ces 1,100 chevaux fût dirigée sur le dépôt de Saintes, où ils seraient distribués aux dragons à pied qui arrivent de tous côtés à Saintes. La moitié de ces chevaux pourrait être envoyée sans selles. Je suppose que les 500 chevaux de la première commande sont déjà rendus dans la 6e division militaire; il ne s'agit donc, sur ces 500 chevaux, que d'en faire partir 400, qui seront conduits par 200 hommes et livrés au général Defrance, à Saintes. Quant aux deuxième et troisième commandes, qui font un total de 600 chevaux, je ne sais pas s'il y en a déjà de fournis et s'il serait possible de les détourner en chemin; il faudrait savoir où se font les achats. Si l'on pouvait ainsi prendre 1,000 chevaux, on ordonnerait après cela d'autres remontes en remplacement pour ces cinq régiments. Je suppose qu'indépendamment de ces 1,000 chevaux déjà ordonnés, et dont vous avez passé le marché pour le dépôt de Saintes, il en faudra d'ici à un mois

1,000 autres, vu le grand nombre de dragons à pied. Je préférerais donc, comme avance, prendre les 1,000 chevaux de ces cinq régiments. Cela serait d'autant plus avantageux que les hommes n'y sont pas encore arrivés. On pourrait faire la même chose pour les six régiments de cavalerie légère qui sont en Italie et qui ont leur dépôt dans la 6e division militaire. Je leur ai accordé 383 conscrits sur la réserve qui n'est pas encore levée et 1,156 chevaux, savoir : 570 sur la première commande, 570 sur la deuxième et 16 sur la troisième; sur ces 1,156 chevaux on pourrait en prendre 500 que l'on dirigerait également sur le dépôt de Niort; ce qui, avec les 1,000 chevaux que vous devez déjà avoir commandés pour ce dépôt, ferait 1,500 chevaux. Je suis fondé à penser qu'avant un mois il arrivera suffisamment d'hommes à pied à ce dépôt pour monter ces 1,500 chevaux. Ce serait alors une augmentation de 500 chevaux à faire sur les remontes suivantes pour ces cinq régiments.

Par les derniers états de situation que j'ai eus du major général, on connaissait déjà 1,100 dragons qui étaient en marche et seront arrivés dans le courant de juin au dépôt de Saintes; on n'avait pas encore l'état de ceux de l'armée de Portugal, qu'on suppose s'élever au nombre de 900. D'un autre côté, il y avait déjà 500 hommes de cavalerie légère arrivés, et avant la mi-juillet on pouvait s'attendre à 1,000 autres.

Je désire que vous me présentiez un état qui me fasse bien connaître la situation des remontes de la cavalerie d'Espagne et mes ressources. Cet état doit comprendre : 1° ce que les dépôts avaient reçu avant octobre; 2° la distribution des 3,000 chevaux accordés par mon décret du 18 octobre; 3° la distribution des 3,000 chevaux accordés par mon décret du 3 mars; 4° la distribution des 2,000 chevaux accordés par mon décret du 7 mai pour la remonte des dépôts de Niort et de Saintes, et enfin celle des 1,500 chevaux pris aux dépôts d'Italie, dans la 6e division; et, comme aucuns chevaux ne sont entrés en Espagne, cela devrait donc me présenter dans le courant de l'été près de 10,000 chevaux.

Je vois également que les 3e, 4e et 13e bataillons d'équipages ont à Pau, avec le dépôt des hommes isolés, plus de 700 hommes; on pourrait donc organiser sans délai les trois compagnies de voitures. Les caissons existent à Pau. Il faudrait pour cela 750 chevaux. Je pense qu'il serait convenable d'y envoyer 300 chevaux des 600 du 6e, qui est à Metz, et 300 du 7e, qui est à Nancy. Faites-moi connaître si ces chevaux sont achetés, où ils doivent être et comment on pourrait envoyer sans délai, sur les marchés déjà faits, 600 chevaux à

Pau. Par ce moyen, ces trois bataillons auraient 1,300 mulets et 600 chevaux; ils pourraient au 15 août entrer en Espagne, faire leur service et être d'un grand secours.

Faites-moi un prompt rapport sur ces différents projets.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17801. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 juin 1811.

Mon Fils, il est nécessaire qu'un corps de réserve de dix bataillons italiens, avec deux compagnies d'artillerie et une compagnie de sapeurs, un général de division et deux généraux de brigade, soit réuni sans délai à Grenoble. Proposez-moi la formation de cette division. Elle est destinée à former une réserve, où sont déjà quarante bataillons français, pour l'armée d'Espagne.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

17802. — AU COMTE DE MONTALIVET, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 13 juin 1811.

Pourquoi ne travaille-t-on pas à la machine de Marly ni au pont de Maisons? On travaille faiblement au pont de Sèvres.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17803. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Saint-Cloud, 13 juin 1811.

Monsieur le Comte Mollien, faites remettre au roi d'Espagne un million sur la caisse de service. Cette somme sera régularisée plus tard.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

17804. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 13 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, il sera nécessaire de faire construire des baraques ou espèces de granges en bois sur la dune qui domine le Helder. L'eau, dit-on, y est meilleure, l'air plus vif, et l'on espère

que les soldats se maintiendront là en santé. Demandez au général de division un rapport sur les troupes qu'il doit laisser au Helder. Je désire qu'au 15 juillet il n'y laisse que le tiers des troupes, campées comme je viens de le dire, et que le reste soit embarqué sur les vaisseaux de guerre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17805. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 13 juin 1811.

Je désire que vous fassiez une lettre au *Transport-Office* pour demander le retour de tous les prisonniers, qui sont en Angleterre provenant de la capitulation de Bailen, de l'armée de Dupont. Faites un raisonnement pour prouver combien cela est juste.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17806. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 13 juin 1811.

Monsieur le Comte Decrès, je désire que vous me fassiez un rapport sur le port d'Ostende. Il me paraît important, s'il est possible, d'entreprendre quelques travaux pour qu'une frégate, ou même un vaisseau de guerre, qui ne pourrait pas entrer dans l'Escaut, pût entrer à la haute mer dans Ostende et y trouver refuge. S'il ne fallait que deux à trois millions pour obtenir un tel résultat, mon intention serait de faire entreprendre ce travail sans délai, car il n'y a pas de doute que dans l'espace de dix ans ce port nous sauverait plusieurs vaisseaux de guerre.

Je désire aussi que vous ne perdiez pas de vue le Havre. Il serait très-possible que des vaisseaux qui seraient devant Cherbourg ne pussent pas regagner cette rade et fussent obligés de se réfugier au Havre. Dans ce cas, il faudrait qu'il leur fût possible d'entrer dans le bassin. Ce n'est pas le courant d'eau qui ferait obstacle, puisque le vaisseau se déchargerait pour entrer, c'est la largeur de l'écluse; mais je crois que pour en rendre l'ouverture suffisante il y aurait peu de chose à faire. Faites-moi un rapport sur ces deux projets, qui m'intéressent beaucoup.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17807. — INSTRUCTION POUR LE CAPITAINE ATTHALIN, OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 13 juin 1811.

Monsieur le capitaine Atthalin partira sans délai pour se rendre à Boulogne, d'où il enverra son premier rapport.

Il verra à Boulogne la situation des troupes qui s'y trouvent, l'état de leur habillement, de leur armement, combien il y a de malades, comment elles sont campées.

Il visitera les fortifications et me rendra compte de l'état où il les aura trouvées, fort par fort.

Il visitera l'arsenal de la marine, la flottille. Il me fera connaître combien il y a de bâtiments en embossage. Il entrera dans des détails sur la situation de la flottille, si elle pourrait tenir la mer et ce qu'il faudrait pour la mettre en état.

De là il ira à Calais, à Dunkerque et Ostende. Il séjournera un jour dans chacun de ces ports. Il rendra compte de l'effet des écluses de chasse de Dunkerque, d'Ostende, si elles ont beaucoup approfondi les passes, et n'omettra rien de ce qui pourra m'intéresser.

De là il se rendra par Blankenberghe à l'Écluse, d'où il enverra une note sur les travaux qu'on fait à cette place.

Il suivra la route nouvellement faite de l'Écluse à Breskens, où il passera deux jours. Il verra le fort Impérial, le fort Napoléon, le fort du Milieu. Il rédigera là un rapport, non-seulement sur les fortifications et l'artillerie, mais sur la situation des troupes, sur les détails de toute espèce, sur les maladies, enfin sur tout ce qui peut mériter mon attention.

Il ira à bord de l'escadre; il prendra note des sorties.

Il passera ensuite à Flessingue. Il restera douze jours dans l'île de Walcheren, et me fera un long rapport sur le campement du régiment de conscrits réfractaires de Walcheren et des autres troupes qui se trouvent dans cette île, sur l'esprit qui anime ces conscrits, sur les hôpitaux; il donnera ses idées sur le cas qu'on peut faire de ces jeunes gens. Il parlera en détail dans ses rapports des travaux du génie, des travaux maritimes, du bassin, de l'écluse, du magasin général et de tous les autres travaux entrepris. Il instruira de tout ce qui partira de l'île et y arrivera.

Le douzième jour il partira pour l'île de Schouwen. Il fera un rapport pareil sur les troupes qui sont dans cette île, sur l'instruction et la tournure des conscrits réfractaires. Il se fera rendre compte des mouvements des flottilles qui sont aux ordres des commandants des îles, et verra si tout se fait comme je l'ai ordonné.

Il ira visiter l'île de Goeree et la place de Willemstad. Il fera sur ces deux points les mêmes observations que dans les autres lieux qu'il aura visités.

Il ira de là à Hellevoetsluis, à Brielle et au Helder.

Il restera quatre jours au Helder, qu'il visitera en détail. Il verra l'escadre hollandaise. Il visitera les passes du Zuiderzee, les travaux qu'on fait dans l'île du Texel. Il restera une dizaine de jours dans ces parages, soit à bord de l'escadre de l'amiral Dewinter, soit au Helder, soit à Medemblik, pour visiter les chantiers et reconnaître si les vaisseaux en construction sont poussés avec activité. Il rendra compte de ce qu'il aura observé sur les équipages, sur les garnisons, sur les officiers, les travaux, et, là comme partout ailleurs, sur ce qui est susceptible de m'intéresser.

Il verra les îles et les passes par où l'on peut s'introduire dans le Zuiderzee.

Après avoir rempli sa mission de ce côté, il ira à Harlingen, et, en longeant la côte, jusqu'à Groningen; il parlera dans son rapport de l'état des batteries de côte.

Il visitera la baie de Delft, l'embouchure de la Jahde, celle du Weser, à Cuxhaven.

M. Atthalin écrira tous les jours, de toutes les postes, longuement et avec détail. Il nommera les commandants des places et îles qu'il visitera, fera connaître leur âge, leur capacité. Il fera mention des douanes, de ce qui concerne la contrebande, etc.

Le terme de sa mission sera Hambourg. Il prendra connaissance du projet de fortifications qu'on propose pour cette place et soumettra ses idées. Il passera cinq ou six jours à Hambourg; il enverra de là un rapport sur la situation de l'armée, sur la cavalerie, l'infanterie, l'artillerie, le train, les équipages militaires, et sur ce qu'il peut être important que je connaisse.

Il ira visiter Lubeck et me rendra compte de tout ce qu'il y aura vu.

Il attendra à Hambourg de nouveaux ordres.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17808. — AU CAPITAINE D'HAUTPOUL,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 13 juin 1811.

Monsieur l'Officier d'ordonnance d'Hautpoul, vous partirez demain pour remplir la mission qui est tracée dans l'instruction ci-jointe.

NAPOLÉON.

INSTRUCTION POUR LE CAPITAINE D'HAUTPOUL.

Saint-Cloud, 13 juin 1811.

M. l'officier d'ordonnance d'Hautpoul se rendra à la Rochelle et de là à l'île de Ré. Il visitera ces deux points. Ci-joint est la note des cadres envoyés à l'île de Ré pour recevoir des conscrits réfractaires. M. le capitaine d'Hautpoul enverra un rapport détaillé de la situation du régiment de l'île de Ré, sur l'habillement et l'armement, sur l'espèce d'hommes, sur l'esprit qui anime ce régiment, sur les officiers, sur le nombre d'hommes fournis aux cadres des compagnies envoyées à l'île de Ré, et sur la situation de ces compagnies. Il verra manœuvrer les troupes, visitera l'hôpital et prendra note de tout ce qui peut m'intéresser.

Il rendra compte de l'état de l'armement de la place de la Rochelle, des batteries de côtes et de l'armement de l'île de Ré.

Après avoir séjourné deux jours dans l'île de Ré, il passera à l'île d'Aix, où il inspectera l'artillerie. Il ira voir la batterie d'Énette et m'enverra un rapport détaillé de tout ce qu'il aura observé dans cette inspection.

Il ira à bord de l'escadre en rade. Il verra si elle fait les manœuvres convenables, si les conscrits s'exercent et dans quelle situation sont les bataillons de marins qui montent les vaisseaux.

De l'île d'Aix il ira à l'île d'Oleron; il visitera la batterie des Saumonards et rendra compte de l'état de défense de cette île.

Il se transportera au dépôt de Niort. Ci-joint est un résumé des ordres que j'ai donnés concernant ce dépôt et ceux de Saintes, d'Auch et de Pau. M. le capitaine d'Hautpoul vérifiera si ces ordres sont exécutés, et fera un rapport sur la situation du dépôt de Niort, sur l'habillement, l'armement, l'équipement, les remontes, sur l'esprit des soldats, sur les officiers et sur l'époque où les différents corps seront en état d'entrer en campagne.

Il fera les mêmes observations au dépôt de Saintes.

Lorsque sa mission sera terminée dans ces deux dépôts de cavalerie, il se rendra à Auch, où il passera trois jours. Il enverra de là un rapport détaillé sur la situation des bataillons du train d'artillerie, sur les chevaux, harnais, et sur ce qu'on peut tirer de ce dépôt en état de faire la guerre.

De là il ira à Pau, où il fera le même rapport sur les équipages militaires.

Enfin il ira à Bayonne; il visitera l'artillerie en détail, les affûts, les caissons, et verra comment on les répare. Il visitera les manu-

tentions, les magasins de vivres et de munitions, les baraques, les troupes qui y sont campées.

Il ira voir le tracé de la tête de pont de la Bidassoa et le lieu où l'on a le projet de placer la tour.

Il aura soin de mander tout ce qu'il apprendrait sur ce qui se passe en Espagne.

Après avoir passé à Bayonne quinze jours qu'il emploiera à tout voir et à m'instruire de tout, M. d'Hautpoul reviendra par Pau et Auch, pour voir les progrès qu'ont faits ces dépôts depuis son passage.

Il ira visiter le dépôt de Toulouse.

Il repassera par les dépôts de Saintes et Niort, pour constater les progrès de ces dépôts.

M. d'Hautpoul écrira tous les jours, longuement, et n'omettra rien de ce qui peut mériter l'attention.

D'après l'original comm. par M. le général marquis d'Hautpoul.

17809. — NOTE POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR[1].

Saint-Cloud, 14 juin 1811.

L'Empereur remarque, dans l'exposé, fait par son ministre de l'intérieur, de la situation de l'Empire, qu'à l'article des fonds spéciaux il ne suffit pas de parler des 750,000 francs destinés aux travaux de Flessingue, qu'il faut encore comprendre les deux ou trois millions de fonds spéciaux destinés aux travaux de Cherbourg et d'Ostende.

Sa Majesté remarque encore que les divisions et l'emploi des vingt-deux millions qui forment le budget du génie militaire demandent de nouveaux développements. Ces vingt-deux millions n'ont pas une destination uniforme; une partie des fonds est destinée à l'entretien des places, une autre partie est destinée aux achats de terrains et constructions nouvelles. Il convient que ces détails soient présentés succinctement et fidèlement.

Dans les travaux publics qui sont sous la direction immédiate du ministère de l'intérieur, c'est moins l'origine détaillée des fonds qu'il faut présenter que leur emploi. Il faut énumérer les travaux faits sur l'Escaut, le Texel et sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée, à Alexandrie, etc., rappeler tous les fonds qui y sont destinés, indé-

[1] Notes dictées par l'Empereur sur la première rédaction de l'exposé de la situation de l'Empire, envoyées au ministre de l'intérieur par ordre de Sa Majesté. (*Note de la minute.*)

pendamment de quatre millions fournis par le trésor d'Italie pour un semblable emploi.

Dans l'énumération des travaux qui intéressent la marine, il faut parler des ouvrages faits aux ports d'Anvers, Flessingue, Terneuse, Cherbourg, Brest, Toulon, la Spezia, Cività-Vecchia, et des fonds fournis pour ces ouvrages par le trésor de l'Empire, indépendamment des fonds que fournit aussi le royaume d'Italie. C'est surtout le résultat de l'emploi de ces fonds qu'il faut indiquer, en distinguant dans tous les travaux dont le compte est présenté ceux qui ont eu pour objet l'embellissement de Paris et tous les nouveaux établissements d'utilité publique, soit dans la capitale, soit ailleurs.

Soixante-huit millions, de toute origine, ayant été destinés aux travaux des ponts et chaussées, il est convenable d'en bien faire connaître l'emploi par le résultat et la nature des travaux.

Suivre la même marche dans l'analyse des travaux de Paris, en faisant connaître l'emploi des vingt millions qui y ont été affectés.

Idem pour les sommes assignées aux travaux de la seconde section.

Sa Majesté ne croit pas qu'il ait été dépensé onze millions en seuls travaux d'architecture et d'embellissement dans ses palais. Cette somme doit aussi comprendre une partie du mobilier nouveau que Sa Majesté a fait préparer pour ses palais.

D'après la minute comm. par M. le comte de Montalivet.

17810. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 14 juin 1811.

Il serait nécessaire de se servir des généraux, officiers supérieurs et ordinaires qui sont en Espagne pour former l'état-major de l'artillerie du corps d'observation de réserve. Il faut envoyer le moins de monde possible en Espagne, et il ne faut rien déranger du corps d'observation du Rhin et de l'Elbe; car, au milieu de l'hiver, il faudrait faire revenir tout le monde en poste : cela fatigue les individus et n'est bon à rien.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17811. — AU GÉNÉRAL COMTE SUCHET,

COMMANDANT L'ARMÉE D'ARAGON DEVANT TARRAGONE.

Saint-Cloud, 14 juin 1811.

M. Meckenem vient d'arriver, Monsieur le comte Suchet; l'Empereur a vu avec plaisir les nouveaux succès que votre armée a obte-

nus en s'emparant du fort de l'Olivo. Le ministre de la guerre vient d'écrire au duc de Tarente de tâcher de faire une diversion en votre faveur, soit vers le Montserrat, soit de toute autre manière. Beaucoup de troupes sont en mouvement pour entrer en Navarre. Quand elles seront arrivées, non-seulement on vous renverra la colonne du général Klopicki, mais encore vous recevrez des renforts par un régiment de marche composé des détachements des différents régiments de votre armée. Je vais soumettre à l'Empereur l'avancement que vous avez demandé pour les troupes qui se sont distinguées à la prise du fort de l'Olivo. L'Empereur continue à être toujours satisfait de la conduite des bonnes et braves troupes à vos ordres.

Par ordre de l'Empereur,
Le prince de Neuchâtel et de Wagram, ALEXANDRE.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Albufera.

17812. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 15 juin 1811.

Je réponds à votre rapport sur le matériel de l'artillerie. Je désire que vous me présentiez de nouveaux états avec les changements suivants.

Je ne veux rien fournir de Bayonne que de la poudre. Je voudrais n'en tirer aucune pièce, aucun affût et, s'il est possible, aucun caisson. Je voudrais prendre de préférence, ou au moins sans distinction, l'artillerie, les affûts et caissons espagnols, comme les français. Je voudrais même faire rentrer successivement l'artillerie française en France et n'employer plus en Espagne que de l'artillerie espagnole.

Le nombre des caissons que vous demandez me paraît trop fort d'un huitième; un approvisionnement et demi me paraît suffisant; or vous portez un approvisionnement et cinq huitièmes, c'est donc un huitième de caissons à ôter partout. Les bases pour les caissons d'infanterie me paraissent trop élevées. Je dis pour les caissons et non pour les cartouches; car l'armée peut être divisée en armée active et armée stationnaire; les postes et les garnisons qui se servent des cartouches qui sont dans les places composent l'armée stationnaire. Je crois que vos bases sont bonnes pour les cartouches. Il faut y porter les modifications suivantes pour ce qui concerne les caissons.

Pour les caissons, l'armée d'Aragon ne doit être considérée que comme ayant 25,000 baïonnettes; l'armée de Portugal ne doit

compter que pour 35,000 baïonnettes; l'armée de réserve que pour 40,000. L'armée du Nord, étant de la Garde, doit faire un système à part et ne sera pas comprise ici. Cette manière de calculer fait une grande réduction dans le nombre des caissons et des chevaux. Mais il est nécessaire d'avoir une plus grande quantité de caissons d'infanterie à Bayonne et dans les dépôts, pour pouvoir approvisionner dans le cas où l'on marcherait sur Lisbonne.

Le nombre de cartouches que vous exigez peut être diminué de trois millions lorsqu'il y a de la poudre et des boulets dans les places, et l'on peut ne confectionner ces trois millions que selon les besoins.

Les cent mille coups de canon me paraissent suffisants, vu qu'il y a de la poudre et des boulets, et que d'ailleurs un grand approvisionnement doit exister à Bayonne, soit pour les cas fortuits, soit pour l'expédition de Lisbonne, qui exigerait alors tout autre calcul.

On peut aussi économiser en organisant différemment l'artillerie de l'armée d'Aragon. On suppose qu'elle comprend quatre divisions, avec douze pièces par division et deux divisions de réserve; une pièce de 8, un obusier et quatre pièces de 4 formeront une division d'artillerie. Le commandant de l'artillerie sera le maître d'organiser les divisions paires avec deux pièces de 8 et quatre pièces de 4, et les divisions impaires avec deux obusiers et deux pièces de 4; ce qui ferait pour huit divisions huit pièces de 8, huit obusiers et trente-deux pièces de 4. Les deux divisions de la réserve seraient composées chacune de trois pièces de 12, de deux obusiers et d'une pièce de 4; ce qui ferait pour l'armée d'Aragon six pièces de 12, douze obusiers et trente-quatre pièces de 4.

Pour l'armée de Portugal, il y a quatre ou six pièces de régiment; elles devraient compter. Les divisions devraient être formées de même. Cette armée ayant six divisions, cela ferait douze obusiers, douze pièces de 8 et quarante-huit pièces de 4; deux divisions de réserve seraient composées chacune de quatre pièces de 12, de deux obusiers; ce qui ferait huit pièces de 12, douze pièces de 8, seize obusiers et quarante-huit pièces de 4.

Le corps d'observation de réserve, formé à quatre divisions, aurait son matériel organisé de la même manière que celui d'Aragon, hormis que les deux divisions de réserve auraient chacune quatre pièces de 12 et deux obusiers. Je désirerais que les quatre obusiers de la réserve fussent des obusiers prussiens ou des licornes, qui portent plus loin. Ainsi l'armée de Portugal et celle de réserve venant à agir sur Lisbonne auraient seize pièces de 12 et un grand nombre d'obusiers. L'armée d'Aragon agissant sur Valence aurait aussi besoin de

six pièces de 12. En général, les pièces de 12 sont très-nécessaires en Espagne, puisqu'on s'y défend dans des bicoques, et, par exemple, Abrantès aurait été pris si l'armée de Portugal avait eu des pièces de 12 et des obusiers.

C'est sur ces données que vous devez m'organiser les équipages. L'artillerie de l'armée de Portugal doit, ce me semble, être organisée avec l'artillerie qu'elle a et ce qui est à Madrid.

Ainsi je suppose que j'économiserai des chevaux et des caissons par cette nouvelle organisation. Mais ces chevaux et ces caissons, je veux les retrouver pour former un grand parc, sous le titre de *parc général*, qui partira de Bayonne pour approvisionner l'armée de Portugal si elle prenait l'offensive. Dans ce parc général il faudra faire entrer les agrès nécessaires pour un équipage de pont sur le Tage, les outils de mineurs, etc.; mais, comme ces opérations ne se décideront qu'autant qu'on sera parfaitement tranquille sur le Nord, on pourra employer un, deux ou trois des bataillons du train destinés aujourd'hui pour le Nord, sauf à les remplacer par les quinze cadres qui sont à Metz et à Mayence et que vous compléteriez pendant l'hiver. Ainsi les attelages seraient trouvés pour le parc général, qui devrait contenir un approvisionnement complet en cartouches d'infanterie et de canon pour les équipages de l'armée de Portugal et surtout pour les obus et les pièces de 12.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17813. — DISCOURS DE L'EMPEREUR,
A L'OUVERTURE DU CORPS LÉGISLATIF, LE 16 JUIN 1811.

Messieurs les Députés des départements au Corps législatif, la paix conclue avec l'empire d'Autriche a été depuis cimentée par l'heureuse alliance que j'ai contractée. La naissance du roi de Rome a rempli mes vœux et satisfait à l'avenir de mes peuples.

Les affaires de la religion ont été trop souvent mêlées et sacrifiées aux intérêts d'un État du troisième ordre. Si la moitié de l'Europe s'est séparée de l'Église de Rome, on peut l'attribuer spécialement à la contradiction qui n'a cessé d'exister entre les vérités et les principes de la religion qui sont pour tout l'univers, et des prétentions et des intérêts qui ne regardaient qu'un très-petit coin de l'Italie. J'ai mis fin à ce scandale pour toujours. J'ai réuni Rome à l'Empire. J'ai accordé des palais aux papes à Rome et à Paris. S'ils ont à cœur les intérêts de la religion, ils voudront séjourner souvent au centre des affaires

de la chrétienté; c'est ainsi que saint Pierre préféra Rome au séjour même de la Terre-Sainte.

La Hollande a été réunie à l'Empire : elle n'en est qu'une émanation; sans elle l'Empire ne serait pas complet.

Les principes adoptés par le gouvernement anglais, de ne connaître la neutralité d'aucun pavillon, m'ont obligé de m'assurer des débouchés de l'Ems, du Weser et de l'Elbe, et m'ont rendu indispensable une communication intérieure avec la Baltique. Ce n'est pas mon territoire que j'ai voulu accroître, mais bien mes moyens maritimes.

L'Amérique fait des efforts pour faire reconnaître la liberté de son pavillon. Je la seconderai.

Je n'ai qu'à me louer des souverains de la Confédération du Rhin.

La réunion du Valais avait été prévue dès l'acte de Médiation, et considérée comme nécessaire pour concilier les intérêts de la Suisse avec les intérêts de la France et de l'Italie.

Les Anglais mettent en jeu toutes les passions. Tantôt ils supposent à la France tous les projets qui peuvent alarmer les autres puissances, projets qu'elle aurait pu mettre à exécution s'ils étaient entrés dans sa politique; tantôt ils font un appel à l'amour-propre des nations pour exciter leur jalousie; ils saisissent toutes les circonstances que font naître les événements inattendus des temps où nous nous trouvons : c'est la guerre sur toutes les parties du continent qui peut seule assurer leur prospérité. Je ne veux rien qui ne soit dans les traités que j'ai conclus. Je ne sacrifierai jamais le sang de mes peuples pour des intérêts qui ne sont pas immédiatement ceux de mon Empire. Je me flatte que la paix du continent ne sera pas troublée.

Le roi d'Espagne est venu assister à cette dernière solennité. Je lui ai accordé tout ce qui était nécessaire et propre à réunir les intérêts et l'esprit des différents peuples de ses provinces. Depuis 1809, la plupart des places fortes d'Espagne ont été prises après des siéges mémorables; les insurgés ont été battus dans un grand nombre de batailles rangées. L'Angleterre a compris que cette guerre tournait à sa fin, et que les intrigues et l'or n'étaient plus suffisants désormais pour la nourrir; elle s'est trouvée contrainte à en changer la nature, et d'auxiliaire elle est devenue partie principale. Tout ce qu'elle a de troupes de ligne a été envoyé dans la péninsule; l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande sont dégarnies. Le sang anglais a enfin coulé à grands flots dans plusieurs actions glorieuses pour les armes françaises. Cette lutte contre Carthage, qui paraissait devoir se décider sur les champs

de bataille de l'Océan ou au delà des mers, le sera donc désormais dans les plaines des Espagnes! Lorsque l'Angleterre sera épuisée, qu'elle aura enfin ressenti les maux qu'avec tant de cruauté elle verse depuis vingt ans sur le continent, que la moitié de ses familles seront couvertes du voile funèbre, un coup de tonnerre mettra fin aux affaires de la péninsule, aux destins de ses armées, et vengera l'Europe et l'Asie en terminant cette seconde guerre punique.

Messieurs les Députés des départements au Corps législatif, j'ordonne à mon ministre de mettre sous vos yeux les comptes de 1809 et de 1810 : c'est l'objet pour lequel je vous ai réunis. Vous y verrez la situation prospère de mes finances. Quoique j'aie mis, il y a trois mois, cent millions d'extraordinaire à la disposition de mes ministres de la guerre pour subvenir aux dépenses des nouveaux armements qui alors paraissaient nécessaires, je me trouve dans l'heureuse situation de n'avoir à imposer aucune nouvelle surcharge à mes peuples. Je ne hausserai aucun tarif; je n'ai besoin d'aucun accroissement dans les impositions.

Extrait du *Moniteur* du 17 juin 1811.

17814. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 17 juin 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je réponds à votre lettre du 16. Le 2e bataillon d'équipages militaires ne doit entrer dans aucun de vos calculs. J'ai besoin de 1,300 mulets pour Pau, que vous fournissez très-tard. Je désire que vous fassiez la répartition de ces mulets entre les départements voisins des Basses-Pyrénées, et que vous chargiez les préfets de les requérir et de les diriger sur Pau, en leur faisant connaître le prix que vous voulez en donner. Vous aurez ainsi, non pas 1,300 mulets, mais 3 à 4,000.

Quant aux 600 chevaux, vous n'avez pas l'autorisation de les acheter, puisque vous n'avez pas de fonds. Ils sont compris dans la troisième commande, pour laquelle je n'ai pas encore fait de fonds. Vous pouvez prendre ces 600 chevaux à Metz. Cela peut être fait de deux manières : 1° en recevant à Pau, en juillet et août, au lieu de les recevoir à Metz et à Nancy, les 600 chevaux pour lesquels vous avez passé les marchés, si les fournisseurs voulaient les livrer à Pau; 2° si cela n'est pas possible, vous devez passer des marchés pour les 600 autres pour Metz. Vous en avez les fonds; vous les appliquerez à Pau. Répartissez-les entre les départements des 10e, 11e et 20e divi-

sions militaires. Les préfets les requerront et les dirigeront sur Pau, où ils seront rendus avant le mois d'août. Par ce moyen, j'aurai les 600 chevaux et les 1,300 mulets pour le 1er août.

Quant aux caissons, je préfère avoir des charrettes de rouliers, portant dix milliers, à larges jantes et attelées par 8 chevaux. Chaque 1re compagnie des 3e, 4e et 13e bataillons des équipages militaires servirait 20 de ces voitures; ce qui ferait 60 charrettes de rouliers, portant 600 milliers, ou de quoi nourrir 60,000 hommes pendant dix jours.

Le 10e bataillon vient d'arriver à Pau de l'armée de Portugal, fort de trois compagnies. Vous les ferez servir toutes trois à atteler 60 charrettes. Par ce moyen, j'aurai à l'armée 120 charrettes portant 1,200 milliers.

La 2e compagnie du 1er bataillon des équipages vient d'arriver à Pau. Cette compagnie servira 40 caissons de transports militaires.

J'aurai donc quatre bataillons des équipages militaires, formant seize compagnies, savoir : quatre compagnies du 3e bataillon, quatre compagnies du 4e, quatre compagnies du 13e, trois compagnies du 10e, une compagnie du 1er bataillon; total, seize compagnies qui serviraient 120 charrettes portant 1,200 milliers, 40 caissons portant 60 milliers, 1,200 mulets portant 140 milliers; total, 1,400 milliers, ou pour une armée de 70,000 hommes pendant vingt jours. Les charrettes sont faciles à se procurer à Paris, à Bayonne, à Bordeaux. Les hommes existent. Pour les chevaux, il en faut 1,200, dont 1,000 pour atteler 120 charrettes, et 200 pour atteler 40 caissons; de même des mulets, 1,200.

Vous avez des fonds pour l'achat des mulets; vous en avez pour 600 chevaux, à prendre sur les fonds faits pour les achats de Metz; il vous restera à en obtenir pour 600 autres.

Les 60 caissons que vous avez sont plus que suffisants : 40 pour l'armée d'Allemagne et 20 pour le corps de réserve.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17815. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 17 juin 1811.

Mon Cousin, les quatre bataillons du 10e de ligne se réuniront à Pau; ils seront munis de 50 cartouches par homme; ils se reposeront deux jours, trois jours s'il est nécessaire, pour réunir leurs

bagages et leur train; après quoi ils partiront, réunis, pour Pampelune. Le même ordre sera donné au 20e de ligne et au 60e. Voyez le ministre de la guerre pour que les compagnies de voltigeurs de ces régiments les rejoignent sans délai.

La 1re division du corps d'observation de réserve sera commandée par le général Reille. Elle sera composée de deux brigades, qui seront commandées par le général de brigade Pannetier, et par le général de brigade Bourkè.

La 1re brigade, commandée par le général Pannetier, est de quatre bataillons du 10e régiment de ligne et de quatre bataillons du 81e de ligne. La 2e brigade, commandée par le général Bourke, est de quatre bataillons du 60e de ligne et quatre bataillons du 20e.

Le général Reille prendra un adjudant commandant, un officier du génie, un officier d'artillerie, un commissaire des guerres et deux ou trois adjoints dans la Navarre.

Chacun de ces régiments aura sa compagnie d'artillerie régimentaire composée de deux pièces de canon, 3 caissons à canon, 4 caissons d'infanterie, 4 caissons de transports militaires, 1 caisson d'ambulance et 1 caisson à papiers. La division aura donc huit pièces de régiment, 16 caissons d'infanterie et 16 de transports militaires. Il y sera joint, selon les circonstances, une ou deux batteries de réserve.

Le 9e régiment de hussards fera partie de cette division. Vous ferez connaître au général Reille qu'il est important qu'il emploie ces troupes avec la plus grande activité pour détruire la bande de Mina, et en même temps qu'il prenne des mesures pour organiser sa division, et qu'il ait 200,000 cartouches en réserve avec des pierres à feu. Mandez-lui de vous faire connaître ce qu'il restera d'officiers dans la Navarre auxquels on puisse confier le commandement du pays. Son mouvement ne devant avoir lieu qu'au mois de septembre, il a les mois de juillet et d'août pour détruire entièrement Mina.

Écrivez au général Caffarelli pour lui faire connaître la composition de la 2e division du corps de réserve dont il aura le commandement pour la grande guerre. Cette division sera de deux brigades, savoir : 1re brigade : quatre bataillons du 5e léger, quatre bataillons d'élite des 3e et 105e de ligne; 2e brigade : quatre bataillons du 10e léger, deux bataillons d'élite du 52e de ligne.

En attendant, il se servira des troupes qui lui arrivent pour seconder le général Reille et contribuer à la destruction de Mina et à pacifier le pays.

Il est nécessaire qu'il y ait à Vitoria 300,000 rations de biscuit.

Cette division doit avoir huit pièces d'artillerie, autant de caissons d'infanterie et de transports militaires qu'il y a de bataillons. Il y sera joint, selon les circonstances, une ou deux batteries de position. Deux généraux de brigade, de ceux qui sont dans le gouvernement du général Caffarelli, commanderont les deux brigades. Le général Caffarelli les désignera. Un adjudant commandant, quatre adjoints à l'état-major, un commissaire des guerres, un officier du génie et un d'artillerie seront attachés à cette division.

Donnez ordre que les 3e, 105e et 52e de ligne se rendent à Bayonne, y séjournent, réparent leurs armes, prennent des cartouches et partent pour Tolosa, où ils recevront des ordres du général Caffarelli.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17816. — AU COMTE DE LAVALLETTE,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES, A PARIS.

Saint-Cloud, 17 juin 1811.

La malle de Gœteborg porte une très-grande quantité de lettres venant d'Angleterre, adressées à Paris. Donnez ordre que cette malle de Gœteborg soit retardée de cinq jours, que toutes les lettres soient saisies et remises aux agents de la police qu'en chargera le prince d'Eckmühl.

P. S. Faites cela pour l'aller et le retour. Il ne faut point y mettre de mystère. Cela doit se faire publiquement, motivé sur ce que c'est le canal de la correspondance avec l'Angleterre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17817. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je reçois votre rapport du 15 sur les différents corps d'observation. Je réponds d'abord à ce qui concerne le corps d'observation de la réserve.

CORPS D'OBSERVATION DE LA RÉSERVE.

1re Division. — Donnez ordre qu'au 1er juillet le 4e bataillon du 81e, complété à 700 hommes bien armés et bien équipés, soit dirigé sur Lyon, où il s'embarquera sur le Rhône, débarquera à Pont-Saint-Esprit et de là se rendra à Pau.

Le bataillon du 60e qui est à Genève partira également pour Lyon et suivra la même route.

Si le général qui commande la division ne trouvait pas que ces bataillons fussent encore en état de partir, il pourra suspendre leur départ jusqu'au 10 juillet.

Moyennant ces dispositions, la première division de réserve sera complétée.

2e Division. — Donnez ordre aux deux bataillons du 5e léger de se rendre à Bayonne et aux trois bataillons du 10e léger de se réunir à Rennes.

Il est bien nécessaire alors de pourvoir à la garnison de Brest. Les quatre compagnies des 4es bataillons, tant du 3e de ligne que du 105e, qui restent au dépôt, se compléteront chacune à 200 hommes et partiront pour Brest, où les hommes seront incorporés dans les trois premiers bataillons; dans le cours de juillet, deux autres compagnies du 4e bataillon conduiront 500 autres soldats; de sorte que les trois premiers bataillons recevront 1,300 hommes, ce qui les mettra à leur complet.

S'il n'y avait pas 800 hommes prêts à partir au 1er juillet, on ne ferait partir que trois compagnies ou 600 hommes.

Au 1er juillet, faites passer la revue du 4e bataillon du 10e léger, afin de connaître quand il pourra partir pour rejoindre les trois premiers bataillons.

3e Division. — Donnez ordre au 1er de ligne de partir de Grenoble le 25, au 62e de partir le 26 et au 101e de partir le 27.

Ces régiments se rendront à Valence, où ils s'embarqueront pour Pont-Saint-Esprit, et de là se rendront à Nîmes.

Donnez ordre au 23e léger de partir d'Auxonne; il s'embarquera sur la Saône, changera de bateau à Lyon et se rendra ainsi par eau d'Auxonne à Pont-Saint-Esprit; de là il se rendra à Nîmes.

Donnez ordre au 4e bataillon du 1er de ligne, qui est à Marseille, et aux 3e et 4e bataillons du 62e, qui sont à Toulon, d'en partir pour se rendre à Nîmes. Ainsi les quatre bataillons des régiments de cette division seront réunis. Mais Toulon ne sera pas suffisamment gardé. Vous donnerez ordre que le bataillon du 8e léger, celui du 18e léger et celui du 23e de ligne, qui sont dans la 7e division militaire, soient complétés avec tout ce que le 5e bataillon a de disponible et se mettent en marche au 1er juillet pour Toulon. Donnez le même ordre pour les 5e, 11e et 79e. Nommez deux majors en second, l'un pour commander les trois premiers bataillons, l'autre pour commander ces trois derniers.

Par ce moyen, Toulon aura six bataillons, indépendamment des deux bataillons suisses; ce qui sera suffisant.

CAMP DE BAYONNE.

Je vous ai donné ordre qu'au 1er juillet les 4es bataillons des 14e, 114e, 115e, 116e, 117e et 121e, complétés avec tout ce que les 5es bataillons ont de disponible, se rendissent à Bayonne; vous nommerez un colonel en second pour surveiller l'instruction et avoir le détail de ces six bataillons, qui seront connus sous le nom de *brigade de l'armée d'Aragon*. Au 10 juillet, le général Monthion en passera la revue et vous enverra l'état de situation, avec des notes sur les officiers et sous-officiers, sur l'habillement et l'armement. Tous les officiers qui seraient hors d'état de servir seront proposés pour la retraite.

J'ai donné le même ordre pour les 4es bataillons des 118e, 119e, 120e et 122e. Ces quatre bataillons seront sous les ordres d'un colonel en second et composeront la 2e brigade, qui sera connue sous le nom de *brigade de l'armée du Nord*.

Les 4es bataillons des 17e, 31e, 27e, 39e, 59e, 69e, 65e, 76e et 86e légers formeront la brigade de Portugal. Vous donnerez deux majors en second au colonel en second qui doit la commander.

La 4e brigade sera celle de l'armée du Midi; elle sera composée des 4es bataillons des 34e, 28e et 75e.

Donnez ordre au bataillon du 6e d'infanterie légère, qui est à Phalsbourg, d'en partir au 1er juillet, s'il est au complet de plus de 600 hommes; autorisez le général qui commande la division à en retarder le départ, si ce bataillon n'est pas encore en état. A son arrivée à Bayonne, le bataillon du 6e se joindra à la brigade du Portugal.

Ce qui fera vingt-quatre bataillons sous l'inspection du général Monthion.

Donnez ordre que tout ce qu'il y a de disponible aux dépôts des 14e, 17e, 27e, 39e, 59e, 69e, 76e, 65e, 86e, 34e, 28e et 75e se dirige sur Bayonne pour y compléter les 4es bataillons de leurs régiments. Il sera appelé 8,000 conscrits sur la réserve pour compléter ces 4es bataillons et les porter à 20,000 hommes. Recommandez que tout ce qui passera désormais à Bayonne, soit hommes isolés, soit hommes sortant des hôpitaux, qui appartiendraient à ces régiments, soit retenu et placé dans les 4es bataillons de leurs régiments.

RÉGIMENTS DE MARCHE D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL.

Enfin deux régiments de marche seront formés : le premier, qui sera le régiment de marche des armées d'Espagne, sera composé de la manière suivante, savoir :

1er bataillon : une compagnie du 9e léger, deux du 27e, deux du 21e, une du 28e. Ce bataillon se formera à Compiègne.

2e bataillon : deux compagnies du 12e léger, deux du 2e, deux du 4e. Ce bataillon se formera à Saint-Denis.

3e bataillon : trois compagnies du 32e de ligne, deux du 58e, une du 43e. Ce bataillon se formera à Vincennes.

4e bataillon : deux compagnies du 8e de ligne, deux du 45e, deux du 54e. Ce bataillon se formera à Metz.

5e bataillon : deux compagnies du 63e de ligne, deux du 94e, deux du 95e, deux du 96e. Ce bataillon se formera à Metz.

6e bataillon : deux compagnies du 40e de ligne, deux du 88e, deux du 100e, deux du 103e. Ce bataillon se formera à Metz.

7e bataillon : deux compagnies du 16e de ligne, deux du 64e, deux du 26e, une compagnie de chacun des trois régiments polonais. Ce bataillon se formera à Bordeaux.

Un colonel en second sera chargé de la formation de ce régiment; il aura sous ses ordres deux majors en second : le premier sera à Compiègne et commandera les 1er, 2e et 3e bataillons; l'autre sera à Metz et commandera les 4e, 5e et 6e bataillons. Le 7e bataillon se joindra au régiment à son passage pour Bordeaux.

Chaque compagnie sera fournie par le 5e bataillon, qui la complétera à 150 hommes. Elle sera habillée et mise en bon état. Il y aura trois officiers par compagnie et le nombre des sergents et caporaux sera complet.

Au 10 juillet, ces compagnies se mettront en marche. A la même époque, les majors en second seront rendus l'un à Compiègne et l'autre à Metz. Le colonel en second restera à Paris et recevra la correspondance des majors en second. Un chef de bataillon sera chargé de passer la revue du 7e bataillon à Bordeaux et correspondra avec le colonel en second.

Ainsi ce premier régiment de marche aura sept bataillons et sera fort d'environ 7,000 hommes.

Au 15 juillet, vous me rendrez compte de sa situation pour que je puisse donner l'ordre définitif du mouvement. Vous remarquerez que je n'y comprends pas les 34e, 28e, 75e, 51e et 55e, parce que ces régiments ont leurs 4es bataillons à compléter. Il est bien entendu

que tout ce que les 34e, 28e et 75e peuvent avoir de disponible à leurs 5es bataillons doit se mettre en marche le 15 juillet pour se rendre à Bayonne et y être incorporé dans les 4es bataillons qui sont au camp sous cette ville.

Le 2e régiment, qui sera le régiment de marche de Portugal, sera composé de la manière suivante, savoir :

1er bataillon : une compagnie du 25e léger, une du 22e de ligne, deux du 50e. Ce bataillon se réunira à Orléans.

2e bataillon : deux compagnies du 26e de ligne, deux du 66e, deux du 82e. Ce bataillon se réunira à Bordeaux.

3e bataillon : deux compagnies du 47e de ligne, deux du 70e, deux du 15e. Ce bataillon se réunira à Rennes.

Ces bataillons se trouveront formés au 25 juillet, de manière à pouvoir être rendus au 1er septembre à Bayonne.

Moyennant ces dispositions, je me trouve avoir pourvu à tout ce qui est relatif au corps d'observation de réserve, à ce qui était nécessaire pour les garnisons de Brest et de Toulon et à l'organisation préparatoire convenable pour tout ce que les dépôts d'Espagne et de Portugal pourraient fournir.

Il ne reste plus qu'à faire l'appel des 8,000 conscrits qui doivent être dirigés sur Bayonne pour porter au grand complet les vingt-quatre bataillons qui s'y réunissent.

Si les dépôts d'Espagne peuvent fournir plus que je ne leur demande, vous me le ferez connaître.

Le génie et l'artillerie sont l'objet d'un travail à part. Les dispositions sont faites pour les équipages militaires.

Pour la cavalerie les dispositions sont également faites. Il me paraît que les dépôts de Saintes et de Niort, les régiments de marche du Midi et de Portugal et tout ce que les dépôts ont ordre d'envoyer compléteront, d'ici au 1er janvier, un corps de 10,000 chevaux.

Je suppose que vous ne tarderez pas à me faire connaître tout ce que les dépôts auront fait partir au 15 juin, et que vous leur avez renouvelé l'ordre de faire partir tout ce qu'ils auront encore de disponible du 15 au 1er juillet, et ainsi de suite tous les quinze jours.

Je suppose également que vous avez envoyé au ministre de l'administration de la guerre l'organisation des trois divisions du corps de réserve.

NAPOLÉON.

D'après la copie Dépôt de la guerre.

17818. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 juin 1811.

Je viens de prendre un décret par lequel j'ordonne la formation de neuf régiments de chevau-légers. Trois existent; les six autres sont des régiments de dragons convertis en régiments de chevau-légers. Ainsi le nombre des régiments de dragons, au lieu de trente, ne sera plus que de vingt-quatre.

Mon intention est que tous ces régiments de chevau-légers soient armés de lances.

Les six régiments de chevau-légers qui étaient dragons porteront l'uniforme vert, afin que le fonds de l'approvisionnement de drap du dépôt puisse servir. Ils pourraient porter les couleurs qu'ils ont aujourd'hui; on pourrait même leur laisser le casque, et par ce moyen il n'y aurait que la selle, l'armement et la coupe de l'habit à changer.

J'ai prescrit fort au long dans le décret ce qui devrait être fait en Espagne pour l'incorporation. Cependant vous laisserez dans vos instructions à chaque maréchal la latitude d'y faire les changements qu'il jugerait indispensables. Vous leur ferez connaître que, s'ils ont plus d'hommes que de chevaux, et que par conséquent ils aient à renvoyer des hommes en France, ce sont les hommes des régiments supprimés qu'ils doivent renvoyer de préférence.

Il est nécessaire de donner des ordres pour que les régiments qui cessent d'être dragons n'achètent plus pour leur remonte des chevaux de dragon, et fassent désormais des achats propres à l'arme des chevau-légers. Les chevaux et les selles de dragon qui existent aujourd'hui doivent être dirigés sur Saintes.

Quant au 30e de dragons, il faudrait le faire rentrer en France, en le faisant passer par le mont Cenis jusqu'à Lyon. Arrivés à Lyon, tous les hommes seront embarqués sur la Saône et remonteront jusqu'à Auxonne, hormis la moitié qui, sous les ordres des officiers et sous-officiers nécessaires, conduira au dépôt de Saintes tous les chevaux harnachés et équipés. Immédiatement après la remise de ces chevaux, les hommes reviendront à leur dépôt, où se formera le régiment de chevau-légers.

Les trois autres régiments étant déjà chevau-légers, je n'ai rien à y changer.

Il est nécessaire que vous expédiiez sur-le-champ des ordres au général Defrance afin qu'il ne fasse entrer aucun officier, sous-officier et soldat des cinq régiments qui changent dans la composition des

régiments de marche de Portugal et du Midi. Vous lui expédierez le décret et vos instructions par une estafette extraordinaire. S'il en était entré dans la composition de ces régiments et qu'ils fussent déjà partis, il les ferait arrêter à Bordeaux pour subir les changements nécessaires.

Vous lui ferez connaître que, dans les cas imprévus où il serait embarrassé, le principal est que la plus grande quantité possible d'hommes et de chevaux parte pour l'Espagne, et qu'il est maître d'y pourvoir, en rendant sur-le-champ compte.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17819. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 juin 1811.

Faites-moi connaître si, au 1er juillet, je puis disposer des 5e et 6e compagnies du train du génie, ayant chacune leurs 50 voitures attelées, et portant par compagnie 9,000 outils. Si je ne peux les avoir pour le 1er juillet, faites en sorte qu'elles soient organisées le plus tôt possible. Je suppose que les chevaux ont été achetés et les outils confectionnés. Il faut renoncer à donner des outils à l'infanterie; ils sont trop lourds et gêneraient le soldat dans sa marche; il finirait par les jeter : ce serait une très-grande perte; faites-en faire la remise au génie. Vous recevrez un décret par lequel j'ordonne que l'on complète les compagnies du train de l'armée de Portugal et les compagnies des sapeurs de l'armée de réserve. Vous prendrez les fonds sur le budget du génie; ce sera un objet de 250,000 francs. Faites en sorte qu'au 15 août cela existe à Bayonne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17820. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, j'ai lu avec attention le projet d'organisation du corps d'observation de l'Elbe à mettre en exécution au mois d'août.

La 1re division sera commandée par le général Morand, et aura le général Dalton pour la 1re brigade, le général Lhuillier pour la 2e et le général Bonnamy pour la 3e.

Je vois que cette division manquera de 1,400 hommes pour être à un effectif de 13,000 hommes.

La 2e division sera commandée par le général Friant, et aura le général Dufour pour la 1re brigade, le général Grandeau pour la 2e brigade, le général Duppelin pour la 3e.

Il manquera 800 hommes à cette division pour être au grand complet.

La 3e division sera commandée par le général Gudin, et aura pour généraux de brigade les généraux Leclerc, Boyer et Desailly.

La 4e division sera commandée par le général Dessaix, et aura pour généraux de brigade les généraux Barbanègre, Friederichs et Leguay.

La 5e division sera commandée par le général Compans. Cette division aura besoin de quatre généraux de brigade.

Le 15e léger n'est porté dans vos états que pour quatre bataillons, le 4e bataillon n'y étant pas porté. Même observation pour le 25e de ligne. Or, comme ces deux 4es bataillons sont arrivés d'Espagne, il faut aviser à les compléter, et alors les seize régiments formeront soixante et dix-neuf bataillons, qui, à 840 hommes chacun, feront 66,000 hommes. Il manquera pour les compléter : à la 1re division, 1,400 hommes; à la 2e, 800; à la 3e, 500; à la 4e, 800; à la 5e, 1,400; et enfin les deux bataillons des 15e et 25e, 1,400; total, 6,300 hommes. Il faudrait que dans le courant de l'été le régiment de Walcheren fournît ces 6,300 hommes. Le bataillon de Goeree a déjà 900 hommes, celui de Schouwen 900 hommes. Mon intention est de ne rien négliger pour avoir 840 hommes présents sous les armes dans les soixante et dix-neuf bataillons du corps d'observation de l'Elbe, dans le courant de septembre prochain.

Aussitôt qu'on aura pu juger du succès de l'envoi des conscrits réfractaires dans des régiments du Nord, on continuera ces envois jusqu'à parfait complément.

Il faut que les 127e, 128e et 129e puissent fournir neuf bataillons au 1er septembre et douze au 1er janvier. Il faudra pourvoir au complétement de ces régiments par l'appel de la conscription de 1810 et par celle de 1811, l'année prochaine. Faites-moi connaître un projet pour la levée de cette conscription, de sorte que le corps d'observation de l'Elbe présente, au mois de septembre prochain, 72,000 hommes d'infanterie présents sous les armes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17821. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 juin 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, les caissons des équipages militaires ne portent que 1,000 rations. Je les trouve parfaitement approvisionnés pour le service de la distribution de la troupe et pour porter du pain du magasin au camp. Ils ne sont bons qu'à cela. Veut-on les employer à transporter du biscuit, on est obligé de le mettre en barils, sans quoi tout se brise; on ne porte pas plus de 1,000 rations, et les barils ne tardent pas à mettre les caissons hors de service. Veut-on les employer pour transporter du blé, de la farine, des sacs de riz, des sacs d'avoine, des bottes de foin, des tonneaux de vin ou d'eau-de-vie, ils n'y sont pas propres. Cela me porte donc à changer l'organisation des transports militaires, à donner à tous les bataillons de l'armée un caisson conforme à votre modèle, à avoir un caisson par bataillon, servi par les équipages militaires, et à tout le reste substituer de bonnes charrettes de roulier à larges jantes, attelées de 8 chevaux et conduites par 4 hommes, pouvant l'être au besoin par 3, et portant 10 milliers.

Le corps d'observation de l'Elbe est de quatre-vingts bataillons, formant 60,000 hommes. Chaque bataillon aura son caisson qui lui portera pour un jour de pain. Je désire avoir 80 caissons de transports militaires servis par deux compagnies; mais, comme je destine six compagnies à ce corps d'armée, je désire que les quatre autres, au lieu de servir 160 caissons du modèle actuel, servent 80 charrettes de roulier à larges jantes et portant chacune 10 milliers.

Quatre compagnies servant 160 caissons portent 160 milliers, et quatre compagnies du même nombre d'hommes et de chevaux, avec 80 charrettes, porteront 800 milliers. Dans le premier cas on ne porte du pain que pour deux jours, dans le dernier on en porte pour dix jours.

Je désire organiser le service de 120 charrettes de roulier, portant 1,200 milliers de biscuit en barils; ce serait pour 60,000 hommes pendant vingt jours. Cette méthode sera très-bonne à employer dans la Pologne, en Portugal et dans tous les pays où les vivres sont chers. Ces charrettes formeront des magasins ambulants qui viendront aussi vite que les autres caissons ou à peu près; et iraient-elles plus doucement, elles arriveront toujours assez à temps, puisqu'elles ne doivent que remplacer les vivres que porte le soldat. Présentez-moi un rapport sur cet objet, qui me paraît fort important.

On aura besoin, par exemple, de porter des vivres en Portugal : il faut y renoncer avec les caissons, il faut y renoncer avec les mulets. Deux bataillons serviront 240 voitures, lesquelles porteront 2,400,000 rations de biscuit : ce sera donc des vivres pour 60,000 hommes pendant quarante jours, ce qui est réellement un magasin ambulant. Les mulets de bât, les caissons d'équipages seraient destinés à venir puiser à ces magasins. Cela servirait beaucoup mieux que 480 voitures d'équipages militaires, qui emploient le même nombre d'hommes et de chevaux et ne portent des vivres que pour six à sept jours. En admettant ce nouveau moyen de transport, on aurait assez des voitures actuelles; il faudrait adopter un modèle et employer les matériaux à construire de grosses voitures.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17822. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 juin 1811.

Monsieur le Comte Bigot Préameneu, remettez au ministre Marescalchi le discours que vous devez prononcer demain à l'ouverture du concile. Vous le lirez en français, et, immédiatement après, le comte Marescalchi le lira en italien. Je vous renvoie ce discours avec les changements que je consens à y faire.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

Sa Majesté Impériale et Royale nous a chargé de vous faire connaître l'objet pour lequel il a convoqué le concile.

Dans le royaume d'Italie, neuf siéges devinrent vacants en 1805 et 1806, savoir : les archevêchés de Ferrare et d'Udine, les évêchés de Brescia, Pavie, Crema, Vigevano, Forli, Rimini et Vérone.

Sa Majesté nomma les plus dignes. Le Pape n'eut rien à objecter ni contre la pureté de leurs mœurs et leur piété, ni contre leur doctrine. Toutes les formalités réglées par le Concordat pour le royaume d'Italie avaient été remplies. Le Pape, mal conseillé, voulait tenir le pays en fermentation en agitant les consciences; il voulait que la Romagne fût le prix de son consentement à donner les bulles. Les événements ultérieurs le firent renoncer à cette tentative. La victoire de Friedland fut remportée le 14 juin 1807, et dans les mois suivants l'institution canonique fut enfin donnée.

Dans l'Empire, le siége de Malines étant devenu vacant en avril 1808, l'évêque de Poitiers fut nommé à cet archevêché. Le Pape donna la bulle, mais elle était contraire au Concordat. Il était déclaré dans cette bulle qu'elle émanait du propre mouvement du Saint-Père. Elle contenait même des expressions injurieuses, et depuis ce temps l'archevêché de Malines n'a point été définitivement pourvu.

Des archevêchés et évêchés sont ensuite devenus vacants au nombre de dix, savoir : les archevêchés de Paris, d'Aix, de Florence; les évêchés d'Orléans, d'Aix-la-Chapelle, de Liége, de Metz, de Nancy, de Saint-Flour et d'Asti. L'Empereur a également fait ses nominations aux termes du Concordat pour l'Empire. Les demandes d'institution adressées suivant l'usage et des démarches réitérées au nom de l'Empereur pour l'expédition des bulles avaient été sans succès. Sa Majesté, ne désirant que la paix de l'Église, engagea plusieurs cardinaux, archevêques et évêques à écrire au Pape. Ils le conjurèrent de donner les bulles nécessaires et de ne pas rompre un concordat qui lui était aussi avantageux. Il a persisté dans son refus.

Des discussions temporelles étant survenues entre l'Empereur et le Pape, celui-ci a voulu chercher un moyen de triompher dans ces discussions par un refus absolu de bulles d'institution.

Ainsi, dans l'état des choses actuel, il y a, outre les dix siéges des évêques nommés sans être institués, quinze autres siéges vacants; savoir : dans le royaume d'Italie, deux archevêchés : Milan, Bologne; cinq évêchés : Caorle, Torcello, Cesena, Mantoue, Bellune; et, dans l'Empire, l'archevêché de Bourges et les évêchés d'Acqui, Brugnato, Colle, Massa, Montalcino, Veroli, Città di Castello. Ce sont vingt-cinq diocèses en souffrance, et de ces diocèses la plupart sont des plus considérables de la chrétienté.

Sa Majesté avait encore, dans le même désir de la paix, consenti que provisoirement les évêques par elle nommés administrassent, suivant l'usage, en vertu des pouvoirs conférés par les chapitres des siéges vacants. Des brefs émanés du Saint-Père et par lui adressés aux chapitres de Paris, de Florence et d'Asti, leur ont défendu de donner des pouvoirs aux évêques que l'Empereur et Roi avait nommés, et par ce moyen le Pape a essayé de susciter des troubles dans l'Église et dans l'État. Les chapitres de l'Empire et ceux du royaume d'Italie ont unanimement et de la manière la plus solennelle professé une doctrine contraire à celle de ces bulles, qui, rédigées comme aux temps désastreux de Grégoire VII, ont excité l'indignation générale.

Les projets sinistres du Pape ont été rendus nuls par la fermeté des

chapitres à maintenir leurs droits et par le bon esprit des peuples, habitués à ne respecter que les autorités légitimes.

Cependant Sa Majesté, considérant les manquements réitérés pendant dix années de suite à la foi des concordats, et que le Pape était décidé à tout mettre en usage pour s'arroger dans la personne de ses vicaires les droits de tous les évêques, a décidé et nous a chargé de déclarer que, ces concordats, qui sont des actes synallagmatiques, ayant été violés par le Pape, elle n'entend plus, de sa part, les tenir, parce qu'elle ne veut plus que les vues temporelles de la cour de Rome puissent jamais servir de prétexte aux refus de bulles d'institution canonique des évêques.

Sa Majesté déclare qu'elle ne souffrira jamais qu'en France, comme en Allemagne, la cour de Rome exerce, à la vacance des siéges, aucune influence par des vicaires apostoliques, parce que, la religion chrétienne étant nécessaire aux fidèles et à l'État, son existence serait compromise dans les pays où des vicaires que le gouvernement ne reconnaîtrait pas seraient chargés de la direction des fidèles.

Sa Majesté déclare en même temps qu'elle est prête à pourvoir, de la manière qui sera indiquée par le concile, à la transmission de l'épiscopat, tel qu'il existe sans interruption depuis les apôtres.

C'est aussi par les vues temporelles de la cour de Rome qu'en Allemagne la religion s'y trouve comme anéantie : presque toutes les églises y sont dépourvues d'évêques.

La religion catholique ne serait plus uniforme, ni dès lors universelle, s'il dépendait des papes d'en interrompre ou d'en intervertir le régime essentiel. Tout ce que les Anglais et d'autres peuples ont dit de l'incompatibilité de la religion catholique avec l'indépendance des gouvernements lui serait alors justement appliqué.

Sa Majesté veut protéger la religion de ses pères. Elle veut la conserver, et cependant ce ne serait plus la même religion si elle n'avait plus d'évêques, et si un seul prétendait se substituer au pouvoir de tous. Sa Majesté entend, comme empereur et roi, comme protecteur de l'Église, comme père de ses peuples, que les évêques soient institués suivant les formes antérieures au Concordat, et sans que jamais un siége puisse vaquer au delà de trois mois, temps plus que suffisant pour un remplacement.

Sa Majesté nous a aussi spécialement chargé de vous déclarer qu'elle continuera de protéger la religion; qu'elle n'a jamais, à cet égard, rétrogradé; qu'elle ajoutera encore aux bienfaits dont elle a voulu la combler; mais Sa Majesté n'entend pas que les ennemis de son gouvernement veuillent se servir de la religion pour troubler

l'État, ni qu'ils prêchent une fausse doctrine, ni qu'ils alarment les consciences de ses sujets, ni qu'ils cherchent à détruire l'épiscopat, et que par des intérêts temporels ils causent ainsi des ébranlements à la religion. Sa Majesté ne trouve de garantie contre les abus que l'expérience a constatés et qu'elle a elle-même éprouvés que dans la continuité de l'existence des évêques, qui, attachés au sol par tous les liens de l'honneur, de la patrie et du sang, ont intérêt à repousser ce qui serait tenté dans le système de Grégoire VII et des autres papes qui ont imaginé ou qui ont cherché à maintenir les prétentions subversives consignées dans la bulle *In cœna Domini*. Que le siége de Rome soit le premier, qu'il soit le centre d'unité, mais que tous les siéges se transmettent, quand même celui de Rome aurait la volonté et l'intérêt d'anéantir l'épiscopat. La religion est le bien de tous les peuples, de toutes les nations; aucune localité, aucun homme, aucune dignité, aucun corps ne peut avoir le droit de l'obscurcir, de la faire tourner à son profit, en confondant les idées les plus simples du temporel et du spirituel, et en mettant de l'incertitude dans les consciences qui ne seraient plus dirigées par les évêques.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17823. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 19 juin 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, écrivez à mon ministre en Saxe, et parlez au ministre de Saxe à Paris, pour qu'on fournisse les fonds nécessaires pour travailler à la place de Modlin avec la plus grande activité, et pour faire non-seulement les ouvrages en terre, mais commencer aussi les travaux de maçonnerie. Cette place fait la sûreté du Grand-Duché.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17824. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 19 juin 1811.

Monsieur le Comte Decrès, je vous ai entretenu depuis longtemps du plan de guerre que j'avais arrêté contre les Anglais. Les circonstances de la guerre d'Espagne rendent la réalisation de ces projets encore plus nécessaire.

Boulogne. — Il y aura au 1er août à Boulogne une armée de 40,000 hommes sous les ordres d'un maréchal. Il faut donc qu'il y ait un contre-amiral, et qu'on arme tous les bâtiments nécessaires pour porter ces 40,000 hommes, savoir : 16 prames portant des chevaux; 108 chaloupes canonnières en quatre divisions; 108 bateaux canonniers en quatre divisions; 162 péniches en six divisions; 56 bâtiments de la flotte pour le transport de l'armée; total, 450 bâtiments, pour 44,000 hommes et 2,000 chevaux.

Mon intention est de me rendre à Boulogne au mois d'août, de faire appareiller cette flottille et de la tenir ainsi en mouvement. Il faudrait, ce me semble, pour cet objet 3 ou 4,000 matelots.

Faites-moi connaître : 1° la situation du matériel et de l'armement, et tout ce qui est nécessaire pour atteindre le but proposé; aussitôt que j'aurai votre rapport, je donnerai des ordres pour l'armement; il faut qu'on commence à y travailler avec une grande activité au 1er juillet; 2° ce qu'il en coûtera d'extraordinaire pour les réparations; 3° le moyen d'avoir les 4,000 matelots nécessaires. Je suppose qu'il faudra à Boulogne quatre bataillons de flottille. Dans cette nouvelle situation de choses, vous pouvez diriger les matelots qui arrivent du Nord en grande partie sur Boulogne.

Vous me ferez connaître ce que chaque bâtiment peut porter. Vous me remettrez sous les yeux les règlements qui avaient été faits pour la flottille. Vous me ferez connaître si elle peut sortir dans une marée, quelle est la distribution à faire des bâtiments entre les ports de Boulogne, d'Ambleteuse et de Wimereux.

Donnez ordre qu'on mette à la mer toutes armées les deux balancelles qui sont à Boulogne, et qu'on essaye leur marche. Si l'on en est content, on ordonnera la construction de huit autres de ces balancelles.

Anvers. — Il faut presser l'armement de *l'Auguste*, du *Pacificateur* et de *l'Illustre*, afin que ces vaisseaux soient en rade de Flessingue au 15 août.

Les quinze vaisseaux de cette escadre pourront porter 8,000 hommes.

Pressez l'arrivée des deux frégates de Dunkerque, qui pourront porter 500 hommes.

Les six frégates hollandaises, en comptant celles de Rotterdam armées en flûte, peuvent porter 3,000 hommes.

Les six corvettes ou bricks peuvent porter 500 hommes, et les deux vaisseaux hollandais 2,000 hommes; ce qui ferait des moyens d'embarquement pour 14,000 hommes et 200 chevaux. Cela ne

serait pas suffisant pour faire croire à une expédition. Il faudrait y ajouter une dizaine de grosses flûtes, les plus grosses qu'on pourrait trouver en Hollande, ou à Anvers ou à Flessingue, capables de porter 1,000 hommes et 1,000 chevaux de plus; ce qui ferait 15,000 hommes et 1,200 chevaux.

Il faudrait avoir dans le Zuiderzee six ou sept vaisseaux, deux frégates et huit ou dix gros transports pouvant porter 6,000 hommes et 1,000 chevaux; ce qui ferait pour ces deux expéditions plus de 20,000 hommes et de 2,000 chevaux.

Pendant tous les mois de septembre, d'octobre et de novembre, la flottille de Boulogne serait en appareillage et en ligne d'embossage.

Les troupes seraient, pendant le même temps, embarquées à Flessingue et sur le Zuiderzee. On tiendrait ainsi les Anglais en haleine pendant octobre et novembre.

Cherbourg. — Il y aura à Cherbourg deux vaisseaux, une frégate, une corvette, les deux flûtes du Havre qu'il faut faire partir, deux prames et dix des plus gros bâtiments qui soient à Cherbourg et au Havre, qu'il faut mettre en état. Il faut envoyer du Havre à Cherbourg les flûtes *l'Escaut* et *le Rhône*, la Corvette *le Vésuve* et les gabares *la Ville-d'Orléans* et *la Ville-de-Liége*.

L'expédition de Cherbourg pourrait porter ainsi 6,000 hommes, qui resteraient embarqués depuis le 1er septembre jusqu'au 15 novembre.

Cette côte sera donc menacée par 80,000 hommes embarqués; ce qui, joint aux mesures politiques que je prends pour nourrir un parti en Irlande, aura des résultats satisfaisants.

Présentez-moi un rapport détaillé sur ces différentes expéditions, et faites-moi connaître ce qu'il en coûtera d'extraordinaire. Je n'ai besoin de rien acheter à Boulogne. Je crois qu'indépendamment des deux flûtes j'ai au Havre de grosses corvettes ou gabares. Il doit y avoir, dans la marine hollandaise, des bâtiments qui ont appartenu à l'ancienne compagnie, qu'on pourrait mettre en état. Il faut, au reste, me faire un rapport sur les dépenses extraordinaires qu'occasionneront ces expéditions, sans y comprendre celles de l'armement de la flottille et de l'armement des quinze vaisseaux, qui sont des dépenses ordinaires. Quant à ce qui regarde les hommes et les chevaux, c'est une chose à part. Il faut calculer ce que coûtent vos vivres et calculer ce que coûtent ceux de terre. Je pense que la différence n'est pas grande.

Quant à l'escadre de Toulon, elle restera en appareillage comme elle l'est, en veillant à ce qu'elle ait les vivres nécessaires pour une longue course et qu'elle paraisse combinée pour de grandes opéra-

tions. Il faudrait faire en sorte d'avoir le plus tôt possible le seizième vaisseau en rade; d'avoir, de plus, trois ou quatre frégates et tout ce qui peut faire supposer à cette escadre un grand but; enfin aviser à tous les moyens pour accréditer l'idée qu'elle est destinée à une grande expédition.

Réitérez l'ordre que l'escadre de Lorient se rende à Brest; il serait avantageux qu'elle pût y arriver dans le courant de septembre.

Il serait convenable de finir *le Tromp* à Rotterdam, afin de le faire passer à Anvers.

Remettez-moi avant le 23 un rapport sur tout cela.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

17825. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 19 juin 1811.

Donnez des ordres et prenez des mesures pour que six vaisseaux de ligne, dont un de 80 et un à trois ponts, soient armés à Rochefort et envoyés en rade, de manière à y être au mois de septembre.

Vous prescrirez les dispositions suivantes pour appuyer la gauche de la rade :

1° Une bombarde portant quatre mortiers à la Gomer de 12 pouces, lesquels, tirés à petite charge, de manière à porter à 1,300 toises, ne fatigueraient pas les bombardes et leur permettraient de résister longtemps, et portant de plus deux mortiers de 12 pouces à plaque, portant à 2,000 toises;

2° Deux prames dans le genre de celle qui est à Cherbourg, et portant quatorze canons, quatorze pièces de 36.

Une batterie flottante ou vaisseau à trois ponts, portant trois batteries de 36 et pouvant porter de quatre-vingt-dix à cent pièces de canon. On construira cette batterie flottante à neuf; ou l'on prendra *le Tourville*, on le démâtera, on fera les réparations nécessaires pour qu'il puisse contenir les trois batteries, et l'on doublera l'épaisseur du bois de la batterie, partie en liége, bois et cordages, de sorte que le vaisseau soit à l'abri du boulet. Ce vaisseau sera placé sur des corps morts, entouré de ses prames et de ses bombardes, de manière à appuyer la gauche.

On ajouterait à chaque vaisseau deux canonnières portant du 24, et trois excellentes péniches, indépendamment des canots.

Je donne ordre qu'il soit placé à l'île d'Aix huit pièces de 48.

Je pense même qu'il serait utile que la première batterie de la batterie flottante fût composée de pièces de 48.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17826. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 19 juin 1811.

Ordonnez qu'il soit désigné un vaisseau de l'escadre de Toulon, commandé par un capitaine distingué, et prescrivez qu'à dater de juillet les manœuvres de ce vaisseau soient faites à l'anglaise.

Même ordre pour un vaisseau de l'escadre de l'Escaut.

Les amiraux vous rendront compte tous les mois des observations qu'ils auront faites.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17827. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 juin 1811.

Monsieur le Comte Bigot Préameneu, j'ai toujours sur le cœur ce serment prêté au Pape, qui me paraît fort intempestif. Faites des recherches pour connaître ce que veut dire ce serment, s'il était d'usage et comment les parlements voyaient cela. Ayez soin de ne rien laisser imprimer que je ne l'aie vu. Le mandement même ne doit pas être imprimé avant que vous ne me l'ayez soumis. Veillez à ce qu'il n'y ait dans l'assemblée aucun folliculaire ni étranger; il faut qu'il n'y ait que les évêques; quant aux prêtres qu'on propose d'y admettre, j'autoriserai, si cela est absolument nécessaire, l'entrée d'une douzaine de prêtres dont vous me remettrez avant la liste, avec des renseignements sur chacun d'eux; il faut que ce soit de bons prêtres, et non des réacteurs. Le rapport que vous faites au concile ne doit pas être imprimé. Vous devez simplement le remettre, après l'avoir lu, au comité du concile. Ce comité ne pourra faire imprimer son rapport que quand je l'aurai approuvé, en n'y joignant que les pièces qui seront convenues. Il est nécessaire que vous veniez souvent à mon lever me rendre compte de ce qui se sera passé.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

17828. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 juin 1811.

Faites-moi faire un état à colonnes de tous les convois d'artillerie partis de Wesel et de Mayence pour Danzig, avec l'endroit où ils se trouvent chaque jour. Dans la colonne qui désignera les convois, on indiquera de quelle espèce de chevaux ils sont attelés, sous quelle escorte ils marchent, et par quelles voitures et de quelles sortes de voitures ils sont composés. Cet état m'est nécessaire pour bien connaître ces grands mouvements et juger de l'importance de ces convois.

Un autre état de cette espèce m'est également nécessaire pour l'artillerie de l'armée d'Espagne.

Il est d'usage de me changer ces états tous les quinze jours, en y mentionnant les augmentations survenues dans l'intervalle.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17829. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 juin 1811.

Écrivez au roi de Naples que mon intention est que mes troupes ne soient pas disséminées; qu'il réunisse les trois bataillons suisses, les trois bataillons de la Tour-d'Auvergne, les trois bataillons d'Isembourg et les trois du 22e léger dans un camp ou au plus deux, sous les ordres d'un général français; que je n'entends pas qu'aucun général napolitain ni au service de Naples commande mes troupes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17830. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 juin 1811.

Mon Cousin, je trouve votre lettre au général Reille entortillée et mal rédigée. Mandez à ce général qu'au 20 juillet les trois compagnies du 5e bataillon du 25e de ligne et les trois compagnies du 5e bataillon du 46e seront incorporées, les unes dans le 81e et les autres dans le 60e, et que les cadres, officiers et sous-officiers, rentreront à leurs dépôts en France; qu'au 20 juillet les 1er et 2e régiments provisoires d'infanterie seront dissous, et qu'il en sera formé les corps suivants, savoir : 1° un bataillon de marche, sous le nom de ba-

aillon de marche de l'armée d'Aragon, qui sera composé des compagnies des 14e, 44e et 121e; ce bataillon sera réuni à Tudela, où il restera jusqu'au 1er août, terme auquel vous lui ferez passer des ordres; 2° un second bataillon de marche sous le nom de bataillon de marche de l'armée de Portugal, qui sera composé des compagnies des 4e, 2e et 36e; lequel bataillon se rendra à Burgos, où il restera jusqu'au 1er août, terme auquel vous lui ferez parvenir des ordres; que les quatre compagnies du 122e et les trois compagnies du 12e léger se rendront à Burgos, où elles resteront jusqu'à nouvel ordre; et que les deux compagnies du 15e léger seront incorporées dans le 5e léger à son arrivée à Vitoria.

Vous manderez au général Caffarelli que les quatre bataillons d'élite des 3e et 105e arriveront du 10 au 20 juillet en Biscaye; qu'il doit placer ces bataillons à Irun et à Tolosa, et réunir à Vitoria tout ce qui appartient à l'armée de Portugal; que le 20 juillet il dirige les quatre bataillons de l'armée de Portugal sur Burgos, en conservant à Vitoria le 3e bataillon du 50e et celui du 25e léger; mais qu'aussitôt que le 52e et le 5e léger seront arrivés il fasse partir aussitôt ces deux 3es bataillons pour Burgos.

Vous aurez soin d'être ponctuellement instruit de l'époque de l'arrivée de ces bataillons à Burgos. Vous prendrez mes ordres au 10 juillet sur la formation d'une brigade de marche qui sera dirigée sur l'armée de Portugal selon les circonstances d'alors, et en force; car cette armée peut se trouver engagée dans des opérations où il serait utile que 6 ou 7,000 hommes marchassent à la fois.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17831. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 21 juin 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je désire que vous fassiez toucher légèrement au ministre de Suède que je vois avec peine que la princesse royale vienne en France sans en avoir obtenu la permission; que c'est hors d'usage, et que je regrette qu'elle quitte son mari dans une circonstance aussi importante. Il est convenable de parler également au ministre de Suède des entrevues de Gœteborg et des relations de la Suède avec les Anglais.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17832. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 21 juin 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, il est nécessaire que vous envoyiez sans délai un courrier à Saint-Pétersbourg. Je vous ai envoyé votre projet de lettre à Lauriston; il faut lui en écrire une autre sur les insinuations que M. de Romanzôf a faites relativement à la Saxe. Il est embarrassé à cet égard. Dites-lui qu'il s'embarrasse de bien peu de chose; que le roi de Saxe lève 1,500 chevaux par le même principe que j'en ai levé 30,000, qu'il lève 1,500 chevaux par le même principe que j'ai porté mes régiments de cavalerie et de cuirassiers à 1,200 chevaux, par le même principe que j'ai formé mes 6es bataillons, que je forme neuf nouveaux régiments de chevau-légers; que le roi de Saxe a fait quelques dépenses parce que je lui ai facilité un emprunt; que, si je lui ai facilité cet emprunt, c'était pour qu'il se mît en état; qu'enfin la Saxe arme par le même principe que la Westphalie lève ses 4es bataillons, par le même principe que 20,000 hommes sont à Danzig, qu'on dépense trois millions dans cette place, et que 400 bateaux et 500 voiles y sont arrivés ou doivent y arriver chargés d'artillerie et de munitions.

Dites à Lauriston qu'il comprend mal ma position; que la Russie sait tout cela; que je l'ai dit à tous les Russes, parce qu'il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir toutes mes routes chargées de convois, de détachements en marche, de convois militaires, et qu'on ne peut pas dépenser vingt-cinq millions par mois pour un objet sans que tout soit en mouvement dans un pays; mais que ces mouvements, je ne les ai ordonnés qu'après que la Russie m'eut fait connaître qu'elle pouvait changer et saisir le premier moment favorable pour commencer des hostilités.

La création de vingt places fortes sur les frontières, le mouvement des divisions de Finlande et de Moldavie, la déclaration de l'empereur Alexandre qu'il est prêt, ne sont-ce pas des renseignements bien suffisants pour s'apprêter aussi? Croirait-on en Russie que nous voulons recevoir la loi? Dans toute cette discussion, le comte Lauriston doit parler franchement : nous voulons la paix, mais nous sommes prêts à la guerre. Nous n'étions pas prêts parce que depuis la paix de Vienne nous n'avons fait que désarmer et que je ne pouvais pas croire possible une rupture avec la Russie. Déjà la création des places fortes depuis dix-huit mois m'avait surpris; mais, depuis, les mouvements des divisions de Finlande et de Moldavie, la formation des

50e bataillons en régiments de ligne, le manifeste remis à toutes les cours de l'Europe sur l'Oldenburg, et le grand rassemblement sur les frontières du Duché, rassemblement que depuis on a porté en arrière, ont enfin m'a fait comprendre qu'il fallait se mettre en mesure. J'ai dépensé cent millions, et je suis en mesure. Si je n'ai pas fait armer la Bavière, Wurtemberg et Bade, c'est que je n'ai pas pensé avoir besoin de ces troupes au premier moment, et que j'ai cru qu'on serait toujours à temps de les faire armer après les hostilités.

Dans votre lettre à Lauriston, ajoutez :

« L'Empereur trouve fort extraordinaire que vous vous soyez trouvé si court de discussion dans cette circonstance. Sa Majesté a fait publiquement toutes ces dispositions; elle a tout déclaré au prince Kourakine. L'empereur Alexandre ayant dit qu'il était prêt depuis deux mois, il était tout simple de répondre : Si vous êtes prêt depuis deux mois, ce qui dans un si vaste empire suppose que ces mouvements sont ordonnés depuis quatre mois, ne trouvez donc pas mauvais que, actuellement que vous êtes prêt, on s'apprête.

» Vous avez dû voir, Monsieur le Comte, dans le discours de Sa Majesté au Corps législatif, et vous verrez par les comptes de finances qui vont s'imprimer, que Sa Majesté ne dissimule pas que les incartades de la Russie lui coûtent cent millions; et cependant vous avez dû remarquer combien ce discours était pacifique. La Russie a espéré qu'on n'était pas en mesure et qu'on serait effrayé par ses armements. Toutefois, si elle veut la paix, qu'elle dise ce qu'elle veut, et fasse finir, par un arrangement quelconque, cette querelle qu'elle a ouverte par un manifeste. Le prétexte qu'on veut rétablir la Pologne est un prétexte banal. Si l'on avait voulu rétablir la Pologne, on l'aurait rétablie; d'ailleurs, le projet de convention offrait toute sûreté, et la France n'en est pas venue au point de faiblesse et de mépris que cette assurance ne doive pas suffire. Si l'on a des inquiétudes, qu'on dise ce qu'on veut. Quant à la cession d'un district de Pologne, partez bien de ce principe qu'il faudrait que les armées russes nous eussent ramenés sur le Rhin pour nous faire consentir à un démembrement si déshonorant. L'Empereur veut la paix; elle lui est avantageuse; mais la paix doit être aussi désirée par la Russie, si elle sait calculer.

» L'Empereur n'a pas armé lorsque la Russie armait en secret; il a armé publiquement et lorsque la Russie était prête, d'après ce que dit l'empereur Alexandre lui-même. L'Empereur n'a pas fait de manifeste ni de querelle aux yeux des cours de l'Europe; il n'a pas même fait de réponse; enfin l'Empereur ne demande pas mieux que de

remettre les choses dans l'état où elles étaient. Il l'a proposé; mais, au lieu d'envoyer quelqu'un pour négocier, on dit des choses peu solides. L'intention de l'Empereur n'est donc pas que vous niiez les armements et que vous mettiez la Saxe dans une position embarrassante; mais que vous demandiez avec instance qu'on fasse cesser cet état violent, non pas par des récriminations, mais par des explications sincères et en cherchant des moyens d'arrangement si l'on peut en trouver. La Russie est en guerre contre l'Angleterre et la Turquie, et elle fait pourtant, par sa conduite extraordinaire, tout ce qu'elle peut faire de plus avantageux à l'Angleterre et à la Turquie. »

Vous ne devez pas dissimuler que, si l'on ne s'arrange pas, non-seulement j'ai armé, mais j'armerai encore; j'ai appelé la conscription de cette année et j'y ajouterai celle de 1812. J'ai dépensé cent millions d'extraordinaire, je peux en dépenser cent autres sans toucher à ma réserve, comme on s'en convaincra en lisant les comptes de finances.

« Vous devez donc conjurer l'empereur de mettre un terme à tout cela, en ne laissant cependant aucun espoir de toucher à la Pologne; cela serait déshonorant, et pour l'Empereur l'honneur est plus cher que la vie. »

Dans une lettre confidentielle, je désire que vous témoigniez à Lauriston que je ne trouve pas qu'il ait étudié et qu'il connaisse la question. Que m'importe à moi si les Anglais en sont venus à avoir accès auprès de l'empereur et à lui faire voir des choses qui n'existent pas? ce qui m'importe à moi, c'est si l'on fait quelque chose pour perdre la Pologne. Faites comprendre à Lauriston que je désire la paix et qu'il est bien temps que tout cela finisse promptement. Mandez lui que, l'arrivée de Caulaincourt et ses dernières lettres faisant espérer que l'empereur revient à des dispositions différentes et que tout ceci n'est que le résultat d'un malentendu, si la Russie ne fait plus de mouvements, je n'en ferai plus; que j'avais demandé à la Bavière et à Bade de nouveaux régiments, et que je viens de contremander cette demande; que j'ai arrêté le départ de convois qui étaient destinés pour les places de l'Oder; que, quant aux convois en ce moment en chemin et dont on pourrait apprendre l'arrivée à Danzig, il faut qu'on remarque la distance, qui explique que ce sont des mouvements effectués d'après des ordres donnés il y a deux mois.

Écrivez aussi au baron Bourgoing; dites-lui que la position de la Saxe n'est pas du tout embarrassante, puisque l'Empereur met dans un rapport dix fois plus fort que ce que fait la Saxe, et que d'ailleurs l'empereur de Russie a déclaré lui-même qu'il était prêt.

Écrivez à Lauriston, relativement aux bâtiments américains dont il annonce l'arrivée, que pas un n'est américain, que tous sont des bâtiments masqués, pour le compte des Anglais.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17833. — A M. GAUDIN, DUC DE GAETE,

MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Saint-Cloud, 21 juin 1811.

On m'assure que le sieur....., conservateur des forêts, a des affaires très-dérangées, qu'il y a même prise de corps contre lui. Faites-moi un rapport là-dessus. C'est un homme à remplacer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17834. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 21 juin 1811.

Je vous envoie une note sur le 30e de dragons. Il faut me faire connaître quel est ce colonel et envoyer un général sévère ou un bon inspecteur aux revues, à l'improviste, pour faire l'inspection de ce régiment.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17835. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 21 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous renvoie les projets sur l'île d'Yeu; on les discutera en décembre. Je trouve les ouvrages trop considérables; ils exigent trop d'hommes, trop de dépenses, trop d'artillerie, et ne pourront pas être faits en trois mois.

L'île d'Yeu n'est pas, comme l'île d'Aix, assez près du continent pour que l'ennemi, venant à s'en emparer, s'y maintienne difficilement et ne soit exposé à en être chassé par les renforts que l'on pourrait envoyer; elle est trop éloignée, se trouvera abandonnée à ses propres forces, et l'ennemi, par la supériorité de sa marine, empêchera qu'on n'y porte des secours. Il est donc évident que, si nous faisons des forts considérables à l'île d'Yeu et que l'ennemi s'en empare, nous ne la reprendrons plus. Il est également vrai que, si l'ennemi veut bien décidément s'en emparer, on ne pourra pas s'y

opposer. La garnison se défendra, mais les 500 hommes qui la composeront seront pris au bout d'un mois : ce serait donc des forts pour l'ennemi; ils lui assureraient la possession de l'île; il vaut mieux ne pas en faire.

Cependant les 300 hommes que nous avons ordinairement à l'île d'Yeu peuvent se trouver attaqués et pris par une descente de 5 à 600 hommes; ils n'ont pas de quoi capituler; ils n'auront pas même le temps de s'embarquer dans le port et de gagner le large; il faudra donc faire assez pour que 300 hommes défendant l'île aient un réduit pour se replier, et que l'ennemi sache que, pour s'en emparer, il faudra débarquer du canon et tous les moyens nécessaires pour faire un siége. Or un siége ne peut s'entreprendre que par une expédition venant de Londres; mais un commandant d'escadre devant Rochefort peut débarquer 6 ou 700 hommes et en prendre 300 que nous aurions à l'île d'Yeu. Une batterie d'un seul côté, avec une caserne et un magasin, défendrait le port. Un ouvrage en terre sur la hauteur avec un réduit mettrait les 300 hommes à l'abri d'insulte. Il faudra débarquer du canon pour pouvoir prendre ces ouvrages; alors c'est une opération qui doit être ordonnée et concertée en Angleterre, quand l'ennemi voudra la tenter.

Il importe beaucoup qu'il y ait peu de matériel d'artillerie à l'île d'Yeu, et de ne pas attirer l'attention de l'ennemi sur ce point, vu la facilité qu'il aurait de l'attaquer, étant si efficacement protégé par ses forces maritimes.

Il ne faut pas dépenser à l'île d'Yeu plus de 150,000 francs, et l'on ne doit y construire que les ouvrages nécessaires pour qu'un commandant d'escadre ne soit pas tenté de l'attaquer, et qu'il lui soit impossible de s'en emparer en débarquant 5 ou 600 hommes.

Mon intention est d'ajourner au mois de décembre les projets sur l'île d'Yeu, et d'employer 150,000 francs à l'île d'Aix, afin de pousser avec activité les travaux sur ce point, qui est d'une si grande importance.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17836. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 21 juin 1811.

Monsieur le Comte Decrès, j'avais ordonné que l'amiral Dewinter fît une revue des régiments hollandais pour en retirer tous les marins. Je ne sais pas s'il a passé cette revue ni ce qu'elle a produit.

Envoyez-moi la situation des équipages de haut bord au 15 juillet (le dernier état que j'ai est du 15 mai), et poussez enfin l'organisation de ces équipages.

Je dois avoir cette année vingt et un vaisseaux en rade de Flessingue, savoir : douze qui existaient au 1er janvier dernier, six qui seront mis à l'eau cette année et trois provenant de Rotterdam. Je dis trois de Rotterdam, parce que je désire que vous fassiez terminer sans délai ces vaisseaux, qui sont à leurs 23 vingt-quatrièmes. Ces vingt et un vaisseaux exigent vingt et un équipages. Les trois vaisseaux hollandais auront trois équipages hollandais avec canonniers français, garnison française, la moitié des officiers et le tiers de la maistrance français. Il faut les accoutumer à se nourrir absolument comme les nôtres. Sur les six vaisseaux français qu'on doit lancer cette année, trois peuvent avoir des équipages hollandais et trois des équipages français. Nous aurions donc alors dans l'escadre quatre équipages danois, six équipages hollandais et onze équipages français.

Au Texel, je dois avoir cette année sept vaisseaux hollandais. Je désire également que la garnison de ces vaisseaux soit française, et qu'à fur et mesure que le ministre de la guerre aura organisé les compagnies de garnison on les mette à bord. Je désire que dès cette année les canonniers soient français, et qu'il y ait quelques officiers français mêlés avec les hollandais.

Les conscrits de la Hollande devront donc fournir les équipages de treize vaisseaux.

Il y avait 4,000 matelots hollandais avant la conscription. La conscription et l'inscription maritime en ont, je crois, donné 4,000. On a dû trouver ou l'on doit trouver dans les régiments hollandais 2,000 matelots; cela fait donc 10,000 matelots. Or treize équipages n'en exigent que 6,000. Je désire que dans l'état de situation que vous me remettrez de chaque port vous me fassiez connaître l'équipage qui monte chaque vaisseau.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17837. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 21 juin 1811.

Monsieur le Comte Decrès, je vois par le dernier état de situation que je n'ai que quarante équipages de vaisseaux organisés, formant 16,000 hommes à l'effectif, et qu'il manque 4,600 hommes au complet. Ainsi voilà donc l'emploi de 4,600 conscrits. Mais ces quarante

équipages ne suffisent point pour deux vaisseaux de guerre et trois frégates que j'ai à Venise, pour quatre frégates que j'ai à Corfou, seize vaisseaux de guerre et six frégates que j'ai à Toulon, un vaisseau qui va être mis à l'eau à Gênes, six vaisseaux de guerre et trois frégates à Rochefort, quatre vaisseaux de guerre à Lorient, deux frégates à Nantes, deux vaisseaux de guerre et deux frégates à Brest, trois vaisseaux de guerre et une frégate à Cherbourg, quinze vaisseaux de guerre à Anvers; total, quarante-neuf vaisseaux de guerre. Sur ces quarante-neuf vaisseaux, les équipages de quatre sont danois; restent donc quarante-cinq équipages français. On ne peut pas mettre moins de cinq équipages pour les frégates; ce qui fera donc cinquante équipages ou 25,000 matelots; il y en a 16,000; déficit 9,000.

Il n'y a qu'un équipage dans le Texel; il en faut deux autres. Il y en a deux dans l'Elbe et dans l'Ems. Il en faut un à Danzig. Il y en a un dans l'Escaut, il en faudrait un nouveau. Il y en a un à Boulogne; il en faudrait quatre. Il y en a cinq jusqu'à Bayonne, cela ne paraît pas suffisant; il en faudrait encore au moins un. Il y a quatre équipages dans la Méditerranée. Il y a donc quatorze équipages ou 6,600 matelots, et dès lors il en manque au complet 8,000. Il faut huit autres équipages, ce qui exige encore 9 à 10,000 hommes. Il manque donc pour les équipages des flottilles environ 18,000 hommes; on peut ôter les deux bataillons du Texel qui sont au compte de la Hollande; ce qui réduit le nombre nécessaire à 16,000.

Ainsi il manque sur les vaisseaux de guerre 9,000 hommes, et sur la flottille 16,000. Il manque donc 25,000 hommes, c'est-à-dire qu'il faudrait le double de ce que nous avons. Je ne comprends donc pas pourquoi vous trouvez tant de difficultés à faire des levées, et vous dites qu'il n'y a pas assez de bâtiments.

Je me résume : je voudrais, cette année, soixante-trois équipages de haut bord, dont cinquante équipages français de haut bord, dont dix-huit dans la Méditerranée, dont trois à Venise, sept à Rochefort, quatre à Lorient, deux à Brest, trois à Cherbourg, seize à Anvers, et treize hollandais, dont six à Anvers, sept au Texel; total, soixante-trois équipages de haut bord, plus vingt-deux de flottille, dont deux hollandais; ce qui fait quatre-vingt-cinq équipages, faisant 32,000 hommes pour les équipages de haut bord et 27,000 pour la flottille.

Cet effort me paraît nécessaire pour atteindre le but que je me propose.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17838. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 juin 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, faites connaître au ministre de Naples que je suis obsédé tous les jours par des gens auxquels le roi accorde son Ordre; qu'il doit écrire à sa cour que désormais je n'accorderai à aucun Français la permission de porter cet Ordre; et que, pour ne pas s'attirer un affront, le roi ne doit plus donner son Ordre à personne; qu'il a été déjà donné à beaucoup trop de monde en France, et que cela devient ridicule.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17839. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 juin 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, écrivez à mon ministre en Saxe, et parlez au ministre de Saxe ici, pour leur faire connaître que les paroles de la Russie sont bonnes; qu'elle paraît effrayée depuis que j'ai relevé le gant, mais que rien n'est décidé; que le but de la Russie paraît être d'obtenir, en indemnité du duché d'Oldenburg, la cession de deux districts de la Pologne, ce que je ne veux pas faire, par honneur et parce que cela anéantirait tout à fait le Grand-Duché; qu'il est donc possible que cela traîne en longueur, mais que je suis constant dans mes dispositions; que le prince d'Eckmühl a 130,000 hommes dans la main; que je désire que le corps saxon soit tenu prêt à partir et que les états de situation de ce corps soient envoyés tous les mois au prince d'Eckmühl, ainsi que l'indication des lieux où il se trouve. Demandez la même chose pour les trois divisions polonaises du Grand-Duché. Vous ajouterez que je suppose que les deux divisions saxonnes, les trois divisions polonaises et une division westphalienne pourraient former, en cas d'événement, une force de 60,000 hommes, qui, joints aux 130,000 du corps du prince d'Eckmühl et à 12,000 hommes que pourraient fournir les princes de la Confédération au premier moment, feraient 200,000 hommes; qu'une deuxième ligne de même force est répartie entre les camps de Boulogne et d'Utrecht, sur le Rhin, sur l'Adige, dans la Bavière et le Wurtemberg, ce qui réunirait en quelques jours 400,000 hommes sur la Vistule; qu'il est extrêmement important que l'on travaille aux places de Modlin et de Thorn avec la plus grande activité; qu'il faut

non-seulement commencer les ouvrages avancés que j'ai ordonnés, mais aussi les travaux en maçonnerie, afin qu'aux mois de septembre et d'octobre on puisse armer Thorn et Modlin et compter sur ces places; qu'il faut que l'argent ne manque pas; que l'emprunt a déjà fourni deux millions et fournit encore; qu'on ne saurait trop appuyer sur la nécessité de travailler avec la plus grande activité à ces deux places, surtout à Modlin; que c'est cette place qui couvre réellement Varsovie, et qu'elle est de la plus haute importance; que je vois avec peine que les ouvrages en maçonnerie ne soient pas commencés; qu'il faut y employer un millier de maçons, et pousser le plus vivement possible ces travaux.

Écrivez dans le même sens au baron Bignon. L'emprunt a déjà produit des fonds; on pourrait d'ailleurs avancer encore sur cet emprunt.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17840. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, le 17 juin il y avait à Niort 380 hommes du dépôt de cavalerie légère, sur lesquels 124 hommes sont désignés pour la réforme, pour les eaux ou pour la retraite. Autorisez le général Defrance à faire les fonctions d'inspecteur pour débarrasser ce dépôt de tous les hommes inutiles. Les 256 restants sont en état de partir. La caserne de Niort manque de fournitures. Les hommes du dépôt de cavalerie légère de Niort sont très-mal habillés; ils ont tous besoin de sabres et de carabines; il n'y a pas à ce dépôt 50 sabres. Y avez-vous dirigé un millier de sabres, un millier de carabines et un millier de paires de pistolets? Cela est urgent. Ce dépôt réclame huit mois de solde; avez-vous pris des mesures pour les faire payer? car il ne serait pas juste que ces hommes entrassent en Espagne avec un arriéré. Le major que vous avez chargé du commandement de ce dépôt n'était pas encore arrivé au 17 juin.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17841. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 juin 1811.

Monsieur le Comte Mollien, je vous envoie des lettres relatives à une affaire fort désagréable qui vient d'arriver au 60e. Le payeur

Jehannot, et je suis surpris qu'un payeur ne sache pas que la solde est due au soldat, ne devait pas défendre de payer le soldat; il devait le faire solder ou du moins prendre mes ordres. Je savais que ce régiment devait partir, et je l'aurais fait solder. Tout cela est d'autant plus extraordinaire qu'on savait bien que l'Illyrie n'était pas un pays indépendant et qu'il n'y avait pas de fonds. Témoignez mon mécontentement à ce payeur. Dans tous les cas imprévus, il doit prendre mes ordres, et d'ailleurs toujours partir du principe que le soldat ne doit pas souffrir de ces difficultés : la solde lui est due.

Le payeur de Toulon est un malavisé; il aurait bien pu avancer le payement d'une somme de 100,000 francs.

Je remarque dans la lettre du payeur général qu'il dit au payeur de solder « s'il a des fonds ». Cette manière de donner un ordre est ridicule. Un payeur d'une ville comme Toulon doit avoir des fonds, et d'ailleurs son métier était d'en trouver. Cette lettre ne fait pas honneur au payeur général. Donnez ordre que ce régiment soit entièrement soldé de tout ce qui lui est dû avant son arrivée à Pau, où il se rend. Il passe par Toulouse; il y sera le 4 juillet; vous pouvez le faire solder à Toulouse.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

17842. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je suis instruit que des généraux, des états-majors, des commissaires des guerres attachent à leur service des hommes pris dans les corps, ce qui affaiblit les régiments; cet abus a lieu surtout en Espagne. Donnez ordre qu'on arrête ces soldats et qu'ils soient renvoyés à leurs corps.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17843. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 juin 1811.

Je reçois votre lettre du 22, sur le casernement de la Garde à Rambouillet. Faites établir la caserne que vous proposez pour 100 hommes et 70 chevaux; à la rigueur, cela peut suffire pour les voyages.

Il n'y a pas assez de casernes aux environs de Paris. Je voudrais

en avoir à Rambouillet, à Fontainebleau et entre Saint-Cloud, Compiègne et Courbevoie. A Rambouillet, je voudrais une caserne qui pût contenir un bataillon d'infanterie de 840 hommes et deux escadrons de cavalerie de 250 hommes et 250 chevaux. Faites-moi connaître dans quel endroit on pourrait la placer et ce qu'elle coûterait. La Garde tiendrait toujours là un bataillon et deux escadrons. Je voudrais avoir à égale distance d'une lieue de Courbevoie, de Rueil et de Saint-Cloud, une caserne capable de contenir 4,000 hommes, dans le genre de celle de Courbevoie; de sorte que, si l'on voulait manœuvrer, on réunirait la caserne de Rueil, celle de Courbevoie et la nouvelle caserne, et l'on aurait une division.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17844. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, le corps d'observation de l'Elbe a quatre divisions d'infanterie. Au 15 août il sera porté à cinq divisions, moyennant le départ des 4es et 6es bataillons.

Si ce corps devait marcher entre le 15 août et le 1er septembre, on répartirait les deux premiers bataillons des 127e, 128e et 129e entre les divisions. Ainsi donc, au 1er septembre, ce corps serait composé de cinq divisions françaises et d'une 7e division, qui est la division de Danzig, que doit commander le général Grandjean.

La 1re division doit avoir trois régiments ou quinze bataillons français, et deux bataillons des trois régiments qui se forment à Hambourg; ce qui ferait dix-sept bataillons, composant trois brigades. Les 2e et 3e divisions seraient de même force; la 4e division aurait seize bataillons et trois brigades : le 33e léger ne doit avoir que quatre bataillons; la 5e division aurait vingt bataillons et quatre brigades; la 7e division serait composée des trois premiers bataillons des trois régiments qui sont à Danzig, savoir, le 5e, le 10e et le 11e, soit neuf bataillons; de quatre bataillons westphaliens, de deux bataillons saxons, de deux bataillons bavarois et d'un bataillon wurtembergeois; total, 18 bataillons et 4 brigades. Ces dix-huit bataillons formeraient quatre brigades de la manière suivante : 1re brigade, cinq bataillons polonais; 2e brigade, quatre autres bataillons polonais; 3e brigade, quatre bataillons westphaliens; 4e brigade, les deux bataillons saxons, le bataillon wurtembergeois et les deux bataillons bavarois.

Ces sept divisions se composeraient donc de cent cinq bataillons et vingt brigades; ce qui ferait 88,000 hommes d'infanterie.

Il resterait en outre 7 à 8,000 hommes pour le fond de la garnison de Danzig.

Les garnisons de Küstrin, Stettin et Glogau seraient formées par les troupes du prince primat de Darmstadt et du grand-duché de Berg.

La 7e division sera toute réunie à Danzig. Le général Grandjean sera sous les ordres du général Rapp, gouverneur général, et en même temps correspondra directement avec le prince d'Eckmühl pour tout ce qui concerne la formation et la situation de sa division. Quatre généraux de brigade seront attachés à cette division, savoir : trois généraux de brigade français et un général polonais.

Ce qui restera pour la garnison de Danzig se composera de trois bataillons polonais, de deux bataillons westphaliens, de deux saxons et d'un wurtembergeois; total, 8 bataillons, indépendamment de l'artillerie et des sapeurs. Ces huit bataillons seront plus que suffisants du moment que le corps d'observation de l'Elbe sera sur la Vistule; mais il est bien entendu que la 7e division doit rester constamment dans le territoire de Danzig et sous les ordres du général Rapp, pendant tout le temps que le corps d'observation de l'Elbe restera sur les derrières. J'ai donc, dès ce moment, près de 25,000 hommes à Danzig.

Cavalerie. — Le prince d'Eckmühl a sept régiments de cavalerie légère, y compris le 9e de chevau-légers ou 30e de chasseurs; il a, en outre, un régiment de chevau-légers polonais à Danzig : c'est donc huit régiments, qui doivent présenter 7,200 hommes à cheval au 1er septembre. Je porte 100 chevaux par régiment, pour la différence de l'effectif au présent. Le prince d'Eckmühl a, en outre, une division de cuirassiers, qui, en septembre, doit avoir 4,000 hommes à cheval. Cela fait donc 11,000 chevaux.

Les trois divisions de cuirassiers qui sont restées en France, ne pouvant être employées à d'autre service qu'à la guerre d'Allemagne, sont prêtes à se porter au corps d'observation de l'Elbe. En septembre, chaque régiment serait de 800 chevaux, hormis les carabiniers et le 1er de cuirassiers, qui seront à 900 chevaux; cela ferait donc 9,000 chevaux, qui, joints aux 11,000 existant en Allemagne, porteraient la cavalerie à plus de 20,000 chevaux.

Artillerie. — Chacun des seize régiments du corps d'observation de l'Elbe ayant quatre pièces de canon, cela ferait soixante-quatre pièces; la 7e division en aurait dix-huit, ce qui ferait quatre-vingt-deux pièces de régiment. Chacune des six divisions doit avoir qua-

torze pièces, ce qui ferait quatre-vingt-quatre, et, en outre, une réserve de seize pièces; total, 100. Les quatre divisions de cuirassiers doivent en avoir quarante-huit. Total général, 230 bouches à feu.

Les quatre bataillons du train qui sont au delà du Rhin doivent être complétés en matériel, personnel et attelages, et enfin doivent être tenus dans le meilleur état. Toutes les compagnies d'artillerie à pied et à cheval doivent être portées au grand complet par des conscrits qui, si aucune nouvelle circonstance ne presse, partiront à la fin de septembre de leur dépôt, où on leur aura fait faire le polygone pendant les mois d'août et de septembre.

Les compagnies de sapeurs seront portées également au grand complet par des conscrits.

Dans le courant de juillet, d'août et de septembre, toutes les compagnies d'infanterie seront mises au grand complet de 140 hommes, indépendamment des malades, par des envois de conscrits réfractaires, qui seront tirés de Walcheren et autres dépôts.

Le seul corps d'observation de l'Elbe formera donc une armée de six divisions d'infanterie, de quatre brigades de cavalerie légère et de quatre divisions de grosse cavalerie, formant un total, l'artillerie comprise, de 120,000 hommes, indépendamment de ce qui est employé pour les garnisons de Danzig, Stettin, Küstrin et Glogau.

L'armée du roi de Saxe est prête à partir, forte de 20,000 hommes d'infanterie et de 4,000 chevaux.

L'armée du grand-duché de Varsovie a 24,000 hommes d'infanterie et 10,000 de cavalerie.

L'armée de Westphalie a 12,000 hommes d'infanterie et 3,000 de cavalerie.

En cas d'événement, toutes les troupes seraient sous les ordres du prince d'Eckmühl. Ainsi il y a dans ce moment réunis sous la main du prince d'Eckmühl 145,000 hommes d'infanterie, 40,000 de cavalerie et 15,000 d'artillerie; total, 200,000 hommes.

Mon intention est que vous continuiez à faire tous les mouvements nécessaires pour compléter le corps d'observation de l'Elbe. Sans doute il n'y a pas de presse; mais mon intention est que, en cas de circonstances extraordinaires, ce corps puisse en vingt-quatre heures se mettre en mouvement et se porter sur la Vistule. Les sapeurs, l'artillerie (matériel et personnel), l'administration et les transports militaires doivent être complétés.

Quant aux équipages, chaque bataillon doit avoir son caisson; il y a cent neuf bataillons, c'est 109 caissons. Le 12e bataillon ayant 236 voitures doit être tout entier dans l'arrondissement du corps

d'observation de l'Elbe, et rester à la disposition du maréchal prince d'Eckmühl.

Il ne doit jamais rien manquer à ce corps d'armée.

Au mois de février, le corps d'observation de l'Elbe sera augmenté d'une division, qui sera la 6e; elle sera composée d'un régiment d'infanterie légère que je désignerai et des 127e, 128e et 129e régiments complétés à quatre bataillons, chacun ayant ses quatre pièces de régiment et sa compagnie d'artillerie.

Ainsi le corps d'observation de l'Elbe se trouvera augmenté de seize bataillons; de plusieurs divisions d'artillerie et de seize pièces de régiment; ce qui portera ce corps de 120 à 130,000 hommes.

A la même époque et avec la conscription de 1812, tous les 5es bataillons de ces vingt régiments formeront six brigades, en réunissant dans la même brigade les 5es bataillons des régiments qui sont dans la même division. Ces 5es bataillons seront tous complétés à 560 hommes, ce qui fera deux petites divisions ou 12,200 hommes; on y attachera deux batteries d'artillerie. Ces troupes seront chargées de prendre position sur les derrières et d'occuper Hambourg, Magdeburg et la côte.

C'est dans ce sens que tout doit être organisé et dirigé. Ainsi, pour le corps d'observation de l'Elbe, tout doit être mis en mouvement.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17845. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 juin 1811.

Le corps d'observation d'Italie doit rester organisé comme il est jusqu'au 1er janvier, mais seulement sur le papier.

Passé le 1er janvier, tous les 4es bataillons doivent marcher. Le 29e se rendra à Toulon, ce qui pourtant ne change rien au corps d'observation d'Italie, dont ce régiment fera toujours partie.

Au lieu du 30e de dragons, devenu régiment de chevau-légers, il faut mettre le 28e. Le 19e de chasseurs doit être porté comme faisant partie du corps d'observation d'Italie.

Vous ordonnerez qu'au 1er juillet les bataillons d'élite soient dissous; que les 4es compagnies de grenadiers et de voltigeurs soient affectées aux 4es bataillons. Ainsi tous ces 4es bataillons auront leur compagnie d'élite; du reste, ils seront remis à l'effectif des autres. Les compagnies d'artillerie garderont leurs caissons et leurs pièces;

mais vous ordonnerez d'utiliser tous ces chevaux, sans cependant les fatiguer.

Vous ordonnerez que les compagnies d'artillerie se réunissent à Vérone au 1er juillet. Un officier d'artillerie leur fera faire le polygone et les exercices nécessaires pour compléter leur instruction. Vous ferez connaître ces dispositions au général qui commande mes troupes en Illyrie. Il pourra employer les deux bataillons croates pour le service d'Illyrie, ainsi que le 8e d'infanterie légère. Mon intention est que le 8e, au lieu de deux bataillons, en ait trois au corps d'observation d'Italie. A cet effet, le 3e bataillon, qui se réunit à Toulon, ira le joindre avant le mois de janvier prochain.

Les compagnies d'artillerie des régiments qui sont en Illyrie, hormis celles de Zara et de Raguse, feront également polygone.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17846. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez ordre que les bataillons d'élite du corps d'observation de l'Océan soient dissous de la même manière que les bataillons d'élite d'Italie.

Vous porterez dans la 1re division du corps d'observation de l'Océan le 4e bataillon du 19e. Ainsi, au lieu de 10 hommes qui manquent, ce sera 850.

Vous comprenez comme existants 300 hommes du dépôt de Walcheren ; or mon intention est d'employer ces bataillons de Schouwen et de Goeree à recruter les corps de l'Elbe. Vous ne devez donc plus compter sur ces 300 hommes pour le 19e du corps de l'Océan.

Vous donnerez ordre que dans le courant de juillet les 4es bataillons des 26e léger, 4e, 19e, 123e, 26e, 72e, 46e, 126e, 18e, 93e, 56e, 124e, 2e, 37e et 125e de ligne rejoignent leurs régiments. Vous laisserez le colonel et le général commandant la division choisir le jour de départ qui sera le plus commode pour le soldat, mais de manière que tous ces bataillons aient rejoint au 10 août. Vous donnerez ordre que tout ce qui est disponible dans les 5es bataillons soit employé à compléter ces 4es bataillons.

Ainsi ces corps m'offriront en infanterie 66,000 hommes ; ce qui, avec les dix régiments de cavalerie, les six de chevau-légers et l'artillerie, fera une armée de plus de 80,000 hommes.

Le corps d'observation de l'Océan doit avoir au camp de Boulogne deux divisions, formant quarante bataillons, et un régiment de cavalerie.

Le camp d'Utrecht doit former une division composée de vingt bataillons.

Enfin un camp près d'Emden doit recevoir une division de dix-huit bataillons.

Ces camps doivent être formés du 15 août au 1er septembre. Un maréchal commandera les camps d'Utrecht et d'Emden; un autre maréchal commandera le camp de Boulogne.

Faites-moi connaître ce que me coûteront ces camps, comme supplément de solde, s'il y en a à donner, comme vivres de campagne, comme réparation de baraques, etc. Écrivez à cet effet au ministre de l'administration de la guerre. Envoyez-lui les états pour que je puisse calculer quelle augmentation de dépense cela me fera par mois.

Pour pouvoir faire ce mouvement, j'aurai besoin de pourvoir à la garnison de Paris et aussi à celle du Havre; il faut également pourvoir à la garnison de toutes les côtes de la Hollande. Je pense que moins on y emploiera de monde, mieux cela vaudra. Les bataillons des conscrits de Walcheren sont suffisants à Schouwen et à Goeree. La réunion de tous les voltigeurs et quelques détachements de cavalerie des 23e et 24e de chasseurs seront suffisants pour la garde des côtes.

Les Anglais ne peuvent embarquer aucune troupe d'expédition, pas même 1,500 hommes; il est donc inutile de perdre la moitié de mes troupes sans raison sur la côte. Il suffit d'y avoir des canonniers et des détachements de voltigeurs et de cavalerie pour surveiller la contrebande et prêter main-forte aux douanes. Une colonne mobile placée au Helder, une autre à mi-chemin entre le Helder et l'embouchure de la Meuse, une troisième à l'embouchure de la Meuse, me paraissent suffisantes. De même, dans la 31e division militaire, une colonne mobile sera placée à Harlingen, une autre entre Harlingen et Emden et une troisième à Emden. Vous avez dû recevoir des renseignements là-dessus; remettez-moi un projet.

Mon intention est qu'en juillet le 124e quitte la Zeeland, et qu'il ne reste à Flessingue que les cinq bataillons de Walcheren. Ce régiment doit prendre tous les jours de la consistance.

Je termine ici tout ce qui est relatif au système d'organisation du corps d'observation de l'Océan.

Mon projet est de menacer les Anglais et, du 1er septembre au

1er octobre, d'embarquer des troupes sur mes vaisseaux de l'Escaut, ainsi que sur mes flottilles de Boulogne et du Zuiderzee, et enfin d'avoir une expédition prête à se porter en Irlande.

Un corps de 6,000 hommes à Cherbourg est nécessaire; ils seront pris sur le camp de Boulogne.

Je désire revoir tous les projets relatifs à cette expédition d'Irlande, puisque enfin les Anglais continuent à se dégarnir pour l'Espagne. Rien ne doit être plus facile, vers la fin d'octobre, que de jeter 25,000 hommes en Irlande.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17847. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 23 juin 1811.

Mon Cousin, on a acheté une si grande quantité de chevaux en France, tant pour l'Espagne que pour remonter les corps de l'intérieur, que la France est épuisée de chevaux. Il faudrait vous occuper sérieusement à faire des achats dans le Hanovre, le Mecklenburg et le Holstein. Je vois que vos quatre régiments de cuirassiers ont reçu ordre d'acheter, en Allemagne, sur la première commande 625 chevaux et sur la deuxième 329. Ils doivent acheter 296 chevaux dans l'intérieur; mais les marchés ne sont pas passés; je pense que vous devez les faire acheter en Allemagne. Vu les réformes que vous avez faites dans ces régiments, lors même que ces achats seraient complétés, ces régiments seront à moins de 900 chevaux, l'un portant l'autre. Or mon intention est qu'ils soient tous à 1,000 chevaux.

Quant aux six régiments de chasseurs et hussards, on a traité pour acheter 1,678 chevaux; on doit en fournir en France 350; les marchés sont faits; mais après qu'ils auront reçu ces 1,678 chevaux, ces régiments n'auront, l'un portant l'autre, que 7 à 800 chevaux; il leur manquera encore 15 à 1600 chevaux pour être au complet de 1,000. Je tiens pourtant à ce que tous mes régiments de cavalerie en Allemagne aient 1,000 chevaux. Ils sont à l'avant-garde et doivent marcher les premiers; il faut donc que ce soit une cavalerie belle et nombreuse. Vous avez des généraux de cavalerie; faites passer la revue de tous vos régiments. Ne permettez pas qu'on réforme des chevaux, puisque après peu de temps ils se remettent, et qu'en temps de guerre on les change. Occupez-vous des moyens de pouvoir entrer au mois de septembre en campagne avec 1,000 chevaux, c'est-à-dire chaque escadron étant à 250 hommes. Ne comptez pas sur la France

pour des chevaux, surtout pour ceux de cuirassiers. On a la plus grande peine à en procurer aux autres régiments.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17848. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 23 juin 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 18 juin. Vous avez eu tort d'écrire la lettre, dont il est question dans votre rapport du 28 avril, aux gouvernements de la Confédération pour leur proposer de donner un supplément de solde à leurs officiers pour frais de table. L'officier ne doit avoir que sa ration; il est suffisamment payé. Je ne veux accorder aucun supplément; je dis je ne veux, parce qu'il n'y a pas de possibilité. En Espagne on n'a rien; en Italie on n'a rien; en Illyrie on n'a rien : on ne doit rien avoir à Danzig. Cela n'a été qu'une espèce de contribution de guerre que cette autorisation à l'officier à vivre chez les habitants; mais elle n'a jamais été donnée en temps de paix et dans un pays ami. Il est également nécessaire qu'il ne soit rien payé d'extraordinaire dans la 32e division militaire. Il faut payer la solde et rien autre chose, parce que ces frais extraordinaires ne pourraient pas être alloués par le trésor. Ce serait détruire notre puissance dans sa source que de pousser les choses à l'excès. Faites donc connaître au général Rapp que je n'alloue rien et ne puis rien allouer.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17849. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, vous recevrez un décret qui dissout l'armée de Naples et forme un corps d'observation de l'Italie méridionale. Ce corps sera commandé par le général Grenier et sera composé d'une division de trois brigades.

La 1re brigade sera composée des cinq bataillons du 22e régiment d'infanterie légère, et commandée par le général Sénécal; la 2e brigade, des six bataillons du régiment de la Tour-d'Auvergne, et commandée par le général Lanchantin; et la 3e brigade, de quatre bataillons du régiment d'Isembourg, et commandée par le général Decous.

Les deux généraux de brigade restants, savoir : le général Morgan sera détaché à Otrante pour suivre la correspondance et l'approvisionnement de Corfou, il correspondra avec le général Grenier; le général Fressinet sera à la disposition du général Grenier, pour être employé selon les circonstances.

L'adjudant-commandant Thomas sera le chef d'état-major de cette division.

Deux compagnies d'artillerie à pied et deux batteries de six pièces de canon seront attachées à cette division. Tous les employés, commissaires des guerres, ordonnateurs, officiers du génie et d'artillerie, autres que ceux nécessaires pour le service de la division, resteront en France. Un commissaire des guerres restera à Otrante pour être chargé des détails relatifs à l'approvisionnement de Corfou.

Vous avez dû donner l'ordre au 1er régiment suisse de se rendre à Rome. Vous donnerez le même ordre à deux compagnies d'artillerie des quatre qui sont dans le royaume de Naples, et à tout le matériel d'artillerie, au train et à tout ce qui se trouverait à Naples appartenant à la France, non employé dans le corps de l'Italie méridionale.

Ce corps se réunira dans les lieux les plus sains, entre Naples, Capoue et Gaëte. Il sera exclusivement sous les ordres du général Grenier, qui correspondra directement avec vous et recevra vos ordres. Il ne sera point employé à la police du pays, et ne sera commandé par aucun officier au service du roi de Naples. Le général Grenier veillera à ce qu'aucun homme ne soit débauché. Il emploiera tout son temps à l'organisation de son corps, à mettre sa comptabilité en état, à former de bonnes troupes et à se mettre en état de se porter avec 8 ou 9,000 hommes sur quelque point de l'Italie que ce soit. Il pourvoira à ce qu'il ait ses ambulances et hôpitaux. Ce corps sera soldé, nourri et habillé par le roi de Naples et aura les vivres de campagne. Il y sera attaché un payeur divisionnaire qui rendra ses comptes au trésor. Comme c'est moi qui ai habillé ces régiments à Naples, le général Grenier réclamera tous les habillements fournis à mes troupes en 1810 et 1811.

Vous notifierez mon décret au roi de Naples. Vous lui ferez connaître qu'ayant besoin de réunir toutes mes troupes j'ai dissous l'armée de Naples et formé un corps d'observation sous les ordres du général Grenier; que je laisserai ce corps suffisamment de temps dans le royaume de Naples pour être assuré qu'il peut s'en passer; que, tout le temps qu'il restera dans ses États, il sera nourri, payé, entretenu, et habillé par le trésor napolitain; que, par le traité que j'ai fait avec lui, il doit me fournir un contingent; que je désire savoir la partie

de ce contingent qui est prête à partir; que j'y comprends les troupes napolitaines qui sont en Espagne.

Vous ordonnerez au général Grenier d'adresser des ordres aux différents régiments pour la prompte réunion de son corps, et de porter tous ses soins à la discipline, l'instruction et la bonne tenue des régiments. Vous lui écrirez que je compte que du 1er au 15 août ce corps sera disponible entre Naples et Gaëte, prêt à se porter où il sera nécessaire.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17850. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 juin 1811.

Faites-moi connaître : 1° ce qu'est l'arsenal qu'on construit à côté du bassin à Boulogne; 2° si vous avez besoin des huit cents pièces de fonte de 18 et de 24 qui sont à l'arsenal de la marine. Il me semble que ces pièces n'ont été cédées par la guerre qu'à défaut de pièces de fer. Aujourd'hui qu'il ne manque point de pièces de fer, il faudrait ordonner qu'elles rentrassent dans les places de Flandre, d'où elles ont été tirées et où elles font faute.

Je vois qu'on a fait déjà 400 fusées à la Congrève. Afin d'avoir des épreuves et de savoir à quelle distance elles vont, ordonnez qu'on en tire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17851. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PROVINCES ILLYRIENNES, A TRIESTE.

Saint-Cloud, 24 juin 1811.

Monsieur le Comte Bertrand, indépendamment de votre correspondance avec le ministre, je désire que vous m'écriviez directement. Faites-moi connaître la situation de la solde. Il est urgent de mettre l'administration en bon état. Il y avait quelque désordre précédemment.

On m'a remis un projet sur Zara et sur Raguse; puisque vous pouvez voir par vous-même sur les lieux, j'ai ordonné qu'on vous envoyât ces projets; vous m'en rendrez compte.

Faites-moi connaître quelle est la situation des régiments illyriens et ce qu'a produit la conscription.

Les mines d'Idria doivent bien aller, puisque le domaine extraordinaire leur fait les avances nécessaires. Je ne verrais pas d'inconvénient à faire donner par le domaine extraordinaire de semblables secours aux autres mines qui en auraient besoin, mais en échange de produits fabriqués et à un prix raisonnable.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

17852. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 juin 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, écrivez à mon chargé d'affaires à Constantinople de porter plainte contre la conduite d'Ali-Pacha et sur l'acte d'hostilité qu'il vient de commettre envers des individus qui se sont sauvés de Sainte-Maure. Faites demander satisfaction de cet acte, que je regarde comme un acte d'hostilité.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17853. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 juin 1811.

Monsieur le Comte Mollien, faites passer un million à l'armée de Catalogne, en attendant que vous m'ayez remis votre rapport sur la solde de cette armée, et que vous m'ayez fait connaître ce qui lui est dû.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

17854. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 juin 1811.

Les bataillons du train d'artillerie, étant à 1,000 hommes et 1,500 chevaux, ne sont pas suffisamment commmandés. Vous étiez chargé de me présenter un décret pour en confier la direction à un officier supérieur et en augmenter les cadres. Cela me paraît fort important.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17855. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 juin 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je vous ai déjà mandé que les 260 chevaux de la 2e et de la 3e commande, destinés aux régiments du corps d'observation de l'Elbe et dont on n'a pas passé les marchés en France, ne devaient pas être achetés en France, et que vous deviez mander aux colonels de faire passer eux-mêmes ces marchés dans les pays où se trouvent leurs corps : ceux qui sont à Danzig, à Danzig; ceux qui sont à Stettin, à Stettin; en Hanovre dans le Hanovre, etc. Vous me remettrez un projet de décret pour ordonner une sixième commande, qui aura lieu également dans les pays où se trouvent les régiments, et qui servira à remplacer ce que les corps ont perdu et les chevaux qui ont été réformés; de sorte que les quatre régiments de cuirassiers aient leurs 4,000 chevaux, les quatre régiments de chasseurs pareil nombre, et les deux de hussards leurs 2,000, et qu'au total la cavalerie du corps de l'Elbe ait 10,000 hommes montés. Ce sera un millier de chevaux à acheter. Cette sixième commande, qui serait faite dans le courant d'août, devrait être dirigée de manière qu'au 15 septembre les 10,000 chevaux fussent présents, équipés et montés. J'ai grandement à cœur que le corps d'observation de l'Elbe soit au grand complet pour tout.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17856. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 juin 1811.

Monsieur le Comte Decrès, voici les renseignements que l'on me donne sur Boulogne : 1° avec 100,000 francs on peut mettre en état d'aller en Angleterre les dix meilleures prames; 2° avec 300,000 francs on peut mettre en état d'aller en Angleterre les cinquante-quatre meilleures chaloupes canonnières; 3° avec 600,000 francs on peut mettre en état d'aller en Angleterre deux cent seize bateaux canonniers, savoir : cinquante-quatre armés de pièces de 24 ou de 18 ou de caronades équivalentes et le reste portant du 6 ou du 8 seulement; 4° avec 25,000 francs on peut mettre en état d'aller en Angleterre les cinquante-quatre meilleures péniches; ce qui fait trois cent trente bateaux, exigeant une dépense d'environ un million et 3,000 matelots, et portant 31,000 hommes et 1,000 chevaux. On

n'évalue pas ce que coûteraient les six autres prames et les autres canonnières et péniches, mais on estime que ces bâtiments ont besoin d'une refonte entière.

Il y a aujourd'hui à Boulogne un équipage de 1,200 matelots pleins de zèle et de bonne volonté. Étant dans l'intention de dépenser un million à Boulogne pour les réparations, il restera encore un million pour les dépenses de réparations ordinaires et autres, qui auront lieu pendant les cinq mois de l'année qui restent à courir.

Cette flottille de guerre serait divisée en trois parties. La première partie serait composée de cinq prames, de vingt-sept chaloupes canonnières, de vingt-sept bateaux canonniers armés de pièces de 24, et de neuf péniches; ce qui ferait soixante à soixante et dix bâtiments et formerait une première ligne d'embossage. Cette ligne d'embossage exigerait moins de 900 matelots pour la servir; il en existe 1,200: ainsi cette première partie pourrait sortir et se mettre en mouvement dès le mois prochain. La deuxième partie de la flottille serait composée à peu près de même, et serait destinée à remplacer la première et à sortir alternativement. Les cent soixante-deux bateaux canonniers restants et les trente-six péniches formeraient la troisième partie. Ces bâtiments n'entreraient pas dans la ligne d'embossage, mais sortiraient plusieurs fois pendant l'arrière-saison pour se placer derrière la ligne d'embossage, et leur présence donnerait quelque inquiétude en Angleterre.

On emploie dans ce moment 500 ouvriers de tous métiers à Boulogne; ce qui emploie 25,000 francs par mois pour la main-d'œuvre. On pense qu'en triplant le nombre de ces ouvriers on pourrait, dans les mois de juillet, d'août et de septembre, réparer et mettre en état les trois cents bâtiments. Dans le mois de juillet on pourrait faire sortir la première ligne d'embossage et commencer à faire sensation en Angleterre dans les premiers jours d'août.

Je vous prie d'écrire par estafette à Boulogne pour avoir tous ces renseignements, afin de me présenter sans délai un rapport avec un projet de décret sur ces bases.

On suppose qu'entre Ambleteuse, Wimereux et Boulogne, ces trois cents bâtiments sortiraient dans une marée, surtout si l'on supposait déjà dehors une ligne d'embossage. On regarde les péniches comme tout à fait hors d'état de servir, ainsi que la flottille de transport. Il me semble qu'il serait convenable de s'en défaire entièrement, en les démolissant pour en employer les matériaux à construire d'autres bâtiments. On ne fait à Boulogne aucun cas des balancelles.

Résumé : Il n'est plus question de donner à la flottille l'extension

qu'elle avait, mais d'organiser des moyens pour que 40,000 hommes, avec un millier de chevaux et l'artillerie nécessaire, puissent en un jour passer en Angleterre. Il est indispensable pour mes projets ultérieurs que ces moyens consistent en trois cent vingt bâtiments et soient prêts au 15 septembre. Je ne prends point de décret, parce que j'attends votre rapport; mais il est indispensable que les travaux commencent au 1er juillet.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

17857. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 26 juin 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, par le traité que j'ai fait avec le roi de Naples, le roi s'est engagé à construire un certain nombre de vaisseaux et de frégates. Je désire que vous me présentiez un projet de note ayant pour objet de faire connaître à cette cour que, si elle ne prend pas des mesures pour construire deux vaisseaux et tant de vaisseaux par an, ce qui doit faire tant en telle année, je déclarerai le traité non avenu. Vous enverrez cette note à mon ministre à Naples, afin qu'il presse les travaux des constructions avec la plus grande activité.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17858. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 26 juin 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous envoie un canevas pour la note à présenter au ministre de Naples ici. Vous enverrez la même note à mon ministre à Naples pour qu'il la remette au ministre Gallo. Vous ferez connaître de vive voix, dans la conversation, au ministre de Naples qu'il n'est pas juste que le roi de Naples ne fasse rien pour la cause commune; que j'ai réduit les troupes françaises qui étaient dans le royaume, rappelé les généraux, et n'ai laissé qu'une seule division; qu'il n'y a pas aujourd'hui 8,000 Français dans le royaume de Naples; vous mettrez sous ses yeux, et vous donnerez le même argument au baron Durand, la différence qu'il y a entre le royaume de Naples et le royaume d'Italie, qui est cependant aussi une de mes conquêtes; que le royaume d'Italie me rend trente millions par an,

met 60,000 hommes à ma disposition, dépense trois millions par an pour les places fortes de Palmanova, Mantoue, Legnago, Peschiera, qui couvrent mes frontières, m'a déjà offert plusieurs frégates, a en mer trois vaisseaux de ligne et en aura bientôt neuf ou dix, et m'a fourni plus de 1,500 matelots. Je ne demande rien de nouveau au roi de Naples, mais j'insiste sur l'exécution des traités. Il y a tout ce qu'il faut dans le royaume; il ne s'agit que de dépenser de l'argent, et il le faut, puisque c'est l'exécution des traités.

Vous recommanderez au baron Durand de faire de cela l'objet constant de ses soins et de presser sans cesse le ministère.

Vous écrirez au ministre de la marine pour le prévenir de la proposition que vous faites d'envoyer en France cinq équipages, formant 3,000 matelots, et de mettre à sa disposition un vaisseau et une frégate cette année. Il sera nécessaire qu'il envoie des officiers de marine pour recevoir ces matelots et ces vaisseaux.

Vous ne manquerez pas d'ajouter, dans votre conversation et dans votre correspondance, que sous le gouvernement du roi la Hollande ne m'était d'aucun secours; qu'elle me fournit aujourd'hui 10,000 matelots et a douze vaisseaux en rade. Enfin vous devez faire de cette matière importante l'objet spécial de votre correspondance avec mon ministre, et de vos conversations avec le ministre de Naples ici et avec le ministre de la marine. Je suppose que le ministre de Naples et le baron Durand ont le traité; s'ils ne l'avaient pas, il faut le leur faire connaître.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17859. — AU BARON DE LA BOUILLERIE,

TRÉSORIER GÉNÉRAL DU DOMAINE EXTRAORDINAIRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 26 juin 1811.

J'ai lu avec attention le compte que vous m'avez remis. Je désirerais une manière plus claire pour les 1,172,000 francs de virement de la caisse du domaine à la caisse centrale.

Il résulte de votre compte que le domaine extraordinaire avait au 1er juin 353,666,000 francs, mais sur cette somme 13,159,000 francs appartiennent aux revenus de 1810 et 1811, et, par conséquent, sont compris dans ces budgets puisque j'ai fait des dispositions de dépenses. Le trésor du domaine extraordinaire n'est donc que de 346,507,000 francs, qui sont dans votre portefeuille, dans les valeurs suivantes, savoir : 85 millions argent comptant; 84 millions placés au trésor; 38,200,000 francs de valeurs, telles qu'effets de la

Banque, de la caisse d'amortissement, effets sur particuliers, valant de l'argent comptant; 61,480,000 francs de bons de Westphalie, de Bavière, de Saxe et de Danzig; 71,154,000 francs de bons de Vienne et de Prusse; 18,160,000 francs d'effets qui ne sont d'aucune valeur, comme déjà donnés ou allant être donnés : ce sont des rentes sur le Monte-Napoleone, sur l'État, etc. En ôtant ces 18,160,000 francs des 346,507,000 francs, l'avoir du domaine extraordinaire se trouve être de 328,347,000 francs, valant de l'argent comptant. Voyez le comte Defermon pour savoir si ce fonds est susceptible d'être augmenté dans l'année, soit par résultat de traités faits avec les différents débiteurs de Hesse-Cassel, soit par la vente de domaines de la rive gauche du Rhin, qui se montent à des sommes plus considérables que vous ne les portez, soit par quelque autre objet que ce soit.

Mais il faut encore de ces 328,347,000 francs déduire les sommes que je me suis engagé à payer par un décret, telles que les huit millions pour l'achèvement du Louvre que vous devez encore sur les trente-six millions. Je ne sais pas si votre compte est entièrement soldé avec le trésor.

Je vous prie de m'apporter des explications là-dessus vendredi, afin que j'aie des idées bien nettes sur mon avoir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17860. — A M. DE CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE, GRAND ÉCUYER, A PARIS.

Saint-Cloud, 26 juin 1811.

Monsieur le Duc de Vicence, mes officiers d'ordonnance sont sous vos ordres; je désire que vous preniez les mesures nécessaires pour leur instruction et tout ce qui les regarde. Faites-moi un rapport sur les traitements dont ils jouissent et sur ce que je leur accorde pour leur premier équipement. L'expérience des dernières campagnes a démontré la quantité de chevaux nécessaire pour leur service. Ils doivent avoir des chevaux partout où j'en envoie. Ils doivent suivre les exercices d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie de la Garde, afin de prendre les connaissances de ces trois armes nécessaires pour leur service. Faites-moi également un règlement pour leurs voyages, afin de savoir comment ils doivent être payés quand ils vont en mission, et par qui, et pour savoir également comment doivent leur parvenir les instructions à leur faire passer.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Charavay.

17861. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, écrivez au général Bertrand qu'il doit aviser aux moyens d'occuper Lussin-Piccolo; qu'on peut s'y porter du continent de Dalmatie avec des chaloupes canonnières; qu'il doit y envoyer 400 hommes et y faire établir un fort; que cela contiendra les Anglais et sera une chose utile à toute l'Adriatique.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17862. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 juin 1811.

Donnez ordre que la flottille de l'Ems soit complétée sur-le-champ, et que les six bateaux canonniers qui manquent lui soient remis. Ordonnez également que le nombre de ces bâtiments canonniers soit augmenté, de sorte qu'immédiatement après avoir reçu vos ordres la flottille de l'Ems ait vingt bateaux canonniers. On peut tirer ces bâtiments soit du Texel, soit de tout autre endroit. Donnez ordre au commandant de cette flottille d'en tenir constamment douze à quinze sur les Wadden. Ces quinze bateaux canonniers seront divisés en cinq sections, composées chacune de trois bateaux canonniers. Le commandant les placera entre les neuf îles depuis celle de Rottum jusqu'à celle de Langeroog, de sorte que les commandants de ces bateaux canonniers, ayant des troupes à bord, soient chargés de la surveillance d'une ou deux îles, sachent ce qui se passe et puissent répondre de la correspondance qu'on voudrait faire passer par ces îles. Le commandant de la flottille, avec ses canonnières et le reste de ses bateaux canonniers, se porterait alors sur l'une ou l'autre de ces îles, selon les circonstances.

Donnez ordre au commandant de la flottille du Texel d'avoir une division de canonnières à l'embouchure de l'Ems, ayant une section entre Rottum et Schiermonnikoog, et de surveiller les correspondances et les passes d'Ameland et de Schiermonnikoog.

La flottille des villes hanséatiques aura spécialement six bateaux canonniers chargés de surveiller les îles et passages de Wangeroog et Spiekeroog.

Par ce moyen, les trois flottilles concourront également à la défense des Wadden, qu'il faut surveiller, parce que les Anglais communiquent par là et font filer par là leurs marchandises sur le continent.

Il serait convenable de joindre à ces bateaux canonniers quelques bonnes péniches, afin de descendre plus facilement dans ces îles et d'être toujours à portée de les bien visiter.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17863. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 27 juin 1811.

Je vous ai mandé que vous étiez maître de diriger sur Danzig les bataillons westphaliens. Je désire toutefois que vous ayez de bons renseignements sur l'esprit des officiers et des soldats. Si vous n'en êtes pas sûr, gardez-les à Magdeburg. Je vois qu'il en déserte beaucoup de Danzig.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17864. — NOTES POUR LE COLONEL DU GÉNIE DEPONTHON, SECRÉTAIRE DU CABINET DE L'EMPEREUR.

Saint-Cloud, 27 juin 1811.

Écrire à M. Atthalin [1] que les renseignements qu'il donne sur les places fortes et fortifications sont suffisants, mais que ses rapports sur le personnel des troupes sont incomplets. Par exemple, il ne donne pas assez de détails sur les dépôts des 96e et 55e à Boulogne; il ne dit pas combien l'on attend de conscrits, de quels départements, s'il y a de la désertion, ce qu'il y a d'arrivé, de quelle qualité est l'habillement, s'il y a des plaintes, si des officiers manquent aux cadres.

Il faut que de l'île de Walcheren il envoie des rapports très-détaillés sur ces différents objets : l'Empereur attend ses rapports pour ordonner le départ de nouveaux conscrits réfractaires pour les régiments qui sont en Allemagne. Les compagnies dont les cadres ont été remplis par des conscrits réfractaires de ce régiment, et qui sont destinées pour l'armée d'Allemagne, sont-elles parties? Ont-elles eu des déserteurs? Cette mesure réussit-elle? M. Atthalin doit entrer dans des détails sur les dispositions ordonnées par Sa Majesté et sur ce qui a été exécuté.

Écrire dans le même sens à M. d'Hautpoul [2]. Lui dire de voir en détail les quatre bataillons, de prendre note des places vacantes, etc.,

[1] Officier d'ordonnance de l'Empereur.
[2] Officier d'ordonnance de l'Empereur.

de visiter avec attention l'artillerie et les équipages de campagne qui sont dans les dépôts qu'il parcourt, et de faire en sorte que ce qui concerne le personnel dans ses rapports ne laisse rien à désirer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17865. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 29 juin 1811.

Au 20 juin, il n'y avait dans le magasin du régiment de l'île de Ré que 320 habits, 28 vestes et 98 culottes. Le 1er bataillon, qui est à l'île d'Aix, était seul habillé; les autres bataillons avaient reçu des draps, mais n'étaient pas encore parfaitement habillés; de sorte qu'il paraît que, quoiqu'on ait beaucoup fourni à ce régiment, on n'a pas fourni suffisamment. Il y a suffisamment de gibernes, mais il manque la moitié des autres objets d'équipement.

Les hôpitaux sont insuffisants dans l'île de Ré.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17866. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 29 juin 1811.

Donnez ordre qu'aucun traitement extraordinaire, même celui du duc d'Istrie, ne soit payé que lorsque la solde sera payée. Témoignez mon mécontentement au duc d'Istrie de ce qu'il a contrarié à cet égard les dispositions du général Caffarelli à Vitoria, lorsque cette armée a tant de besoins.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17867. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A PARIS.

Saint-Cloud, 29 juin 1811.

Mon Fils, vous aurez vu dans *le Moniteur* une relation du siége de Tarragone, où les Italiens sont cités honorablement. Il faut me proposer des récompenses pour ceux qui se sont distingués.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

17868. — RÉPONSE DE L'EMPEREUR
A L'ADRESSE DU CORPS LÉGISLATIF.

Saint-Cloud, 30 juin 1811.

Monsieur le Président et Messieurs les Députés du Corps législatif, j'ai été bien aise de vous voir près de moi dans cette circonstance si chère à mon cœur.

Tous les vœux que vous formez pour l'avenir me sont très-agréables. Mon fils répondra à l'attente de la France; il aura pour vos enfants les sentiments que je vous porte. Les Français n'oublieront jamais que leur bonheur et leur gloire sont attachés à la prospérité de ce trône que j'ai élevé, consolidé et agrandi avec eux et pour eux. Je désire que ceci soit entendu de tous les Français. Dans quelque position que la Providence et ma volonté les aient placés, le bien, l'amour de la France est leur premier devoir. J'agrée vos sentiments.

AUX DÉPUTATIONS DES DÉPARTEMENTS DE L'ELBE, DU WESER ET DE L'EMS.

Messieurs les Députés des départements de l'Elbe, du Weser et de l'Ems, vous êtes réunis pour toujours à l'Empire. Aucune transaction politique ne peut vous en détacher. Vous remplirez toutes vos obligations de Français; vous jouirez de tous les priviléges attachés à cette qualité. J'agrée vos sentiments.

Extrait du *Moniteur* du 2 juillet 1811.

17869. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 3 juillet 1811.

Mon Cousin, donnez ordre au sixième convoi de fonds de partir le 15 juillet. Vous remarquerez que les 50,000 francs que ce convoi devait porter à Valladolid devaient être pris à Vitoria, et que ce sont les fonds que le duc d'Istrie s'est fait remettre. Le général Avy partira avec les trois bataillons de marche de l'armée du Midi, de l'armée du Centre et de l'armée de Portugal; il se fera joindre en route par tout ce qui appartient à ces trois armées. Il aurait ainsi 1,500 hommes. Mon intention est de rendre son convoi plus considérable. Faites-moi un rapport qui me fasse connaître ce qui a été envoyé cette année à l'armée de Portugal et à l'armée du Midi, et combien de mois de solde on a payés. Faites-moi connaître quand le 2e bataillon de marche de la Garde arrivera à Bayonne, et si, pour le 15, des détachements de cavalerie appartenant aux armées de Portugal et du Midi

seront arrivés dans cette ville. Mon intention serait de les mettre sous les ordres du général Avy, ce qui rendrait sa colonne plus considérable et le mettrait à même d'être utile sur son passage, selon les circonstances.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17870. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 3 juillet 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 28 juin. Je désire que vous réunissiez à Stettin le régiment du grand-duché de Berg, le régiment de Hesse-Darmstadt et le régiment de Bade, parce qu'il est possible que j'envoie une division française dans la Poméranie suédoise, et j'y joindrais alors ces régiments, pour que les troupes françaises soient toujours disponibles. Mes corsaires sont journellement insultés sur ces côtes. Je me déciderai à cette mesure demain ou après. Donnez, en attendant, des ordres en conséquence de cette lettre.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17871. — NOTE DICTÉE EN CONSEIL DES MINISTRES.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Le grand juge, les ministres des cultes de l'Empire et du royaume d'Italie, les comtes Regnaud, Boulay et Merlin, conseillers d'État, se réuniront chez le grand juge pour rédiger un projet de décret sur les bases ci-après :

1° L'institution canonique des évêques leur sera donnée par le métropolitain.

2° Nos procureurs généraux près nos cours impériales requerront le métropolitain, ou, s'il s'agit du métropolitain, le plus ancien suffragant, de donner l'institution canonique au prêtre que nous aurons nommé au siége vacant.

3° En cas de refus de la part du métropolitain ou du suffragant, le procureur général présentera requête à la cour, qui déclarera par arrêt que le siége est vacant.

4° L'évêque nommé par l'Empereur, reçu par le clergé, régira le diocèse.

5° Le temporel des siéges déclarés vacants sera saisi et administré par la régie des domaines impériaux.

6° Les séminaires des diocèses déclarés vacants seront fermés, et les étudiants seront placés d'office dans les séminaires voisins et recommandés aux évêques.

7° Dans les diocèses où il n'y aura pas d'évêque, les curés seront nommés par le préfet, à mesure des vacances.

Le considérant de ce projet sera simple : il sera motivé sur ce que, le concordat fait avec François Ier étant abrogé, l'institution canonique doit avoir lieu selon les priviléges et les canons de l'Église gallicane. On devra y rappeler les maximes que les parlements ont constamment soutenues en faveur de l'Église française.

La première question à examiner est celle de savoir si la commission est compétente. Dans le cas où elle déclarera qu'elle est incompétente, elle soumettra la question au concile.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17872. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, il est nécessaire que vous donniez des instructions à mon ministre en Prusse pour qu'il soit mis sur la sortie des blés et des bois le même droit qui est mis à Danzig et dans les villes hanséatiques, afin que les Anglais payent ces objets le plus cher possible.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17873. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Monsieur le Comte Mollien, le million pour la Catalogne est-il parti ? Il paraît qu'on y manque de solde depuis cinq mois.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

17874. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

J'apprends que les plates-formes de la batterie impériale de l'île de Cadzand sont toujours les mêmes. Je vous avais fait connaître comment j'entendais que ces plates-formes fussent faites; car, dans l'état

où elles sont, les mortiers ne peuvent tirer chacun qu'un très-petit nombre de coups, et c'est comme s'il n'y en avait pas. Faites-en établir du nouveau modèle, et ordonnez qu'on tire plusieurs bombes pour s'assurer soit de leur portée, soit de la facilité qu'on aura de tirer le nombre nécessaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17875. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Je désire que vous fassiez venir O'Connor et les autres Irlandais qui sont à Paris, et que vous voyiez à renouveler un parti en Irlande. J'ai dans ce moment vingt-cinq vaisseaux de guerre devant l'Escaut et neuf dans le Texel. Je ne suis point du tout éloigné de faire au mois d'octobre une expédition de 30,000 hommes et de 4,000 chevaux en Irlande, si je suis assuré d'y trouver un parti et si l'Angleterre continue à se dégarnir pour envoyer les troupes en Portugal. Il vous sera facile de faire comprendre que, étant maître de l'Escaut et du Texel, et les Anglais se dégarnissant de partout, c'est une circonstance unique.

Je ferai tel traité que les Irlandais voudront. J'attache à cela une grande importance. Je désire avoir un plan et savoir à quoi m'en tenir là-dessus avant quinze jours. Rien ne peut m'empêcher de sortir de l'Escaut; et les Anglais n'ayant plus personne en Angleterre seront obligés de rappeler leurs soldats de la Péninsule, ce qui demandera deux ou trois mois. On aura le temps de s'ancrer dans le pays avant l'arrivée de ces troupes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17876. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Vous aurez fait connaître au général Vandamme que le camp de Boulogne va être porté à 40,000 hommes; que la flottille se prépare pour pouvoir embarquer 40,000 hommes, et qu'il doit se mettre en mouvement pour appuyer les lignes d'embossage et accélérer les armements.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17877. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je réponds à votre lettre du 3 sur les transports militaires. Je ne juge pas convenable de signer le projet de décret que vous me présentez, parce qu'il me semble qu'il n'y a pas besoin de changement. Les bataillons resteront comme ils le sont, à 40 voitures par compagnie. Au lieu de leurs caissons actuels, ils auront des chariots du modèle que vous m'avez présenté. Reste à savoir s'il faut donner à ces chariots 4 ou 6 chevaux. La question est facile à résoudre. Je pense que les chariots doivent être construits de manière à pouvoir porter 6 milliers dans l'occasion; mais ils ne doivent ordinairement être attelés que de 4 chevaux et ne porter que 4 milliers pesant. Trois chariots portant 4 milliers porteront 12 milliers et emploieront 6 hommes, 3 voitures et 12 chevaux; deux chariots portant 6 milliers et attelés de 6 chevaux porteront également 12 milliers et n'exigeront que 6 hommes, 12 chevaux et 2 voitures; il y aura donc une voiture d'économisée. Ainsi, sous ce point de vue, il vaudrait mieux n'avoir que des voitures portant 6 milliers que d'en avoir portant 4 milliers. Mais ces voitures doivent aussi porter du pain; or 3 chariots porteront 4,800 rations de pain : 2 chariots ne porteraient que 3,200; 2 chariots ne porteraient que 5,600 rations de biscuit, et encore difficilement : 3 chariots en porteront 7,500 ou 7,600. Ce raisonnement sera *a fortiori* pour le fourrage et les liquides. C'est ce qui me décide à n'atteler les chariots que de 4 chevaux, en ne les chargeant que de 4 milliers. Dès lors je n'ai aucun autre changement à faire à l'organisation que de substituer un chariot du nouveau modèle à un caisson des transports militaires; or, ce changement, je désire le faire partout.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17878. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Je réponds à votre lettre du 3 sur l'approvisionnement de Danzig. Il est vrai que dans le premier moment de presse, et lorsque les événements paraissaient s'accélérer, j'écrivis au prince d'Eckmühl que j'accordais un million, sans discussion, pour qu'il fît entrer à Danzig tout ce qui manquait à l'approvisionnement de siége; mais,

aussitôt que les choses sont devenues plus calmes, je lui mandai que cela était inutile et qu'il fallait économiser l'argent. Le blé, la farine sont dans une grande abondance à Danzig; le vin, l'eau-de-vie, les fourrages, les bestiaux également. Quant au bois de chauffage, il y a une si grande quantité de bois aux environs de Danzig que c'est une chimère de vouloir s'occuper de cela.

Remettez-moi sous les yeux l'état de ce que le général Rapp a acheté, de ce qu'il doit se procurer au dernier moment (le bois de chauffage est de ce nombre), les marchés qu'il a passés, à quel prix, pour quel objet et pour quelle quantité d'argent. Dans le fait, s'il a acheté des choses qui soient utiles à l'approvisionnement de siége et qui ne se trouvaient pas dans la ville, il est bon de les payer et de les garder.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17879. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Le rapport sur la rade de l'île d'Aix n'est pas satisfaisant, et je ne puis comprendre comment il n'y a pas de moyens, soit en plaçant des batteries sur des vaisseaux que l'on raserait, soit en construisant un fort, de protéger la gauche de la rade. Ne serait-il pas possible de suppléer le fort Boyard par une batterie flottante? Je désire que vous occupiez les ingénieurs de cette question.

Mais, en attendant, j'approuve l'idée d'avoir cinquante-quatre chaloupes canonnières armées chacune de deux pièces de 24, et quelques-unes même de pièces de 36. Mon intention serait d'employer ces canonnières non-seulement à protéger l'escadre qui serait dans la rade de l'île d'Aix, mais à faire une guerre constante aux bâtiments qui mouilleraient dans la rade. Ce genre de guerre aurait l'avantage de protéger le cabotage de la Rochelle à l'île d'Aix, et donnerait lieu à des mouvements qui exerceraient nos équipages et obligeraient l'ennemi à ne plus mouiller dans la rade.

Je vous prie de me présenter un projet de décret pour l'organisation de cette flottille. Première question : Quel est le modèle de chaloupes canonnières qu'il faut adopter? Il est évident que ce ne peut être celui des canonnières de Boulogne. Ces bâtiments ont été faits pour entrer dans les ports de la Manche et pour tirer très-peu d'eau. Ici, au contraire, ils sont destinés à aller dans la rade, dans la Charente, et on peut leur donner autant de tirant d'eau qu'on

voudra. Ils doivent être bons marcheurs. Les canonnières ne doivent porter ni hommes ni chargement; elles ne doivent avoir que ce qu'il faut pour deux pièces de canon. Il faudrait qu'elles allassent à la rame. Des canonnières dans le genre des bateaux hollandais, mais plus légères, rempliraient le but; elles seraient moins dispendieuses et exigeraient moins d'hommes.

En supposant une flottille de 81 bâtiments, formant 4 divisions, et composée de 54 chaloupes canonnières très-perfectionnées et de 27 péniches : des 54 chaloupes canonnières, 9 porteraient un mortier à plaque de 12 pouces destiné à tirer à 1,800 toises; des 27 péniches, 9 seraient des bombardes portant chacune un mortier à la Gomer de douze pouces destiné à tirer à 1,000 toises, 9 seraient de simples péniches portant un obusier, et 9 autres des caïques portant une pièce de 24. En résumé, on aurait 45 chaloupes canonnières portant 90 pièces de 24, 9 grosses bombardes ayant chacune un mortier, 9 péniches portant un mortier, 9 péniches-caïques portant une pièce de 24, et 9 péniches simples; total de la flottille, 81 bâtiments.

Un seul équipage de la flottille serait suffisant pour servir ces bâtiments. Mais il faudrait de tout cela faire de bons modèles; et, en plaçant quatre vaisseaux et deux frégates à l'île d'Aix, protégés par cette flottille et se battant tous les jours avec les bâtiments anglais qui seraient au mouillage, cela pourrait obliger les Anglais à ne plus mouiller et à se tenir au large, parce que par ce moyen ils évitent de montrer leur force.

Enfin il serait nécessaire que vous ordonnassiez au préfet maritime d'aller visiter la batterie des Saumonards, dans l'île d'Oleron, pour voir si elle est en situation de protéger l'escadre, s'il y a des mortiers et comment sont faites les plates-formes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17880. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Il faut diriger sur Boulogne un second équipage de flottille; on peut prendre un des deux qui sont à Brest, en prenant des mesures pour le compléter. Secondement, il faut créer un nouvel équipage, ce qui fera trois équipages à Boulogne, représentant les 3,000 matelots dont on a besoin; on peut prendre des banséatiques.

Il faut me faire connaître le nombre d'officiers de marine et de capitaines de vaisseau que le règlement de la flottille prescrit pour com-

mander la ligne d'embossage. Je compte qu'au 1er août les cinq prames, vingt-sept canonnières, vingt-sept bateaux canonniers et les neuf péniches, seront en embossage.

J'approuve une dépense de 1,400,000 francs et l'envoi de tout ce qui est nécessaire pour mettre en état 16 prames et 81 canonnières afin d'avoir trois divisions, et cent trente-cinq bateaux canonniers afin d'avoir cinq divisions de vingt-sept chacune, et trente péniches, le tout dans le courant de septembre; ce qui porterait 26,000 hommes et 1,400 chevaux. Dirigez-y le chanvre et les bois nécessaires sans nuire à Anvers.

Quant aux 1,400 ouvriers, faites une circulaire aux préfets pour que de la Flandre et des bords des rivières on envoie ces ouvriers. Vous pouvez même en diriger de Brest, mais il ne faut dégarnir ni Anvers ni Cherbourg. Faites-moi connaître également combien il faudrait pour mettre en état les autres canonnières, et faites faire quelques excellents modèles de péniches, tels qu'on puisse employer les débris de celles existantes pour en construire sur le nouveau modèle.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17881. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Je reçois votre lettre par laquelle vous me rendez compte que la ligne d'embossage de Boulogne a été attaquée. Je regarderais comme une chose malheureuse que l'on eût un échec de ce côté. Ces entreprises des Anglais sont produites par l'importunité que leur donne cette ligne d'embossage. Ils savent que rien ne peut empêcher 25,000 hommes d'aller brûler le chantier de Chatham et faire une expédition qui peut être désastreuse à l'Angleterre. Ordonnez donc que l'armement de la flottille de Boulogne soit poussé vivement. Parlez à l'amiral Ganteaume, que je veux y envoyer dans quelques jours. Mais il faut avant y envoyer les officiers qui doivent être employés dans la flottille.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17882. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Il faudrait préparer quelques expéditions pour Batavia, dans le

cas où l'on apprendrait, en octobre, que l'expédition des Anglais n'a pas réussi ou n'a pas eu lieu. Beaucoup de gens croient en Angleterre qu'elle n'a pas eu lieu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17883. — NOTE POUR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Le ministre secrétaire d'État écrira aux ministres de l'intérieur et des finances, au maire de Rome, au sénateur Fossombroni et au conseiller d'État de Gérando, pour les prévenir que, dans les premiers jours de la semaine prochaine, je tiendrai un conseil dans lequel seront réglés le budget de la ville de Rome, ce qui est relatif aux domaines qui existent, aux pensions, aux marais Pontins, et généralement tout ce qui concerne les affaires de Rome et de l'État romain. Les ministres de l'intérieur et des finances apporteront toutes les pièces et documents qu'ils ont sur cet objet. Le ministre secrétaire d'État prendra mes ordres dimanche pour le jour où ce conseil aura lieu.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17884. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Mon Cousin, j'ordonne qu'au 15 juillet vos 4es et 6es bataillons se mettent en marche pour Wesel, d'où vous leur ferez rejoindre leurs régiments respectifs. Les 4es et 6es bataillons ne doivent avoir ni grenadiers ni voltigeurs. Vous aurez soin d'ordonner le tiercement, afin que les anciens soldats soient dans la même proportion que les nouveaux. Les 4es bataillons du 15e léger et du 25e de ligne, qui arrivent d'Espagne et que je vais compléter, vous joindront un mois après. Vous aurez donc ainsi soixante et dix-neuf bataillons. Faites toutes les dispositions pour qu'à dater du 1er août votre armée soit partagée en cinq divisions, sans compter celle de Danzig, qui sera la 7e.

Je vous ai déjà annoncé que onze compagnies de vos régiments, qui sont dans l'île de Walcheren, allaient vous amener 1,650 hommes; que douze compagnies appartenant à des régiments qui ne sont pas partis de votre corps d'armée, et qui sont dans les îles de Schou-

wen et de Goeree, allaient vous amener 1,800 hommes; que quinze compagnies appartenant à vos 6es et 5es bataillons partiraient de l'île de Walcheren et vous amèneraient 2,250 hommes. Il ne manquera donc plus pour compléter vos bataillons à 840 hommes que 3,000 hommes, qui seront fournis au mois d'août par le régiment de Walcheren.

Vous devez répartir les 1,800 hommes des bataillons des îles de Goeree et de Schouwen entre ceux de vos bataillons qui seraient le plus faibles.

Le ministre de la guerre vous fera connaître mes intentions pour la formation de votre 5e division. Je suppose que vous avez le personnel et le matériel d'artillerie, du train, les sapeurs, etc., nécessaires pour cette division.

Je compte que, si vous deviez marcher au 1er août, vous marcheriez avec cinq divisions, ou soixante et dix-neuf bataillons ou 64,000 hommes d'infanterie; ce qui, avec la 7e division de Danzig, vous ferait près de 80,000 hommes. Il sera nécessaire que vous fassiez passer des revues de tous ces régiments, afin qu'il n'y ait aucune place vacante ni d'officiers ni de sous-officiers au 1er septembre, qu'il y ait un général de brigade par régiment et un major en second. Vous mettrez trois bataillons sous les ordres directs du colonel et deux bataillons sous les ordres directs du major en second. Je crois vous avoir fait connaître, et je dois vous répéter que tous vos généraux et officiers doivent être à leur poste, et le personnel et le matériel d'artillerie, les équipages militaires, le train du génie, parfaitement complets; de sorte que votre corps d'armée puisse, passé le 1er septembre, se mettre en mouvement peu de jours après que vous en auriez reçu l'ordre.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17885. — A ÉLISA NAPOLÉON,

GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE, A FLORENCE.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Ma Sœur, j'ai disposé de 8,500 conscrits des dépôts de conscrits réfractaires de l'île d'Elbe et de la Corse, savoir: pour le 1er régiment de la Méditerranée, dont trois bataillons sont en Corse et deux à l'île d'Elbe, 3,444 hommes; pour le 5e bataillon du 112e, qui est au mont Argentaro, 600 hommes; pour le 14e léger, 500 hommes qui doivent se rendre de Corse à Piombino et de là à Rome; pour le 6e de ligne, 300 hommes qui doivent se rendre de l'île d'Elbe à

Corfou pour être incorporés dans ce régiment. Il est important que ces derniers 800 hommes soient tous Français, et qu'il n'y ait parmi eux aucun homme des départements au delà des Alpes. J'ai de plus ordonné que les 7es bataillons du 14e léger et du 6e de ligne se rendissent à l'île d'Elbe, où ils doivent recevoir chacun 840 hommes. La moitié de ces conscrits peut être Italiens; l'autre moitié doit être Français. Enfin j'ai donné aux 5es bataillons des 6e de ligne et 14e léger 1,120 hommes.

Le ministre de la guerre doit vous envoyer le tableau du nombre d'hommes dont j'ai disposé.

Faites-moi connaître si les ordres que j'ai donnés à cet égard sont exécutés. Les 5es bataillons des 6e de ligne et 14e léger sont-ils passés? Les deux compagnies de marche du 14e, qui doivent recevoir 500 hommes du 1er régiment de la Méditerranée, sont-elles débarquées à Piombino pour aller à Rome? Les 600 hommes destinés au 112e sont-ils arrivés au mont Argentaro? Ils doivent être tous Français; je n'y veux point d'Italiens. Écrivez en Corse pour avoir leur situation. Faites passer une revue du dépôt de la Méditerranée, qui est à l'île d'Elbe. Croyez-vous que l'on pourrait se fier à ces conscrits, et qu'il y aurait sûreté à les diriger sur Rome?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.

17886. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 5 juillet 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, mon ministre à Carlsruhe est dans une fausse direction. Faites-lui connaître qu'il ne doit témoigner ni jalousie ni ressentiment contre la reine de Suède ni contre son fils, et que je reste parfaitement étranger à cette querelle [1].

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

[1] Le ministre de France avait plusieurs fois signalé l'influence dont jouissait à la cour de Carlsruhe la comtesse de Gottorp, nièce du grand-duc de Bade et femme de Gustave IV, ex-roi de Suède. Des honneurs extraordinaires ayant été rendus à la comtesse et à son fils lors des funérailles du grand-duc de Bade, en juin 1811, le ministre revint avec insistance sur ses représentations. C'est à cette occasion que fut écrite la lettre ci-dessus.

17887. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 5 juillet 1811.

J'ai pris un décret pour occuper militairement l'île de Wangeroog. Ordonnez la reconnaissance des autres îles jusqu'au Texel, afin de savoir si dans toutes il se trouve des points susceptibles d'être occupés. Lorsqu'on aura des renseignements sur ces îles, on pourra prendre des mesures pour y organiser une force publique.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17888. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 5 juillet 1811.

Il faut faire une nouvelle reconnaissance du Valais. Les trois casernes pourront s'exécuter l'année prochaine; les projets seraient discutés en décembre. Au lieu d'une caserne défensive, je désire avoir au Simplon une citadelle qui me rende maître du passage. Une caserne défensive à Brigg et une autre à Sion, pour maintenir le pays, me paraissent fort utiles. La caserne de Sion s'appuierait aux forts qui sont sur les hauteurs, de manière à être parfaitement maître de la ville. Comme c'est la capitale du pays, en s'y établissant, ce serait le moyen le plus sûr de contenir les habitants. La caserne de Brigg s'appuierait aux hauteurs, qu'on pourrait fortifier par des tours. Quant aux points de Martigny et de Saint-Maurice, ils sont si près de la France qu'on ne peut avoir aucune inquiétude.

Il faut s'occuper du Simplon, de Sion et de Brigg, sous le double point de vue de guerre et de révolte. Il sera avantageux d'occuper ces trois points d'appui, qui permettent d'avoir le pied en Italie, économiseront beaucoup de troupes et assureront cette position importante. Si l'on suppose que l'ennemi force tous ces points, on arrivera à Lausanne et à Genève. Il sera nécessaire de reproduire aux conseils de décembre les projets sur Genève. Faut-il démolir cette place ou la fortifier? Il n'est pas convenable de la laisser dans sa situation actuelle.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17889. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 5 juillet 1811.

Je désire que l'on me soumette, aux conseils de décembre, trois

projets de casernes égales à celles de Lans-le-Bourg, pour la défense de la vallée de Maurienne. Mon principal but serait, en cas de guerre, de s'en servir pour hôpitaux, et d'avoir ainsi une évacuation d'hôpitaux depuis le mont Cenis jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne. Les mouvements nombreux de troupes qui ont lieu par cette vallée, et l'expérience du degré de fatigue qu'éprouve le soldat en la traversant, doivent déterminer la distance à laquelle il faut placer ces casernes. Elles devront être disposées de manière qu'un bataillon puisse y loger. Mais, pour établir ces casernes, il faut que la nouvelle route soit faite, afin que par leur position elles puissent la défendre. Il ne faut point avoir égard aux journées d'étapes actuelles, calculées sur l'ancienne route; il faut franchir promptement cette vallée et ordonner de nouvelles étapes qui soient de 12 à 13,000 toises. La première serait la caserne du mont Cenis, qu'il faudrait achever; la deuxième celle de Lans-le-Bourg; ensuite on établirait deux ou trois casernes intermédiaires pour arriver jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne.

Il sera très-utile que ces casernes soient crénelées, et il faudra avoir soin de les placer dans de bonnes positions, de manière que les troupes qui s'y trouveront puissent se défendre longtemps.

Je désire un projet sur le mont Cenis. Il est d'une grande imprudence de n'avoir rien sur ce point important. Il faudrait fortifier le couvent, occuper la hauteur par une tour. Si cela est nécessaire, on ferait construire une autre tour sur les hauteurs qui défendent le lac. Je désire qu'un projet bien détaillé, avec des cotes de nivellement, soit présenté en décembre, afin qu'en cas de révolte ou de guerre cette communication, si importante sous tant de points de vue, soit assurée. Mais ce projet ne doit pas me jeter dans de grandes dépenses. Il doit être calculé pour que les premiers 100,000 francs qu'on y dépensera en 1812 remplissent mon but, qui est que 200 hommes puissent s'y défendre contre 2,000; et, s'il doit coûter 5 à 600,000 francs, que ce soit en six ans, et que chaque année il acquière un nouveau degré de force.

Un corps de troupes avec du canon ne pourra arriver au couvent que par le grand chemin. Il faut donc des ouvrages qui barrent ce chemin de manière qu'on ne puisse avancer qu'après les avoir pris. Il ne reste plus que le couvent à mettre à l'abri d'un coup de main contre des troupes qui arriveraient des montagnes et sans artillerie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17890. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 5 juillet 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, j'accorde les 12,000 francs demandés pour continuer les travaux du mont Circeo. Je ne comprends pas bien pourquoi on n'établit pas, à 400 toises des batteries n° 2 et n° 4, une tour qui défendrait les hauteurs, croiserait les feux avec les batteries et ôterait à l'ennemi toute idée de venir s'établir là. On ne conçoit pas bien pourquoi on n'a pas restauré les tours del Fico, Cervia et Paola. On pourrait placer sur ces tours des caronades en fer ayant peu de recul, telles que s'en sert la marine. Ces ouvrages protégeraient suffisamment toutes ces anses. Il faut faire en sorte d'établir un système où on ne me parle pas d'un camp de 100 hommes toujours présents. Il faut avoir des affûts de côte et mettre un mortier dans chaque batterie. En décembre, on me présentera un projet plus détaillé sur cette position.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17891. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 5 juillet 1811.

Mon Cousin, vous ne m'avez pas envoyé la route que tiennent le régiment de marche de l'armée du Midi, celui de Portugal et celui de chasseurs. Ils doivent être arrivés à Bayonne ou en être bien près. Vous ne m'en avez rien dit.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17892. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 5 juillet 1811.

Je lis avec attention le quatre-vingt-deuxième procès-verbal des séances du conseil de Hambourg, du 18 juin, et j'y vois que, sur une demande du général Liébert si les denrées coloniales venant de Gœteborg doivent être admises, le conseil répond *non*, parce que la Suède n'est pas dans le système continental. Cette réponse m'a paru étrange. Je vous écris donc pour vous donner une direction précise sur cette question. Les marchandises coloniales venant de Suède et de Prusse doivent être confisquées, car elles viennent d'Angleterre;

toute denrée coloniale, de quelque lieu qu'elle vienne, doit être confisquée, car elle vient d'Angleterre. Envoyez des ordres et tenez la main pour que toutes les marchandises coloniales quelconques soient confisquées, n'importe le lieu d'où elles viennent. Ceci doit vous servir de direction pour Danzig. Je suppose que ma ligne de douanes du côté de terre est établie et qu'aucune denrée coloniale n'y peut passer. Par une erreur, la Saxe et la Westphalie avaient laissé entrer des marchandises coloniales venant de Prusse, et avaient pris pour bons les droits qu'elles avaient payés en Prusse; la Saxe et la Westphalie se sont ravisées. Portez une attention particulière à cet objet, qui est majeur. Toute denrée coloniale doit être confisquée, à moins qu'elle ne vous ait payé le droit.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

17893. — NOTE POUR LE COMITÉ DES ÉVÊQUES.

Saint-Cloud, 6 juillet 1811.

Le rapport de la commission doit être fait sur les bases suivantes :

1° Que, l'Empereur ayant le droit de nommer aux évêchés vacants, son droit se trouve nul si l'institution canonique peut leur être refusée par d'autres raisons que les cas prévus par le concordat de Léon X;

2° Que, Sa Majesté ayant réitéré plusieurs fois la demande de l'institution canonique, qui a été refusée, elle a pu être autorisée à regarder le Concordat comme non existant, et à réunir un concile pour qu'il pourvût à l'institution des évêques;

3° Que le conseil des évêques qui était à Paris, et qui avait été consulté par Sa Majesté sur ces évêques, ayant obtenu d'envoyer une députation de quatre évêques au Pape, cette députation a levé toutes les difficultés; que le Pape a daigné entrer dans les besoins de l'Église et dans ses circonstances; qu'il a formellement promis l'institution pour les évêchés vacants et approuvé la clause que, si dans l'espace de six mois lui ou ses successeurs ne donnent pas l'institution canonique aux évêques, le métropolitain la donnerait; que, cela étant, le but de l'Empereur se trouve rempli; que les évêchés de son Empire ne peuvent plus rester vacants; que l'Empereur voulait trois mois; que le Pape en demandait six, différence qui n'est pas de nature à rompre l'arrangement déjà conclu, qu'on propose au concile le décret suivant; que, lorsqu'il sera adopté, il sera présenté par le concile en corps à l'Empereur, pour le remercier et le supplier d'approuver ledit décret et de le faire publier comme loi de l'État.

Suit le projet de décret du concile.

Après un considérant, etc., le concile décrète :

1° Que les évêchés ne peuvent rester vacants plus d'un an, pour tout délai, et que dans cet espace de temps les nomination, institution, consécration doivent avoir lieu;

2° Que l'Empereur nommera, conformément au Concordat, à tous les siéges vacants;

3° Que, six mois après la nomination faite par l'Empereur, pour tout délai, le Pape donnera l'institution canonique;

4° Que, les six mois expirés, le métropolitain, et, lorsqu'il sera question de la nomination du métropolitain, le plus ancien évêque se trouve investi par la concession même faite par le Pape, et devra procéder à l'institution canonique et à la consécration;

5° Que ce présent décret sera soumis à l'approbation de Sa Majesté, pour être publié comme loi de l'État;

6° Que Sa Majesté sera suppliée par le concile de permettre à une députation d'évêques de se rendre auprès du Pape pour le remercier d'avoir par cette concession mis un terme aux maux de l'Église.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17894. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 juillet 1811.

Vous expédierez un courrier et non une estafette au général Grenier à Naples. Vous choisirez pour cela un courrier sûr. Il aura ordre de ne remettre qu'au général Grenier ses dépêches. Vous enverrez à ce général un duplicata des ordres que j'ai donnés pour la dissolution de l'armée de Naples et la formation d'un corps d'observation sous ses ordres, et ma volonté pour que, quelle que soit l'opposition du roi de Naples, il ait à donner des ordres à tous les Français et à réunir mes troupes entre Naples, Capoue et Gaëte; que le roi de Naples paraît se livrer aux suggestions des ennemis de la France; que je lui ai déjà fait témoigner combien sa conduite était folle. Vous prescrirez au général Grenier de prendre des mesures pour, sans faire semblant de rien, faire mettre garnison à Gaëte et s'en assurer la possession; qu'il doit faire connaître aux Français et à tout ce qui fait partie de la garde qu'ils sont toujours Français; que je les considère comme tels; que par un décret du grand empire les Français sont citoyens de Naples; qu'il se concerte avec mon ministre pour le seconder et faire sortir le roi de la fausse position où il est; que, s'il

continuait à s'éloigner de ce que lui prescrivent la reconnaissance et ses devoirs, il y serait sévèrement rappelé; que le général Grenier doit parler ferme; qu'il n'est plus sous les ordres du roi de Naples; qu'il doit soutenir mon ministre comme commandant un corps de troupes et non comme un subordonné.

Écrivez au général Miollis pour lui faire connaître que le général Grenier commande en chef mes troupes à Naples; qu'il doit veiller à ce que les estafettes ne passent dans les mains napolitaines, mais aillent en droite ligne dans les mains du général Grenier.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17895. — AU CAPITAINE DE MONTESQUIOU,
OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 juillet 1811.

Vous partirez dans la journée pour vous rendre à Niort et à Saintes. Vous séjournerez dans ces deux villes le temps nécessaire pour remplir la mission contenue dans l'instruction ci-jointe. Vous aurez bien soin de prendre des états de situation détaillés de chaque dépôt et des régiments de marche qui s'y réunissent. Vous verrez le général Defrance et les différents chefs, et vous ne manquerez pas de m'envoyer des rapports tous les jours.

INSTRUCTION.

Un décret du 7 mai a organisé à Saintes et à Niort le dépôt général des remontes pour l'armée d'Espagne. Saintes est pour les remontes de dragons et Niort pour celles de la cavalerie légère. Le général y a été envoyé pour en prendre le commandement. Il a sous ses ordres : 1° les régiments de marche qu'on a dirigés sur ces dépôts avant de les envoyer à Bayonne; 2° les détachements que les dépôts dont les escadrons de guerre sont en Espagne dirigent sur le dépôt général de Niort et de Saintes, et les hommes démontés revenant d'Espagne qu'on réunit dans ce dépôt.

Régiments de marche. — Dans les derniers jours de mai, deux régiments de marche de dragons ont été organisés, l'un à Nantes pour l'armée de Portugal, l'autre à Niort pour l'armée du Midi. Un troisième régiment de marche, formé de détachements de cavalerie légère, a été organisé à Gand. Voici la composition première de ces trois régiments :

1° Régiment de marche du Portugal, organisé à Nantes : 1er escadron, 13e dragons, 26 hommes; 22e, 25; 18e, 42; 2e escadron,

8e dragons, 89 hommes; 19e, 29; 3e escadron, 3e dragons, 60 hommes; 6e, 31; 10e, 45; 4e escadron, 11e dragons, 50 hommes; 15e, 29; 25e, 55.

2e Régiment de marche du Midi, organisé à Niort : 1er escadron, 1er dragons, 31 hommes; 2e, 39; 4e, 45; 2e escadron, 9e dragons, 33 hommes; 14e, 26; 17e, 18; 26e, 21; 3e escadron, 27e dragons, 25 hommes; 5e, 33; 12e, 36; 21e, 41; 4e escadron, 16e dragons, 51 hommes; 20e, 58.

3e Régiment de marche de cavalerie légère, organisé à Gand : 1er escadron, 1er hussards, 85 hommes; 2e, 44; 2e escadron, 13e hussards, 131 hommes; 3e escadron, 4e hussards, 90 hommes; 10e, 110; 4e escadron, 5e chasseurs, 34 hommes; 10e, 65; 21e, 50; 22e, 99; 27e, 34.

Dans le courant de juin, les deux régiments de dragons ont été dirigés sur Saintes et le régiment de cavalerie légère sur Niort. Ils ont dû arriver à ces destinations dans les derniers jours de juin. A leur arrivée, le général Defrance a dû faire, dans leur organisation, les changements suivants : 1° monter de préférence les anciens soldats du régiment qui se trouvent aux dépôts; 2° convertir le régiment de cavalerie légère en cinq escadrons de marche organisés ainsi qu'il suit, savoir : les détachements des 5e, 10e, 21e, 27e chasseurs, 2e hussards et 10e, appartenant à l'armée du Midi, formant deux escadrons; les détachements des 22e chasseurs, 1er et 3e hussards, appartenant à l'armée de Portugal, formant deux autres escadrons; enfin le détachement du 4e hussards, appartenant à l'armée d'Aragon, formant un 5e escadron.

En outre, il a été prescrit au général Defrance de renvoyer les cadres appartenant aux 1er, 3e, 8e, 9e et 10e régiments de dragons, devenus chevau-légers. Ces cadres se composent des officiers, sous-officiers et soldats ayant plus de deux ans de service. Les chevaux et les harnais doivent être laissés au dépôt; les soldats qui n'ont pas deux ans de service doivent être incorporés dans les régiments de marche; et, comme ces détachements se composent en grande partie de jeunes soldats, le renvoi des anciens n'affaiblira pas beaucoup ce que fournissent les cinq régiments de dragons, qui font ici exception.

M. de Montesquiou écrira si tous les ordres ont été exécutés, si tous les détachements sont arrivés, où sont ces régiments, quels sont les officiers qui les commandent, si la solde est payée, comment les chevaux sont harnachés, etc.

Dépôts de Niort et de Saintes. — Le décret du 7 mai, qui a organisé ces dépôts, a ordonné l'achat de 1,000 chevaux pour chaque

dépôt et l'envoi de 2,000 selles qui doivent être fournies des magasins de Paris. Ces selles sont-elles arrivées? Depuis, 500 chevaux de dragons et 500 chevaux de chasseurs ont été tirés des dépôts de cavalerie de la 6e division militaire et dirigés sur Saintes et Niort. Enfin les dépôts de tous les régiments de cavalerie qui ont leurs escadrons de guerre en Espagne ont dû diriger sur ces mêmes dépôts un premier envoi de tout ce qu'ils avaient de disponible au 15 juin. Ils ont dû faire un second envoi au 1er juillet. Ils doivent en faire un autre au 15 juillet.

M. de Montesquiou doit voir si tout est arrivé et dans quelle situation tout se trouve. Je compte réunir ainsi, dans les premiers jours d'août, 8,000 hommes de cavalerie. Il doit s'assurer si mes intentions seront remplies. Il doit non-seulement envoyer tous les renseignements que le général Defrance lui donnera, mais encore tout ce qu'il pourra recueillir par lui-même. Il verra les chefs; il s'assurera si la solde est au courant, si les habits, les chevaux, les harnais sont arrivés, si les selles sont bonnes, si les chefs se trouvent à la tête de leurs détachements. Il parlera des officiers, etc.

Il ira d'abord en droite ligne à celui des dépôts de Saintes et de Niort où le général Defrance se trouve, et, après avoir séjourné dans l'un assez de temps pour le bien connaître, il se rendra dans l'autre. Il écrira tous les jours ce qui se passe et attendra là de nouveaux ordres.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17896. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 7 juillet 1811.

Mon Cousin, donnez ordre au général Avy de partir, du 13 au 15 juillet, de Bayonne avec le sixième convoi, qu'il doit escorter. Il aura sous ses ordres : 1° le régiment de marche de dragons de l'armée du Midi, fort de 500 hommes et 500 chevaux; 2° un bataillon d'infanterie légère pour l'armée du Midi, 330 hommes; 3° un bataillon d'infanterie de ligne pour l'armée du Midi, 740 hommes; 4° un bataillon appartenant à l'armée de Portugal, 430 hommes; total, 2,000 hommes et 500 chevaux.

Chaque homme d'infanterie, avant de partir de Bayonne, prendra 40 cartouches; chaque dragon en prendra 20; de plus, les dragons auront soin de se munir de fers pour leurs chevaux pendant la route. Un détachement du train, de ceux qui doivent partir vers la fin de

juillet, pressera son départ d'Auch, de manière qu'on puisse organiser deux pièces de 4, deux caissons et deux caissons d'infanterie, en tout six voitures, pour lesquelles 24 à 25 chevaux seront suffisants. Cette artillerie, qui sera servie par un détachement de la compagnie de marche de l'armée du Midi, accompagnera le convoi du général Avy et pourra servir en route. Le général Avy tiendra son convoi constamment réuni. Il marchera sans s'arrêter jusqu'à Valladolid, escortera toujours son convoi, n'en laissera détourner aucun homme ni aucun argent, enfin remplira fidèlement ses devoirs à cet égard. Le convoi séjournera deux jours à Vitoria et deux jours à Burgos, afin de faire les réparations nécessaires et que tout soit maintenu en bon état.

Ce sixième convoi se composera : 1° d'un million pour le roi d'Espagne (pour juin 500,000 francs, pour juillet 500,000 francs en argent); 2° d'un million pour l'armée du Nord, savoir, les 647,000 francs que le duc d'Istrie a pris à Vitoria et un complément de 353,000 francs en traites; 3° d'un million pour l'armée du Centre, 750,000 francs en argent, 250,000 francs en traites; 4° de quatre millions pour l'armée de Portugal, deux millions en argent, deux millions en traites; 5° de deux millions pour l'armée du Midi, 1,500,000 francs en argent, 500,000 francs en traites; total, 8,353,000 francs, dont 5,250,000 francs en argent, 3,103,000 francs en traites.

A l'arrivée du convoi à Vitoria et à Valladolid tous les hommes isolés appartenant aux armées du Centre, du Portugal et du Midi, y seront réunis. Vous écrirez à ce sujet au duc d'Istrie et au général Caffarelli, en exceptant toutefois les détachements destinés à faire partie de la colonne du général Van der Maësen, et qui se trouveraient réunis à Burgos au moment du passage du général Avy. Je suppose que ce général se fera joindre ainsi dans sa route au moins par 1,000 hommes appartenant à l'armée de Portugal; ce qui le fera arriver à Madrid avec 3,000 hommes. Parvenu à cette première destination, si le général Avy apprend que les deux armées du Portugal et du Midi sont réunies, il passera d'abord par l'armée de Portugal pour arriver à celle du Midi; mais si la réunion des deux armées n'avait pas eu lieu, le convoi se séparerait. On dirigerait sur l'armée de Portugal les quatre millions destinés pour cette armée, en leur donnant pour escorte le bataillon de marche de Portugal et les 1,000 hommes environ qu'on aurait pu recueillir appartenant à l'armée de Portugal. Le général Avy s'entendrait avec le Roi, qui commande l'armée du Centre, afin que l'escorte du convoi de Por-

ugal ne fût pas moindre de 2,000 hommes, infanterie et cavalerie. Deux jours après que ce convoi serait parti de Madrid, le général Ivy se mettrait lui-même en route avec le reste pour l'armée du Midi.

Il est nécessaire d'organiser un nouveau convoi de quatre millions pour les armées de Portugal et du Midi; ce convoi sera dirigé sur Burgos, où il sera mis sous l'escorte de la colonne que le général Van der Maësen doit conduire à l'armée de Portugal. Faites-moi connaître quand les troupes que doit commander ce général seront arrivées à Burgos. Il faudrait pouvoir y joindre le régiment de marche de dragons de Portugal, et organiser pour cette colonne six pièces de canon en les faisant servir par les chevaux qui partent de Bayonne vers la fin de juillet pour le Portugal. Par ce moyen, ce général aurait une véritable division de 6,000 hommes, avec du canon et de la cavalerie, et pourrait être partout d'un grand service. Présentez-moi un projet d'organisation et d'instruction pour cette division.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17897. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 7 juillet 1811.

Mon Cousin, en passant la revue du 6e bataillon du 15e d'infanterie légère, je me suis aperçu qu'on avait fort mal à propos nommé les caporaux et des sergents qui n'avaient pas deux ans de service. Je les ai fait rentrer dans les compagnies, et on les a remplacés par les sous-officiers tirés de Fontainebleau. Mais, comme on peut avoir fait la même chose aux autres 6es bataillons, je désire que vous écriviez pour faire rentrer dans les compagnies les nouveaux sergents et caporaux qui n'auraient pas deux ans de service; qu'on demande au ministre de la guerre des hommes de Fontainebleau pour les remplacer, ou que vous y mettiez d'anciens soldats que vous tirerez des bataillons de guerre, quand ces 6es bataillons vous auront rejoint. Je ne saurais trop vous recommander de faire passer des revues de régiment à l'arrivée de ces bataillons pour vous assurer que les caporaux et sergents ont au moins deux ans de service.

Je viens d'appeler la réserve et sur cette levée je viens de donner de quoi compléter le 4e bataillon du 15e léger et le 4e du 25e de ligne, ce qui vous complétera vos 4es bataillons; je viens aussi de donner 200 hommes à chacun de vos corps, afin d'avoir dans les 5es bataillons un fonds qui puisse porter vos 79 bataillons de guerre au com-

plet; car mon intention est toujours que votre corps soit composé de six divisions, y compris la 7e qui est à Danzig; que tous les bataillons aient 840 hommes présents sous les armes, et qu'en septembre vous ayez soixante et dix-neuf bataillons français, neuf bataillons des 127e, 128e et 129e régiments; total quatre-vingt-huit bataillons, qui, avec les 16 bataillons de Danzig, vous feront cent quatre bataillons ou 84,000 hommes d'infanterie, ayant leur artillerie régimentaire, leurs caissons régimentaires, leur artillerie de ligne, leurs caissons des transports militaires, leurs ambulances, leurs chirurgiens, leurs administrations, tout en état de faire campagne.

Il sera nécessaire que vous réunissiez chaque division séparément et que vous en passiez la revue d'ici au 15 septembre. Il est nécessaire également que vos généraux de division, vos généraux de brigade, vos adjudants-commandants, colonels, majors en second, que tout le monde soit présent. Les 240 caissons du 12e bataillon des équipages militaires doivent être arrivés. Pour les autres bataillons d'équipages qui vous sont destinés, j'ai remplacé les caissons par des chariots qui portent le double avec le même nombre de chevaux.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17898. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 7 juillet 1811.

Mon Cousin, quand les 127e, 128e, 129e et 130e régiments seront formés, des détachements viendront à Paris, où je leur remettrai moi-même des aigles.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17899. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 9 juillet 1811.

Mettez 100,000 francs à la disposition du commandant de l'artillerie et 100,000 francs à la disposition du commandant du génie de l'armée de Portugal. Vous imputerez ces sommes sur le chapitre de ces deux armes dans votre budget, et vous les porterez en distribution pour le mois d'août. Annoncez cela aux généraux commandant ces deux armes et au major général. Il est nécessaire que tout ce que le maréchal Marmont aurait pris par violation de caisse ou autrement

soit régularisé et porté en compte sur ces deux sommes; bien entendu que cela ne peut regarder que l'argent qui aurait été pris dans les caisses.

Tenez 100,000 francs à la disposition du commandant de l'armée de Portugal pour dépenses secrètes.

Le ministre du trésor donne ordre au payeur de l'armée de Portugal de précompter ces trois sommes sur l'argent qu'il aurait avancé pour ces services.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17900. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 9 juillet 1811.

Savoir les détails sur le port de Bonifacio, le golfe de Santa-Manza, la Casa di.....[1] et les bons mouillages entre Bonifacio et Ajaccio.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17901. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 9 juillet 1811.

Mon Cousin, il est nécessaire de faire dessiner et graver les plans des siéges de Saragosse, de Lerida, de Mequinenza, de Tortose, de Tarragone, de Girone, de Ciudad-Rodrigo, d'Almeida et de Badajoz, tant pour l'instruction des officiers que pour l'honneur des militaires qui se sont distingués dans ces siéges.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17902. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PROVINCES ILLYRIENNES, A TRIESTE.

Saint-Cloud, 9 juillet 1811.

Monsieur le Comte Bertrand, je reçois votre lettre du 1er juillet, qui m'apprend enfin votre arrivée en Illyrie. Indépendamment de votre correspondance avec les ministres, dans les premiers temps et pour accélérer le mouvement, écrivez-moi directement. Mais cela ne doit point vous dispenser de rendre compte aux ministres desquels vous devez recevoir des directions officielles.

[1] Cette lacune est dans le texte de la minute.

Je crois vous avoir écrit sur les Croates et sur l'expédition de Lissa et la nécessité de chasser les Anglais de cette île, où je ne les crois pas en force.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

17903. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Trianon, 10 juillet 1811.

Je reçois votre lettre du 6 juillet. Mon intention est que *le Gaulois*, *le Trajan* et *le Conquérant* soient prêts à être lancés, les deux premiers au 15 août et l'autre au 15 septembre. A mon passage à Anvers, je jugerai la question du bassin, et je me déciderai à faire mettre à l'eau ces trois vaisseaux pendant que je serai là, ou à attendre au 1er mars. Dans cette alternative, il faut que tout soit préparé pour leur armement, et que cela n'empêche pas d'en avoir six autres dans l'année, afin qu'au mois de septembre 1812 j'aie, y compris les hollandais, vingt-trois vaisseaux de guerre dans l'Escaut.

Mon intention est que *le Chatham* et *le Hollandais* soient armés en guerre et qu'on les mette en ligne; je les ferai manœuvrer avec l'escadre. Je déciderai moi-même alors s'il faut les faire armer en flûtes. Le surplus de l'équipage servira pour faire armer des canonnières.

Si au mois de septembre ou d'octobre je pouvais faire venir mes seize prames de Boulogne à Anvers, je le ferais volontiers. Ces seize prames me seraient extrêmement utiles pour la défense de l'Escaut; cela me porterait d'ailleurs près de 3,000 hommes et 1,000 chevaux, et compléterait raisonnablement mon expédition. Ce mouvement lui-même sera un signe d'agression qui attirera l'attention de l'ennemi, et c'est mon but. Lorsque ces bâtiments seront arrivés dans l'Escaut, je leur ferai mettre dans l'année une autre quille aussi forte que possible, ce qui leur donnera les mêmes qualités qu'ont les flûtes hollandaises.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17904. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Trianon, 11 juillet 1811.

Monsieur le Comte Decrès, j'ai consenti à ce que les équipages de *l'Amsterdam* et du *Doggers-Bank* fussent placés sur les vaisseaux de l'Escaut; mais je n'en désire pas moins que ces deux vaisseaux soient

envoyés au Texel, en prenant, s'il est nécessaire, leurs équipages parmi ceux de la flottille. J'attache une grande importance à faire venir en septembre les sept vaisseaux du Texel dans l'Escaut. Ayez une correspondance là-dessus avec l'amiral Dewinter. Trois raisons me déterminent principalement à ordonner ce mouvement : 1° l'avantage d'augmenter de sept vaisseaux la flotte de l'Escaut, ce qui ferait que l'année prochaine, au mois de juin, j'aurais dans l'Escaut trente vaisseaux de guerre, pouvant avec les frégates porter 18,000 hommes; 2° que la surveillance du Texel m'est importune; qu'il me faut au moins deux années pour y avoir une citadelle qui rende cette position raisonnable et m'y donne toutes les sûretés nécessaires; 3° enfin que cette escadre serait toujours là sans intérêt, et que les deux vaisseaux qui me resteront à Amsterdam, avec trois ou quatre frégates, seront plus que suffisants pour la défense du Texel et du Zuiderzee. Il faut donc songer sérieusement à profiter de l'équinoxe pour me faire venir ces vaisseaux. S'il est trop difficile de les faire venir à Flessingue, on pourra du moins les faire venir à Veere; s'il est difficile de les faire venir à Veere, on pourra du moins les faire venir dans la Meuse. Il me semble qu'avec cette latitude l'amiral Dewinter doit être maître de son mouvement, et que, si je ne lui demande que de se rendre dans la Meuse, il peut le faire. Il suffit de s'assurer qu'il n'est pas bloqué et que la Meuse ne l'est pas. Une fois dans la Meuse, je les ferai venir dans l'Escaut, comme *le Chatham* y est venu. Occupez-vous sérieusement de cet objet.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17905. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Trianon, 11 juillet 1811.

Mon Cousin, si le comte de Gottorp[1] vient sur le territoire français, on ne doit y faire aucune attention. Il n'y a aucun intérêt à poursuivre cet homme, qui paraît avoir renoncé au trône et qui ne peut inspirer que de la pitié pour sa folie. Il faut ne s'en occuper ni en bien, ni en mal, d'aucune manière. S'il demande s'il peut passer, on doit dire que tout le monde peut passer et qu'on ignorera qui il est. Voilà toute la conduite à tenir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

[1] Gustave IV, ex-roi de Suède, détrôné le 13 mars 1809.

17906. — NOTE

SUR LES PROJETS PRÉSENTÉS POUR L'ACHÈVEMENT DU PALAIS DE VERSAILLES.

Trianon, 12 juillet 1811.

Sa Majesté remarque qu'il ne s'agit point de bâtir pour se procurer des logements; il en existe assez. Il faut faire une construction qui annonce le palais avec grandeur du côté de Paris; ce n'est pas un ouvrage d'utilité, mais un ouvrage d'ostentation qui ne peut pas être médiocre.

Il faut ne rien faire si l'on ne peut pas faire une chose qui rivalise de beauté avec la partie bâtie par Louis XIV.

Sa Majesté habitera le premier étage de la partie bâtie par Louis XIII.

L'Impératrice habiterait le rez-de-chaussée au-dessous de l'Empereur, et les enfants de France l'autre partie du rez-de-chaussée.

Les appartements de représentation seront au premier étage de la partie de Louis XIV; la partie du nord formera avec la galerie les grands appartements de l'Empereur; la partie au midi sera le grand appartement de l'Impératrice.

Les appartements des princes seraient dans les ailes du midi et du nord, ceux des grands officiers dans les bâtiments attenants.

Il en coûtera :

Pour réparer et rétablir la partie bâtie par Louis XIV.	6,000,000
Pour la partie de Louis XIII.	400,000
Pour les écuries et la vénerie.	2,000,000
Pour le grand commun.	1,000,000
Pour les eaux extérieures.	800,000
Total.	10,200,000

Pour habiter Versailles, il en coûtera donc environ quatre millions, dont trois et demi sont déjà dépensés.

L'aile Gabriel est de mauvais goût; si l'on exécutait le projet en entier, le fond de la cour serait trop étroit et les deux ailes parallèles seraient trop longues relativement à la largeur de la cour. Ce projet coûterait plus de douze millions et produirait un effet mesquin.

Si on laissait l'aile Gabriel telle qu'elle est, sans la pousser plus loin, il serait impossible de la raccorder d'une manière passable avec les constructions existantes; on serait de plus forcé d'en construire une semblable en face.

Il en coûterait :

Pour terminer l'aile Gabriel.	1,500,000
Pour construire une aile semblable en face.	2,500,000
Total.	4,000,000

Ce seraient quatre millions dépensés pour faire une chose qui serait universellement blâmée.

On objecte à cela que l'aile Gabriel a déjà coûté 1,500,000 francs ; mais, parce que Louis XV a mal dépensé 1,500,000 francs, ce n'est pas une raison pour mal dépenser quatre millions ; il serait préférable de démolir l'aile Gabriel ; les matériaux vaudront au moins les frais de démolition.

Le projet de M. Fontaine place une colonnade au fond de la cour, mais cette colonnade, qui ne serait pas la moitié de celle du Louvre, n'a pas le caractère de grandeur convenable.

Une aile transversale que l'on construirait pour masquer la partie de Louis XIII rendrait les appartements sombres et tristes.

On pourrait construire un arc de triomphe qui annoncerait avec magnificence l'entrée du palais ; pour en augmenter l'effet et le rendre plus pittoresque, on ferait au fond de la cour une percée par laquelle on apercevrait le ciel et de la lumière ; mais, lorsqu'on serait arrivé sous l'arc de triomphe, on éprouverait un sentiment désagréable en ne voyant que des bâtiments gothiques.

Il faudrait que l'œil pût saisir de ce côté l'ensemble du palais ; pour cela, il faut mettre à découvert autant que l'on pourra les faces des ailes du palais qui s'étendent sur les rues de la Surintendance et des Réservoirs.

Tout le monde convient que l'aile Gabriel a augmenté la difficulté du problème ; il faut examiner si on ne la diminuerait pas en supprimant cette aile et celle qui est en face ; cette suppression laisserait apercevoir que le palais a une grande étendue sur la droite et sur la gauche.

Sa Majesté a ordonné que M. le grand maréchal fera examiner cette question dans un conseil où seront M. Costaz, M. Fontaine, M. Gondoin et l'architecte du palais.

On examinera encore s'il ne conviendrait pas de construire de belles colonnades le long des ailes des ministres et une colonnade transversale qui se lierait avec les deux autres. Cet ensemble présenterait du côté de Paris une cour environnée d'un péristyle, qui pourrait avoir un caractère de grandeur.

D'après la copie. Bibliothèque impériale.

17907. — DÉCISION.

Trianon, 13 juillet 1811.

Mme Blanchard, qui a fait une ascension devant Leurs Majestés le jour de la fête de Saint-Cloud, a reçu 2,400 fr., prix convenu. Mais cette somme ne représente que la dépense de ses frais, et le feu d'artifice qu'elle a tiré est la première expérience de ce genre qui ait été exécutée, et elle a réussi. Peut-être Sa Majesté jugera à propos de la gratifier, et j'ai l'honneur de proposer de lui accorder 3,000 francs.

DUC DE FRIOUL.

Accordé.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Bibliothèque impériale.

17908. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 14 juillet 1811.

Aussitôt que le fort de Figuières sera rendu, le général qui y commandait et les officiers supérieurs seront envoyés à la citadelle de Perpignan, et l'on commencera une enquête sur la surprise de ce fort, pour voir où sont les coupables.

Assurez-vous auprès du ministre du trésor s'il a envoyé 1,400,000 francs pour solder l'armée de Catalogne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17909. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 14 juillet 1811.

J'ai lu avec attention le mémoire que vous m'avez remis sur l'Irlande. Je désire, 1° connaître de qui il est; 2° connaître vos moyens d'entrer en matière avec les principaux du pays, afin que, lorsqu'une expédition de 60,000 hommes et portant 70,000 fusils et tout ce qui serait nécessaire se présenterait, on eût du secours, des correspondances, et qu'on sût à qui s'adresser. Poussez cette affaire très-vivement.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17910. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 14 juillet 1811.

Je réponds à votre lettre du 13, bureau du matériel du génie. La somme de 23 millions pour le génie est de rigueur. Je vous prie de ne pas la dépasser. Si cela est nécessaire, réduisez le crédit des travaux de Rochefort à 250,000 francs, le crédit des tours à 400,000 francs; ce qui vous ferait une augmentation de 450,000 francs. Je n'ai demandé qu'on organisât au complet que les compagnies du train qui sont à Metz, destinées aux corps d'observation de l'Elbe, du Rhin, d'Italie. N'accordez aux bataillons de sapeurs et de mineurs, au lieu de 600,000 francs, que 400,000. Réglez-vous là-dessus, car je suis obligé à des dépenses considérables cette année. Je ne veux pas qu'on dépasse pour l'artillerie et le génie les sommes que j'ai réglées; et je prévois que je serai obligé de dépenser encore 500,000 francs pour les armées et les parcs.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17911. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 14 juillet 1811.

Je réponds à votre lettre du 8, bureau de l'artillerie. L'armée de Portugal paraissant prendre une position sur le Tage pourra facilement se pourvoir de Madrid et de Ciudad-Rodrigo; comme elle est réunie à l'armée du Midi, elle pourrait prendre une portion du matériel à Séville. Il est préférable, en général, de tirer du Midi. Faites préparer à Bayonne les 220 voitures nécessaires au corps d'observation de réserve.

Je suppose que le général Lacombe-Saint-Michel n'est pas dans le cas de prendre la direction de tout le matériel de l'armée d'Espagne. Dans ce cas, nommez le général Saint-Laurent.

L'armée de Portugal avait 1,300 chevaux; elle en a reçu 500 de la Garde, qui font 1,800; elle va en recevoir au 30 juillet et au 1er août 1,140 : elle aura donc près de 3,000 chevaux; c'est bien au delà de nos besoins.

L'armée d'Aragon reçoit 100 chevaux, et l'armée du Midi 200, qui leur seront utiles.

Les trois compagnies du 11e bataillon principal destinées pour l'armée du Midi, qui auront 200 hommes et 600 chevaux, partiront le 16 août; ce qui fera 800 hommes pour l'armée du Midi.

Quant au corps d'observation de réserve, les 500 chevaux du 4e bataillon *bis* qui se réunissent à Toulouse et qui seront prêts le 10 août, les 360 qui serviront les trois compagnies du 5e bataillon *bis* et qui seront prêtes le 12 août à Auch, et les deux compagnies du 3e bataillon principal qui seront prêtes à Toulouse le 10, formeront un total de 1,600 chevaux pour ce corps.

J'approuve la disposition de faire conduire à Burgos 100 charrettes à munitions, portant 200 milliers de poudre. Il y aura alors 370 milliers de poudre; ce qui est plus que suffisant.

Mais ici se présente cette question : Que doivent porter les 800 chevaux de l'armée du Midi? N'y a-t-il point des bombes et des boulets à porter à cette armée? Combien a-t-elle de cartouches à balles et à boulets? et de quel calibre? Cela est le premier besoin. Qu'est-ce que, de Burgos, les 1,140 chevaux destinés à l'armée de Portugal doivent atteler, et où feront-ils leur chargement?

Quant au corps d'observation de réserve, on aura le temps de donner des ordres.

J'ai donné ordre au duc d'Istrie, et réitérez-le, d'évacuer sur Valladolid toute l'artillerie inutile de Salamanque et de Ciudad-Rodrigo.

Aussitôt qu'il sera arrivé de l'armée d'Espagne des hommes à pied du train, on pourvoira à leur donner des chevaux.

Résumé : Nous sommes au 14. Il devient urgent que vous donniez ordre de faire partir le 26 juillet, des dépôts d'Auch et de Toulouse, ce qui doit former le premier convoi, savoir : les 100 chevaux de l'armée d'Aragon, les 200 de l'armée du Midi, les 1,140 de l'armée de Portugal, pour se diriger sur Burgos et de là où ils doivent aller prendre leur chargement.

Si vous envoyez haut le pied les chevaux de l'armée d'Aragon à Saragosse, prévenez-en le maréchal Suchet, afin qu'il prenne des mesures pour faire charger ce dont il a besoin. Les 800 chevaux destinés à l'armée du Midi ne devant partir que le 15 août, on aura le temps de recevoir des états et de savoir ce qu'ils doivent atteler pour cette armée.

Quant aux chevaux destinés au corps de réserve, il faut les laisser à Toulouse et à Auch se reposer et s'organiser; on sera à temps de leur donner des ordres.

Pressez les commandants de l'armée du Nord, d'Aragon, de Portugal et du Midi de vous envoyer des états bien exacts de leur train et de leur artillerie.

Je vous prie d'envoyer ordre aux généraux commandant à Rennes et à Nîmes de passer la revue des compagnies d'artillerie des régi-

ments d'infanterie qui se réunissent dans ces villes, et de les diriger sur Pau et sur Bayonne dès qu'ils seront en état, et de vous envoyer leur situation. Vous m'instruirez du jour où elles arriveront à Pau et à Bayonne et de la situation de leurs matériel et attelages. Je désirerais que ces compagnies pussent partir de Rennes et de Nîmes au 20 juillet. Cependant elles ne doivent partir que lorsqu'elles seront en état.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17912. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 14 juillet 1811.

Un camp de 15,000 hommes doit être réuni à Utrecht et un de 6,000 dans la Frise. Faites-moi connaître ce que ces camps coûteront d'extraordinaire. Il y aura fort peu de chevaux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17913. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 14 juillet 1811.

Je reçois votre rapport du 10 juillet. Je vois qu'il faudrait encore 9,000 chevaux pour compléter à 40,000 chevaux l'effectif des régiments qui sont en Allemagne, au delà des Alpes et dans l'intérieur. Il en faudrait 3,000 pour la quatrième commande, 3,000 pour la cinquième et 2,600 pour le complément. Je ne compte pas dans ce moment faire cette nouvelle commande de 9,000 chevaux; et si pourtant les événements changeaient et que je me décidasse à faire de nouvelles commandes, j'accorderais la faculté de prendre jusqu'à des chevaux de huit ans et j'augmenterais le nombre proportionnel des juments; mais je ne consentirais pas à recevoir des chevaux de quatre ans. Je ne ferai une remonte aussi considérable que par suite des besoins du moment : or des chevaux si jeunes ne deviendraient bons qu'au moment de les réformer; ce serait une duperie : j'augmenterais mes dépenses sans augmenter mes moyens de faire la guerre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17914. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Trianon, 14 juillet 1811.

Je reçois votre lettre du 12 juillet. J'apprends avec plaisir qu'enfin le génie maritime est arrivé, après deux ans de travaux et une dépense d'un demi-million, à la grande découverte que le radier de Flessingue n'a pas souffert. J'attendrai votre rapport et les projets du sieur Sganzin pour donner une décision. Le désir que j'aurais de voir les vaisseaux entrer tout armés ne peut pas être douteux; cependant il faut le subordonner à ce qu'il en doit coûter et au temps.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17915. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Trianon, 14 juillet 1811.

Mon Cousin, j'ai lu avec attention l'état des services des officiers et sous-officiers de votre corps d'armée. Je vois avec peine que presque partout il y a des sergents, des caporaux, etc., qui n'ont qu'un an de service. Faites-vous rendre compte de ces irrégularités et réitérez les ordres qu'aucun sous-officier ne soit nommé qu'il n'ait au moins trois ans de service. Je vois dans le 13e d'infanterie légère qu'il y a un sergent qui n'a qu'un an de service; qu'il y a dix-neuf caporaux qui n'ont que deux ans de service. Dans le 12e régiment de ligne, il y a un sergent qui n'a que six mois de service, etc. Cela ne devrait pas être. Pourquoi toutes ces irrégularités?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17916. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Trianon, 15 juillet 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, il est nécessaire de passer une note au ministre de Suède pour appuyer la plainte du vice-consul de Stralsund et demander vengeance du sang français qui a été répandu, vu qu'on ne peut regarder comme une satisfaction ce qui a été fait. Vous demanderez réparation de tous les outrages qu'on ne cesse de tolérer en Poméranie contre mon pavillon et l'assurance qu'ils ne se reproduiront plus à l'avenir.

Portez plainte au prince Schwarzenberg sur la partialité que montrent les généraux autrichiens en Pologne.

Écrivez au baron Alquier que je suis fâché des troubles de la Suède; mais que je ne puis que regretter que la Suède, sans aucun fondement, lève des troupes, inquiète le Danemark et tout le monde, dans l'état de délabrement où sont ses finances. Le baron Alquier doit, avec beaucoup de légèreté et avec toute la prudence convenable, influer pour que la cour de Suède prenne le ton qui convient à cette puissance, et pour que les Suédois se conduisent comme le comportent leurs circonstances, sans verve et sans passion.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17917. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Trianon, 15 juillet 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, il faudrait expédier un courrier en Russie pour répondre aux dépêches du comte Lauriston. Vous lui ferez connaître d'abord qu'il n'y a pas de bâtiments américains; que tous les bâtiments prétendus américains sont anglais ou chargés pour le compte des Anglais; que les Anglais arrêtent les bâtiments américains et ne les laissent pas naviguer; que, si le ministre d'Amérique soutient le contraire, il ne sait ce qu'il dit.

Vous ferez connaître ensuite au comte Lauriston que nous attendons avec impatience que la Russie ait envoyé des pouvoirs au prince Kourakine ou à qui de droit, pour régler tout ce qui est relatif aux différends survenus entre les deux puissances au sujet du duché d'Oldenburg, et effacer l'apparence des brouilleries auxquelles la note de la Russie aux diverses cours a donné lieu; que je suis prêt à diminuer la garnison de Danzig et à cesser des armements qui me coûtent beaucoup, si la Russie, de son côté, veut en faire autant; que, du reste, mes armements ne sont que défensifs et provoqués par ceux de la Russie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17918. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 15 juillet 1811.

Mon intention est que vous supprimiez sur-le-champ les dépôts de Walcheren, de l'île de Ré et de Belle-Ile. Les 5es bataillons des régi-

ments de Walcheren, de Belle-Ile et de l'île de Ré, feront fonction de dépôts; et les conscrits réfractaires, du moment qu'ils arriveront, seront envoyés à ces 5es bataillons.

Il est convenable que vous ordonniez que les 1er et 2e bataillons du régiment de l'île de Walcheren soient conservés intacts, afin de les employer à la défense de l'île, et que désormais on ne retire plus aucun homme de ces bataillons pour les cadres de l'armée d'Allemagne. Ces hommes seront tous tirés des 3e, 4e et 5e bataillons.

Vous ordonnerez au général Gilly de composer ces deux bataillons des deux tiers au moins d'anciens Français, et d'en retirer insensiblement les hommes du département de l'Escaut pour les mettre dans les cadres qui doivent être dirigés sur l'armée d'Allemagne.

Les baraques du régiment n'ont pas de lits de camp. Cela serait important pour la santé du soldat.

Il faudrait aussi que le soldat ne bût que de l'eau d'Anvers, portée dans des barriques. Cette première précaution n'a pas eu lieu. Mon intention est que vous donniez des ordres à ce sujet, et qu'à dater du 1er août mes troupes dans l'île de Walcheren ne boivent que de l'eau d'Anvers, que la marine fournira. Arrangez-vous avec la marine pour cela.

A dater du 1er août, on ne tiendra plus de troupes à Middelburg. Le 5e bataillon ou dépôt se tiendra à Flessingue. Trois bataillons seront campés sur les hauteurs. Les bataillons étrangers seront placés sur les différents points de l'île, de sorte qu'il n'y ait personne à Middelburg, qui est un pays malsain. Renouvelez les ordres pour que la paille soit donnée exactement et souvent.

Donnez des ordres pour que les soldats aient des capotes, au moins les hommes de garde.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17919. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 15 juillet 1811.

Réitérez l'ordre au général commandant en Corse de construire dans le golfe de Sagone trois batteries de dix-huit pièces chacune, qu'il tirera d'Ajaccio et de Calvi. Il est nécessaire que ces batteries soient armées dès le mois de septembre, afin que les bâtiments de Toulon puissent recommencer leur chargement de bois dès l'équinoxe. Ordonnez que, des quatre compagnies de garde-côtes corses que je solde, il y ait toujours un quart de service à ces batteries,

ı-dire 25 hommes à chaque compagnie; ce qui fera 100 hom-
qui seront suffisants pour servir ces trois batteries. Ordonnez
ıstruction de trois tours du deuxième modèle pour chacune de
ıtteries. Ces batteries doivent d'abord être composées de quinze
; de canon de 24 et 36, sur affûts de côte, et de trois mortiers.
ne seront donc armées que de cinq pièces chacune, d'un calibre
, ou supérieur, et d'un mortier. Il y a à Calvi et à Ajaccio une
:rie considérable qui sera fort bien employée là. Les compagnies
rde-côtes corses ne servent à rien; je voulais les licencier, mais
nnant ce service, on pourra les conserver. Aussitôt que les trans-
de la marine prendront plus d'importance pour l'exploitation
ois, la marine enverra dix-huit pièces de 36 et six mortiers
les mieux armer.

nnez ordre qu'on répare sans délai le château de Carghese, et
bataillon de la Méditerranée puisse s'y loger et avoir toujours
hommes de service à la batterie. Vous ordonnerez qu'on fasse
araques en bois sur une hauteur où pourront loger ces 200 hom-
Il faut qu'un capitaine en second d'artillerie de ligne se tienne
ars à ces batteries, qui, à mesure que les établissements de la
ıe prendront de l'accroissement, exciteront l'envie des Anglais.
du moment que les trois tours seront construites, il n'y aura
rien à craindre.

vous avez dans vos bureaux d'artillerie et du génie des projets
mettre cette rade à l'abri, faites des recherches et remettez-moi
ous les yeux. Il serait convenable de choisir un endroit sain où
établirait une colonie, qui serait un commencement de bourg;
, dépense considérable que la marine doit faire pour l'exploita-
les forêts donnera nécessairement naissance à une population.

ırès la minute. Archives de l'Empire.

17920. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Trianon, 15 juillet 1811.

budget de la marine pour Venise est de trois millions. Comme
ire de nouvelles troupes d'Italie, que j'y ai beaucoup d'argent,
e change d'Italie sur Paris perd 5 pour 100, et qu'il est impos-
de retirer cet argent, je désirerais que vous dépensassiez six
ıns de plus à Venise et à Trieste, partie en accélérant les con-
ions françaises de Venise, partie en mettant un vaisseau et une
le sur les chantiers à Trieste, partie en achetant de préférence

une plus grande partie de chanvre de Bologne, de cuivre d'Italie et d'autres objets des mines d'Illyrie. Tout cela est fort important. Je vous prie de me faire un rapport là-dessus. Aujourd'hui que le général Bertrand est arrivé, et que le pays a pris une organisation régulière, tout cela pourra marcher promptement.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17921. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Trianon, 15 juillet 1811.

Le Rivoli, *le Mont-Saint-Bernard* et *le Regeneratore* sont en mer à Venise. Il est nécessaire d'envoyer un officier supérieur intelligent, capable de commander ces trois vaisseaux. *Le Regeneratore* sera monté par la marine italienne; vous n'avez rien à fournir. Il est nécessaire que la maistrance du *Saint-Bernard* et le capitaine de vaisseau soient envoyés sans délai. Mon intention serait, si ces vaisseaux peuvent sortir, ce que le vice-roi qui se rend sur les lieux va vérifier, de les faire toucher à Pola ou Ancône, de les gréer et de les diriger sur Toulon, où ils finiront de se former parfaitement; ce qui portera la force de mon escadre de Toulon à vingt et un et vingt-deux vaisseaux.

On fournira d'excellentes garnisons françaises à Venise.

Envoyez la note du nombre de canonniers qu'ils doivent avoir.

Il faut donc avoir un capitaine de vaisseau pour *le Rivoli*, un pour *le Saint-Bernard* et un ancien capitaine de vaisseau, espèce de contre-amiral, pour commander les trois vaisseaux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17922. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PROVINCES ILLYRIENNES, A LAYBACH.

Trianon, 15 juillet 1811.

Monsieur le Général Comte Bertrand, écrivez-moi sur le château de Laybach et faites-moi connaître votre opinion. Y a-t-il quelque chose à faire au château de Trieste? Transportez-vous à Trieste pour visiter les fortifications de cette place. En allant à Trieste, visitez mes magasins de vif-argent, et faites-moi connaître si, en donnant des licences, je trouverai à vendre ce produit et à l'exporter. Il est nécessaire qu'à Trieste vous jetiez un coup d'œil sur la marine. Il s'y trouve d'abord deux vaisseaux de ligne russes que nous a cédés la Russie; que faut-il en faire? Il y a la frégate *la Corcyre* et la corvette

le Diomède; ces deux bâtiments doivent être armés en flûtes, avec leur artillerie à fond de cale, et porter du blé à Corfou. Trouverait-on un beau bâtiment de transport de 8 à 900 tonneaux pour joindre à ces deux flûtes? Le blé est-il bon marché à Trieste? combien coûte le quintal? espère-t-on qu'il baissera d'ici à la fin d'août? Quels sont les bâtiments armés qui appartiennent à la marine illyrienne? Quels sont les bâtiments qui sont en construction? Pourrait-on construire un vaisseau de 80 et une frégate? Trouverez-vous à traiter pour la coque de ces bâtiments avec des négociants du pays et par douzièmes? Si cela est possible, passez ce marché. Indépendamment de l'avantage d'avoir un vaisseau de plus, et d'utiliser le fer et le cuivre du pays, je remplis le but de donner du travail au pays. Ces travaux sont restés en stagnation à cause de l'interrègne. Passez huit ou dix jours à Trieste et mettez tout cela en mouvement.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général comte Henry Bertrand.

17923. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PROVINCES ILLYRIENNES, A LAYBACH.

Trianon, 15 juillet 1811.

Monsieur le Comte Bertrand, je reçois votre lettre du 6. Je ne sais pas pourquoi vos lettres restent huit jours en route. Il me semble qu'il y a des estafettes; je devrais recevoir vos lettres en six jours.

Je destinais les deux bataillons croates à partir avec le 8e léger, pour faire partie du corps d'observation d'Italie. Les événements devenant pacifiques du côté du Nord, ces deux bataillons resteront dans l'Illyrie. Proposez pour le régiment croate d'Ogulin, en place du sieur Serrant, un officier qui convienne. Le sieur Tromelin part pour reprendre le commandement de son régiment, dans lequel je l'ai confirmé. On emploiera le sieur Serrant en France. Aussitôt que vos gibernes et vos shakos, etc., seront arrivés, mandez-le-moi. Si dans un mois ils n'étaient pas arrivés, écrivez-en au ministre de l'administration de la guerre. Faites tout ce qui est nécessaire pour mettre ces corps sur un bon pied. Les deux bataillons croates iraient-ils volontiers au Nord?

Il est important que vous visitiez Zara et Raguse. Vous connaissez mes projets sur Raguse. Je voudrais en faire un point de résistance que nous puissions garder, même si l'ennemi venait sur l'Adige. Je vous autorise à commencer à faire travailler à Zara; je me repose pour cela sur votre jugement. Faites également continuer à travailler aux chemins.

Voyez s'il serait possible de faire une expédition sur Lissa, où les Anglais paraissent vouloir s'établir.

Il est convenable que la garnison de Raguse ne soit pas composée seulement de Croates; il faut y mettre des Français et des Italiens. Vous me ferez connaître la situation du bataillon italien qui est à Raguse.

Tôt ou tard, je désire détruire l'influence de l'évêque des Monténégrins. Avec 6,000 Croates et deux bataillons français, ce qui ferait 7 à 8,000 hommes, auriez-vous des forces suffisantes pour venir à bout de ces gens-là? Quels seraient les plans à adopter, et quelle est la saison la plus avantageuse pour faire cette expédition?

Je suppose que vous avez noué vos relations avec le pacha de Bosnie et avec vos voisins.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général comte Henry Bertrand.

17924. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Trianon, 15 juillet 1811.

Mon Fils, voilà le moment des chaleurs. Je suppose que toutes mes troupes sont campées dans des lieux sains et qu'il n'y a aucun Français à Venise, à Legnago, à Palmanova ni sur le Pô, et qu'ils sont tous sur les montagnes. Vous devrez mettre, de préférence, les Italiens dans ces endroits; ils sont acclimatés et font d'ailleurs un service qui leur est plus propre.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

17925. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Trianon, 15 juillet 1811.

Mon Fils, écrivez au général Bertrand qu'il serait bien important de s'emparer de l'île de Lissa; pour cela il aurait besoin de balancelles ou canonnières; il vous serait facile de les fournir; entendez-vous avec lui. Il serait malheureux d'y laisser les Anglais, qui finiraient par établir des fortifications qui les rendraient maîtres de ce point important; au lieu qu'en y débarquant un bon colonel et 7 à 800 hommes, en profitant de l'absence des croisières, on est sûr de s'en emparer. Vous pouvez disposer pour cela des canonnières destinées à la garde de Venise. Écrivez directement au général Bertrand et faites cette opération de concert. *Le Rivoli, le Mont-Saint-Bernard* et *le Regeneratore* sont à l'eau; c'est donc le moment d'essayer de faire

aller ces deux vaisseaux à Pola ou à Ancône. Quand *l'Uranie* sera-t-elle armée? Les travaux de Venise ont-ils l'activité convenable? Je suppose que le ministre de la marine de France vous a payé ce qu'il vous devait. Si cela ne tenait qu'à l'argent, je dépenserais volontiers quelques millions de plus dans le chantier de la France à Venise : j'atteindrais le double but d'accroître ma marine, de répandre de l'argent en Italie et de donner de l'occupation à Venise. Faites-moi connaître ce qu'il y a à faire là-dessus. *Le Rivoli*, *le Saint-Bernard, le Regeneratore* ont-ils leurs mâts, leurs canons? Ne leur manque-t-il rien? Je vois qu'au 22 juin *le Duquesne, le Montenotte* et *l'Arcole* n'étaient qu'aux 3 vingt-quatrièmes.

Il serait pourtant essentiel d'avancer un de ces vaisseaux de manière qu'au commencement de 1812 on pût mettre à l'eau *le Castiglione* et *le Duquesne*. *Le Lombardo* n'est qu'aux 2 vingt-quatrièmes; c'est bien peu de chose. En supposant que *le Saint-Bernard, le Rivoli, le Regeneratore* fussent cette année à Ancône et à Pola, il faudrait que *le Castiglione*, *le Duquesne* et *le Lombardo* y fussent l'année prochaine. Donnez la plus grande activité aux coupes des bois, aux transports et à tous les travaux de l'arsenal.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

17926. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Trianon, 18 juillet 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, par le courrier que vous expédiez en Russie, il est nécessaire d'instruire, confidentiellement et pour sa gouverne, le comte de Lauriston que les 4es et 6es bataillons des régiments du corps d'armée que commande le prince d'Eckmühl rejoignent cette armée; que cette mesure est nécessitée par le besoin de réunir les régiments; que c'est bien une trentaine de mille hommes de plus qui vont se trouver dans la 32e division militaire, où les vivres sont à très-bon marché, mais que cela ne forme pas un régiment de plus, que les 3es bataillons de la brigade de Westphalie, qui est à Danzig, étaient en marche pour rejoindre leur brigade; que j'ai jugé à propos de leur donner contre-ordre, me conformant au désir que paraît avoir l'empereur de Russie que la garnison de Danzig ne soit pas augmentée.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17927. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 18 juillet 1811.

Témoignez mon mécontentement au colonel du 9e de cuirassiers, qui a envoyé à la Garde un mauvais sujet qui avait été trois mois en prison. Ordonnez-lui les arrêts pour vingt-quatre heures et mettez-le à l'ordre de l'armée. C'est me manquer essentiellement que d'envoyer des mauvais sujets dans ma Garde.

Donnez ordre que le choix des hommes destinés pour la Garde soit fait par les inspecteurs, et que désormais ils en désignent vingt par régiment de cavalerie et vingt par régiment d'infanterie, sauf à faire sur ces vingt l'appel de ce qui sera nécessaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17928. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 18 juillet 1811.

Les bois des 125 selles que vous avez envoyées à Niort ne sont pas ferrés aux fourches de devant et de derrière.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17929. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Trianon, 19 juillet 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous envoie un rapport qui m'est fait par le ministre du trésor. Je donne ordre que les 1,537,000 francs que doit le royaume de Naples soient convertis en lettres de change payables, savoir : 400,000 francs en août, 500,000 francs en septembre, 500,000 francs en octobre et 137,000 francs en novembre. Vous passerez une note au ministre de Naples pour lui notifier cette disposition, et vous lui porterez plainte de ce que le Roi ne tient aucun de ses engagements; que les traités ne sont pas exécutés, et que ceux qu'il fait avec moi doivent l'être ponctuellement. En causant avec ce ministre, faites-lui comprendre combien la conduite de sa cour est ridicule, et qu'elle se rit sans doute des engagements qu'elle prend avec moi.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17930. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 19 juillet 1811.

Je désire que le camp d'Utrecht se forme dans la première quinzaine d'août. Mais au lieu de camper les troupes je désirerais les faire cantonner. Envoyez un adjudant commandant à Utrecht, et faites-moi connaître comment étaient cantonnées les troupes du général Marmont. Il faudrait qu'avant tout la position fût très-saine. Envoyez un autre adjudant-commandant pour le camp d'Ost-Frise. La première condition est que l'emplacement soit sain : fût-il éloigné d'une journée de la mer, ce serait peu important. Il devient pressant d'avoir des rapports précis là-dessus, afin que l'ordre de mouvement soit donné et qu'on sache où placer les troupes.

Remettez-moi également des renseignements sur le nombre de baraques qui existent encore à Boulogne, pour les réparer, sur la quantité de couvertures et effets de campement des magasins de Boulogne et sur la manière dont seront placées les troupes que j'y destine.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17931. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 19 juillet 1811.

L'hôpital de Middelburg paraît mériter toute votre attention. On le dit bien mal situé et bien mal administré.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17932. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Trianon, 19 juillet 1811.

Mon Cousin, je vous ai recommandé hier de faire faire une marche rétrograde aux deux 3es bataillons de la brigade westphalienne. Faites-les diriger sur Glogau s'ils ont passé l'Oder, et sur Magdeburg s'ils sont atteints avant qu'ils aient passé l'Oder. Je vous ai fait connaître dans quel but ce mouvement était fait. Mon but est de diminuer l'effet que produira nécessairement la grande quantité de troupes qui vont arriver à Hambourg. La formation de la 5e division n'échappera pas aux Russes. Pour que cela ne soit pas un sujet d'alarmes pour

eux, je désire que vous laissiez percer qu'une de ces divisions va rentrer en France. Faites répandre des bruits pacifiques, tels que celui de la rentrée prochaine de troupes en France, de la diminution de la garnison de Danzig, etc. Tout ce qui peut tendre à diminuer les alarmes des Russes est dans mon système.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17933. — DÉCISION.

Trianon, 19 juillet 1811.

Le ministre de la police expose que plusieurs membres du clergé de France sont sollicités à se rendre en Amérique pour s'y établir. Le ministre demande ce qu'il faut faire de ce mouvement d'émigration.

L'encourager tant que l'on pourra; y envoyer les prêtres les plus fanatiques.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17934. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Trianon, 20 juillet 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, faites connaître au prince Kourakine, dans une conversation, qu'un régiment de Bade, un régiment de Hesse-Darmstadt, un régiment du grand-duché de Berg et deux bataillons westphaliens ont passé ou sont en marche pour passer l'Oder et aller augmenter la garnison de Danzig; mais qu'après les dernières lettres du comte Lauriston, annonçant qu'on montre en Russie le désir que la garnison de Danzig soit diminuée et que quelqu'un va enfin avoir des pouvoirs pour lever toutes les difficultés, j'ai ordonné que ces corps ne passassent pas l'Oder ou que, s'ils l'avaient passé, ils rétrogradassent. Faites connaître ces détails au comte Lauriston. Instruisez-le que tous les convois en route pour Danzig et pour l'armée d'Allemagne sont en marche par suite d'ordres donnés depuis longtemps; que le mouvement même des corps dont il est question ci-dessus est la conséquence d'ordres donnés il y a quatre mois; que ces mouvements n'ont eu lieu qu'à l'aspect des préparatifs et des armements de la Russie et des dispositions peu pacifiques qu'elle a montrées dans l'affaire du duché d'Oldenburg, en remettant à ce sujet une espèce de manifeste aux différentes puissan-

ces; que nous attendons toujours que des pouvoirs soient donnés à quelqu'un à Paris pour terminer ces affaires.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17935. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Trianon, 20 juillet 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre. Je vois que sur 1,350 conscrits 1,200 vous sont arrivés. Je considère cela comme un bon résultat.

Je vous envoie une lettre de l'architrésorier, qui vous fera connaître qu'une partie des déserteurs est déjà reprise. Je donne des ordres pour que l'on prenne des mesures relativement à la solde, et que désormais elle ne manque plus en route. Je suppose que vous avez sur-le-champ donné l'ordre de répartir ces hommes dans les différentes compagnies et de les soumettre à une surveillance spéciale. J'en aurai 6,000 autres à vous envoyer. On m'assure que ce sont de beaux hommes; faites-moi connaître si vous en êtes satisfait et si leur habillement et leur équipement sont en bon état.

J'attends avec intérêt ce que vous aurez à me dire sur les petits bataillons des îles de Goeree et de Schouwen. Les compagnies des 6es bataillons, qui forment, je crois, 2,500 hommes, partiront à la fin d'août. Si le mouvement de tous les conscrits sur votre armée réussit, il sera possible que je vous envoie le régiment de l'île de Walcheren pour être incorporé dans vos bataillons et les porter par ce moyen au grand complet, c'est-à-dire à 4,000 hommes par régiment. Il est bien entendu que les officiers et sous-officiers de ce régiment seraient, après l'incorporation, renvoyés à l'île de Walcheren. On me rend compte que vos troupes sont très-belles; mais il est nécessaire qu'elles le soient, et que l'instruction se pousse parmi les officiers, sous-officiers et soldats avec une grande activité, puisque votre corps est une des principales ressources de l'Empire contre des événements du côté du Nord.

Écrivez à vos généraux de division de passer des revues et de faire manœuvrer en tâchant de réunir les cinq bataillons de leurs régiments. Vous n'aurez que trois compagnies de grenadiers et voltigeurs par régiment; mais je me réserve, quand il en sera temps, de vous autoriser à former les autres compagnies. Je pense que ces conscrits réfractaires seront meilleurs que les autres conscrits; ce sont des

hommes de vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre ans; mêlés avec vos soldats, ils prendront le goût du service.

Les trois compagnies du 12e bataillon des transports militaires sont parties de Strasbourg pour vous rejoindre. Ainsi vous aurez bientôt 250 voitures d'équipages militaires et près de 100 qui appartiennent aux corps; ce qui fera 350 voitures. C'est plus que jamais il n'y en a eu à aucune armée.

Recommandez aux généraux qui commandent les cuirassiers et la cavalerie légère de passer des revues et de faire manœuvrer. Nous voilà bientôt en septembre : c'est le temps favorable des manœuvres et des exercices. Je suppose que chacun de vos régiments a une forge de campagne; vous savez combien cela est important. Tenez la main à ce que chaque régiment ait la sienne.

Veillez bien à ce qu'on ne fasse aucun sergent ni caporal qu'il n'ait été à Wagram, c'est-à-dire qu'il n'ait fait la guerre. Donnez-en l'ordre exprès dans votre corps d'armée, et qu'on ne puisse y déroger que sans un approuvé de vous. Il est ridicule de voir des colonels faire sergents des soldats de six mois.

Je vous recommande de tenir en réserve les outils du génie qui sont attelés et de vous servir des outils du pays pour les ouvrages que vous faites faire sur les côtes, afin que, si vous veniez à partir, vous soyez garni de tout ce qui vous est nécessaire.

Je suis instruit que l'artillerie n'a pas tous les effets de rechange qu'elle devrait avoir. Recommandez que les flambeaux, les pioches, les haches et les autres rechanges soient tenus en règle et avec la plus grande exactitude.

J'ai déterminé trois espèces de tours pour fermer à la gorge les batteries de côte. Faites-moi connaître les batteries que vous faites construire, leur situation, leur force et leur importance.

Écrivez au gouvernement de la Poméranie que j'ai demandé à être instruit de la satisfaction qui me sera faite pour le sang français qu'on a répandu en Poméranie.

Envoyez-lui un officier.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17936. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Trianon, 21 juillet 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, passez une seconde note au ministre de Suède pour se plaindre de ce que les Anglais font de l'eau dans

l'île de Rügen, sans que les Suédois s'y opposent. Témoignez mon mécontentement de cette conduite.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17937. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO, MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Trianon, 21 juillet 1811.

Je ne comprends rien à la lettre d'Amsterdam ni à votre lettre. Il faut parler plus clair. Il n'y a aucune mesure d'exception pour la Hollande : aucun passager ne doit pouvoir s'y embarquer pour l'Angleterre; aucun ne peut y arriver d'Angleterre. On ne peut aller en Angleterre qu'avec un passe-port signé de moi, contre-signé du secrétaire d'État et signé de vous. Donnez des ordres positifs là-dessus, et que tout voyageur allant ou venant d'Angleterre sans un passe-port de moi soit arrêté. Je ne comprends pas ce qui peut avoir donné lieu à tout cet imbroglio.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17938. — NOTE POUR M. BARBIER, BIBLIOTHÉCAIRE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Trianon, 21 juillet 1811.

L'Empereur désire que M. Barbier fasse des recherches pour réunir tout ce qui a été présenté par les évêques à l'Assemblée Constituante en 1790, et ce qu'ils ont proposé pour parer le coup de la constitution civile du clergé.

Par ordre de l'Empereur,
MENEVAL.

D'après l'original comm. par M. Louis Barbier.

17939. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Trianon, 22 juillet 1811.

Monsieur le Comte Bigot Préameneu, il est nécessaire que vous fassiez demander à M. l'archevêque de Tours et aux évêques de Nantes et de Trèves les originaux des pouvoirs de chancellerie et les originaux des instructions, lettres et pouvoirs signés de moi qu'ils avaient pour négocier avec le Pape. L'usage est de remettre ces pièces originales sans en tirer copie. S'il en avait été tiré copie, il faudrait indiquer dans quel lieu elles se trouveraient.

Vous ferez connaître en confidence à ces évêques que je désire qu'ils adhèrent comme les autres, afin de ne point se séparer de la masse des évêques.

Je suppose que vous avez tous les procès-verbaux du concile et le sceau, s'il y en a eu.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

17940. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 22 juillet 1811.

Je reçois votre rapport. Je vous renvoie les pièces originales. La somme de 80,000 francs me paraît trop forte pour la sacrifier au Helder. Quant à celle de 1,400,000 francs à Utrecht, je ne conçois pas comment on peut l'employer. On pourrait presque avec cette somme bâtir des casernes permanentes qui dureraient deux cents ans. Il faut donc y renoncer. Je préfère cantonner les troupes à Utrecht et aux environs, dans les endroits les plus sains; cela ne coûtera rien et j'aurai l'avantage que ces troupes pourront se réunir promptement pour les manœuvres, et qu'elles seront dans un pays très-sain.

Le rapport sur Boulogne ne me paraît pas clair. Il y a des camps à Boulogne; comment les troupes sont-elles campées? J'accorde les 10,000 francs pour camper le nombre de 12,000 hommes; ce qui, avec les 8,000 déjà campés, fera 20,000 hommes. Je ne puis pas accorder des sommes aussi considérables que celles que l'on demande. Il faut me faire connaître quelle est la partie de l'ancien camp qu'on pourrait réparer avec 50,000 francs, et combien on pourrait y loger de monde.

Quant au camp du côté d'Emden, j'approuve qu'il soit placé dans les landes, qui est un endroit sain. Il n'y a pas moyen de cantonner, puisqu'il y a trop peu de villages; mais on pourrait ne pas camper, car je crains que les baraques ne coûtent des sommes trop considérables.

Donnez des ordres conformes à cette décision; il n'y a pas de temps à perdre, car j'attache une grande importance à ce que mes troupes quittent les bords de la mer pour cantonner dans des pays sains.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17941. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 23 juillet 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je reçois de Saintes les plaintes suivantes : les selles venues de Paris sont mal confectionnées; au lieu d'être rembourrées avec trois parties, en paille, bourre et crin, elles ne le sont qu'avec de la paille et de la bourre; on ne met un peu de crin qu'aux coussinets pour faire croire qu'il y en a partout; les panneaux sont trop courts. Les officiers se plaignent de la nouvelle sellerie; elle est aussi mauvaise qu'à l'époque où régnait le plus grand désordre par suite de mauvaise administration. Donnez l'ordre au général Guyot de se rendre dans les magasins, avec les deux officiers les plus expérimentés de son corps, pour vérifier ces faits. Faites faire des retenues à l'entrepreneur coupable de fraude. Je dépense beaucoup d'argent, je paye avec exactitude, je veux que les fournisseurs livrent de bons effets; je préférerais ne rien avoir que d'avoir du mauvais.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17942. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Trianon, 23 juillet 1811.

Je vous prie de me présenter un projet de décret pour former trois bataillons de 800 hommes, un à Cherbourg, un à Boulogne et l'autre à Anvers. Ces bataillons seront composés de six compagnies, chaque compagnie de 140 hommes; ce sera des bataillons de conscrits ouvriers. Le général Dumas sera chargé de les fournir sur l'appel de la réserve; 500 seront fournis à chaque bataillon sur l'appel de l'intérieur, qui se met en marche en septembre, et le complément sera fourni par l'Illyrie, Rome, la Toscane, la 32e division militaire, etc.

Ces trois bataillons vous donneront les moyens de pousser rapidement les travaux des arsenaux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17943. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 juillet 1811.

Monsieur le Comte Mollien, j'ai lu avec attention votre rapport du 24 juillet. Il en résulterait que 53,332,000 francs seraient envoyés

en Espagne pour 1810 et 1811, en supposant le septième convoi parti; que sur cette somme les corps auraient reçu vingt-neuf millions pour 1810, et seulement 22,600,000 francs pour 1811. Il resterait donc à envoyer 1,400,000 francs pour compléter les vingt-quatre millions de 1811; d'où il résulte qu'en supposant le septième convoi parti, et il partira en août, il ne reste plus de fonds pour l'armée d'Espagne. Il faudrait donc entamer les dix millions de réserve de 1810 et les dix millions de réserve de 1811. En supposant le septième convoi parti, il resterait à envoyer en Espagne : 1° les 1,400,000 francs restant des fonds faits, 2° les dix millions de réserve formant le supplément de crédit de 1810, et 3° les dix millions formant le supplément de crédit de 1811; total, 21,400,000 francs; ce qui probablement suffira pour achever de solder toute l'armée d'Espagne. Je vois qu'en outre l'armée d'Espagne aura reçu quarante-six millions en 1810 et 1811 provenant des contributions espagnoles. Probablement, dans les six derniers mois de 1811, on recevra au moins vingt-quatre millions; ce qui fera soixante et dix-sept millions qu'on aura perçus en Espagne. Faites-moi connaître quelle est la partie de cette somme qui a été allouée à la solde. Faites-moi connaître également si les 21,400,000 francs seront suffisants pour compléter le payement de la solde. Enfin présentez-moi un projet de décret pour affecter sur les dix millions de 1810 quatre millions pour un huitième convoi, et ainsi de suite. Je suppose que dans le budget de la guerre pour 1811 on a mis dix millions pour fonds de réserve des services en Espagne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

17944. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 juillet 1811.

Monsieur le Comte Bigot Préameneu, je vous renvoie des pièces que je reçois du cardinal Fesch, pour joindre à celles que vous avez. Je désire que ce soir, à quatre heures, vous vous rendiez à Saint-Cloud, avec tous les papiers relatifs au concile, toutes les lettres que les évêques ont écrites au Pape dans diverses circonstances, tous les documents relatifs à ces affaires, enfin avec tous les actes particuliers d'adhésion que vous avez reçus. Menez avec vous le ministre des cultes d'Italie, qui portera les pièces qu'il a du royaume d'Italie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

17945. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 juillet 1811.

J'ai ordonné que les fortifications de la ville de Middelburg fussent rasées. Faites-moi un rapport sur la question de savoir qui, de la ville ou de la guerre, doit opérer la démolition. Il serait urgent de démolir d'abord la partie qui peut assainir la ville, surtout du côté de l'hôpital.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17946. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 juillet 1811.

Monsieur le Comte Decrès, Anvers, Boulogne et Cherbourg sont trois points d'où mes armées doivent menacer l'Angleterre et l'Irlande et se coordonner entre elles. Dès le 15 septembre 1811, ces trois expéditions doivent donner de l'inquiétude aux Anglais; au 15 septembre 1812 elles doivent présenter un développement encore plus considérable; enfin, au 15 septembre 1813, elles doivent être complètes et avoir le caractère offensif au plus haut degré.

A Anvers, au 15 septembre prochain, on aura quinze vaisseaux de guerre, deux frégates, trois bricks ou corvettes, formant vingt bâtiments qui porteront 8,500 hommes de troupes; plus trois vaisseaux hollandais portant 3,000 hommes, quatre frégates armées en flûtes portant 2,000 hommes, et trente-six canonnières portant 3,600 hommes; total, une expédition de 16 à 17,000 hommes. Ces bâtiments ne pouvant porter au plus que 150 chevaux, il faudrait y joindre les bâtiments nécessaires pour porter 1,000 chevaux. Si les quatre frégates armées en flûtes et les grosses corvettes hollandaises, qui marchent mal, pouvaient être installées en écuries, ce serait une opération avantageuse.

En octobre 1812, vingt-quatre vaisseaux de guerre, quatre frégates, trois bricks ou corvettes; total, vingt-huit bâtiments portant 14,000 hommes; huit bâtiments hollandais portant 8,000 hommes; six frégates hollandaises armées en flûtes ou écuries, portant 3,000 hommes; trente-six canonnières portant 3,600 hommes; ainsi, en 1812, l'expédition de l'Escaut pourrait porter 25 à 30,000 hommes et se composerait de gros transports en suffisance pour porter 2,000 chevaux.

Enfin, en 1813, l'expédition de l'Escaut se composerait de trente vaisseaux, six frégates et six bricks ou corvettes, portant 16,000 hommes, dix bâtiments hollandais portant 10,000 hommes, six frégates hollandaises armées en flûtes portant 3,000 hommes, trente-six canonnières portant 3,600 hommes, et des écuries pour 3,000 chevaux; ce qui formerait alors le maximum de l'opération. Il y aurait de plus trois vaisseaux qui seraient lancés à cette époque; mais on suppose qu'ils ne seraient pas encore armés; à la rigueur, ils pourraient l'être au mois d'octobre ou de novembre suivant.

Ainsi donc l'expédition de l'Escaut pourrait porter, en 1811, 16,000 hommes et 1,000 chevaux; en 1812, 25 à 30,000 hommes et 1,500 chevaux; en 1813, 36,000 hommes et 3,000 chevaux.

Boulogne. Au 1er septembre prochain, la flottille de Boulogne doit, conformément à mon décret du 3 juillet, avoir les trois quarts de ses bâtiments prêts à passer en Angleterre.

En 1812, toute cette flottille, composée de 16 prames, quatre-vingt-une chaloupes canonnières, cent trente-cinq bateaux canonniers, cent trente-cinq péniches et trente-trois caïques, bombardes, mouches, cutters, etc., pouvant porter 30,000 hommes, doit être en état de partir.

En 1813, cette flottille devra pouvoir porter 40,000 hommes.

Cherbourg. En septembre 1811, l'expédition de Cherbourg se composera de deux vaisseaux, deux frégates et deux bricks pouvant porter 1,700 hommes et 14 chevaux; de deux flûtes et trois prames portant 1,800 hommes et 160 chevaux; de dix-huit canonnières portant 1,800 hommes et 36 chevaux; enfin de dix mouches, cutters, goëlettes et bâtiments légers portant 900 hommes et 18 chevaux; ce qui fait un total de quarante bâtiments portant 6,000 hommes et plus de 200 chevaux. Il y aurait de plus quarante péniches, qui n'auraient pas d'équipages, chaque péniche étant attachée à un bâtiment qu'elle suivrait à la remorque; ce qui, avec les grosses chaloupes des bâtiments, mettrait à même de débarquer 3,000 hommes à la fois sous la protection des canonnières. Chaque péniche bonne marcheuse serait armée d'une caronade ou d'une pièce de 4. Les six bâtiments de guerre existent à Cherbourg et au Havre; les flûtes et les gabares existent également. Quant aux chaloupes canonnières, douze existent, en y comprenant les cinq qui ne sont pas armées; six autres seraient envoyées de Boulogne. Il n'est plus question que d'avoir les quarante péniches. Provisoirement on se servirait de ce qui est à Cherbourg, à Granville et au Havre. Mais vous en mettriez cinq en construction à Granville et au Havre, sur différents modèles.

Il faut que ces péniches puissent débarquer 50 à 60 hommes. Cette expédition doit être prête à partir dans les premiers jours de septembre.

En 1812, on aura de plus deux vaisseaux, actuellement sur le chantier, et les quatre vaisseaux de Lorient qu'on enverrait à Cherbourg, ce qui ferait huit vaisseaux de guerre; les frégates du Havre et de Cherbourg qu'on terminerait; une de Saint-Malo et deux de Nantes, ce qui ferait six; deux autres bricks, ce qui ferait quatre. En 1812, on aurait donc vingt-deux bâtiments de guerre portant 6,500 hommes et 44 chevaux; deux flûtes et trois gabares existantes portant 1,800 hommes et 160 chevaux; cinq flûtes ou gabares-écuries, portant 1,500 hommes et 250 chevaux; dix-huit canonnières et dix bâtiments légers; total, 12,000 hommes et 600 chevaux.

En 1813, on y joindrait deux vaisseaux mis à l'eau à Cherbourg et deux de Lorient; ce qui ferait douze vaisseaux de guerre et dix frégates. Cette augmentation ferait, au lieu de vingt-deux bâtiments, vingt-six, qui porteraient 8,000 hommes. On porterait à vingt le nombre des flûtes et gabares, de manière à pouvoir y embarquer 6,000 hommes et 1,000 chevaux. Les canonnières resteraient au nombre de dix-huit et les bâtiments légers au nombre de dix; ce qui ferait 18,000 hommes et 1,500 chevaux. Vous remarquerez que tous les bâtiments de cette expédition sont de gros bâtiments, hormis les dix-huit canonnières, qui sont indispensables pour protéger le débarquement. Quant aux péniches, chaque vaisseau de guerre en aurait deux et chaque autre bâtiment une.

Ainsi, d'après ce plan, en septembre 1811, j'aurai de quoi embarquer : à Anvers, 16,000 hommes et 1,000 chevaux; à Boulogne, 30,000 hommes et 1,500 chevaux; à Cherbourg, 8,000 hommes et 200 chevaux; total, 54,000 hommes et 3,000 chevaux.

En 1812, j'aurai à Anvers de quoi transporter 26,000 hommes et 2,000 chevaux; à Boulogne, 30,000 hommes et 2,000 chevaux; à Cherbourg, 12,000 hommes et 1,000 chevaux; total, 70,000 hommes et 5,000 chevaux.

En 1813, l'expédition pourra être : à Anvers, de 36,000 hommes et 3,000 chevaux; à Boulogne de 40,000 hommes et 2,000 chevaux; à Cherbourg, de 18,000 hommes et 2,000 chevaux; total, 100,000 hommes et 7,000 chevaux, maximum de ce qu'il est nécessaire d'avoir indépendamment de la Méditerranée.

J'avais d'abord projeté de réunir la troisième expédition à Brest, au lieu de Cherbourg. Mais, pour cette année, Cherbourg me paraît avoir l'avantage, l'expédition n'étant que de 6,000 hommes. De ce port elle paraît menacer les îles de Jersey. Quant aux années sui-

vantes, faites-moi un rapport sur ce qui convient mieux de Brest ou de Cherbourg pour y réunir une expédition dont le but est de menacer l'Angleterre. Si Brest est préférable, les vaisseaux de Cherbourg et de Lorient s'y réuniraient pendant l'hiver; mais ne vaut-il pas mieux réunir tout à Cherbourg?

P. S. Donnez tous les ordres, pour Cherbourg surtout.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

17947. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 juillet 1811.

Annoncez à l'escadre de Boulogne, à Ostende, à Flessingue, à l'escadre de l'Escaut, à l'amiral Dewinter, au préfet maritime de Hollande, aux commandants des flottilles des villes hanséatiques, qu'il est très-possible qu'au commencement de septembre je me rende en Hollande et visite les côtes jusqu'à Hambourg; que vous n'en avez pas la certitude officielle, mais que vous avez cru devoir les prévenir. Partez de là pour presser l'armement et le départ des trois vaisseaux d'Anvers et la mise en état à la française des vaisseaux hollandais, de sorte que je trouve en rade dix-sept vaisseaux de guerre et deux frégates. Je désire aussi y trouver les deux frégates de Dunkerque. Partez encore de là pour presser le départ des bâtiments hollandais, afin que je les trouve en bonne situation au Texel.

Écrivez donc à Missiessy qu'il fasse passer la barre; j'attache beaucoup d'intérêt à cette prouesse. Dites-lui qu'il peut envoyer des mouches fort au large, et que, moyennant ce, cette opération ne peut avoir aucun danger.

Mettez à ma signature la lettre pour que les quatre vaisseaux du Texel viennent à Hellevoetsluis ou dans l'Escaut.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17948. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 26 juillet 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, faites mettre dans *le Moniteur* la relation des Danois sur l'affaire de leur flottille. Vous ferez mettre également dans *le Moniteur,* comme extrait des papiers anglais, tout ce qui est rapporté dans les dépêches du consul à Gœteborg sur le

dîner du comte d'Essen à bord du vaisseau anglais, etc.[1] Faites aussi mettre dans *le Moniteur* ce qui est relatif aux hostilités des Monténégrins contre les Albanais.

Passez une nouvelle note au ministre de Naples sur toutes les vexations qu'éprouve mon pavillon à Naples.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17949. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 26 juillet 1811.

Je reçois votre lettre du 25 juillet. Vos services me sont nécessaires et ils me sont fort agréables. Les plaintes qui ont été portées contre les fournisseurs sont des détails d'administration, et personne ne rend plus de justice que moi à toutes vos qualités.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17950. AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 26 juillet 1811.

Monsieur le Comte Decrès, il serait possible qu'au lieu de faire partir deux expéditions de Trieste j'en fisse partir cinq successivement dans le courant de l'hiver; car le ministre de l'administration de la guerre me représente que le blé ne vaut que 10 francs à Trieste et qu'il en vaut 25 à Toulon. Toutefois j'ai ordonné à ce ministre de mettre à votre disposition, pour être embarqués du 15 août au 1er septembre : à Trieste, 10,000 quintaux de blé, 1,000 quintaux de riz, 1,000 quintaux de légumes secs; total, 12,000 quintaux pour la première expédition; à Gênes, même quantité pour la première expédition; à Toulon, même quantité pour la première expédition.

Mon intention est que le 15 septembre ces expéditions soient prêtes à partir. Vous présenterez à ma signature des instructions pour ces expéditions et pour le retour des bâtiments à Trieste ou à Ancône ou à Toulon, pour faire un second chargement dans les uns ou les autres de ces ports, selon que le prix des blés sera moins élevé à Trieste ou à Toulon; car, si la différence est aussi grande que le rapport de 12 à 27, il est d'autant plus avantageux d'aller à Trieste que les risques de mer sont moins grands.

D'après la copie. Archives de la marine.

[1] Voir *le Moniteur* du 27 juillet 1811.

17951. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 juillet 1811.

Il est nécessaire que vous envoyiez aux armées et dans des corps les aides de camp du prince d'Essling et du duc de Castiglione. Puisque ces maréchaux ne peuvent servir, il est inutile de garder à Paris un tas d'aides de camp qui dépensent leur argent. Je suppose que ces maréchaux ne touchent que le traitement de leur grade.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17952. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 juillet 1811.

Il y a un général de division par division militaire et un général de brigade par département. Il me semble convenable d'ôter le général de brigade du département où réside le général de division. Cela fait un double emploi et c'est inutile, surtout dans des départements où il n'y a pas beaucoup de troupes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17953. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 juillet 1811.

Il est nécessaire de s'occuper de l'île de Schouwen. Il y a dans cette île quatre batteries qui contiennent seize à dix-huit pièces de canon d'un calibre de 18, 24 et 36. Il est évident que cette artillerie est compromise.

Voici quelques questions dont la solution servira à régler la défense de l'île :

1° Quelle est l'action de l'île sur les rades qui l'entourent? 2° Y a-t-il une rade entre l'île de Schouwen et celle de Nord-Beveland? Une fois cela réglé, il s'agira de concentrer toutes les batteries dans le lieu où est la rade, et d'y faire le réduit de l'île. On pourra alors avoir deux obusiers et une ou deux pièces de campagne pour les promener sur la plage et favoriser le cabotage. Faites-moi un rapport là-dessus, car rien n'est réglé dans cette île; de sorte que les 1,200 hommes et les trente pièces de canon qui s'y trouvent seraient compromis en cas d'événement.

Pour Goeree tout a été bien établi, quoique j'attende un mémoire sur le fort à construire devant Hellevoetsluis, où mon intention est de réunir tout ce qui peut armer les batteries de l'île. Je vous ai envoyé ces données; vous ne m'avez pas encore répondu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17954. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 juillet 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, le dépôt de Saintes n'a pas touché sa solde depuis quarante-sept jours. Faites-moi connaître la cause de cela et faites passer de l'argent pour qu'on paye ce dépôt. Au 22 juillet, le colonel en second que je vous avais dit d'envoyer pour commander ce dépôt n'était pas arrivé. Ainsi les ordres ne s'exécutent pas, parce qu'on les donne indistinctement à des hommes qui sont au fond de l'Italie et à d'autres qui sont au fond de l'Allemagne. L'Empire est devenu tellement grand, qu'il faut mettre tout autre soin pour réussir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17955. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 juillet 1811.

Il y a près de Santoña, à cinq lieues, quatre cents pièces de canon de la marine espagnole[1]. Je donne ordre qu'on les évacue sur Santoña; ordonnez que les bâtiments à rames qui vont de Bayonne à Santoña les rapportent. On dit qu'il y a aussi des ancres; donnez des ordres pour cela à Bayonne.

Je désirerais envoyer à Santoña un ingénieur de marine pour désigner les lieux où l'on pourrait établir des cales de construction; les mâtures, les ancres, les fers, les bois se trouvent dans cet endroit. Les fortifications de ce point avancent beaucoup. Je désirerais y faire mettre d'abord en construction un brick; on y mettra plus tard une frégate et un vaisseau de guerre. Cet établissement aurait l'avantage de servir à pacifier le pays, parce qu'il donnerait du travail à beaucoup d'individus. Il serait à désirer qu'on pût commencer dans la semaine prochaine. Occupez-vous donc sans délai de cet objet impor-

[1] Il y avait à cinq lieues de Santoña une fonderie de canons.

tant. Je suppose que le port de Santoña est meilleur que le port du Passage.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17956. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 juillet 1811.

Il faut faire mettre dans *le Moniteur* tous les petits événements de marine qui arrivent. Je vous ai déjà dit cela plusieurs fois, et l'on n'en fait jamais rien.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17957. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 juillet 1811.

La flottille de Boulogne n'appareille pas assez souvent. En général, les corvettes, frégates et bricks doivent toujours être sous voiles; les vaisseaux mêmes devraient appareiller plus fréquemment. Je suppose que vous avez expédié tous les ordres pour que les bâtiments qui doivent composer l'armement de Cherbourg se mettent en mouvement, afin que l'expédition puisse avoir lieu avant le 15 septembre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17958. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PROVINCES ILLYRIENNES, A LAYBACH.

Saint-Cloud, 27 juillet 1811.

Monsieur le Général Bertrand, je pense que l'expédition de Lissa peut être faite dans la dernière quinzaine d'août. La batterie que l'ennemi a construite nous servira. Il me semble que toute l'opération consiste à débarquer dans l'île 1,500 hommes à la fois. Ces 1,500 hommes devront se composer de 500 Français, de 500 Italiens et de 500 Croates. Il devrait y avoir, en outre, une compagnie de sapeurs, une compagnie d'artillerie française et une compagnie d'artillerie italienne. Cette troupe devrait avoir six pièces de campagne dont trois obusiers; des vivres pour vingt jours; des caisses de cartouches embarquées en réserve, à raison de 100 cartouches par homme, indépendamment des 40 cartouches qui seront dans chaque giberne; des outils de pionnier pour 6 à 700 hommes; une batterie

d'artillerie de sept à huit pièces de 24 ou de 18 et de deux gros mortiers, afin de pouvoir sur-le-champ établir une batterie contre l'ennemi; un général de brigade, un colonel, trois chefs de bataillon; trois ou quatre officiers d'état-major; un chef de bataillon d'artillerie et un capitaine du génie.

Il faudrait, en outre, qu'il y eût dans l'île de Lesina le général Dixon, qui aurait sous ses ordres un millier d'hommes et tout ce qui serait nécessaire pour envoyer dans l'île des renforts en artillerie et en hommes. Il me semble que de Lesina on doit arriver là en peu d'heures. Il faut calculer l'expédition pour y arriver à la rame ou à bon vent avec de gros bâtiments. Il y a dans l'île de Lissa plusieurs points où l'on peut débarquer. Les bâtiments du pays ne seraient pas suffisants, car il faut en avoir qui puissent être à l'abri des bateaux, des chaloupes et des corsaires ennemis. Je pense qu'il vous faudrait six bonnes péniches et quelques petits bâtiments. Or je vois que vous avez en Illyrie une demi-galère, une goëlette, dix canonnières, deux péniches, trois caïques et trois felouques. En écrivant au vice-roi, il pourra faire partir de Venise des canonnières, des péniches et autres bâtiments pour vous soutenir. L'expédition pourra se faire pendant que les frégates ennemies seront dans le port, retenues par un calme, ou lorsqu'elles seront en croisière. Vous devez prendre toutes vos mesures, bien comprendre l'opération et ne rien hasarder, en retardant jusqu'en septembre, s'il est nécessaire, ou même jusqu'en octobre. Il est probable que nos frégates, lorsqu'elles se rendront de Raguse à Trieste, vont décider les frégates anglaises à sortir de Lissa. Il serait bon de profiter du moment de leur sortie. Calculez cela vous-même. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'une fois le débarquement effectué il faudra de toutes parts faire envoyer des vivres à ces troupes, et qu'il faudra construire au milieu de l'île un fort, avec une tour de première espèce qui en défende la gorge. Il sera également nécessaire d'élever des batteries qui protégent le fort.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général comte Henry Bertrand.

17959. — INSTRUCTION POUR LE CAPITAINE GOURGAUD, OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 juillet 1811.

Partez pour Rouen; vous y resterez deux jours. Vous y verrez les travaux du pont et les autres travaux; vous me ferez connaître la situation dans laquelle ils se trouvent. Vous irez à la halle et vous y

verrez l'état des manufactures, si les travaux reprennent, etc. Vous observerez ce qui se dit et ce qui se fait. Vous aurez soin de vous promener partout en bourgeois, sans qu'on vous connaisse. Vous pouvez pourtant vous présenter en uniforme chez le préfet.

De là vous vous rendrez au Havre. En passant, vous prendrez connaissance des manufactures de Bolbec. Vous resterez trois jours au Havre; vous verrez l'état des fortifications, des magasins, etc.; vous étudierez ce qui arriverait si d'un moment à l'autre la place était fermée; vous verrez les travaux du port, ceux de l'écluse de chasse, si l'écluse joue, ce qu'elle a produit, quel changement elle a opéré dans le port. Vous irez à l'arsenal; vous verrez qu'il y a dans le port deux grandes flûtes de 200 tonneaux; vous me ferez connaître si elles ont leur armement, leurs équipages et quand elles pourront partir. Vous y verrez également deux prames; il doit y avoir aussi des corvettes, plusieurs péniches et des caïques; vous me ferez connaître dans quelle situation sont ces bâtiments et de quelle utilité ils peuvent être. Il doit y avoir, en outre, plusieurs bâtiments de 600 tonneaux appartenant au commerce; faites-m'en connaître le nombre et ce qu'ils coûteraient à achever. Vous vous informerez si l'on trouverait à achever, par entreprise, la frégate qui se trouve sur le chantier.

De là vous vous rendrez à Boulogne, en passant par Fécamp, par Saint-Valery-en-Caux, par Dieppe et Saint-Valery-sur-Somme, Abbeville et Montreuil. Vous verrez dans chaque ville les travaux qu'on fait au port; le nombre qu'il y a de pêcheurs, s'ils pêchent la nuit, quelle espèce d'entraves on leur oppose. Vous verrez si dans chacun de ces ports il y a des bâtiments de plus de 600 tonneaux, dans quel état ils sont, etc. Vous me rendrez compte de l'état des batteries de côte, etc., de l'instruction des canonniers, particulièrement pour ce qui regarde Abbeville et Montreuil.

Arrivé à Boulogne, vous y resterez jusqu'à nouvel ordre et vous m'écrirez tous les jours pour me faire connaître les mouvements des troupes qui arrivent, la situation des camps, dans quel état se trouvent les anciennes baraques, la situation des effets de campement et des magasins, combien de troupes on peut loger et y établir, la situation du port, les ouvriers qui y arrivent, la situation de la ligne d'embossage, l'armement de batteries de côte, l'esprit des marins de la flottille, enfin celui du pays. Vous aurez soin de prendre, sur toute la côte que vous parcourrez, la note des corsaires qu'on y tient en armement et le nombre des matelots qu'on pourrait tirer encore de tous ces ports pour armer la flottille en cas d'événement.

Rendez-moi compte tous les jours de tous les mouvements du port, de tous ceux de l'arsenal et de tout ce qui peut m'intéresser.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17960. — INSTRUCTION POUR LE CAPITAINE DE MORTEMART, OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 juillet 1811.

M. de Mortemart, officier d'ordonnance, se rendra à Saint-Quentin, y prendra connaissance de la situation des manufactures et m'en rendra compte. Il ira par eau jusqu'à Cambrai, me fera connaître le nombre des bateaux qui ont passé par le canal, la quantité d'eau qui s'y trouve et les observations qu'il recueillera sur cette navigation. Il m'écrira de Saint-Quentin et de Cambrai. De Cambrai il se rendra à Maëstricht; il y restera deux jours; il y verra la garnison, les travaux qu'on fait à la place, et m'enverra ses observations. Il ira passer un jour à Juliers, un jour à Venlo, quatre jours à Wesel.

Dans cette dernière place, il prendra connaissance du mouvement des 6es et 4es bataillons qui se rendent à l'armée d'Allemagne; il m'en rendra compte, et particulièrement de la désertion qu'ils éprouvent, de leur formation, de la manière dont ils sont habillés et armés, de ceux qu'on attend encore, et enfin de tout ce qui peut m'intéresser. Il ira à Nimègue, où il verra le régiment espagnol; il me rendra compte de l'esprit qui anime ce corps et de ce qu'on en dit. Il verra Graves. Il restera trois jours à Bois-le-Duc, qui est chef-lieu du département des Bouches-du-Rhin; il en connaîtra l'esprit public, et de là se rendra à Anvers.

Partout sur sa route il prendra des informations sur les blés et sur la récolte; il en causera avec les maîtres de poste, qui sont la plupart des cultivateurs; il s'arrêtera quelquefois dans des fermes isolées, sur la route, pour prendre des informations auprès des fermiers, et dans toutes ses lettres il me fera part de ce qu'il aura appris à ce sujet.

Il séjournera dix jours à Anvers. Il m'écrira chaque jour et me fera connaître la situation des travaux des fortifications, le nombre des troupes qui y sont employées, les travaux du bassin, les constructions des vaisseaux, combien on en pourra mettre à l'eau cette année, le degré d'avancement de chacun, le nombre de cales et la situation des approvisionnements de l'arsenal.

D'Anvers il se rendra à Lillo, à Liefkensboek et au fort de Bath. Il verra ces forts en détail. Il visitera les batteries qui, le long de l'Escaut, protégent l'escadre dans les différents mouillages du fleuve

depuis Anvers jusqu'à Flessingue. Il restera quinze jours dans l'île de Walcheren. Il me rendra compte de tous les mouvements de l'escadre, de tous les travaux qui se font dans l'île, tant par le génie maritime que par le génie de terre et par l'artillerie. Il me rendra également compte de tout ce qui est relatif au régiment de l'île de Walcheren, au mouvement des conscrits que ce dépôt a dirigés sur les régiments de l'armée d'Allemagne, de la désertion qui a eu lieu dans ce mouvement des nouveaux cadres qui arrivent pour s'y recruter, de la situation des hôpitaux, etc. Pendant son séjour à Flessingue, il ira passer un jour à Cadzand; il y verra les travaux et recueillera tout ce qu'il entendra dire à cet égard. Cette mission terminée, il reviendra à Paris.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général duc de Mortemart.

17961. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 28 juillet 1811.

J'ai lu avec intérêt votre rapport sur la situation des travaux du génie au 1er juillet. Je désire que vers la fin d'octobre vous me remettiez un rapport qui me fasse connaître la situation des travaux au 1er.

J'accorde 500,000 francs pour le fort Lasalle au Helder; ce qui, joint aux 500,000 francs accordés par le budget, fait un million. Il est nécessaire de donner l'ordre à l'officier du génie chargé de ce fort de doubler les ateliers et de dépenser le plus qu'il pourra. Si la dépense excède les fonds accordés, l'excédant sera payé sur les fonds de 1812. L'important est d'avoir là un bon fort. Il serait bien essentiel d'établir sur-le-champ la fondation d'un magasin à poudre, afin qu'on pût l'achever l'année prochaine. Il serait aussi bien à désirer que ce fort pût être armé au mois de janvier prochain.

Mon intention est que la tour du Kijkduin change de nom et prenne celui de *Morland*. Pour enceindre cette tour, il faudrait, au lieu d'un chemin couvert, un bon ouvrage en terre susceptible de se défendre quelques jours. Cela retarderait d'autant la prise du fort, et il sera impossible d'attaquer le fort Lasalle tant qu'on ne sera pas maître du Kijkduin.

J'accorde 250,000 francs de supplément pour Flessingue; ce qui, joint aux 2 millions accordés par le budget, fait un total de 2,250,000 francs. Faites connaître au directeur du génie que mon intention est qu'on dépense le plus qu'on pourra, sans être arrêté

par la crainte de manquer d'argent. Il faut donc multiplier les ouvriers et les moyens. Si l'on peut dépenser plus que les 2 millions portés au budget et les 250,000 francs que j'accorde par mon décret de ce jour, il faut le faire. Cette place est d'une assez haute importance, et on n'y doit rien négliger.

Il est bien essentiel que le fort Montebello soit en état d'être armé cette année, que le réduit soit achevé, et enfin que l'on termine tout ce qui peut augmenter la résistance de ce point important.

J'accorde aussi 250,000 francs pour les travaux d'Anvers; ce qui, joint aux 2,350,000 francs portés au budget de cette année, fait un total de 2,600,000 francs. Si l'on peut dépenser davantage, j'accorderai volontiers un fonds de supplément. Il faut employer tous les moyens possibles pour activer les travaux, car c'est de la force de cette place que dépend le salut d'une flotte qui s'augmente tous les jours.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17962. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 28 juillet 1811.

Je vous envoie une note sur Cherbourg. Mon intention est que l'on s'occupe particulièrement de l'enceinte; il faudrait l'entreprendre sur tous les fronts et tâcher d'obtenir qu'il fût possible de l'armer au 1er janvier.

Le système de défense des ouvrages avancés me paraît susceptible d'être beaucoup amélioré. Je voudrais que ces forts formassent deux lignes bien distinctes de défense, l'une saillante et l'autre rentrante. La première ligne serait composée de trois fronts : les Couplets, la couronne du Val et le fort Quentin. La deuxième serait composée de quatre ouvrages : le réduit des Couplets, le fort du Tot, le réduit de la couronne du Val et le fort d'Octeville. Cette nouvelle disposition, que j'ai indiquée sur le plan, aurait l'avantage de forcer l'ennemi à faire le siége de deux ouvrages sur la première ligne. Ces deux ouvrages pris, il serait obligé d'attaquer et de s'emparer de deux ou de trois ouvrages de la deuxième ligne avant de pouvoir cheminer sur le corps de place.

On voit facilement que cette nouvelle disposition peut augmenter de beaucoup la durée de la défense de Cherbourg.

Il est donc important que le comité retravaille les projets de Cher-

bourg, en se conformant, autant que les localités le permettront, au nouveau système que j'ai développé dans ma note.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17963. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 29 juillet 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, présentez-moi l'organisation de l'artillerie du corps d'observation de réserve. Les quatre divisions de ce corps doivent avoir chacune douze pièces de canon, et la réserve douze pièces; ce qui fait soixante pièces de canon. Je désire que les douze premières pièces qui seront prêtes soient dirigées sur Pampelune et de là sur Logroño.

Proposez-moi les détails de la formation de ces quatre divisions et de la réserve. La 1re division sera commandée par le général Reille; la 2e, par le général Caffarelli; la 3e, par le général Souham; la 4e sera la division italienne. Proposez-moi également l'organisation du génie de ces quatre divisions, sapeurs, pionniers, etc., officiers et matériel.

La division du général Souham se dirigera sur Pampelune et de là sur Logroño; la division du général Reille sur Pampelune, et la division Caffarelli sur Vitoria et Burgos.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17964. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 29 juillet 1811.

Je reçois votre lettre du 28. Les colonels en second et les majors en second qui n'ont pas de destination doivent rester à Paris pour être en état de partir vingt-quatre heures après en avoir reçu l'ordre; sans quoi l'on ne peut rien faire. Cela a l'avantage que vous pouvez les voir et savoir à quoi ils sont propres.

Remettez-moi la liste des colonels en second et des majors en second. Faites-moi connaître ceux déjà placés et proposez-moi l'emploi des autres dans les places vacantes, et, je vous le répète, tenez-les constamment à Paris, car le service souffre beaucoup de la marche actuelle. C'est six mois après leur nomination que ces officiers sont rendus aux postes auxquels ils sont nommés. L'objet de leur création

est de pourvoir aux cas extraordinaires; ils doivent donc toujours être dans la main.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17965. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 29 juillet 1811.

Je médite une expédition de Cherbourg sur les îles de Jersey et Guernesey. Je désire que vous me fassiez rédiger un mémoire sur la situation de ces îles et sur les moyens de les attaquer. Il faudrait lier une correspondance d'espionnage de ce côté. Les gens de Granville et de Saint-Malo doivent offrir beaucoup de facilités pour savoir ce qui se passe dans ces îles. Faites choix d'un officier d'état-major que vous mettrez à la tête de cette correspondance.

Je désire réunir pour cette expédition deux bataillons du 22e d'infanterie légère, formant 1,600 hommes; deux du 113e, 1,600; quatre du 24e, 3,200; deux bataillons suisses, 1,600 hommes. Je suppose qu'ils peuvent s'embarquer, parce que, lors de leur capitulation, j'ai eu soin de faire stipuler qu'ils pourraient servir contre l'Angleterre. Si cependant il était contre leur capitulation qu'on les fît s'embarquer, ils seraient remplacés par deux bataillons de tirailleurs de la Garde; total, 8,000 hommes.

Il faudrait un général de division, deux généraux de brigade, trois officiers du génie, une compagnie de sapeurs, douze à dix-huit pièces de campagne et 250 chevaux d'artillerie. Mon intention est que ces troupes soient casernées, cantonnées ou campées autour de Cherbourg. Je pense qu'il en faudra faire camper une partie. Quel est le lieu qu'on pourrait choisir? Où sont les effets de campement, couvertures, etc.? Un campement de 3,000 hommes suffirait. Le camp devrait être tendu dans les quinze premiers jours de septembre, et les troupes devront s'embarquer dans le courant du mois. Comme c'est sur de gros vaisseaux de guerre que l'embarquement se fera, elles pourront y rester deux mois embarquées.

Chargez quelqu'un de passer la revue du 113e, afin d'accélérer la formation des bataillons qu'il doit fournir.

Mon intention est que le camp de Cherbourg soit commandé par le général Vandamme, qui devra y être rendu pour le 1er septembre. Vous consulterez le général Vandamme pour la nomination des deux généraux de brigade et de l'adjudant commandant qu'il aura sous ses ordres.

Le camp de Boulogne sera commandé par le maréchal Ney. Il est nécessaire que ce maréchal y soit également rendu au 1er septembre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17966. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 29 juillet 1811.

Monsieur le Comte Decrès, j'ai donné le commandement du camp de Boulogne au maréchal Ney. Il y sera rendu le 1er septembre. Faites-moi connaître ce qu'il y aura de prêt à cette époque. Au 1er août je dois avoir soixante bâtiments; combien en aurai-je au 1er septembre, et quelle physionomie aura la rade? Si l'on peut seulement avoir dans la rade 15 à 20,000 hommes embarqués, ce sera d'un fâcheux effet pour l'Angleterre. J'ai donné le commandement du camp de Cherbourg au général Vandamme. Au 1er septembre il sera à Cherbourg; 8,000 hommes s'y trouveront à la même époque. Faites-moi connaître si le 15 septembre ces hommes pourront être embarqués. J'ai donné le commandement du camp d'Utrecht au duc de Reggio; faites-moi connaître ce qu'au 15 septembre je pourrai embarquer dans les rades de l'Escaut.

J'attache toujours la plus grande importance à ce que l'amiral Dewinter vienne dans l'Escaut ou dans la Meuse. Vous ne m'avez pas encore fait signer les lettres. Il y a actuellement cinq vaisseaux au Texel. Je suppose que vous y faites aller *l'Amsterdam* et *le Doggersbanck*, quoiqu'il me semble que vous ayez pris les équipages de ces deux vaisseaux pour l'Escaut; mais vous leur aurez bientôt formé de nouveaux équipages; faites-les donc aller au Texel. Dans l'ordre à l'amiral Dewinter, laissez-lui la faculté de faire partir les cinq vaisseaux à la fois ou deux à deux, parce que tout ce qui pourra arriver dans l'Escaut sera toujours autant d'arrivé.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

17967. — AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Saint-Cloud, 29 juillet 1811.

Monsieur le Duc de Frioul, je désire que vous réunissiez les généraux et colonels de la Garde pour arrêter les dispositions suivantes:

1° A dater du 1er juillet de cette année, il n'entrera plus de vélites

dans les chasseurs, grenadiers et dragons à cheval de la Garde; ceux qui sont entrés avant le 1er juillet seront conservés. 2° Tous les vélites à cheval feront partie du 2e régiment de chevau-légers de la Garde, de sorte que ce régiment sera complété par les vélites. 3° La pension qu'ils doivent payer ne sera plus que de 200 francs. Ils auront une solde et des masses telles qu'ils ne coûtent pas plus que les régiments de la ligne, sans compter leur pension. 4° Les emplois d'officier et de sous-officier seront remplis par des officiers et sous-officiers de la Garde. Occupez-vous de rédiger un projet sur ces bases, et vous me le soumettrez.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Bibliothèque impériale.

17968. — AU CAPITAINE CHRISTIN,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 29 juillet 1811.

M. l'officier d'ordonnance Christin emploiera les journées de mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche, lundi, mardi, à visiter tous les travaux de Paris. Il me fera chaque soir un rapport sur l'état de ces travaux, sur le nombre d'ouvriers employés dans chaque atelier, la partie des travaux qui est faite, celle qui est à finir, ce qui restait sur le budget de l'année passée, combien il y a d'accordé par le budget de cette année, combien on a dépensé et si l'on remplira le crédit. Il fera entrer dans ses rapports tous les détails qui peuvent m'intéresser, les sujets de plainte qu'auraient les ouvriers, etc.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17969. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Saint-Cloud, 29 juillet 1811.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 24 juillet sur la marine. Le capitaine de vaisseau Barré, qui commandait à Alexandrie la marine et qui avait très-bien découvert que des vaisseaux pouvaient y passer, se rend à Venise pour commander les trois vaisseaux. Vous dites qu'on pourrait dépenser à Venise un million de plus, mais qu'au delà de cette somme on manquerait d'ouvriers; cela n'est pas raisonnable. Les ouvriers sont faciles à former; il faut en faire un bataillon de 800 conscrits, comme je l'ai fait en France et comme vous l'avez vu à Wimereux. Il y a d'ailleurs des ouvriers sur les côtes de la Romagne : il n'y a qu'à faire un appel. Cette raison n'est donc pas une cause

d'empêchement; du bois, du fer, des matières premières, c'est là l'important. Faites-moi un rapport là-dessus. Je suis dans l'intention de dépenser à Venise, au lieu de 3 millions, 6 millions pour le compte de la France. Les ouvriers ne sont pas ce qui doit retarder; mais trouvera-t-on des matières premières? C'est ce que les administrateurs peuvent faire connaître.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

17970. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 juillet 1811.

Dans l'état de la flottille de Boulogne que je reçois, je vois que vous ne mettez pas de chevaux à bord des canonnières; j'avais cependant compté sur deux chevaux pour chacune. Vous portez des garnisons et des équipages pour les péniches. Il faut faire à cela une modification. Ne point donner aux péniches des garnisons ni des équipages, mais attacher les neuf péniches, savoir, cinq aux cinq prames et les quatre autres à quatre canonnières, en choisissant de préférence celles que montent les commandants. Cela exercera les équipages et n'exposera pas les garnisons à rester à bord des péniches en rade; ce qui serait un service intolérable. Les chevaux, les pierres à feu, caisses d'outils, fusils, cartouches d'infanterie, charrettes, caissons d'artillerie, fourches en bois, pelles, cartouches et gargousses, ne seront embarqués que lorsque j'en donnerai l'ordre. Les boulets seuls doivent entrer dans l'armement.

En attendant, ces soixante-huit bâtiments iront en rade sans avoir ces objets à bord, et seulement avec leur garnison. C'est ainsi qu'ils resteront en rade tout le mois d'août. Vous me ferez connaître si soixante-huit autres bâtiments pourront entrer au 1er septembre. On aurait alors de quoi porter 16,000 hommes. Je donnerai dans le temps des ordres sur ce qu'il conviendra de faire. Il faut considérer les péniches comme favorisant les débarquements et non comme portant des troupes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17971. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 31 juillet 1811.

Vous devez écrire au général Donzelot :

1° Qu'il est nécessaire de faire repasser en France les Albanais,

parce qu'il est malheureux de dépenser tant d'argent pour des gens dont on n'est pas sûr; il doit profiter du retour des frégates pour se défaire de tous les hommes inutiles;

2° Qu'il jette de l'argent inutilement en Turquie et qu'il faut économiser davantage; Corfou me coûte fort cher;

3° Qu'il ne doit pas compter qu'on lui envoie de France du bois de construction, soit pour blindage, soit pour toute autre chose; il doit en trouver à Corfou ou en Albanie; quand il aura épuisé cette ressource, il demandera des ordres; mais on ne peut lui en envoyer de France, puisqu'on a peine à lui envoyer d'autres approvisionnements plus nécessaires;

4° Qu'en général Corfou coûte trop cher et qu'il faut diminuer les dépenses.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17972. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 31 juillet 1811.

Mon Cousin, la tour de la Bidassoa sera construite par Bayonne; les ordres à cet égard ont dû être donnés par le ministre de la guerre; cela ne regarde en rien la Biscaye. Les tours que l'on construira ne devront l'être que sur les sommets des hauteurs. Elles seront toutes de la troisième espèce; il n'y en aura aucune ni de la première ni de la deuxième espèce.

La première sera établie sur la hauteur de Salinas; elle sera placée de manière que les signaux de cette tour fassent connaître ce qui se passe dans les montagnes.

L'officier qui a fait la reconnaissance n'a pas bien compris ce qu'on se proposait. Il faudrait établir trois tours, une à Salinas et les autres sur les points de partage des versants des eaux. Il faut connaître combien il y a de versants depuis la Bidassoa jusqu'à Miranda, et choisir d'abord les trois positions principales pour y construire trois tours. Aussitôt que ces tours seront achevées, on déterminera encore trois autres positions. Ces tours devront être placées de manière à bien voir la route et les défilés qui viennent y aboutir, à correspondre facilement entre elles par le moyen de signaux, à indiquer ce qui se passe dans les montagnes, et enfin à servir de refuge aux troupes. Ces tours de troisième espèce coûteront 15,000 francs chacune; ce sera donc pour les trois une dépense de 45,000 francs.

On ne saurait trop se presser d'établir une de ces tours sur les

hauteurs de Salinas. Le travail qui a été envoyé par le général Thouvenon ne remplit pas mes intentions; ce travail est tout à fait à recommencer.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

17973. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Saint-Cloud, 31 juillet 1811.

Mon Fils, j'ordonne que l'escadre de Toulon fournisse 200 matelots de 1re et de 2e classe pour servir à former les équipages du *Rivoli* et du *Mont-Saint-Bernard*. La même escadre fournira en outre 200 conscrits ayant plus de six mois de service. J'ordonne que 200 conscrits de la levée de 1812 pour la marine soient également dirigés sur Venise; ce qui fera un fonds de 600 Français. Deux détachements de canonniers de la marine, composés également d'anciens Français, s'y rendent. Le ministre de la guerre vous aura désigné les deux régiments qui doivent fournir la 2e compagnie de leur 5e bataillon pour former la garnison de ces vaisseaux : ne laissez mettre dans ces compagnies que d'anciens Français. Enfin j'ordonne que les ports des départements romains vous fournissent 100 marins; que ceux de la Toscane en fournissent 200; l'Illyrie en fournira 600; ce qui, avec l'équipage de l'*Uranie*, fera 1,800 hommes, indépendamment des garnisons et canonniers.

Mon intention est qu'on arme pour le compte de la France deux ou trois bricks et trois bâtiments plus légers. Ces six bâtiments serviront dans toutes les hypothèses. Si les deux vaisseaux restent à Malamocco sans pouvoir sortir, la moitié des équipages restera à bord, et l'autre moitié, embarquée sur ces bâtiments légers, battra l'Adriatique, poursuivra les corsaires, protégera les côtes et s'exercera. Faites-moi connaître les bâtiments que vous pouvez mettre, à cet effet, à la disposition de la division. Cette mesure sera tout à l'avantage du royaume. Je suppose que vous avez déjà pris des mesures pour l'équipage du *Regeneratore*.

Il devient urgent de faire sortir cette division, car l'année prochaine les Anglais, qui en auraient l'éveil, tiendraient des vaisseaux de guerre dans l'Adriatique.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

17974. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 1er août 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je ne ferai point de difficulté d'accorder à la Prusse des licences pour l'exportation des toiles de Silésie. Demandez catégoriquement que la Prusse ne reçoive plus aucune denrée coloniale venant de la Russie. Je donnerai volontiers à la Prusse des licences pour l'exportation des blés pour l'Angleterre, à condition que le retour s'en fera en argent. Les droits seront au profit de la Prusse; il n'y aura pour moi que le droit de licence que je percevrai pour l'expédition. La grande affaire est d'empêcher que les denrées coloniales ne viennent de Russie en Prusse.

Je crois vous avoir mandé que je ne voyais pas d'inconvénient à ce que le roi de Saxe allât à Varsovie, où, au contraire, sa présence peut être utile.

Vous devez écrire, en chiffre et par duplicata, à mon ambassadeur à Madrid, qu'il me paraît nécessaire qu'aussitôt que cela sera possible et convenable le Roi réunisse les cortès, afin de prendre des mesures qui tendent à réunir les Espagnols; que toutes les questions relatives à l'intégrité du territoire et aux indemnités à échoir pour compensation des sacrifices que la France a faits ne sont point de nature à être agitées dans les circonstances actuelles; que mon intention est que les propriétés que je me suis réservées restent intactes à la disposition de mes administrateurs, et que tous les troupeaux de mérinos qui m'appartiennent soient dirigés sur France; qu'il doit veiller à ce que les Espagnols que j'ai proscrits par mes décrets ne rentrent pas, et qu'il doit prévenir du moins de toutes les démarches qui seraient faites dans ce but; enfin qu'il doit soutenir et favoriser le Roi autant que cela sera possible.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17975. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 1er août 1811.

Je reçois votre lettre du 30 juillet. Si les caïques peuvent porter une cinquantaine d'hommes et sont propres au débarquement, je pense qu'on peut les comprendre comme péniches; mais je n'en désire pas moins mettre cinq péniches du Havre et cinq de Granville, en ayant soin de prendre de leurs beaux bâtiments.

Faites réarmer des canonnières à Brest pour la défense de la côte. Donnez des ordres pour que les cinq canonnières du Havre et de Cherbourg restent à Cherbourg sous les ordres du contre-amiral Troude.

Je vous ai fait connaître que les caïques et péniches ne devaient pas avoir d'équipages et de garnison et devaient être attachées aux vaisseaux de guerre.

Enfin désignez six canonnières à Boulogne et faites-les partir pour compléter les dix-huit destinées à Cherbourg, afin qu'au 15 septembre l'embarquement des 6,000 hommes puisse avoir lieu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17976. — AU GÉNÉRAL COMTE DUMAS,

DIRECTEUR DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 1er août 1811.

Je vous envoie une lettre du prince d'Eckmühl. Mon intention est de lever la conscription de 1810 seulement. La conscription doit être réglée là sur le même pied qu'en France; il faut prendre pour contingent, par département, le même nombre d'hommes que la France fournit en proportion de sa population. Je pense qu'on doit demander au moins 3,000 hommes. La conscription de France est de 120,000 hommes pour 40 millions; c'est 3,000 hommes par million. La conscription doit donc être de 3,000 à 3,500 hommes.

La répartition se fera de la manière suivante : pour les fusiliers, 60 hommes; pour les voltigeurs et tirailleurs, 140; ce qui fera, pour la Garde, 200; pour l'artillerie, 150; train, équipages militaires, 200; ouvriers de la marine, 150; cuirassiers et carabiniers, 70 hommes.

Il restera donc 2,800 hommes pour les trois régiments; ce qui ferait 900 hommes par régiment et 100 hommes pour le 9e de chevau-légers. Il est nécessaire que vous désigniez les trois régiments qui doivent former le recrutement de ces trois départements.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17977. — AU GÉNÉRAL COMTE DUMAS,

DIRECTEUR DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 2 août 1811.

L'appel de la conscription de la réserve des anciens départements doit avoir eu lieu. Remettez-moi la distribution définitive de cette réserve telle qu'elle a eu lieu. Je vous ai envoyé une lettre du prince

d'Eckmühl, en vous faisant connaître mon intention pour la levée de la conscription dans la 32e division militaire. On ne lèvera dans la 32e division militaire que l'an 1810. Par ce moyen, nous aurons 1811 en réserve, à lever en janvier ou en février si les circonstances l'exigent. On n'a levé en Hollande que 1808. Il serait nécessaire de lever 1809 et 1810, ou au moins une des deux années; mais je désire auparavant lever la conscription de la Lippe et des départements des Bouches-de-l'Escaut et des Bouches-du-Rhin. Proposez-moi un décret pour faire la levée de ces trois départements à la fois, et, immédiatement après que celle-ci aura marché, vous m'en proposerez un autre pour la levée de la conscription en Hollande. La conscription de la Toscane et celle de Rome ne doivent pas non plus être levées ensemble; l'une doit commencer aussitôt que l'autre sera finie. Les travaux de la récolte ayant eu lieu actuellement, on pourra s'occuper de lever la conscription de ces différents pays.

Il est nécessaire que vous me remettiez un état des ressources que les trois départements, la Hollande, la 32e division militaire et les départements romains et toscans me présentent, et leur répartition entre les régiments qu'ils doivent recruter, tels que le 113e, le 131e et le 28e de chasseurs, qui doivent être portés au grand complet par les départements d'Italie, les cinq régiments hollandais, qui doivent être portés au grand complet par les levées de la Hollande, etc. Aussitôt que vous m'aurez fait connaître ce qui restera de surplus, je vous indiquerai mon intention sur l'emploi à en faire. Il est bien nécessaire que vous vous assuriez des besoins que peuvent avoir les bataillons d'équipages militaires et de la situation des régiments de cavalerie, afin de pouvoir céder ce qui leur serait nécessaire sur cette levée.

Je vois que vous ne donnez que 174 hommes pour le 3e bataillon d'équipages militaires à Pau : il en faudrait 200 de plus; que pour le 4e bataillon vous ne donnez que 208 hommes : il en faudrait également 200 de plus; que vous ne portez rien pour le 10e bataillon : il lui faudrait également 200 hommes; qu'enfin vous portez 217 hommes pour le 13e bataillon : mais il en faudrait 60 de plus. Il faudrait donc de plus 660 hommes. Le 6e ni le 7e bataillon n'en ont pas besoin : ce qui fait 100 hommes disponibles. Il faut 1,200 hommes et vous n'en avez que 700 : c'est une augmentation de 500 hommes à trouver et à diriger sur Pau. Je vois que vous avez donné au 13e de dragons 135 hommes; je ne comprends pas cette exception et je suppose que c'est un malentendu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17978. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 2 août 1811.

Mon Cousin, vous pouvez compter sur 6,000 conscrits de l'île de Walcheren qui rejoignent vos régiments. Je viens de former deux nouveaux dépôts de conscrits à Huningue et à Wesel. Je pense que ces dépôts pourront vous fournir à la fin de septembre 12,000 conscrits; cela vous ferait donc 18,000 conscrits. Faites-moi connaître quelle serait alors votre situation. Il me semble qu'il ne doit guère vous manquer que 4 à 500 hommes par régiment pour être au complet; ce qui, pour quinze régiments, ne ferait que 8,000 hommes. Si cela était, vous auriez 10,000 hommes de trop; et, si mes espérances se réalisent, on pourrait former les 7es bataillons; mais avant de former ces 7es bataillons il faut me faire connaître si vous avez l'étoffe.

Envoyez-moi pour les officiers un état pareil à celui que vous m'avez envoyé pour les sous-officiers, c'est-à-dire un état qui me fasse connaître combien il y a de capitaines, par régiment, présents et en état de servir; combien manquants; quels sont les services des capitaines présents; on désignera les services ainsi : tant de soldats, tant d'officiers; combien il y a de lieutenants, etc. Par là je verrai combien, par exemple, vous avez de lieutenants, ayant fait la guerre comme officiers, qui seraient dans le cas d'être faits capitaines. Ces 7es bataillons seraient fort utiles, en ce qu'ils porteraient vos brigades à six bataillons. On mettrait à chaque brigade trois majors en second, un colonel et un général de brigade. Vos divisions seraient alors de dix-huit bataillons français; ce qui vous ferait quatre-vingt-dix bataillons, sans compter les quatre bataillons du 33e léger et les neuf bataillons des 127e, 128e et 129e, et avec ces treize bataillons cent trois bataillons. En y joignant les dix-sept bataillons de la division de Danzig, vous aurez cent vingt bataillons, qui, à 800 hommes, porteraient votre corps d'armée à près de 100,000 hommes d'infanterie.

Je ne pourrai prendre un parti que lorsque vous m'aurez fait connaître, 1° ce qui est nécessaire pour compléter vos cadres à l'effectif de 840 hommes, pour cinq bataillons par régiment; 2° l'état des services de tous vos officiers.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

17979. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 3 août 1811.

Mon Cousin, je vous envoie un dossier de pièces relatives à l'Ordre de l'Union. Il est temps de déterminer ce qu'on fera de cet Ordre. L'écusson et la devise ne peuvent me convenir. Un grand État ne peut pas prendre pour devise : « *Fais ce que dois, advienne que pourra.* » C'est la devise d'un preux. Il faudrait chercher une devise qui fît sentir les avantages de l'union de la Baltique, de la Méditerranée, de l'Adriatique et de l'Océan. Ce grand événement, qui caractérise vraiment l'Empire, pourrait s'appeler l'Ordre de l'Union. Il faudrait chercher un modèle avec un écusson et une devise différents. Cela établi, on pourrait dire qu'il est créé un Ordre de l'Union qui serait composé de cent grands-croix, de deux cents commandeurs et de mille chevaliers. Moitié de cela existe dans l'Ordre hollandais; il faut le laisser subsister; il en resterait la moitié à donner.

L'Ordre de l'Union hollandais proprement dit serait supprimé; et l'on aurait un autre Ordre qui indemniserait ceux qui auraient le premier. Il faudrait pourtant l'ôter à tous les Français.

Une face de la décoration de l'Ordre de l'Union de Hollande présente un faisceau de flèches; il faudrait que l'Aigle les réunît, et que quelque chose fît comprendre dans ce faisceau les limites actuelles de l'Empire. Voyez à me présenter plusieurs devises et un projet là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

17980. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Saint-Cloud, 3 août 1811.

Monsieur le Comte Mollien, il serait nécessaire de faire fournir encore un million à la Saxe sur l'emprunt, sans délai. Faites-moi un petit rapport là-dessus. Combien ai-je fourni? Ai-je les coupons de l'emprunt? Les travaux du Grand-Duché ont bien besoin de cet argent.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

17981. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 3 août 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je suis instruit que l'on tient dans la citadelle de l'île de Ré un grand nombre de conscrits réfractaires, et qu'il en meurt beaucoup par défaut d'espace. Je ne vois pas pourquoi ils n'auraient pas la liberté d'errer dans la ville. L'île elle-même doit être suffisamment gardée par les douanes, et enfin il ne faut pas renfermer les hommes de manière que leur santé s'en ressente. Envoyez un officier pour vérifier ce fait et y mettre ordre. J'ai beaucoup de beaux conscrits dans ces trois îles, et il faut les conserver. Je désire avoir, par départements, l'état des hommes des régiments de Belle-Ile et de Ré.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

17982. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 3 août 1811.

Je n'approuve pas l'organisation des bataillons coloniaux. Cette idée de mettre les armes à la main aux mauvais sujets est une idée funeste. Mon intention est donc qu'il soit créé quatre bataillons de pionniers, chacun de quatre compagnies et chaque compagnie de 200 hommes. On versera dans les nouveaux bataillons tout ce qui est vraiment mauvais sujet dans les bataillons coloniaux et étrangers, et à cet effet on réduira les bataillons coloniaux à quatre compagnies de 100 hommes, c'est-à-dire à 400 hommes. Par exemple, le bataillon colonial de l'île de Ré a 700 hommes; il y en aura donc 300 pour les pionniers. Vous recevrez un décret que je viens de prendre à ce sujet.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17983. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 3 août 1811.

Donnez ordre que les deux vaisseaux hollandais qui sont à Flessingue soient tout à fait armés et installés à la française; que deux détachements d'artillerie, composés de canonniers français, y soient embarqués; qu'une garnison française y soit établie, et que la moitié des officiers et le tiers de la maistrance soient Français. Faites-les

armer entièrement avec des canons de calibre français, lestés et gréés de la même manière. Faites descendre les deux vaisseaux qui sont encore à Anvers, afin que dans les premiers jours de septembre, quand j'irai à Flessingue, j'aie le plaisir de voir dix-sept vaisseaux bien armés, bien équipés et évoluants. Je veux moi-même juger de la différence qu'il y a entre les vaisseaux français et les hollandais, en les faisant manœuvrer.

La flotte de l'Escaut venant à être de dix-sept vaisseaux de guerre, il me semble qu'il y faudrait au moins trois contre-amiraux.

Je vous ai déjà fait connaître que je désire que le brick *le Hussard* soit attaché à l'escadre, où ce bâtiment, qui a une très-bonne marche, sera plus utile. On le remplacera où il est (flottille de Schouwen) par un bâtiment hollandais.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17984. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 3 août 1811.

Je désire que vous teniez un conseil composé de M. l'archichancelier, du grand maréchal du palais, du chancelier et du trésorier de l'Ordre des Trois Toisons d'or. Ce sera un conseil d'administration pour les affaires de l'Ordre des Trois Toisons d'or. Mon intention est de tenir, le 15 août, une grande assemblée de chevaliers.

Je vois dans la loi qui institue cet Ordre qu'il doit être composé de cent grands chevaliers; il faut me présenter la nomination de quarante ou cinquante, et avoir des décorations préparées pour ceux qui sont à Paris ou qui pourront y venir. Je choisirai sur la liste que le conseil présentera les hommes auxquels l'article 3 donne des droits.

L'article 6 dit que les aigles des régiments seront décorées de l'Ordre des Trois Toisons; il faut préparer cette décoration et voir comment on doit la leur faire passer.

Il faut me présenter les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants commandeurs que doivent avoir les bataillons de l'armée en conséquence de l'article 7, et les sous-officiers et soldats à faire chevaliers. On les nommera en août.

Indépendamment de tout cela, beaucoup de choses sont à faire. Il faut régler les finances et savoir en quoi consistent les revenus de l'Ordre au 15 août; il faut régler la formule du serment. Il me semble que l'Ordre a aujourd'hui 1,500,000 francs de rente. Les mines d'Idria rendent 500,000 francs; l'année 1810 et le premier semestre

de 1811 doivent avoir rendu 750,000 francs; les revenus des biens de Hollande datent du 1er janvier 1811; cela fait 250,000 francs; ceux de Rome, également, c'est-à-dire 250,000 francs : il y aurait donc en caisse au 1er juillet 1,250,000 francs.

Je vous envoie un projet de statut qui sera discuté en conseil. Il faut vous occuper de déterminer les modèles de décorations, de l'habit, régler le cérémonial pour la réception des chevaliers et la police du palais, enfin les différentes dispositions relatives à la mise en activité de cet Ordre. Il faudrait discuter s'il ne serait pas convenable d'adopter pour habit l'uniforme de cuirassier et le casque, mais orné et enjolivé. Il me semble qu'il n'y a rien de plus militaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17985. — AU BARON DE LA BOUILLERIE,

TRÉSORIER DU DOMAINE EXTRAORDINAIRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 3 août 1811.

Je vois par les états que vous me remettez, que vous portez cette année au chapitre IV du budget 200,000 francs pour les pauvres de la Seine-Inférieure, 200,000 francs pour ceux de Lyon, 200,000 francs pour ceux de Paris. Il est nécessaire pour votre justification que les comptes de ces sommes soient appuyés de pièces justificatives. Les reçus des préfets ne suffiraient pas, il faut des états certifiés pour être assuré que la distribution s'en est faite conformément à mes décrets. Quant à 1810, je vois que les comptes sont terminés. Je désire que vous me remettiez les pièces suivantes: 1° extrait de mon décret qui vous a autorisé à payer les 4,276,000 francs; 2° vous joindrez un projet de décret qui accepte ce compte.

Je ne me souviens pas d'avoir accordé 1,200 francs au baron Belleville, à Hanovre; à M. Noël, à Hanau, 500 francs; à M. Ramondenc, receveur à Baireuth, 10,000 francs. Ce chapitre doit être un chapitre à part de votre compte. Vous m'en devez donner un projet de décret, et vous devez me proposer un décret qui annule toutes les pièces justificatives.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17986. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 août 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, il paraît qu'à San-Filippo du mont

Argentaro l'air est mauvais et qu'il est bon à San-Stefano. Donnez ordre que les conscrits soient retirés de San-Filippo et placés à San-Stefano. S'il arrivait que l'air ne fût pas plus sain dans ce dernier endroit, vous ordonneriez qu'on évacuât le mont Argentaro et que tous les conscrits se rendissent par terre à Livourne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17987. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 août 1811.

Je vous renvoie le projet d'armement de Flessingue; il faut me le mettre sur un plan d'une plus grande échelle et qui indique le tracé exact des différents ouvrages; des lignes rouges indiqueront le tir des pièces, et des arcs de cercle indiqueront leur portée et leur champ de tir à droite et à gauche. Je remarque que le fort Montebello a besoin de pièces de bronze de 16 et de 12, d'obusiers et de mortiers de 8 pouces, pour se défendre du côté de terre. Ce point important ne saurait être trop armé; dix pièces du calibre de 16, de 12 et de 8, six obusiers de 6 pouces et six mortiers de 8 pouces, me paraissent nécessaires pour bien armer ce fort; deux pièces de 12 de bronze et deux mortiers de 8 pouces seront destinés pour armer la traverse.

Du côté de la mer, trente pièces de 36 sur affûts de côte, espacées en batteries de six pièces, avec une traverse entre chaque six pièces, six mortiers à plaque de 12 pouces, divisés en deux batteries (chaque mortier ayant deux plates-formes), et six mortiers à la Gomer, faisant en tout quarante-deux pièces, me paraissent indispensables, tant du côté de la mer que vers la digue. Sur la partie de l'enceinte qui bat la mer, depuis le fort Saint-Hilaire jusqu'au fort Montebello, il faut beaucoup de mortiers. En général, mon intention est d'avoir des pièces de 24 et de 36 et des mortiers de 12 pouces sur tous les fronts du côté de la mer; sur le point le plus important on placera huit pièces de 48.

Je pense qu'il faut soixante mortiers à Flessingue, dont douze à plaque, à grande portée, et quarante-huit de 12 pouces à la Gomer, portant à 14 ou 1500 toises, y compris l'armement des forts Montebello et Saint-Hilaire. Je pense qu'il faut aussi au moins cent cinquante pièces de canon de 36 et de 24; ce qui fait, pour armer les fronts de mer, deux cent dix bouches à feu qui lanceraient à la fois des bombes et des boulets.

Il faudrait également du même côté quatre batteries, chacune de

quatre pièces de 16, pour tirer à boulets rouges. Il faudrait que ces batteries fussent placées entre des traverses, dans des endroits à l'abri le plus possible et d'où elles puissent tirer tranquillement.

Je désire également que vous me remettiez l'armement de l'île de Cadzand. Je crois qu'il n'y a pas suffisamment de pièces ni de mortiers

Lorsque vous m'aurez envoyé le plan comme je l'ai demandé ci-dessus, j'arrêterai définitivement l'armement tel qu'il doit être au mois de septembre ou d'octobre prochain.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17988. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 août 1811.

Mon intention est que les batteries de Cadzand et celles de Walcheren fassent l'exercice à boulets rouges contre un bâtiment ou carcasse qui sera placé à 1,800 toises de ces batteries. Je désire également que contre ce même bâtiment on fasse l'exercice des boulets creux, en tirant des obus de 6 pouces avec des pièces de 36.

Ordonnez que toutes les pièces du fort Impérial tirent dix obus chargés et dix boulets rouges; qu'un officier supérieur d'artillerie soit témoin et tienne de cette expérience un procès-verbal qu'on me mettra sous les yeux. Il faut que le même exercice ait lieu à la batterie de Nolle, à Flessingue; on y tirera cinq obus de 6 pouces à toute volée, en les dirigeant contre un bâtiment qui sera placé à 2,300 toises de la batterie.

Envoyez quelques officiers pour assister à ces opérations. Je continue à être persuadé que l'artillerie n'a pas fait ce qu'elle aurait dû faire lors de l'expédition des Anglais dans l'Escaut. La batterie de Cadzand aurait dû tirer 12,000 bombes; elle n'en a pas tiré 100. Elle aurait dû tirer 20,000 obus à toute volée, l'ennemi étant trop loin pour tirer avec des boulets; elle n'en a pas tiré un. Il faut que les expériences soient faites de manière que le procès-verbal puisse en être imprimé et envoyé aux officiers d'artillerie pour leur gouverne. Faites faire aussi à Boulogne la même expérience, et faites tirer en mer beaucoup de boulets creux. Ordonnez que toutes les fois qu'un brick ou bâtiment ennemi approchera à 2,400 toises, on lui tire à toute volée des obus.

Je suppose que, dans le voyage prochain que je vais faire sur les côtes, je trouverai que tous les mortiers à plaque auront double plateforme, que les batteries seront conformes à ce qui a été prescrit, et

que les officiers d'artillerie sauront de combien est le recul, et le temps et l'effort qu'il faut pour mettre la pièce en batterie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17989. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 août 1811.

J'ai nommé au 11e léger le major Casabianca.

J'ai nommé six colonels en second, mais déjà le sieur Pelecier et le sieur Dein sont nommés à deux régiments; il y a déjà deux places vacantes parmi ces colonels en second. Mon intention n'est pas que vous envoyiez des colonels en second aux bataillons de guerre; ce sont les majors qui doivent y aller : les colonels et majors en second sont destinés à commander et à conduire des régiments de marche et à revenir à Paris, jusqu'à ce qu'ils soient nommés à des régiments. Cela est d'autant plus avantageux que vous pouvez les voir, les connaître, avant de leur donner le commandement des régiments.

Je vois qu'un nommé Fortier, colonel en second, commande le dépôt du 66e à... [1]; cela ne doit pas être, c'est le métier du major. Les sieurs Beaulaton et Deuthsminster, commandant les bataillons de Goeree et Schouwen, vont être disponibles; faites-les revenir à Paris.

En général, ces majors en second ne suffisent pas; portez-en le nombre à 30. Ayez toujours à votre disposition, à la suite de votre ministère à Paris, 20 colonels en second et 30 majors en second. Envoyez-m'en la liste tous les huit jours, en me proposant de nommer sur-le-champ aux places vacantes. Faites-leur remplir leurs missions en poste. Il faut que les places de colonel soient données à des colonels en second et celles de major à des majors en second. Ne manquez pas de proposer des récompenses pour ceux qui auront rempli le mieux les missions temporaires que vous leur avez données et que vous aurez distingués.

Dans cet état de colonels en second mettez ceux qui parlent italien, allemand ou flamand.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17990. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 août 1811.

On m'assure que dans les plus mortes eaux il y a 7 pieds d'eau

[1] Le nom est laissé en blanc sur la minute.

dans le canal qui conduit de Rochefort à la Gironde. Effectivement, on voit sur le plan que vous m'avez remis que dans les basses eaux il y a 7 pieds. Or les eaux ne peuvent monter moins de 10 à 12 pieds; je compte qu'il y a 16 pieds au moins, et dans les grandes eaux et à l'équinoxe peut-être plus de 18 pieds.

1° Je conçois donc l'espérance que mes frégates et vaisseaux, allégées autant qu'il serait nécessaire, pourraient passer et se diriger dans la Gironde au Verdon, où ils seraient armés et en appareillage pour toute espèce d'expédition. Il est impossible à l'ennemi de bloquer Bordeaux.

2° Ne pourraient-ils pas appareiller de la rivière de Seudre dans la rade de Gatsau? Il y a 35 pieds d'eau, et cette fosse a 1,000 toises de longueur. Un vaisseau peut facilement y être contenu, de la pointe de Gatsau à la terre. A la pointe d'Arvert il y a 1,000 toises. Mes vaisseaux seraient là à l'abri de toute attaque, et de là ils seraient en état de se mettre en appareillage pour aller partout.

Je conçois difficilement comment une frégate ou vaisseau arrivant par la rade des Trousses, longeant la Roche d'Antioche, où il y a 25 ou 30 pieds d'eau, toujours à portée de la Roche, serait empêché de sortir; il me semble que par cette manœuvre il éviterait la rade des Basques.

3° Faire un canal de 6,000 toises qui couperait l'île d'Oleron en deux. Ce canal pourrait partir de la rade des Trousses et déboucherait en pleine mer, et dès ce moment la rade de l'île d'Aix aurait une autre issue que celle des Basques. La rive d'Oleron du côté de la rade des Trousses est basse et remplie de marais salants; de l'autre côté, il paraît qu'il y a des rochers. Il est un point du côté de Saint-Pierre où la plage est basse.

Les vaisseaux alors resteraient en appareillage dans ce canal et pourraient déboucher d'un côté ou de l'autre, selon l'endroit où serait l'ennemi. Il est possible qu'on puisse faire le canal sans être obligé de faire des écluses; l'île serait coupée en deux : alors ce serait un travail qui ne devrait pas être extrêmement cher.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17991. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 août 1811.

Mon Cousin, je vous envoie une note sur les dilapidations qui se sont faites à..... Donnez des ordres pour faire arrêter le nommé.....

saisir ses papiers et le faire venir sous bonne et sûre escorte à Paris, où sa comptabilité sera vérifiée scrupuleusement; car je veux savoir enfin la vérité sur ces infamies-là.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. Alfred Blanche.

17992. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 5 août 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, il est temps que vous vous occupiez de l'organisation de votre département, et que vous me présentiez un projet de règlement pour les secrétaires, auditeurs et consuls. Tout cela est dans l'anarchie dans votre département. Proposez-moi des sujets pour les places vacantes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

17993. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 5 août 1811.

Monsieur le Comte Montalivet, l'abattoir de Montmartre n'a que 200 ouvriers. Sur le million que j'ai accordé, il n'y avait que 90,000 francs dépensés au 1er août. L'abattoir du Roule n'a dépensé que 60,000 francs; même observation sur ceux de Grenelle, Villejuif et Ménilmontant. Enfin sur ces cinq abattoirs on n'a dépensé que 300,000 francs, tandis que j'ai fait un fonds de 2,600,000 francs. On tarde trop à se mettre en train pour les travaux, de manière que l'on fera cette année ce que l'on a fait l'année dernière : on travaillera dans l'arrière-saison et l'on ne fera que de mauvais ouvrage.

Aux greniers d'abondance on n'a dépensé que 130,000 francs sur 1,220,000 francs qui ont été accordés, et il n'y a que 170 ouvriers; il faudrait les quadrupler.

Faites-moi connaître si la coupole de la halle aux grains sera terminée cette année comme je l'avais ordonné.

Quand est-ce que le Panthéon sera enfin terminé?

On n'a dépensé au palais de la Bourse que 550,000 francs. Il n'y a pas suffisamment d'ouvriers; il paraît que l'on n'épuisera pas le crédit de cette année.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17994. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 5 août 1811.

Remettez-moi un plan d'Ostende. Vous ferez marquer sur ce plan l'armement de la place. Vous marquerez d'une ligne rouge la ligne de tir des différentes batteries. Lors de ma dernière visite dans cette place, je trouvai les batteries assez mal armées. Ses fortifications la rendent assez importante pour s'occuper de l'armement du côté de mer. Lorsque je connaîtrai l'armement actuel, je déciderai celui que je mettrai, surtout du côté de mer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17995. — AU LIEUTENANT-COLONEL DEPONTHON,
SECRÉTAIRE DU CABINET DE L'EMPEREUR.

Saint-Cloud, 5 août 1811.

Vous partirez sur-le-champ pour vous rendre à Rochefort. Aussitôt arrivé, vous vous rendrez chez le contre-amiral Lacrosse; vous demanderez une péniche et les meilleurs pilotes; il s'embarquera avec vous; vous ferez le trajet que font les gabares et corvettes pour aller à Bordeaux en passant entre Oleron et le continent. Vous aurez d'autres péniches avec des officiers de marine, et l'on sondera où il sera nécessaire pour lever les incertitudes.

Vous mènerez l'ingénieur des ponts et chaussées, qui doit connaître bien le pays, et l'ingénieur militaire.

Visitez la rade de Gatsau, qui a beaucoup d'eau et où il serait possible de tenir les vaisseaux en sûreté : elle a 1,000 toises de large et plus de 2,000 de long.

Mon intention est de faire passer les quatre frégates que j'ai en rade d'Aix et celle qui est à l'eau, léges s'il le faut, par cette passe, et les conduire au Verdon, où on les armera en guerre et où ces quatre frégates seraient en appareillage. Je désire même qu'il soit possible d'en faire autant pour les vaisseaux, et que tout ce que j'ai à Rochefort puisse de même, à fur et mesure, se rendre au Verdon, et là soit armé et mis en appareillage. On m'assure que dans les hautes mers il y monte 18 pieds d'eau, dans toutes les marées plus de 16. Les vaisseaux de 74, allégés, pourraient donc réellement passer et se rendre dans la Gironde.

Je dis Gironde parce que je suppose qu'ils ne peuvent pas séjourner dans la Seudre. Si cela était possible, ce serait bien plus avan-

tageux. S'il était nécessaire pour arriver à ce résultat de faire manœuvrer quelques Marie-salopes, il faut faire vérifier les points où cela serait nécessaire; je n'y trouve point d'inconvénient.

Enfin, si rien de cela n'est possible, il resterait à voir s'il serait possible de creuser un canal, soit de Rochefort, soit de Brouage, soit de la Seudre, dans la Gironde; de sorte que mes vaisseaux, du canal, passant par une écluse, seraient conduits dans la Gironde.

Vous aurez soin de bien vous assurer quelle est la rade du Verdon et l'état des batteries de côte existantes, et de voir où il conviendrait d'en placer de nouvelles pour mettre ce point important en défense. Je pense qu'il en faudrait à la Courbe, à la pointe de Maumusson, à la pointe de la terre d'Oleron et dans tous les points nécessaires pour bien favoriser le passage.

Vous reconnaîtrez bien l'état actuel de toute cette côte, et vous aurez soin de m'en rendre compte dans un mémoire détaillé, accompagné de dessins; vous y joindrez l'opinion des officiers-mariniers et des pilotes les plus instruits. Informez-vous aussi du tirant d'eau des divers bâtiments de commerce qui ont passé par là.

Vous verrez aussi la rade de l'île d'Aix du côté des Grandes-Trousses, des Saumonards, et celle dite *d'Antioche,* pointe d'Oleron; et si, en faisant des batteries là, les vaisseaux ou frégates qui auraient passé la rade des Basques pourraient être en appareillage en sûreté pour gagner la haute mer. Comment les frégates ne peuvent-elles pas, de nuit, passer entre le Boyard et les Saumonards et doubler sans que l'ennemi s'en aperçoive de la position qu'il occupe en rade des Basques?

Vous aurez soin de visiter l'île d'Oleron en règle, les batteries, troupes et conscrits réfractaires. J'ai là un petit bataillon des 66e et 82e, malades, déserteurs; demandez ce que pensent les officiers de ce bataillon, si l'on peut les envoyer à Bayonne avec sûreté, de quels départements sont ces conscrits.

Vous verrez la batterie des Saumonards, et vous demanderez combien de coups elle a tirés lors du désastre d'Aix. Faites tirer les mortiers à la Gomer et les mortiers à semelle pour voir leur portée; vous ferez tirer dix coups de chaque.

Je pense qu'il faut augmenter cette batterie importante et la porter à vingt mortiers. Demandez et envoyez-moi des détails de ce qu'ils ont fait lors de l'attaque des Anglais.

Parmi tant de projets qu'on peut méditer, peut-on partir des Saumonards vis-à-vis les Trousses et faire un canal de 6,000 toises qui couperait l'île d'Oleron et jetterait les vaisseaux en pleine mer? Con-

sultez constamment l'ingénieur sur ces projets. Deux ou trois millions ne me paraissent pas trop cher.

Vous irez à l'île d'Aix, visiterez le fort qu'on y construit, l'inspecterez et m'en donnerez votre avis. Il y a des conscrits réfractaires : vous les inspecterez, ferez manœuvrer, m'apporterez des états en règle, me ferez connaître de quels départements sont les hommes de chaque bataillon. Vous resterez à Aix un ou deux jours pour bien voir en détail.

A Rochefort, voyez tous mes vaisseaux, vérifiez leurs besoins et ce qui est relatif à la construction. Visitez les fortifications et vérifiez les nouveaux plans que j'ai adoptés, faites les observations que vous jugerez convenables au bien de mon service. Visitez l'île Madame et les batteries de Fouras.

Voyez à l'île de Ré les bataillons de réfractaires. Vous pouvez rester dix ou quinze jours pour bien remplir votre mission. On m'a dit qu'à Ré il y a trop de réfractaires et qu'on les laisse mourir; donnez des ordres là-dessus.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17996. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 août 1811.

Mon Cousin, le projet du Conseil d'État sur les Français à l'étranger ne me plaît pas. Je vous envoie une nouvelle rédaction, sur laquelle je désire que vous me fassiez connaître votre opinion. Faites-y un préambule et retouchez-la. Je n'aime pas le mot de *mort civile;* vous en verrez la raison dans la note que j'ai dictée. Je ne veux pas de rigueur pour ceux dont j'ai autorisé la naturalisation. Tout Français qui agit en conséquence de son droit doit conserver un privilége, même dans les pays où existe le droit d'aubaine. C'est un respect que je veux avoir pour le sang français, lorsque le sujet dont il s'agit est en règle et est muni de ma permission : permettre et punir me paraissent une chose contradictoire. On n'a pas parlé de ceux qui se sont mis au service étranger sans mon autorisation; cela était inutile; ceux-là sont dans le cas des dénationalisés sans permission. Vous ajouterez cependant un article pour faire comprendre que, par la seule raison qu'ils font partie d'un corps militaire, ils sont dans le cas du décret de 1809, et sont censés avoir porté les armes contre moi s'ils sont restés au service d'un souverain qui m'aurait fait la guerre.

Je vous envoie également un décret relatif aux Belges, sur lequel je désire que vous me présentiez votre opinion. Vous y verrez que j'ai simplifié la question; que, quant aux Belges qui se sont soumis aux conditions de Campo-Formio (j'en fais imprimer la liste), je les mets dans une catégorie à part et je leur permets de rentrer en France en remplissant les formalités nécessaires. Mais il manque trois ou quatre articles que vous ajouterez. Il faut dire que l'état d'exception par lequel je rends ces Français encore plus étrangers à la France que les Autrichiens eux-mêmes doit cesser à leur mort, et que leurs enfants, qui seront alors considérés comme Autrichiens, pourront à ce titre hériter en France comme tous les Autrichiens, hormis toutefois des héritages qui leur reviendraient par les droits que leurs pères ont perdus.

Je vous prie de me faire de tout cela un travail. Cette matière est importante, et la voilà, je crois, arrivée à sa maturité.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

17997. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 août 1811.

J'avais destiné la maison du Mont-Valérien pour en faire une maison d'orphelines; on a allégué de vaines raisons pour ne pas lui donner cette destination. Cette maison étant dévolue au Domaine par la suppression des Trappistes, mon intention est que vous la fassiez visiter, que vous en fassiez prendre possession et que vous y établissiez une maison d'orphelines.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17998. — A M. GAUDIN, DUC DE GAETE,

MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 août 1811.

Je vois qu'un sieur..... est pour 100,000 franc sdans l'achat des domaines de Rome. Faites-moi un rapport là-dessus. D'où sort le sieur.....? Est-il d'usage qu'un agent de l'enregistrement puisse acquérir des domaines? Cela ne peut-il avoir des inconvénients?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

17999. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 août 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je vous envoie une lettre du général Bertrand; vous y verrez qu'il croit que le blé augmentera. Je pense qu'il est convenable de vous assurer sans délai de 20,000 quintaux, à 12 francs le quintal.

Je crains que la situation du Midi, relativement au blé, ne soit telle qu'il faille préférer faire partir de Trieste le plus de convois qu'on pourra; et si, en effet, il y avait lieu de craindre une mauvaise récolte, tant en Italie qu'en France et à Trieste, je ne serais pas éloigné de réduire les projets d'approvisionnement pour Corfou. Faites-moi un mémoire qui me fasse connaître de combien il serait possible de réduire ce projet sans compromettre Corfou. Vous connaissez la situation au 1er juin; il me semble qu'au même moment il y avait plus de 30,000 quintaux à Brindisi, et je ne sais pas si vous n'aviez pas encore quelque chose en chemin. Comment était la récolte de l'année du riz et des légumes? En diminuant le blé, ne pourrait-on pas augmenter le riz et les légumes secs? Le riz et les légumes secs se conservent-ils longtemps?

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18000. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 août 1811.

Je vois que mes intentions ne sont pas remplies à Boulogne, et que, les 1er, 2 et 3, la première partie de la flottille n'était pas sortie. Donnez ordre que les soixante-huit premiers bâtiments sortent sur-le-champ et forment la ligne d'embossage. Donnez ordre que la réparation des bâtiments soit faite sérieusement. Dites que mon intention est, si la guerre continue, de jeter 30,000 hommes en Angleterre pour ravager le port de Chatam et la côte d'Angleterre. J'apprends que le préfet dit que ceci est pour rire et qu'il n'y a pas besoin de bien faire les réparations.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18001. — AU MARÉCHAL MORTIER, DUC DE TRÉVISE, COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 août 1811.

Faites faire le relevé de tous les chasseurs, dragons, grenadiers, artilleurs, soldats du train, chasseurs et grenadiers d'infanterie, sapeurs, qui étaient en Égypte et dans mes premières campagnes d'Italie, avec des notes sur le sujet.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18002. — NOTE SUR OSTENDE.

Saint-Cloud, 6 août 1811.

Ostende est une des places les plus importantes de nos frontières. L'état de la place de Flessingue et du fort Impérial, les travaux considérables qu'on fait sur ces deux points de l'Escaut peuvent décider l'ennemi à appuyer une offensive contre la Belgique et l'Escaut, en s'emparant d'Ostende. Maître d'Ostende, il a une place pour ses débarquements; il se porte sur Gand et Bruxelles et est maître des canaux intérieurs, où toutes les flottilles peuvent entrer; il peut se porter jusque dans l'Escaut. Il est donc nécessaire de donner à cette place le plus haut degré de force. Mais, en la supposant une fois prise, il est nécessaire que le fort de Slykens puisse résister.

En effet, si, au lieu d'établir à Slykens une redoute qui tomberait avec la place, on établit un bon ouvrage, couvert d'une bonne inondation, muni de casemates, de magasins, etc., et qui puisse se défendre indépendamment de la place, il arrivera que, la place prise, l'ennemi n'aura rien, car il ne pourra se servir du canal de Bruges; ce qui lui est indispensable pour qu'il ose s'aventurer dans le pays.

Puisque donc il est nécessaire d'occuper ce point, qui est indispensable à la défense d'Ostende, il est bon de ne pas perdre de vue cette idée, et d'avoir là un bon polygone qui puisse soutenir douze ou quinze jours de tranchée ouverte. Dans cette supposition, si la place d'Ostende ne pouvait plus se défendre, on ferait remonter dans la place de Slykens les canonnières et les bâtiments de commerce qui se trouveraient à Ostende; ce qui ferait que la prise de cette place serait moins avantageuse à l'ennemi.

Tout porte à penser que le fort de Slykens peut être couvert par une belle inondation, et être dès lors un ouvrage beaucoup supérieur à la place d'Ostende. La place a de grands inconvénients, on ne peut

se le dissimuler. Les dunes qui l'avoisinent de droite et de gauche dominent. Les deux forts qu'on veut établir sont fort utiles, mais ne peuvent faire une défense de plus de huit ou dix jours, et dès lors l'assiégeant se trouve avoir de grands avantages sur la place. Si, au contraire, le fort de Slykens peut être couvert d'une inondation, n'étant dominé nulle part, on peut en faire une citadelle du premier ordre; et, comme cette inondation irait jusqu'à la ville, dont les ouvrages avancés de part et d'autre ne sont qu'à 400 toises, il ne serait guère possible de couper la communication entre Slykens et la ville, et dès lors il serait peut-être convenable de construire dans le fort Slykens les magasins, casernes et autres établissements dont Ostende est dépourvue et qu'il paraît nécessaire d'y bâtir. La position de Slykens est hors de la portée de la bombe du côté de mer; ce qui est un très-grand avantage. On voudrait donc un projet raisonné dans le sens où Slykens serait considéré comme la citadelle d'Ostende, où serait déposé tout ce qu'il y aurait de précieux, et que Slykens pût tenir longtemps, même après que la ville serait prise.

Il faut donc, pendant toute cette campagne, faire étudier le terrain et l'emplacement du fort de Slykens d'après ces données; il faut faire cesser sur-le-champ tous les travaux commencés à Slykens.

Quant aux nouveaux forts de l'Est et de l'Ouest, commencés sur les dunes d'Ostende, je ne puis augmenter le fonds spécial de 300,000 francs accordé pour 1811; mais on y appliquera en plus le fonds qui avait été accordé pour les travaux de Slykens de cette année; on poussera les travaux des deux forts avec assez d'activité pour qu'ils soient terminés en 1812.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18003. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Rambouillet, 8 août 1811.

Monsieur le Comte Mollien, faites-moi un rapport sur la situation des recettes en Espagne. Quel est le nom de chaque receveur dans chaque gouvernement et dans chaque partie de l'Espagne? Quel est le receveur central et où se tient-il? Combien chacun d'eux vous a-t-il écrit de lettres cette année? Envoyez-moi l'état de ce qu'ils ont perçu en 1810. Qu'ont-ils reçu dans chaque mois du premier semestre de 1811? Où avaient-ils versé leurs fonds? Je vous prie de me faire un rapport sur tout cela. Il faudrait que vous ayez un bureau monté pour cette partie importante, à la tête duquel vous mettriez un homme actif et intelligent, qui serait chargé de suivre et de provo-

quer les mesures nécessaires pour assurer la rentrée des fonds. Un homme qui vous ferait signer des lettres toutes les fois qu'on n'enverrait pas d'états en règle, et qui vous mettrait à même de recourir à l'autorité du major général ou à la mienne, lorsque cela serait nécessaire, serait essentiellement utile.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18004. — AU COMTE DE MONTALIVET, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Rambouillet, 9 août 1811.

Au 5 août, on n'a pas encore travaillé au marché Saint-Jean, au marché de la place Maubert, au marché Saint-Germain, au marché Saint-Martin; de sorte que, sur un fonds de 2,500,000 francs accordé pour les marchés, il n'y avait de dépensé que 400,000 francs; 1,900,000 francs restent à dépenser.

Pourquoi les écluses du Perrey, au Havre, et celles des fonds du bassin ne chassent-elles pas ensemble avec les nouvelles écluses? La combinaison de ces écluses peut seule produire un bon effet. On m'assure que, si l'on creusait la retenue d'eau, on aurait 40,000 toises cubes d'eau au lieu de 15,000.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18005. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Rambouillet, 9 août 1811.

Monsieur le Comte Mollien, l'envoi de sommes en or de Danzig ferait trop d'effet. Faites la remise d'un million à Magdeburg. Il y a beaucoup de relations de Dresde avec Varsovie, et on saura bien le faire passer. Il suffit que cela soit remis sur-le-champ.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18006. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO, MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Rambouillet, 9 août 1811.

Il a existé, dans le commerce de Paris, en l'an VII et VIII, une carte manuscrite de l'île de Sardaigne. Peut-être y est-elle encore. On désire l'avoir. Suivez des recherches pour tâcher de découvrir cette carte. Écrivez au prince Borghèse de faire visiter les dépôts de Turin,

notamment ceux de l'ancien cadastre. Il a existé un certain capitaine Novare, qui était attaché au général César Berthier et qui avait été, à cette époque, chargé de retirer des archives du génie piémontais tout ce qui pouvait intéresser l'armée d'Italie, et il serait possible que ce fût par cette voie que la carte dont il s'agit eût été mise dans le commerce; mais il est mort.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18007. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 9 août 1811.

Désormais il n'y aura plus de colonels surnuméraires. Désormais tout colonel qui ne sera pas attaché à un corps sera colonel en second. Aucun major ne doit être surnuméraire. Tous ceux qui ne seront pas attachés à des régiments seront majors en second. Je viens de nommer beaucoup de colonels de cavalerie généraux de brigade. Mon intention est que les colonels, comme Audenarde, Christophe, etc., qui sont colonels depuis 1809, soient nommés à ces régiments. Je vois que dans l'état que vous m'avez remis il y en a huit, Audenarde, Rolland, Christophe, Murat-Sistrières, Vezier, Lanougarède, Viennet et Baillod; on doit leur donner des régiments avant les colonels en second. Faites-moi un rapport sur ces huit officiers, afin de leur donner des régiments, et ceux qui ne seraient pas capables, de leur donner leur retraite ou de les employer d'une autre manière.

Vous confondez toujours les majors avec les majors en second. Le sieur Guillaume, qui est major, et les sieurs Campariol, Campagnac, Lefebvre et les quatre autres qui sont portés dans votre état, doivent être nommés majors dans des régiments.

Il faut faire le même travail dans la cavalerie, afin que ceux qui sont colonels vous les nommiez aux régiments vacants par la nomination que j'ai faite de généraux de brigade, avant d'y nommer les majors en second.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18008. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 9 août 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je réponds à votre lettre du 6. Si vous croyez que les inspecteurs aux revues ne peuvent pas être chargés de

la comptabilité des prisonniers de guerre, donnez ordre à quatre auditeurs (section de la guerre) d'aller en passer la revue, non-seulement de ceux employés par la guerre, mais aussi de ceux qui travaillent pour les ponts et chaussées et la marine, vu que c'est vous, comme ministre de la guerre, qui devez prendre intérêt à ces malheureux. Vous ferez faire une instruction pour ces auditeurs sur la tenue des livrets et sur tous les détails de cette petite comptabilité. Ces auditeurs seront chargés de prendre note de tout et de recueillir les plaintes de ces prisonniers.

Faites former quinze autres bataillons pour le service du génie militaire, dont cinq seraient employés à Flessingue, cinq au Helder et cinq à Cherbourg. Nommez des officiers en retraite pour former et commander ces bataillons.

On doit pousser les travaux à Cherbourg avec la plus grande activité, ainsi qu'au Helder et à Flessingue, où il ne saurait y avoir trop de monde. Il faut prendre des mesures pour pouvoir dépenser 3 ou 4 millions l'année prochaine à Flessingue.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18009. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 9 août 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, c'est pour la dixième fois que je donne ordre que le bataillon de Schouwen se rende en Allemagne. Sous différents prétextes on le retient, et il n'était pas parti le 4 août. Punissez qui est coupable de n'avoir pas obéi.

Envoyez une estafette pour faire partir ce bataillon douze heures après l'arrivée de cette estafette. Il partira beaucoup plus faible, parce que les fièvres dans cette saison font beaucoup de mal dans ce pays.

Vous donnerez également ordre que vingt-quatre heures après l'arrivée de votre estafette, tout ce qu'il y a de disponible aux 3e, 4e et 5e bataillons du régiment de Walcheren, habillé ou non, parte avec un cadre pour 140 hommes, pour se rendre à Gorcum et de là au corps d'observation de l'Elbe. Donnez également ordre que tous les hommes des deux premiers bataillons qui appartiennent aux départements de l'Escaut, des Deux-Nèthes et de la Lys, partent également; de sorte que le 13 août, sous votre responsabilité, il ne reste du régiment de Walcheren, bien portants, tout au plus que les

deux premiers bataillons, forts de 1,400 hommes (ce qui est suffisant pour le service de l'île), la meilleure partie du bataillon colonial, les compagnies d'artillerie et le bataillon de sapeurs. Vous comprenez facilement la grande importance que j'attache à ce que, sans aucun délai, le bataillon de Schouwen, les hommes disponibles des trois bataillons, qui étaient, au 1er août, forts, le 3e de 600 hommes, le 4e de 400 hommes et le 5e de 400 hommes, quittent l'île de Walcheren, puisqu'en laissant une si grande quantité d'hommes dans cette île c'est les envoyer à la mort. Ce n'est pas l'ennemi que j'ai à craindre, ce sont les fièvres. Je préfère que quelques hommes désertent en route à les voir rester dans l'île de Walcheren pour y périr de maladie. Faites connaître au général Gilly que je considère qu'y laisser pendant les mois d'août, septembre, octobre et novembre, un homme de plus que ce qui est nécessaire pour la stricte défense est un crime.

Le n° 124, qui est à Bruges, sera prêt à tout événement à rentrer dans l'île. L'escadre y jetterait ses matelots; et enfin, dans la situation actuelle, toute crainte pour cette île est une chimère. Je suis très-mécontent du retard que le général a apporté à l'exécution de mes ordres. Vous ferez sortir de l'île le détachement du 11e de hussards, fort de 90 hommes; on n'y laissera que 25 hommes. Je vois avec peine que les cadres des 7e et 13e légers sont encore dans l'île et ne sont pas remplis. Si l'on ne peut pas les compléter avant le 15 août par des hommes habillés, qu'on les complète en hommes non habillés et non armés et qu'on les fasse partir pour Hambourg, où ils seront habillés et armés à leurs régiments. Il est inutile de laisser ces cadres, qui sont composés de très-bons officiers et sous-officiers, prendre la fièvre dans le pays.

Je suppose que vous avez donné ordre qu'il ne soit plus envoyé de conscrits réfractaires dans l'île de Walcheren et qu'ils soient dirigés sur Wesel. Toutefois donnez ordre au général Rousseau, qui commande dans l'île de Cadzand, de n'en laisser passer aucun et de diriger sur Wesel tous ceux qui se présenteraient.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18010. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Rambouillet, 9 août 1811.

Je vous ai fait connaître mon projet de campagne maritime pour 1811 et 1812. Les états que vous me remettez sur la flottille et

les expéditions de l'Escaut et de la Méditerranée ne remplissent pas mon but.

ARMEMENT DE L'ESCAUT.

Quinze vaisseaux de guerre, quelques frégates, deux vaisseaux hollandais et quatre frégates hollandaises, peuvent porter en Angleterre ou en Irlande 12 à 15,000 hommes, mais je n'y vois pas de moyen de transport pour les chevaux; 15,000 hommes ont besoin de 3,000 chevaux; 30,000 hommes en ont besoin de 6,000. La menace ne peut faire effet qu'autant que l'opération sera combinée de manière que tout le monde y croie et qu'on puisse réellement la tenter.

Les dix-sept vaisseaux de cette année seront augmentés l'année prochaine de treize vaisseaux, savoir, des neuf vaisseaux d'Anvers et des sept du Texel, et de quelques frégates. Ainsi donc on ne sera pas loin de pouvoir transporter l'année prochaine 20 à 25,000 hommes. La question restera toujours la même : les chevaux?

Les canonnières et tous les petits bâtiments ne doivent pas faire partie de l'expédition de l'Escaut; ils n'y seraient d'aucune ressource, l'expédition partant par un gros temps et devant faire une haute navigation. Une expédition d'Irlande partant de l'Escaut doit être composée de cent bâtiments, dont le moindre serait de la valeur d'une frégate. Il faudrait, ou acheter à Rotterdam vingt bâtiments pouvant porter chacun 100 chevaux et ayant la valeur d'une frégate, ou faire construire à Dordrecht vingt écuries.

Comme vous ne vous êtes pas occupé de cette question, les idées sur ces écuries ne sont pas encore nettes. Combien les cinq frégates hollandaises et les dix vaisseaux hollandais installés en écuries pourraient-ils porter de chevaux? Convient-il de faire construire des écuries sur un modèle particulier, ou tout simplement des frégates? Peut-on trouver à Rotterdam des bâtiments de 8 à 900 tonneaux, capables de servir encore cinq à six ans, et qui puissent naviguer aussi bien que les bâtiments hollandais? Je n'approuve pas qu'on frète aucun bâtiment; je ne veux rien fréter. Je n'approuve pas davantage l'emploi des canonnières, qui ne doivent pas entrer dans des expéditions de cette nature.

L'expédition de l'Irlande ne me promet donc aucun résultat.

FLOTTILLE DE BOULOGNE.

La flottille de Boulogne doit également avoir le nombre de chevaux proportionné aux troupes d'infanterie. Voici comment je conçois qu'elle doit être composée :

Quarante-huit petits bâtiments, bricks, cutters, péniches, avisos, etc., portant 3,000 hommes et 80 chevaux; seize prames, portant 4,000 hommes et 800 chevaux; quatre-vingt-une canonnières, portant 10,000 hommes; chaque prame et chaque canonnière aurait une péniche sans canonniers et sans garnison; cent trente-cinq bateaux canonniers, portant 13,500 hommes et 270 chevaux; cent transports installés en écuries, y compris les corvettes de pêche, portant 3,000 hommes et 1,500 chevaux; deux cents chaloupes canonnières, bateaux canonniers convertis en écuries, portant 6,000 hommes et 3,000 chevaux; total, cinq cent quatre-vingts bâtiments, 38,000 hommes et 5,650 chevaux.

Ces 38,000 hommes se diviseront en 30,000 hommes d'infanterie, 6,000 hommes de cavalerie, 2,000 hommes d'artillerie; les 6,000 chevaux seraient 4,000 de cavalerie et 2,000 d'artillerie et d'état-major.

Cela exigera donc cinq ou six cents bâtiments, qui existent tous excepté les péniches. Il suffira cette année d'avoir vingt-trois péniches de différents modèles à Saint-Valery, Boulogne, etc., on ferait les soixante autres l'année prochaine.

EXPÉDITION DE CHERBOURG.

Les ordres ne sont pas encore donnés pour les prames du Havre. Il y a dans ce dernier port un bâtiment de 600 tonneaux qu'il serait utile d'acheter. A Cherbourg, 600 chevaux suffisent cette année, puisque l'expédition semble ne menacer que les îles de Jersey, où il n'y a pas besoin de cavalerie.

EXPÉDITION DE LA MÉDITERRANÉE.

J'ai pris un décret pour que *la Melpomène* et *la Galatée* soient mises à l'eau cette année. Je désire également y envoyer quatre frégates de l'Océan.

Remettez-moi un état des soixante-huit bâtiments qui sont inscrits dans vos états de situation comme servant à la protection de la côte. Divisez-les en deux : ceux qui sont de la force d'un brick ou d'une force supérieure, et ceux d'une force inférieure, et indiquez le nombre d'hommes que chaque bâtiment pourrait porter en Sicile, de manière que j'aie au 15 décembre à Toulon, indépendamment de ce qui est nécessaire pour Corfou, six frégates ou grosses goëlettes, neuf flûtes, quatre gabares et quatorze écuries, portant ou pouvant porter 12,000 hommes et 700 chevaux, soit en Sicile, soit en Sardaigne.

Mon intention est qu'une frégate et une vingtaine de petits bâtiments puissent se réunir à Porto-Ferrajo et y embarquer 3,000 hom-

mes, et qu'une grosse corvette et une vingtaine de petits bâtiments puissent en embarquer à Ajaccio et Bonifacio 3,000 autres; ce qui ferait une expédition de 6,000 hommes pour la Sardaigne et la Sicile, sans rien embarquer sur mes vaisseaux de ligne, que je ne veux compromettre d'aucune manière.

Si l'on faisait l'expédition de Sicile, l'ennemi viendrait en Sardaigne. L'expédition de Sardaigne faciliterait l'expédition de Sicile. Je désire que vous me remettiez un mémoire qui considère la question sous le point de vue maritime, fasse connaître où l'expédition pourrait débarquer, si ce doit être au port de Conte ou dans le golfe d'Oristano. Je désire bien connaître tous les points de l'île qui peuvent donner refuge à une escadre, et surtout celui de Cagliari. L'ennemi a dégarni et dégarnit tous les jours la Sicile; ce qui rend plus important de se trouver en mesure dans la Méditerranée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18011. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Rambouillet, 9 août 1811.

Il y a à Hambourg une immense quantité de bois provenant de Bohême, de Saxe, de Prusse, de Westphalie et de presque tous les pays dont les eaux versent dans l'Elbe. On achèterait ces bois à bon marché. La difficulté serait de les transporter à Amsterdam; mais, en les faisant passer par les Wadden, cette difficulté s'affaiblirait. Vous manquez de bois à Amsterdam, à Anvers et à Flessingue; ce nouveau débouché, qui ne tendrait qu'à en faire baisser le prix, serait une ressource également précieuse pour nos arsenaux et pour former nos marins.

Commencez par un essai. Faites acheter 25,000 pieds cubes de bois, non pas pris indistinctement, mais des courbes et des qualités qui vous sont le plus nécessaires. Faites venir ces bois à Cuxhaven, et faites-les embarquer sur quinze à vingt bateaux tirant moins de 4 pieds d'eau et portant le plus possible. Ces bateaux marcheront sous la protection des flottilles en attendant que toutes les îles puissent être militairement occupées, et ils ouvriront un chemin d'autant plus important que par là non-seulement nous pourrons envoyer en retour nos vins dans le Nord, mais encore que nous pourrons faire arriver cette immense quantité de blé qui se trouve également sur l'Elbe, et dont la ressource nous sera peut-être nécessaire cette année.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18012. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Rambouillet, 9 août 1811.

Monsieur le Comte Decrès, dans la nécessité où je suis d'avoir des frégates prêtes pour différentes expéditions, je pense qu'il est nécessaire de mettre quatre frégates à l'eau à Nantes. Je ne trouve pas que les raisons que vous donnez dans votre lettre du 5 août soient bonnes. On peut tenir des frégates dans plusieurs endroits de la Loire; on peut, s'il est nécessaire, les alléger de manière à les tenir prêtes, soit pour Batavia, où les circonstances peuvent les rendre nécessaires, soit pour quelque expédition dans la Méditerranée. Quant à Rochefort, mon intention est que *la Saale* soit armée sans délai pour profiter des espérances que l'on conçoit, soit de faire passer des vaisseaux dans la Gironde, soit de les faire mouiller près des Saumonards.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18013. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Rambouillet, 9 août 1811.

Il y a dans le continent de la Sardaigne les rades de Cagliari, de Porto-Conte, de Terranova et d'Oristano. Je désire en avoir les plans, avec le mouillage des vaisseaux, afin de voir s'ils peuvent être protégés par la terre.

Il y a dans le continent de la Sardaigne plusieurs ports : Porto-Torres, qui est le port de Sassari, Castel-Sardo, Alghero, Oristano, Torre di Bozza, et le port de Cagliari.

Je désire savoir si des frégates, corvettes, flûtes, gabares, tartanes, peuvent y entrer. Enfin il y a vis-à-vis, en Corse, les ports et rades de Santa-Manza, Bonifacio, Porto-Figari et le golfe Valinco, points de refuge qui peuvent être considérés comme tenant à une expédition de Sardaigne. Je désire en avoir les plans, ainsi que de tous les mouillages entre Bonifacio et Ajaccio, savoir quels échantillons de bâtiments peuvent y entrer, où ils peuvent mouiller, et la protection que la terre peut leur donner.

Enfin les îles de la Madeleine forment un bon mouillage. Je désire savoir s'il est propre pour des vaisseaux, s'ils peuvent y rester en tout temps et quelle protection ils peuvent recevoir de la terre.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18014. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Rambouillet, 9 août 1811.

Si l'on avait mis plus d'activité dans les travaux maritimes de Flessingue, le bassin aurait pu être terminé cette année et les vaisseaux y entrer, si cela avait été nécessaire.

Je désire que les travaux soient dirigés de manière qu'à la fin de juillet 1812 nos vaisseaux puissent y entrer. A cet effet, il faut donner l'ordre à l'ingénieur de requérir les maçons dont il a besoin dans les départements de la Lys et des Bouches-de-l'Escaut et dans les îles de Beveland, et lui faire fournir les bois dont il a besoin.

On doit pour les travaux suivre le plan suivant. Le radier doit être entièrement terminé cette année comme il est projeté, c'est-à-dire qu'au centre il y ait plus de 23 pieds d'eau; les bajoyers de l'écluse seront établis jusqu'à la naissance de la voûte; le quai du bassin qui reste à faire sera entièrement terminé; les bois pour confectionner les trois paires de portes seront fournis avant le 15 septembre, afin de les arranger et confectionner pendant l'hiver. Pendant l'hiver on creusera le bassin à 3 pieds au-dessus du buse du radier. Le déblai sera très-considérable, le bassin ayant besoin d'être creusé de plus de 6 pieds; mais ce travail ne peut se faire que cet hiver, à cause du mauvais air que cela produit.

En juin 1812, l'écluse sera terminée, les portes placées, et l'on travaillera à creuser le canal et à démolir le batardeau, de sorte qu'en juillet les vaisseaux puissent y entrer.

Les travaux de la marine ne vont point du tout dans ce moment-ci; c'est le bois qui manque et la volonté. Ceux de la guerre, au contraire, ne manquent de rien et vont avec la plus grande activité. C'est que les ingénieurs de terre ont le droit de se pourvoir de ce qui leur manque, au lieu que les ingénieurs de marine ne l'ont pas, ou que l'administration ne marche pas et ne leur fournit pas ce dont ils ont besoin.

Faites connaître ce plan de travail au préfet maritime et aux ingénieurs, et qu'on lève tous les obstacles pour qu'il réussisse.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18015. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Rambouillet, 9 août 1811.

On parle beaucoup des projets du canal de l'Elbe au Rhin. Tous

les projets qui me sont présentés offrent au moins une dépense de 30 millions. Il est évident qu'en temps de paix ce canal sera d'un médiocre avantage. De gros bâtiments venant de Hambourg à Amsterdam et à Anvers auront la préférence, et, en temps de guerre, il est douteux si le canal que l'on fera sera plus avantageux que celui qui existe. Or il est impossible à l'ennemi d'intercepter la navigation de Hambourg à Cuxhaven. Il est impossible également d'empêcher la communication de Cuxhaven au Zuiderzee par les Wadden, si l'on arme et occupe toutes les îles. Faites faire au bureau une carte avec les cotes des Wadden. Faites-moi connaître la distance d'une île à l'autre, ce que pourrait faire l'ennemi en coupant la communication des îles occupées, et ce qu'il faudrait faire pour occuper ces îles (ce qui entraîne la description de ces îles ; il y a des tours dans plusieurs), et enfin sur les moyens d'aller à leur secours.

Faites-moi faire un mémoire sur cette question, comment on la connaît au Dépôt ; et, si cela n'est pas satisfaisant, chargez un ingénieur de marine et deux officiers de marine de faire cette importante reconnaissance, afin de me remettre un second mémoire, avec cartes et sondes, dans le courant d'octobre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18016. — AU COMTE ROEDERER,

SÉNATEUR, MINISTRE DU GRAND-DUCHÉ DE BERG, A PARIS.

Rambouillet, 9 août 1811.

J'ai signé le décret pour l'appel de la conscription de 1811 du grand-duché de Berg, montant à 1,850 hommes; ce qui, avec le montant de l'appel pour remplacer les conscrits réfractaires, fera 2,150 hommes; 600 seront nécessaires pour compléter le bataillon du 1er régiment qui est à Düsseldorf; 1,200 deviendront nécessaires pour former le fonds du 4e régiment; les 300 hommes restants serviront à former le noyau des escadrons de cavalerie et à compléter l'artillerie et le train.

Par ce moyen, j'aurai, au 1er janvier 1812, savoir : un bataillon du 1er régiment complet, le 2e, le 3e et le 4e régiment, ayant chacun 2 bataillons de plus de 600 hommes présents; ce qui me ferait 7 bataillons formant près de 4,000 hommes. J'aurais 1,000 hommes de cavalerie et 4 à 500 hommes d'artillerie.

En appelant la conscription de 1812, on compléterait les 1er, 2e, 3e et 4e régiments, la cavalerie et l'artillerie. Mais il est important que les cadres non-seulement du 4e régiment, mais encore des ou-

vriers, de l'artillerie et du train, soient formés sans délai. Par ce moyen, le grand-duché aurait une belle division munie de tout, et qui serait à même de se faire honneur.

Donnez donc l'ordre que les cadres du 4e régiment et tous les cadres de l'artillerie soient formés avant le 15 septembre. Présentez-moi un rapport pour le matériel de l'artillerie, caissons, etc., afin que tout cela s'apprête.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18017. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 10 août 1811.

Suspendez de ses fonctions le capitaine de gendarmerie..... Prenez connaissance des plaintes auxquelles il a donné lieu dans la Haute-Loire pour fait de conscription, et faites des exemples sévères sur les officiers de gendarmerie et de recrutement qui abusent de la conscription. Le sieur..... sera remplacé dans le Tarn, où il a été envoyé depuis.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18018. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Rambouillet, 10 août 1811.

Faites paraître tous les jours un petit bulletin du mouvement des escadres de Toulon, d'Anvers, de Lorient, de Brest, de manière à encourager les marins qui sortent, sans cependant faire connaître nos forces.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18019. — AU BARON DE LA BOUILLERIE,

TRÉSORIER GÉNÉRAL DU DOMAINE EXTRAORDINAIRE, A PARIS.

Rambouillet, 10 août 1811.

Je ne signe point le projet de décret que vous m'avez présenté; je désire avant que les comptes des 250,000 francs (chapitre VII) soient terminés. Lors donc qu'il sera prouvé qu'il n'y a plus rien à imputer pour dépenses accidentelles pour 1810, vous m'en rendrez compte, et je prendrai un décret qui portera l'annulation du surplus du crédit;

mais j'approuve que vous portiez à ce chapitre les trois sommes qui seront portées dans le décret.

Quant aux 2,241,000 francs accordés pour dots aux militaires mariés, vous auriez dû envoyer l'argent en comptes courants chez les receveurs et payeurs, et ne les compter que lorsque les payements seraient faits et lorsque vous auriez toutes les pièces. Toute autre marche est irrégulière; il faut donc que vous ayez non-seulement les reçus du Domaine, mais l'emploi des fonds et les noms des militaires qui se trouvent dotés en conséquence.

Je trouve, au chapitre IV, une somme de 1,500 francs au sieur Tournus, chef de bureau des monnaies au trésor impérial. Cette somme ne devrait pas être portée à ce chapitre, mais au chapitre II, aux frais de négociation ou conversion de monnaies, aux frais de service des receveurs ou frais de diverses natures.

Vous n'avez point le droit d'empiéter d'une année sur l'autre. Vous n'auriez point dû le faire sans m'en rendre compte, pour que je vous ouvrisse un nouveau crédit; mais, une fois que cela est fait, il faut le porter comme surplus. Ce n'est pas une chose régulière, mais qui se régularise à la fin de l'exercice. Il est probable que tout le crédit du chapitre VII ne sera pas nécessaire; alors on prendra donc à la fin de l'année pour les autres chapitres, si cela est nécessaire.

Vous portez 4,000 francs pour les essayeurs de la Monnaie de Paris; cela ne regarde pas le chapitre IV.

En ôtant les deux premiers articles, l'état B me paraît en règle; mais c'est autant que vous avez les pièces justificatives de 2,285,600 francs pour les dots de militaires. Il est nécessaire de savoir si les 48,000 francs qui restent à payer seront nécessaires. Je suppose que vous avez des reçus des conseils d'administration pour les 250,000 francs des corps du Brabant et de la Zeeland. Je vous renvoie donc toutes les pièces, afin de régulariser tout cela.

Au fait, voici la situation de 1810 :

Les crédits que j'ai accordés étaient de 20,379,000 francs; au 30 juin il vous restait encore 10,554,000 francs à payer. Il est nécessaire que vous effectuiez ces payements. Après avoir payé les 6 millions pour la restauration du palais de Versailles, les 2,300,000 francs pour remboursement au trésor de la Couronne, les 1,700,000 francs pour achat de domaines, il ne restera plus que 23,000 francs pour le chapitre V, 200,000 francs pour le chapitre VI et 250,000 francs pour le chapitre VII, c'est-à-dire 473,000 francs, et il restera à discuter la partie de ces sommes qui est due et celle qui n'est pas due; ce qui permettra de couvrir par un décret toute la dépense de 1810.

Je nommerai une commission pour recevoir votre compte.

Le chapitre IV sera couvert par un décret de moi pour la partie qu'il est inutile que personne connaisse. Le service de 1810 se trouverait entièrement terminé.

Dans le budget 1812, tâchez d'économiser sur les dépenses des chapitres Ier, II et III de 1811, afin de pouvoir en 1812 diminuer de beaucoup les crédits pour dépenses imprévues, frais de missions, frais de négociations, de conversion de monnaies, transport de fonds, frais de service des receveurs, etc.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18020. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 11 août 1811.

Il est nécessaire que pour les chevau-légers vous régliez les dimensions de la lance, tant du bois que du fer, afin que l'artillerie ne s'y trompe plus comme elle l'a fait pour les chevau-légers hollandais. Il est nécessaire que vous fassiez imprimer mon instruction sur l'exercice de la lance; que vous demandiez au 1er régiment de lanciers, qui est en Andalousie, et au régiment de la Garde, qui est à Paris, un certain nombre d'instructeurs pour être envoyés aux différents régiments. Je suppose que vous avez demandé des hommes pour former le premier régiment de chevau-légers, qui est à Sedan.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18021. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 11 août 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je désire que vous me fassiez un rapport sur les quatre régiments étrangers. Le premier est celui de la Tour d'Auvergne, le deuxième celui d'Isembourg, le troisième le régiment irlandais, et le quatrième celui de Prusse. Quels sont les quatre colonels et les majors qui commandent ces régiments? Où sont-ils? Quels sont les chefs de bataillon, capitaines et lieutenants? Indiquez-moi de quelle nation est chacun, et joignez-y des renseignements sur leurs services, afin que je connaisse bien la composition de ces régiments. Tous les officiers français qui ont servi en Autriche et en Prusse et que je rappelle, tous ceux qui ont émigré, tous ceux enfin qui n'ont pas fait leur avancement dans l'armée française, pour-

ront être employés dans ces régiments, où il y aura un tour d'avancement distinct de celui de la ligne; car vous ne devez pas perdre de vue le principe que ces officiers ne doivent pas avoir d'avancement dans la ligne, et que, s'il y a jamais quelque exception, ce ne peut être qu'en vertu d'un décret spécial de moi et d'après un rapport particulier sur chaque individu, où vous m'aurez bien fait connaître ce dont il s'agit et les services de l'officier.

Il faut porter le régiment irlandais et le régiment de Prusse, chacun à cinq bataillons, comme les régiments français. Aussitôt qu'il sera possible, vous ferez revenir de l'armée de Portugal les bataillons de Prusse et d'Irlande qui s'y trouvent. Les régiments de la Tour d'Auvergne et d'Isembourg sont destinés à garder la Toscane et l'Italie, et en conséquence, vous devez veiller à ce qu'on n'y envoie pas d'Autrichiens. Au contraire le 3e et le 4e régiment, que je destine à garder la Hollande, pourront recevoir les Autrichiens. Mais il est convenable qu'il y ait un bon nombre d'officiers et sous-officiers français parlant allemand.

Écrivez au duc de Tarente de faire venir le plus tôt possible le bataillon Valaisan sur Cette, où l'on verra à le réorganiser.

Qu'est-ce que les chasseurs français dont le dépôt est à Lille? Où ont servi ces hommes? Que pourrait-on en faire?

La légion hanovrienne, celle du Midi, ont été dissoutes; les tirailleurs corses et du Pô sont également dissous; ainsi il n'y aura plus de corps irréguliers. Je ne parle pas des huit bataillons de la légion de la Vistule, des régiments espagnols, de la légion portugaise. Le bataillon romain est composé de déserteurs; pourrait-on le faire passer en France?

Il faut achever d'organiser le 32e léger. Donnez ordre de faire revenir de Catalogne les portions de ce régiment qui s'y trouvent, afin de réunir les trois bataillons et de pouvoir, aussitôt qu'il sera possible, former le 4e et le 5e bataillon. Ce régiment est mal placé à Toulon; comme je veux le composer d'Italiens, on placera le dépôt à Avignon. Les dépôts du 16e et du 29e, qui sont des dépôts français, sont suffisants à Toulon. Faites-moi un rapport particulier sur le 29e léger. Il faudrait compléter ce régiment : le 3e et le 4e bataillon le seront à l'île de Ré; mais le 1er et le 2e sont encore loin d'être complets. Quelle est leur situation et qu'attend-on des garnisons de l'île de France et de Saint-Domingue? Envoyez à Belle-Ile le cadre du 5e bataillon du 29e de ligne. Il prendra 500 hommes, en ayant soin de ne prendre aucun Breton ni Normand. Ces hommes, il les recevra des conscrits à mesure qu'ils arriveront; il les habillera et les instruira.

Enfin il faut organiser le 28e de chasseurs et le porter à 1,000 hommes et à 8 ou 900 chevaux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18022. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Rambouillet, 12 août 1811.

Mon Cousin, je vous renvoie votre projet sur l'Ordre de l'Union. J'en ai supprimé ce qui regarde les Français. Je désire que le nombre des commandeurs soit porté à 500 et celui des chevaliers à 5,000. Cela donnera les moyens de soulager la Légion d'honneur, qui sans cela s'accroîtra à l'infini.

Il faudrait aussi changer quelque chose à la plaque, qui a la même forme que l'aigle de la Légion d'honneur. La réunion consiste dans la réunion de la Hollande, des villes hanséatiques, de Rome et de la Toscane. Si l'on pouvait faire entrer dans la décoration quelque signe qui rappelât ces trois grandes réunions, cela serait d'un bon effet : l'aigle pourrait soutenir le médaillon, par exemple. Enfin il faut imaginer une autre plaque que l'aigle seul, qui forme la Légion d'honneur.

Le nombre des départements réunis est, je crois, de 19, en y comprenant ceux de la Toscane et de Rome. Il est probable que le Piémont et Gênes seraient bien aises de trouver quelques souvenirs là-dedans.

On pourrait dire dans le préambule que les services rendus aux anciens souverains sont récompensés comme ceux rendus à nous-même ; ce qui donnera lieu à des chefs de vieilles familles de se croire des droits à cet Ordre, chose qui est politique et convenable. Cela se rattacherait même à des services rendus à l'ancienne France. Retravaillez donc ce projet et faites de nouvelles recherches pour un nouveau modèle.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

18023. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Rambouillet, 12 août 1811.

Les péniches anglaises nous harcèlent partout. Il faut que tous les bâtiments de la flottille du Nord aient des péniches ; j'en avais attaché

à tous les bâtiments de cette flottille; mais mes ordres ne s'exécutent pas; de sorte que les Anglais vont où nous ne pouvons aller. Il faut qu'indépendamment de son canot chaque canonnière ait sa péniche pouvant porter 40 hommes et une pièce de canon. La négligence de ces détails nous fait éprouver des pertes. Il n'y a pas le soin et l'habileté convenables dans cette direction. J'ai une grande quantité de péniches qui pourrissent à Anvers et qui seraient fort utiles là.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18024. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Rambouillet, 13 août 1811.

Monsieur le Comte Mollien, je vois dans les comptes du trésor de 1810 qu'il y a deux pensions montant à 157 francs, dont les titulaires auraient eu cent un ans en 1810; qu'il y a près de 5,000 pensionnaires, hommes et femmes, ayant plus de quatre-vingts ans, et 375 ayant plus de quatre-vingt-dix ans. Je désire que vous fassiez dresser l'état nominatif de ces pensionnaires par départements, afin de faire vérifier s'il n'y a point d'abus.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18025. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Rambouillet, 13 août 1811.

Monsieur le Comte Mollien, je désirerais beaucoup avoir des idées précises sur la solde des armées d'Espagne. Vous m'annoncez là-dessus un travail que j'attends avec impatience. Je viens d'ordonner l'envoi d'un huitième convoi de fonds qui partira au commencement de septembre. Je désire en faire partir un neuvième de 4 millions, qui partira dans les premiers jours d'octobre. Il sera nécessaire de coordonner cela avec les budgets de 1810 et de 1811. Une partie des fonds que j'envoie en Espagne sont destinés à l'armée du Centre et servent à payer les troupes de la Confédération auxquelles les princes doivent envoyer des fonds. La division italienne qui est en Espagne et celle qui va y entrer reçoivent des fonds du trésor d'Italie. J'ai besoin d'avoir là-dessus des explications claires.

Je vois dans les derniers états de la balance du trésor que vous m'avez remis qu'il était dû à la guerre, au 1er juillet, 15 millions sur l'exercice 1810. Je suppose que, sur ces 15 millions, les 10 millions pour supplément de solde de l'armée d'Espagne sont entiers. Dans le

livret des finances de juillet 1811, je vois qu'il n'y avait de dépensés sur 1811, pour la solde des armées d'Espagne et de Portugal, que 12,700,000 fr. Je remarque par occasion dans ce livret, état n° 9, que vous avez dépensé 2,300,000 francs pour la solde de l'Illyrie et 400,000 francs pour la Dalmatie : mais la Dalmatie et l'Illyrie sont la même chose. Je vois 400,000 francs pour Naples : je ne connais pas cette dépense.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18026. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 13 août 1811.

Donnez ordre au premier inspecteur d'artillerie de partir demain pour se rendre en toute diligence à Toulon. Il visitera les batteries de Toulon et de la rade des îles d'Hyères. Il donnera les ordres qui pourraient être nécessaires pour chasser, s'il est possible, et nuire aux Anglais qui mouillent dans la rade d'Hyères. Donnez ordre également à deux chefs de bataillon d'artillerie, avec deux capitaines, de passer dans les îles de Porquerolles et Port-Cros, où les deux chefs de bataillon prendront le commandement de l'artillerie.

Vous autoriserez le premier inspecteur à faire faire les dépenses nécessaires, et vous mettrez à sa disposition, chez le directeur, une somme soit pour réparations ou constructions d'artillerie, soit pour toute autre chose y relative.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18027. — A M. GAUDIN, DUC DE GAETE,
MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Saint-Cloud, 14 août 1811.

Votre lettre sur la situation de la caisse d'amortissement m'a porté à lire les pièces relatives aux comptes de cette caisse qui sont imprimés dans les comptes des finances de cette année. J'y vois que la caisse d'amortissement, comme caisse d'amortissement proprement dite, doit représenter 32 millions, qu'elle représente en effet par une inscription de 1,600,000 francs de rente. J'y vois que, comme caisse de garantie, elle doit représenter 247 millions; mais que, sur ces 247 millions, 149 millions sont pour les cautionnements, c'est-à-dire ne sont point remboursables; l'intérêt n'est qu'à 4 pour 100. Sur

cela le trésor lui doit 86 millions; elle a 42 millions de rente sur le grand-livre; il n'y a donc que 95 millions qui, étant exigibles, constituent son dû.

Elle représente pour les 95 millions 65 millions de domaines et 30 millions d'argent, ou effets valant de l'argent, qui feraient 95 millions. La caisse représente aussi 7 millions pour intérêts de cautionnements dus par le trésor en 1809 et 1810. Avez-vous porté ces deux sommes sur les budgets de 1809 et 1810? Elle réclame encore 24 millions pour pareille somme de domaines au delà des Alpes (loi du 3 février). Est-ce que je ne lui ai rien donné en place pour cet objet? Ces deux explications me sont nécessaires.

La caisse doit représenter 61 millions comme caisse de dépôt; mais une partie de cette somme n'est point exigible, telle par exemple que le fonds de retraite : elle ne doit que l'intérêt.

La caisse représente, pour faire face à ces 61 millions, une somme de 61 millions en argent comptant ou de produit de ventes de domaines qui doivent rentrer promptement. Une somme de 6 millions seule est en rente évaluée au pair; mais, comme une somme plus forte est due aussi en rentes et n'est pas remboursable, elle ne peut pas être une occasion de déficit.

Les comptes ainsi présentés me paraissent extrêmement clairs. Rapportez-moi le plus tôt possible les comptes de la caisse d'amortissement arrêtés au 1er juillet, faits de la même manière. 30 millions, sur les 87 millions que le trésor lui doit, doivent s'y trouver compris. Que le directeur fasse toutes les recherches et réunisse tous les renseignements sur ces 61 millions de biens, sur ce qu'il en retirera, sur l'époque des ventes, etc.

Aussitôt que vous m'aurez remis ces renseignements avec les besoins de la caisse, mois par mois, année par année, on créera des bons portant 4 ou 5 pour 100 d'intérêt, qui mettront la caisse d'amortissement au-dessus de ses besoins, sans qu'elle aliène directement ou indirectement son 5 pour 100. En effet, ses 5 pour 100 lui rendent 6 1/2 pour 100 : elle peut émettre des bons à 4 pour 100.

Dans la situation actuelle de la place, on préfère des billets à 4 pour 100, remboursables dans deux, trois ou quatre ans, à des 5 pour 100 qui ne sont point remboursables, quoiqu'ils rendent 6 pour 100, parce qu'on n'est pas certain de ce qu'on retirera du capital au moment où l'on voudra y rentrer. Je pense donc que la caisse d'amortissement doit profiter de ces bénéfices, si ce n'est pour en faire un commerce, au moins pour ses besoins.

Ce serait effectivement une bonne spéculation que d'émettre des

bons remboursables à un an ou deux ans qu'elle rembourserait par d'autres bons, et d'acheter des 5 pour 100 qui lui donneraient constamment une bonification au moins de 1 et 1/2 pour 100 et qui auraient l'avantage de satisfaire aux besoins du public.

Je vois que vous avez 3,653,000 francs disponibles au 1er avril sur votre budget pour 1810. Je suppose que les 3 millions pour intérêt des cautionnements y sont compris; mais je ne trouve rien en 1809 que 200,000 francs, ce qui me fait supposer que cette année on n'a point compris l'intérêt des cautionnements.

Il sera nécessaire également que, dans le rapport que vous me ferez sur cet objet, vous m'indiquiez l'époque où tous les bons en émission sont remboursables.

Contre les 6,600,000 francs de girofle, j'avais ordonné qu'on émît 6,600,000 francs de bons du syndicat de Hollande, qui, rendant 5 pour 100, sont comme de l'argent. Faites-moi connaître si ces bons ont été émis. Dès lors ils doivent entrer dans l'avoir de la caisse.

Le but de ce travail est de me proposer l'émission de 20 millions de bons remboursables en dix-huit mois ou deux ans, portant le même intérêt que les derniers, l'intérêt payable deux fois l'an, avec lesquels la caisse d'amortissement pourvoira à tous ses besoins.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18028. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 14 août 1811.

Vous avez dû donner l'ordre au premier inspecteur général de l'artillerie de partir pour aller inspecter l'artillerie des côtes de Provence et spécialement des îles d'Hyères.

Je crains que les Anglais ne veuillent établir leur mouillage dans la rade pour surveiller les mouvements de l'escadre de Toulon. Déjà l'on me rend compte qu'au commencement de ce mois ils y ont mouillé. La mission du général de la Riboisière n'en est pas moins nécessaire. Les Anglais peuvent aller à leur but de deux manières, ou en s'emparant des îles de Porquerolles et de Port-Cros, ou sans s'emparer ni de l'une ni de l'autre de ces îles. Je suppose le cas où ils voudraient s'établir dans la rade sans s'emparer des îles : il me paraît indispensable d'établir à Brégançon, à Porquerolles, à Port-Cros, à la presqu'île de Giens et sur tous les points de la plage, des mortiers à plaque tirant à 2,000 toises, et des pièces de 36 tirant des

obus à la distance de 2,300 toises sous l'angle de 45 degrés. En jetant de ces points des obus à 2,300 toises, je crois qu'on atteindrait tous les points de la rade et que l'on empêcherait l'ennemi d'y mouiller. Si, à l'arrivée du premier inspecteur général, l'ennemi est encore mouillé dans la rade, vous lui ordonnerez de faire des dispositions pour faire tirer des différents points à la fois sur l'ennemi et pour l'incommoder, de manière à lui faire quitter son mouillage et à lui faire prendre le large. Si à l'arrivée du général de la Riboisière l'ennemi a pris le large, on n'en fera pas moins des dispositions pour que des mortiers à plaques et des pièces de 36 soient placés de manière à tirer, la première fois que l'ennemi se présentera, de tous les points à la fois, des obus avec les pièces de 36 et des bombes avec les mortiers à plaque, de façon à leur en faire passer l'envie.

Il faut tirer de toutes les batteries à la fois; sans quoi ils se retireront de l'une sur l'autre. C'est donc un système à établir et une instruction à donner.

Il doit y avoir à Toulon, soit de la marine, soit de la guerre, des mortiers à plaque et des pièces de 36. Il ne manque point d'obus ni de bombes. Il me semble que j'avais ordonné qu'on établît de fortes batteries de pièces de 36 et de mortiers à plaque.

Dans tous les cas, l'inspecteur général parcourra les trois îles de Porquerolles, de Port-Cros et du Levant, visitera les batteries, les fera augmenter et mettre en état; il fera placer les mortiers à plaque et pièces de 36 nécessaires; il s'entendra avec les ingénieurs et fera pousser les travaux. Vous lui recommanderez de prendre connaissance, avant de partir, de la situation de ces îles et des travaux du génie. Il visitera l'île du Levant, que je veux également faire occuper par des ouvrages qui soient le plus près possible de Porquerolles, afin d'être maître de communiquer du fort de Man au fort Manpertuis, qui ne sont qu'à 300 toises de distance.

J'attache la plus grande importance à ce que l'ennemi ne reste pas dans la rade d'Hyères, et à ce que ces îles soient mises à l'abri de toute attaque et de toute insulte de la part des ennemis. Le général la Riboisière restera de ce côté jusqu'à ce que la défense de la rade soit parfaitement établie, et qu'il soit persuadé qu'il est impossible à l'ennemi de mouiller tranquillement dans aucun point de la rade.

Vous donnerez la même instruction au général Dumuy et au directeur de l'artillerie, en ce qui les concerne, pour que, de leur côté, ils donnent tous les ordres nécessaires pour seconder la mission du général la Riboisière et assurer la défense des îles.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18029. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 14 août 1811.

i reçu les projets sur l'île de Goeree. Je désire que vous me ttiez le plan de l'île avec le plan des fortifications qui sont vis-à-Villemstad, afin que je puisse juger de l'ensemble. Faites-moi aître si, moyennant ce fort, on peut abandonner toutes les batte-le l'île pour les renfermer dans le fort. Ce ne sera que quand ii reçu ces renseignements que je donnerai une décision. Il res-à asseoir la défense de l'île de Schouwen; ce sera un sujet de ssion pour le conseil de novembre.

désire avoir un rapport sur les tours qu'on a commencées cette e sur les côtes. Remettez-moi également des projets sur les îles ères. Vous me ferez connaître ce qui existe dans ce moment, ce y aura de fait à la fin de la campagne moyennant les fonds faits, 'on pourrait faire en augmentant les fonds, ce qu'il faudrait faire saisir ces îles avec une main de fer.

y a des îles en avant de Porquerolles et de Port-Cros qu'on n'a ccupées. Pourquoi ne les a-t-on pas occupées? Y a-t-il de l'eau? l été question de les occuper? Les Anglais ne s'y sont-ils jamais is? Que faudrait-il faire pour les occuper? Le premier inspecteur nie peut inviter l'amiral Ganteaume à se rendre au conseil du lorsqu'on discutera tout cela.

s forces de Toulon devenant très-considérables, et l'ennemi ne nt pas les bloquer pendant l'hiver, il est à craindre qu'il ne lisse dans les îles d'Hyères que nous n'avons pas occupées, pour ser son mouillage, et qu'il fasse de ces îles un point de contre-pour toute la côte de Provence, ou qu'il ne s'empare même es importantes de Porquerolles et Port-Cros. Mon intention est d'y faire toutes les dépenses nécessaires.

rès la minute. Archives de l'Empire.

18030. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 14 août 1811.

vous envoie une lettre du prince d'Eckmühl sur cette malheu-affaire des quatre canonnières[1]. Il faut être bien peu habile

quatre canonnières françaises étaient sous les ordres du lieutenant Van n. Cet officier quitta le 2 août le mouillage du Krug, sur les côtes de la

pour aller passer la nuit dans une île. Il paraît que le commandant était un Hollandais. On dit qu'on s'est mal battu. Il me tarde bien d'apprendre qui était dessus, et si ce sont des chaloupes canonnières ou des bateaux canonniers.

Ces opérations auraient dû être faites avec des péniches, les canonnières les soutenant. Ce qui est le plus important, c'est d'éloigner les Hollandais et de mettre des aspirants français. On formera ainsi une pépinière de jeunes gens pleins d'intelligence et d'ardeur : on ne s'en sert pas assez. Donnez ordre que ces péniches soient commandées par des aspirants de 1re classe, ayant sous leurs ordres des aspirants de 2e classe. Le commandant de la flottille de l'Ems ne me paraît pas digne d'un commandement aussi important. Il faut établir les relations des commandants de la marine avec les commandants de terre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18031. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 14 août 1811.

Je vois par votre dernière lettre qu'une frégate construite exprès ne porterait que 112 chevaux et coûterait 800,000 francs; qu'une écurie comme celles de Toulon coûterait 200,000 francs et ne porterait que 46 chevaux; ainsi avec 800,000 francs on construirait quatre de ces écuries qui porteraient 184 chevaux.

Une prame comme celles de Boulogne coûte 100,000 francs et porte 50 chevaux. Ainsi avec les 800,000 francs on construirait huit prames qui porteraient 400 chevaux. Avec les 200,000 francs que coûte une écurie je ferais deux prames qui porteraient 100 chevaux. L'armement de la prame la rendrait supérieure à un cutter, à un brick, et la mettrait même en état de tenir tête à une frégate.

Quelle artillerie pourrait porter la frégate installée en écurie? A quoi ressemble une écurie comme celles de Toulon? Peut-elle être comparée à une corvette comme *la Diligente?* Quelle artillerie porterait-elle? Indépendamment des chevaux, combien d'hommes porterait-elle? En donnant aux prames de Boulogne trois ou quelques pieds d'eau de plus, cela n'augmente pas sensiblement leur prix, et cependant elles pourraient porter 150 chevaux. Elles ont une batterie de quatorze pièces de canon. Pourquoi ne s'en tient-on pas à ces

mer du Nord, et se dirigea sur l'île de Norderney; il se laissa surprendre dans le port de cette île par la flotte anglaise, qui, après une demi-heure de combat, captura les bâtiments français.

prames? Alors les 6,000 chevaux seraient portés par soixante prames, qui coûteraient 6 millions. Soixante prames dans l'Escaut seraient une ligne d'embossage du plus grand résultat. Cette question ne me paraît donc pas encore approfondie; j'attendrai un nouveau mémoire là-dessus.

1° Anvers. — S'il y a à Rotterdam deux bâtiments de 900 tonneaux, je pense qu'il est utile de les louer ou de les acheter et de les faire venir à Anvers. Cela fera du bruit, et ces bâtiments, s'ils durent cinq ou six ans et qu'ils marchent bien, nous seront toujours utiles, soit comme hôpital et poudrière dans l'expédition, soit même dans l'Escaut comme hôpital pour la flotte; car il serait d'un bon principe de garder pendant l'été les malades au milieu de l'Escaut; ils seraient plus sainement qu'à Saint-Bernard même.

2° Boulogne. — Je désire que vous ordonniez à la marine à Boulogne de prendre une des canonnières et un des bateaux canonniers qui ne sont pas destinés à être armés; en les installant comme écuries et y mettant le plus de chevaux possible. Vous ferez observer que ces bâtiments ne doivent pas aller en rade et ne doivent servir qu'au transport. L'expérience fera connaître ce que cela coûtera et comment on installera ces bâtiments. Abandonnez cela aux ingénieurs et à l'administration du port. Il faut seulement que cela soit fait en septembre, afin qu'en passant à Boulogne je puisse voir ces écuries avec leurs chevaux.

Quant aux vingt-trois péniches, je désire que vous en fassiez faire trois modèles : petites, moyennes et grandes. Les petites porteront 30 à 40 hommes; les moyennes, de 40 à 50 hommes; les grandes, de 50 à 60 hommes; le tout indépendamment de l'équipage. Il faut que ces péniches soient le plus légères possible; elles ne porteront qu'une pièce de canon et seront construites avec du bois sec. Recommandez qu'elles soient faites avec le plus grand soin. L'expérience fera voir laquelle de ces trois espèces de péniches il faut préférer. Je ne suis pas d'opinion de faire construire de nouvelles prames à Boulogne. Ces bâtiments sont trop considérables pour la flottille de Boulogne.

3° Cherbourg. — Si le 3e arrondissement maritime ne peut envoyer que trois canonnières, qu'il n'en envoie que trois; Boulogne en enverra douze au lieu de six. Il faut que l'équipage de la flottille qui est à Cherbourg aille à Boulogne prendre ces douze canonnières.

Je vous ai mandé qu'il y avait des bâtiments de 4, 5, 6 et 700 tonneaux dans les petits ports de la Manche; ces bâtiments pourraient être achetés dès ce moment. Leur réunion à Cherbourg ferait un

grand effet, puisque, avec les cinq que j'ai, cela ferait quinze gros bâtiments. Quant au prix, il faut traiter de manière à mettre une partie sur le budget de cette année et une partie sur le budget de l'année prochaine.

Mon intention est que les bâtiments de transport des flottilles de l'Escaut, de Toulon, de Cherbourg, de Boulogne, soient armés. Je vous ai demandé un projet pour l'armement des flûtes de 600 tonneaux, gabares et écuries. Il faut que chacune puisse se battre contre un bâtiment de guerre de sa force, surtout lorsque, par circonstance, il y aura des hommes à bord.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18032. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 14 août 1811.

Je crois nécessaire d'avoir un petit établissement à Delfzyl. Il faudrait avoir là, comme bâtiment stationnaire, une grosse corvette bonne marcheuse et un bon brick, et outre cela les chaloupes canonnières et bateaux canonniers, avec une dizaine de péniches, sans équipage ni garnison. Il faudrait avoir aussi là un petit atelier pour réparer ces bâtiments et leur fournir des vivres. Il faudrait que tout cela fût français.

En général, il faut insensiblement éloigner les Hollandais qui sont à Venise, en Illyrie, à Lorient, à Brest, à Cherbourg, à Boulogne, à Anvers, et insensiblement remplacer tout cela par des Français. La prudence le veut ainsi; car, dans des moments douteux, nous nous trouverions mal de n'avoir pas pris cette précaution.

Faites en sorte que, lorsque j'arriverai à Boulogne, je ne voie que des jeunes gens sur les bâtiments; pas de patrons, etc., à moins que ce ne soit sur les prames, sur les canonnières commandantes ou parmi les officiers de l'équipage.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18033. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 15 août 1811.

Je vois dans *le Moniteur*[1] un décret rendu au Conseil d'État sur votre rapport et dans lequel vous parlez d'otages. Je ne connais pas

[1] *Moniteur* du 15 août 1811.

d'otages ; tout est prisonnier de guerre. Les Anglais voyageant qu'on a arrêtés au commencement de la guerre sont prisonniers de guerre. Je ne sais où vous avez été chercher qu'ils sont otages.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18034. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 15 août 1811.

Je vous avais chargé de suivre les affaires relatives à l'Irlande. Je n'en entends plus parler.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18035. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Saint-Cloud, 16 août 1811.

Monsieur le Comte Mollien, je vous renvoie votre rapport du 14 août et l'état qui y était joint. Je désire d'abord que vous mettiez à cet état le véritable titre : *État général des fonds (y compris le huitième convoi considéré comme parti) qui ont été fournis par le trésor à l'armée d'Espagne pour les payements des dépenses de cette armée, depuis le* 1er *janvier* 1810 *jusqu'au* 1er *septembre* 1811, *jour du départ du huitième convoi.* Il me semble que ce titre est plus exact que celui que vous avez mis. Je ne vois pas pourquoi vous comprenez dans votre état les 1,783,000 francs de septembre, les 2 millions d'octobre, les 2 millions de novembre et les 4 millions de décembre : ces mois sont encore à arriver. Je vois que vous n'avez à Perpignan que 600,000 francs; mais depuis j'ai ordonné deux envois en Catalogne, qui doivent porter à 2 millions ce que vous avez à Perpignan. Enfin je ne vois pas comment vous pensez avoir dépensé tant d'argent, lorsqu'une partie des huit premiers convois se trouve avoir été employée en avances pour solder les alliés. Ces états ne me paraissent donc pas encore assez nets. Il me semble que la véritable marche serait de faire connaître tous les envois, date par date, depuis le 1er janvier 1810. Alors les huit convois s'y trouveront dans leur ordre, et les envois en Catalogne s'y trouveront également. Faites-moi donc un état en forme de journal. Le vrai seul est bon et porte avec soi conviction. Je vous prie de me renvoyer cet état le plus tôt possible, car cela m'intéresse beaucoup pour mettre de l'ordre dans toutes mes affaires.

Vous aurez reçu par le major général le détail du huitième convoi.

Je viens d'ordonner la formation d'un neuvième, qui partira dans les premiers jours d'octobre. Il se composera de 4 millions, dont moitié en argent et moitié en bons; mais j'attendrai pour en faire la distribution que vous m'ayez rendu rectifié l'état que je vous renvoie. Le maréchal duc d'Istrie avait ordonné une violation de caisse de 400,000 francs; faites-moi connaître comment cet argent vous appartenait. Il faudrait le faire entrer dans la composition d'un convoi sans faire double emploi.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18036. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Saint-Cloud, 16 août 1811.

Monsieur le Comte Bigot de Préameneu, des vicaires apostoliques exercent dans différentes parties de l'Empire, notamment à Bois-le-Duc. Présentez-moi un projet de décret à rendre au Conseil d'État pour que ces vicaires aient à cesser sur-le-champ toutes fonctions et même à s'éloigner. Ils seront remplacés dans le gouvernement des catholiques de ces pays par des vicaires nommés par moi. Consultez là-dessus les évêques du concile; voyez quelle est la manière légale d'arranger cette affaire, et posez bien la question. Je ferais plutôt fermer les églises d'Amsterdam et du Brabant hollandais que de souffrir des vicaires apostoliques. Il me paraîtrait, en effet, préférable de n'avoir pas de culte en ces pays à en avoir un dirigé par des agents du Pape, sans l'intermédiaire de l'évêché. Faites comprendre en même temps aux évêques de quel scandale serait cette affaire dans des départements protestants, où tout récemment encore le culte n'avait qu'un exercice toléré.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

18037. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Saint-Cloud, 16 août 1811.

Monsieur le Comte Bigot de Préameneu, la députation qui se rendra à Savone sera composée de l'archevêque de Tours, du patriarche de Venise, de l'évêque de Nantes, de l'archevêque de Malines, de l'évêque de Feltre et de l'évêque de Plaisance. Réunissez ces six évêques pour les prévenir de se tenir prêts à partir.

Discutez avec eux ces questions : 1° comment le Pape doit-il donner son approbation au décret du concile? 2° le décret du concile comprendra tous les évêchés de l'Empire, même l'évêché de Rome.

Toute réserve que le Pape ferait pour l'évêché de Rome, je ne l'accepterai ni n'y mettrai d'opposition; mais pour tout évêché autre que celui de Rome je ne pourrais en admettre : cela romprait l'unité de mon Empire. Bois-le-Duc, Münster, la Toscane, l'Illyrie, tous les évêchés environnant Rome, doivent être compris dans le décret, hors l'évêché de Rome. Mon intention n'est pas d'avoir à Rome un beaucoup plus grand nombre d'évêchés que dans les autres pays de mon Empire. Ainsi, non-seulement je ne reviendrai pas sur ceux qui sont supprimés, mais je suis dans l'intention de m'entendre avec le Pape pour en supprimer d'autres. En France il y a un évêque par 500,000 âmes; à Rome j'aurai un évêque pour 100,000 âmes; ce qui fera pour les deux départements 6 ou 7 évêchés. Le Pape n'a rien à voir aux limites temporelles de mes États. Tout pays qui se trouverait réuni à la France sera soumis au décret. L'Illyrie et Corfou sont compris dans ces principes. Si mes États acquéraient un accroissement du côté de l'Espagne ou d'un autre côté, ces pays s'y trouveraient compris de fait.

Ayez une conférence là-dessus aujourd'hui, et présentez-moi demain un projet d'instruction d'après ces bases, afin que la députation puisse partir au plus tard dans la journée du 18. Il paraît que l'on désire que les évêques partent avant les cardinaux ou en même temps.

Je vous renvoie votre rapport pour que vous le lisiez aux évêques députés et que vous preniez leur opinion.

Envoyez au Conseil d'État le projet de décret que vous m'avez soumis.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

18038. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 16 août 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, la marine s'occupe dans ce moment d'une opération dont le résultat serait de faire passer les frégates et peut-être les vaisseaux, depuis l'embouchure de la Charente jusque dans la Gironde, par le pertuis de Maumusson. L'ennemi peut vouloir s'y opposer; il est donc nécessaire de prendre aussitôt des mesures pour armer d'une manière convenable toutes les batteries de côte

depuis les abords du port de Rochefort jusque dans la Gironde. Vous recevrez un décret relatif à cet armement. Il est nécessaire que vous donniez des ordres pour que toutes les batteries soient armées au 10 septembre.

J'ai demandé un projet de défense pour l'île Madame; faites-le faire de manière que cette île puisse se défendre seule, dans la supposition que l'île d'Aix et même tout le littoral de Rochefort seraient pris.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18039. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 16 août 1811.

Monsieur le Comte Decrès, quel est le port qu'il faut préférer pour réunir mon escadre de l'Océan? Je ne vois à choisir qu'entre deux : Cherbourg ou Brest. Quel est celui de ces deux ports qui m'offre le plus de facilités pour faire une descente en Angleterre ou en Irlande? Quel est celui qui m'offre le plus de facilités pour appareiller pour l'Amérique et les Indes? Dix vaisseaux de guerre réunis à Cherbourg pourraient-ils appareiller tous les jours et jouer aux barres avec une escadre supérieure, comme le fait celle de Toulon? L'escadre que je réunirais se composerait des cinq vaisseaux de Lorient (à cet effet, je désirerais qu'un des vaisseaux qui sont en construction fût mis à l'eau et prêt à partir avant janvier), des deux vaisseaux de Brest (et, de même, je voudrais que l'ordre fût donné dans ce port pour que *l'Orion* fût mis à l'eau le plus tôt possible), enfin des quatre vaisseaux de Cherbourg, en y comprenant ceux qui sont sur le chantier; cela ferait donc une escadre de onze vaisseaux de guerre, qu'il serait facile de réunir à Brest ou à Cherbourg. Comme l'équinoxe arrive, il serait nécessaire de donner les instructions. Je désire donc que vous me rédigiez un mémoire sur cette question importante.

Il faudrait voir aussi toutes les frégates qu'il serait possible de tirer de Nantes, de Brest, de Saint-Malo, Cherbourg, le Havre, etc., pour les réunir à cette escadre.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18040. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 16 août 1811.

Monsieur le Comte Decrès, le colonel Deponthon me rend compte

que les marins et gens du pays sont dans l'opinion que les frégates peuvent passer par le pertuis de Maumusson et aller ensuite mouiller dans la rade du Verdon. Je désire qu'on y fasse passer aussitôt les trois frégates qui sont en rade, et que vous ordonniez sur-le-champ l'armement de la frégate *la Saale;* par ce moyen j'aurai quatre frégates dans la Gironde. Je désire également qu'on travaille avec la plus grande activité à *la Circé*, afin qu'elle puisse être mise à l'eau avant le 1er octobre. J'aurais donc alors cinq frégates dans la rade du Verdon. Cela étant ainsi, il devient nécessaire de mettre deux nouvelles frégates sur le chantier de Rochefort. Vous ne devez cependant regarder ceci que comme indication de ce qu'il y aurait à faire. J'attends, en définitive, le rapport que vous devez me faire à ce sujet, car, si les vaisseaux peuvent mouiller aux Saumonards, nous pourrons y avoir trois vaisseaux, et trois autres à l'île d'Aix; ce qui obligerait l'ennemi à avoir aussi six vaisseaux sur la rade des Basques. Mais probablement il ne voudra pas tenir un pareil nombre de vaisseaux mouillés; il préférera bloquer la rade extérieurement, avec la même croisière qu'il a devant Lorient, et tenir seulement des vaisseaux en observation. Je pense que, s'il est possible de mouiller aux Saumonards, il est nécessaire de s'occuper de l'armement de *l'Océan,* du *Foudroyant*, du *Triomphant,* du *Cassard* et du *Jemmapes,* qui, avec *le Régulus,* feront six vaisseaux. Il ne resterait dans le port que *le Patriote.*

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18041. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 16 août 1811.

Mon Cousin, je vous envoie une lettre d'un soldat de la garnison de Stettin. Il dit qu'il y a beaucoup de malades : j'ai cru que Stettin était en bon air. Damm, au contraire, est malsain. Faites vérifier cela. Ayez bien soin que mes troupes soient placées dans des lieux où elles n'aient point à craindre de maladies. Il vaut mieux donner la bataille la plus sanglante que de mettre ses troupes dans un lieu malsain. Souvenez-vous de ce qui est arrivé à la division Morand après la bataille de Wagram.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18042. — A M. GAUDIN, DUC DE GAETE,
MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Saint-Cloud, 17 août 1811.

Monsieur le Duc de Gaëte, je réponds à votre lettre du 14 août dernier. 5 millions sont affectés, sur les domaines qui se trouvent en Hollande, à la route d'Amsterdam à Anvers. Vous observez qu'il sera difficile de faire face à toutes les dotations; celle-là doit passer avant tout. Vous devez désigner sur-le-champ pour une valeur de 5 millions de biens que vous remettrez à la caisse d'amortissement, qui a l'habitude de ce genre d'affaires; elle les mettra aussitôt en vente, et elle en versera le produit dans la caisse des canaux. Vous aurez soin d'instruire de ces dispositions le ministre de l'intérieur, le directeur général des ponts et chaussées et le trésorier de la caisse des canaux. Il faut remarquer que ces 5 millions sont une somme fixe; en sorte que, si la somme provenant du résultat des enchères surpassait celle de 5 millions, il ne devrait cependant être versé que 5 millions à la caisse des canaux, et l'excédant appartiendrait au Domaine. Je crois qu'il suffira que vous fassiez mettre en vente des biens pour 200,000 francs de rente, sauf à y ajouter, si leur vente ne produisait pas les 5 millions.

Vous devez aussi fournir à la caisse des canaux 4 millions pour la route de Hambourg à Wesel et 8 millions pour le canal de la Seine à la Baltique. Mais, comme on n'a pas encore commencé les travaux du canal, il n'y a d'urgent que la réalisation des 4 millions pour la route. Faites faire sans retard la remise de biens de cette valeur à la caisse d'amortissement, qui les vendra et en versera également le produit dans la caisse des canaux. Il sera statué ultérieurement sur les 8 millions pour le canal. Ordonnez que ces opérations soient exécutées sans délai, afin que la caisse d'amortissement soit saisie de ces biens avant le 1er octobre, et qu'elle procède aussitôt à leur vente. Il est probable que, lorsqu'on liquidera définitivement l'arriéré de la dette de Hollande, on trouvera que toute la somme calculée à présent ne sera pas nécessaire.

Quant à la dotation du Sénat de 600,000 francs, il sera statué ultérieurement à cet égard.

Je vous renvoie votre rapport, parce qu'il s'y trouve des états. Ce qui importe dans ce moment, je le répète, ce sont les travaux des routes. La chaussée d'Amsterdam à Anvers rapprochera cette première ville de Paris de vingt-quatre heures, et celle de Hambourg à Wesel rapprochera Hambourg de Paris de quatre jours; cela assure

et consolide la réunion de ces pays à l'Empire, et c'est donc un objet de premier intérêt.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives des finances.

18043. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Saint-Cloud, 17 août 1811.

Monsieur le Comte Bigot de Préameneu, vous trouverez ci-jointe l'instruction signée de moi pour les évêques qui vont à Savone. Vous la leur remettrez en original, contre-signée par vous, et vous en garderez une copie.

Vous réunirez les cardinaux qui ont demandé à se rendre à Savone, et vous leur communiquerez les instructions que je donne aux évêques. Vous leur ferez connaître que, s'ils sont de l'opinion que le Pape doive arranger toutes les affaires, j'autorise leur voyage à Savone, et qu'ils peuvent partir incontinent; que je désire qu'arrivés à Savone ils n'écrivent à qui que ce soit et ne soient les intermédiaires d'aucune affaire auprès du Pape; que, si le Pape adhère au décret du concile, ils peuvent rester à Savone pour lui servir de conseil dans les affaires ultérieures et les arrangements qui suivront; que, si le Pape refuse son approbation, ils doivent retourner à Paris. Mettez cela par écrit et remettez-le-leur, signé de vous.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

A MM. LES ÉVÊQUES DÉPUTÉS PRÈS DU PAPE, A SAVONE.

Saint-Cloud, 17 août 1811.

Messieurs les Archevêques et Évêques de Tours, de Malines, de Venise, de Nantes, de Plaisance et de Feltre, nous vous avons nommés pour porter au Pape le décret du concile et lui en demander l'approbation. Cette approbation doit être pure et simple. Le décret s'étend sur tous les évêchés de l'Empire, dont Rome fait partie, et sur tous les évêchés de notre royaume d'Italie, dont Ancône, Urbino et Fermo font partie. Il comprend également la Hollande, Hambourg, Münster, le grand-duché de Berg, l'Illyrie et tous les pays réunis à la France ou qui y seraient réunis. Vous refuserez de recevoir l'approbation du Pape, si le Pape veut la donner avec des réserves, hormis celles qui regarderaient l'évêché de Rome, qui n'est point compris dans le décret. Nous n'admettrons non plus aucune constitution ni bulle desquelles il résulterait que le Pape referait en son nom

ce qu'a fait le concile. Nous avons déclaré que le Concordat a cessé d'être loi de l'Empire et du royaume; nous y avons été amené par la violation que le Pape en a faite pendant plusieurs années. Nous sommes rentré dans le droit commun des canons, qui confèrent au métropolitain le droit d'instituer les évêques. Nous rentrons donc dans le Concordat. Nous approuverons le décret du concile, à condition qu'il n'aura éprouvé ni modification, ni restriction, ni réserve quelconque, et qu'il sera purement et simplement accepté par Sa Sainteté; à défaut de quoi, vous déclarerez que nous sommes rentré dans l'ordre commun de l'Église; que l'institution canonique est dévolue au métropolitain sans l'intervention du Pape, comme il était d'usage avant le concordat de François Ier et de Léon X.

Aussitôt que Sa Sainteté aura approuvé le décret sans réserves ni modifications, nous nous entendrons pour la circonscription des diocèses de Rome et du Trasimène, de la Toscane, de Hambourg, de la Hollande, du duché de Berg et de l'Illyrie. Nous n'entendons pas conserver dans les départements de Rome et du Trasimène plus d'un évêché par 100,000 âmes de population. Dans le reste de la France il y a un évêque par 500,000 âmes. Vous pouvez d'ailleurs, si le Pape est disposé à faire cesser les querelles qui existent, lui faire connaître que nous sommes animé des mêmes principes qui nous ont dicté les instructions données aux évêques lors de leur dernière mission. Aussitôt que le Pape aura donné son approbation au décret, vous l'enverrez par estafette à notre ministre des cultes, et vous resterez à Savone jusqu'à nouvel ordre, pour servir de conseil au Pape dans les affaires ultérieures que nous aurions à traiter.

Si le Pape refuse l'approbation pure et simple du décret, vous lui déclarerez que les concordats ne sont plus lois de l'Empire et du royaume, lesquels rentrent dans le droit commun pour l'institution canonique des évêques, c'est-à-dire qu'il y sera pourvu par les synodes et par les métropolitains.

Nous comptons sur votre zèle pour la religion, pour notre service et le bien de votre pays. Ne montrez aucune faiblesse; n'acceptez rien que nous n'accepterions pas et qui serait contraire à la teneur des présentes, ce qui embarrasserait les affaires au lieu de les arranger et de les simplifier.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18044. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Saint-Cloud, 17 août 1811.

Monsieur le Comte Bigot Préameneu, pour rendre la députation ui se rend auprès du Pape plus solennelle, mon intention est d'en-oyer neuf évêques au lieu de six; à cet effet, les évêques de Paris, e Trèves et d'Évreux seront joints aux six autres.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

18045. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 17 août 1811.

Le corps d'observation de réserve de l'armée d'Espagne sera com-osé de quatre divisions. La première, qui se réunit à Pampelune, st commandée par le général Reille; la seconde, qui se réunit à urgos, par le général Caffarelli; la troisième, qui se réunit à Logroño, ar le général Souham; la quatrième est la division italienne, qui se éunit à Pampelune. Je suppose que la division italienne a ses admi-istrations et ses commissaires des guerres. Il faudra prendre à Madrid t à l'armée du Nord les commissaires des guerres et chefs de service écessaires pour les trois divisions françaises. Il y a tant d'employés l'administration en Espagne, qu'il ne doit pas être difficile de faire e travail.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18046. — AU LIEUTENANT-COLONEL DEPONTHON,
SECRÉTAIRE DU CABINET DE L'EMPEREUR, EN MISSION A ROCHEFORT.

Saint-Cloud, 17 août 1811.

Je reçois votre lettre en date du 14, avec les plans qui y sont oints. J'attache une grande importance à ce que mes frégates puissent e rendre dans la Gironde. J'ai ordonné la construction d'un fort au erdon. Je désire que vous apportiez les plus grands renseignements ur le cours de la Gironde et sur les positions que pourraient y prendre nes escadres. Vous trouverez ci-jointe une note du décret que j'ai ris pour l'armement des batteries de côte.

Mon intention est de placer trois vaisseaux aux Saumonards; il aut pour cela en renforcer les batteries. J'attends le rapport sur 'île d'Oleron, où vous me ferez connaître ce qu'il y reste à faire pour

que les bâtiments soient à l'abri. Avec les trois vaisseaux qui sont à l'île d'Aix, cela me fera deux divisions, chacune de six vaisseaux en rade, et obligera l'ennemi à tenir dans la rade des Basques un nombre au moins pareil de vaisseaux. On a objecté à ce projet que le courant des Saumonards est trop fort pour qu'on y puisse mouiller; j'ai ordonné en conséquence qu'une gabare y mouillât. Allez vous-même à bord de cette gabare et faites en sorte qu'on ne me fasse pas légèrement un rapport là-dessus. Rien n'empêche que dans le gros temps les trois vaisseaux qui seront aux Saumonards ne filent leurs câbles et n'aillent mouiller dans la rade des Trousses, puisque, même éloignés des batteries, ils n'auront rien à craindre de l'ennemi, qui ne peut les attaquer par un gros temps.

Vous verrez, à l'île d'Oleron et à l'île d'Aix, les dépôts de conscrits. Entrez dans les plus grands détails sur leur habillement, leur armement et leur composition. J'ai ordonné que toutes les compagnies fussent portées à 200 hommes pour désencombrer le dépôt de l'île de Ré. Vous verrez à Rochefort la situation des huit vaisseaux que j'y ai. Je suppose que les réparations pour leur armement ne seront pas trop considérables.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18047. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 août 1811.

Témoignez ma satisfaction au général Jarry pour le zèle, l'activité et la bonté qu'il a témoignés aux conscrits de l'île de Ré. Encouragez-le à continuer. Il serait nécessaire d'avoir à l'île d'Oleron un général de brigade qui fît la même chose et eût soin de ces jeunes gens.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18048. — ALLOCUTION DE L'EMPEREUR.

Palais des Tuileries, 18 août 1811.

A UNE DÉPUTATION DU DÉPARTEMENT DE LA LIPPE.

Messieurs les Députés du département de la Lippe, la ville de Münster appartenait à un souverain ecclésiastique : déplorable effet de l'ignorance et de la superstition! Vous étiez sans patrie. La Providence, qui a voulu que je rétablisse le trône de Charlemagne, vous a fait naturellement rentrer, avec la Hollande et les villes hanséa-

tiques, dans le sein de l'Empire. Du moment où vous êtes devenus Français, mon cœur ne fait pas de différence entre vous et les autres parties de mes États. Aussitôt que les circonstances me le permettront, j'éprouverai une vive satisfaction à me trouver au milieu de vous.

A UNE DÉPUTATION DES ILES IONIENNES.

Messieurs les Députés des îles Ioniennes, j'ai fait faire dans votre pays de grands travaux. J'y ai réuni un grand nombre de troupes et des munitions de toute espèce. Je ne regrette pas les dépenses que Corfou coûte à mon trésor; elle est la clef de l'Adriatique.

Je n'abandonnerai jamais les îles que la supériorité de l'ennemi sur mer a fait tomber en son pouvoir. Dans l'Inde, comme dans l'Amérique, comme dans la Méditerranée, tout ce qui est et a été Français le sera constamment. Conquis par l'ennemi, par les vicissitudes de la guerre, ils rentreront dans l'Empire par d'autres événements de la guerre ou par les stipulations de la paix. Je regarderais comme une tache ineffaçable à la gloire de mon règne de sanctionner jamais l'abandon d'un seul Français.

J'agrée les sentiments que vous m'exprimez.

Extrait du *Moniteur* du 19 août 1811.

18049. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 19 août 1811.

Mon Cousin, on se trouve tous les jours embarrassé pour les titres des Romains et des habitants des départements de la Lippe, du Hanovre et de Hambourg. Je désire que vous me présentiez sans délai un projet sur cet objet. Je pense qu'il n'y a aucune utilité à mécontenter toute la noblesse des pays nouvellement réunis; il paraît plus simple de la reconstituer et d'obliger ceux qui ont des titres à en solliciter la confirmation. On déterminerait leurs armoiries, leurs livrées, leurs titres, et, par là, ceux de prince et de duc ne seraient plus si communs. Cette disposition pourrait être appliquée aux nobles toscans. Gênes, le Piémont et la Hollande ont été révolutionnés; ils continueront de suivre nos principes.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

18050. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 19 août 1811.

Faites-moi connaître quel jour mes troupes pourront s'embarquer à Cherbourg. Quand tous les bâtiments y seront-ils rendus? Aucun système n'est encore arrêté pour les écuries d'Anvers; ce qui retarde tous mes projets. Je suppose que vous me porterez cela mercredi.

J'ai beaucoup de relations en Irlande. Je tiens déjà le fil qui fait remuer beaucoup de choses. Des agents commencent à aller et venir. Il sera fâcheux qu'ils s'aperçoivent qu'il n'y a rien du côté de l'Escaut.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18051. — AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Saint-Cloud, 19 août 1811.

Monsieur le Duc de Frioul, vous ferez connaître au comte Rémusat qu'il n'a plus rien à voir à ma garde-robe, et que je lui ai retiré le titre de maître de ma garde-robe. Jusqu'à ce que j'aie pourvu à son remplacement, vous remplirez ses fonctions. Je vous envoie le budget de ma garde-robe que j'ai arrêté, et un ordre au comte Estève de payer les 16,000 francs de dettes que j'ai. Je ne veux pas charger le budget de cette somme; il n'y a rien à y changer, étant le même que celui que j'avais arrêté au commencement de l'année. Le trésorier payera donc les 16,000 francs sur la cassette, comme dette.

Faites-vous présenter les registres de mes effets; vérifiez-les et parafez-les. Je crois qu'on peut encore économiser sur le budget. Veillez à ce que le tailleur s'arrange pour ne pas faire de la mauvaise besogne, et que le budget ne soit pas dépassé. Le jour où l'on doit me présenter les objets neufs, vous me les présenterez, afin de voir s'ils me vont bien, et dès lors ils seront reçus. Mettez de l'ordre dans tout cela, afin qu'il y ait une règle bien établie pour le maître de la garde-robe quand j'en nommerai un. Il me semble que le comte Rémusat n'a pas été nommé par décret. S'il y avait un décret qui le nommât, vous me présenteriez un décret pour le révoquer.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Bibliothèque impériale.

BUDGET DE LA GARDE-ROBE DE L'EMPEREUR.

Habits t redingotes.	1 habit de grenadier, au 1er janvier, avec épaulettes, etc.	à 360 fr. chacun, 1,440f
	1 habit de chasseur, au 1er avril, avec épaulettes, etc.	
	1 habit de grenadier, au 1er juillet, avec épaulettes, etc.	
	1 habit de chasseur, au 1er octobre, avec épaulettes, etc.	
	(Chaque habit devra durer trois ans.)	
	2 habits de chasse : un à courre, à la Saint-Hubert, et l'autre à tir, au 1er août.	860
	(Ces habits devront durer trois ans.)	
	1 habit bourgeois au 1er novembre (devra durer trois ans).	200
	2 redingotes : une grise et l'autre d'une autre couleur.	400
	(Elles seront fournies chaque année au 1er octobre et dureront trois ans.)	
stes et culottes.	48 culottes et vestes blanches, à 80 francs.	3,840
	(Elles seront fournies toutes les semaines et devront durer trois ans.)	
Robes de chambre, pantalons et gilets.	2 robes de chambre, une de piqué, le 1er mai, et une de molleton, le 1er octobre	500
	2 pantalons à pied, un de piqué et un de molleton, fournis de même.	60
	(Les robes de chambre et les pantalons devront durer trois ans.)	
	48 gilets de flanelle (un chaque semaine), à 30 francs.	1,440
	(Les gilets devront durer trois ans.)	
ge de corps. .	4 douzaines de chemises (une toutes les semaines).	2,880
	4 douzaines de mouchoirs (une toutes les semaines).	576
	2 douzaines de cravates (une cravate tous les quinze jours).	720
	1 douzaine de cols noirs (un tous les mois), devant durer un an	96
	2 douzaines de serviettes de toilette (une tous les quinze jours)	200
	6 madras (un tous les deux mois), devant durer trois ans	144
	2 douzaines de paires de bas de soie à 18 francs (une paire tous les quinze jours).	432
	2 douzaines de paires de chaussons (une paire tous les quinze jours).	432
	(Tout ce linge, hormis les cols noirs et les madras, durera six ans.)	
aussures. . . .	24 paires de souliers (une paire tous les quinze jours), devant durer deux ans.	312
	6 paires de bottes, devant durer deux ans.	600
iffure.	4 chapeaux par an, fournis en même temps que les habits	....

Divers.	Parfumerie, dégraissage, eau de Cologne, etc. . .	....
	Blanchissage de linge et de bas de soie.	....
	Dépenses diverses... Rien ne sera dépensé que d'après l'approbation de Sa Majesté.	....
	TOTAL.	....

NAPOLÉON.

D'après la copie. Bibliothèque impériale.

18052. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 août 1811.

Je vous ai mandé que mon intention était que le général Donnadieu eût le commandement des îles d'Hyères; mais, comme ces îles sont séparées, vous lui donnerez ordre de partir dans vingt-quatre heures pour se rendre à Port-Cros, qui est l'île la plus exposée, afin de pourvoir à sa défense et à celle de l'île du Levant.

Écrivez au général Dumuy d'augmenter la garnison de Port-Cros, de manière qu'elle soit portée à 3,000 hommes; d'y envoyer des compagnies de marine et de se concerter avec le préfet maritime pour maintenir toujours cette île approvisionnée pour trois mois.

Faites connaître au général Donnadieu que je compte sur lui pour la défense de cette île importante, en surveiller les batteries et être toujours sur pied. Le général la Riboisière doit donner des ordres pour que les approvisionnements de guerre n'y manquent pas.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18053. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 août 1811.

Monsieur le Comte Decrès, présentez-moi mercredi un projet de décret, avec la nomination de l'état-major, pour former à Rochefort quatre équipages pour les vaisseaux qui sont dans le meilleur état, *le Triomphant, le Jemmapes, le Foudroyant* et *l'Océan;* ce qui, avec *le Régulus,* fera cinq équipages. Il est nécessaire que les officiers et les maistrances soient promptement rendus à Rochefort, dès le commencement de septembre, ainsi que le personnel d'artillerie. Il faut faire un appel sur la côte et une levée dans le port de Lorient, parmi les marins des flottilles et les garde-côtes, pour armer ces vaisseaux. Mon intention est d'avoir cinq vaisseaux en rade de l'île d'Aix tout

l'hiver. Je désirerais qu'ils fussent en rade, un en octobre et les autres en novembre. Le dépôt de l'île de Ré peut fournir un certain nombre de conscrits réfractaires. Les frégates, *le Régulus*, les vaisseaux de Lorient, de Brest même, peuvent concourir à former le fond des équipages. On en mettra deux aux Saumonards et deux à l'île d'Aix, ou tous les cinq à l'île d'Aix. Je veux que les Anglais soient obligés de tenir quatre vaisseaux devant Rochefort. Présentez-moi un contre-amiral pour commander cette division. Si le contre-amiral Violette, de Toulon, est capable de commander en chef, il faut le faire venir.

Il y a des officiers des marins de la Garde à Paris qui sont sans emploi; il faut leur donner du service, de préférence à Anvers ou sur la flottille de Boulogne, car il est probable que je me trouverai de préférence avec cette escadre et cette flottille.

Présentez-moi un projet de décret mercredi pour nommer et avoir en activité de service 16 contre-amiraux, savoir : 4 à Toulon, 1 à Rochefort, 1 à Brest, 1 à Cherbourg, 1 à la flottille de Boulogne, 5 à la flottille de l'Escaut, 2 hollandais pour les 9 vaisseaux et 1 à Venise.

En faisant de nouveaux contre-amiraux, il ne faut pas considérer l'ancienneté des services, mais véritablement l'étoffe et les espérances que les officiers peuvent donner.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18054. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PROVINCES ILLYRIENNES, A LAYBACH.

Saint-Cloud, 20 août 1811.

Monsieur le Général Bertrand, le temps se passe et rien ne se fait. Vous avez des commissaires de marine à Trieste; autorisez-les à passer un marché pour la construction d'un vaisseau de guerre et de deux frégates. On se conformera à ce qui est d'usage pour ces marchés, et vous pouvez demander des renseignements à ce sujet au préfet maritime qui est à Venise. Donnez des ordres pour qu'on ramasse des ouvriers et faites travailler; ce sera une chose utile pour les provinces illyriennes. Vous êtes loin; levez les obstacles, et que ces trois bâtiments s'élèvent rapidement.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

18055. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 21 août 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, j'ai ordonné le désarmement de toutes les batteries de Walcheren. D'après la connaissance plus approfondie que je viens de prendre des passes de l'Escaut, je suis dans l'intention d'excepter de cette mesure la batterie de West-Kappelle. Loin de la désarmer, je veux l'augmenter, en la faisant défendre par une tour de première espèce, qui contiendra ses munitions et ses vivres et la mettra à l'abri d'un coup de main, de telle sorte que 60 hommes puissent se défendre là une trentaine de jours et obliger l'ennemi à ouvrir la tranchée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18056. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 21 août 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je réponds à votre rapport du 20 août sur les pièces de 48. L'important est de savoir quand ces pièces seront en batterie. Je vois qu'il n'y a pas un seul mortier aux îles d'Hyères pour empêcher l'ennemi de mouiller dans cette rade, et ce malgré les ordres que j'ai donnés il y a six mois. J'étais bien loin de m'attendre à l'inexécution de mes ordres; il en sera de même ici. Il ne s'agit pas de spéculation, il s'agit d'exécuter. Les huit pièces de bronze provenant de Danzig et destinées pour Anvers sont dans l'île de Cadzand, et ne doivent en sortir qu'après qu'elles auront été remplacées par celles en fer qui viennent d'être ordonnées. Je devais donc être fondé à penser que ces huit pièces y étaient en batterie et prêtes à tirer au besoin; cependant on me dit qu'il en est autrement. Sur les vingt nouvelles pièces en bronze, douze sont coulées à Douai et huit à la Haye. Pour ne pas faire de transport inutile, les huit de la fonderie de la Haye devront être envoyées à Flessingue, les douze de Douai devront être dirigées sur l'île de Cadzand, où l'on en retiendra huit, qu'on mettra en place de celles de Danzig, et les quatre autres passeront de là à Flessingue. Ainsi Flessingue aura douze pièces de 48, Cadzand en aura huit, et les huit pièces de Danzig seront transportées à Anvers. Quand ces vingt-huit pièces seront-elles en batterie? Leur transport ne doit pas être difficile, puisque entre Douai, Anvers et Flessingue, tout peut se transporter par eau. Quand

les dix en fer qui doivent être coulées à Liége seront-elles en état de partir avec leurs affûts et tout ce qui est nécessaire? Sur ces dix, il en sera envoyé huit à Ostende. Les quarante-deux pièces en fer commandées à Liége seront employées pour l'Escaut et la Meuse. Ainsi le transport en sera facile. Les vingt-huit d'Indret seront envoyées, dix à la batterie des Saumonards, et dix-huit à celle de l'île d'Aix. Mais quand tout cela sera-t-il fini? voilà ce qu'il faudrait connaître bien positivement.

Je désire que vous me fassiez couler comme essai, à la fonderie de Douai, un canon qui puisse tirer des obus de 8 pouces, dont nous avons une grande quantité. Faites faire également quelques boulets du calibre 78 pour tirer avec ces nouvelles pièces, et voir l'effet que cela produirait. Obligé de défendre des rades éloignées et contre des vaisseaux, quelques pièces monstrueuses peuvent être d'un bon effet. Je sais tous les inconvénients attachés à ces pièces; il n'est donc question que de deux ou trois à mettre dans des points importants, en continuant d'assurer le fond de la défense sur des batteries de calibres moyens. J'approuve que vous fassiez couler 16,000 boulets pleins, de 48, et 4,000 boulets creux. Mais ne me demandez pas l'argent pour les boulets ni pour les fonderies : c'est un virement que doit faire le bureau d'artillerie, en diminuant les dépenses sur les objets moins pressants. Vous me dites que vous avez cinq pièces de 48 dans la direction de la Rochelle. Où sont ces pièces? Si elles sont bonnes à quelque chose, il faudrait les placer à l'île d'Aix; mais, avant, il serait bon de les faire éprouver avec précaution.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18057. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 août 1811.

J'ai l'habitude de tenir un gouverneur à Venise. On pourrait donner cette place à l'amiral Villaret-Joyeuse; envoyez-le chercher, parlez-lui-en, parce que c'est une grâce que je veux lui faire et non une obligation que je veux lui imposer.

Il sera sous les ordres du vice-roi et correspondra aussi avec vous. Cette place rend, je crois, plus de 100,000 francs. Comme Venise est un grand arsenal de marine et que tout y est maritime, ses connaissances comme amiral n'y seront pas inutiles. C'est la plus belle retraite qu'on puisse offrir. Il est convenable que vous lui fassiez

la proposition comme venant de vous. Dans une autre place il ne pourrait être admis à jouir d'un traitement aussi considérable.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18058. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 août 1811.

Je reçois votre lettre du 20 août relativement aux îles d'Hyères. Par mon décret du 14 août 1810, j'avais ordonné qu'il serait construit au cap des Mèdes une batterie de dix pièces de 36, de deux de 18 et de six mortiers, dont deux à grande portée, et quatre de 12 pouces à la Gomer; au lieu de cela, il n'y a aujourd'hui que cinq pièces de 36, deux pièces de 18 et deux mortiers à la Gomer. Le même décret dit qu'il sera fait une batterie à l'emplacement de la batterie de l'Alicastre; au lieu de cela, il n'y a que deux pièces de 12. Le même décret porte qu'il sera fait une batterie à la pointe de Bon-Renaud; au lieu de cela, il n'y a rien. Le fort du petit Langoustier devait être augmenté de trois pièces de 36 et de trois mortiers à la Gomer; il paraît que cela a été fait.

Comme vous ne m'avez pas envoyé les rapports des îles d'Aix, etc., je n'ai pas pu voir si mes intentions ont été remplies pour la presqu'île de Giens et pour la batterie de l'Esterel, ainsi que pour le mouillage de Bregançon.

Il paraît que l'article 5, qui est relatif à l'île de Bagaud, a été exécuté, hormis pour les mortiers à grande portée; il n'y en a point.

L'article 6 dit qu'il sera disposé d'une douzaine de pièces de 4 ou de 6, de quatre obusiers et de six petits mortiers de 6 pouces pour les employer dans les îles. Il n'y en a point, si ce n'est une pièce de 4. Rendez-moi compte de tout l'armement.

Par le décret du 18 octobre 1810, j'ai ajouté à l'île de Porquerolles une nouvelle batterie de six pièces de 36 et de deux pièces de 18. Je ne vois pas que cela ait été fait.

Envoyez ces deux décrets au général la Riboisière, pour qu'il fasse compléter cet armement.

Quant aux mortiers à plaque et à la Gomer, indiquez-moi les lieux où ils sont placés, pour que je désigne les points d'où l'on peut en tirer. Donnez ordre qu'on approvisionne les pièces de 36 d'un certain nombre d'obus et qu'on tire à toute portée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18059. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 août 1811.

Puisque vous n'avez pas encore envoyé d'ordre au général Vandamme, je pense que vous pouvez lui donner le commandement de la 14e division militaire, en lui faisant connaître qu'il est spécialement chargé de commander une expédition [1] qui doit partir de Cherbourg. Il réunira ces deux commandements.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18060. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 août 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, faites-moi connaître ce qu'il faut faire pour mettre en état l'enceinte de Middelburg. Il faudrait y établir un chemin couvert et des glacis, des ouvrages en maçonnerie sur les digues et une inondation qui couvrirait la place à 600 toises. Faites faire un projet afin que je puisse me décider aux conseils de novembre. Si j'adopte le canal qui m'est proposé par la marine, lequel aurait pour but de traverser l'île de Walcheren par Flessingue, Middelburg et Terveere, et d'aller avec une flotte de l'Escaut oriental dans l'Escaut occidental, il devient alors nécessaire de couvrir Middelburg, Terveere et ce canal par une flaque d'eau qui s'étende à 600 toises et fasse que je puisse toujours rester maître de cette île; si, au contraire, ce canal est jugé inutile, je préfère démolir Middelburg.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18061. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 août 1811.

Je désire faire sauter les fortifications de Genève. Je crois que cette mesure a été décrétée. Peut-être, sous le point de vue militaire, serait-il intéressant de garder cette place; mais, les habitants ayant toujours gardé un esprit séparé, je suis décidé à faire sauter les fortifications sans délai. Faites-moi un rapport.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Cette expédition était dirigée contre les îles anglaises de la Manche.

18062. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 août 1811.

La batterie de l'île d'Hyères a mal fait son devoir, elle a fort mal tiré; les canonniers qui s'y trouvaient n'avaient jamais encore tiré. Le plus grand désordre régnait dans la batterie. Le vaisseau anglais a tiré 3 à 400 boulets et n'a blessé que deux hommes légèrement. Pour qu'un pareil événement n'ait plus lieu, il faut que les batteries de cette île s'exercent à tirer à boulets sur un bâtiment placé en mer, ainsi qu'au tir des bombes et des boulets rouges. Ordonnez les mêmes exercices à toutes les batteries de la rade d'Hyères, de la rade de Toulon et de la rade de l'île d'Aix, et spécialement de celle des Saumonards. Il faut mettre de l'intelligence en plaçant le but : par exemple, aux Saumonards, il faut placer une chaloupe à 100 toises du fort Boyard, et de manière qu'on puisse tirer dessus de l'île d'Aix et de l'île d'Oleron. On tirera aussi avec les mortiers à semelle, ainsi qu'avec des obus dans les pièces de 36.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18063. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 août 1811.

Je reçois votre rapport du 22[1]. Les douze mortiers de 12 pouces à la Gomer tirés de Metz seront bien longtemps avant d'arriver à Rochefort. Vous portez cinq mortiers à plaque, douze mortiers à la Gomer et trois mortiers ordinaires; il ne faut point de mortiers ordinaires sur la côte; ils doivent tous être à la Gomer. Je donne ordre au ministre de la marine de vous fournir les vingt-deux pièces de 36 et les onze pièces de 24 dont vous avez besoin. Envoyez-moi l'état des mortiers qui sont sur cette côte, et je vous ferai connaître d'où l'on peut en tirer pour en avoir plus promptement. Si ces batteries ne sont pas promptement armées, j'aurai des frégates prises. Il faut que vous me fassiez connaître à quel jour précis les batteries de Maumusson, du fort Chapus, d'Arvert, de la Coubre, de Terre-Nègre, de Royan et de Susac, et surtout la pointe de Grave seront armées. Le temps est ici d'une grande importance. Cette partie de la côte est, je crois, comprise dans l'arrondissement d'une colonne mobile commandée par un chef d'escadron. Faites mettre sous ses ordres tout

[1] Sur les batteries de côtes de Rochefort et de l'embouchure de la Gironde.

le régiment de Berg, afin qu'il aide à la construction des batteries, et qu'aussitôt que mes frégates seront en mouvement et passeront dans la Gironde il ait un bataillon entier à la pointe de Grave, et que les batteries de Royan, d'Arvert et de la Coubre, soient suffisamment gardées. Quant à la batterie de Maumusson, le commandant d'Oleron aura soin d'y tenir un bataillon, afin qu'on soit à l'abri de toute surprise.

Je vois qu'à la batterie des Saumonards il y a cinq pièces de 36. Mon intention est qu'il y en ait dix de plus, et que les pièces de 24 soient portées à dix; ce qui fera vingt-cinq pièces de 36 et de 24. Elles doivent être montées sur de bons affûts de côte, et elles seront approvisionnées, indépendamment des boulets, de 30 coups à obus. Les quatre mortiers à semelle ne servent à rien, puisque les plates-formes ne sont pas faites et qu'ils ne pourraient tirer qu'un seul coup. Faites construire des plates-formes comme je l'ai ordonné, et faites-les faire doubles. Il faut aux Saumonards huit nouveaux mortiers à semelle, de manière à y en avoir douze. Il faut dix nouveaux mortiers à la Gomer, ce qui fait quinze, et avec les quatre mortiers en fer, en tout, trente et un mortiers à cette batterie. Outre les vingt-cinq pièces de 36 et de 24, il faudra deux pièces de 18 en bronze pour tirer à boulets rouges. Il est nécessaire que cet armement soit promptement achevé. Je vais avoir une escadre mouillée aux Saumonards, et son sort dépendra beaucoup de la force de cette batterie. Il faudra avoir à l'île d'Oleron quatre obusiers sur essieux et quatre pièces de 12 de campagne pour pouvoir se porter sur tous les points, suivre les mouvements de l'ennemi et s'avancer à mer basse sur l'estran, afin de protéger les vaisseaux qui seraient dans la rade des Trousses. Je vois qu'au château d'Oleron il n'y a que des mortiers ordinaires; je crois qu'il faudrait quatre mortiers de 8 pouces pour la défense de ce fort. A l'île de Ré je ne vois point de mortiers pour la défense de la place; il faudrait y envoyer huit mortiers de 8 pouces. Il y a à la citadelle de Saint-Martin trois mortiers à semelle; je ne les y crois pas utiles. Envoyez-les à l'embouchure de la Gironde.

Il y a trente-huit mortiers à l'île d'Aix, cela me paraît suffisant. Les huit mortiers à semelle n'ont pas de plates-formes; faites-en construire sur-le-champ, et faites-les construire doubles; sans cela ils ne peuvent être d'aucune utilité. Je pense qu'il faut avoir à l'île d'Aix les obusiers prussiens en réserve. Il se trouve deux pièces de 48 à l'île de Ré et trois à la Rochelle. Si ces cinq pièces sont en bon état de service, elles seraient mieux placées à l'île d'Aix.

Il y a à Brouage trois pièces de 36, deux pièces de 24 et trois

pièces de 18, que vous indiquez comme en réserve; elles peuvent être employées dans l'armement des nouvelles batteries. Ainsi le principal objet de cette lettre est que vous me fassiez connaître quand les nouvelles batteries seront armées et quand tous mes ordres pour les Saumonards seront exécutés. Je désire le savoir jour par jour. Je vais remettre ma flotte en rade dans la rade de l'île d'Aix; des événements auront lieu; il faut donc que tout soit bien préparé. Je vais faire passer des frégates entre l'île d'Oleron et le continent pour se rendre dans la Gironde; il faut donc que la Gironde et les batteries qui couvrent le passage soient promptement armées.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18064. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 août 1811.

Vous chargerez le prince d'Eckmühl de donner l'ordre à l'amiral Ver Huell de prendre le commandement de la flottille de l'Ems, qui sera sous ses ordres, ainsi que toute la côte et les îles jusqu'aux limites du département de la Frise, y compris le Lauwer-Zee. Vous lui donnerez l'ordre de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer des Wadden et pour qu'elles soient balisées. Il s'adressera au prince d'Eckmühl pour faire dresser des batteries où il sera nécessaire; il fera armer, au compte du commerce, tous les bâtiments qui font la navigation des Wadden. Ces bâtiments seront constamment escortés par des bateaux canonniers.

En conséquence, vous donnerez ordre qu'il y ait sous l'amiral Ver Huell vingt-quatre chaloupes canonnières, formant trois divisions pour garder les embouchures du Weser, de la Jahde, de l'Ems et de l'Elbe, et trente-six bateaux canonniers du modèle hollandais, formant quatre sections, pour escorter les convois et battre les Wadden dans l'Ems, la Jahde, le Weser et la Baltique.

Donnez ordre par estafette au préfet maritime d'Amsterdam de fournir des bateaux canonniers hollandais pour compléter le nombre à trente-six. Il prendra à cet effet sur la flottille du Zuiderzee, de sorte que cela parte trente-six heures après votre ordre reçu.

Indépendamment de ce, il sera attaché aux canonnières de la flottille vingt-quatre péniches ou gros canots, pouvant porter 30 ou 40 hommes et ayant une pièce de canon. Ces péniches seront attachées aux flottilles, et il y en aura à toutes les divisions de la Jahde, du Weser, de l'Elbe et de l'Ems. Vous donnerez l'ordre à l'amiral

Ver Huell d'en acheter ou faire construire six à Hambourg et d'en faire venir d'Amsterdam au moins six.

J'ai à Hambourg 150,000 pieds cubes de bois qui m'appartiennent; donnez ordre qu'ils soient envoyés à Delfzyl, d'où ils arriveront par les canaux jusqu'à Amsterdam.

Donnez ordre que les bois qui sont à Hambourg soient achetés et transportés par les Wadden à Delfzyl, et de là à Amsterdam, avant la mauvaise saison. Il en existe jusqu'à 500,000 pieds cubes propres à la marine.

Des convois de blé devaient partir de Hambourg par ce canal. Donnez ordre au vice-amiral Ver Huell de se concerter avec le prince d'Eckmühl pour faire occuper toutes les îles à occuper, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger cette navigation.

Si l'ennemi s'obstinait dans une île des Wadden, mon intention est qu'on fasse une expédition pour l'en chasser.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18065. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 août 1811.

Faites connaître au capitaine de vaisseau Kersaint que, dans le courant de septembre, j'irai à Anvers et à Rotterdam; que je désire alors être instruit sur le grand projet du canal de Flessingue à Terveere, opération qui dépend de la grande question de l'Escaut oriental. Engagez-le à faire tous ses efforts pour être en état de me mettre au fait là-dessus, et que je puisse connaître de quelle manière se dirige cette passe.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18066. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 août 1811.

Mon Cousin, écrivez au maréchal Suchet en lui envoyant les différents rapports sur l'armée de Catalogne. Faites-lui connaître les inquiétudes que l'on a que nos frontières soient attaquées; qu'il doit tenir garnison à Vicq pour empêcher l'ennemi de rien entreprendre contre le blocus de Figuières; qu'après le parti qu'il a pris d'évacuer toute la haute Catalogne, si l'ennemi venait à débarquer sur quelque point, le blocus de Figuières serait exposé; que des partis d'insurgés

de la Catalogne inquiètent nos frontières. Que fait-il donc de son armée? Réitérez-lui l'ordre de tenir une de ses meilleures divisions entre Barcelone et Vicq, non pas des Italiens ou des Napolitains, mais une division française et des plus fortes, et de la mettre en communication avec le duc de Tarente, pour marcher au secours de la Catalogne. Faites-lui connaître que j'ai vu avec peine son retour à Saragosse; qu'il aurait mieux fait de rester aux environs de Montserrat, à portée de Barcelone et de la Catalogne, et de profiter de ce moment de terreur pour prendre Cardona et Urgel, et terminer la guerre dans cette province, au lieu que sa marche rétrograde a ranimé l'ennemi de tous côtés.

Réitérez-lui l'ordre de marcher au secours de la Catalogne et de prendre Cardona et Urgel. Ce qu'il dit de la force de l'ennemi du côté de Valence est ridicule; il s'endort trop vite sur ses lauriers.

Faites-lui connaître également que je suis surpris que le trésor ne reçoive aucun compte sur les finances du pays; qu'il ait à lui faire passer un état détaillé de la situation des contributions ordinaires et extraordinaires; que je vois avec peine qu'étant maître d'une partie de la Catalogne, de l'Aragon, ayant levé des contributions à Tortose, à Lerida, à Tarragone, la solde de l'armée ne soit pas à jour; qu'il prenne sur-le-champ des mesures pour la mettre au courant, et qu'il envoie des états très-détaillés de tout ce qu'il a fait percevoir et de l'emploi qu'il en a fait; que c'est la seule armée dont on n'ait point de comptes détaillés.

Écrivez au duc de Raguse que je n'ai pas d'état de situation de son armée; qu'il ne correspond pas assez; qu'actuellement qu'il est sur le Tage il doit envoyer des renseignements sur tout ce qui le concerne, des états exacts de la situation et des emplacements de ses troupes; qu'il serait nécessaire qu'il s'assurât du passage du Tietar, en y faisant construire un pont au moins pour les hommes à pied, afin que la division qu'il a à Palencia puisse se porter à lui rapidement; que c'est sur le Midi qu'il doit porter ses regards; que toute entreprise de l'ennemi sur le Nord est insensée, et que l'ennemi trouverait partout des renforts considérables qui compromettraient son existence.

Écrivez au duc de Dalmatie que le 1er corps qui bloque Cadix ne fait rien que rester sur la défensive.

Pourquoi n'ouvre-t-il pas la tranchée devant San-Pedro et ne se met-il pas en mesure de passer le canal et de s'emparer de l'île de Léon, surtout lorsque l'ennemi s'est affaibli en évacuant la plus grande partie de ses forces?

Écrivez au général Caffarelli qu'il est convenable qu'il fasse un

mouvement combiné pour se porter sur Potes, tâcher d'y surprendre l'ennemi et le chasser de là.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18067. — NOTE DICTÉE AU GRAND MARÉCHAL.

Saint-Cloud, 22 août 1811.

Faire un projet très-économique assorti à l'École militaire et au palais de Rome pour entourer le Champ de Mars de casernes et relever d'un étage les portions de l'École militaire qui sont susceptibles de l'être, de manière à pouvoir caserner là une bonne division sans artillerie : on la suppose composée de dix bataillons d'infanterie faisant 8,000 hommes, de deux régiments de cavalerie faisant 2,000 hommes et 2,000 chevaux; total, 10,000 hommes et 2,000 chevaux. Ces troupes, ayant une place comme le Champ de Mars pour s'exercer, et pouvant être, pour ainsi dire, fermées sous la clef, formeraient un camp permanent. Le nombre en serait dans la proportion voulue pour les hommes et pour la manœuvre.

Cette caserne servirait à loger les troupes de la Garde, et, dans des temps d'exercice, quand on voudrait l'éloigner de Paris pour la dépayser, on la ferait remplacer par une division d'infanterie pour exercer.

Pour les constructions, on ne doit point s'écarter des règles ordinaires que suivent les officiers du génie. Un homme doit coûter 200 francs à loger et un homme et un cheval 300 francs. Au reste, on peut avoir des renseignements plus précis à la direction des fortifications.

Si cette idée ne pouvait pas se réaliser pour l'École militaire, on pourrait la réaliser ou sur les hauteurs de Meudon, ou à Fontainebleau, ou à Compiègne, c'est-à-dire que l'on voudrait avoir un projet de casernes, avec une grande place au milieu pour l'exercice, qui serviraient de camp d'instruction pour une division composée de 8,000 hommes d'infanterie et de 2,000 hommes de cavalerie.

Il y a deux manières d'exécuter cette idée : l'une de tracer un camp en carré et de l'entourer de baraques en briques en forme de tentes, et l'autre d'avoir des bâtiments de plusieurs étages.

Comparer la dépense des deux manières, et faire connaître combien coûterait un camp construit en baraques de pierres et de briques et pouvant durer vingt ans, ou bien combien cela coûterait en faisant des bâtiments à plusieurs étages.

Le premier projet a l'avantage de se rapprocher plus de la guerre, et l'autre est plus sain : le prix en décidera.

La cour habitant ordinairement Fontainebleau ou Compiègne pendant les mois de septembre et d'octobre, pendant lesquels on peut faire les manœuvres, ces deux endroits paraissent les plus propres pour y établir la grande caserne. Meudon, étant à proximité de Versailles, Sèvres, Saint-Germain, etc., offre l'avantage de pouvoir réunir pour les manœuvres les troupes de ces garnisons, c'est-à-dire à peu près 20,000 hommes.

D'après l'original. Bibliothèque impériale.

18068. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 août 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous envoie une lettre sur les États-Unis. Il me paraît nécessaire que vous envoyiez des instructions sur toutes ces questions au sieur Serurier. Il faudrait profiter du départ des bâtiments américains et envoyer ces instructions en chiffre par triplicata. Vous lui ferez connaître que mon intention est d'encourager l'indépendance de toutes les Amériques; qu'il doit s'expliquer dans ce sens, non-seulement avec le président, mais encore avec les députés ou agents que ces différentes colonies peuvent avoir auprès des États-Unis; qu'il doit chercher à se lier avec eux; qu'il est même autorisé à envoyer des agents dans ces colonies; qu'on y enverra volontiers des armes et tous les secours qui dépendront de nous, pourvu que l'indépendance de ces colonies soit pure et simple, et qu'elles ne contractent aucun lien particulier avec les Anglais. Il doit se servir du canal du gouvernement américain pour leur faire parvenir ces sentiments de la France, de toutes les manières; enfin se mettre en mesure de nous instruire fréquemment de ce qui se passe dans les colonies espagnoles. Comme le gouvernement américain doit voir avec plaisir l'indépendance de ces colonies, le sieur Serurier se servira des agents américains pour faire connaître nos dispositions aux colonies espagnoles. Il n'y a pas même d'inconvénient à ce que vous fassiez connaître ces dispositions au ministre d'Amérique à Paris, et à l'engager à expédier un bâtiment en Amérique pour parler de cette affaire. Il faudrait engager également les États-Unis à établir un paquebot régulier entre l'Amérique et la France. Il faudrait que ce paquebot partît tous les huit jours ou tous

les quinze jours. Cette correspondance pourrait se faire sous le pavillon américain et aux frais communs des deux États.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18069. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 août 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, j'ai demandé au roi de Naples six équipages, puisque je ne puis pas avoir six vaisseaux. Faites une note officielle à ce sujet et chargez mon ministre de demander avec instance une prompte réponse. Les villes hanséatiques, le Mecklenburg, le Danemark, me fournissent des équipages. Il faut qu'il m'en fournisse également, puisqu'il ne peut pas me donner de vaisseaux. Suivez cette affaire et chargez mon ministre de présenter note sur note. Faites demander quand le vaisseau qui est à Naples pourra se rendre à Toulon avec son équipage.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18070. — AU COMTE DE MONTALIVET,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 août 1811.

Le lycée de Lyon n'avait pas 80 pensionnaires l'année dernière; il en a cette année 283. Cela est dû à un proviseur, le chanoine Bonnevie; mais les sieurs Poupart et Berenger, inspecteurs de l'Académie, sont en querelle avec ce proviseur et l'ont dégoûté; ce qui a décidé celui-ci à donner sa démission. Faites-moi connaître quel est le secret de cette affaire. Qu'est-ce que ces deux inspecteurs?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18071. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 août 1811.

Monsieur le Comte Mollien, je vous envoie mes observations sur votre travail des finances d'Espagne. Vous verrez qu'il y a encore bien des renseignements à réunir. Je ne puis cependant que vous témoigner la satisfaction que j'éprouve à voir que, grâce à votre activité, il est encore possible de saisir le fil de ce dédale. Je ne vous renvoie pas votre travail, parce que je suppose que vous en avez gardé

copie. Je vous en demande un autre plus volumineux, détaillé par armée, et qui se trouve augmenté et rectifié par les nouveaux renseignements que vous acquerrez en creusant la matière.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18072. — A M. GAUDIN, DUC DE GAETE,

MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 août 1 11.

Monsieur le Duc de Gaëte, les États romains devaient rendre 16,257,000 francs pour 1810. Il y avait 707,000 francs d'augmentation de recettes; c'est donc 16,964,000 francs qu'ils devaient rendre. Ils n'avaient rendu au 20 juillet que 14,292,000 francs; il restait donc à recouvrer 2,672,000 francs, dont 300,000 francs sur les douanes, 500,000 francs sur les droits d'enregistrement, 1,200,000 francs sur les sels et tabacs, 625,000 francs sur les droits d'entrée. Faites-moi connaître si l'on peut compter sur la rentrée de ces 2 millions.

Les provinces illyriennes devaient rendre 20,536,000 francs; elles n'ont rendu que 13 millions. Sur ces 20 millions, il y avait un crédit en domaines de 6 millions; ce qui ne ferait que 14,536,000 francs de produits présumés. Indépendamment des 13 millions qu'on avait recouvrés, on avait reçu 4 millions d'excédant de recettes; ce qui faisait 17 millions. Il restait encore un million à recevoir. Faites-moi un rapport détaillé là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des finances.

18073. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 août 1811.

La flottille de Boulogne est rentrée. Elle a eu des avaries; je crois même qu'un bateau canonnier a sombré. Écrivez que cela ne doit pas décourager. Ce sont justement ces coups de vent qui exercent ces équipages.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18074. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 août 1811.

Monsieur le Comte Decrès, vous me dites beaucoup de bien du capitaine de vaisseau Jacob : s'il le mérite, je ne m'oppose pas à ce qu'il soit chargé de réaliser mon projet sur l'île d'Aix, qui consiste à avoir trois ou quatre vaisseaux, trois ou quatre bombardes et quelques canonnières mouillés sous l'île d'Aix, et à avoir cinq vaisseaux, y compris *l'Iena,* mouillés dans les Saumonards et dans la rade des Trousses. Qu'il étudie cette question; qu'il me mette un vaisseau à l'eau, et, quand j'aurai là huit vaisseaux mouillés, il sera fait contre-amiral, il en aura le commandement et sortira avec pour les conduire dans un grand port.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18075. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 août 1811.

Monsieur le Comte Decrès, donnez ordre que le commandant de la gabare *la Nourrice* et celui de la gabare *la Girafe,* qui se sont fait sauter dans la baie de Sagone, soient arrêtés et mis en jugement. Cette affaire est scandaleuse. La tour est en bon état et n'a pas souffert. *La Nourrice* s'est fait sauter à une portée de fusil de la tour et de la batterie : il était impossible à l'ennemi de l'amariner si près de la plage. Donnez ordre que l'on envoie de Toulon à Sagone un bâtiment léger pour y mouiller, avec des plongeurs et quelques individus pour diriger le sauvetage. Il y avait, au 1er août, soixante pièces de mâture sur le rivage. On peut sauver tous les bois qui sont dans les cales. On voit tous les canons; on peut les sauver ainsi que les effets. Quelques hommes intelligents qui séjourneraient dans la rade, sur l'aviso que vous enverrez, seraient fort utiles. A dater du 15 septembre, les batteries seront parfaitement armées. Profitez du départ de cet aviso pour envoyer quelques pièces de 36 et quelques affûts de côte. Cet aviso instruira le préfet maritime du moment où les batteries seront en état de protéger les gabares. Ordonnez au commandant d'écrire souvent par la voie d'Ajaccio et de Bastia. On ne travaille pas à la route de la forêt d'Aitone. Au 1er août, il n'y avait que 800 toises de faites. Témoignez mon mécontentement à votre ingénieur des ponts et chaussées de ce qu'il ne reste pas sur les lieux. La forêt

d'Aitone sera une véritable ressource pour la marine de Toulon. Les fonds manquent, pourvoyez à cela. Donnez les ordres les plus positifs pour que la forêt de Vizzavona, dite *la Foce,* située sur la route de Bastia à Ajaccio, d'où elle n'est distante que de 8 lieues, soit exploitée sans délai. Ce sera une grande ressource pour la marine. La route vient d'être achevée. Les embarquements se feront dans le golfe d'Ajaccio, c'est-à-dire dans le port, et sous la protection de toutes les batteries. Donnez des ordres pour tout ce qui est relatif aux eaux d'Ajaccio et à la route de Bastia à Ajaccio. C'est vous qui êtes chargé des travaux de cette île. Faites-moi un rapport sur le personnel et sur les fonds.

J'estime que vous devez conserver dans le golfe de Sagone une tartane armée ou un demi-chebec, comme aviso, qui n'ait rien à craindre des péniches ennemies. C'est une garde qui est importante sur ce point où il y a beaucoup de bois.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18076. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 août 1811.

Mon Cousin, vous témoignerez mon mécontentement au duc de Dalmatie de ce qu'il m'a envoyé les drapeaux d'Albuera par un étranger. Mon intention n'est pas de le lui accorder pour aide de camp; il paraît que ce ..... sort du service d'Autriche; il a donc fait la guerre contre nous; il est ridicule que le duc de Dalmatie m'envoie un pareil homme. Faites connaître à ce capitaine ..... qu'il ne retournera plus en Espagne, et que je donne ordre qu'on le place dans son grade dans le 9e régiment de chevau-légers.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Croker.

18077. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PROVINCES ILLYRIENNES, A LAYBACH.

Saint-Cloud, 23 août 1811.

Monsieur le Général Bertrand, je reçois votre lettre du 15 août. Je vois que vous n'avez rien décidé à Trieste; j'aurais bien voulu cependant qu'on mît des frégates et des vaisseaux en construction.

J'ai nommé sous-lieutenant au 106e régiment le sieur Vicenzio Candussio, lieutenant de la garde nationale de Parenzo.

Je vois avec peine ce que vous me dites, que l'air est mauvais à Pola et que les trois compagnies du 18e qui s'y trouvent ont beaucoup de malades. Je ne sais comment vous me dites cela de sang-froid. On croirait que vous n'êtes en Illyrie que pour observer. N'y êtes-vous pas pour ordonner? Il fallait, aussitôt que vous avez appris que ces côtes étaient malsaines, en retirer mes troupes. Les gardes nationales ne suffisaient-elles pas et n'aviez-vous pas les Croates? Donnez ordre que dans la mauvaise saison les troupes françaises soient placées dans les pays de montagnes, où l'air est sain. Donnez de l'activité à la marine et mettez promptement des bâtiments en construction. Parlez-moi un peu de la situation du transit du coton.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

18078. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 août 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, il est nécessaire que vous redressiez mon ministre à Carlsrühe. La princesse[1] a tort de montrer du goût pour Manheim : son devoir est d'être où est son mari. La princesse a tort de vouloir dîner à cinq heures : son devoir est de dîner à l'heure où dîne son mari ; son devoir est de faire ce qu'il veut, d'être où il est et de ne point s'éloigner de lui. Au lieu d'encourager la princesse dans ces petites résistances, le baron de Moustier doit lui donner ces conseils par sa dame d'honneur. La princesse doit mettre autant d'empressement et de coquetterie aujourd'hui à plaire au prince que jusqu'à présent elle en a mis peu : c'est son devoir et aussi son intérêt.

NAPOLÉON.

P. S. Dirigez aussi mon ministre pour qu'il ne montre pas envers cette cour une exigence déplacée : il est là pour faire sa cour et observer, et non pour humilier et imposer.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18079. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 août 1811.

Mon Cousin, répondez au duc de Raguse que je vois avec plaisir

[1] La princesse Stéphanie.

les ouvrages faits à Almaraz et sur le Tietar; qu'il serait convenable de faire des ouvrages de campagne en avant de Rio-del-Monte; que j'espère qu'avant le 15 septembre tous ses dépôts, les 387 chevaux qui doivent compléter les 500 chevaux de la Garde, sur lesquels il en a déjà reçu 113, et les 1,400 chevaux que conduit le général Van der Maesen, lui seront arrivés; que tous ses dépôts quelconques, soit de cavalerie, soit d'infanterie, soit d'artillerie, l'auront rejoint, et que son armée se trouvera ainsi portée à plus de 50,000 hommes; que la réparation de son armée est la grande affaire; mais qu'il n'envoie aucun état détaillé qui puisse mettre à même de subvenir à tous ses besoins; que vous envoyez un aide de camp, colonel, dans les provinces du nord, avec des ordres pour que tous les dépôts de cavalerie et d'artillerie et tous les détachements qui appartiennent à l'armée de Portugal la rejoignent sans délai; que cet officier a ordre de voir tout partir et de rester jusqu'à ce que tout soit parti; qu'il doit même se mettre en correspondance avec lui pour l'exécution de ses ordres; que l'armée de Portugal doit prendre sa ligne de communication sur Madrid; que c'est là que doit être son centre de dépôt; que toute opération que l'ennemi ferait sur la Coa ne peut déranger cette ligne; que si l'ennemi veut prendre l'offensive, il ne peut la prendre que dans l'Andalousie, parce que de ce côté il y a un objet à remplir, qui est de faire lever le siége de Cadix; que dans le nord, s'avancerait-il même jusqu'à Valladolid, ses efforts n'aboutiraient à rien; que les troupes que nous avons dans ces provinces, en se repliant, lui opposeraient une armée considérable; qu'alors, sans doute, l'armée de Portugal devrait faire pour l'armée du Nord ce qu'elle ferait pour l'armée du Midi; que l'impossible c'est que sa ligne d'opération soit sur Talavera et Madrid, parce que cette armée est spécialement destinée à protéger celle du Midi; qu'enfin, l'armée de Portugal étant attaquée de front, son mouvement de retraite est encore sur Madrid, parce que dans tous les cas possibles ce doit être sa ligne d'opération; qu'il faut donc que tous les dépôts quelconques appartenant à cette armée soient dirigés sur Talavera et Madrid; que j'ai même ordonné que la garnison de Ciudad-Rodrigo fût relevée par l'armée du Nord, mais que ce dernier ordre ne pourra s'exécuter qu'un peu plus tard; que le 26e de chasseurs, qui est un régiment entier, doit l'avoir rejoint; qu'il est fort important qu'il ait au moins 6,000 hommes de cavalerie; qu'il faut qu'il corresponde fréquemment et sur tous les détails de l'administration.

Envoyez un de vos aides de camp, colonel, à Valladolid, où il portera l'ordre impératif et sous peine de désobéissance au général

Dorsenne de faire partir vingt-quatre heures après la réception dudit ordre tous les dépôts d'artillerie, de cavalerie et les détachements appartenant à l'armée de Portugal, lesquels se dirigeront en gros détachements sur Avila et Plasencia. Les hommes malingres seront envoyés sur Madrid, la ligne d'opération de l'armée de Portugal étant désormais sur Madrid. Cet aide de camp rendra compte au duc de Raguse et à vous de l'exécution de vos ordres. Il ira visiter Toro, Zamora et Salamanque, et, lorsque le général Van der Maesen aura passé, il suivra son mouvement par Avila, Plasencia et Almaraz. Il reviendra par Truxillo et Madrid, rapportant les états les plus exacts de l'armée. Vous aurez soin d'envoyer au général Dorsenne un état détaillé de tous les détachements de l'armée de Portugal qui, d'après les derniers états, sont dans son armée, et que vos ordres concernent. Votre aide de camp aura cet état dans ses instructions. Il ne faut pas qu'un seul homme reste. Vous ferez connaître au général Dorsenne que mon intention est même que la garnison de Ciudad-Rodrigo soit fournie par l'armée du Nord, et que tout soit renvoyé à l'armée de Portugal; mais cette dernière opération (pour Ciudad-Rodrigo) peut être retardée jusqu'à l'arrivée des renforts qui vont se rendre à l'armée du Nord. Il vous sera facile de faire comprendre au général Dorsenne combien il lui est avantageux que la ligne d'opération de l'armée de Portugal se dirige sur Madrid; ce qui sera un grand soulagement pour toutes les provinces de l'arrondissement de l'armée du Nord.

Faites-moi connaître le jour où tous les chevaux d'artillerie qui vont rejoindre les armées de Portugal et du Midi seront arrivés à Burgos, ce qu'ils doivent prendre à Bayonne pour le porter à Burgos, et à Burgos pour le porter à l'armée de Portugal. Je ne sais pas si le bureau de l'artillerie du ministère de la guerre a déterminé le lieu où les chevaux destinés à se rendre à l'armée de Portugal prendront l'artillerie et les voitures. Il serait assez important qu'on pût faire conduire ce qui est à Salamanque et à Ciudad-Rodrigo.

Comme le général Van der Maesen n'a d'ordre que pour se rendre à Valladolid, on pourrait de là le diriger sur les lieux où ces chargements doivent être pris. Je compte le diriger de Valladolid sur Salamanque et Plasencia. Remettez-moi des renseignements sur la nature de cette route, et instruisez en même temps le duc de Raguse que, probablement, je dirigerai de Salamanque sur Palencia tous les renforts que conduit le général Van der Maesen. Remettez-moi un état où je puisse voir quel jour ce général arrivera à Valladolid, ce qu'il conduit, infanterie, cavalerie, artillerie, train et équipages militaires,

et quel est le convoi de fonds qu'il escorte. Faites-moi connaître également la route qu'a prise le général Avy, et quand il sera arrivé. Je désire également que tout ce qui est destiné pour l'armée du Midi se réunisse à la colonne du général Van der Maesen et en suive le mouvement.

D'Almaraz cette troupe se rendra à l'armée du Midi par Truxillo. Vous devez écrire au général Van der Maesen que le 26e de chasseurs n'est pas de l'armée du Midi, mais de l'armée de Portugal.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18080. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 août 1811.

Mon Cousin, je vous renvoie tous vos états de mouvement. Faites-m'en faire un qui commence le mouvement au 20 août et le conduise au 1er octobre. Je préfère un seul état, si long qu'il soit, parce qu'il y a plus d'ensemble; la meilleure rédaction sera par armée. Il faut mettre en un même article tous les détachements qui appartiennent à une même armée, même ceux qui sont en marche; alors, sous le titre de l'armée, on verra tout ce qui en dépend, et quant à l'endroit où chaque détachement se trouve, les colonnes du jour le diront; de sorte que je pourrai voir d'un coup d'œil si j'ai des ordres à donner. Je vous recommande aussi de faire dater vos états. Une des principales causes de la confusion qui règne dans ceux que je vous renvoie, c'est qu'on ne peut voir du premier coup d'œil ceux qui sont les premiers remis et ceux qui font suite. Remettez-moi le nouvel état dans deux jours.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18081. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 août 1811.

Mon Cousin, il vous sera facile de faire comprendre au roi d'Espagne que, assuré comme il l'est dans ce moment sur toute sa gauche par la présence de l'armée de Portugal à Almaraz, le nombre de troupes qu'il a lui est suffisant, et qu'il doit envoyer à l'armée du Midi tout ce qui appartient à cette armée; que le 26e de chasseurs st de la plus grande utilité à l'armée de Portugal, dont la cavalerie

a été ruinée; que vous réitérez l'ordre au général Dorsenne de réunir tout ce qui appartient au 75e et au 28e, ainsi qu'aux dragons de l'armée du Centre; que vous réitérez le même ordre au duc de Dalmatie, en y comprenant les Allemands, qui ne doivent pas faire partie de son corps d'armée. Donnez ordre au roi d'Espagne de renvoyer tous les hommes démontés appartenant à l'armée du Nord et qui se trouvent aux différents dépôts situés dans l'arrondissement de son armée.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18082. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Trianon, 25 août 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous envoie des extraits de journaux anglais. Vous les montrerez au prince Kourakine en causant avec lui. Après cela vous les enverrez au comte Lauriston pour qu'il les montre en Russie. Vous l'informerez de votre conversation et des nouvelles que nous avons que cent cinquante bâtiments sous faux pavillon américain sont arrivés en Russie. Vous lui manderez que j'ai jugé inutile de remettre aucune pièce à l'ambassadeur; qu'elles seraient inutiles; que les projets de la Russie sont démasqués; qu'elle voulait renouer son commerce avec l'Angleterre; que c'est pour cela qu'elle a réuni ses troupes et qu'elle ne veut pas finir les affaires d'Oldenburg. Il faut insister sur le grand tort qu'elle fait à l'alliance et sur l'obstacle qu'elle apporte à la paix, et appuyer là-dessus avec force. Vous direz au prince Kourakine que vous vouliez lui faire une grande note, mais que vous l'avez jugée inutile; qu'aujourd'hui que le système de la Russie se déroule cette note paraîtrait ridicule et bien petite à Pétersbourg; que la Russie ne garde plus de ménagements, et qu'elle favorise de tous ses moyens le commerce anglais.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18083. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Trianon, 25 août 1811.

Je vous prie de me faire un rapport sur l'esprit qui a animé l'Université à la distribution des prix de cette année et sur l'esprit qui anime les principales institutions et maisons d'éducation de Paris.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18084. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Trianon, 25 août 1811.

Mon Cousin, répondez au général Dorsenne que le baron Dudon, intendant des provinces du ressort de l'armée du Nord, ne doit pas suivre le mouvement de l'armée, mais rester à Valladolid; qu'il est chargé du gouvernement du pays sous les ordres immédiats du général en chef; que le général en chef ne doit prendre aucune mesure administrative que par le canal de l'intendant; qu'il ne doit faire verser aucune contribution ailleurs que dans les mains des agents de la trésorerie; que l'ordonnateur en chef doit suivre toujours l'armée et pourvoir à ses besoins; que l'intendant Dudon représente l'administration du pays et doit être considéré comme le serait le préfet en France; que l'ordonnateur ne doit s'occuper que de l'administration de l'armée; qu'on ne peut employer des Espagnols dans les intendances, d'abord parce qu'ils n'offrent aucune garantie de fidélité ni d'attachement, ensuite parce qu'ils n'auraient aucun moyen d'agir sur les gouverneurs et sur les autorités militaires françaises, et ne pourraient empêcher les désordres si multipliés en Espagne et qui ont tant contribué aux crimes qui s'y sont commis; au lieu que des auditeurs français, ayant des correspondances en France, connaissant les bornes de l'autorité de chacun et ne s'en laissant pas imposer, sont des témoins qu'on pourra toujours consulter dans tous les événements contentieux; qu'il faut donc partout des auditeurs; qu'il faut que le général en chef ne donne les ordres d'administration que par l'intermédiaire de l'intendant Dudon, et que, sous quelque prétexte que ce soit, les recettes ne se versent que dans les caisses des receveurs français, et que les dépenses ne se fassent que par les payeurs du trésor; que dans ce cas toute intervention d'autorité espagnole serait suspecte; que je désire que le général Dorsenne utilise les talents du baron Dudon et le zèle des auditeurs; que c'est le seul moyen de mettre partout de la surveillance et de faire cesser bien des désordres; que je ne trouve pas d'inconvénient à instituer des intendants supérieurs qui seraient chargés chacun de toute une province; que dernièrement j'en ai établi un en Navarre; qu'on peut en mettre de semblables dans d'autres provinces; que, quant à Sa Majesté Catholique, les instructions générales ont assez fait connaître qu'elle ne doit faire aucune nomination dans l'arrondissement de l'armée du Nord, si ce n'est pour les fonctions ecclésiastiques et de justice; mais qu'aucun agent militaire ou d'administration ne doit être nommé par le Roi;

qu'enfin mon intention est que le général Dorsenne marche d'accord avec l'administration, et, au lieu de donner des dégoûts à l'intendant et aux auditeurs, les encourage et les soutienne.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18085. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Trianon, 25 août 1811.

Mon Cousin, il paraît qu'il n'y a que le petit port de Neu-Harrlinger-Syhl qui puisse donner refuge à une vingtaine de petits bâtiments de la navigation des Wadden. Ne conviendrait-il pas d'y construire une petite tour avec une batterie pour la défense de ce mouillage?

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

18086. — A M. MARET, DUC DE BASSANO, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Trianon, 26 août 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, il faut faire une note à Constantinople sur le recrutement fait au compte de l'Angleterre à Janina; dire que c'est une hostilité, et faire des instances pour que ces corps soient rappelés.

Je ne demande pas mieux que de faire ce qui sera nécessaire pour favoriser le ministre russe à Cagliari; faites demander en Russie l'autorisation pour lui d'accepter l'aigle d'or de la Légion d'honneur.

Je suis fâché que vous n'ayez pas donné de direction à mon ambassadeur à Vienne. Vous deviez lui faire connaître que je voyais avec peine les relations de Vienne avec Naples, et que, au lieu de presser le départ du comte de Mier, j'aurais voulu qu'il y mît indirectement des entraves. Donnez-lui la même instruction pour Cassel. Moins la cour de Vienne aura de relations avec celle de Naples, mieux cela vaudra. Le comte Otto ne doit soutenir la cour de Naples en rien; il doit se contenter de tout rapporter. Pour peu que vous ayez parcouru une lettre à votre prédécesseur, vous y aurez vu partout cette intention de ma part. Mais la direction du département n'est pas encore efficace pour la suite de tous mes projets.

Je vous ai fait connaître que je voulais donner des présents à l'occasion du baptême de la fille du prince de Bade; vous n'avez pas donné de suite à cela.

Présentez-moi un projet de réponse à Lauriston pour lui faire connaître combien il continue à être trompé.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18087. — NOTE SUR LES GARDE-COTES.

Trianon, 26 août 1811.

Sa Majesté a examiné le travail relatif aux garde-côtes. L'objet de ce travail était de faire connaître s'il y aurait plus d'avantages à supprimer les canonniers garde-côtes et à les remplacer par une troupe d'infanterie qu'à les conserver dans leur état actuel.

Il y a dans ce moment cent quarante compagnies de garde-côtes, formant 16,940 hommes et coûtant 3,750,096 francs. Cette troupe ne sert que par moitié, de manière que les 16,940 hommes n'en représentent que 8,40, et que chaque homme servant revient à 442 francs 75 centimes. Avec la même somme on entretiendrait deux régiments d'infanterie à cinq bataillons, de 3,970 hommes, et une fraction de 1,323 hommes.

Mais la question n'a pas paru suffisamment éclaircie.

1° Le nombre de cent quarante compagnies comprend-il tout ce qui compose le corps des garde-côtes dans tous les départements actuels de l'Empire? En réponse à cette question, il est nécessaire de former un état des garde-côtes par division militaire, en commençant par la division de Hambourg, la Hollande, les anciennes côtes de France, les côtes de Gênes, de Toscane et les États romains. Il est vraisemblable qu'on n'a pas pu encore établir une parfaite uniformité dans l'organisation de ces compagnies, et il est nécessaire d'indiquer, à l'article de chaque nouvelle division, les différences qui existent entre la constitution de ces compagnies, leur solde, les fournitures qu'elles reçoivent et leur ordre de service.

Cela ne suffira pas encore pour bien connaître la dépense qu'occasionne la garde des côtes dans le système actuel, parce que, outre les compagnies de garde-côtes, il y a un état-major par arrondissement. On désire qu'il en soit formé un état avec le calcul de la dépense qu'elles occasionnent.

D'après les premiers résultats que donnent les renseignements déjà recueillis, on voit que, pour la somme que coûtent 16,940 garde-côtes composant les cent quarante compagnies actuelles, on peut entretenir deux régiments de cinq bataillons et à peu près une fraction de deux bataillons. On aurait donc deux colonels, deux majors,

douze bataillons et soixante compagnies, qui feraient probablement ce service d'une manière plus satisfaisante.

Au lieu de former cette troupe en régiments de cinq bataillons, on pourrait diviser ces neuf mille et quelques cents hommes en cinq régiments de trois bataillons, chaque bataillon d'à peu près 600 hommes. Par ce moyen, chaque régiment étant chargé de la garde d'un arrondissement, les officiers supérieurs remplaceraient avec avantage les inspecteurs actuels des côtes, les quartiers-maîtres de ces régiments remplaceraient les quartiers-maîtres des compagnies. Chaque bataillon garderait une étendue de côtes, et l'on aurait droit d'attendre de cette troupe un service plus régulier. Elle serait susceptible de plus d'instruction, et elle se trouverait organisée pour agir en masse si les circonstances exigeaient qu'on la rassemblât.

Le recrutement de cette troupe devrait toujours être fait par le moyen de la conscription. Il ne faudrait pas laisser les conscrits tout à fait chez eux, mais on pourrait les placer dans les compagnies stationnées à quelque distance; par exemple à cinquante lieues de leur domicile, cela suffirait pour que ce genre de service parût moins pénible que celui des autres troupes, et ce serait un moyen pour employer une partie des conscrits qui ne peuvent pas aller à l'armée active.

Jusqu'ici on n'a raisonné que sur le projet de remplacer les garde-côtes par une troupe d'infanterie; il faut voir maintenant s'il y aurait de l'avantage à les remplacer par une troupe d'artillerie, ce qui serait plus analogue à leur destination.

Chaque régiment d'artillerie à pied a un état-major de 34 hommes et vingt compagnies, qui, sur le pied de paix, sont de 68 hommes chacune; ce qui fait 1,360 hommes.

Pour économiser sur la dépense des officiers et sous-officiers, il serait préférable de calculer la force du régiment sur le pied de guerre.

On pourrait examiner s'il serait convenable d'augmenter l'artillerie à pied de trois régiments, c'est-à-dire de soixante compagnies, qui, à 140 hommes chacune, devraient suffire au service des côtes. Les trois nouveaux régiments ne seraient pas destinés exclusivement à ce service, mais chacun des douze régiments d'artillerie à pied fournirait cinq compagnies. La côte serait divisée en douze arrondissements, et chaque régiment en garderait un.

Il faut, pour apprécier ce projet, établir le calcul de ce que coûte un régiment d'artillerie à pied sur le pied de guerre, pour la solde et ses masses; mais le calcul des vivres de campagne doit être fait

séparément, afin qu'on puisse ajouter ou retrancher cette dépense, suivant que les circonstances l'exigeront.

Il y a une autre manière d'arriver au même but sans multiplier les états-majors des régiments; ce serait d'augmenter chaque régiment d'artillerie à pied d'un bataillon. Ce système donnerait moins d'hommes pour la défense des côtes, mais il coûterait moins cher.

Il faut calculer : 1° combien d'hommes donnerait l'augmentation d'un bataillon par chacun des régiments d'artillerie actuelle; 2° si ce nombre suffirait pour la garde des côtes; 3° ce que cette troupe coûterait pour la solde, les masses et les vivres de campagne.

Enfin un troisième parti serait de créer des compagnies isolées de bombardiers garde-côtes; ces compagnies devraient être des troupes régulières et non des milices; car il n'est pas raisonnable de charger les garde-côtes du service des mortiers, surtout dans les postes importants comme les rades et les passes, où il y a des mortiers de gros calibre sur des plates-formes.

Tout ce qu'on vient de dire tend à prouver, tend à établir qu'on emploie actuellement pour la garde des côtes à peu près 17,000 hommes qui ne remplissent pas bien leur destination, qu'ils ne servent que par moitié et qu'ils coûtent 3,750,000 francs. Le problème à résoudre est celui de leur remplacement :

1° Par de l'infanterie;

2° Par trois régiments d'artillerie de nouvelle création;

3° Par un bataillon d'artillerie ajouté à chacun des régiments actuellement existants;

4° Ou par des compagnies de bombardiers isolées.

Pour arriver à la solution de ce problème, il faut commencer par déterminer : 1° quel est le nombre d'hommes qu'occupe actuellement la défense des côtes depuis Lubeck jusqu'à Rome, division par division, en y comprenant les états-majors des garde-côtes actuels; 2° quel est le nombre d'hommes raisonnablement nécessaire pour ce service.

Les garde-côtes servent par moitié et sont remplacés tous les quatre jours. On serait peut-être trompé dans son calcul si l'on se flattait de faire faire le même service par un nombre d'hommes moindre de moitié; car il y aura des malades, et les soldats par lesquels on remplacerait les garde-côtes actuels pourraient difficilement être continuellement présents à la batterie; il est donc nécessaire de déterminer quel serait le nombre de troupes de ligne indispensable pour ce service.

Cela posé, il s'agit de savoir comment on y pourvoira.

La première chose à établir pour servir de terme de comparaison, c'est le calcul de la dépense des garde-côtes actuels, en y comprenant les états-majors et les troupes qui font ce service dans les pays nouvellement réunis.

S'il résulte des calculs des forces nécessaires qu'il faille 9,000 hommes, par exemple, pour remplacer les garde-côtes actuels, la seconde question qu'il faudrait examiner, c'est de savoir quelle est l'organisation qu'il faut donner à ces 9,000 hommes.

Si on les organise en infanterie, ils coûteront moins cher et seront plus aisés à recruter. Il faut établir le calcul de ce que coûterait cette nouvelle troupe d'infanterie, en la divisant en cinq régiments de trois bataillons. Ce calcul devra être établi en trois colonnes : solde, masses et vivres de campagne.

Si les 9,000 hommes doivent être organisés en troupes d'artillerie, la question se subdivise.

Faut-il former de nouveaux régiments, et combien faudrait-il en former? Dans ce cas, serait-il préférable de confier spécialement à ces régiments la défense des côtes, ou d'y faire concourir les neuf régiments actuels? Serait-il préférable d'augmenter les régiments d'artillerie actuels, et de combien faudrait-il les augmenter?

Enfin vaudrait-il mieux former des compagnies isolées de bombardiers? Quelle organisation faudrait-il leur donner et quel devrait en être le nombre?

A côté de chacune de ces propositions il faut établir le calcul de ce que coûterait l'augmentation de troupes proposée, pour la solde, les masses et les vivres de campagne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18088. — AU MARÉCHAL MORTIER, DUC DE TRÉVISE, COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Trianon, 27 août 1811.

Mon Cousin, je vous envoie trois chemises que me remet le ministre de l'administration de la guerre. Vous verrez qu'elles ne coûtent que 4 francs 7 sous; elles me paraissent beaucoup plus belles que celles des Hollandais, qui coûtent 6 francs 10 sous. Faites dresser un procès-verbal de la comparaison de ces chemises, tant avec celles des grenadiers hollandais qu'avec celles des pupilles; faites-moi un rapport là-dessus, et prenez des mesures pour empêcher toute espèce de dilapidation de la part des quartiers-maîtres.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18089. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Trianon, 27 août 1811.

Mon Cousin, je reçois l'état de vos malades au 15 août. Le 7e de hussards en a 200; cela est énorme : il est donc cantonné, à Stettin, dans des pays bien malsains? Mettez ordre à cela. Ce serait bien dommage de perdre ce beau régiment. Tous vos ordres du jour sont bons; mais, ce qui est plus efficace, c'est de veiller à ce que pendant l'automne les troupes ne restent pas dans les pays malsains. Si vous aviez déplacé le 7e de hussards, il n'aurait pas tant de malades. Faites-le ôter d'où il est pour le mettre dans un pays sain.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18090. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Trianon, 28 août 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, vous m'avez parlé ce matin d'instructions reçues par le chargé d'affaires d'Amérique sur l'affaire des Florides. Vous pourriez insinuer l'idée suivante, que moyennant quelques millions de piastres l'Espagne, dans la situation de pénurie où elle est, céderait les Florides. Insinuez cela en ajoutant que, tout en ne trouvant pas mauvais que l'Amérique prenne les Florides, je ne puis intervenir en rien, puisque ces pays ne m'appartiennent pas.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18091. — AU COMTE DE MONTALIVET,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Trianon, 28 août 1811.

La route de Bruges à Breskens doit passer par l'Écluse. L'Écluse devenant une place forte de premier ordre, il devient important que les communications entre Bruges et Flessingue soient assurées en tout temps. Cela ne doit en rien empêcher la route d'Oostburg à Maldegem. En conséquence, j'accorde les 400,000 francs nécessaires pour terminer la route d'Oostburg à l'Écluse, afin d'avoir promptement la route de Bruges à l'Écluse. La route de Bruges est en bon état, du moins comparée au reste. Il ne faut rien défaire d'Oostburg

à Maldegem, mon intention étant de la terminer après celle de Bruges à Breskens par l'Écluse.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18092. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Trianon, 28 août 1811.

Je crois qu'il y a beaucoup de blé le long du Weser et le long de l'Ems. Si l'on achète les blés dans la direction de ces rivières, on aura la plus grande facilité de les faire parvenir en Hollande par l'Ems, et l'on n'aura aucun portage. Ceux qu'on achètera dans le Mecklenburg, si l'on ne suit pas les Wadden (ce qui paraît encore difficile), auront deux portages, un de cinq lieues et l'autre de sept et demie; ce portage peut se faire par les chevaux d'artillerie et les transports militaires. Il y a en Allemagne 5,000 chevaux d'artillerie, 1,200 chevaux de transports militaires et 2,000 chevaux de régiment : ce serait 8,000 chevaux qu'on pourrait destiner à ce portage. Je pourrai aussi donner des facilités pour le portage en France. J'ai à Commercy 1,200 chevaux du train militaire, 5,000 chevaux d'artillerie; je pense donc donner facilité avec 6,000 chevaux. Je puis de même donner facilité en Italie, où j'ai 1,200 chevaux des transports militaires et 3,000 chevaux d'artillerie. Cette quantité énorme de moyens de transport que je suis obligé d'entretenir à ne rien faire, il n'y aurait donc aucune difficulté, à moins de circonstances extraordinaires, de les employer aux transports des grains d'Allemagne aux bassins de la Somme et de la Seine, tout comme ceux d'Italie, du bassin du Pô à la Méditerranée. Quant au Nord, le maréchal Davout y pourvoira. Quant aux transports du bassin du Rhin dans la Somme ou dans la Seine, il faut faire connaître les lieux de transport et de portage; il y serait aussitôt établi les relais nécessaires.

Vous me ferez connaître quelle économie l'emploi de ces chevaux produirait, et en conséquence ce que vous ferez verser dans la caisse de la guerre. Mon intention est que l'on fasse ces expéditions par des marchés, et, au lieu de payer aux paysans, vous payeriez aux transports militaires ou aux équipages d'artillerie; ce qui sera toujours un grand avantage.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18093. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 28 août 1811.

La Prusse demande un cartel pour rendre les déserteurs. Ceci ne peut pas avoir lieu pour la France, c'est contre mes principes; mais cela peut se faire avec la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg et la Westphalie. Ce serait suffisant, car les troupes alliées désertent plus que les autres. Écrivez au duc de Bassano pour que cette affaire soit conduite dans cette direction.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18094. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Trianon, 28 août 1811.

Vous pouvez faire répondre à la lettre du *Transport-Office* que, voulant en tout agir comme agit l'Angleterre, l'intention du gouvernement français est de mettre la moitié des prisonniers anglais sur des pontons et la moitié dans des casernes, en suivant en tout point ce que fait l'Angleterre; qu'on n'a point voulu prendre cette mesure, cependant, sans en prévenir le *Transport-Office;* qu'on a vu avec peine qu'on se livrait à des sarcasmes et à des injures dans une correspondance qui est de sa nature toute pacifique; qu'on n'imitera pas en cela le *Transport-Office;* qu'on regarderait comme un crime d'employer l'ironie et le sarcasme dans une correspondance toute de charité et d'humanité; que les Français sont juges s'ils sont aussi bien au milieu de la mer que sur terre; que 100,000 lettres remplies de plaintes obligent le gouvernement français à prendre une mesure et à agir de représailles; que quant à ceux qui étant sur parole se sont sauvés, les Anglais en ont donné l'exemple; qu'un grand nombre de prisonniers anglais qui se sont échappés ont été accueillis chez eux; que le gouvernement français est prêt à s'entendre là-dessus, si l'on veut reconnaître que tout prisonnier anglais sur parole qui s'échappera sera rendu ou sévèrement puni chez lui; mais que le gouvernement français ne peut considérer comme prisonniers sur parole les prisonniers de l'affaire de Bailen, pas plus que ceux de la garnison de Saint-Domingue, qu'après six ans le gouvernement anglais a reconnu devoir rendre, et que le gouvernement français ne doit pas non plus considérer comme prisonniers des Anglais les prisonniers faits par les bandes ou par les guérillas, lorsque celles-ci les ont

remis aux Anglais et que les Anglais refusent de les échanger contre des prisonniers espagnols; que ceux-là sont prisonniers des Espagnols. Or les prisonniers sur parole ne se font pas faute de fausser leur parole. En comptant les Anglais, Hanovriens, Portugais, Espagnols qui ont faussé leur parole, le nombre se trouve être de 779.

Quant au projet de cartel, c'est une dérision que de proposer un projet sur une base que nous avons rejetée, en ce qu'elle supposait de la mauvaise foi dans l'exécution, et que le nombre des prisonniers anglais, portugais, espagnols que nous avons se monte à 87,600. Que nous ne faisons point de difficulté d'admettre la base de libération générale, homme par homme et grade par grade, en l'effectuant sans délai et en faisant intervenir dans l'échange les Portugais et Espagnols contre les Anglais, et les Anglais sur le même pied contre les Français; mais vouloir libérer les Anglais qui sont en France pour ne pas continuer l'exécution du principe, pour laisser les deux tiers des prisonniers français sans garantie à Londres, c'est ce qui ne sera jamais. C'est donc à vous à faire connaître vos intentions là-dessus. Un traité qui tendrait à rendre 100,000 familles au bonheur est conforme aux principes de Sa Majesté et aussi à l'intérêt des deux nations; car les Portugais et Espagnols que l'Angleterre recevra, elle pourra les armer, équiper, les former en légion pour alimenter la guerre, car nous ne faisons pas de difficulté de rendre les prisonniers espagnols et portugais en Angleterre ou sur tel point de l'Espagne que voudront les Anglais. Si donc on arrivait à une libération générale, nous ne ferions pas de difficulté d'envoyer un agent à Douvres ou sur tout autre point que déterminerait le gouvernement anglais, pour s'arranger sur cette question.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18095. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 29 août 1811.

La rivière de la Gironde fixe toute mon attention. Les rades du Verdon et de Talmon sont excellentes pour des vaisseaux de guerre. Je vais bientôt avoir des frégates dans la rade du Verdon, et je compte réunir une escadre dans la Gironde. Il devient donc nécessaire d'asseoir ses idées et de faire faire des projets pour la défense de l'embouchure de cette rivière. Je vous ai mandé de faire faire un plan d'une citadelle au Verdon. Je désire également avoir le plan d'une citadelle au point opposé, pour enfermer les batteries de la rive droite, afin que

l'ennemi ne puisse, en débarquant quelques milliers d'hommes, s'emparer de ces batteries et attaquer les vaisseaux qui se trouveraient au Verdon. Par l'établissement de ces citadelles, 3 ou 400 hommes suffiront sur chaque rive pour mettre ces points à l'abri d'un coup de main. La rade de Talmon est aussi d'un grand intérêt. Quelle est la situation du terrain environnant, à une lieue autour de ce point? Que faut-il faire du côté de la mer pour empêcher l'ennemi de remonter, et du côté de la terre pour l'empêcher de s'emparer des batteries? Faites étudier cette rivière, et faites des projets qui me seront soumis aux conseils de novembre.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18096. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 29 août 1811.

Je vous ai fait connaître mes intentions pour l'armement du pertuis de Maumusson et de l'embouchure de la Gironde; le besoin est urgent; on doit profiter des marées d'équinoxe pour faire passer les frégates de la rade de l'île d'Aix dans la Gironde. Il est donc indispensable que, pour cette époque, les batteries soient armées.

Le fort Chapus a deux pièces de 24 et une de 8 non montées; il est nécessaire de tout disposer aussitôt, pour qu'au 10 ou 12 septembre elles soient montées. Il faut s'occuper également de celles qui doivent être placées au château d'Oleron, du côté de la mer. Sans ces précautions importantes mes frégates seraient prises. Maumusson n'a qu'un corps de garde; j'ai prescrit le nombre de pièces qu'il faut y placer. Faites également faire les changements à la batterie d'Arvert.

Il est important que la batterie de la pointe de Grave soit armée et approvisionnée et dans le cas de tirer, ainsi que celles de Royan et de Susac. Faites-moi connaître quelle sera l'exécution de mes ordres au 15 septembre. Le moindre retard peut nous mettre dans l'alternative de perdre la saison de l'équinoxe ou d'exposer mes frégates à des dangers pressants. Donnez aussi ordre au chef de bataillon qui commande la colonne mobile de l'embouchure de la Gironde de réunir son monde avec le détachement de Berg et de se porter pour renforcer les batteries, surtout celles de l'entrée de la Gironde et d'Arvert, et de ne se porter cependant en avant que lorsqu'il saura que les frégates ont commencé leur mouvement. Quant à Maumusson, il y a beaucoup de troupes dans Oleron; on pourrait, s'il était

indispensable pour l'armer plus tôt, prendre des pièces dans les batteries de l'île autre que les Saumonards.

Le général se tiendra à Maumusson avec 5 ou 600 hommes, pour pouvoir porter aussitôt les secours nécessaires. Recommandez au colonel de la colonne mobile et au général commandant l'île d'Oleron de donner, s'il était nécessaire, toute espèce de secours en hommes aux frégates, au moment de leur passage. Vous préviendrez le ministre de la marine du résultat de ces ordres.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18097. — A M. GAUDIN, DUC DE GAETE,

MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Compiègne, 30 août 1811.

Traitez avec le Sénat pour l'achat du château d'Eu et du château de Poppelsdorf, près Bonn. Le chef-lieu de la sénatorerie d'Eu ira à Rouen, celui de la sénatorerie de Poppelsdorf ira à Mayence. J'accorderai les fonds nécessaires pour cette transaction. Traitez avec les titulaires de ces deux sénatoreries. Le domaine extraordinaire fera les fonds pour ces acquisitions.

Quant aux chefs-lieux des autres sénatoreries, il faut savoir à quoi ces maisons sont bonnes, afin de voir quels ministres doivent les payer. Mais cela n'est pas pressé; ce sont des choses qui se font avec les siècles. Traitez toujours pour les deux premières sénatoreries que cet arrangement[1]..... puisqu'il les placera l'une à Rouen et l'autre à Mayence, qui sont deux lieux fort importants.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18098. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 30 août 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous envoie une lettre d'un de mes officiers d'ordonnance. Je ne puis croire qu'il n'y ait que 400 hommes à l'île de Port-Cros; si cela était, cette île serait exposée. Donnez l'ordre suivant.

Le bataillon du 23e léger et trois bataillons du régiment de la Méditerranée, formant quatre bataillons, tiendront garnison dans les trois îles, de manière qu'il y ait un bataillon de 1,000 à 800 hommes

[1] Lacune dans le texte.

dans l'île du Levant, deux bataillons de 2,000 à 1,600 hommes dans l'île de Port-Cros, enfin un bataillon dans l'île de Porquerolles.

Un colonel commandera dans l'île du Levant, le général Donnadieu dans l'île de Port-Cros, et un général de brigade dans l'île de Porquerolles.

Le bataillon destiné à l'île du Levant y descendra avec les pièces de campagne et de siége nécessaires pour faire une batterie qui défende la rade et croise son feu avec celui du cap des Mèdes, avec une escouade de sapeurs, un officier d'artillerie, un officier du génie, un détachement d'une trentaine de canonniers, soit de la marine, soit de la terre, des outils à pionniers et des vivres; tout cela sous les ordres d'un officier capable.

Le général la Riboisière et les directeurs de l'artillerie et du génie s'y rendront pour tracer les ouvrages ordonnés pour lier l'île du Levant à l'île de Port-Cros et pour que les 800 à 1,000 hommes de la garnison, après avoir défendu l'île, aient là un refuge et puissent recevoir des renforts.

Plusieurs péniches, bateaux de pêche et bâtiments légers doivent se tenir dans le port de Man, afin d'assurer les communications de l'île de Port-Cros avec l'île du Levant.

On augmentera le nombre des pièces de la batterie de Man, soit par des pièces de petit calibre, soit par des pièces qui défendent le côté de terre.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18099. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Compiègne, 30 août 1811.

Monsieur le Comte Decrès, je suis instruit qu'il n'y a point de canonnières dans la rade de l'île d'Aix. Donnez ordre que deux canonnières soient attachées à chaque vaisseau ou frégate, pour être montées par les équipages des bâtiments. Indépendamment de ces canonnières et des chaloupes et canots des vaisseaux, il faut qu'il y ait deux bonnes péniches. Enfin organisez une flottille sous les ordres du commandant de la rade.

D'après la copie. Archives de la marine.

18100. — DÉCISION.

Compiègne, 30 août 1811.

Le comte Decrès, ministre de la marine, sollicite la décoration de la Légion d'honneur pour le capitaine d'artillerie de marine le Traon-Kerguidan, grièvement blessé à l'affaire de Lissa.

Il faut saisir une meilleure et moins malheureuse occasion.

D'après la copie. Archives de la marine.

18101. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Compiègne, 30 août 1811.

Mon Cousin, le grand état de situation que vous m'avez remis contient des inexactitudes. Vous portez la garnison de Badajoz telle qu'elle doit être fournie en conséquence de mes derniers ordres, c'est-à-dire composée, savoir : de deux bataillons du premier corps, de deux bataillons du quatrième corps, de deux bataillons du cinquième corps, d'un bataillon de Hesse-Darmstadt et d'un bataillon de la division de Cordoue. Mais cet ordre peut n'avoir pas été exécuté, et cette manière de faire des états de situation n'est propre qu'à m'induire en erreur. Vous deviez faire mention de mon ordre en observation, mais porter l'état de la garnison de Badajoz tel que vous le trouvez dans vos derniers états de situation. Corrigez cela; il ne faut rien mettre d'hypothétique, si ce n'est en note. Les états que vous me remettez ne doivent être que les copies des états qui vous sont envoyés, sans quoi vos états ne sont bons qu'à m'induire en erreur. Demandez également l'état de situation de la garde royale et de toutes les troupes qui sont à la solde de l'Espagne : c'est le seul moyen de connaître les forces qui sont disponibles.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18102. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 31 août 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, le pain qu'on distribue aux troupes à Boulogne est très-mauvais. Prenez des mesures pour remédier à cet abus.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18103. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Compiègne, 31 août 1811.

On emploie beaucoup de marins comme domestiques dans les équipages de flottille. Ainsi, dans le 13e bataillon à Boulogne, 36 hommes sont employés comme domestiques; 41 sont en permission et 15 absents; cela est irrégulier. Cependant la solde et les vivres des hommes manquants sont faits comme s'ils étaient présents. On assure que les chefs prétendent les distribuer aux pauvres pères de famille. Faites faire une enquête là-dessus et un exemple qui puisse épouvanter sur de pareils abus. Il paraît qu'il y a de grandes plaintes contre le préfet maritime.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18104. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 1er septembre 1811.

On fait à Bordeaux des habits de trois espèces : de première, de deuxième et de troisième taille. Les habits de première taille ne peuvent servir qu'à des hommes de seconde taille; les habits de seconde taille ne peuvent servir qu'à des hommes de troisième taille; les habits de la troisième taille ne pourront servir à personne, et ils seront absolument perdus. Vous ne passez pas assez pour les manteaux ; vous en faites faire de trois tailles, ce qui est inutile. Vous ne donnez que 1 franc 30 centimes pour la façon d'un habit, sur lesquels on retient 40 centimes pour le fil et les boutons. Les tailleurs de Bordeaux se plaignent que cela n'est pas suffisant.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18105. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 2 septembre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous envoie une lettre du ministre de l'intérieur. L'excessive ignorance des officiers garde-côtes rend inutiles les canons qu'on met dans leurs mains. Les boulets ne portent pas, parce que, les bâtiments se trouvant au delà du but en blanc, on n'a pas ôté les coussinets. Cette partie va très-mal. Pendant la révolution on a mis là des officiers d'infanterie qui ne savent rien et ne peuvent rien montrer à leurs canonniers, au lieu d'avoir,

comme c'était l'usage, des capitaines en second d'artillerie qui puissent instruire ces compagnies. Envoyez sur-le-champ un bon officier d'artillerie, pris dans la Garde, s'il est nécessaire; qu'il se rende dans la Gironde et apprenne à ces canonniers à tirer des obus avec leurs pièces de 24 et de 36, à tirer à 12 ou 1500 toises en ôtant le coussinet, et enfin à tirer à boulets rouges. Il est bien important d'avoir des mortiers à l'embouchure de la Gironde; mais, quand on aura les mortiers, il faudra des hommes qui sachent les tirer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18106. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Compiègne, 2 septembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, je désire avoir l'état des corsaires qui existent, avec l'indication du port d'armement, du nombre d'équipages, du nombre de canons et de leur tirant d'eau. On m'assure que j'en ai de très-beaux dans la Baltique et à Danzig. Remettez-moi cet état et occupez-vous des moyens d'encourager la course. Je vous envoie copie d'une réclamation des armateurs de Danzig. Je désire que vous me fassiez un rapport là-dessus. Vous devez être le protecteur des corsaires, puisqu'ils font partie de ma marine, dont vous êtes le chef. Veillez à ce que le tribunal des prises ne fasse rien contre mes intentions et contre ma politique, et fixez votre attention particulièrement sur la législation qu'il a suivie depuis le dernier état de la question relativement aux Américains.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de la marine.

18107. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 3 septembre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous prie de m'envoyer la situation des neuf régiments de chevau-légers. Le 1er régiment doit avoir son major, son 4e escadron et 200 hommes à son dépôt, indépendamment des 200 hommes qu'il reçoit de la réserve. Le 2e doit avoir son 3e et son 4e escadron, et également 3 à 400 hommes que lui fournissent la réserve et les conscriptions. Le 3e doit avoir à son dépôt, à Montmédy, le 3e et le 4e escadron, et au moins 400 hommes avec ce que la réserve doit lui fournir. Le 4e a de même son 4e escadron

et 3 à 400 hommes présents. Le 5e doit avoir le 3e et le 4e escadron avec 3 ou 400 hommes présents à Amiens. Le 6e doit avoir 800 hommes et ses quatre escadrons à Dôle. Le 8e doit avoir bientôt 800 hommes; enfin le 9e, étant dans la 32e division, est déjà de 1,000 hommes et se complète en chevaux.

Quand chacun de ces régiments aura-t-il au moins 300 hommes?

Quand chacun pourra-t-il avoir deux escadrons disponibles, montés, équipés, exercés à la lance?

Je voudrais avoir pour le 1er février deux escadrons du 1er, du 2e, du 3e, du 4e et du 5e; total, dix escadrons ou 2,000 chevaux, ce qui formerait une brigade de chevau-légers; enfin quatre escadrons du 6e régiment et quatre du 8e, ce qui formerait une seconde brigade. Je voudrais donc avoir pour le commencement de février 4,000 lanciers disponibles pour la guerre d'Allemagne, et ce indépendamment du 9e et sans compter le 7e, qui est en Espagne.

Ce qui est très-pressant, c'est de m'envoyer d'abord des lances. Si vous n'en aviez pas de faites, on pourrait leur envoyer les 600 qu'avaient les Hollandais. En leur envoyant 100 lances par régiment, cela leur servirait du moins pour l'instruction. Je suppose que vous avez commandé 6,000 de ces lances.

Il faudrait ensuite envoyer à chaque régiment un officier des lanciers polonais pour leur apprendre le maniement de la lance. Il n'y a pas de moment à perdre pour employer ces six mois avec la plus grande activité à former ces sept régiments.

Je désire leur attacher dès à présent deux généraux de brigade intelligents. L'un serait chargé du 6e et du 8e, et il passerait alternativement un mois à Dôle et à Sedan pour veiller à l'organisation, à l'instruction et aux remontes de ces régiments. L'autre serait chargé de veiller sur l'instruction et la formation des 1er, 2e, 3e, 4e et 5e, et parcourrait successivement leurs dépôts.

Faites-moi un rapport général sur ces régiments.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18108. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Compiègne, 3 septembre 1811.

Je vous envoie une lettre du général Berthier sur les travaux de Corse. Faites-moi un rapport là-dessus et faites-moi la demande des fonds nécessaires pour l'arrivée des eaux à la fontaine d'Ajaccio (il

paraît qu'il ne faut que 30 à 40,000 francs; c'est un ouvrage très-important), ainsi que pour ce qui regarde les salines, dont l'air nuit à la ville. Quant à la route d'Ajaccio à Bastia, la somme paraît encore forte et cela peut se faire en plusieurs années.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18109. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Compiègne, 3 septembre 1811.

Monsieur le Comte Mollien, il est convenable que vous fassiez toucher 2,500 francs par mois à l'ancienne reine d'Étrurie, à son couvent à Rome, à compter du jour où elle y est entrée. Il est inutile de citer aucune décision. Donnez ordre seulement au payeur des dépenses diverses de solder cette dépense.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18110. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Compiègne, 3 septembre 1811.

Mon Cousin, je vois avec la plus grande peine que vous ayez envoyé le 8e régiment de hussards dans l'Ems oriental. Lorsque j'éloigne une troupe de ces lieux pestilentiels, vous avez la simplicité d'y envoyer un de mes meilleurs régiments. Je regarde ce régiment comme perdu. Si vous ne prenez pas plus de soin de placer vos corps dans des lieux sains, vous me ferez ce que vous avez fait à Vienne. J'ai retiré de tous les points de la côte les troupes qui s'y trouvaient. A Flessingue même, qui est si important, je ne laisse que 600 réfractaires; je préfère m'exposer aux chances de l'ennemi plutôt que de perdre des hommes d'une manière aussi misérable. Vous suivez une direction opposée. Si j'ai fait camper mes troupes dans la bruyère, à Utrecht et ailleurs, je n'ai pas eu d'autres raisons que de les soustraire au mauvais air. Je n'ai laissé sur le Helder qu'un bataillon étranger. Quand je prends tant de soin pour compléter votre armée, qui est si importante, et pour l'organiser et la mettre parfaitement en état, vous l'exposez à être détruite. Rassurez-moi au plus tôt sur le 8e de hussards; hâtez-vous de le rappeler, ainsi que les hommes du 25e et toutes les troupes qui sont parfaitement inutiles.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18111. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Compiègne, 3 septembre 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre relative au tripotage du sieur Bourrienne à Hambourg. Il serait important d'avoir des lumières sur ce qu'il a fait. Faites arrêter le juif Gumprecht-Mares, son prête-nom; faites saisir en même temps ses papiers, et tenir cet individu au secret; faites également arrêter quelques autres des principaux agents de Bourrienne, pour éclairer toutes ses menées à Hambourg et connaître les dilapidations qu'il a commises là.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18112. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Compiègne, 3 septembre 1811.

Mon Cousin, j'attends la situation de votre armée. Je suppose qu'au 1er septembre votre 5e division était formée. A la fin de septembre, des détachements de canonniers partiront des dépôts pour renforcer vos compagnies d'artillerie et les porter à 120 hommes. Je suppose que vous continuez à donner des ordres pour que tous les détachements des quatre bataillons du train d'artillerie et des dix régiments de cavalerie, qui sont dans les dépôts, soit hommes, harnais ou chevaux, vous rejoignent. Il est important qu'ils arrivent avant la mauvaise saison. Mon intention est d'augmenter votre cavalerie légère d'une 5e brigade, en vous envoyant le 23e et le 24e de chasseurs qui sont en Hollande. Faites-moi connaître si le pays pourra suffire à cette augmentation de fourrages. J'ai pensé que cette 5e brigade, qui porte à quatorze le nombre de vos régiments de cavalerie légère, vous complétera 12,000 hommes à cheval, qui, passant l'hiver du côté du Mecklenburg et sur l'Elbe, pourraient marcher avec vous au moindre événement sans être obligés de forcer les marches. Mon intention est que dans le courant d'octobre il soit formé à votre corps d'armée une 6e division, composée de quatre bataillons du 11e d'infanterie légère, qui se forme à Wesel et se compose des tirailleurs corses et du Pô, et de trois ou quatre bataillons des 127e, 128e et 129e; ce qui portera cette division de treize à seize bataillons. Faites-moi connaître la situation de ces régiments avec la conscription de la 32e division militaire, et quand ils pourront former chacun leur 4e bataillon. Cela complétera votre corps

d'armée à vingt régiments; ce qui, avec la 7e division, vous formera près de cent dix bataillons. Je suppose que le 9e de chevau-légers sera bientôt à 900 chevaux. Faites-moi connaître les mesures que vous prenez pour que les généraux réunissent leurs brigades et leurs divisions, et en passent l'inspection pour connaître ce qui manque en personnel et en matériel, et surtout les vacances des grades. Il serait bien important que vous pussiez vous-même, dans le courant d'octobre, voir toutes vos divisions, les faire manœuvrer, et vous assurer de leur situation en inspectant leur artillerie, leurs équipages, et en entrant dans tous les détails nécessaires. Envoyez-moi la situation de votre armée au 1er septembre.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18113. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 4 septembre 1811.

L'artillerie se divise en trois corps : l'artillerie de marine, l'artillerie de terre, l'artillerie des côtes. L'artillerie de marine est séparée de l'artillerie de terre; c'est une arme différente, qui appartient absolument aux officiers de marine. Il y avait jadis des relations entre l'artillerie de terre et l'artillerie de marine, et je crois qu'on ne pouvait arriver à certains grades qu'en sortant de l'artillerie de terre. Faites-moi un rapport là-dessus; car, l'artillerie de marine ayant bien peu d'occasions de s'instruire sur les détails, ses relations avec l'artillerie de terre sont bien importantes.

Quant à l'artillerie des côtes, il est impossible que cela aille plus mal; elle est comme séparée de l'artillerie de terre, car les adjudants et inspecteurs des côtes ne sont pas même des officiers d'artillerie. Il est vrai qu'ils sont sous les ordres des directeurs et des sous-directeurs, mais ce nombre de véritables officiers d'artillerie est si petit, qu'il ne peut rien pour le service ni pour l'instruction.

Mon intention est de changer cet ordre de choses en tout ou en partie. Les garde-côtes me coûtent 3 ou 4 millions; mais je calcule qu'ils me coûtent encore 3 ou 4 millions par les bâtiments que laisse prendre ce mauvais service. Je ne gagne rien à avoir de mauvaises troupes, et c'est une économie ridicule que d'avoir un capitaine de milice pour défendre mes côtes contre mon ennemi le plus acharné, parce que ce capitaine ne coûte que 1,200 francs; voilà une économie de 50 louis bien funeste à mon service.

Présentez-moi un projet dont la base soit d'avoir soixante et douze

compagnies d'artillerie employées à la garde de mes côtes. Ces soixante et douze compagnies seront six à six, formeront douze bataillons, ayant douze chefs de bataillon et douze adjudants-majors, et formeront quatre régiments, ayant ainsi quatre colonels et quatre majors.

Je voudrais donc avoir sur les côtes quatre régiments d'artillerie de ligne, 4 colonels et 4 majors, formant 8 inspecteurs naturels, 12 chefs de bataillon, soixante et douze compagnies, 72 capitaines en second, 144 lieutenants en premier et en second, tous sortant des écoles, instruits et faisant absolument partie de l'artillerie de terre.

Les compagnies seraient à 120 hommes; cela ferait donc un effectif de 8,640. Ces 120 hommes serviraient comme tout le reste de l'artillerie, mais ils auraient pour auxiliaires 60 garde-côtes, levés, habillés et payés comme ils le sont aujourd'hui; ce qui ferait 180 hommes par compagnie, dont 60 appartenant à la localité et 120 à l'artillerie. Ces 180 hommes, dirigés par des officiers, sergents et canonniers de 1re classe de l'artillerie de ligne, seraient alors de véritables troupes d'artillerie. On aurait donc alors 8,640 canonniers de ligne, officiers et sous-officiers compris, et 4,320 garde-côtes auxiliaires; ce qui ferait un total de plus de 12,000 hommes. Il est vrai qu'aujourd'hui il y a 16,000 garde-côtes, mais ils ne font le service que de deux jours l'un; cela ne fait donc en résultat que 8,000 hommes. Ainsi, au lieu de 8,000 hommes, on en aurait plus de 12,000, et, au lieu d'officiers et sous-officiers ignorants, on aurait des officiers et sous-officiers d'élite.

J'imagine qu'il suffirait d'un régiment pour la Hollande et les côtes de Belgique et de France jusqu'à la Seine, d'un régiment pour les côtes de la Seine à la Loire, et d'un régiment pour celles de la Loire à Bayonne; ce qui ferait neuf bataillons.

Un régiment de dix-huit compagnies devrait être suffisant pour toutes les côtes de la Méditerranée.

Il faudrait ajouter à cette institution d'établir dans toutes les places des compagnies de canonniers de gardes nationales, obligés de faire le service et d'accourir au premier coup de canon. On peut en établir ainsi dans les principales villes de Hollande, à Flessingue, à Ostende, à Dunkerque, à Calais, à Boulogne, à Abbeville, à Eu, à Dieppe, à Fécamp, au Havre, à Caen, à Cherbourg, à Granville, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Brest, Quimper, Lorient, Nantes, etc. On peut ainsi se former sur toute la côte soixante ou quatre-vingts compagnies auxquelles on accorderait quelques distinctions et priviléges, et qui auraient l'emploi bien utile de concourir à la défense de la place et

de la côte. A Flessingue, avant le siége, cette compagnie a rendu des services.

Enfin les vingt-six compagnies sédentaires pourraient être conservées. On pourrait même en établir de nouvelles dans les pays malsains, tels que dans les marais de la campagne de Rome, dans quelques postes de la Hollande, etc. Il faudrait que chaque régiment pût être changé à volonté. Les auxiliaires resteraient toujours et seraient attachés à la nouvelle compagnie qui arriverait.

Alors la côte serait entièrement gardée par l'artillerie de ligne. Aucun individu sous le titre d'inspecteur et d'adjudant n'existerait plus; ce seraient les colonels et les majors qui feraient ces fonctions. On pourrait espérer alors un bon service; le corps d'artillerie apporterait dans la défense des côtes le bon esprit et les qualités qui l'ont distingué dans tous les autres services, et ce serait une grande garantie pour la surveillance des côtes que de les voir entourées par des sentinelles attachées à leur service, à la place de ces garde-côtes qui étaient soumis à tous les préjugés de localités et faciles à corrompre. Sous le seul point de vue de la police, ce projet aurait des résultats immenses. Il aurait encore l'avantage d'augmenter le corps d'artillerie, et par là de faire partager le service très-étendu de ce corps à un plus grand nombre d'individus. Tel régiment de l'armée qui aurait été fatigué serait envoyé sur les côtes de Normandie et de Bretagne pour y passer trois ans et s'y reposer. Ce service des côtes serait en effet un véritable repos pour ce corps, en comparaison du service de la grande guerre.

A ces précautions il faudrait ajouter celle de faire faire, pour le service des garde-côtes, un ouvrage élémentaire dans lequel on les instruirait sur la construction des batteries, sur le tir à boulets rouges, sur le tir des bombes et de toutes les espèces de munitions, sur la construction des plates-formes, sur le tir des pièces de 24 et de 36, sur les différents angles du tir, et enfin sur les principes de l'artillerie des côtes, tout différents de ceux de l'artillerie de terre. Il faut sur les côtes tirer aussi loin qu'on peut et tirer toujours. Il faut des projectiles qui aillent le plus loin possible. Dans l'artillerie de terre tous ces principes changent, et on estime avec raison que tirer de loin c'est perdre sa poudre.

Ceci me conduit naturellement à quelques changements dans l'organisation des régiments à pied.

Projet d'une nouvelle organisation des régiments d'artillerie à pied. — J'ai neuf régiments d'artillerie à pied, de vingt-deux compagnies chacun. Peut-être serait-il convenable d'avoir douze régiments à pied,

chaque régiment de trois bataillons de guerre et d'un bataillon de dépôt. Chaque bataillon serait de six compagnies; ce qui ferait quarante-huit bataillons formant deux cent quatre-vingt-huit compagnies. Il y en a aujourd'hui cent quatre-vingt-dix-huit; ce serait donc une augmentation de quatre-vingt-dix compagnies, dont soixante et douze seraient compagnies de dépôt; ce qui réduirait l'augmentation à dix-huit compagnies de guerre.

Aujourd'hui il y en a vingt-sept en Allemagne, cinquante-cinq en Espagne et vingt-quatre en Italie, Illyrie et Dalmatie. Il y en a donc cent six employées aux armées; il y en a quarante-deux dans les dépôts et cinquante sur les côtes de Normandie. Il y en aurait soixante et douze sur les côtes, soixante et douze dans les dépôts, et cent quarante-quatre pour les armées, ce qui ferait trente-huit compagnies de plus qu'il n'y a aujourd'hui pour les armées. Une compagnie pouvant servir 8 pièces de canon, les cent quarante-quatre compagnies des armées pourraient servir 1,152 et même 1,200 pièces. Les six régiments d'artillerie à cheval, formant quarante-trois compagnies, en pourraient servir 250; cela ferait donc 1,400 pièces de canon qu'on pourrait servir en guerre, indépendamment des 300 pièces de canon que serviraient les compagnies de régiment, et qui feraient un total de 1,700 pièces de canon servies aux armées, indépendamment du service des côtes.

Les douze bataillons de dépôt formeraient en outre une réserve qui pourrait fournir au service des places fortes et renforcer les points de la côte qui seraient nécessaires.

La compagnie d'artillerie à pied devant servir 8 pièces, soit de 4, soit de 8, soit de 12, a besoin de 80 canonniers présents, officiers et sous-officiers non compris; ce qui fait donc 100 hommes présents, ce qui suppose un effectif de 120 tout compris. La compagnie de canonniers garde-côtes sera de 120 hommes de la ligne; mais, sur ces 120 hommes, il n'y en aura que 100 de présents. Elle aura en outre 60 auxiliaires; mais il est probable que sur ces 60 il n'y en aura que 50 présents. Ainsi une compagnie de garde-côtes dont l'effectif sera de 180 hommes n'aura probablement que 150 hommes présents; alors l'effectif de soixante et douze compagnies serait : de la ligne, présents 7,200, effectif 8,640; auxiliaires, présents 3,600, effectif, 4,320; total des présents 10,800, de l'effectif 12,960.

Les douze régiments à pied seront placés de la manière suivante : un à Anvers, un à Douai, un à Rennes, un à Toulouse, un à Grenoble, un à Alexandrie, un à Vérone, un à Besançon, un à Auxonne, un à Strasbourg, un à Metz, un à Mayence.

Les régiments qui seront sur les côtes tiendront toujours leurs 4es bataillons en garnison à Anvers, Rennes, Toulon et Grenoble. De là ces bataillons de dépôt pourront, selon les circonstances, renforcer ces batteries, et se trouveront assez à portée de toutes les côtes.

Je vous prie de me faire un rapport sur ce projet, car il devient fort important de faire cesser les sujets de plainte qui existent depuis six ans et qui sont la suite de tant de pertes.

P. S. Je vous envoie un projet de décret dans lequel j'ai placé les principales dispositions indiquées dans cette lettre. Ce décret n'est qu'une esquisse susceptible de toutes discussions. Vous remarquerez que, dans ce projet, au lieu d'affecter douze bataillons au service des côtes, j'en ai mis seize; ce qui fera quatre-vingt-quatre compagnies au lieu de soixante et douze. Ainsi donc quatre-vingt-quatre compagnies à 120 hommes feront 10,000 canonniers de ligne, et quatre-vingt-quatre compagnies auxiliaires à 60 hommes m'en feront 5,000; total, 15,000 sur les côtes; ce qui me fera une économie de 11,000 garde-côtes et surtout débarrassera de ce grand nombre d'officiers inutiles. Mais ces quatre-vingt-quatre compagnies comprennent tout ce qui est nécessaire pour l'extraordinaire de Boulogne, de Walcheren, de Cadzand, et enfin l'artillerie de ligne qui est aujourd'hui répandue sur la côte. Or il y a aujourd'hui cinquante compagnies sur les côtes, et je n'en mets que douze en sus des soixante et douze qui doivent remplacer les garde-côtes. Peut-être, dans la distribution des emplacements, jugerez-vous convenable d'en mettre six de plus; car il est bon que le service de places comme Boulogne, Ostende, Flessingue, Anvers, Cherbourg, Brest, Toulon, etc., soit compris dans le service de la côte.

Je ne sais pas assez ce que c'est que les canonniers sédentaires pour les comprendre dans le décret. Ce doit être l'objet d'un rapport que vous me ferez. Les compagnies de vétérans qui sont sur les côtes devront être placées de préférence dans les tours, dans les vieux châteaux où le service soit moins actif.

La manière d'exécuter ce décret serait très-facile. Il faudrait d'abord former les trois nouveaux régiments en tirant des officiers, sous-officiers et canonniers de tous les régiments; on placerait les nouveaux régiments à Anvers, Rennes et Grenoble. Le régiment qui se trouve aujourd'hui à Anvers et celui qui se trouve à Rennes seraient envoyés à Auxonne et à Besançon ou dans d'autres écoles non occupées. On ferait sur-le-champ fournir à ces trois régiments, et sur les quarante-deux compagnies qui sont dans les dépôts, trente-six compagnies

pour les côtes, et l'on prendrait sur les cinquante compagnies qui sont sur les côtes et sur les quarante-deux compagnies qui sont dans les dépôts de quoi fournir les bataillons que les autres régiments doivent fournir pour le service des côtes. Cette opération peut être faite dans les mois de novembre et de décembre; ceci suppose qu'il sera pris, sans délai, des moyens pour fournir les 7 ou 8,000 hommes nécessaires aux nouveaux régiments et pour compléter les cadres des anciens : c'est 12,000 qu'il faut procurer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18114. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 5 septembre 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, j'ai reçu votre lettre du 31 août, relative aux ordres que vous avez donnés pour l'habillement du régiment de l'île de Ré; les états ne prouvent pas ce qui est dit dans le résumé.

L'état n° 1 porte que 7,000 habits doivent avoir été envoyés à l'île de Ré. On voit bien que les ordres ont été donnés, mais on ne voit pas que ces effets soient partis. On ne voit pas d'où ont été expédiés les effets qui ont dû partir du 2 février au 25 août. On a donné, par exemple, le 14 juin, l'ordre de faire partir 900 habits, 900 vestes, etc., mais d'où ont-ils été expédiés? quand sont-ils partis, et en combien de jours ont-ils dû arriver? Donner des ordres est la moindre chose; ce qui importe, c'est d'en assurer l'exécution.

L'état n° 2 est plus précis. J'y vois que 3,500 bonnets de police sont partis. Les époques de quelques-unes de ces expéditions sont déterminées : 3,000 culottes, 3,000 vestes sont parties de Paris le 1er et le 3 août; pourquoi ne sont-elles pas encore arrivées?

État n° 3, je vois que 800 habits destinés au 29e d'infanterie légère ont dû être confectionnés par les soins de l'ordonnateur de la 12e division militaire; mais comment veut-on que l'ordonnateur fasse pour faire confectionner des habits? N'était-il pas plus simple d'en charger le conseil d'administration ou de les faire confectionner à Bordeaux, où il existe un grand atelier? Et comment croire que l'ordonnateur ne manquera de rien dans tous les détails d'une confection? Rien n'est moins satisfaisant que ce tableau. Avec de pareilles indications, je ne puis rien faire suivre; et, si l'on n'a pas d'autres renseignements dans vos bureaux, je ne suis pas étonné que mes troupes ne soient point habillées. Le fait est que le 28 août ce dépôt était dans

le plus pitoyable état. Si vous m'aviez envoyé des rapports que je pusse faire vérifier, j'aurais envoyé sur les lieux un officier d'ordonnance. Mais avec des états si obscurs que voulez-vous qu'on fasse?

Le régiment de la Méditerranée, en Corse, est tout nu; à Wesel, les hommes sont déjà arrivés, et pas un habit, pas une chemise, pas une paire de souliers. Cependant je vous avais dit de faire un envoi direct de Paris. Cela influe beaucoup sur mon service, parce que, si ces conscrits attendent à Wesel, ils déserteront. Donnez-moi des états précis sur l'exécution des ordres pour Wesel et Strasbourg; que je sache la quantité d'effets expédiés, le lieu et le jour du départ, et la route qu'on leur a fait prendre, afin que je puisse faire faire même une vérification des chemises. Je crains toujours que le bureau de l'habillement ne soit pas en des mains assez fortes, et que dans ce bureau beaucoup de choses ne s'embrouillent. Un ordonnateur a toujours moins de moyens qu'un corps pour faire confectionner, parce que, indépendamment du nombre des agents qu'un conseil d'administration a à sa disposition pour surveiller une confection (agents qui ne coûtent rien), ce conseil a des ouvriers plus ou moins habiles, de sorte que le prix qui peut suffire à un conseil d'administration ne peut suffire à un ordonnateur. Celui-ci doit tout surveiller, mais non pas faire; car il est seul, sans agent pour le seconder. Dans une armée même on ne peut pas dire qu'un ordonnateur fasse faire du pain et des habits, car il a ses agents pour les vivres et l'habillement. Il passe des marchés pour la manutention, les fournitures, les transports; il surveille tout et ne fait rien directement. Que peut faire l'ordonnateur de la 12e division, sans garde-magasin, sans contrôleur, sans ouvriers? Passer un marché avec un tailleur; mais qui le vérifiera? C'est exiger d'un homme ce qui ne lui est pas possible, et il le fera mal. Votre prédécesseur avait agi de même; rien ne se faisait à Bordeaux ou se faisait mal. J'y ai établi un conseil d'administration, des garde-magasins, des directeurs, etc. Les conseils d'administration pourraient faire confectionner; les conseils des bataillons qui sont à l'île de Ré et enfin le conseil du dépôt peuvent le faire sous la surveillance des ordonnateurs, qui seront chargés de la vérification et d'ordonnancer les dépenses.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18115. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Compiègne, 5 septembre 1811.

Mon Cousin, je reçois l'état de situation du 12e bataillon d'équipages. Je suis fort surpris de voir qu'il n'a pas le nombre de caissons prescrit. Je donne ordre que les 25 caissons restés à Strasbourg le rejoignent le plus tôt possible; de sorte que vous aurez à votre corps d'armée 250 caissons en bon état, outre les 100 caissons de régiment; ce qui vous fera 350 caissons, c'est-à-dire la valeur de 4 caissons par 1,000 hommes. Il faut actuellement avoir soin de faire servir très-légèrement ces caissons, afin de tenir les chevaux gras et en bon état, et qu'au moment d'entrer en campagne vous puissiez les trouver capables d'un bon service. Si, au contraire, vous les écrasez, au lieu de 350 caissons, vous n'en aurez pas la moitié quand vous entrerez en campagne. Prenez des mesures là-dessus. Votre service n'a rien de pressé; il peut se faire par les moyens du pays et aussi par vos transports; mais il ne faut faire faire à vos chevaux que la moitié de ce qu'ils peuvent faire.

Je vous ai parlé aussi des outils du génie; il ne faut laisser rien faire avec ces outils, sans quoi vous ne trouverez ni outils ni caissons lorsque vous entrerez en campagne. Ces outils ne sont pas pour être employés en temps de paix; ils ne doivent servir que devant l'ennemi. Les officiers du génie ne savent pas cela. Je désire que vous le leur appreniez. Faites-leur comprendre qu'il est contre les principes de leur arme d'employer un seul outil attelé ailleurs qu'aux ouvrages des champs de bataille.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18116. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 6 septembre 1811.

Je désire avoir les plans des travaux qu'on fait au cap de Grave et autres points de la côte. Je crains que mes intentions ne soient pas remplies et que je n'aie lieu d'être mécontent. Envoyez-moi cela; que je sois tranquille sur les contre-coups qui arriveraient par les boulets qui des tours retomberaient sur les batteries. J'ai observé ces inconvénients aux batteries de Balaguier et de l'Éguillette, à Toulon; ce qui me fit préférer alors de faire construire des batteries en terre

et perdre vingt-quatre heures, tant celles en pierre m'ont paru inabordables.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18117. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 6 septembre 1811.

L'ennemi ayant évacué la rade d'Hyères, ce sera une nouvelle raison pour le général la Riboisière d'activer la prise de possession de l'île du Levant et la construction des batteries et de la tour que j'ai ordonnées dans cette île.

Je compte que le colonel Donnadieu, qui a le commandement de Port-Cros, aura sous ses ordres le 5e bataillon du 22e léger, complété à 500 hommes par des conscrits réfractaires, et deux bataillons du régiment de la Méditerranée; ce qui lui fera 2,000 hommes pour la défense de Port-Cros et de l'île du Levant. J'espère qu'il fera travailler avec la plus grande activité pour mettre les batteries en état.

Le général que j'ai nommé à Porquerolles aura un bataillon du régiment de la Méditerranée. Le 4e bataillon du 22e léger suivra sa destination.

Faites-moi connaître si les petits bataillons des 8e et 18e légers et 23e de ligne, forts de 1,300 hommes, qui sont dans l'île Sainte-Marguerite, pourront partir au 20 septembre, habillés et en bon état, pour se rendre, par Gênes et le col de Tende, en Illyrie rejoindre les deux bataillons de guerre que ces régiments ont dans ce pays.

Écrivez aux préfets des départements du Var et des Bouches-du-Rhône de requérir des ouvriers d'artillerie et du génie pour les fortifications des îles d'Hyères. Chargez les directeurs de l'artillerie et du génie de faire monter des ateliers en grand pour la construction des batteries et la mise en état de ces importantes îles, et de s'occuper du rétablissement du château de Giens, qui défend la pointe de cette presqu'île.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18118. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 6 septembre 1811.

Un rapport que je reçois de Turin me fait connaître que l'habillement du régiment d'Illyrie est dans le plus mauvais état. On me

mande que les habits n'ont pu être mis en service parce qu'ils sont trop petits, trop courts, trop étroits, mal cousus, mal faits, mal teints; que beaucoup de boutonnières ne sont faites que par un simple coup de ciseaux; que le devant des habits n'a que six pouces de hauteur; qu'au lieu d'un galon de fil blanc pour arrêter l'épaulière on n'a mis qu'une simple bordure de toile; que les manches et le dos des vestes ne sont pas doublés; que les capotes sont tellement étroites que, loin de pouvoir être portées sur l'habit, elles gênent les mouvements des hommes qui n'ont pas même de gilet dessous; beaucoup de ces capotes sont de mauvais drap; que les pantalons sont également de mauvaise qualité, trop courts et trop étroits, etc. Je désire que vous me fassiez un rapport sur tout cela.

Ce régiment me coûte beaucoup d'argent, et je ne puis pas m'en servir. Il est actuellement à Turin; quand pourrai-je l'employer?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18119. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Compiègne, 6 septembre 1811.

En mouillant dans la rade d'Hyères, l'ennemi ne pouvait avoir d'autre but que d'empêcher des troupes de se porter sur Figuières. Je vois des traces de cela dans les journaux officiels anglais, où l'on dit que les divisions françaises sont retournées du Languedoc sur Toulon. Cet événement est fort heureux, parce qu'il aura fixé l'attention sur ce point important.

Les bombardes avec un mortier à plaque peuvent tirer les bombes à 2,000 toises. Or ces bombardes peuvent se placer facilement à 400 toises des batteries. De la batterie des Mèdes à un point quelconque de la rade il n'y a que 400 toises. De l'île de Bagaud au cap des Mèdes la portée n'est que de 4,000 toises. A Brégançon il n'y a encore que 4,000 toises. Ainsi une bombarde qui mouillerait à 400 toises de Brégançon et une qui mouillerait à 400 toises de Port-Cros ne seraient éloignées que de 3,200 toises. Il faudrait donc avoir trois stations de bombardes : une mouillant à Port-Cros et se plaçant en avant sous la protection des batteries de Port-Cros; une à Porquerolles, et une troisième pour se porter du côté du continent, soit sous la protection des batteries de Giens, de Brégançon, soit des autres batteries de la plage, selon la position des bâtiments ennemis. Mais je suis persuadé que, lorsque les nouvelles batteries seront établies, que l'on aura instruit les canonniers et que le système sera bien

établi, tous les obus tirés par des pièces de 36 et les bombes des mortiers placés sur des bombardes iront sur tous les points de la rade.

Demandez au général Émeriau de vous faire connaître de quelle manière il entend mouiller ses canonnières et bombardes pour nuire à l'ennemi. Il me semble qu'il en faudrait au moins dix. La rade de l'île d'Hyères est un beau théâtre pour exercer nos jeunes matelots. En donnant ordre pour occuper les trois îles, il faudrait qu'on eût des stations fixes, aux mouillages de Porquerolles et de Port-Cros, de bombardes et bâtiments légers. Vous connaissez mes raisonnements, qu'un bâtiment ne peut être à l'abri des mortiers et pièces de 36 dans aucun point de la rade d'Hyères.

Écrivez au général Émeriau pour qu'on ancre un bateau sur le point le plus éloigné de terre où l'on ait reconnu qu'un bâtiment puisse mouiller, et que l'on tire de toutes les batteries sur ce bateau pour être sûr qu'il n'est pas à l'abri des bombes et des obus. On tiendra des procès-verbaux de ces expériences, lesquels seront déposés dans les bureaux de la préfecture maritime et dans les bureaux d'artillerie des trois îles. Écrivez en même temps au général la Riboisière sur cet objet, afin de me dispenser d'écrire au ministre de la guerre et pour que ces bâtiments soient parfaitement en état.

Dans un port comme Toulon, on doit toujours avoir une trentaine de canonnières, une douzaine de brûlots et une douzaine de bombardes; et, comme nous ne pouvons avoir une marine qu'en employant beaucoup de jeunes gens, on atteindra le double but de former ces matelots et de défendre la rade.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18120. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 7 septembre 1811.

Je suis surpris que le général Donzelot, malgré les ordres réitérés que je lui donne de renvoyer les Albanais, continue à vouloir les garder. Ces hommes me coûtent immensément pour la solde et la nourriture dans un pays si difficile à approvisionner; et non-seulement ils ne seraient pas utiles, mais, si les Anglais venaient à débarquer, ils déserteraient et compromettraient la place. Je vois avec peine qu'il en ait augmenté le nombre, et par là accru les dangers de la place. Réitérez-lui l'ordre de profiter du retour des frégates pour les renvoyer en Italie, où ils seront fort utiles. Il ne faut à

Corfou que des hommes sûrs. Le séjour de ces hommes a le double inconvénient de l'affamer et de compromettre la sûreté de la place.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18121. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 7 septembre 1811.

Dans votre lettre du 6 août je vois plusieurs questions relatives au général Villaret-Joyeuse. Vous devez lui répondre que sa place n'est pas nouvelle, que tout se trouve réglé, que le vice-roi est à la fois chef du gouvernement italien et général en chef de l'armée française; que, du reste, Venise est gouvernée par un système constitutionnel auquel il n'est dérogé qu'en cas de guerre ou de siége.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18122. — A M. GAUDIN, DUC DE GAETE, MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Compiègne, 7 septembre 1811.

Faites-moi un rapport sur les différentes branches des finances du département de la Lippe.

Je vous envoie un mémoire d'un aide de camp que j'ai envoyé dans la Lippe. Vous verrez ce qu'il dit des domaines. Je pense qu'il faudrait traiter avec le grand-duc de Berg. Mon intention n'a jamais été de lui laisser tous les domaines. Je n'ai pas entendu lui laisser les remparts de Münster, ce qui serait ridicule. Envoyez-moi un rapport et un projet de décret. L'inspecteur de l'enregistrement doit être arrivé. Tout ce qui est forêts, domaines, etc., doit m'appartenir. S'il y a lieu à indemniser le grand-duc de Berg, on l'indemnisera par des rentes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18123. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 8 septembre 1811.

J'ai lu avec intérêt la lettre du général O'Connor, que je vous renvoie. Cette correspondance avec l'Irlande me paraît fort importante à établir. Demandez des renseignements sur l'esprit actuel, car je ne suis pas éloigné d'y envoyer 6,000 chevaux et 30,000 hommes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18124. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 8 septembre 1811.

Je reçois et lis avec attention le travail que vous m'avez remis sur les compagnies garde-côtes. Ces renseignements m'ont paru fort satisfaisants. Vous proposez de conserver cinquante compagnies garde-côtes et de créer trente-six nouvelles compagnies d'artillerie. Il n'est aucun doute que les cinquante compagnies garde-côtes ne vaudront jamais des compagnies d'artillerie, tant par la composition des officiers et sous-officiers que par celle des soldats. Mais, dit-on, il faut 450 officiers, et l'on ne peut en fournir que 140. Je ne puis pas admettre cette objection. Dans un pays comme la France, j'aurai non-seulement 400 officiers, mais 4,000, si je veux les payer. Cette objection serait bonne en Russie. Les 450 officiers ne pourront pas être fournis cette année, parce qu'il faut un an d'école, mais on pourra les avoir l'année prochaine. Toute objection cesse en n'employant que 140 officiers cette année, et l'on emploiera l'année prochaine 140 autres. Dans les dix-huit points que l'on présente, le Havre, la Hogue, Ostende, Dunkerque, Saint-Malo, Lorient, Nantes, l'embouchure de la Loire, Marseille, le golfe Juan, Fréjus, Livourne et Gênes ne sont point compris; tous ces points sont cependant importants.

Je ne puis donc pas admettre en principe que nos côtes doivent être confiées à des mains malhabiles. N'admettant point la raison du manque d'officiers, que je puis avoir en tel nombre que je veux, l'objection tombe sur les hommes : la conscription y pourvoira, et, pour la première formation, je ferai un appel pour les conscriptions antérieures par un sénatus-consulte; ce qui soulagera les côtes de l'entretien des garde-côtes et donnera une nouvelle garantie à tout l'Empire.

La seconde objection est que cela est trop coûteux; mais, en supprimant cinquante compagnies garde-côtes, j'économiserai 1,500,000 francs; en formant trente-six compagnies de plus d'artillerie, je ne crois pas que ce soit une dépense de plus de 2 millions. Ce serait donc 600,000 francs de plus. Mais qu'est-ce qu'une dépense de 2 millions, de 3 millions de plus pour un objet de si grande importance? Quel est le caboteur qui ne me payerait pas un droit qui me rendrait le triple, pour être efficacement protégé? Mais, sans établir de nouveaux droits, l'inhabileté des garde-côtes coûte à mes marins 2 ou 3 millions par an et à mon commerce des sommes plus

considérables. Il ne faut pas croire que les plaintes des officiers d'artillerie soient vraies; ils disent toujours qu'il y a trop de canons. Le fait est qu'il n'y en a point assez. La supériorité de l'ennemi est telle, qu'à tous les caps, sur toutes les plages, mon cabotage a besoin de trouver protection. Il faut beaucoup de batteries et en bon état, et des pièces de campagne. Il faut que les affûts soient en bon état, qu'on sache employer les bombes, donner une direction à la pièce, vérifier si l'on a de bonne poudre, se servir de pièces de campagne pour se porter sur la plage à 12 et à 1500 toises de la batterie. Sont-ce des compagnies garde-côtes qui pourront jamais faire ce service? On n'entend que des inepties : nos boulets ne portent pas, nos bouchons sont mauvais, notre poudre est détestable. En conséquence, mes bâtiments sont pris dans toutes mes rades. Ce qu'il y a de plus vrai dans tout cela, c'est que les adjudants des côtes sont ignorants, que les directeurs et sous-directeurs d'artillerie sont peu nombreux, vieux, dépourvus de matériel, et sont de peu d'utilité.

Les affûts sont faits de manière qu'on ne peut pas donner à la pièce le degré nécessaire pour tirer loin. A qui la faute? Au capitaine d'artillerie, qui, par un coup de rabot qu'il fait donner par les ouvriers de sa compagnie, peut remédier à cet inconvénient.

La poudre est mauvaise, cela est possible; mais la faute à qui est-elle? Au capitaine d'artillerie, qui doit la vérifier tous les mois, en prenant une poignée dans chaque gargousse pour s'assurer qu'elle est bonne; car dans ces lieux la poudre peut se détériorer d'un moment à l'autre. Sont-ce des officiers de garde-côtes qui peuvent faire ces vérifications? Sera-ce de malheureux inspecteurs de garde-côtes que l'on dédaigne qui auront la main assez forte pour obliger le directeur à changer la poudre?

Les plates-formes s'abîment, soit de mortier, soit de canon; les affûts se cassent, les épaulements sont écroulés par le canon ennemi: est-ce une compagnie composée de paysans, qui n'a point d'artificiers, pas d'ouvriers, qui n'a aucune des connaissances nécessaires, qui pourra remédier à tout cela? Non; ils tirent quelques coups de canon, et après cela cessent leur feu. Je ne veux point de compagnies garde-côtes. Je veux que des colonels, des colonels en second, chefs de bataillon, des capitaines de la ligne, me répondent de mes côtes; que, le service venant à être mal fait, soit par défaut d'affûts, soit par mauvaise qualité de la poudre, soit par toute autre raison, ils en soient responsables. On coupe la tête à un officier d'artillerie qui donne des cartouches qui ne sont pas de calibre : on doit condamner à mort l'officier qui, placé sur la côte, laisse périr dans sa main les armes

que je lui ai confiées pour défendre le territoire et protéger les propriétés de l'État ou du citoyen. Est-ce donc à de misérables officiers garde-côtes que je puis imposer cette responsabilité?

Le corps de l'artillerie doit me répondre de mes côtes.

Les généraux d'artillerie, connaissant la valeur des différents officiers, pourront les placer et les déplacer.

Je persiste donc dans mon projet de créer trois nouveaux régiments d'artillerie. Vingt bataillons de six compagnies, formant cent vingt compagnies, seront employés sur mes côtes et dans mes places de guerre maritimes. Il y sera pourvu par soixante et douze compagnies de nouvelle création et par quarante-huit compagnies prises sur l'ancienne artillerie. Chaque compagnie étant de 120 hommes, cela me fera 14,400 hommes; cent vingt compagnies auxiliaires, formées, comme les compagnies de garde-côtes actuelles, de 60 hommes, feront 7,200 hommes; dix-huit compagnies de canonniers vétérans formeront 2,200 hommes; j'aurai donc 24,000 canonniers sur mes côtes.

J'estime qu'il est nécessaire d'avoir quatre ou cinq généraux de brigade d'artillerie chargés de l'inspection des côtes, de donner des ordres aux directeurs ou sous-directeurs d'artillerie des côtes, de demeurer dans un point central, et qui seront responsables du service de la côte. Deux de ces généraux paraissent nécessaires dans la Méditerranée et trois dans l'Océan. Ils doivent avoir sous leurs ordres un colonel, deux colonels en second, ce qui fera dix officiers supérieurs, et chaque officier supérieur aura deux chefs de bataillon, ce qui fera vingt chefs de bataillon. Ainsi mes côtes seront divisées en cinq grands arrondissements, en dix districts et en vingt arrondissements de bataillon.

Un général de brigade aura donc dans sa direction la valeur de quatre bataillons, c'est-à-dire 2,400 hommes avec un colonel, un colonel en second et deux chefs de bataillon. Le colonel et le colonel en second auront toujours un adjudant sous-lieutenant. Le général aura ses deux aides de camp. Le général aura de plus sous ses ordres un directeur et deux sous-directeurs chargés du matériel. Ces directeurs et sous-directeurs devront lui obéir, mais en rendant compte sur-le-champ au ministre de tous les mouvements. Indépendamment de ce, tous les ans, des généraux de division feront l'inspection des côtes. Ainsi, cinq généraux de brigade, 10 aides de camp, 5 colonels, 10 colonels en second, 5 adjudants, 20 chefs de bataillon, 20 adjudants sous-officiers, 120 capitaines, 120 capitaines en second, 240 lieutenants, et le nombre de directeurs et sous-direc-

teurs nécessaire, formant 555 officiers, seront sur mes côtes. Si vous joignez 600 sergents-majors ou sergents, vous voyez que j'aurai 1,200 officiers ou sous-officiers; ce qui, en supposant 6,000 pièces de canon sur mes côtes, fera un officier ou sous-officier pour 5 pièces de canon; et, comme sur ce nombre de pièces il y en a une grande quantité (comme à Flessingue, à Cadzand, à Ostende, etc., où il y a plusieurs batteries) qui ne peuvent être employées qu'en cas d'attaque offensive, il s'ensuivra que je pourrai avoir un officier et un sergent à toutes les batteries de côte, n'ayant d'autre but que de protéger simplement le cabotage.

Le chef de bataillon, le colonel, à plus forte raison le général, pourront faire marcher la compagnie d'un point sur un autre, selon les mouvements de l'ennemi et le besoin.

Dans chaque bataillon, on destinera plus spécialement une compagnie au service de la bombe, comme dans Flessingue, Brest et Toulon, où l'on aura plusieurs compagnies, et, dans chaque batterie, des officiers et sous-officiers et quelques pointeurs seront plus spécialement chargés du service des mortiers.

Il faut d'abord faire un règlement sur toutes ces bases, et surtout avoir bien soin qu'une compagnie d'artillerie ait ses ouvriers, ses artificiers et tout ce qui est nécessaire pour son service.

Une fois l'organisation arrêtée, on verra s'il convient de ne former d'abord qu'un seul régiment et successivement les autres. Mais, puisque déjà soixante-quatre compagnies sont employées sur les côtes, qu'il y en a une cinquantaine aux dépôts dont on peut tirer trente-quatre compagnies, qui feraient cent quatre compagnies, on serait bien près du but. Aussi ai-je regardé que l'opération préalable était de recruter toute l'artillerie actuelle, ce qui était l'objet de mon dernier décret.

Faites-moi un travail conformément à ces principes. Ne mettez aucune époque. Dans un décret ultérieur, je déterminerai l'époque de la formation de chaque régiment et l'époque successive où les compagnies garde-côtes cesseront d'exister. Quant aux compagnies sédentaires, il n'y a point de difficulté qu'on les oublie et qu'on remette à prendre un parti sur elles.

Le nombre des garde-côtes étant de 12,000, le nombre des auxiliaires étant de 6 à 7,000, ce sera un soulagement important pour les côtes. Grande partie des sergents seront conservés; les officiers seuls ne le seront pas. S'ils sortent de l'artillerie, on les mettra dans les compagnies de vétérans; mais, s'ils sont sortis de l'artillerie, c'est

qu'ils étaient vieux et peu capables : on pourra les employer comme garde-batteries ou bien leur donner leur retraite.

Dès l'année prochaine mes escadres commenceront à évoluer. Il est donc nécessaire que mes côtes soient défendues par de bons officiers, animés par des sentiments d'honneur et ayant de l'activité, les talents et les connaissances qu'exige cette arme, si grossière en apparence, mais si délicate et si subtile en réalité.

Quant au moyen de recrutement, il faudra s'en occuper sérieusement. Il importe pour cela que l'école de Saint-Cyr soit complétée et maintenue à 800 élèves; je pourrai donc en tirer alors les sujets nécessaires. Il faut qu'une batterie soit établie à l'école de la Flèche, avec un officier et quelques sergents. Enfin je ne m'oppose pas à ce que l'artillerie prenne de l'école polytechnique ce qui sera inutile au génie de terre et aux ponts et chaussées.

Ma Garde ne pourrait-elle pas fournir un certain nombre de bons officiers? Il faut 1,410 officiers. J'ai besoin de 500 de plus; c'est donc un tiers en sus, ce qui donnera de l'avancement à ce corps, qui en a besoin. Quant au nombre de 600 officiers à tirer des sous-officiers, c'est trop. Un sous-officier d'artillerie ne devrait devenir officier que par une action d'éclat ou après huit ans de service de sous-officier; ce qui supposerait dix ou douze ans de service. Avoir des sous-officiers qui n'aient que huit ans de service depuis leur entrée comme soldats est une chose très-pernicieuse.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18125. — NOTE

DICTÉE EN CONSEIL DU COMMERCE.

Compiègne, 9 septembre 1811.

Le droit des neutres est qu'un bâtiment innocent ne peut jamais être pris, dans quelque lieu qu'il aille.

Par exemple, un bâtiment part de New-York; ses papiers sont pour Brest, il n'a que des marchandises dont l'entrée est permise; il ne voulait donc que faire le commerce et non la guerre. La place se trouve assiégée, mais il l'ignorait; la croisière peut l'empêcher d'entrer, mais non le prendre.

Les Anglais ont suppléé à cela par la notification du blocus; aussi une note du ministère prévient les étrangers et les consuls que telle place est bloquée; dès lors tout bâtiment qui y va est censé coupable; c'est contre cela que nous nous récrions.

Les droits des neutres sont établis par le traité d'Utrecht; ils con-

sistent en ce que le pavillon couvre la marchandise. Un pavillon neutre peut naviguer d'un port ennemi à un port ennemi, ou d'un port ennemi à un port ami; il peut même faire le cabotage, mais il ne peut porter des marchandises prohibées. Il pourrait porter des draps de Carcassonne à Alger ou à Anvers sans qu'on eût rien à dire.

Ce n'est pas que, les Anglais méconnaissant les droits des neutres, on ne pût très-bien, en bonne justice, prendre un bâtiment qui méchamment va à Cadix assiégé et y porte des vivres; mais ce serait décider une question qu'il nous convient de laisser en suspens.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

18126. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 10 septembre 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je reçois votre nouveau rapport sur les dépôts de Strasbourg et de Wesel. En vérité, je ne conçois pas que vous ne répondiez pas plus clairement. Il y avait le 7 septembre 1,200 conscrits à Wesel, et pas une chemise, ni une paire de souliers, ni un habit n'étaient arrivés. Cependant du 3 août, date de mon ordre, au 7 septembre il y a trente-quatre jours. Comment les chemises de Mayence et de Strasbourg, comment les effets de Strasbourg et même ceux de Paris n'étaient-ils pas encore parvenus à leur destination? Vous m'annoncez divers convois et vous assurez qu'il y aura 800 habits à Wesel au 15 septembre; mais cela sera bien insuffisant pour habiller 15 à 1800 conscrits qui s'y trouveront à cette époque. Vous ne me faites point part d'une manière assez précise des dispositions que vous avez faites, de manière que je ne puis ni les surveiller ni ordonner des mesures en conséquence. Vous annoncez que les chemises et les effets de petit équipement sont expédiés de Strasbourg et de Mayence; mais, s'ils n'étaient pas arrivés le 7 septembre, comment puis-je croire qu'ils arriveront jamais?

Je me plains moins de ce que mes troupes ne sont point habillées, de ce qu'on suit une fausse direction, que du désordre qui règne dans le bureau de l'habillement, de manière qu'on ne me fait pas connaître l'état des choses. Je désire que tous les renseignements sur cet objet important me soient apportés par le chef de division de l'habillement, qui partira jeudi dans la nuit pour arriver vendredi dans la matinée chez le ministre secrétaire d'État. Il devra se pourvoir de tous ses registres et amener avec lui un ou deux commis, si cela est

nécessaire. Il faut que je connaisse la situation de cette partie essentielle du service.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18127. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Compiègne, 10 septembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, je vous renvoie vos instructions pour les commandants des frégates *l'Incorruptible* et *la Pénélope*. Je vous envoie également les deux lettres signées de moi pour ces deux officiers et une pour l'officier commandant les frégates *la Pomone, la Pauline* et la flûte *la Persane*.

Vous demanderez au ministre de la guerre un ordre pour que le commandant de l'île d'Elbe fasse embarquer 300 conscrits du 6e ou du 14e léger à bord de l'expédition partie de Gênes, s'il y a suffisamment de conscrits habillés, et, dans le cas contraire, pour qu'il fasse compléter les cadres de deux compagnies du 7e bataillon du 14e léger par 300 conscrits disponibles du bataillon du régiment de la Méditerranée, qui se trouve dans l'île.

L'expédition de Toulon embarquera 300 conscrits du régiment de la Méditerranée qui est à Toulon.

Les deux expéditions de Gênes et de Toulon porteront ainsi 600 hommes; dans leur second voyage, elles porteront chacune 300 hommes du 14e léger et du 6e de ligne. Ce sera donc 1,200 hommes que ces deux expéditions auront portés.

Recommandez aux capitaines d'embarquer d'abord les vivres et de ne prendre les hommes qu'autant que cela ne gênerait point le transport des vivres.

Il est nécessaire que pour leur second voyage vous donniez de nouvelles instructions à Porto-Ferrajo, pour qu'on tienne prêt dans ce port de quoi compléter leurs vivres.

La première expédition de Trieste doit être, comme je l'ai déjà décidé, composée d'une frégate, de *la Corcyre* et du brick *le Simplon;* la seconde, d'une frégate, du *Diomède* et d'un transport; et la troisième, des frégates *la Pomone*, *la Pauline* et de la flûte *la Persane*.

La Thémis et *la Corcyre* resteront à poste fixe à Corfou.

Réitérez l'ordre aux commandants des frégates *la Flore* et *la Danaé* de partir de Raguse.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18128. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Compiègne, 10 septembre 1811.

Présentez à ma signature les instructions pour les deux frégates qui de Dunkerque doivent se rendre dans l'Escaut, et pour les frégates qui de Rochefort doivent se rendre dans la Gironde.

Faites-moi connaître la destination que doivent avoir *l'Ariane*, qui est à Nantes, et *l'Andromaque*. Si l'on a de bonnes nouvelles de Batavia, on mettrait à bord de ces deux frégates autant d'hommes qu'elles en pourront porter. Si, au contraire, on a des nouvelles douteuses de cette colonie, on les fera partir avec le matériel qui peut être utile à Batavia et avec 30 hommes propres à faire des officiers et des sous-officiers. Après cela on ordonnera aux frégates d'aller en croisière sur les côtes du côté de Montevideo, et, selon les nouvelles qu'elles apprendraient, elles se dirigeront sur Batavia; ou, si Batavia était pris, elles iront croiser à volonté et opérer leur retour comme elles l'entendront. Si Batavia n'est pas pris, outre le secours que donneront par elles-mêmes ces frégates, elles y déchargeront le matériel dont elles auront été chargées et qui leur servira de lest.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18129. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 11 septembre 1811.

Je vous envoie le plan de Modlin avec les notes qui font connaître où en sont les travaux de cette place au 28 août. Je désirerais que le comité me traçât les redoutes A, B et C, de manière qu'elles flanquassent les branches des couronnes. Ces ouvrages, se trouvant ainsi à 100 et 150 toises des plates-formes, pourraient être entourés d'un chemin couvert; et même l'assiégé pourrait faire des ouvrages autour, pour opposer des obstacles au moment où la couronne serait prise. Faites-moi connaître quelles sont les objections qu'on a contre ce projet et ce qui a empêché les officiers du génie de le concevoir ainsi.

Je désire que les plans de Modlin et les plans sur Thorn, Zamosc et Danzig me soient apportés par l'officier que le prince d'Eckmühl a envoyé parcourir ces places en dernier lieu, afin que j'en puisse causer avec lui.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18130. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Compiègne, 11 septembre 1811.

Mon Cousin, faites-moi connaître la quantité de poudre et le nombre de pièces, de boulets et de munitions de toute espèce que le grand-duché de Varsovie a envoyés à Danzig, avec le lieu où tout cela a été mis en dépôt. Demandez qu'on vous envoie des officiers d'artillerie et du génie avec les plans de Modlin, Zamosc et Thorn, et qu'on vous fasse connaître quand ces places pourront recevoir l'artillerie. Faites-moi connaître quelle est la quantité d'artillerie hors de service qui se trouve à Danzig.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18131. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 12 septembre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, j'ai lu avec attention votre rapport sur l'ordre que j'avais donné de s'assurer de la presqu'île Cépet, de Toulon; elle a 2,000 toises de long. Le comité propose de placer sur un point culminant une redoute modèle n° 2, qui coûterait 300,000 francs, pour caserner 2 ou 300 hommes, qui se porteraient sur les batteries de la Caraque, de Saint-Mandrier, du Puits, de Mord'huy et du cap Cépet. Faites faire le tracé de cette redoute sur un grand plan, avec des cotes de nivellement et avec la distance de chaque batterie et leur élévation. La mitraille de cette redoute pourra-t-elle donner dans ces batteries?

Quant aux Sablettes, il est nécessaire de m'en bien faire connaître la position par un pareil dessin. Cela sera discuté dans les conseils de novembre. Tout ce qui regarde Toulon est d'une si haute importance qu'il faut s'en occuper avec soin. La batterie du cap Brun n'est pas fermée à la gorge. Une petite tour sur cette hauteur serait nécessaire. Faites-en faire le projet.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18132. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Compiègne, 12 septembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, avant peu nous aurons de grands évé-

nements sur l'Escaut. Les travaux de la guerre vont avec la plus grande activité. J'ai fait placer plus de soixante mortiers et cent cinquante pièces de 36 sur tous les fronts de mer; il y en a autant du côté de Cadzand; la marine seule ne fait rien, ne prépare rien, ne prévoit rien pour la défense de l'Escaut et de Flessingue : cependant elle peut beaucoup.

Je vous engage à étudier sérieusement la note que j'ai dictée, et à prendre avec vos officiers les mesures convenables. Boulogne n'a pas été brûlé, grâce à la ligne d'embossage; sans elle tout aurait été incendié. Il faut préparer des bombardes, des brûlots, des chaloupes, pour former la flottille destinée à défendre Flessingue; il faut construire des prames; enfin il faut que des officiers de marine, des capitaines de port et autres reçoivent leurs instructions, et sachent les positions que doit occuper la ligne d'embossage dans différents cas et les manœuvres qu'ils doivent exécuter. Il n'y a aucune espèce de doute que, l'écluse de Flessingue étant terminée, je diviserai mon escadre en deux portions : l'une sera maîtresse de remonter sur Bath et Anvers en cas d'événements extraordinaires; j'imposerai à l'autre l'obligation de s'enfermer dans Flessingue et de suivre son sort. Ces vaisseaux, en bonne saison, se tiendront en avant de Flessingue; ils seront appuyés à la flottille. Je sens aussi le besoin d'augmenter cet appui par des prames, portant une forte artillerie. Je désire que vous étudiiez toutes ces idées et que vous me fassiez un rapport sur le parti à prendre. Mon escadre, forte de plus de trente vaisseaux, n'ayant rien à craindre sur ses derrières, il lui reste à n'avoir point à redouter, mouillée en avant de Flessingue, une escadre supérieure. Dans ce cas, elle peut souhaiter de voir ses ailes appuyées par des prames, comme sa tête de pont éclairée par une flottille.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18133. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Compiègne, 12 septembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, on m'annonce que la frégate américaine *la Constitution* est armée de 54 canons et a 420 hommes d'équipage. Chargez les officiers que j'ai à Cherbourg de voir cette frégate et de vous rendre compte de la disposition de ces 54 canons, pourquoi il y a 420 hommes d'équipage, et si cette frégate est plus forte que *l'Iphigénie*.

D'après la copie. Archives de la marine.

18134. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Compiègne, 12 septembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, vous me devez beaucoup de réponses; je vous prie de me les apporter au travail de dimanche. Vous devez me faire des rapports sur ce qui est relatif aux différentes corvettes à faire monter en Corse par des gens du pays et sur beaucoup d'autres dispositions.

D'après la copie. Archives de la marine.

18135. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Compiègne, 12 septembre 1811.

Mon Cousin, il y a à Cuxhaven quatre ou cinq batteries; elles ne pourraient point être défendues contre un débarquement. Il faudrait choisir le point le plus favorable pour défendre le mouillage de l'Elbe et y projeter un pentagone; de sorte que 4 ou 500 hommes pussent y soutenir un siége de douze ou quinze jours de tranchée ouverte; ce qui mettrait à l'abri de toute insulte la flottille et l'embouchure de l'Elbe. Si l'on pouvait protéger ce fort par des inondations, il deviendrait plus fort; on l'augmenterait successivement, de manière à avoir là par la suite une place très-forte. L'ennemi ne pourra s'emparer de ce point qu'en y faisant un débarquement de 2,000 hommes; mais ces 2,000 hommes ne pourront pas espérer de s'y maintenir longtemps, parce qu'il y aura toujours dans les environs des forces supérieures prêtes à se rassembler. L'ennemi ne peut donc tenter cette opération qu'avec un corps de 7 à 8,000 hommes; alors elle devient trop importante. Si le terrain est bien choisi et l'inondation bien tendue, cette expédition, même avec 15 ou 20,000 hommes, mettra vingt ou trente jours à prendre cette place. Il faut donc avoir un plan de l'Elbe et de ses sondes, en bien connaître les passes et les détails, pour pouvoir bien choisir le point le plus favorable pour l'établissement d'une place de cette nature. On ne conservera alors dans les batteries actuelles que des obusiers et des pièces de 12 de campagne, pour pouvoir les faire rentrer facilement dans la place; alors rien ne tenterait l'ennemi. Il faut choisir un pareil emplacement pour défendre le Weser et un autre pour la Jahde. Le Weser est plus important que la Jahde, mais il l'est moins que l'Elbe. Ces trois places, ainsi situées à l'embouchure des rivières, forment le véritable système à

établir sur ces côtes; de sorte que la division qui les défendra, ayant une brigade sur l'Elbe, une brigade sur le Weser et une autre sur la Jahde, et occupant par ses avant-gardes ces trois forts, serait très-bien disposée pour la protection de ces côtes. Ainsi je demande trois projets pour trois forts placés comme je viens de l'expliquer. Les mémoires, les projets, les devis seront appuyés sur des plans, des cartes, des sondes et des nivellements. Une grande place de dépôt sur l'Elbe n'en est pas moins nécessaire; mais c'est une question d'une tout autre importance et qui ne peut empêcher d'avoir, au lieu de batteries, trois forts qui mettront 1,000 hommes et trois batteries à l'abri de toute insulte, qui protégeront la navigation et les débouchés. Il faut que vous chargiez de ce travail le général du génie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18136. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Compiègne, 12 septembre 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre. Le ministre de la guerre a tort d'envoyer aucun ordre de mouvement à vos officiers. Tout doit vous être d'abord adressé; vous seul devez savoir ce qu'il y a à faire, puisque vous commandez une armée et non pas une division. J'approuve donc la mesure que vous avez prise de retenir les officiers désignés pour des grades supérieurs jusqu'à ce qu'ils soient remplacés.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18137. — A M. MARET, DUC DE BASSANO, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Compiègne, 13 septembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, communiquez à M. d'Angelo cette copie de la lettre du ministre de Russie à Naples, pour lui faire voir où en sont les choses, et qu'il est temps que le roi finisse ce scandale[1]. Envoyez-en aussi quelque extrait à M. Durand, qui ne met pas dans tout cela l'activité et le zèle que j'aurais droit d'attendre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

[1] Par décret du 14 juin 1811, le roi de Naples imposait aux Français employés dans les services civils de son royaume l'obligation de se faire naturaliser Napolitains, sous peine d'être considérés comme démissionnaires. Le motif et les

18138. — AU CAPITAINE CHRISTIN,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, EN MISSION.

Compiègne, 14 septembre 1811.

Vous trouverez ci-joint un plan de la Gironde et un rapport du bureau du dépôt de la marine sur cette rivière. Vous irez reconnaître cette rivière depuis l'embouchure jusqu'à Bordeaux. Vous visiterez la jetée et le port de Royan, les travaux faits et ceux à faire, ainsi que l'autre port dont il est question dans le mémoire [1]. Vous reconnaîtrez avec soin les deux rades de Jau et de Talmont et la possibilité qu'il y aurait à y mettre des vaisseaux à l'abri.

Vous verrez les batteries qui sont à la Pointe-de-Grave et au fort de Royan. Le maître des requêtes Fain vous remettra un relevé des ordres donnés pour la défense de ces côtes et l'armement de ces batteries.

Vous vous rendrez en droite ligne à Rochefort; vous m'enverrez de là un mémoire. De là vous irez à Oleron voir la batterie des Saumonards et prendrez connaissance de ce qui est relatif à la défense de cette rade. Vous visiterez Maumusson, Arvert et ce qui est relatif à la défense de ce point important.

Votre mission terminée, vous irez visiter les travaux des îles d'Oleron et d'Aix. Vous verrez les troupes qui sont dans ces îles, et vous m'enverrez un rapport sur leur habillement, instruction, santé, et sur les dispositions qu'elles montrent, enfin sur tout ce qui peut intéresser dans ces corps.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18139. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,

COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Compiègne, 14 septembre 1811.

Mon Cousin, j'ai expédié aujourd'hui un courrier pour Berlin. J'ai donné ordre au comte Saint-Marsan que, si la Prusse ne cesse point les travaux de fortification et d'approvisionnement des places de Spandau, de Kolberg et tous ses mouvements d'armement, il ait à quitter Berlin.

Mon intention est qu'aussitôt que le comte Saint-Marsan aurait quitté Berlin, ce dont il ne manquera pas de vous instruire, vous

conséquences de cette mesure excitaient une vive émotion, et les ministres étrangers accrédités à Naples s'étaient empressés d'en informer leurs cours.

[1] Le port de Saint-Palais.

vous portiez de votre personne sur cette capitale avec votre armée. Vous auriez soin de renforcer la division du général Dessaix à Stettin de plusieurs brigades de cavalerie et d'une division d'infanterie, afin qu'elle soit assez forte pour détruire le pont que les Prussiens ont sur l'Oder et intercepter le passage de ce fleuve.

Vous préviendriez dans ce cas le roi de Westphalie, qui réunirait ses troupes à Magdeburg. Vous écririez en Saxe pour que les troupes saxonnes soient réunies à Glogau. Vous écririez à Dresde et à Varsovie (pour ce qui regarde l'armée du Grand-Duché) pour qu'on interdît le passage de la Vistule à toutes troupes, charrois, munitions, etc., pour qu'on désarmât et fît prisonnières toutes les troupes qu'on trouverait, et pour qu'on prît tous les canons et tous les trains. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez prévenir à Stettin, à Glogau, à Küstrin, à Danzig, de se tenir sur ses gardes. Prenez vos mesures d'avance pour que je n'aie pas sur la ligne d'étapes des hommes isolés, des convois ou autre chose qui seraient sacrifiés. Si je perds un homme ou un caisson, j'aurai lieu de vous en témoigner mon mécontentement. Tout doit être groupé dans les places fortes et massé.

Ma résolution est si fortement exprimée, que j'espère que la Prusse sentira son impuissance et la folie de ses prétentions, et que le comte Saint-Marsan ne partira pas. Mon intention est d'ailleurs que vous ne fassiez aucun préparatif qui puisse menacer. Vos troupes doivent être sur l'alerte et avoir leurs quatre jours de vivres sous prétexte d'une revue. Si vous entrez en Prusse, il ne faut faire aucune proclamation, ne rien dire, mais tout prendre et désarmer, et surtout faire observer une bonne discipline. Il faudrait, dans ce cas, tâcher de surprendre Spandau.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18140. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 16 septembre 1811.

Vous verrez par le décret de ce jour, qui règle un fonds spécial pour Danzig et les places de l'Oder, que j'ai accordé un fonds de 800,000 francs pour l'artillerie à Danzig. Il est convenable que vous me présentiez un décret pour la distribution de ces 800,000 francs. Danzig étant notre grand dépôt pour toute la guerre du Nord, il est convenable d'y avoir une grande quantité d'outils, de sacs à terre et

d'affûts. Il faut des affûts de place en grand nombre pour la place: mais il en faut aussi pour les équipages de siége. Un petit arsenal de construction avec une bonne compagnie d'ouvriers d'artillerie français, que l'on pourrait même augmenter d'ouvriers de la marine, me paraît très-nécessaire à Danzig, afin que tout le matériel puisse y être réparé. Il conviendrait même peut-être d'établir à Danzig une petite fonderie où l'on pût couler des canons de bronze et des mortiers. Cette fonderie et ces établissements nous seraient d'une grande utilité dans cette position. Il faudrait également y établir une poudrière.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18141. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 16 septembre 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, vous verrez par le décret de ce jour, qui règle un fonds spécial pour Danzig et les places de l'Oder, que j'ai laissé un fonds de 200,000 francs pour construction de chariots à Danzig. Je désire que vous ordonniez sur-le-champ qu'on établisse un atelier de construction à Danzig, où le bois est abondant, et que vous fassiez construire 100 chariots, soit sur le modèle de ceux que j'ai adoptés, qui portent 4 à 5 milliers, soit sur tout autre modèle qui serait plus propre à la guerre de Pologne. Il serait convenable d'avoir à cet effet un atelier et des ouvriers à Danzig, et que, tout en construisant ces charrettes, on puisse aussi y réparer les fourgons; qu'enfin on pût avoir là un centre de réparation et de construction qui eût les moyens de pourvoir à tous les besoins de l'armée. Présentez-moi un projet d'organisation de cet établissement.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18142. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Compiègne, 18 septembre 1811.

Monsieur le Comte Montalivet, je vous renvoie votre rapport et les différentes pièces qui y sont jointes sur les centimes affectés aux dépenses variables et fixes des départements. Je n'approuve aucun des projets que vous me présentez. Quand le cadastre sera terminé, je m'occuperai de la contribution foncière, je changerai les centimes fixes, variables, etc. D'ici à ce temps il n'y a rien à faire. Je n'ap-

prouve pas que les frais d'abonnement des préfets et sous-préfets, qui se montent à 7 millions, les dépenses des enfants trouvés, qui se montent à 4 millions, celles des prisons, qui se montent à 8 millions, soient ôtés des dépenses variables. Je n'approuve pas non plus votre dernier système, qui est de prendre sur les villes 1,700,000 francs et un demi-centime sur les 4 centimes réservés pour les 1,200,000 francs de déficit qui restent à couvrir. Je désire que vous me présentiez un projet de décret pour régler les centimes des dépenses fixes et variables pour 1811, comme ils l'ont été pour 1810. Il y aura un déficit; ce déficit sera ajouté à celui de 1810, et l'on prendra une mesure commune pour suppléer au déficit de 5 à 6 millions qui existera. Je désire que vous me présentiez ce décret dans la semaine. Ayant réglé le système de l'année 1811, je désire que vous me remettiez un travail ayant pour objet de régler d'une manière plus solennelle l'année 1812.

Voici les bases du travail pour l'année 1812 (je désire que ce travail me soit présenté en septembre, afin qu'il puisse être envoyé avant la première quinzaine d'octobre) : les dépenses fixes et variables se montent à 48 ou 49 millions; je pense que cette évaluation n'est pas portée assez haut. Les tribunaux sont mal partout; les prisons sont insuffisantes; les enfants trouvés manquent même d'établissements dans plusieurs endroits. Porter à 51 millions les dépenses fixes et variables ne serait pas trop. Une diminution peut être faite sur des dépenses de préfectures : quelques petites préfectures ont un abonnement trop fort pour leurs frais de loyer, d'entretien et autres menues dépenses. Il faudrait faire revoir cela avec soin, pour comparer ces préfectures aux autres et mettre de l'uniformité où il n'y en a point. Faites quatre ou cinq rangs de préfectures, si vous le jugez à propos; je ne m'y oppose point. La quotité des dépenses de loyer, d'entretien, etc., classera les préfectures dans ces cinq ordres; même chose pour les sous-préfectures. On trouvera ainsi moyen d'économiser au moins 1 million.

Il y aura toujours un déficit de 3, 4 ou 5 millions. Il faut y pourvoir en formant dans chaque département un fonds commun départemental, qui se composera du produit de la retenue pour la garde départementale et de 6 ou 8 centimes sur les octrois et revenus des villes; cela formera un fonds de 4 à 6 millions. Vous verrez à combien se montera le produit par département, et il y aura alors moyen de renforcer la caisse des dépenses départementales. En me faisant connaître ce que les 17 centimes rendent dans chaque département, vous y ajouterez ce que produit la retenue pour les compagnies de

réserve et ce que produiraient les 6 ou 8 centimes de retenue sur tous les revenus des communes. Il sera encore facile de se procurer 1 ou 2 millions, en mettant à la charge des grandes villes les dépenses des cours impériales, tant pour le logement que pour les menus frais et dépenses de toute nature. Les cours impériales sont toutes dans de grandes villes qui ont de gros revenus et qui tirent avantage du séjour de ces cours souveraines. Vous pouvez, dans plusieurs grandes communes, mettre les enfants trouvés des villes à la charge de ces villes; ce sera un moyen de se procurer des ressources.

S'il était des départements qui, malgré la retenue de 6 ou 8 centimes sur les revenus des communes, malgré la mise aux frais des communes de la cour impériale, malgré l'abandon des 17 centimes, sans qu'on leur en attribuât de fixes, ne pussent cependant pourvoir à leurs dépenses variables, cela serait évidemment une exception et ne tomberait pas sur plus de quatre ou cinq départements. Il y serait pourvu en augmentant les centimes fixes des départements qui seraient les plus riches, de sorte que le trésor serait couvert de ses dépenses. Ce serait un fonds dont la perception serait inaperçue. Refaites votre travail sur ces bases et remettez-le-moi au plus tôt, avec un projet de décret.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18143. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 18 septembre 1811.

Je vous renvoie votre correspondance de Catalogne. J'avais retardé de signer le décret de réunion pour avoir l'opinion du général qui commande dans cette province. Il paraît qu'il y voit plus d'inconvénients que d'avantages. Cela étant, le décret n'étant pas encore pris, je retarderai encore, car ces sortes de mesures ne doivent être prises que lorsqu'elles ont un but d'utilité.

Il n'est pas possible, dans le décret de réunion de la Catalogne, de faire une exception pour la conscription. Des prétextes ne manqueront pas pour tenir le peuple en insurrection, tant qu'on ne sera pas les plus forts. Écrivez au duc de Tarente que je désire qu'il fasse connaître quand il jugera que le temps est arrivé.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18144. — INSTRUCTION POUR LE CAPITAINE GOURGAUD, OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A BOULOGNE.

Boulogne, 20 septembre 1811.

L'officier d'ordonnance Gourgaud se rendra à Ambleteuse avec 10 chevau-légers et 10 chasseurs de la Garde. Un officier commandera ce détachement.

Il passera la nuit à la tour d'Ambleteuse. J'ai donné ordre que trois pièces de 12, trois obusiers, une compagnie de voltigeurs et une d'artillerie de renfort se rendissent sur ce point.

Du moment qu'il y aura quelque chose de nouveau, il enverra un chasseur pour m'en prévenir. Il me rendra compte toutes les heures de la situation de la croisière et de la ligne d'embossage. Il se rendra à bord de l'amiral et de la bombarde, ainsi que de la canonnière, pour savoir celles qui ont lancé des obus avec des obusiers de 8 pouces, et combien de coups a tirés la bombarde. Il aura soin de se porter avec la batterie mobile à l'endroit où se tirerait un coup de canon.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18145. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Boulogne, 20 septembre 1811.

Mon Cousin, allez souvent voir le roi de Rome; voyez Mme de Montesquiou, et prenez toutes les mesures pour veiller à sa sûreté. Informez Mme de Montesquiou qu'en cas d'événement c'est à vous qu'elle doit s'adresser et vous qu'elle doit prévenir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale duchesse d'Istrie.

18146. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Boulogne, 22 septembre 1811.

J'ai trouvé les 4e, 19e, 46e régiments, qui sont au camp de Boulogne, assez bien habillés. Les draps qui leur ont été fournis cette année sont supérieurs à ceux des autres années. Les corps se plaignent, en général, que l'administration de la guerre leur fournit tout, tels que shakos, gibernes, etc., ce qui a l'inconvénient qu'ils payent ces objets cher et qu'ils sont moins bons. J'ai vu des shakos qui sont

trop étroits. Tous préfèrent que l'administration de la guerre ne leur fournisse que les draps, comme cela se faisait il y a deux ans, et leur passe le reste sur la masse d'habillement. Ils trouvent trop forte la réduction faite pour l'évaluation des habits. J'ai vu que des régiments avaient eu pour les anciens soldats plus d'habits qu'il ne leur en revenait.

Tous les militaires croient que l'administration de la guerre se charge de beaucoup trop de détails, et que cela est plus nuisible qu'utile; que tout devrait se réduire à leur fournir le drap : cela paraît sage.

Le 5e régiment de chevau-légers a 500 hommes, des lances et point de chevaux. Il a 150 conscrits qui ne sont pas habillés; il n'a pas encore commencé son nouvel uniforme. Vous l'avez autorisé à acheter 400 chevaux; mais il n'a pas pu trouver de fournisseurs. Le fournisseur qu'il avait précédemment est ruiné. Ce régiment se plaint de ce qu'il y a deux réceptions, l'une provisoire et l'autre définitive; que la réception définitive vient un mois ou six semaines après la réception provisoire, et que, par une des clauses du marché, tout fournisseur est obligé de reprendre son cheval si, lors de la revue définitive, il n'est pas accepté, et même le fourrage que le cheval a consommé. Il n'y a point d'avantage à imposer des conditions onéreuses aux fournisseurs. Il paraît juste, lorsqu'un cheval a été gardé dans les cinq jours de son arrivée au corps, de le recevoir définitivement.

La cause de l'impossibilité qu'il y a à trouver des chevaux est donc bien connue : c'est que les conditions auxquelles on soumet les fournisseurs ne sont pas admissibles. Les fournisseurs eux-mêmes sont obligés de traiter avec des cultivateurs qu'ils ne peuvent pas soumettre à une double réception. Ce qui me paraît le plus naturel serait d'avoir un point central en Normandie, dans les Ardennes, selon le point où se feraient les marchés. Là, un comité, composé de deux majors et des officiers de cavalerie ayant votre confiance, présiderait aux réceptions. Le mode actuel ne satisfait pas à mes besoins et n'est pas juste.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18147. — ORDRE.

Breskens, 24 septembre 1811.

Pendant notre absence, les ministres qui auront des dépêches à faire parvenir par la voie du télégraphe les adresseront à notre cousin

le prince archichancelier, qui, après en avoir pris connaissance, est autorisé à en ordonner la transmission.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de l'Empire.

18148. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO, MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Breskens, 24 septembre 1811.

Je ne vois que des abus dans les licences de la police: 2,800,000 francs sont entrés avec ces licences à Dunkerque; 500,000 francs sont entrés à Ostende; il est entré pour des sommes plus considérables à Boulogne. Cependant vous n'avez pas fait exporter une égale quantité de marchandises. B....., banqueroutier, homme déshonoré dans toute la Belgique, a une de ces licences. Il doit revenir avec une cargaison de deux ou trois millions. La réputation de l'administration et la vôtre sont compromises, lorsqu'on voit des hommes aussi méprisés environnés de votre confiance. Mon intention est qu'il soit mis promptement un terme à ce brigandage. Présentez-moi un projet de décret pour rapporter les licences de la police et y mettre un terme. Voir dans ce crédit de l'administration la partie la plus méprisée et la plus honteuse de la société, ou donner lieu de croire que l'Empereur est dupé par ses ministres et que ses ministres sont sans moralité, est un mal si grand, que rien ne peut le compenser.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18149. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

A bord du *Charlemagne*, en rade de Flessingue, 25 septembre 1811.

Mon Cousin, l'organisation de votre division polonaise n'avance guère; je ne vois pas que les régiments polonais aient leurs 4e bataillons. Quand est-ce qu'il vous sera possible d'avoir au complet ces douze bataillons? Ont-ils leur artillerie? Vous devez avoir reçu des ordres pour la formation de la 6e division.

Je réunis au camp d'Utrecht une division de cuirassiers de quatre régiments et deux régiments de cavalerie légère. Je compte, après la revue, envoyer hiverner cette brigade de cavalerie légère et cette division de grosse cavalerie à Münster et dans le département de la Lippe. Par ce moyen, cela sera en ligne avec votre corps; ce qui fera

avec vos régiments de cavalerie huit régiments de cavalerie légère et dix de grosse cavalerie; total, dix-huit régiments, qui devraient vous former cet hiver 14 ou 15,000 hommes de cavalerie. La division de cuirassiers aura à Münster ses douze pièces d'artillerie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18150. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

A bord du *Charlemagne*, en rade de Flessingue, 25 septembre 1811.

Mon Cousin, je suis depuis deux jours à bord du *Charlemagne*. Nous avons été trente-six heures sans communiquer avec la terre, parce qu'un coup de vent de l'équinoxe s'est fait sentir. Cela ne m'a pas empêché de bien manger et de bien dormir. La mer était forte et houleuse; cependant la rade est fort bonne. Le temps devenant meilleur, je compte demain faire manœuvrer l'escadre.

Faites mettre la note ci-jointe dans *le Moniteur* [1].

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

18151. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Flessingue, 26 septembre 1811.

Vous avez eu tort d'écrire à mon ministre en Suisse pour surveiller le comte de Gottorp [2]; vous deviez vous adresser au ministre des relations extérieures. Mes ministres à l'étranger reçoivent des instructions par le ministre des relations extérieures; les vôtres sont contraires. Cette marche n'est pas régulière. Mes agents ne doivent s'occuper en rien du comte de Gottorp ni s'en mêler; voilà mon ordre. Ce fou ne peut être l'objet d'aucune surveillance.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18152. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Flessingue, 28 septembre 1811.

Je vois dans une lettre du général Dejean qu'il est surpris de ce que les vaisseaux tirent plus loin que nos batteries de côte. C'est

[1] Voir le *Moniteur* du 29 septembre 1811.

[2] Gustave IV, ex-roi de Suède, détrôné le 13 mars 1809.

pourtant une raison bien simple : l'affût marin tire sa pièce à 17 degrés ; il y en a qui vont jusqu'à 25 degrés, l'affût de côte de M. de Gribeauval ne tire qu'à 5 degrés et demi ; de là une différence immense. Les arrangements que l'on a faits aux affûts de côte ne tirent jusqu'à présent que sur 12 degrés et demi ; c'est encore une grande différence. Tant que l'artillerie ne voudra pas donner des ordres précis pour tirer dans les grandes batteries sous l'angle de 30 à 40 degrés, on aura beaucoup de craintes, et l'ennemi mouillera dans des lieux où il ne mouillerait pas sans cela.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18153. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Anvers, 30 septembre 1811.

Mon Cousin, je suis arrivé à Anvers aujourd'hui à une heure du matin, fort content de mon escadre, de sa tenue, de son esprit et de ses manœuvres. Je compte rester ici aujourd'hui et demain. Ainsi voilà la première partie de mon voyage terminée.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

18154. — A MADAME LA COMTESSE DE MONTESQUIOU,

GOUVERNANTE DE LA MAISON DES ENFANTS DE FRANCE, A PARIS.

Anvers, 30 septembre 1811.

Madame la Comtesse de Montesquiou, j'ai vu avec plaisir par vos différentes lettres la bonne santé du Roi. Puisque vous n'avez pas été à Meudon, je suppose que c'est que le rapport de la Faculté y aura été contraire. Il me paraît cependant bien extraordinaire que cette maison si bien située ne soit pas saine. Je désire que la Faculté, peut-être trop soigneuse, n'aille pas contre son but, et que l'on forme de bonne heure la constitution du Roi par un régime solide. Au reste, je m'en rapporte avec confiance sur cela à vous, Madame.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18155. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Anvers, 30 septembre 1811.

Monsieur le Comte Bigot de Préameneu, je vous envoie l'original du bref du Pape. Gardez-le, sans le communiquer à qui que ce soit,

jusqu'à mon retour. Mon ministre secrétaire d'État vous a fait connaître mes intentions pour le renvoi des évêques dans leurs diocèses, afin de ne pas attendre la saison où des vieillards ne sauraient passer les Alpes sans de graves inconvénients.

Je vous ai également fait mander d'écrire aux évêques députés à Savone de revenir, en apportant avec eux l'institution de tous les évêques nommés aux siéges vacants. Je désire qu'ils se trouvent à Paris à mon arrivée, afin de voir le parti qu'il y aura à prendre.

Il me semble que le meilleur serait celui-ci : regarder le bref comme non avenu (puisqu'il est adressé aux évêques, cela ne me concerne pas), et publier comme loi de l'État le premier décret du concile national, par lequel il se déclare compétent, et le second, en ordonnant leur insertion au *Bulletin des lois* pour les rendre obligatoires. Quant au bref, il serait envoyé aux évêques pour leur gouverne, sans lui donner aucune publicité.

Cependant un bref ne peut pas être envoyé sans avoir été enregistré au Conseil d'État. Il faut donc que le Conseil enregistre celui-ci. Il fera, s'il y a lieu, les réserves nécessaires pour conserver les priviléges de l'Église gallicane. Mais puisque le Pape, au lieu de ratifier purement et simplement le décret du concile, a fait un bref comme il l'a voulu, il me semble que je dois y ajouter ce qui me convient. Ainsi je publie un décret, rendu en Conseil d'État, où sera rapporté, mot pour mot, le décret du concile, dans lequel on ne fera point mention qu'il doit être soumis au Pape. Quant à l'enquête à faire par le métropolitain pour s'assurer des bonnes mœurs et de la foi de l'évêque à instituer, on dira que cette enquête sera faite par le métropolitain, mais qu'il ne pourra point l'envoyer à la cour pontificale, et que, s'il en résultait que l'individu n'eût point la foi ou les caractères nécessaires, le métropolitain en ferait son rapport au ministre des cultes; qu'enfin, si le métropolitain, sans avoir rien à objecter contre l'individu, se refusait au bout de six mois à donner l'institution, sous prétexte de défenses secrètes ou par tout autre motif, il serait traduit devant les tribunaux comme rebelle aux lois de l'État et de l'Église, comme voulant mettre le désordre dans la société, en inquiétant les consciences des citoyens, et condamné à la perte de ses fonctions épiscopales, à la privation des droits de citoyen et à la réclusion pour sa vie. Sans ce moyen on ne sera sûr de rien; car les papes, par des lettres secrètes, défendront de donner l'institution aux évêques nommés.

Il est aussi convenable que ces maximes s'étendent à tous les pays réunis à l'Empire, et que le Pape, par aucun acte patent ou secret, ne

puisse ni priver le métropolitain de son droit, ni le dispenser de l'obligation de conférer l'institution.

Il est convenable que vous m'écriviez sur ce projet; surtout il faut le tenir secret et gagner du temps jusqu'à mon arrivée. J'attends que le Pape fasse des démarches ultérieures. Vous pourrez cependant montrer le bref à la commission, après lui avoir fait jurer le secret, afin qu'elle puisse faire des recherches et préparer le travail.

Je pense qu'il est convenable de dire dans le considérant que le Pape a refusé deux fois de donner l'institution canonique aux évêques, ainsi qu'il l'avait fait en Allemagne, ce qui y a fait périr l'épiscopat; que nous étions résolu de revenir au droit commun de l'Église, qui accorde ce droit aux métropolitains et aux synodes provinciaux; mais que les prélats de notre Empire, réunis en concile national, ayant pris le décret suivant, nous avons voulu, par amour pour la paix et dans l'espérance que ce décret mettrait un terme aux prétentions de la cour pontificale de détruire l'épiscopat pour gouverner les diocèses par des vicaires apostoliques, ordonner la publication de ce décret du concile et son exécution comme loi de l'État; de là toutes les modifications et précautions prises pour maintenir les dispositions de ce décret.

Il faudrait aussi finir par déclarer que, si jamais, pour quelque cause que ce puisse être, le décret ne produisait pas ce résultat efficace d'assurer le remplacement des évêques dans l'espace d'un an, nous entendons rentrer dans le droit commun de l'Église, tel qu'il était avant l'existence du Concordat.

Voilà les idées principales sur lesquelles vous aurez à faire rédiger le projet.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

18156. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Anvers, 30 septembre 1811.

Mon Fils, il y a beaucoup de voleurs et de brigands qui assassinent sur la route de Bologne à Florence et sur celle de Rome. Je vous charge spécialement d'écrire au général Miollis et à la grande-duchesse, et de réunir deux colonnes mobiles, l'une du côté d'Ancône et l'autre dans les Apennins, du côté de Bologne. Ces colonnes mobiles seront composées de trois compagnies de voltigeurs et de quelques piquets de cavalerie légère; elles seront commandées par un officier supérieur, et il y aura avec elles deux commissions militaires

pour juger et faire fusiller sur-le-champ les bandits qu'on prendra. Le général Miollis enverra également deux colonnes mobiles, composées de trois compagnies de voltigeurs, l'une du côté de Macerata et l'autre du côté de la Toscane. La grande-duchesse en fera autant de son côté, et leurs opérations se combineront de manière à détruire tous les brigands.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18157. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Anvers, 1er octobre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je réponds à votre lettre du 28 septembre (bureau de l'artillerie). J'ai vu avec intérêt le projet de plate-forme des batteries à plaque. Il faudrait ordonner que dans une batterie de six mortiers le heurtoir ne fût pas placé partout de même, de sorte que la ligne de tir variât d'un certain nombre de degrés, et qu'un commandant de batterie pût tirer l'un ou l'autre mortier, selon qu'il aurait à tirer d'un côté ou de l'autre, et conserver ainsi dans tous les cas l'avantage de faire tirer dans la ligne du tir. Aujourd'hui on a l'habitude de faire placer la plate-forme parallèlement, de sorte que, pour faire tirer à 15 degrés, à droite ou à gauche, il faut placer le mortier en écharpe, inconvénient qui peut être évité par la précaution que je viens de prescrire. En effet, la plate-forme tirant sur des vaisseaux, qui sont des objets mobiles, il n'y a pas de raison pour leur donner à tous une même direction. L'artillerie fera une instruction qui fera connaître de combien de degrés on peut varier la position du heurtoir dans une batterie de mer. A cette observation il faut en joindre une autre, c'est que je pense que la plate-forme ne doit pas être un parallélogramme, mais un trapèze. En effet, si l'on devait tirer dans la ligne de tir perpendiculairement au heurtoir, un parallélogramme serait convenable; mais, puisqu'on doit pouvoir tirer à 15 ou 20 degrés à droite et à gauche, la forme d'un trapèze est préférable; de sorte que les lambourdes, au lieu d'être égales, seront toutes inégales, et je serais porté à penser que la dernière lambourde devrait être double de la première. Faites faire un mémoire là-dessus par des officiers d'artillerie, car ils savent tous par expérience qu'en tirant à droite ou à gauche de la plate-forme le recul jette le mortier hors de la plate-forme; ce qui ne serait pas si cette plate-forme était un trapèze.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18158. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A ANVERS.

Anvers, 2 octobre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, j'ai sur le chantier treize vaisseaux : deux sont pour le compte de cette année; il n'en reste donc plus que onze; sur ces onze, il m'en faut six pour l'année prochaine : il n'en reste plus que cinq; ce qui ne peut me fournir les six vaisseaux de 1813. D'ailleurs mon intention serait de construire chaque année huit vaisseaux au lieu de six. En effet, je m'étais contenté de six, parce que je craignais la difficulté des équipages; mais huit équipages hollandais sont tout prêts, et en changeant mes projets sur la flottille de Boulogne j'y trouverais au moins la valeur de six équipages. Je désirerais donc, s'il était possible, voir mettre à l'eau demain les deux vaisseaux qui sont prêts, et les faire remplacer sur-le-champ par deux vaisseaux de 80 : cela aurait aussi le bon effet de deux vaisseaux lancés en ma présence.

Le bassin peut contenir dix-huit vaisseaux. Je n'en ai que seize; et, quand même *le Duguesclin* devrait encore aller au Rupel, le Rupel a des emplacements particuliers pour trois ou quatre vaisseaux. Sur les huit vaisseaux à mettre à l'eau l'année prochaine, je voudrais que quatre pussent l'être dans le courant du mois de mars, de sorte qu'au mois de juin j'aie vingt-quatre vaisseaux français.

Proposez-moi aussi des mesures, soit pour se procurer du bois, soit pour faire venir le bataillon d'ouvriers militaires qui est à Boulogne, enfin toute mesure tendant à donner une nouvelle activité à ce chantier, puisqu'il est réellement le seul que l'on puisse mener aussi vite et aussi loin que l'on veut.

Proposez-moi sur-le-champ la formation de l'équipage du *Trajan* et des deux vaisseaux qui vont être mis à l'eau.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18159. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A ANVERS.

Anvers, 3 octobre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, je vous renvoie le rapport de la commission sur les expériences des chameaux sur *le Rivoli*, que j'ai lu avec un singulier intérêt. Je désire que l'on profite de cette expérience, et savoir si l'on ne pourrait pas s'en servir pour faire sortir

des vaisseaux du Havre, de la Loire, et pour faire passer, si cela était nécessaire, un vaisseau de l'île de Ré dans la Gironde.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18160. — AU VICE-AMIRAL COMTE MISSIESSY, COMMANDANT L'ESCADRE DE L'ESCAUT, A ANVERS.

Anvers, 3 octobre 1811.

Monsieur le Comte Missiessy, l'un de nos vice-amiraux, commandant notre escadre de l'Escaut, ayant été satisfait de ce que nous avons vu sur notre escadre, nous vous chargeons, par la présente, de le faire connaître par un ordre du jour aux officiers et aux équipages. Notre ministre de la marine vous communiquera les différentes grâces que nous avons voulu leur accorder.

Nous désirons que notre escadre, augmentée de *l'Illustre*, formant ensemble dix-sept vaisseaux et plusieurs frégates, soit constamment en appareillage et en disposition de sortir, et que, toutes les fois que le temps le permettra, une division navigue dans les passes, soutenue par d'autres divisions à différentes hauteurs, notre but étant d'exercer nos marins aux manœuvres, de les rendre pratiques du fleuve et de tenir les escadres ennemies toujours en haleine.

Il est nécessaire, pour l'exécution de nos projets, qu'entre le Texel et l'Escaut l'ennemi soit obligé d'avoir une escadre de vingt-cinq à trente vaisseaux. Nous chargerons notre ministre de la marine de nous rendre un compte journalier de vos opérations.

Il est également dans nos intentions que vous désigniez les douze meilleurs vaisseaux pour une expédition, et qu'ils soient munis de beaucoup de choses qui nous ont paru manquer lors de notre revue, et du nombre de mois de vivres suffisant pour pouvoir être prêts à chaque instant à exécuter nos ordres. Notre ministre de la marine vous fera connaître plus en détail nos intentions.

Nous ne doutons pas de votre zèle et du talent que vous déploierez pour répondre à la confiance que nous avons mise en vous.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de la marine.

18161. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Anvers, 3 octobre 1811.

Mon Fils, j'ai reçu l'état par lequel vous me faites connaître ce qui manque aux différents régiments de l'armée d'Italie pour que chaque

bataillon soit au complet de 840 hommes. Il est nécessaire que vous ne dérangiez rien à ces bataillons, mais que vous les égalisiez et les fassiez tiercer pour qu'ils soient tous égaux en qualité de sous-officiers et soldats anciens et nouveaux; de manière que vous puissiez prendre les bataillons indistinctement. Vous ferez ôter des 5es bataillons ce qui est disponible pour les répartir dans les quatre premiers. C'est dans cette situation que vous ferez exercer mes régiments. En en passant la revue, vous m'enverrez un état de situation qui fasse connaître la force de chaque bataillon, s'il venait à recevoir l'ordre de partir, ce qui est aux hôpitaux ou détaché. Il ne vous échappera pas que le mois d'octobre est le mois où il y a le plus de maladies en Italie : le nombre en est triple de ce qu'il est au printemps. Je vous enverrai des hommes pour compléter les quatre bataillons de chaque régiment; et, si le cas arrivait de faire partir des troupes, je me déciderais, selon les circonstances, à faire partir deux, trois ou quatre bataillons; mais cela ne peut être décidé qu'au dernier moment. Il faut qu'à vos exercices les quatre bataillons s'y trouvent; je préfère prendre les quatre bataillons, ne fussent-ils qu'à 600 hommes, à voir le 4e au rebut. En passant votre revue, vous devez faire rentrer dans les rangs les caporaux et sergents qui n'auraient pas deux ans de service, à moins que ce ne soit des caporaux-fourriers sortant des lycées ou des hommes qui soient très-lettrés.

En passant votre revue, faites-moi aussi connaître la situation de la comptabilité, la qualité des draps qu'a fournis l'administration de la guerre, enfin tout ce qui peut m'intéresser là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18162. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Anvers, 3 octobre 1811.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 25 septembre. Vous vous trompez lorsque vous pensez qu'en France les enfants trouvés sont au compte de l'État : ils ne coûtent rien à l'État; ce sont des dépenses communales et départementales. Les œuvres pies sont si riches en Italie, qu'il serait insensé de faire de cela une dépense communale et même départementale. Mais en Italie on a l'usage funeste de garder ces enfants jusqu'à leur majorité; en France, on ne les garde que jusqu'à l'âge de douze ans. Vous pourriez faire former un bataillon de tous ceux qui ont plus de quinze ans, comme je l'ai fait en France pour les bataillons de pupilles.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18163. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Gorcum, 6 octobre 1811.

Monsieur le Comte Bigot Préameneu, je vous renvoie vos lettres. Vous avez bien fait d'exiger que tous les évêques, même ceux qui n'avaient pas de bulles, rentrassent à leurs diocèses, et que personne ne restât à Paris. Ne souffrez la présence d'aucun à Paris. Renvoyez également mes aumôniers, hormis le cardinal et l'évêque de Versailles, qui se trouve près de son diocèse. Envoyez-moi les lettres à signer pour les différents siéges vacants, afin de voir si le Pape veut ou non donner l'institution à mes évêques. Faites connaître aux évêques députés que je ne répondrai à aucune lettre, que je ne prendrai aucune décision, que lorsque mes évêques auront leurs bulles. Je suis trop vieux et trop accoutumé aux ruses italiennes pour me laisser duper par eux. Les évêques doivent insister là-dessus avec la plus grande force. Je ne recevrai même pas la députation, si elle ne rapporte les bulles d'institution de tous mes évêques; je ne renverrai le bref au Conseil d'État, pour être communiqué aux évêques, que lorsque tous les diocèses vacants auront leurs bulles. Il faut que la députation des évêques vous envoie un procès-verbal constatant qu'ils ont notifié au Pape que le décret s'applique à tous les évêchés de l'Empire, dont les États de Rome font partie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

18164. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Gorcum, 6 octobre 1811.

Après avoir visité la Hollande, je compte me rendre à Wesel, à Venlo, à Juliers, pour visiter ces places. Donnez des ordres pour que les directeurs de génie et d'artillerie s'y trouvent.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18165. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A GORCUM.

Gorcum, 6 octobre 1811.

Je vous envoie une lettre du général Berthier. Vous verrez ce qu'il dit de l'exploitation de la forêt de Soccia. Il me semble qu'il serait

fort inutile de faire flotter ces mâts jusqu'à Sagone. Cette idée est ridicule; il vaudrait mieux les envoyer par des gabares sur Ajaccio. Reste d'ailleurs à savoir le degré d'intérêt que la marine attache à avoir des arbres de cette longueur.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18166. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A UTRECHT,

Utrecht, 7 octobre 1811.

Il n'est rien dû à M. Percheron, payeur de la marine, qui a eu l'impertinence d'occuper une maison où il ne devait pas loger. Il ne devait pas l'occuper : d'abord parce que c'est celle du maréchal Soult, et que dès lors elle était acquise au général commandant le camp; 2° parce que cette maison était la plus belle de Boulogne sans exception, et qu'il n'appartenait pas à un payeur de s'y loger; il devait se rendre plus de justice; 3° parce que le camp n'a jamais cessé d'exister à Boulogne, et que le jour où il n'y aurait plus de camp, il n'y aurait plus de payeur de la marine, puisqu'il n'y aurait plus de flottille, et qu'il n'y a de troupes qu'à cause de cette flottille.

Bien loin de blâmer le duc d'Elchingen, je trouve qu'il a poussé trop loin la complaisance. Je l'aurais tancé vivement s'il m'eût dit que cela était par votre ordre. Il était logé à la citadelle, sans allocation, comme aurait pu l'être un capitaine, tandis que M. le payeur avait un palais et une grande cour.

Je ne suis pas content de ce que vous avez fait dans cette circonstance. Vous ne traitez pas bien mes maréchaux; ce n'est pas le moyen de leur donner de la considération et de les attacher au service. Vous ne deviez pas tenir la balance entre un maréchal de l'Empire et un employé des finances.

Vous devez donc donner l'ordre au sieur Percheron de déloger sur-le-champ, de céder au maréchal Ney la maison qui lui est due, et vous ferez connaître à ce payeur qu'il est un impertinent de ne pas se loger conformément à son état, et qu'il ne lui est rien dû. N'étant pas le premier employé à Boulogne, mais le huitième ou le dixième, qu'il prenne le huitième ou le dixième logement.

Si le logement avait été occupé par le maréchal quand je suis passé à Boulogne, je l'aurais occupé. Ce payeur avait un logement quatre fois meilleur que le mien. Cela est de l'absurdité, et je suis surpris de voir que vous vous laissiez duper à ce point.

Le rôle du ministre de la guerre sur toute chose, dans une pareille discussion, était d'être pour le maréchal.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18167. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Utrecht, 8 octobre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous envoie une nouvelle lettre du prince d'Eckmühl. Vous verrez qu'il a toujours des inquiétudes sur la Prusse. Il serait fâcheux que le comte Saint-Marsan se laissât jouer.

Je vous envoie également une lettre danoise dont je désire que vous fassiez votre profit. Envoyez donc un vice-consul à Kolberg et sachez ce qui s'y fait. Cette négligence de n'avoir personne à Kolberg est impardonnable.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18168. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Utrecht, 8 octobre 1811.

Monsieur le Comte Bigot de Préameneu, je ne veux point de Sulpiciens dans le séminaire de Paris. Je vous l'ai dit cent fois, je vous le répète pour la dernière; prenez des mesures telles que cette congrégation soit dissoute.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

18169. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Utrecht, 8 octobre 1811.

Je viens de passer en revue les 18e, 56e, 73e et 124e. Le 18e se plaint que ses tricots sont extrêmement mauvais, de sorte que des culottes faites depuis trois mois ne sont d'aucun usage, au lieu que des culottes faites avec du tricot qu'ils achètent, faites depuis dix-huit mois, sont bonnes. Ce régiment se plaint que les draps sont aussi mal teints : effectivement les habits sont blanchâtres. J'ai trouvé le 56e à peu près nu. Le 124e a encore 600 habits blancs. Vous lui avez donné pour 400 conscrits des habits bleus qui sont en magasin; le dépôt de ce régiment est à Abbeville; il avait des habits blancs dont

il a habillé ses conscrits. Comme ces 400 habits bleus sont encore en magasin, vous n'avez qu'à les envoyer à Wesel. En 1812, on habillera tout le régiment avec des habits bleus. Leurs draps sont supérieurs aux nôtres et à meilleur marché. Je ne conçois pas qu'en dépensant tant d'argent mes troupes doivent être si mal habillées.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18170. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Utrecht, 8 octobre 1811.

Mon Cousin, lorsque vous me disiez que vous n'aviez point de malades, j'étais déjà instruit que vous en aviez beaucoup. Effectivement l'état que vous m'envoyez prouve que le dixième de vos troupes est malade; encore n'y sont pas compris les malades à la chambre. Si vous aviez choisi des lieux sains et que vous eussiez davantage épargné vos troupes, vous n'auriez pas la moitié des malades que vous avez. Il fallait éviter les bords des rivières et tous les lieux où il y a de l'eau. Au moins que cela vous serve d'exemple pour l'année prochaine. Faites constater les positions que devraient occuper les troupes dès le 15 juin.

Vous dites que les conscrits réfractaires ne désertent point; vous êtes mal informé. D'un seul régiment qui est à Stettin, il a déserté 28 hommes. Faites-vous rendre des comptes exacts, demandez fréquemment des états de situation, envoyez sur les lieux et empêchez qu'on vous taise la vérité, comme on a l'habitude de le faire dans nos troupes.

Je désire que vos régiments soient portés à 150 hommes par compagnie, c'est-à-dire à 4,500 hommes par régiment, l'artillerie non comprise; savoir, 140 hommes par compagnie et 10 hommes pour représenter les malades. Vos seize régiments présenteraient alors 72,000 hommes. Vous en avez 60,000; 10,000 vous arrivent de Wesel et de Strasbourg et 3,000 de Belle-Ile et de l'île de Ré; ce qui complétera vos compagnies à 150 hommes, vos bataillons à 900 hommes, vos régiments à 4,500 hommes, et 100 hommes pour la compagnie d'artillerie; ce qui fera 4,600 hommes, sur lesquels 300 sont comptés comme représentant les hommes aux hôpitaux. Mais, pour ce système, il est bien important que les officiers et sous-officiers soient tenus au complet.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18171. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A UTRECHT.

Utrecht, 9 octobre 1811.

Mon Cousin, écrivez au roi d'Espagne que jusqu'à nouvel ordre il peut retenir à Madrid ce qui viendrait de France destiné pour l'armée du Midi, vu que cette armée n'en a pas besoin. Réitérez en même temps l'ordre que tout ce qui appartient à l'armée du Centre, et qui se trouve à l'armée du Midi, soit restitué sans délai à l'armée du Centre. Écrivez également à Sa Majesté Catholique que je donne des ordres pour que l'argent qu'elle désire lui soit envoyé.

J'approuve l'arrêté qu'a pris le duc de Dalmatie pour lever des compagnies franches formées des Français qui sont en Andalousie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18172. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PROVINCES ILLYRIENNES, A ZARA.

Amsterdam, 12 octobre 1811.

Monsieur le Comte Bertrand, je reçois votre lettre du 30 septembre. Faites donc mettre à Trieste deux frégates en construction. Faites passer des marchés, et qu'avant le mois de janvier prochain elles soient mises sur le chantier. Faites faire également des préparatifs pour mettre en construction un vaisseau de ligne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général vicomte Henry Bertrand.

18173. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Amsterdam, 13 octobre 1811.

Monsieur le Comte Bigot de Préameneu, j'ai reçu les différentes lettres au Saint-Père pour l'institution des évêques : je crois qu'il faut faire l'opération toute à la fois. Présentez-moi des nominations pour tous les évêchés vacants, pour Verceil, Séez, etc. Le ministre des cultes d'Italie doit également me présenter des nominations aux évêchés italiens vacants. Il faut arranger les choses de manière qu'il y ait un évêque des États de Rome ou d'Italie et un de France ; il faut également comprendre dans les présentations l'évêché de Bois-le-Duc. Par ce moyen, le Pape donnant des bulles à tous les évêques, le

décret du concile se trouve bien ratifié et ne laisse plus aucun prétexte pour la suite.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

18174. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A AMSTERDAM.

Amsterdam, 14 octobre 1811.

Mon Cousin, donnez ordre que le 8e convoi de fonds continue sa marche et se dirige sur Valladolid, d'où les 800,000 francs destinés au roi d'Espagne et à l'armée du Centre partiront sous bonne escorte. Le reste du convoi continuera sa route pour Salamanque, pour remettre les 500,000 francs destinés à l'armée du Nord, les 300,000 francs destinés à la division Souham et les 1,500,000 destinés à l'armée de Portugal. L'adjudant commandant Thierry aura soin de faire partir sous ses yeux, et avec une forte escorte, le convoi pour Madrid. Proposez-moi la distribution du 9e convoi et l'époque de son départ.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18175. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Amsterdam, 14 octobre 1811.

Mon Cousin, il n'y a à Danzig que 15,000 hommes. Mon intention est donc que vous fassiez partir en une seule colonne, ensemble et sous les ordres d'un bon commandant, du 20 au 25 octobre, le régiment de Bade et le régiment de Hesse qui sont l'un et l'autre à Stettin, avec leur compagnie d'artillerie, pour qu'ils se rendent sans délai à Danzig; ce qui augmentera la garnison de cette place de près de 3,000 hommes. Vous ferez partir sans délai le 1er régiment polonais, qui est à Küstrin, pour se rendre à Posen et rejoindre son 4e bataillon. Ce régiment, que je destine à faire partie de la garnison de Danzig, tiendra jusqu'à nouvel ordre garnison à Thorn. Il sera entretenu à mes frais; mais, pendant le temps qu'il restera à Thorn, il sera nourri par le Grand-Duché; il travaillera aux fortifications de Thorn. Il sera là à la disposition du général Rapp pour joindre sa division; ce qui portera à 21 ou 22,000 hommes disponibles les troupes sous les ordres du général Rapp. Vous ferez remplacer le régiment polonais à Küstrin par un régiment français que vous ferez

partir de Magdeburg; de sorte que toute la division Dessaix se trouvera réunie entre Stettin et Küstrin. Vous aurez soin de faire connaître que ces mouvements sont commandés par la nécessité de remplir les vides que les maladies de l'automne ont faits dans les différentes garnisons.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18176. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Amsterdam, 15 octobre 1811.

Donnez ordre aux deux régiments de carabiniers, au 1er de cuirassiers, au 8e et aux trois autres régiments de cuirassiers de se rendre à Cologne, en partant douze heures après la réception de votre ordre. La division composée des deux régiments de carabiniers et du 1er régiment de cuirassiers se réunira à Cologne. La division composée des quatre régiments se réunira à Bonn.

Faites partir également douze pièces d'artillerie légère pour chacune de ces deux divisions. Ces pièces seront attelées par les chevaux les plus près, mais elles le seront définitivement par ce qui est disponible des quatre bataillons du train qui sont en Allemagne.

Tous ces mouvements se feront sous le prétexte de passer ma revue. Le général Nansouty commandera ces deux divisions. Envoyez-y des généraux de brigade, de ceux qui étaient employés dans les cuirassiers, de manière qu'il y ait au moins deux généraux de brigade pour les deux divisions. Mon intention est d'envoyer les deux divisions à Erfurt, après qu'elles auront passé ma revue; mais ceci est un secret, je désire qu'elles arrivent inopinément à Erfurt. Comme je suis bien aise effectivement de les passer en revue, je vous expédie une estafette extraordinaire pour que vous ne tardiez pas un moment à leur envoyer des ordres. Ces régiments, se trouvant à Metz et environs, auront peu de chemin à faire pour se rendre à Bonn et à Cologne. Le général Nansouty accélérera leur marche le plus possible.

Les carabiniers et le 1er régiment de cuirassiers laisseront leur 5e escadron. Les autres régiments de cuirassiers laisseront un dépôt. Vous préviendrez ces régiments que le but de leur réunion est spécialement de passer ma revue.

Je vous ai mandé que la 3e division, qui a servi à mon entrée à Amsterdam, est en route pour Münster.

P. S. Faites toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation

de ces divisions, forges, ambulances, officiers du génie, d'artillerie, officiers d'état-major, adjoints, administration, etc. Mais, comme l'envoi de tout ce monde ne laissera pas que de faire du bruit à Paris, contentez-vous d'en faire dresser les états, sans qu'on le sache, pour mettre cela en mouvement dans le courant de novembre. Ces divisions devant séjourner à Erfurt et à Münster, tout ce qui est nécessaire aura le temps d'arriver.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18177. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Amsterdam, 18 octobre 1811.

Donnez ordre dans les trois îles de Ré, d'Oleron et d'Aix, à Belle-Ile, aux deux régiments de la Méditerranée, ainsi que dans tous les autres bataillons qui se complètent avec des conscrits réfractaires, à Toulon, en Corse, dans l'île de Walcheren, etc., de faire l'état de tous les hommes qui ont déserté après avoir rejoint leur corps, et comptant déjà plus de six mois de services effectifs. Aussitôt que j'aurai cet état, mon intention est d'ordonner que ces hommes soient réunis pour un service spécial dans ces îles; car ce serait une duperie que de confondre ces hommes, qui connaissent déjà le service militaire et qu'on n'a pu y accoutumer, avec des jeunes gens qu'on peut espérer fixer à ce service lorsque la première répugnance sera vaincue.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18178. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Amsterdam, 18 octobre 1811.

Je reçois votre projet de décret sur l'admission des élèves d'artillerie. Il contient justement le contraire de ce que j'ai prescrit; par conséquent je ne l'adopte pas et m'en tiens au décret que j'ai pris. Faites-le exécuter. Toutes les fois que le génie civil ou le génie militaire auront pris à l'École polytechnique les élèves qui leur seront nécessaires, je ne m'oppose pas à ce que l'artillerie prenne ensuite les élèves de cette école qui se présenteraient pour ce service; mais ce qui m'importe c'est d'avoir toutes les places de l'artillerie remplies, et pour cela de faire désigner dans les soixante lycées au moins quatre jeunes gens par lycée destinés pour l'artillerie. On les fera examiner, et, lorsqu'ils justifieront des qualités nécessaires, on pourra

les envoyer à Metz, si l'école est assez grande pour les recevoir, ou dans toute autre école.

L'école de Saint-Cyr ne doit pas fournir plus que je n'ai fixé. La ressource de cette école est précieuse pour l'infanterie; il ne faut pas la fermer entièrement.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18179. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A AMSTERDAM.

Amsterdam, 19 octobre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, après avoir vu la rade du Texel, ce port me paraît plus important que je ne l'avais cru. La rade extérieure, où peuvent mouiller huit ou dix vaisseaux et dont la sortie est facile, est tellement rapprochée de terre qu'il est à l'abri de toutes les tentatives de l'ennemi, moyennant les ouvrages projetés; ce qui est une grande découverte, non-seulement pour le Texel, mais encore pour les escadres de Flessingue et du Nord. Je désirerais que *la Ville-d'Amsterdam* reçût un équipage français; que *le Doggersbanck* reçût un équipage hollandais, *le Ruyter* un équipage français, et *l'Evertsen* un équipage hollandais, et qu'il fût placé deux équipages hollandais sur les deux frégates; ce qui ferait neuf équipages hollandais au Helder et deux équipages français. On attacherait à chacun des équipages français quatre canonnières, ce qui ferait pour les équipages français huit canonnières, et à chacun des neuf équipages hollandais quatre canonnières, ce qui ferait pour les équipages hollandais trente-six canonnières. Il y aurait donc quarante-quatre canonnières destinées à la formation des équipages et à la défense des différentes passes du Zuiderzee. A mesure que les équipages pourraient être accrus par la conscription et l'inscription maritime, on porterait les équipages des canonnières à six par vaisseau; ce qui emploierait 300 hommes par vaisseau pour les équipages des canonnières et exigerait que les équipages des vaisseaux fussent complétés à 1,000 matelots. On aurait alors dans le Zuiderzee soixante-six canonnières, qui seraient tenues toujours en mouvement pour l'instruction des conscrits et la formation des équipages. Les quatre frégates qui vont être mises à l'eau avant le mois de mars donneront lieu à la formation de quatre nouveaux équipages, auxquels on attacherait vingt-quatre canonnières. De sorte qu'au mois d'avril prochain on aurait au Texel, mouillés dans la rade extérieure, neuf vaisseaux, quatre bonnes frégates et deux frégates hollandaises, formant quinze équi-

pages, dont dix hollandais et cinq français; ces quinze équipages auraient cent quatorze canonnières ou goëlettes. On aurait donc l'avantage d'avoir une expédition qui menacerait l'Angleterre bien plus que toute autre expédition, et d'avoir une grosse flotte de transport.

Il serait nécessaire d'avoir un contre-amiral français de choix pour commander en second l'escadre; de diriger dès ce moment les cinq équipages de haut bord (les deux qui doivent monter les vaisseaux et les trois qu'emploieront les trois nouvelles frégates); enfin de former sur-le-champ les dix équipages hollandais, en en nommant les officiers et l'état-major, en y incorporant les bataillons de flottille et en appelant la conscription; et de donner l'ordre sur-le-champ pour que les vaisseaux et frégates soient préparés à Medemblik de manière à rejoindre le plus tôt possible au Texel. On m'a parlé de deux vaisseaux de la compagnie des Indes qui se trouvaient à Enkhuisen, à Harlingen ou au Helder. Il faut me présenter un rapport pour les faire mettre en état, parce qu'ils seront fort utiles à joindre comme écuries à cette expédition.

Quant aux constructions, je pense qu'il faut placer sans délai un vaisseau de 74 sur le chantier vacant à Amsterdam, et en mettre deux autres à mesure que les plus avancés seront mis à l'eau (ces trois vaisseaux remplaceront trois vaisseaux hollandais); qu'il faut mettre sur l'autre cale qui existe un brick, de sorte que l'année prochaine il y aurait sur le chantier d'Amsterdam trois vaisseaux, deux frégates et un brick; qu'il faut mettre sur le chantier de Medemblik une frégate, de sorte qu'en 1814 je pourrai rejeter sur de bons vaisseaux français des équipages parfaitement formés sur les vaisseaux actuels hollandais, et me servir des vaisseaux hollandais comme de grosses flûtes armées, pour compléter l'expédition.

J'aurai donc en 1814 neuf vaisseaux de ligne de 74 et même de 80, du modèle français. Je dis de 80, parce que, du moment que l'escadre doit mouiller dans la grande rade, il n'y a aucune difficulté à en achever l'armement dans la grande rade et à la faire sortir du mauvais passage avec vingt pieds d'eau. J'aurai de plus neuf frégates françaises, et de plus trois ou quatre bricks français; total, vingt et un vaisseaux de guerre français bons marcheurs; à quoi il faut ajouter neuf vaisseaux de guerre hollandais, trois vaisseaux de 50, deux frégates hollandaises et cinq corvettes ou gros transports; total, dix-neuf vaisseaux gros transports, et enfin une flottille de 100 canonnières; ce qui présente une expédition formidable, pouvant porter 20,000 hommes et 2,000 chevaux, et comptant cependant moins de

cinquante gros bâtiments; expédition qui, mouillée dans la grande rade, serait d'un immense résultat pour mes projets.

Je pense que cette expédition sera beaucoup mieux placée au Texel que si elle était dans l'Escaut, parce que, mouillée dans la grande rade du Texel, elle y est comme en pleine mer, presque à l'abri des glaces, et qu'il est impossible qu'une expédition de cinquante vaisseaux réunis au Texel n'en sorte pas quand on veut, soit avant Noël, soit à la fin de février, et qu'on ne peut pas en dire autant de l'Escaut.

Cela comporte la nécessité de mettre en état le Helder. Du côté de terre, j'ai vu peu de positions où un petit nombre d'hommes puisse défendre plus longtemps la rade, les magasins et le port contre une grosse armée. Dès le mois de décembre prochain mon escadre y sera à l'abri, et dans l'année prochaine le port de Nieuwe-Diep et tout le système seront parfaitement à l'abri.

Du côté de la mer, il est indispensable que vous ordonniez aux sieurs Blanken et Sganzin d'organiser sérieusement un projet qui sera discuté cet hiver et mis à exécution l'année prochaine. J'ai fait pour cet objet un fonds spécial de 4 millions, indépendant de votre budget, qui sera pris sur les fonds de Hollande et mis incessamment à votre disposition.

Ces projets sur le Helder rendent nécessaires des projets pour l'armement de la rade de Delfzyl. Je désire que vous m'apportiez demain les cartes et plans de cette rade, afin que je puisse établir un projet pour qu'une escadre venant du Texel, de Flessingue ou de Cherbourg, s'y trouve en tout temps en parfaite sûreté.

Je vous prie de m'apporter demain un rapport sur tous ces projets, avec un décret pour arrêter définitivement tout ce qu'il y a à faire, et jusqu'alors de ne regarder ceci que comme une indication sur le travail que je vous demande.

Présentez-moi aussi un projet de lettre à l'amiral Dewinter, pour lui faire connaître que mon intention est qu'il ne sorte pas cette année.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18180. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A AMSTERDAM.

Amsterdam, 19 octobre 1811.

La connaissance que j'ai prise du Helder m'a fait concevoir des idées différentes de celles que l'on m'avait données. Je pense donc que, ce point devenant très-important, une grande quantité d'artille-

rie y deviendra très-nécessaire. Trente ou quarante mortiers de 11 pouces à la Gomer hollandais ne seront point de trop pour ce point. Je m'empresse de vous le mander, afin que vous preniez vos mesures pour vous procurer des mortiers de 11 pouces, qui sont préférables aux mortiers ordinaires, parce qu'ils sont de calibre hollandais et que des bombes de ce calibre se trouvent en Hollande. Donnez donc des ordres pour que ces mortiers ne soient pas envoyés à Anvers et soient prêts à être envoyés au Helder.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18181. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Amsterdam, 20 octobre 1811.

La place de Delfzyl est de la plus grande importance, puisqu'elle a une rade qui peut contenir quarante vaisseaux de guerre. Je désire donc qu'aux conseils de décembre on me présente une carte très-bien faite, dont les distances soient très-exactes, non-seulement de Delfzyl et environs, mais encore des deux bancs qui sont dans la rade.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18182. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Amsterdam, 20 octobre 1811.

Je suppose que vous avez pris des mesures pour qu'aux conseils de décembre il me soit présenté des projets pour construire des tours ou forts dans les îles des Wadden, de sorte qu'avec quelques pièces de canon 50 hommes puissent se défendre pendant un gros siége, et qu'elles soient approvisionnées pour un mois. Si ces dispositions ne sont pas faites, ne perdez pas un moment à les faire. Que les officiers viennent en décembre avec les projets, sondes, profils et cartes; car j'entends profiter de l'hiver pour occuper toutes les îles.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18183. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Amsterdam, 20 octobre 1811.

On se plaint à Paris de la mauvaise qualité du pain qui est distribué

à la garnison. On assure qu'on y emploie de la farine de pois. Portez une attention sévère là-dessus.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18184. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Amsterdam, 20 octobre 1811.

Mon Cousin, le 12e bataillon des équipages militaires qui est à votre armée a six compagnies de 40 caissons chacune, indépendamment des prolonges-forges; ce qui fait 240 caissons d'équipages militaires. Ces 240 caissons ne peuvent porter chacun que 1,000 rations; ils ne sont propres qu'au transport du biscuit; ils transportent peu de farine, peu de blé, et ne sont point propres au transport des fourrages; ils n'ont qu'un seul but d'utilité, c'est de transporter le pain du four ou du magasin aux corps. Mais, pour ce service, chaque bataillon a un caisson. Je juge convenable qu'il y ait dans chaque corps de votre armée d'autres caissons servis par les équipages militaires, à raison d'un caisson par bataillon.

Le corps de l'Elbe étant calculé sur cent bataillons doit avoir 100 caissons. En en mettant 20 de plus pour la cavalerie, pour les déficit, cela formera trois compagnies de 40 caissons chacune, qu'il faut que vous conserviez, lesquels seront attelés par les transports militaires, et qui, avec les 100 qu'ont les bataillons, feront environ 200 caissons, ou des moyens de transport pour deux jours de pain fabriqué. Mon intention est que les trois autres compagnies aient des chariots propres à transporter le pain et le biscuit, comme ceux que j'ai organisés pour l'armée d'Espagne. Je donne ordre que 60 de ces chariots, qui sont d'une construction plus forte, soient envoyés à Wesel. On vous en enverra 60 autres en 1812. Ainsi les 4e, 5e et 6e compagnies du 12e bataillon d'équipages militaires seront composées de 120 chariots. Ces 120 chariots porteront 480 milliers pesant de biscuit ou de farine, au lieu de 120 milliers que porteraient 120 caissons. Le ministre directeur de l'administration de la guerre vous écrira probablement d'envoyer des chevaux à Wesel pour prendre les 60 chariots qui sont dirigés sur cette place. Vous laisserez alors les 60 caissons qui sont attelés par ces chevaux à la disposition du ministre de l'administration de la guerre, soit pour les corps, soit pour les autres services. Il serait utile de placer les chevaux du 12e bataillon d'équipages militaires en échelons, pour faire, à demi-fatigue, les transports journaliers de Wesel sur les régiments. Par ce moyen,

ces transports ne coûteraient rien. En supposant 80 lieues de Wesel à Hambourg, chaque convoi ferait 12 lieues ou deux ou trois étapes. On en profiterait pour rapporter ce que les corps auraient à renvoyer à leurs dépôts. Cela doit être fait sans presse et sans fatiguer les chevaux. Je désire que vous me fassiez connaître ce que vous ferez là-dessus; car, s'il faut ménager les chevaux, il ne faut point les laisser dans une inactivité totale. Cette mesure ne peut qu'être avantageuse, en ce qu'elle sera utile au service, que les chevaux seront entretenus dans l'habitude du travail, et qu'elle m'épargne des dépenses.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18185. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Amsterdam, 21 octobre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous renvoie votre projet pour la Bidassoa. J'approuve fort que l'on fasse du côté de France un tambour pareil à celui du côté d'Espagne. La tour modèle, qui coûtera, je crois, une soixantaine de mille francs, sera remise à l'année prochaine, et vous me présenterez aux conseils de décembre un projet pour déplacer le pont, changer la direction de la route et reporter le passage dans l'endroit le plus favorable, de manière à avoir une bonne tête de pont qui fasse une défense permanente. Sans doute que la Bidassoa a des gués, mais ces gués, qui sont souvent impraticables, ne peuvent pas servir au passage d'une armée.

Il serait convenable d'avoir là un réduit qui nous rendît absolument maîtres de cette rivière et protégeât le territoire de l'Empire.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18186. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A AMSTERDAM.

Amsterdam, 21 octobre 1811.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Reggio de réunir le 23e et le 24e régiment de chasseurs et les trois régiments qui font partie du camp de Groningen sur la route d'Amersfoort à Utrecht, avec les troupes du camp d'Utrecht. Dans la journée du 29, je passerai par cette route; je m'arrêterai plusieurs heures pour voir les régiments d'infanterie et de cavalerie que je n'ai pas vus, et faire manœuvrer

tous les autres. Comme il n'y a pas de temps à perdre, il faut que cet ordre parte de chez le duc de Reggio avant minuit.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18187. — AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A AMSTERDAM.

Amsterdam, 21 octobre 1811.

Monsieur le Duc de Frioul, je vous envoie mon itinéraire. Remettez-en copie au grand écuyer et au colonel général de ma Garde, et donnez tous les ordres qui seront convenables.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Bibliothèque impériale.

18188. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Amsterdam, 22 octobre 1811.

Mon Cousin, les 4es bataillons des 19e, 46e, 93e, 56e, 2e, 37e et 123e, ce qui fait sept bataillons, ont été envoyés à Wesel et à Strasbourg pour se compléter à 900 hommes. Je garderai à Strasbourg les bataillons du 3e et du 105e. J'enverrais volontiers ces sept bataillons à leurs régiments pour opérer le tiercement; mais, comme ces régiments sont en France, il y aurait trop de facilité pour la désertion. Je me suis décidé à vous les envoyer. Formez-en une ou deux bonnes brigades sous les ordres d'un général de brigade ferme, qui se charge de leur instruction et de leur tenue, et qui s'applique à empêcher la désertion. Ce sera 6,000 hommes que vous aurez sous la main; et, selon les circonstances, je me déciderai à les faire servir à compléter vos régiments ou à tenir garnison à Magdeburg et sur les côtes. Pendant ce temps les régiments arriveraient sur l'Elbe, s'il y avait guerre; ils trouveraient leurs bataillons et l'encadrement se ferait. Ces régiments, à l'exception du 123e, ont cinq bataillons, ayant eu leur 6e bataillon formé lorsque le 4e était en Catalogne. Portez donc une attention particulière à ces bataillons aussitôt qu'ils vous arriveront. Indépendamment de ces sept bataillons, les dépôts de Wesel et de Strasbourg vous auront fourni, avant le mois de février, une douzaine de mille hommes, en y comprenant ce que vous avez reçu.

Je crois vous avoir écrit que la 3e division de cuirassiers arrivait à Münster. Je compte y envoyer une brigade de cavalerie légère, que

je verrai à Utrecht, composée des 23e et 24e régiments de chasseurs. Le département de la Lippe peut très-bien nourrir 4,000 chevaux. Ce sera 4,000 chevaux qui seront tout prêts pour vous soutenir et marcher avec vous en cas d'événement.

J'ai aussi fait mettre en mouvement mes sept autres régiments de cuirassiers et de carabiniers, qui formeront deux divisions, chacune ayant douze pièces de canon. Je les verrai à Düsseldorf, où je serai dans les premiers jours du mois prochain. Je compte diriger sur Erfurt une de ces divisions et garder l'autre division à Düsseldorf. Ainsi donc vous aurez quinze régiments de cuirassiers formés en quatre divisions, ayant quarante-huit pièces d'artillerie légère, et dix régiments de cavalerie légère formant cinq brigades; ce qui devrait faire près de 20,000 hommes de cavalerie. Mon intention est d'employer tout l'hiver à compléter, organiser et arranger toute cette cavalerie.

Je vous ai demandé un état de situation de votre armée au 15 octobre, mais surtout un grand détail de votre artillerie. Je vous ai écrit hier sur vos transports militaires. J'ai deux bataillons du train, de 240 caissons chacun, complétés et prêts à partir. Il est nécessaire que l'artillerie de vos quatre divisions de cuirassiers soit tout entière servie par vos quatre bataillons du train.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18189. — NOTE

AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN FORT SUR LE BANC DU ZUIDERGAT.

Amsterdam, 22 octobre 1811.

1° La distance de la limite de l'estran à l'extrémité du Zuiderbank est de 1,360 toises.

M. Blanken veut s'avancer en mer de 160 toises; il placera donc des pièces de 36 à 1,200 toises du banc; l'ennemi ne passera guère qu'à 100 toises du banc; la batterie de 36 sera donc à 1,100 toises de l'ennemi : sous quel angle faut-il pointer une pièce de 36 pour arriver à ces 1,100 toises?

Le général Chasseloup propose de s'éloigner de l'extrémité de la plage de 40 toises et de se placer à 1,400 toises du banc et à 1,300 du vaisseau ennemi : sous quel angle faut-il pointer des pièces de 36 pour arriver à ces 1,300 toises?

2° Ayant considéré le fort Blanken sous le point de vue artillerie, considérons-le sous le rapport du génie.

M. Blanken évalue à un million la construction de son fort et de la digue qui le joindra à la terre.

Peut-il l'élever assez pour le défiler des petites dunes? le peut-il pour le défiler des grandes dunes? Peut-il avoir aux angles du fort des cavaliers qui se défileront de la plage? Si cela se peut, combien cela coûterait-il?

3° Le fort proposé par le général Chasseloup, combien coûterait-il? L'artillerie de campagne suffira pour l'enlever. Combien en coûterait-il pour le mettre à l'abri d'une attaque des dunes? On conçoit que le fascinage de M. Blanken coûte peu, que son talus est indifférent, parce qu'il est dans l'eau. Il n'en est pas de même à terre. Pour mettre son fort à l'abri d'un coup de main, le général Chasseloup dépensera un million, parce qu'on conçoit que sur du sable, où l'on ne peut s'environner d'eau et de terre, il faut maçonner.

Résumé. — Il faut comparer l'angle de pointage pour les distances de 1,100 et 1,300 toises; comparer la dépense du fort proposé par M. Blanken et de celui que propose ou proposera le général Chasseloup.

Si la dépense était la même, on pense que le premier est préférable, parce qu'il sera plus fort si l'on y met quelques bâtiments à l'abri de la bombe, parce que les 160 toises d'eau qui environnent le fort Blanken sont le plus grand obstacle qu'on puisse opposer à l'ennemi.

Avant tout il faut avoir un profil exact du fort projeté, à 900 toises de distance dans les terres, sur toutes les directions.

D'après la copie. Archives de la marine.

18190. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

Une grande quantité d'affûts de côte existe depuis Anvers jusqu'à Lillo, sur l'une et l'autre rive. Il est nécessaire qu'aux conseils de décembre un état m'en soit remis par vous, parce qu'il est important de désarmer ces batteries pour en conserver les affûts et employer les pièces à d'autres destinations. A mesure que l'armement de Flessingue, de Cadzand et de Borssele devient plus respectable, une portion des batteries du haut Escaut devient d'une précaution trop scrupuleuse et fait faute pour nos besoins réels.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18191. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

Je viens de signer des décrets pour l'armement des batteries et des forts Lasalle, Dugommier, du Falga et de la place de Naarden.

Je vous prie surtout de réitérer des ordres pour que toute l'artillerie inutile, pour que tous les fusils et munitions soient dirigés sur Naarden. C'est une excellente place, qui est la citadelle de tout le pays. De là on a le Zuiderzee pour se porter partout; c'est donc là que doit être le centre de tous nos approvisionnements.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18192. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

Mes intentions ne sont pas exécutées en Hollande. Il y a partout de l'artillerie, des armes et de la poudre, et je veux n'y avoir que l'artillerie nécessaire pour la défense des côtes, des places, du Helder, d'Hellevoetsluis, de Brielle, de Gorcum et de Naarden, en plaçant à Naarden un équipage de campagne de soixante et douze bouches à feu en réserve, pour armer la ligne d'Amsterdam ou toute autre ligne en cas d'événement. Je désire donc qu'une salle d'armes de 20,000 fusils soit placée à Naarden. Vous faites évacuer les fusils sur Delfzyl: je ne veux rien à Delfzyl, tout sur Naarden, qui est une très-bonne place, la clef du Rhin et d'Amsterdam par sa situation sur le Zuiderzee. Je désire qu'un approvisionnement de fusils et des armes soient renfermés. Je pense qu'il faut 20,000 fusils en Hollande pour armer au besoin la population; mais ces 20,000 fusils doivent rester à Naarden.

Il ne faudrait placer sur les côtes que des canons de fer. Je crois que la marine pourra en donner trente, dont elle ne peut pas se servir, parce qu'ils ne sont pas de notre calibre. Tout ce qui sera inutile aux places du Helder, de Naarden, de l'île de Goeree, d'Hellevoetsluis, de Brielle, de Gorcum, pour la direction d'Amsterdam, doit être évacué sans délai sur Anvers, où doivent se trouver tous les moyens de subvenir aux besoins imprévus de la Hollande, que ne pourrait fournir l'armement de Naarden.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18193. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

J'ai oublié de vous écrire qu'une tour de 1re classe à Blankenberghe serait assez inutile et qu'une simple tour de 3e classe suffira. S'il en est encore temps, donnez des ordres pour que le modèle de cette tour soit changé. Nous avons tant de points importants, qu'il ne faut pas prodiguer les moyens dans les lieux qui ne le comportent pas.

Je crois vous avoir mandé qu'Ostende est extrêmement mal armé, et que je désirerais qu'en décembre un état m'en fût remis, avec l'indication des batteries sur un plan, afin que je puisse régler cet armement.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18194. — NOTE SUR LA DÉFENSE DE LA HOLLANDE.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

CHAPITRE PREMIER. — DU HELDER.

§ I. Le Helder est le point le plus important de la Hollande. Du Helder dépend le Zuiderzee; tant qu'on est maître du Helder, on l'est du Zuiderzee, parce que l'ennemi ne peut y faire entrer aucune escadre; et tant qu'on est maître du Zuiderzee, on l'est de toute la ligne depuis le Helder jusqu'à Naarden. Le Helder doit être fortifié de manière que 3 à 4,000 hommes puissent s'y défendre quatre ou cinq mois.

La dune ou la position du fort Morland est la clef du Helder. Il faut construire sur cette dune un beau fort en maçonnerie. L'importance qu'il y a à donner à cet ouvrage la plus grande défense exige qu'un million ou deux y soient employés.

De la batterie de la Révolution dépend la rade intérieure. Ainsi, maître du fort Morland, l'ennemi n'aurait encore rien; il faudrait qu'il s'emparât du fort Lasalle pour être maître de la batterie de la Révolution. Les batteries du Réparateur et du .....[1] peuvent se défendre après la batterie de la Révolution, et, cette dernière détruite, fermer encore la rade.

Enfin un fort doit être établi à l'embouchure du Nieuwe-Diep, lequel sera le réduit de toutes les positions du Helder et protégera une forte batterie, qui défendra également la rade.

[1] Lacune sur la copie.

Avant que l'ennemi puisse faire entrer ses vaisseaux dans la rade et inquiéter l'escadre française, il faudra qu'il fasse trois siéges indépendants, ce qui ne peut pas employer moins de quatre mois, et ces trois forts n'ont pas besoin, à la rigueur, de plus de 3,000 hommes pour leur défense.

§ 2. Mais non-seulement il faut empêcher l'escadre ennemie d'entrer dans le Zuiderzee, et protéger l'escadre française, mais il faut encore défendre le Nieuwe-Diep, canal de 1,400 toises, où pendant l'hiver mouille l'escadre et qui peut contenir quarante vaisseaux de guerre. C'est là où seront l'arsenal, les chantiers et tous les magasins de la marine. Pour couvrir ce port, il faut faire un fort à l'écluse, qui croise ses feux avec le fort Lasalle et qui soit protégé par le fort Morland. Il faut armer le fort actuel du Nieuwe-Werk, qu'il faut considérer comme une forte redoute dans l'eau.

Avec ces quatre forts, l'ennemi ne pourra ni entrer dans le Zuiderzee ni inquiéter l'escadre française. Il ne pourra détruire l'arsenal de la marine et bombarder les vaisseaux dans le port qu'après avoir pris le fort qui sera sur l'écluse; il ne pourra prendre ce fort qu'après avoir pris le fort Lasalle : telle est la configuration du terrain; et il ne pourra prendre le fort Lasalle qu'après avoir pris le fort Morland. Ce qui prouve ce qui a été dit plus haut, que le ford Morland est la clef du Helder.

Il faut faire le projet de ces quatre forts.

Un million sera dépensé l'année prochaine au fort Morland, un million au fort de l'Écluse; 500,000 francs pour finir le fort Lasalle et 500,000 francs pour les autres dépenses. Les travaux seront dirigés de manière qu'en octobre 1812 les forts Morland, Lasalle et de l'Écluse soient mis en état de défense et puissent même soutenir un siége en règle.

§ 3. Le premier objet des fortifications du Helder est sans doute de défendre le Zuiderzee et l'escadre, le second de défendre le port et les établissements de la marine; mais il en est un troisième.

Entre les forts Morland et Lasalle se trouve un banc qui sépare la rade extérieure de la rade intérieure. Il n'y a là que 22 pieds d'eau et seulement sur la largeur d'une centaine de toises, de sorte qu'il n'y a qu'un très-petit nombre de vents pour sortir. Il est donc nécessaire d'être maître de la rade extérieure.

A 16 ou 1800 toises du fort Morland, il faut, à la laisse de basse mer, construire un fort et l'environner de plusieurs batteries. Il faut qu'il puisse défendre autant que possible du côté de terre les batteries construites sur les dunes. Ce fort se trouvera éloigné de 1,600 toi-

ses du banc qui ferme la rade, et à 1,200 toises du lieu où doivent passer les vaisseaux ennemis pour attaquer notre escadre, qui mouillerait dans la rade extérieure. Les ingénieurs de la marine sont chargés de construire, à 150 toises en avant dans la mer, un nouveau fort contenant une trentaine de bouches à feu. Le fort que construira la terre à la laisse de basse mer protégera celui-ci du côté de terre et en sera comme une suite. Il est nécessaire que ce fort soit fini l'année prochaine; il faut en faire le projet. Il doit pouvoir soutenir quinze ou vingt jours de tranchée ouverte. Ce fort étant à 1,200 toises du fort Morland pourra être coupé par l'ennemi, mais la garnison pourra toujours se retirer par mer.

Ce fort doit être armé de huit mortiers à plaque portant à 2,000 toises, de douze mortiers à la Gomer, à grande portée; total, vingt mortiers, et vingt pièces de 36; total, quarante bouches à feu. Il doit avoir en outre, du côté de terre, tout ce qui sera nécessaire pour sa défense. Ce fort s'appellera le fort du Falga.

Par ce grand et bel établissement, la rade extérieure du Texel pourra contenir en sûreté quinze ou vingt vaisseaux de guerre. Cette escadre sera là comme en pleine mer et pourra appareiller par tous les vents. Une escadre sortant de l'Escaut peut s'y réfugier à chaque instant, puisqu'il n'y a aucun obstacle pour son entrée. Il est donc urgent d'établir ces batteries.

§ 4. Dans ce moment-ci le fort Lasalle remplit son but, et un millier d'hommes y défendraient une escadre pendant plus de six semaines. Si ce fort avait existé il y a quinze ans, deux escadres hollandaises n'auraient pas été perdues. Le décret que je viens de prendre ordonne le prompt armement des forts Lasalle, Morland et du nouveau fort (le fort du Falga), que l'on doit construire l'année prochaine. Ces batteries ne seront pas fermées à la gorge, mais il est urgent qu'elles existent, afin de protéger notre escadre si elle sortait ou si une autre arrivait.

J'ordonne également l'armement avant le 1er décembre de la batterie du Nieuwe-Werk, qu'on appellera la *redoute Dugommier*.

§ 5. A 5 lieues en arrière, du côté de Zand, il sera fait un projet pour construire un fort pentagonal ou hexagonal, à grandes dimensions. Ce fort aura pour objet de nous tenir maîtres des digues qui vont à Petten, à Medemblik et à Alkmaar, et de protéger les ouvrages avancés. C'est dans ce fort qu'à la première nouvelle d'une descente la tête des troupes de la Hollande viendrait se rallier pour observer l'ennemi et le mettre entre deux feux, et, si l'ennemi était assez fort pour investir aussi ce dernier point, les troupes qui arri-

veraient à Alkmaar auraient du moins de grands avantages pour en faire lever le siége.

Ainsi ces cinq ou six ouvrages, qui me coûteront 5 à 6 millions et qui peuvent être mis en état de défense dans la première campagne, et perfectionnés dans la seconde et dans la troisième, assureront la rade, le port et les arsenaux du Helder, le Zuiderzee et toute la Hollande.

CHAPITRE II. — PROLONGATION DE LA LIGNE DU RHIN.

La ligne du Rhin est la ligne de l'Empire. Les têtes de pont de Huningue, de Kehl et de Kastel, Wesel et les nombreuses places que nous avons sur cette ligne, la rendent formidable; de Wesel par Coeverden et Groningen notre ligne s'appuie sur Delfzyl; mais cette ligne étendue est faible. Il faudrait considérer l'Yssel comme seconde ligne. Cette ligne est encore faible; il en faut une troisième appuyant sa gauche sur Naarden et sa droite à Gorcum, et qui se joint par Nimègue et Grave à Wesel. Cette ligne couvre Amsterdam, le Texel, et dès lors toutes nos escadres, la Haye, Leyde, Rotterdam, les bouches de la Meuse, Hellevoetsluis, c'est-à-dire toute la Hollande. Tout ce qui est à droite de cette ligne est de peu d'importance, et, quand ce pays serait deux ans au pouvoir de l'ennemi, on le retrouverait encore comme il était avant cet intervalle.

La ligne de Naarden à Gorcum doit donc être considérée comme la vraie ligne de l'Empire. Il faut la bien reconnaître, la bien tracer, faire préparer les inondations et s'occuper des modèles de tours pouvant contenir 50 hommes et que l'on placerait le long des digues. Une cinquantaine de ces tours, formant corps de garde et servant de réduit aux batteries, assureront parfaitement cette ligne. Le décret que j'ai pris aujourd'hui contient des dispositions pour l'armement de Naarden.

Un projet sur Gorcum a été demandé; il faut considérer cette place comme tête de pont pour entrer de France en Hollande.

Quant aux digues d'Amsterdam, il faut en faire lever des plans exacts. Il est d'ailleurs un point à occuper entre Amsterdam et Haarlem, afin d'obliger l'ennemi qui viendrait du Helder à faire le tour de la mer de Haarlem. Le reste des inondations serait utile si les habitants voulaient se défendre; on retarderait ainsi l'ennemi de quinze jours, et cela donnerait le temps d'accourir. Il faut avoir le plan de ces inondations sur une grande échelle, et que les points importants y soient bien marqués et bien dessinés.

CHAPITRE III. — LE TEXEL.

Il faut donner ordre que le projet soit fait pour que le port du Texel soit environné d'une enceinte bastionnée, qu'une batterie de quatre pièces de fort calibre soit placée sur la pointe à droite du port, que les deux petits forts à droite et à gauche soient armés, que les deux fronts du fort qui regardent la hauteur soient relevés, aient des parapets de 12 à 15 pieds au moins et des pièces sur affûts de place.

Il faut donner des noms à ces quatre forts.

Moyennant ces quatre forts, qui embrassent 2,000 toises, il devra être facile de débarquer le monde qu'on voudra pour reprendre l'île si l'ennemi l'avait occupée, et avec de telles précautions jamais le Texel ne sera attaqué.

Les îles de Vlieland et de Terschelling doivent être occupées par des tours, dépendre de la 17e division militaire; elles seront sous le commandement du commandant du Texel, comme le décret de ce jour le porte.

CHAPITRE IV. — L'EMBOUCHURE DE LA MEUSE.

Après le Texel, l'embouchure de la Meuse est le point le plus important.

Hellevoetsluis et Brielle sont de bonnes places qu'il faut tenir en état.

L'île de Goeree est d'un grand intérêt. Il faut perfectionner les ouvrages de Ooltgensplaat.

Couverte par l'île de Goeree et le Helder, la Hollande est inattaquable.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18195. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

Il serait convenable de prendre des mesures pour donner du vin aux troupes en Hollande pendant les mois de juillet, août, septembre et octobre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18196. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A AMSTERDAM.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

Je vous envoie une lettre du vice-roi. Faites solder au trésor d'Ita-

lie tout ce qui lui est dû. Cela est d'autant plus facile que, comme je vous l'ai dit, j'ai beaucoup d'argent en Italie. Remettez-moi sous les yeux ce qui est relatif au budget de 1812.

Faites-moi connaître votre opinion sur la dernière question contenue dans la lettre du vice-roi. J'ai trois vaisseaux à Venise. Ce serait une chose extrêmement avantageuse que de les avoir à Ancône ou à Pola. Il y a plus de facilité après le mois de décembre pour les envoyer dans un de ces deux ports. En janvier le temps est ordinairement bon; les nuits sont longues; l'ennemi est éloigné et ne commence à faire ses dispositions qu'après l'équinoxe de mars. S'il résulte des signaux de la tour de Saint-Marc et des rapports des croisières qu'il n'y a pas de vaisseaux de ligne ennemis dans le nord de l'Adriatique, il n'y a pas d'inconvénient à avoir à Malamocco *la Princesse-de-Bologne*, des bricks et des canonnières, et à faire sortir en même temps *le Rivoli*. *Le Rivoli*, ayant une fois franchi la passe, ferait route immédiatement pour Ancône ou pour Pola. Après cela, les chameaux rentreraient et prendraient *le Regeneratore*, lequel se dirigerait incontinent sur un des deux ports. On ferait ensuite la même opération pour *le Mont-Saint-Bernard*.

Il me semble qu'il n'y a rien à objecter contre cette manœuvre, puisque enfin un vaisseau, une frégate et deux bricks ne peuvent pas craindre deux ou trois frégates. En faisant sortir les vaisseaux de grand matin, on peut espérer qu'à midi ils seront sous voiles et pourront partir pour un des ports. Trois vaisseaux à Ancône ou à Pola seraient d'un tout autre effet qu'à Malamocco. Trois vaisseaux à Ancône ou à Pola ne seront probablement pas bloqués cet hiver et pourront faire beaucoup de sorties, tandis qu'il est à craindre que l'année prochaine, au mois d'avril, ils ne soient bloqués par deux vaisseaux anglais; ce qui rendrait l'opération beaucoup plus difficile.

Je vous prie de me faire un rapport là-dessus et de me faire un projet de lettre que j'écrirai au capitaine Barré pour lui faire connaître ma volonté. Dans une mer où j'ai un port fortifié, à toutes les aires de vent, cette opération, faite convenablement, ne me paraît pas avoir de danger, d'autant plus que dans une petite mer entourée de côtes on sait tous les jours ce qui se passe.

Faites-moi connaître si vous avez donné ordre à la frégate *la Flore* d'entrer à Venise pour se réparer. Si cela est, cette frégate pourrait accompagner les vaisseaux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18197. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A AMSTERDAM.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

Votre projet de décret sur les équipages ne me convient pas. Je vous le renvoie et j'y joins une esquisse du décret comme je le voudrais.

Il faut que vous y mettiez les numéros des bataillons à créer, et que vous le fassiez précéder d'un rapport qui me fasse connaître parfaitement où en sont toutes les opérations. Joignez-y un état au 1er octobre de la situation des équipages. Vous indiquerez dans cet état ce que les équipages ont dû recevoir de la conscription de 1811, ce qu'ils ont reçu et ce qui leur reste à recevoir. Vous indiquerez aussi la distribution des 1,400 conscrits hollandais, afin de ne pas les reporter dans l'Escaut ou dans le Zuiderzee.

Si vous avez besoin d'être à Paris pour bien rédiger le projet de décret, je n'y vois pas de difficulté, pourvu que vous me le présentiez avant le 15 novembre, avec la nomination des officiers et des états-majors.

Ce qui est important actuellement, c'est de donner l'ordre à l'équipage du capitaine Étienne, qui est dans la Meuse, de venir dans le Zuiderzee; de donner ordre au 13e équipage, qui est à Boulogne, de monter vingt-sept chaloupes canonnières et de venir avec dans l'Escaut; enfin de donner ordre au bataillon de la flottille de l'Escaut de monter vingt-sept chaloupes canonnières et d'entrer sans délai dans le Zuiderzee, où ce bataillon aura ordre de se mettre en croisière. Mais, avant même de donner ces ordres à ces deux bataillons, je désire connaître quels sont les conscrits qu'ils doivent recevoir; sont-ce des Hollandais ou des Français?

En attendant, je désire que vous donniez des ordres pour que les deux frégates qui sont à Medemblik soient transportées au Helder et armées, pour que les quatre vaisseaux qui sont à Medemblik soient mis en état et pourvus de tout ce qui est nécessaire pour être en rade au Texel à la fin de février; enfin, que vous ordonniez qu'une partie des canonnières qui viennent dans l'Escaut se rendent dans le Zuiderzee, afin d'y avoir cent trente goëlettes, canonnières ou bricks, et de pouvoir subvenir à tous les mouvements.

Je désire aussi que vous me fassiez un rapport sur la flottille de Boulogne. Vingt-sept canonnières vont se rendre dans l'Escaut; un nombre s'est rendu à Cherbourg; un nombre s'est rendu à Dunkerque et à Ostende; que doit-il rester à Boulogne et que reste-t-il à

Boulogne? Quel est le parti convenable à prendre pour conserver les avantages que m'a produits la flottille sans en avoir les inconvénients?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18198. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

Monsieur le Comte Mollien, prêtez encore un million à la Saxe sur l'emprunt. S'il vous est possible, faites croire que ce sont des particuliers qui en ont pris les bons. Régularisez ensuite cela avec le domaine extraordinaire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18199. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO, MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

Je verrais avec plaisir que le roi Charles IV quittât Marseille avec tout son monde et se rendît à Rome. Je vous autorise à lui envoyer de Paris les hommes qui ont sa confiance, pour lui faire cette proposition. Je voudrais qu'il profitât du reste de la saison pour se mettre en marche. Sur son passage on lui rendra les plus grands honneurs, et même, s'il veut visiter l'escadre à Toulon, mon intention est qu'il y soit reçu comme roi. Les garnisons lui fourniront des escortes et les généraux commandant les divisions par lesquelles il passera devront l'accompagner. Il pourrait de Nice passer par le col de Tende, de là se rendre à Plaisance et à Rome. Vous devez lui faire donner l'assurance que je lui accorderai le même traitement qu'il a aujourd'hui. S'il a des dettes, je ne puis pas les payer, vu que l'Espagne me coûte trop et que 2 millions dans sa situation doivent suffire à tout. Quant à sa résidence à Rome, on pourra le loger à la maison Borghese ou dans un des palais que j'ai dans cette ville.

Faites cette affaire délicatement. Quand vous serez assuré qu'il veut partir, vous ferez expédier les ordres convenables par le ministre de la guerre. Il est toujours bon que les Bourbons soient à Rome; leur séjour sera utile à cette grande ville. Si cependant le roi préférait rester à Marseille, il faudrait l'y laisser.

La duchesse de Bourbon, la duchesse d'Orléans et le prince de Conti sont en Catalogne fort malheureux. Comme je continue de leur

faire une pension, il serait bon de leur proposer également de se rendre à Rome. Ils devront traverser promptement les départements méridionaux, sans qu'on leur rende aucun honneur, et même vous aurez soin que leur passage ne puisse faire aucune sensation. S'ils peuvent obtenir un passe-port de la croisière anglaise, ce que je crois possible, il vaudrait mieux qu'ils s'embarquassent à Barcelone pour débarquer à Civitá-Vecchia.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18200. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A AMSTERDAM.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

Mon Cousin, j'ai envoyé de la Garde 200 vélites en Espagne. Mon intention est qu'un détachement de grenadiers à cheval rentre en France. Vous donnerez donc l'ordre au général Dorsenne de faire partir cet escadron pour Vitoria et de me faire connaître quand il arrivera. Il est aussi dans les vieux chasseurs de ma Garde un certain nombre d'hommes que je désire qu'on me renvoie. Écrivez au duc d'Istrie d'en faire la note. Je désire qu'on me renvoie jusqu'au nombre de cinquante ceux qui sont le plus accoutumés à mon service. Réitérez l'ordre au général Lepic de rentrer en France.

Il y a à l'armée du Nord beaucoup d'artillerie, puisque la division Souham a vingt pièces de canon. Donnez ordre au général Dorsenne de renvoyer en France une des trois compagnies de canonniers à pied de ma Garde attachées aux régiments. Il peut garder le matériel et les chevaux, s'il en a besoin. Je désire qu'il me renvoie aussi les hommes à pied du train de la Garde qui n'ont pas de chevaux. Proposez-moi enfin de donner à l'armée du Nord deux compagnies d'artillerie légère, afin de faire revenir les deux compagnies d'artillerie légère qui servent les douze pièces de la Garde à cette armée. L'armée de Portugal doit avoir trop de compagnies d'artillerie légère.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18201. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A AMSTERDAM.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

Mon Cousin, je vous renvoie la lettre du général Dorsenne; vous

pouvez l'autoriser à garder les officiers de l'ex-garde royale hollandaise et à les placer définitivement dans ma Garde.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18202. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

Mon fils, je reçois votre lettre du 11 octobre. J'attache comme vous la plus grande importance à ce que *le Rivoli*, *le Mont-Saint-Bernard* et *le Regeneratore*, accompagnés de *la Princesse-de-Bologne*, de deux bricks et de toutes les canonnières que vous pourrez trouver à Venise, se rendent à Malamocco. Qu'on profite de l'été de la Saint-Martin et d'un temps convenable pour faire passer *le Rivoli*, accompagné de *la Princesse-de-Bologne* et des deux bricks. En commençant à huit heures du matin l'opération, à midi le vaisseau doit être libre et voguer sur Ancône ou sur Pola. *Le Mont-Saint-Bernard* et *le Regeneratore* sortiront immédiatement après, et il me semble qu'ils doivent pouvoir passer le surlendemain du passage du premier; il ne doit pas falloir plus de trente-six heures pour appliquer les chameaux. Le désir qu'a le capitaine d'aller voir Ancône est naturel, il n'y a que de l'utilité à ce qu'il reconnaisse ces parages. Faites-le partir en poste et par terre. S'il pouvait même voir Pola, il n'y aurait pas d'inconvénient. Avant que les vaisseaux soient à Malamocco, le commandant recevra une lettre qui ordonnera leur sortie. Je suppose que vous présiderez vous-même à cette importante opération; que vous préviendrez le général Bertrand pour qu'il fasse vérifier l'état des batteries de Pola; que, si vous n'avez point de télégraphe sur la côte jusqu'à la pointe de Pola ou d'Ancône, vous vous ferez instruire par des courriers extraordinaires de tout ce qui serait signalé. Du moment que vous serez assuré qu'il n'y a pas de vaisseau de 74 ennemi dans le nord de l'Adriatique, vous n'avez aucune chance à courir. Vous avez des avisos, des goëlettes, des demi-chebecs, etc., à Venise: vous pouvez en former une chaîne très-loin en mer, qui vous fera connaître, tous les jours, par des signaux l'état des choses. La frégate *la Flore* est-elle entrée à Venise pour se réparer? Si cela est, il faudrait la retenir pour accompagner les vaisseaux à leur sortie de Malamocco.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18203. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

Mon Fils, j'attache une grande importance à ce que les quatre bataillons de mes régiments soient traités de même, qu'ils soient tous maintenus en égalité et qu'il n'y ait aucune différence du 4e au 1er. Si les colonels s'aperçoivent qu'on néglige les 4es bataillons, ils croient que ces bataillons ne doivent pas les suivre; ils en font le refuge de tous leurs vieillards et hommes impotents, et si, plus tard, je veux faire marcher ces 4es bataillons, je ne les trouve plus. D'un autre côté, les officiers qui attendent leur retraite passent dans ces 4es bataillons, y restent, y continuent à occuper des emplois qu'ils ne peuvent plus remplir. Faites venir au camp, s'il doit durer encore quelque temps, les 4es bataillons, autant que cela vous sera possible. Je vais vous envoyer beaucoup de conscrits réfractaires qui sont en Corse et à Toulon pour compléter vos corps.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18204. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rotterdam, 25 octobre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, j'ai vu aujourd'hui la fonderie de la Haye. J'ai ordonné qu'on y fondît deux pièces de 48 dont les moules existent; ce qui fera dix au lieu de huit. J'ai vu les mortiers, mais ce n'est point ce que je demande. Les mortiers que j'ai vus ont une chambre qui ne contient que onze livres de poudre, et les mortiers à plaque que j'ai demandés doivent en contenir vingt-cinq à trente livres. La bombe des mortiers de la fonderie de la Haye ne peut pas porter au delà de 1,600 toises. Si par la dénomination de mortiers à plaque vous entendez ces mortiers, vous êtes dans une grande erreur. J'ai déjà eu lieu de m'apercevoir de l'effet de ce funeste quiproquo à Cherbourg. Il y a là des mortiers à plaque qui n'ont qu'une portée ordinaire, hormis qu'ils n'ont point de tourillons, de sorte que leur plus grande portée ne va pas au delà de 1,600 toises. Beaucoup de mortiers à plaque sont dans ce cas. Les mortiers que je veux avoir doivent contenir dans leur chambre vingt-cinq à trente livres de poudre et porter leur bombe à 2,000 toises. Je suis étonné que le bureau de l'artillerie n'ait pas compris mes intentions. Donnez sur-le-champ des ordres pour que le but que j'ai indiqué soit rempli tant à la Haye qu'à Strasbourg; et sur vos états ne donnez la déno-

mination de mortiers à plaque qu'à ceux qui portent leur bombe au moins à 1,900 toises. Si les mortiers qu'on fond à Strasbourg ressemblent à ceux de la fonderie de la Haye, je ne puis les employer aux îles d'Hyères, et ils sont loin de remplir mon but. L'officier d'artillerie qui est à la fonderie de la Haye est d'une parfaite ignorance et n'a aucune connaissance de son métier.

Quand vous aurez rectifié cette erreur importante, donnez des ordres pour que les mortiers soient fondus et prêts à recevoir une destination au 1er janvier. On n'a le projet de les couler qu'au mois de mars, de sorte qu'ils ne seraient en place qu'au mois de mai ou au mois de juin.

Vous saviez que le directeur d'Amsterdam était malade, vous deviez y envoyer un autre officier à qui je pusse parler et qui pût répondre à mes questions. Je n'ai rencontré que des officiers entendant médiocrement ce que je leur demandais. C'est un soin que le chef d'une arme ne doit jamais manquer d'avoir.

Il est nécessaire de commander à la Haye et dans les fonderies à portée de Flessingue, de Toulon, de l'île d'Aix, des mortiers à la Villantroys, tels qu'on en a fondu devant Cadix. L'avantage qu'ont ces mortiers de porter leurs projectiles à 2,500 toises est immense, puisque cela seul peut empêcher une escadre de profiter d'un mouillage. C'est le cas d'en avoir aux îles d'Hyères, à l'île d'Aix et dans l'Escaut.

J'ai fait tirer des bombes, mais les fusées sont trop courtes : elles crèvent en l'air et ne sont d'aucun effet.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18205. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Rotterdam, 26 octobre 1811.

Monsieur le Comte Bigot de Préameneu, je vous ai prescrit de faire partir pour leurs diocèses tous les évêques indistinctement; je vois cependant que plusieurs sont encore à Paris, entre autres l'évêque de Saint-Flour, auquel vous avez même dit que vous aviez reçu des bulles du Pape. Je vous recommande encore de ne rien dire et de faire partir tout le monde (j'en excepte cependant les évêques de la commission), de ne donner aucune bulle et de garder le plus profond secret sur toutes les affaires ecclésiastiques.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

18206. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rotterdam, 26 octobre 1811.

L'enceinte de Cherbourg sera-t-elle dans le cas d'être armée au 1er janvier? Quelle est la situation actuelle des travaux? Qu'est-ce qu'il faudrait faire pour arriver à ce résultat? Vous sentez l'importance que j'attache à avoir une cinquantaine de pièces en batterie sur la nouvelle enceinte de Cherbourg, à avoir les portes fermées et les ponts-levis établis. En employant les mois de janvier et février à bien armer la place, elle serait à l'abri d'un coup de main; ce qui serait une chose bien avantageuse.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18207. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A ROTTERDAM.

Rotterdam, 26 octobre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, je vous envoie un projet de décret pour que vous le soumettiez à ma signature, après avoir fait vos observations sur la grande activité que je veux donner aux chantiers de Hollande. J'ai trois objets : frapper l'opinion de l'Angleterre, qui a tant de communications avec ce pays-ci; pour cela il faut frapper l'opinion de la Hollande et lui faire concevoir l'espérance du prompt rétablissement de la marine; compenser par l'activité des arsenaux maritimes la suppression des ateliers militaires que j'ôte au pays, et donner du pain aux ouvriers; enfin arriver au résultat bien essentiel d'avoir en 1814 neuf vaisseaux dans le Texel, bons marcheurs, et qui remplacent les neuf vaisseaux actuels, auxquels il paraît qu'on ne peut pas avoir grande confiance. Pour atteindre ce but, les deux cales d'Amsterdam ne pourraient suffire, puisqu'elles ne pourront donner tout au plus que cinq vaisseaux; mais je compte sur quatre cales, qui seront établies au Texel même à la fin de 1812, et qui me donneront quatre vaisseaux pour 1814. J'aurai à cette époque des équipages très-bien formés pour monter ces neuf vaisseaux et des matelots en nombre suffisant pour les neuf vaisseaux hollandais, qui, bien qu'ils ne soient pas destinés à une expédition, seront armés en guerre; de manière qu'il faille aux Anglais plus de quinze vaisseaux pour bloquer le Helder. Le chantier de Rotterdam étant absolument le même que celui d'Anvers, je me servirai des cinq vaisseaux que je veux y construire, d'ici à 1814, pour faire une escadre détachée à l'embouchure

de la Meuse, supposé qu'on puisse y trouver protection, ou pour les faire aller dans l'Escaut par l'intérieur. Sur les huit vaisseaux que j'ai demandés dans l'Escaut chaque année, je déduirai les deux qu'on peut faire à Rotterdam. Je trouve plus convenable de répartir les travaux que de les concentrer sur un même point, où ils sont déjà trop forcés.

J'ai dû attendre d'avoir vu moi-même les localités pour prendre un parti sur l'organisation de la marine en Hollande. Ayant d'ailleurs conservé les impositions hollandaises pendant 1811, j'étais presque obligé de maintenir la même organisation de la marine, et de considérer la Hollande comme une seule administration. Aujourd'hui je ne vois plus aucun intérêt, aucune connexion entre l'arsenal du Zuiderzee et celui de la Meuse, et je pense qu'il est préférable d'établir deux préfets maritimes, qui auraient chacun un arrondissement de côtes distinct. S'il y avait quelque objection contre la création d'une préfecture maritime à Rotterdam, il faudrait plutôt la réunir à celle d'Anvers que la laisser dépendre de celle d'Amsterdam. Je ne vois pas quelle objection on pourrait faire contre l'établissement d'une préfecture maritime à Rotterdam, puisque j'y ai aujourd'hui un vice-amiral qui coûte autant qu'un préfet, et qu'un arsenal où l'on construit quatre ou cinq vaisseaux mérite une administration à part. Lorient en est la preuve. Quant à l'inscription maritime, Dordrecht et toutes les côtes de la Meuse pourraient faire partie de l'arrondissement de Rotterdam. Je désire un projet de décret là-dessus, dans lequel la question relative aux syndics de la marine soit résolue; il y a en Hollande les plus grandes espérances pour la marine, mais elles ne sauraient se réaliser si l'on retirait l'administration de la marine de leur pays. On trouvera dans les arrondissements d'Amsterdam et de Rotterdam autant de matelots qu'il en faudra pour armer les vaisseaux qu'on y aura construits.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18208. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE [1], A HAMBOURG.

Rotterdam, 26 octobre 1811.

Mon Cousin, je vous envoie la copie d'un décret que je viens de prendre. Il est basé sur le rapport du ministre de l'administration de

[1] Le corps d'observation de l'Elbe était le premier des trois corps dont se composait l'armée d'Allemagne (voir la pièce 17630). Néanmoins le prince d'Eckmühl conserva le titre de commandant de l'armée d'Allemagne jusqu'au 24 octobre 1811.

la guerre, duquel il résulte que vous avez en Allemagne 9,191 hommes présents dans vos dix régiments de cavalerie; que ces régiments ont 986 hommes à leurs dépôts et 496 hommes à recevoir de la conscription, et qu'il ne leur manque en conséquence que 400 hommes. Je donne ordre que ces 400 hommes soient pris sur ceux que vous recevez des dépôts de Strasbourg et de Wesel, en ayant soin de choisir des conscrits réfractaires, et non des déserteurs, et des hommes des départements de l'ancienne France, lesquels seront habillés et équipés aux régiments mêmes, en Allemagne. Je donne en même temps l'ordre que, sans perdre de temps, les hommes disponibles aux différents dépôts en France partent pour vous rejoindre, mon intention étant qu'au 1er janvier chacun de vos régiments de cavalerie ait un effectif de 1,050 hommes en Allemagne et 50 hommes en France. La 3e division, qui est à Erfurt, a 2,289 hommes présents; elle a 1,500 hommes aux dépôts; il lui manque 600 hommes pour être au complet de 1,100 hommes par régiment. J'ordonne aux dépôts de Wesel et de Strasbourg de vous fournir ces 600 hommes. Quant aux chevaux, il résulte que 9,160 chevaux sont en Allemagne, que 240 sont aux dépôts, que 83 sont à recevoir sur les commandes faites et que 500 chevaux manquent au complet de vos dix régiments de cavalerie; qu'à la 3e division de cuirassiers, qui part de Münster, 2,260 chevaux sont présents aux escadrons de guerre; que 480 sont aux dépôts et que 457 sont à recevoir sur les commandes faites. Le décret que j'ai pris pourvoit à l'achat de ces chevaux. Tenez la main à ce qu'on n'achète que de bons chevaux et qui soient en état d'entrer en campagne en janvier 1812. Ainsi vos seize régiments présenteront au 1er février 16,000 hommes à cheval. Je ne parle point du régiment de chevau-légers.

La division qui se rend à Erfurt fait partie du corps d'observation de l'Elbe; pourvoyez à tout ce qui lui est relatif. Mon intention est que la ligne d'étapes de cette division passe à Wesel, à Münster, et de là à Erfurt. Wesel doit être le pivot et le point d'appui de tout.

Je pars demain pour me rendre à Wesel et à Düsseldorf. Je passerai la revue de deux autres divisions qui arrivent à Cologne. J'attends l'état de situation de votre armée au 15 octobre, avec le détail de l'artillerie, pour ordonner une augmentation d'artillerie, dont il me semble que vous n'avez pas assez. Mon intention est de tenir tous les corps de votre armée au complet, munis de tout et pouvant, vingt-quatre heures après en avoir reçu l'ordre, entrer en campagne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18209. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PROVINCES ILLYRIENNES, A SPALATRO.

Rotterdam, 26 octobre 1811.

Monsieur le Général Comte Bertrand, je suis à Rotterdam. Je viens de visiter la Hollande, dont je suis extrêmement satisfait. Je n'ai trouvé aucun peuple qui sentît mieux les avantages d'être réuni à l'Empire et de former une grande nation dans l'Europe. J'y trouve des ressources considérables pour ma marine. J'ai été fort content de la position du Helder; il n'en est aucune qu'on puisse plus facilement fortifier, et déjà le fort Lasalle est tel, qu'au mois de décembre, étant armé, il faudra trente jours de tranchée ouverte pour le prendre. J'ai fait fortifier les dunes, qui sont la clef de la position; j'y ai fait construire un gros fort en maçonnerie. J'ai trouvé les rades extérieures fort belles; je fais construire un fort à 2,000 toises dans les dunes pour les défendre.

Les régiments croates ont eu une désertion considérable dans le Frioul; il paraît qu'on ne porte pas assez de censure dans le choix des officiers : on sera obligé de les remplacer par des Français.

J'espère que vous m'apprendrez bientôt que vous avez un vaisseau sur le chantier à Trieste. J'attends que vous m'envoyiez un rapport sur Raguse; mon intention est qu'on travaille sérieusement en 1812 aux fortifications de cette place, afin que mes escadres y soient en sûreté. J'attends donc un mémoire détaillé sur les fortifications et sur la manière dont il faut les conduire pour arriver à ce grand but.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

18210. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Rotterdam, 26 octobre 1811.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 17 sur Palmanova. Je déciderai aux conseils de décembre ce qu'il faudra y faire en 1812. Mais mon but se trouve déjà rempli; les lunettes et le corps de la place sont en état : on ne sera plus obligé d'armer et de désarmer à la moindre alerte. Les magasins à poudre sont en nombre suffisant; les flancs bas, les casernes défensives existantes doivent déjà mettre 2,500 hommes à l'abri de la bombe; tout le reste peut donc se faire progressivement. Mais où je désire porter les principales ressources du royaume, c'est à Venise. Faites faire des projets. Il faudrait y dépenser deux millions l'année prochaine, et surtout à Malghera. Le grand nombre de matelots, d'ouvriers, les établissements que j'ai là, veulent qu'on

porte la plus sérieuse attention sur ce point important. Mantoue est assez fort; d'ailleurs cette place est aujourd'hui en seconde ligne. Palmanova paraît avoir acquis le degré de force convenable. Legnago, Peschiera, remplissent leur but. Venise, Ancône, les places maritimes, sont les points où il faut dépenser jusqu'à trois millions en 1812. Il faut de très-beaux projets pour Malghera; il en faut pour Brondolo : ce sont les deux clefs de Venise. Avec ces deux points fortement occupés, la grande quantité de canonnières, de prames, de bateaux, que la situation de ma marine me permet d'avoir, cette place sera suffisamment gardée. Il faut de fortes batteries à Malamocco, tenir les magasins du fort en état, et, s'il est nécessaire, y faire quelques ouvrages. Chargez un officier d'en rédiger tous les projets, afin qu'on puisse faire à Venise une forte campagne l'année prochaine.

Je suis à Rotterdam. J'irai d'ici dans le grand-duché de Berg, et après cela à Fontainebleau. J'ai été extrêmement content de la Hollande. Ces gens n'ont conservé de souvenir de leur indépendance que pour sentir les avantages de la réunion et y trouver l'uniformité des lois, un système modéré de contributions et une marche régulière dans les affaires. Ils sont plus Français qu'aucuns habitants des pays réunis. Quant au roi, ils n'ont conservé d'autres souvenirs de lui, si ce n'était que c'était un bon homme, fort changeant, qui avait peu de vues d'administration, et qu'il défaisait le soir ce qu'il avait entrepris le matin. Je n'ai vu nulle part autant de mouvement et d'aussi bons sentiments. En cela mon attente a été, je l'avoue, agréablement surpassée. J'ai plusieurs vaisseaux sur les chantiers, et ils me seront extrêmement utiles pour ma marine, car ils sont tous matelots; c'est un pays extrêmement intéressant.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18211. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, AU CHATEAU DE LOO.

Château de Loo, 28 octobre 1811.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Raguse d'envoyer au général Dorsenne une de ses cinq compagnies d'artillerie à cheval, et au duc de Dalmatie d'envoyer une des compagnies d'artillerie à cheval de l'armée du Midi au duc de Raguse. Lorsque le duc de Raguse aura reçu la compagnie d'artillerie légère de l'armée du Midi, il enverra au général Dorsenne une autre compagnie d'artillerie légère; de sorte

que l'armée de Portugal aura quatre compagnies d'artillerie légère, l'armée du Midi quatre compagnies d'artillerie légère, et l'armée du Nord en aura deux. Vous ferez connaître au général Dorsenne cette disposition, et vous lui ordonnerez, quand il aura reçu ces compagnies, de renvoyer les compagnies d'artillerie à cheval de la Garde à Bayonne. Le général Dorsenne peut garder les chevaux, le matériel et même les soldats du train, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés. Vous lui ferez comprendre que j'ai des raisons pour désirer que mon artillerie à cheval rentre en France; que mon intention est même de faire rentrer le train, hormis les soldats attachés au train de la Garde, qui reste avec la jeune Garde. Mandez à cet effet au général Dorsenne que, s'il peut faire remplacer la compagnie du train de la Garde par des hommes à pied du train qui seraient dans le ressort de son armée, il le fasse, sans quoi je verrai à y pourvoir.

Donnez des ordres tellement positifs aux ducs de Raguse et de Dalmatie, qu'ils ne puissent pas en éluder l'exécution. Écrivez en chiffre au duc de Raguse que le retour de la Garde à cheval est attaché à ce mouvement.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18212. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, AU CHATEAU DE LOO.

Château de Loo, 29 octobre 1811.

Envoyez un courrier extraordinaire à Zwolle de manière qu'il soit arrivé avant cinq heures du matin, et donnez ordre au général Duvivier de faire partir de Zwolle pour Groningen, demain, le 125e; mais de rester toute la journée de demain à Zwolle avec les 2e et 37e, et de partir après-demain pour se rendre à Münster, où il passera l'hiver avec sa brigade. Il aura soin de faire venir ses compagnies d'artillerie, les hommes restés à Groningen et sur la côte, et de prendre des mesures pour que les convalescents et les malades arrivent en droite ligne de Groningen sur Münster.

Vous lui ferez connaître que les 4es bataillons, forts de 900 hommes, vont rejoindre ses régiments, ce qui portera sa brigade à dix bataillons, et qu'il les tienne en état d'entrer en campagne au 1er mars; vous instruirez de cela le ministre de la guerre.

Le 125e restera jusqu'à nouvel ordre à Groningen. Le 23e de chasseurs ira aussi à Münster.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

18213. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Nimègue, 30 octobre 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 26 octobre. Je serai demain à Wesel; ainsi vous voyez que je me rapproche. Je crois vous avoir déjà mandé que je suis extrêmement satisfait de la Hollande.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

18214. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Nimègue, 30 octobre 1811.

Les pièces de 3 des régiments sont attelées de quatre chevaux. C'est trop pour ces pièces; ce qui a le double inconvénient d'employer trop d'efforts en raison de la charge et de rendre plus difficile le service dans les intervalles des bataillons. Je désire donc savoir s'il y aurait de l'inconvénient à ne leur donner que deux chevaux.

Tous les caissons d'artillerie des corps ont quatre chevaux; cela a le même inconvénient. Ne serait-il pas possible d'avoir, comme les Autrichiens, des caissons légers qu'on attellerait de deux chevaux? Ce caisson et l'avant-train donneraient suffisamment de munitions; les pièces pourraient alors avoir deux caissons, et les deux caissons de surplus resteraient avec le parc de la division ou avec les gros caissons du régiment; cela aurait toute espèce d'avantages.

J'ai trouvé l'artillerie actuelle des régiments trop embarrassante avec six gros caissons à quatre chevaux. Je voudrais donc une pièce de 3 attelée de deux chevaux, deux caissons attelés de 4 chevaux; ce qui ferait 6 chevaux au lieu de 12. On pourrait mettre 2 chevaux haut le pied pour être attelés au caisson; mais pour cela il faudrait des caissons plus légers, et que tous les régiments n'eussent que des pièces de 3 et pas de pièces de 6.

J'attendrai le rapport que vous ferez faire là-dessus par le comité d'artillerie. Il pourrait y avoir de l'avantage pour les manœuvres et beaucoup d'économie; car, par exemple, les quatre pièces des régiments du corps d'observation de l'Elbe emploient 16 chevaux, ils n'en auraient plus que 8, et avec ces 8 chevaux restants on pourrait avoir deux pièces et deux caissons.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18215. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Nimègue, 30 octobre 1811.

Le corps d'observation de l'Elbe venant à être composé de neuf divisions, c'est-à-dire de plus de cent quarante bataillons et de 120,000 hommes d'infanterie, il est nécessaire que vous en organisiez l'artillerie en conséquence. Chaque division a une batterie d'artillerie à pied de huit pièces, c'est-à-dire soixante et douze pièces; une batterie d'artillerie à cheval de six pièces, c'est-à-dire cinquante-quatre; cent huit pièces de régiment et deux batteries ou seize pièces de réserve, ce qui ne fait que cent quarante-deux pièces d'artillerie de ligne et cent huit de bataillon, et en tout cela ne fait que deux cent cinquante pièces. Il est vrai que cette armée a quatre divisions de cuirassiers, et que, si l'on réunit toute la cavalerie, on aura quarante-huit pièces d'artillerie légère; mais cela ne me paraît pas suffisant, puisque cela ne fait encore que cent quatre-vingt-dix pièces de ligne pour 120,000 hommes d'infanterie et 25,000 hommes de cavalerie, ou trois cents pièces de canon en tout; ce qui ne fait pas deux pièces par 1,000 hommes.

Je pense qu'il faudrait augmenter la réserve. Proposez-moi aussi l'organisation du parc comme si cette armée devait agir seule, indépendamment du corps d'observation du Rhin et du corps d'observation d'Italie. Si vous manquiez de compagnies d'artillerie légère, on pourrait donner à la 6e division deux batteries d'artillerie à pied.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18216. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A NIMÈGUE.

Nimègue, 30 octobre 1811.

Mon Cousin, donnez ordre au 24e régiment de chasseurs de se rendre à Münster, où il fera brigade avec le 23e, sous les ordres d'un général de brigade que le ministre de la guerre y enverra sans délai. Donnez ordre que le camp d'Utrecht soit dissous. Le 18e régiment de ligne se rendra à la Haye, où il tiendra garnison; le 93e restera à Utrecht; le 124e se rendra à Nimègue, et le 56e sera réparti entre Utrecht, Amersfoort et Arnheim. Ces régiments ne feront aucun service, se tiendront prêts à partir à chaque moment et ne pourront être employés par les généraux commandant les divisions qu'en cas d'événements imprévus et en en prévenant sur-le-champ le ministre

de la guerre. Le général Maison restera à Utrecht, conservera le commandement de ces quatre régiments, en passera l'inspection fréquemment, les tiendra toujours en état de partir, en enverra l'état tous les cinq jours au ministre de la guerre, et obéira aux ordres des généraux de division, si des cas imprévus rendaient nécessaire le mouvement de ces troupes. Le duc de Reggio et les officiers de son état-major qui étaient employés à Utrecht laisseront leurs bagages à Utrecht et pourront vaquer à leurs affaires, mais de manière à retourner en poste s'il était nécessaire. Faites part de ces dispositions au ministre de la guerre et au général commandant la 17e division militaire. Donnez ordre au régiment espagnol de se diriger sur Minden, où il sera sous les ordres du prince d'Eckmühl et fera partie du corps d'observation de l'Elbe.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18217. — ORDRE AU CAPITAINE GOURGAUD,
OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A NIMÈGUE.

Nimègue, 30 octobre 1811.

L'officier d'ordonnance Gourgaud se rendra à Münster. Il prendra des renseignements sur les maladies, la récolte, le casernement de la ville et du département, sur la santé des troupes et sur le nombre de régiments de cavalerie et d'infanterie qu'on peut cantonner dans le département. Il viendra me faire son rapport à Wesel, et il ne restera que vingt-quatre heures à Münster.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18218. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Nimègue, 30 octobre 1811.

Mon Cousin, je vous ai fait connaître que mon intention était de porter avant le mois de janvier votre armée à neuf divisions, savoir : la 1re, la 2e, la 3e, la 4e et la 5e division chacune à quinze bataillons français et à deux bataillons étrangers ; ce qui fera soixante et quinze bataillons français, deux espagnols, six portugais et deux croates ; total, quatre-vingt-cinq bataillons. La 6e division sera portée à treize bataillons, la 7e à quinze, la 8e à quinze, la 9e à seize ; ce qui fera en tout plus de cent quarante bataillons et près de 120,000 hommes d'infanterie. Plus, dix régiments de cavalerie légère, y com-

pris le régiment polonais qui est à Danzig, formant cinq brigades ou 17,000 hommes de cavalerie, et indépendamment de 6,000 cuirassiers, formant deux divisions, qui pourront joindre en cas d'événement; ce qui ferait donc une armée de 150,000 hommes, que je veux entretenir toujours disponible et prête à marcher.

Faites-moi connaître l'organisation qu'il faudrait donner à tout votre parc d'artillerie, si cette armée devait agir seule; combien, dans ce cas, de bataillons de transports militaires; quelle organisation du génie et des sapeurs, et enfin quelle augmentation d'état-major général.

Si vous deviez opérer seul, une armée de neuf divisions ne peut pas être commandée sans lieutenants généraux; faites-moi connaître vos idées là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18219. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Nimègue, 30 octobre 1811.

Mon Cousin, il faut faire faire l'exercice à feu aux jeunes soldats et les faire tirer à la cible; c'est un argent bien dépensé. Vous devez avoir à Hambourg, à Stettin, à Magdeburg et dans les batteries, des poudres de moins bonne qualité qui pourraient être employées à cet usage. Il est très-important que les soldats tirent à la cible.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18220. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Nimègue, 30 octobre 1811.

Mon Cousin, j'envoie le 2e et le 37e de ligne à Münster. Le 2e de ligne a quatre bataillons et n'a que 2,300 hommes; le 37e a quatre bataillons et n'a que 1,600 hommes; l'un a 600 malades et l'autre en a près de 1,000; ces malades rejoindront avant le mois de janvier. Ces deux régiments ont leurs 6es bataillons, parce que leurs 4es bataillons étaient en Catalogne. Ces 4es bataillons sont à Strasbourg et à Wesel pour prendre des conscrits réfractaires, qui se rendront bientôt à Münster et porteront alors ces deux régiments à un taux raisonnable. Mon intention est que ces deux régiments avec un régiment de la division Compans forment une 8e division. Faites-moi

connaître le général que vous désirez pour commander cette division. Je donne ordre que deux superbes bataillons espagnols, forts de 1,600 hommes, partent du camp d'Utrecht pour se rendre à Minden. Vous les placerez avec la division Friant; j'espère qu'on en sera content; il y a un an qu'ils sont formés. Je vous enverrai trois autres régiments portugais de même force, et chacun de deux bataillons, pour être également joints à d'autres divisions. Je vous enverrai encore deux bataillons croates pour être réunis à votre 5e division. De sorte que vous recevrez deux bataillons espagnols, six bataillons portugais et deux bataillons croates; ce qui portera chacune de vos cinq premières divisions à dix-sept bataillons au lieu de quinze. La 6e division, qui est composée des trois régiments de Hambourg, aura cette année trois petits régiments; mais ces trois régiments seront complétés par la conscription que je vais lever en janvier; ainsi, en supposant l'entrée en campagne au mois de mars, la 6e division aura treize bataillons. Je m'oppose entièrement à ce que vous mettiez aucun conscrit réfractaire dans ces trois régiments, 127e, 128e et 129e. J'ai donné l'ordre au ministre de la guerre de vous envoyer l'artillerie et tout ce qui est nécessaire pour la 8e division. Mon intention est de vous donner une 9e division, qui sera composée de quatre bataillons illyriens, qui sont à Turin et qu'on me dit très-beaux, et de douze bataillons suisses; ce qui mettra votre armée tout à fait sur un pied respectable. Je suppose que les quatre bataillons du train d'artillerie pourront suffire aussi au service des 8e et 9e divisions.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18221. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Wesel, 1er novembre 1811.

Monsieur le Comte de Montalivet, je vous envoie une lettre du préfet de la Roër, qui demande l'exportation de blés et qui prétend qu'il y en a dans ce département deux millions d'hectolitres en sus des besoins de la consommation. Je pense qu'en effet on peut y acheter 200,000 quintaux métriques pour Paris.

Je vous envoie un mémoire que je vous prie de lire au conseil des subsistances pour qu'il se pénètre de son objet. La liberté du commerce des blés est de principe. Une gêne momentanée des moutures est sans inconvénient. Il ne vous échappera pas qu'il en résultera plusieurs avantages : on sera obligé d'envoyer des grains et non des

farines à Nantes; ce qui influera de plusieurs francs sur le prix des farines à Paris. M. Maret ne paraît pas avoir considéré les choses sous ce point de vue. Si on juge nécessaire de porter le pain à 15 sous, ce qui ne m'étonnerait pas, il importe de prendre les mesures indiquées dans mon mémoire, afin de lutter contre le renchérissement de la farine. Il faut aussi qu'il y ait sur la place un pain de beaucoup moindre valeur. En l'an X, j'en fis faire qui était assez beau et qui coûtait beaucoup moins. Il faut même en faire faire qui approche du pain de munition. J'ai accordé un fonds de 2 millions pour les achats; on y trouvera une ressource suffisante pour les primes; d'ailleurs, quand vous me rendrez compte de vos besoins, je mettrai de nouveaux fonds à votre disposition.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18222. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Wesel, 1er novembre 1811.

Monsieur le Comte Bigot de Préameneu, je vous renvoie les lettres de Savone afin qu'il ne s'égare rien de la collection. Répondez vous-même au médecin Porta que vous avez mis sa lettre sous les yeux de l'Empereur; que Sa Majesté a mis en marge de sa lettre d'Amsterdam que, quelques discussions qu'il y ait eu entre le Pape et Sa Majesté, et quoiqu'elles aient été plus ou moins vives, Sa Majesté considérerait toujours les services personnels rendus au Pape comme s'ils avaient été rendus à elle-même; que le médecin Porta n'avait qu'à faire connaître ce qu'il désirait, et que son traitement lui serait payé comme au temps où le Pape était à Rome; qu'en conséquence il lui était alloué un traitement de 12,000 francs depuis le moment qu'il avait quitté Rome, lequel traitement lui serait continué tant qu'il demeurerait avec le Pape; que vous allez lui envoyer une ordonnance de payement, et qu'il vous fasse connaître depuis quand il a cessé d'être payé.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

18223. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Wesel, 1er novembre 1811.

L'écluse qui sépare le lac de Haarlem du Zuiderzee est nécessaire à occuper. Il y a un ouvrage en terre qu'il faut perfectionner et tenir en bon état; mais je pense que sur l'écluse il faudrait un corps de

garde casematé, pour 100 hommes, qui mette à l'abri de toute surprise ce poste important, de sorte que cet ouvrage obligeât l'ennemi, venant du Helder ou de tout autre point, à doubler le lac de Haarlem et à faire douze lieues, c'est-à-dire six lieues pour venir à Haarlem et six lieues pour revenir ensuite sur Amsterdam. C'est donc obtenir un grand avantage à peu de frais. Faites faire le projet de l'amélioration à faire à cet ouvrage en terre et de cette casemate, parce que je veux les faire exécuter la campagne prochaine.

En améliorant l'ouvrage en terre, on ne doit pas perdre de vue qu'il doit me servir de poste avancé contre Amsterdam en cas de mouvement populaire.

Je vous ai fait connaître le parti que je voulais tirer des inondations dont la gauche s'appuie à Naarden et la droite à Gorcum; que je voulais que cette ligne fût étudiée; que des corps de garde en maçonnerie fussent placés sur les digues pour protéger les batteries, de manière à avoir là une ligne qui appuyât celle du Rhin et la mît à l'abri de toute surprise, supposant la ligne de l'Yssel forcée. Ce projet doit être étudié. Chargez le directeur actuel, le général Krayenhoff et l'ingénieur hollandais Blanken de faire un projet là-dessus, qui me sera présenté aux conseils de décembre.

On me présentera aussi le travail sur les inondations d'Amsterdam, dont la gauche s'appuie à Minden et la droite au lac de Haarlem, et sur le nombre de corps de garde retranchés qu'il faudrait pour garder cette ligne.

En supposant une expédition des Anglais au Helder tandis que l'armée serait occupée, et qu'ils voulussent tenter un coup de main sur Amsterdam sans prendre le Helder et sans qu'ils fussent maîtres de cette clef de la Hollande, il faudrait d'abord les empêcher de venir sur Amsterdam. L'occupation de l'écluse entre le lac de Haarlem et le Zuiderzee, les chaloupes canonnières envoyées dans le lac de Haarlem et dans le Pampus, les places de Naarden et de Hellevoetsluis, et enfin une trentaine de corps de garde retranchés, pour 50 hommes, sur les digues, servant de réduits à des batteries, pourraient conserver pendant quelques semaines la possession d'Amsterdam; ce qui ne serait pas à dédaigner dans de certaines circonstances. Toutefois il faut en faire le projet et le rendre l'objet d'une discussion; il faut que le plan en soit tracé, que le devis soit fait et les teintes des inondations bien lavées. Dans ce cas, je ferais construire les corps de garde, mais on placerait toute l'artillerie dans la place de Naarden; ce serait l'affaire de peu de jours pour la placer en batterie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18224. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Wesel, 1er novembre 1811.

Mon Cousin, je viens de trouver dans la place de Wesel 50 jeunes gens, tous Français, de bonne mine, dont 25 ou 26 sortent du 7e régiment de hussards. Ces jeunes gens sont en prison depuis plusieurs mois comme mauvais sujets. Cependant vous n'avez pas envoyé leurs noms, des notes sur eux, enfin rien qui fasse connaître ce qu'ils sont, ce qu'ils ont fait. Grand nombre de jeunes gens ont les certificats les plus honorables de leurs corps. Le commandant de la place les a tenus au cachot sur ce que vous lui avez dit; le ministre de la guerre, qui n'a point été prévenu, n'a donné aucun ordre : voilà donc 50 Français au cachot sans qu'on ait aucune pièce qui établisse pourquoi ils y sont. Le colonel du 7e régiment de hussards, s'il a participé à cet acte, est bien coupable. On les a fait sortir sous prétexte de les envoyer au 9e régiment de lanciers, et on les a conduits à Wesel, où on les a mis en prison. Il est possible que ces jeunes gens soient de mauvais sujets, mais cette manière de faire est horrible, et le caractère de soldat français demande plus de respect.

Vous avez également envoyé une trentaine d'hommes, provenant de la légion hanovrienne, qui n'ont pas été reçus au 9e régiment de chevau-légers. Ces hommes ne méritaient pas d'être mis en prison, cependant ils sont au cachot. Ils se sont engagés volontairement; ils sont partis de Niort volontairement. Que le 30e régiment de chasseurs ne juge pas à propos de les prendre, c'est tout simple; mais il fallait qu'on tînt procès-verbal, qu'on les reçût en subsistance, qu'on informât le ministre de la guerre et qu'on attendît ses ordres. Mais les avoir fait mettre au cachot, cela paraît extraordinaire.

Si vous avez fait placer dans le 30e régiment de chasseurs, aujourd'hui 9e régiment de chevau-légers, des Français, vous avez eu tort, et cela est contre mon intention. Aucun homme ne peut être changé d'un régiment sans l'autorisation du ministre. Mon intention n'a jamais été que dans le 30e de chasseurs, ni dans les 123e, 124e, 125e et 126e régiments, on fît entrer aucun Français, et qu'on y détachât aucun cadre français.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18225. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Wesel, 1er novembre 1811.

Mon Cousin, les Anglais jettent beaucoup d'hommes sur nos côtes; je viens d'en trouver ici une cinquantaine qui étaient au cachot. J'ai causé avec plusieurs. Ils se divisent en trois classes : Français, alliés de la France, et tout à fait étrangers. Ce sont tous de malheureux hommes qui ont servi l'Angleterre pendant plusieurs années; beaucoup ont été pris en Espagne et dans nos colonies; plusieurs sont depuis longtemps au service de l'Angleterre. Ayant des hernies, ou devenus vieux, les Anglais les renvoient. Ils ne les envoient pas à Morlaix, parce que, n'étant pas prisonniers, on ne les recevrait pas; ils les jettent sur les côtes. Que doit-on faire de ces hommes? Charger un commissaire de police de les interroger, de dresser un procès-verbal de leur historique; s'ils sont Français, de les renvoyer dans la ville où on les connaît; s'ils sont étrangers, de les renvoyer chez eux, en les faisant accompagner jusqu'aux frontières? Donnez des ordres en conséquence.

Il faut que les noms de ces hommes et des détails sur chacun soient mis dans les gazettes de Hambourg, accompagnés de commentaires qui fassent sentir l'ingratitude et l'horrible conduite des Anglais de renvoyer ainsi, dépouillés et nus, des hommes qui les ont servis.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18226. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Wesel, 1er novembre 1811.

Mon Cousin, je reçois votre état de situation de l'armée au 15 octobre. Je vous prie de m'envoyer celui du 1er novembre. Je ne comprends pas celui-ci, parce que je remarque plusieurs observations comme celle-ci : « Le 13e régiment a compris dans sa force 450 hommes qui doivent venir des dépôts de Wesel et Strasbourg. » Un état de situation est une chose positive et non hypothétique. Vous dites : « présents sous les armes 3,693 »; y sont-ils? n'y sont-ils pas? Un état de situation sert de base aux mesures d'un général. Quelle était la situation du corps d'armée au 15 octobre? voilà ce que je demande. Je ne sais pas si la 1re division a 11,629 hommes présents ou si elle n'en a que 10,000.

Je vous renvoie l'état pour que vous rectifiiez ces notes. Je vou-

drais que les malades à la chambre fussent au moins compris en note, car je sais que les régiments en ont bon nombre. Je vois aussi que le 2e de chasseurs n'a que 730 hommes, tandis qu'il a 1,029 chevaux; il en est de même du 7e et du 8e de hussards, du 16e de chasseurs et du 9e de chevau-légers. De sorte qu'il n'y a que 6,000 hommes et près de 8,000 chevaux. Il n'y a pourtant que 400 malades; cela mérite explication.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18227. — AU PRINCE LEBRUN,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR EN HOLLANDE, A AMSTERDAM.

Wesel, 1er novembre 1811.

Monsieur l'Architrésorier, je vous envoie la copie d'une lettre que j'écris au prince d'Eckmühl[1], afin qu'elle vous serve de règle; nommez une commission pour faire justice, et qu'elle se dépêche. Mais ayez soin que des articles bien faits remplissent les gazettes d'Amsterdam.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18228. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Düsseldorf, 2 novembre 1811.

Monsieur le Comte Mollien, je vois dans l'actif du trésor au 1er octobre, état n° 2 de la balance, 394,000 francs pour avances à la Garde impériale; il faut régulariser cela. Je vois 300,000 francs pour inscriptions sur le Monte Napoleone : vendez cette inscription au domaine extraordinaire. Je vois des bons de la caisse d'amortissement du royaume d'Italie : vendez cela au domaine extraordinaire. Je vois 1,700,000 francs pour avances aux troupes napolitaines; je croyais cette affaire régularisée et que vous aviez des bons. Qu'est-ce que c'est que ces 163,000 francs à Hope et un million à Perregaux? Il faut régulariser tout cela. Je vois dans cet actif 9 millions de piastres dues par l'Espagne et 5 millions, ce qui fait 14 millions, qui paraissent bien compromis; faites-moi connaître ce qu'on peut espérer de cela. Dans le passif, je vois plusieurs créanciers pour 3,700,000 francs; je ne croyais pas que vous dussiez rien à personne.

Je vois dans l'état n° 7 qu'il est encore dû, sur 1806, 3,200,000 francs pour les fonds généraux et 120,000 francs sur les fonds spé-

[1] Voir la pièce n° 18225.

ciaux; je croyais que cela avait été régularisé par mes derniers décrets; également les 4 millions de 1807.

Dans les états nos 15, 16 et 17, je vois 5,900,000 francs qui sont dus par le domaine extraordinaire à la guerre : il faut régulariser cela. Je ne comprends pas comment, aujourd'hui que nous sommes à la fin de l'an 1811, le trésor a à réclamer 500,000 francs pour 1809, et les finances 600,000 francs. Je vois que la conscription a rendu en 1809 5,100,000 francs, et qu'il n'a été dépensé que 3 millions : il resterait donc 2 millions de boni. Pourquoi portez-vous le produit d'une vente de 300 chevaux au gouvernement napolitain, 120,000 francs? Vous n'auriez pas dû toucher cela; ces 120,000 francs devaient aller à la caisse d'amortissement, comme produit de vente d'effets militaires. Qu'est-ce que c'est que ces 32,000 francs pour l'approvisionnement de Pampelune?

Dans l'état n° 20 je vois qu'il reste 4,500,000 francs à recouvrer sur les recettes diverses et accidentelles, et 1,100,000 francs sur les départements des Bouches-du-Rhin et de l'Escaut; cela rentrera-t-il?

Dans l'état n° 22 je vois un fonds destiné au payement de la viande en Hollande, 330,000 francs. Je ne comprends pas cet article. Vous n'avez encore rien perçu pour cela.

En général, je trouve que les fonds spéciaux sont portés trop en masse dans vos états et qu'ils ne sont pas assez divisés. J'y voudrais aussi plus d'ordre. Je désirerais que vous fissiez le budget des fonds spéciaux de 1806, 1807, 1808, 1809 et 1810; que les recettes y fussent détaillées avec des notes qui précisassent le décret et la nature de la recette; que la 1re colonne contînt ce que chaque article devait rendre, la 2e colonne ce qu'il a rendu, la 3e ce qui reste à recouvrer; que la dépense fût classée par ministère et section de ministère, en faisant connaître le crédit que j'avais ouvert, ce qui a été dépensé et ce qui reste à dépenser. Cela mettra de l'ordre dans une matière qui est aujourd'hui en désordre. Vous ferez faire de même le budget de 1811.

Dans l'état n° 22 je vois aux fonds spéciaux, à l'article REVENUS : *Abonnements au Bulletin des lois, centimes additionnels, etc.*, cela se comprend très-bien. Mais je vois plus bas *Dépenses locales des départements de l'Ems-Supérieur et des Bouches-de-l'Elbe;* cela ne s'entend pas; une dépense n'est pas une recette. Je vois *Traitement des trésoriers spéciaux, Grains envoyés en Corse;* cela ne s'entend pas davantage. Tout cela est mal parlé, mal classé, et a besoin d'être remanié. On peut dire la même chose de la dépense : *Droit de péage, Octroi de navigation, Demi-tonnage, Vente de domaines dans les* 27e *et* 28e

divisions militaires; tout cela n'est point dépense. Il y a dans cette classification du désordre. Je désire donc que vous fassiez faire le budget des fonds spéciaux en 1811 par chapitres, et qu'il soit rédigé avec discernement. La division naturelle paraît être par ministère, tant en recettes qu'en dépenses.

Faites-moi aussi un travail qui me fasse connaître ce que j'ai à gagner sur les fonds spéciaux des années antérieures qui ne sont pas employés. Par exemple, je vois qu'en 1807 il y a 550,000 francs qui n'ont pas été dépensés, dont 53,000 francs pour menues dépenses des tribunaux, 55,000 francs de droits sur les bacs, 100,000 francs pour travaux publics, 280,000 francs pour la conscription. Je vois qu'en 1808 il y a 646,000 francs, dont 288,000 francs pour la conscription; qu'en 1809 il y a 2,500,000 francs. Ainsi voilà plus de 3 millions dont une partie m'appartient et peut être ôtée, ce qui bonifiera d'autant ma balance. Faites des recherches là-dessus.

J'ai lu avec attention l'état n° 24. Les 837,000 francs dus par le gouvernement russe devront rentrer par la régularisation que fera le ministre de la marine, qui a reçu sur ces fonds des vaisseaux et des matériaux russes. Les 4,800,000 francs du débet des négociants réunis devraient rentrer, le million d'avances aux troupes westphaliennes, les 6,800,000 francs du prêt fait à l'Espagne, ce qui reste dû sur l'Espagne, devraient rentrer; cela ferait une somme de 20 millions, qui, joints aux 12 millions des princes espagnols, feraient 32 millions sur le recouvrement desquels on peut difficilement compter. Il faut bien distinguer si les 500,000 francs du subside du roi Joseph sont compris dans la solde ou sont hors ligne. Jusqu'alors vous les avez compris dans la solde, puisque vous les portez dans les convois.

Dans l'état de la caisse de service je remarque, ce que j'ai déjà remarqué, que je n'aime pas que vous ayez des effets en compte courant à la Banque.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18229. — NOTES
SUR LES AFFAIRES DU GRAND-DUCHÉ DE BERG.

Düsseldorf, 2 novembre 1811.

1° FINANCES. Sa Majesté suppose que celui qui fait les fonctions de directeur du trésor a ses comptes en règle et conformes aux comptes qui se tiennent en France. Il sera conduit demain par M. le comte Rœderer et par M. le comte Beugnot à un conseil d'adminis-

tration que Sa Majesté tiendra après son lever. Il présentera ses comptes. A ce conseil seront appelés les ministres du Grand-Duché, le duc de Bassano et le comte Daru. On fera venir les conseillers d'État et les divers employés qui peuvent donner des renseignements; ils seront admis au conseil si Sa Majesté les demande. On apportera à ce conseil les comptes des divers exercices et les budgets, afin que Sa Majesté les approfondisse et fasse réellement le budget en connaissance de cause. L'exercice 1811, étant presque terminé, peut servir de base, tant pour la recette que pour la dépense.

2° Administration. Pour l'organisation générale, il faut d'abord avoir un Conseil d'État. Celui qui existe aujourd'hui ne paraît pas en être un. Il doit faire fonction de cour de cassation; il doit être juge suprême du contentieux, interprète de la loi, réviseur des budgets et des comptes. Il doit former une sorte de représentation du pays, et Sa Majesté n'y voit que des étrangers. Il faut que, si le pays avait des représentations à faire, le Conseil d'État puisse être son organe et avoir sa confiance. Il convient de créer près le Conseil d'État des maîtres des requêtes et des auditeurs. Il faut présenter la liste des plus imposés pour la composition des colléges électoraux de département. Sa Majesté ne veut pas de colléges électoraux d'arrondissement. S'il convient à Sa Majesté d'avoir une assemblée du pays, elle sera prise dans les colléges. Les membres des colléges seront nommés pour la première fois par Sa Majesté; ils se renouvelleront conformément aux constitutions françaises.

Les conseils généraux doivent être convoqués sans délai pour la répartition des contributions, etc.

On présentera à Sa Majesté, dans le conseil qu'elle tiendra, le budget des départements pour 1812, l'emploi des centimes variables facultatifs, etc., les budgets des communes qui ont plus de 5,000 francs de revenu.

3° Ordre judiciaire. L'organisation judiciaire ne peut être différée. Il faut proposer la division en cantons, l'établissement et la nomination des juges de paix, l'établissement et la nomination des tribunaux de première instance, des cours criminelles et d'une cour d'appel. Sa Majesté veut enfin qu'on lui propose ce qui est nécessaire pour qu'au 1er janvier un ordre judiciaire établi suivant le système français entre en activité.

4° Instruction publique. L'instruction publique doit être organisée de manière que Düsseldorf soit le centre de l'instruction, qu'une université y soit établie pour donner des degrés, et qu'aucune place ne puisse être occupée que par des gradués de l'Université.

Un lycée pour 100 élèves, pensionnaires ou élèves du gouvernement, sera organisé à Düsseldorf; il fera partie de l'Université.

On établira quatre ou cinq écoles secondaires dans le Grand-Duché. Ces écoles enseigneront le français, le latin et les mathématiques.

On suppose que les écoles primaires sont dans un état satisfaisant.

A dater du 1er janvier, tous les jeunes gens du pays seront obligés de quitter les écoles étrangères; ils ne pourront être élevés que dans le Grand-Duché ou en France.

5° Cultes. Proposer un décret pour ériger un évêché et un chapitre à Düsseldorf, diviser et circonscrire les paroisses, et étendre au Grand-Duché les principes du Concordat.

On établira dans l'Université une école de théologie. Personne ne pourra être curé s'il n'a été élève dans cette école ou en France.

Les protestants et les calvinistes doivent être organisés comme en France. Sa Majesté nommera les ministres et les pasteurs.

6° Organisation militaire. L'armée est organisée. Il faut chercher les moyens d'y faire entrer des officiers du pays. Les officiers sont presque tous étrangers.

Il faut établir les droits de police.

Il faut voir s'il ne serait pas nécessaire de faire commander chaque département par un officier supérieur.

Il faut aussi proposer des listes de jeunes gens qui puissent être placés à Saint-Cyr ou à Saint-Germain.

7° Ponts et chaussées. Il faut proposer à Sa Majesté les travaux que le pays demande et ceux qui sont dans son intérêt.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18230. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Düsseldorf, 3 novembre 1811.

Mon Cousin, je désire que vous voyiez la reine d'Espagne, et que vous lui fassiez connaître que je désire que la princesse de Suède quitte Paris et retourne en Suède. Cela est d'autant plus important qu'il est probable que les mesures que prend le gouvernement suédois vont amener la guerre entre la Suède et nous, et qu'il ne serait pas convenable que la princesse se trouvât ici dans ce moment; que je pense donc que la princesse ne doit pas perdre un moment, ni attendre mon arrivée, pour se rendre en Suède auprès de son mari.

Napoléon.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

18231. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Düsseldorf, 3 novembre 1811.

Mon Cousin, sans rime ni raison, les préfets forment des gardes d'honneur et donnent des grades et des épaulettes de colonel. La composition de ces gardes est souvent ridicule. Ce sont de pauvres employés, qui n'ont pas 6,000 francs pour tout bien, qui en font partie, et souvent c'est un employé d'un grade subalterne qu'on décore du grade de colonel. Je désirerais qu'une décision du Conseil d'État réglât la formation et la composition de ces gardes; qu'elles ne pussent être formées par les préfets que sur l'avis officiel de mon voyage donné par le ministre de l'intérieur; qu'elles ne pussent être composées que des membres des colléges des départements et de leurs enfants ou neveux; que le plus haut grade ne pût être au-dessus de celui de capitaine; que, si la compagnie est forte de 40 hommes et plus, le commandant n'eût que le grade de capitaine ou de lieutenant; que, si elle est forte de moins de 30 hommes, le commandant ne fût que lieutenant ou simple officier. Je pencherais même pour supprimer ces gardes d'honneur, si je ne craignais de faire une chose désagréable pour les villes, qui voient avec plaisir leurs enfants s'approcher du souverain dans ces circonstances. On pourrait admettre aussi dans ces gardes des membres des conseils municipaux et leurs enfants; mais il faut en exclure les employés. Je ne rencontre que des employés des postes et autres administrations, qui quittent leur besogne pour aller faire les gardes d'honneur; ce qui est fort ridicule.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

18232. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A DUSSELDORF.

Düsseldorf, 3 novembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, d'après la lettre du sieur ..... du 27 septembre, il ne faut pas tarder à le rappeler. Il paraît que c'est un jeune homme encore peu propre aux affaires.

Il est très-important que vous fassiez des instructions détaillées pour un de mes agents dans les provinces illyriennes, et que cet agent parte sans délai. Il serait bon de le faire précéder d'une lettre que j'écrirai au Grand Seigneur, en réponse à celle qu'il m'a écrite il y a plusieurs années.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18233. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Düsseldorf, 3 novembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, les affaires de Suède méritent de fixer sérieusement mon attention. Je suppose que M. Alquier sera à Copenhague; que vous lui avez envoyé ses lettres de créance pour résider en cette cour, et que je n'ai plus à Stockholm qu'un chargé d'affaires. Je désire que vous me fassiez un rapport général sur la conduite de la Suède depuis deux mois, et que vous rédigiez un projet de note très-modérée, mais très-ferme, que ce chargé d'affaires remettra. Si mes corsaires ne sont pas relâchés sans délai, s'il ne m'est pas donné satisfaction pour les insultes faites dans la Poméranie suédoise, où le sang français a coulé, enfin si le gouvernement suédois ne renonce pas au système de faire escorter par ses bâtiments armés les bâtiments que le commerce anglais couvre sous le pavillon américain, vous donnerez ordre à ce chargé d'affaires de quitter Stockholm avec toute la légation.

Il est nécessaire que la note qu'il remettra soit très-détaillée et en même temps très-précise, pour qu'elle puisse, le cas arrivant, servir au besoin de manifeste. Il faut y parler de la paix; que je ne l'aurais pas faite si la Suède n'avait pas accédé à notre système; y parler de la déclaration de guerre de la Suède à l'Angleterre, qui, au détriment du respect que les nations se doivent, n'a été qu'une comédie; parler du commerce de Gœteborg; que je ne nie pas que la Suède n'ait le droit de faire ce qui lui convient, mais que le droit de tromper et de manquer à sa dignité n'appartient à aucune nation; parler des trois scènes qui ont eu lieu ces trois dernières années dans la Poméranie suédoise; parler de la direction que toutes les lettres de l'Europe pour l'Angleterre ont pu prendre par la Poméranie et par Gœteborg, et cependant la Suède est en guerre avec l'Angleterre; parler enfin des insultes faites à mes corsaires et de la prétention d'escorter par des bâtiments suédois armés les bâtiments anglais prétendus américains; que ce serait donner par là le spectacle, jusqu'à présent inconnu, d'une nation en guerre qui escorte les bâtiments de son ennemi; que, si la Suède ne se désiste pas de ce droit d'escorter les bâtiments américains violant les décrets de Berlin et de Milan, et conserve la prétention d'attaquer mes corsaires avec ses bâtiments de guerre, le chargé d'affaires quittera Stockholm; que je désire conserver la paix avec la Suède; que ce désir est palpable; mais que je préfère être en guerre à un pareil état de paix.

Vous préviendrez ce chargé d'affaires qu'avant de demander ses passe-ports il doit faire venir à lui tous les consuls de France qui sont en Suède, afin que les Français soient prévenus et reviennent. Vous ferez connaître au chargé d'affaires, dans ses instructions, que je lui défends de parler au prince royal; que, si le prince l'envoie chercher, il doit répondre que c'est avec le ministre qu'il est chargé de traiter. Il doit garder avec le prince royal le plus absolu silence, ne pas même ouvrir la bouche. Seulement, si le prince se permettait de s'échapper en menaces contre la France, comme cela lui est déjà arrivé, le chargé d'affaires doit dire alors qu'il n'est pas venu pour écouter de pareils outrages et qu'il se retire; mais, en général, il doit éviter toute entrevue avec le prince royal.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18234. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A DUSSELDORF.

Düsseldorf, 3 novembre 1811.

Écrivez au comte Saint-Marsan qu'il doit empêcher le général Blücher d'être employé, et qu'il ne faut pas, puisqu'on nous a donné cette raison [1], le justifier aujourd'hui et montrer par là de la mauvaise foi.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18235. — AU COMTE DE MONTALIVET,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Düsseldorf, 3 novembre 1811.

Il est nécessaire de préparer à Nantes, à Nevers et dans les départements où le pain est cher, des travaux pour cet hiver. Concertez-vous à cet effet avec les ponts et chaussées, afin d'avoir un travail tout prêt sur cet objet important.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Le gouvernement prussien prétendait que c'était malgré ses ordres que le général Blücher avait fait faire des travaux à la place de Kolberg. (*Note de la minute.*)

18236. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Düsseldorf, 3 novembre 1811.

Je reçois votre lettre du 30 octobre. Vous êtes des enfants à Paris; vous perdez la tête par la peur que vous avez. Que sera-ce quand le pain sera à 18 sous, que les boulangers auront consommé leur approvisionnement, que la réserve n'aura plus que 2 ou 3,000 sacs de farine et qu'il n'y aura plus que 8 à 900 sacs sur la halle? Le préfet de police a par trop peur. Quand on a 20,000 sacs de farine en réserve, du blé pour en faire 100,000 sacs, qu'il y a 30,000 sacs en réserve chez les boulangers, il faut prendre des précautions, mais ne pas perdre la tête, n'avoir jamais peur. La peur n'est jamais bonne à rien. Le mal est si peu de chose, que je vois que la simple prime a tout arrangé; le conseil a par son institution l'autorisation de la continuer. Tout se réduit donc à attendre pour cinq ou six jours mes ordres; il n'y a donc pas lieu de craindre des crises ou de s'effrayer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18237. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Düsseldorf, 3 novembre 1811.

J'attends avec impatience des nouvelles d'Irlande et je n'en reçois pas; il faudrait envoyer de nouveaux agents. Mes moyens sont prêts, et, si j'étais sûr d'avoir un parti, je ferais l'expédition; elle pourrait se faire à la fin de février ou au commencement de mars. Il faut donc envoyer des agents et bien compléter les régiments irlandais.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18238. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Düsseldorf, 3 novembre 1811.

Mon Cousin, vous n'êtes pas exactement instruit des désertions qui ont lieu dans votre corps d'armée. Les colonels vous peignent tout en beau. Vous avez beaucoup plus de malades, et surtout de déserteurs, qu'on ne vous en accuse. Donnez des ordres positifs afin d'avoir des rapports exacts des corps. Il faut enfin accoutumer les corps à rendre des comptes fidèles de tout ce qui se passe.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18239. — A JÉROME NAPOLÉON[1], ROI DE WESTPHALIE, A CASSEL.

Düsseldorf, 3 novembre 1811.

Mon Frère, je suis informé que vous faites des présents de chevaux au prince royal de Suède. Je désire que vous contremandiez l'envoi de ces chevaux. La Suède se comporte mal, et d'un moment à l'autre il est possible que nous soyons en guerre. Ces présents ne sont donc point convenables dans cet état de choses. Vous ne savez pas à quel homme vous faites des présents. D'ailleurs l'envoi de chevaux a toujours l'air d'un hommage. Rien ne peut me déplaire davantage que cet envoi de chevaux.

NAPOLÉON.

P. S. J'ai vu le Grand-Duché. Je vais demain passer la revue à Cologne de plusieurs régiments de cuirassiers. Après cela je m'en vais droit à Paris.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

18240. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Düsseldorf, 4 novembre 1811.

Mon Cousin, il est des mesures que, n'étant point urgentes, vous ne devez pas prendre. Vous avez donné de l'argent pour fournir de l'artillerie aux 127e, 128e, 129e et au 11e léger; mais ces régiments sont loin d'être formés. Le ministre que cela regarde avait pris des mesures; les vôtres sont en contradiction. Vous avez accordé pour cinq bataillons, je n'ai accordé que pour trois. Vous accordez pour ces régiments plus que le ministre ne passe; cela met de la confusion dans l'administration. Il faut vous en rapporter à la décision du ministre. Lorsque ces régiments pourront fournir leurs 4es bataillons, on sera à temps de leur fournir l'artillerie; mais d'ici là il y a bien du temps, et ce sera, en attendant, une économie de faite.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

[1] Le roi Jérôme avait accompagné l'Empereur dans son voyage en Hollande et venait seulement de le quitter pour retourner en Westphalie.

18241. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A DUSSELDORF.

Düsseldorf, 5 novembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous renvoie votre portefeuille d'aujourd'hui. Les rapports de Kolberg prouvent combien le comte de Saint-Marsan a été dupe, et combien il est nécessaire d'avoir à Berlin quelqu'un. Que ce ministre réussisse ou non dans la négociation dont il est chargé, il est important de le rappeler aussitôt qu'elle sera terminée. Ce ministre ne peut pas rester là plus longtemps. C'est un militaire qu'il faut envoyer. Prenez des renseignements, et faites-moi un rapport à mon arrivée à Saint-Cloud.

Je vois avec peine qu'il n'y ait point de consuls à Kolberg ni à Memel. Il faut avoir dans ces deux points importants non-seulement des consuls, mais aussi des chanceliers, qui écrivent tous les jours et instruisent de tout ce qui se passe. Il faut rappeler le consul que j'ai à Pétersbourg, qui ne me sert à rien, et en envoyer un autre.

Vous exprimerez mon mécontentement à M. de Krusemark de ce que le sieur Lefebvre, étant secrétaire de légation, n'a pu aller nulle part sans être accompagné; que les officiers français et les agents français qui sont accrédités doivent pouvoir aller partout où le peuple peut aller. Vous lui ferez connaître la substance de ce que nous connaissons sur la Prusse, sur la réunion des troupes à Kolberg, sur la manière de transporter les canons, etc. Vous ajouterez que cette politique est fausse et misérable et capable d'ôter à la Prusse toute considération; que c'est l'ancien système remis en usage; que la Prusse, en voulant le suivre, se perdra, et se perdra sans inspirer d'estime; tandis qu'en s'alliant franchement avec la Russie, ou avec toute autre puissance qu'elle suppose devoir faire la guerre à la France, si elle devait succomber ce serait au moins avec honneur; que si, après le traité que négocie le comte Saint-Marsan, on continue la même conduite et à mettre en contradiction les paroles avec les faits, le traité ne signifiera rien, et la Prusse sera sans système. La légation en Prusse demande à être vigoureusement organisée.

Envoyez au colonel d'Albe, chef de mon bureau topographique, un extrait du rapport du secrétaire de légation envoyé à Kolberg, avec la note de tout ce qui s'est fait dans cette place.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18242. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Cologne, 6 novembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, j'ai ouvert le courrier qui arrive de Saint-Pétersbourg. Je n'y vois qu'une seule chose importante, c'est qu'elle tend à expliquer l'affaire du 5, qui a eu lieu en Moldavie, par l'espoir qu'on avait eu de repousser les Turcs sur la rive droite. Il paraît qu'en effet les Russes ont attaqué et ont été repoussés.

Votre langage à Paris doit être celui-ci : que si la Russie veut désarmer, je ne demande pas mieux que de désarmer; que cela tranquillisera la Prusse et rassurera tout le monde; mais qu'il faut aussi que la Russie nous rassure sur le manifeste qu'elle a fait; ce qui ne peut être qu'en finissant les affaires d'Oldenburg, ou en nous expliquant le but de cette réserve de manière qu'elle ne nous montre pas le germe d'un mécontentement qui, entre grandes puissances, se résout toujours par la guerre; que l'empereur Alexandre se fait beaucoup de mal et en fait beaucoup à l'Europe en donnant aux affaires une direction dont personne ne peut prévoir le résultat, tandis qu'il serait si facile de revenir à l'esprit de Tilsit, etc.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18243. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Cologne, 6 novembre 1811.

Les sept régiments de cuirassiers qui composent les deux divisions qui sont à Cologne et à Bonn n'ont ni forges de campagne ni caissons d'ambulance. La forge de campagne est indispensable, surtout si les circonstances conduisaient ces régiments en Pologne; le caisson d'ambulance est nécessaire dans tous les cas. Ces régiments avaient tout cela; mais le ministre de l'administration de la guerre le leur a retiré; il est nécessaire de le leur rendre sans délai. Le 5e régiment de cuirassiers est mal habillé; le major a gardé au dépôt beaucoup d'effets nécessaires au corps. Ce régiment a un besoin urgent de colonel; je crois en avoir nommé un; pressez son arrivée.

En général, il faut donner l'ordre positif au bureau du mouvement que, toutes les fois que les escadrons de guerre partiront, le colonel parte avec, et que, dans le cas où cela ne se pourrait par raison de maladie, de congé ou par vacance, le major marche à sa place. Aussitôt qu'une place de colonel vient à vaquer, le major doit se rendre

aux escadrons; ce qui permettra au nouveau colonel, s'il est en France, d'aller passer une quinzaine de jours à son dépôt pour prendre connaissance des affaires du régiment. Cette marche doit être constamment suivie, et vous ne devez accorder aucun congé à des colonels qu'autant que le major rejoindra le régiment. Ce mécanisme n'est pas bien compris; il faut l'expliquer par une circulaire aux colonels et aux majors; il faut l'expliquer surtout à celui de vos bureaux que cela regarde. Règle générale : les colonels, ou en leur absence les majors, doivent toujours être aux escadrons de guerre.

Ceci me fait penser que le grade de colonel en second est un mauvais grade, parce qu'on y place des majors; ce qui produit de l'instabilité dans ces derniers grades. Je prends donc le parti de supprimer les colonels en second en les remplaçant par des majors en second; ceux-ci sont pris parmi les chefs d'escadron et les chefs de bataillon, ce qui ne présente pas le même inconvénient, et ce sera d'ailleurs plus économique. Vous placerez donc au fur et à mesure des vacances les colonels en second actuellement existants, et vous me présenterez le nombre de majors en second qu'il est nécessaire de nommer pour les remplacer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18244. — NOTE SUR COLOGNE [1].

§ 1. De Wesel à Mayence, il y a 60 à 70 lieues sans aucune place forte. Une armée qui voudrait envahir la Belgique d'accord avec une expédition anglaise se porterait sur Cologne, de Cologne sur Juliers, Aix-la-Chapelle, Liége, d'où elle arriverait à Bruxelles et de là à Anvers. Cette armée serait obligée de masquer et de faire observer Wesel, de masquer Juliers et Maëstricht; il faudrait aussi qu'elle masquât Givet, et il est probable que cette armée jugerait devoir prendre au moins Juliers, et peut-être Maëstricht, avant de passer la Meuse. Mayence se trouve tellement loin que cette place ne pourrait exercer aucune influence sur cette opération, en supposant que l'ennemi vînt par Cassel ou Lippstadt, ou par la route de Siegen.

§ 2. Si l'on avait à Bonn une place forte, l'ennemi serait aussi obligé de masquer Bonn. Toutes les troupes de l'Alsace, au premier mouvement de l'ennemi, se réuniraient sur Bonn, tandis que les troupes de Hollande se grouperaient sur Wesel et Venlo. Il serait donc difficile de penser que l'ennemi pût pousser sa route sans prendre Bonn et Juliers.

[1] Dictée à Cologne le 6 novembre 1811, au soir. (*Note de la minute.*)

§ 3. Ces idées avaient fait penser à fortifier Bonn, qui se trouve à peu près à moitié chemin entre Wesel et Mayence; mais les fortifications de Bonn offrent quelques difficultés; la ville est environnée de montagnes qu'il faudrait occuper. D'ailleurs Bonn est au débouché des montagnes : la plaine qui s'étend depuis la mer, c'est-à-dire depuis Flessingue, Ostende et le Zuiderzee, et qui couvre les embouchures de la Meuse et du Rhin, finit à Bonn. L'emplacement de la place, à l'extrémité de la plaine, pourrait avoir des inconvénients, et, sans contredit, la place serait mieux située à Cologne, qui par sa position exerce une grande influence sur la plaine.

§ 4. Si une place forte existait à Cologne, il serait impossible à l'ennemi de passer le Rhin entre Cologne et Wesel et entre Clèves, Venlo, Juliers et Maëstricht. Il lui serait également impossible de prendre Bonn pour point d'appui sur le Rhin; car de Bonn il faudrait qu'il longeât la plaine et vînt passer à deux lieues et demie de Cologne, pour arriver soit à Aix-la-Chapelle, soit à Juliers. Il passerait donc tout à fait sur la ligne d'influence de la nouvelle place. Il faudrait donc qu'il eût un corps d'observation devant Wesel, un autre pour bloquer Cologne, et qu'il pût disposer d'un troisième corps pour observer ce qui viendrait de Mayence sur Bonn. Cette opération peut être considérée comme impraticable, et avec une place à Cologne on aurait toute certitude qu'aucune opération ne peut être tentée sur la Belgique sans qu'au préalable l'ennemi se fût emparé de cette place.

§ 5. La population de Cologne est de 40,000 âmes; Metz en a 45,000; Strasbourg, Mayence, Lille sont plus considérables. Cette population n'a donc rien qui puisse effrayer, d'autant plus que ce pays est géographiquement français, et que les habitants ne peuvent nourrir aucun souvenir ni regret qui les fassent aspirer à un changement de choses.

L'étendue de la ville est à peu près de 2,200 toises; cela ne dépasse pas les bornes ordinaires; Mayence et Strasbourg ont une étendue beaucoup plus grande. En disant 2,000 toises on ne comprend pas le segment du côté du Rhin, puisque ce côté, fermé par une muraille, est déjà à l'abri de toute attaque.

Les fortifications actuelles constituent un très-bon camp retranché. Une bonne muraille, ayant un bon fossé, met l'enceinte à l'abri d'un coup de main. La propriété de cette muraille est telle, qu'il n'est plus question désormais, pour faire de Cologne une place convenable, que de l'entourer d'ouvrages en terre; et des masses de terre très-considérables sont déjà en avant des fortifications.

§ 6. Mayence et Wesel sont deux débouchés suffisants pour le nord de l'Allemagne.

Cologne pourrait donc être considérée comme place tout à fait défensive, et n'occuper la rive droite que par un ouvrage avancé, placé là comme vedette. On remettrait à un temps plus éloigné d'étendre les ouvrages de la rive droite, de manière à conserver sur ce point la possession d'un grand pont.

§ 7. Cologne exigera sans doute au moins 12,000 hommes de garnison et un matériel considérable d'artillerie. On ne pourra disposer et la place ne pourra s'aider d'aucune inondation ni d'aucun moyen extraordinaire; elle ne pourra offrir qu'une résistance simple, telle que pourra la présenter son front actuel perfectionné.

On demande quelle serait la défense de la ligne actuelle perfectionnée, rétablie, et ayant ses points faibles renforcés de manière que tout le pourtour se trouve en équilibre.

La durée de cette défense ne peut pas être telle, qu'il soit convenable d'exposer une garnison forte de 12,000 hommes et un matériel aussi considérable; en conséquence, l'on propose de couvrir toute l'enceinte actuelle par des couronnes, afin de donner à la place trois mois de résistance, temps nécessaire pour venir à son secours.

Or il faut au moins cinq couronnes sur un pourtour de 2 à 3,000 toises; ce qui présente le double inconvénient d'une augmentation de dépense hors de proportion avec le résultat, et d'une augmentation de garnison également hors de proportion avec ce qui est convenable. Cette idée conduirait à celle de renoncer à fortifier une place de cette étendue.

§ 8. Le problème se trouve donc tracé dans les limites suivantes: rétablir l'enceinte actuelle, en la perfectionnant et la mettant en équilibre dans toutes ses parties, et lui donner une force de résistance de trois mois, sans augmenter des ouvrages déjà trop considérables et une garnison déjà trop forte.

§ 9. La solution de ce problème est dans une citadelle qui serait établie soit en aval, soit en amont. Cette citadelle, appuyée sur le Rhin afin que le côté du trapèze se trouve hors d'attaque, pourrait se réduire à trois fronts qui seraient fortifiés avec soin, auraient une forte artillerie et seraient rendus susceptibles d'une longue résistance. Alors on n'aurait plus le regret de laisser 10 à 12,000 hommes dans ce point important. La ville prise après la résistance qu'elle doit offrir, le matériel, les vivres et la garnison se retireraient dans la citadelle, y soutiendraient un second siége qui donnerait le temps d'accourir et d'obliger l'armée assiégeante à repasser le Rhin, ou du moins donne-

rait le temps de défendre la Meuse, et l'ennemi aurait manqué le but.

§ 10. Cela posé, on désire qu'on présente aux conseils de décembre un tracé exact, avec profils, de l'enceinte actuelle.

Que faut-il faire, 1° pour rendre la muraille entièrement défensive et la couvrir de manière qu'elle ne soit pas aperçue de la campagne ; 2° pour détruire les maisons dans les bastions et rétablir les murailles qui en ferment la gorge; 3° pour rétablir les parapets, chemins couverts, fossés, places d'armes, glacis, et toutes les masses du système existant?

4° Quelles sont les parties faibles, et que coûteraient les lunettes et contre-gardes à y établir pour ramener l'équilibre?

5° La place ainsi rétablie, combien de jours pourrait-elle se défendre? Quelle armée faudrait-il pour en faire l'investissement? quelle garnison faudrait-il pour la défendre?

6° Enfin où serait-il convenable de placer la citadelle? que coûterait-elle, et combien de jours pourrait-elle se défendre?

§ 11. Ce plan ainsi réalisé, on aurait réuni tous les avantages : on aurait une place forte de premier ordre, qui, en cas d'événement, serait mise à l'abri d'un coup de main, même par 2,000 hommes; on aurait une citadelle qui contiendrait les habitants et améliorerait leurs dispositions; on occuperait sur le Rhin la véritable position qui peut le mieux garantir la Belgique et qui exerce le plus d'influence sur la plaine; on resterait maître de cette immense plaine, dont les ressources de toute espèce entreraient pour quelque chose dans les chances de succès de l'ennemi. Enfin on aurait un immense casernement capable de contenir tout ce qui serait nécessaire à une armée, et l'on ne ferait pas une dépense hors de proportion avec son objet.

On ne parle pas des ouvrages sur la rive droite; il est hors de doute qu'il en faut, ne serait-ce qu'une tête de pont; mais ces ouvrages ne tiennent pas au but. Quand ils seraient pris, l'ennemi n'aurait rien, puisqu'on ne considère pas la place comme offensive, mais comme défensive. Sa véritable défense est le fossé du Rhin et la muraille existante, qui suffisent pour la mettre à l'abri d'un coup de main.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

FIN DU VINGT-DEUXIÈME VOLUME.

TABLE ANALYTIQUE
DU TOME XXII.

NOTA. — Les dates inscrites entre parenthèses sont les dates des lettres de l'Empereur. Les chiffres placés à la fin des phrases indiquent les pages.

A

ADMINISTRATION. — (22 avril 1811.) Ordre au ministre de l'intérieur d'achever l'organisation des départements de Rome et du Trasimène, et de faire un rapport sur les sous-préfets de Viterbe et de Perugia (Pérouse), 101. — (4 mai.) L'Empereur révoque une nomination de secrétaire général au ministère de l'intérieur, 140. — (10 mai.) Plaintes sur la conduite du préfet de Strasbourg, 149. — (19 mai.) Ordre d'organiser au plus tôt l'administration dans les nouveaux départements formés des villes hanséatiques, 169. — (21 juin.) Ordre pour le remplacement d'un conservateur des forêts, 269.

ADMINISTRATION DE LA GUERRE. V. GUERRE (Administration de la).

AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES. V. ECCLÉSIASTIQUES (*Affaires*).

ALEXANDRE (Berthier), prince de Neuchâtel et de Wagram, connétable, major général de l'armée d'Espagne. V. ARMÉE D'ESPAGNE, ESPAGNE (*Opérations en*), et les *lettres adressées à Berthier*, p. 597.

ALEXANDRE Ier, empereur de Russie. — (6 avril 1811.) Napoléon assure le czar de ses sentiments d'amitié; Alexandre s'est alarmé sans raison, et il ne tient qu'à lui de maintenir l'alliance de Tilsit en cessant des préparatifs de guerre dont le contre-coup est d'obliger la France à se mettre sur la défensive, 40. — (21 juin.) La conduite du czar a forcé la France à s'armer; si les préparatifs commencés de part et d'autre ne sont que la suite d'un malentendu, qu'Alexandre s'explique, et la paix peut encore durer, 266-269. V. RUSSIE.

ALI, pacha de Janina (Albanie), 286.

ALLEMAND (Comte), vice-amiral. — Nomination d'Allemand au commandement de l'escadre de Lorient, 54.

ALMEIRAS (Baron), général de brigade à l'armée d'Allemagne, 95.

ALQUIER (Baron), ministre de France en Suède, 42, 203, 327, 352. V. SUÈDE.

AMBULANCES MILITAIRES. V. SANTÉ (Service de).

AMORTISSEMENT (Caisse d'). V. FINANCES.

ANGELO (D'), 484.

ANGLETERRE. — (19 juin.) Projet d'une descente en Angleterre; expéditions à organiser de Boulogne, Flessingue et Cherbourg; la Grande-Bretagne sera menacée par une armée de 80,000 hommes, 259. — (4 juillet.) Prochain départ de Boulogne des troupes d'embarquement réunies contre l'Angleterre, 298. — (29 juillet.) Préparatifs d'une expédition à diriger de Cherbourg sur les îles Jersey et Guernesey, 357. V. IRLANDE.

ANTHOUARD (Comte D'), général de division à l'armée d'Allemagne, 97.

APPROVISIONNEMENTS. — (5 avril 1811.) Mesures prises pour assurer l'approvisionnement de Corfou en céréales, légumes, viandes, huiles, vins et poisson, 31. — (18 avril.) Instructions à Davout au sujet de l'approvisionnement de siége de Danzig et des trois places de l'Oder, 83. — (24 avril.) L'approvisionnement de Magdeburg sera complété aux frais de la Westphalie, 108. — (4 mai.) Ordre de transporter un approvisionnement de blé à Santander, 143. — (17 juin.) Rations de biscuit

à réunir à Vitoria, 246. — (4 juillet.) Instructions relatives à l'approvisionnement de siége de Danzig, 299. — (26 juillet.) Navires chargés d'approvisionnements à faire partir de Trieste, 347. — (6 août.) Ordre au comte de Cessac de faire faire des achats de blé; observation concernant l'approvisionnement de Corfou, 380. — (20 août.) Les îles d'Hyères devront être toujours pourvues d'approvisionnements, 420. — (28 août.) Mesures à prendre pour opérer le transport des blés de l'Ems et du Weser en Hollande, en France et en Italie, 449.

ARCHICHANCELIER. V. CAMBACÉRÈS.

ARMÉE (*Organisation générale de l'*). — (4 avril 1811.) Ordres au ministre de la guerre pour la formation de quatre divisions de grosse cavalerie et l'organisation en brigades des régiments de cavalerie légère, 18. — (5 avril.) Il sera formé, dans chaque régiment de ligne, une compagnie de garnison de vaisseau, 30. — (8 avril.) Instructions à Clarke sur le mode de recrutement à employer pour les bataillons de Walcheren et les régiments de Belle-Ile et de l'île de Ré, 47. — (17 avril.) Ordres concernant l'emploi à faire des troupes portugaises dans l'armée, 73. — (20 avril.) Ordres sur le même sujet, 98. — (1er mai.) Instructions au directeur des revues sur l'emploi de la réserve de 1811 pour satisfaire aux besoins des différents corps de l'armée, 131. — (2 mai.) Observations au ministre de la guerre sur des erreurs dans le livret de l'artillerie et du génie; destination à donner aux compagnies de cette arme rappelées d'Espagne, 133. — (3 mai.) L'Empereur demande un état complet de tous les corps de l'armée, y compris les recrues de la conscription de Hollande, de Toscane et de Rome, 138. — (7 mai.) Indication des régiments dans lesquels il faut employer les officiers d'origine française licenciés du service d'Autriche, 144. — (10 mai.) Défense de contrevenir à l'usage, traditionnel dans l'armée, d'après lequel les colonels doivent correspondre directement avec le ministre de la guerre, 150. — (11 mai.) Mouvements de matériel et de personnel à faire pour compléter l'artillerie des armées, 150. — Plaintes au sujet de vols de munitions et de nombreuses désertions, 152. — (16 mai.) Retard apporté dans l'exécution de certains ordres militaires; mécontentement de Napoléon à ce sujet, 159. — (21 mai.) Ordres concernant la nomination d'officiers et sous-officiers dans le régiment de Walcheren, 174. — (24 mai.) Nouvelle organisation à donner aux différents corps d'observation, à partir du 1er juillet; état des forces qui existeront en France et en Italie le 1er septembre 1811; troupes à Naples, à Corfou, en Corse, à l'île d'Elbe, en Toscane, en Piémont, dans le royaume d'Italie, sur les côtes de la Méditerranée, de l'Océan et en Hollande, 183-188. — (1er juin.) Ordre concernant l'organisation des bataillons coloniaux, 196; — le ministre de la guerre dressera un état de situation de chaque régiment, 197. — (3 juin.) Instructions touchant quelques bataillons du régiment de Walcheren, 200. — Défense à Clarke de prescrire aucun mouvement de troupes sans l'ordre de l'Empereur, 200. — (6 juin.) Ordres relatifs aux conscrits réfractaires, 205. — Détachements de ces conscrits à diriger sur l'Italie, 205. — (7 juin.) Ordres touchant divers mouvements de troupes, 208. — (8 juin.) Ordres concernant le même objet, 217. — (10 juin.) Clarke enverra des fusils au bataillon qui est à l'île Sainte-Marguerite, 222. — (11 juin.) Les caporaux de l'armée porteront désormais des haches et des pics à hoyau, 228. — (12 juin.) Formation d'un second régiment de lanciers polonais, 230. — (18 juin.) Création de neuf régiments de chevau-légers, 252. — L'Empereur renonce à l'idée de donner des outils de pionnier à l'infanterie, 253. — (21 juin.) Envoi à Clarke d'une note relative au 30e régiment de dragons, 269. — (22 juin.) Observations sur l'état du dépôt de Niort, 274. — (23 juin.) Ordre relatif à un abus dans l'armée, 274. — Utilité d'augmenter le nombre des casernes autour de Paris, 275. — (25 juin.) Le ministre de la guerre organisera le commandement des bataillons du train d'artillerie, 286. — (14 juillet.) Fonds affectés pour 1811 au service du génie et de l'artillerie, 323. — (27 juillet.) Les aides de camp

de Masséna et d'Augereau recevront l'ordre de quitter Paris pour entrer dans des corps, 348. — Ordre de supprimer le général de brigade dans les départements où réside un général de division, 348. — Napoléon se plaint que le dépôt de Saintes n'ait pas reçu sa solde; observation au ministre de la guerre à ce sujet, 349. — (29 juillet.) But de la création des colonels et des majors en second, 356. — (3 août.) Ordre relatif aux conscrits réfractaires de l'île de Ré, 368. — Changement prescrit dans l'organisation des bataillons coloniaux, 368. — (4 août.) Observations concernant les colonels et les majors en second, 373. — (9 août.) Suppression des colonels surnuméraires; instructions à Clarke sur ce point, 384. — Il sera formé 15 nouveaux bataillons du génie, 385. — (11 août.) Ordre relatif au mode d'armement des chevau-légers, 395. — Questions et instructions au ministre de la guerre sur quelques régiments français et étrangers, 395. — (17 août.) Ordre à Deponthon d'inspecter les dépôts de conscrits aux îles de Ré et d'Oleron, 415. — (18 août.) Sollicitude de l'Empereur pour ces jeunes recrues, 416. — (3 septembre.) Questions à Clarke sur la situation des régiments de chevau-légers, 457. — (18 octobre.) Ordre de réunir pour un service spécial, dans les îles de Ré, d'Aix et d'Oleron, tous les conscrits réfractaires et les déserteurs comptant six mois de service, 508. — (6 novembre.) Instructions concernant le mode de suppléance des colonels par les majors en second, 557. V. Artillerie, Guerre (Administration de la).

Armée d'Allemagne. — (2 avril 1811.) Instructions au ministre de la guerre relativement à l'artillerie et aux équipages de pont de l'armée d'Allemagne, 9. — Comment devra être organisée la cavalerie légère de cette armée; garnisons à mettre dans les places, 11. — (4 avril.) Au 15 mai, tous les généraux et colonels de l'armée d'Allemagne devront être à leur poste, 19. — (8 avril.) Utilité de créer un major en second dans chaque régiment de l'armée d'Allemagne, 44. — (12 avril.) Observations à Davout au sujet de l'organisation de l'artillerie et du train de son armée, 56. — Création d'un 6e bataillon aux régiments de l'armée d'Allemagne, 57. — (14 avril.) Instructions à la Riboisière sur la réorganisation de l'artillerie de l'armée d'Allemagne, 62. — (15 avril.) Ordres sur le même sujet pour le ministre de la guerre, 62. — L'organisation de l'armée de Davout sera entièrement achevée au 1er mai, 65. — (17 avril.) Mesures propres à compléter l'organisation de la cavalerie de l'armée d'Allemagne, 72. — Mode de transport à employer pour envoyer, de Cologne, des munitions d'artillerie à l'armée d'Allemagne. — Comment devront être formés les 6es bataillons des régiments du prince d'Eckmühl, 74. — (18 avril.) Instructions à Lacuée au sujet de l'administration des différents corps de l'armée d'Allemagne, 80. — (19 avril.) L'armée d'Allemagne sera composée de trois corps : le *corps d'observation de l'Elbe*, le *corps d'observation du Rhin*, le *corps d'observation d'Italie;* effectif de chacun de ces corps, 86. — (20 avril.) Instructions sur le même sujet au ministre de la guerre; ordre à Clarke de présenter la nomination des généraux de division et de brigade et de compléter l'ensemble de cette organisation, 91. — Ordres relatifs à la composition projetée du *corps d'observation d'Italie;* artillerie dont il devra être pourvu; lieux où chaque division se réunira; généraux qui auront un commandement; organisation de la garde royale, de la cavalerie et de l'artillerie; équipages militaires; état-major général et dispositions diverses, 93-98. — (28 avril.) Clarke aura soin de ne commander, jusqu'à nouvel ordre, aucun mouvement aux trois corps de l'armée d'Allemagne, 117. — (30 avril.) Observations sur l'organisation du génie à l'armée de Davout; nécessité de tenir prêt tout d'abord le *corps d'observation de l'Elbe*, destiné à former l'avant-garde, 126. — L'Empereur indique à Clarke les corrections à faire à son travail concernant la composition de l'artillerie de l'armée d'Allemagne, 127. — (10 mai.) Dispositions pour compléter cette artillerie, 149. — (14 mai.) Enquête à faire par Davout sur le mauvais état d'un détachement de cuirassiers, 157. — (24 mai.) Nouvelles instructions à Clarke sur le projet

d'organisation du *corps d'observation de l'Elbe*, 177. — (18 juin.) Date à laquelle ce corps devra être organisé; nominations diverses dans cette vue, 253. — (23 juin.) Ordre au ministre de la guerre de compléter l'organisation du *corps d'observation de l'Elbe*, appelé à se porter, au premier moment, sur la Vistule, 276. — Le *corps d'observation d'Italie* gardera jusqu'à nouvel ordre l'organisation qui lui a été donnée sur le papier, 279. — (7 juillet.) Prochaine remise d'aigles à des détachements de l'armée d'Allemagne, 316. — (18 juillet.) Mouvement de concentration des 4es et 6es bataillons de l'armée d'Allemagne, 333. — (20 juillet.) Instructions à Davout au sujet des conscrits envoyés à son armée; le moment des manœuvres et des exercices est arrivé, 337. — (2 août.) Chiffre des conscrits destinés à l'armée d'Allemagne; le prince d'Eckmühl enverra à l'Empereur l'état des services de ses officiers, 366. — (3 septembre.) L'armée d'Allemagne sera encore renforcée; ordre à Davout de faire connaître la situation de ses régiments, 460. — (8 octobre.) Désertions dans le corps de Davout; effectif auquel seront portés les régiments, 504. — (26 octobre.) Mesures prises pour compléter la cavalerie du *corps d'observation de l'Elbe*, 532. — (30 octobre.) Ce corps sera porté à 9 divisions; force de chaque division; utilité pour le prince d'Eckmühl d'avoir des lieutenants généraux, 539. — Instructions concernant la composition de chacune des divisions du corps du prince d'Eckmühl, 540. V. Davout.

Armée de Portugal. — (4 avril 1811.) Convois d'argent expédiés à l'armée de Portugal, 21. — Instructions à Berthier au sujet d'une réorganisation de l'armée de Portugal, 23. — (7 juin.) Ordres au ministre de la guerre concernant l'artillerie de cette armée, 210. — (18 juin.) Dispositions pour la formation d'un régiment de marche destiné à l'armée de Portugal, 251. — Ordre de compléter les compagnies du train de cette armée, 253. — (7 juillet). Nouveau convoi d'argent envoyé à l'armée de Portugal, 313, 314. — (9 juillet.) Fonds à mettre à la disposition des commandants du génie et de l'artillerie de cette armée, 316. — (24 août.) Mesures prises pour une prompte réorganisation de l'armée de Portugal; nouvelle ligne d'opération qu'elle doit adopter, 438. V. Espagne (*Opérations en*).

Armée d'Espagne. — (4 avril 1811.) Sommes d'argent envoyées aux armées du Centre et du Midi, en Espagne, 21. — (29 avril.) Ordre à Clarke d'établir le long des Pyrénées des dépôts destinés à remonter l'artillerie et la cavalerie de l'armée d'Espagne, 122. — (11 mai.) Formation prochaine de trois nouvelles divisions pour cette armée, 152. — (5 juin.) Munitions et chevaux à faire partir pour les dépôts de la frontière des Pyrénées, 202. — (7 juin.) Observations sur l'état de l'artillerie de l'armée d'Espagne, 210. — (11 juin.) Ordre à Clarke concernant la réunion à Bayonne des troupes destinées aux armées d'Espagne et de Portugal, 226. — (12 juin.) Il sera formé à Grenoble une division de réserve pour l'armée d'Espagne, 233. — (18 juin.) Organisation d'un régiment de marche pour l'armée d'Espagne, 250, 251. — (5 juillet.) Question au major général sur divers régiments de marche expédiés aux armées de la Péninsule, 308. — (6 juillet.) Composition de ces régiments; les villes de Saintes et de Niort sont le dépôt général des remontes pour l'armée d'Espagne, 311. V. Espagne (*Opérations en*).

Armée d'Italie. — (4 avril 1811.) L'Empereur demande au vice-roi une division de l'armée d'Italie, en vue de la prochaine campagne, 27. — (12 avril.) Ordres relatifs à l'artillerie de l'armée d'Italie, 58. — (15 juillet.) Avis au prince Eugène sur les cantonnements à assigner aux troupes françaises en Italie pendant les chaleurs, 332. — (3 octobre.) Mesures à prendre pour compléter les régiments de l'armée d'Italie; l'Empereur désire en avoir l'état général de situation, 499. — (23 octobre.) Ordre concernant les 4es bataillons, 529.

Arsenaux. — (2 avril 1811.) Approvisionnement de munitions de guerre à réunir à Danzig, Stettin, Küstrin et Magdeburg, 9.

Artillerie. — (12 avril 1811.) Ordres concernant l'artillerie de l'armée d'Italie.

58. — (19 avril.) Composition de l'artillerie de l'armée d'Allemagne, 86. — (20 avril.) Instructions pour l'organisation de l'artillerie du *corps d'observation d'Italie*, 98. — (30 avril.) Critique du travail de Clarke sur la composition de l'artillerie de l'armée d'Allemagne, 127. — (10 mai.) Observations sur le même sujet, 149. — (11 mai.) Équipages à former pour assiéger les places de Kolberg, Spandau et Neisse, 153. — (13 mai.) Observation relative à un essai de pièces fait à Séville, 155. — (20 mai.) Fixation du budget de l'artillerie pour 1811; nécessité de ne faire que les dépenses strictement utiles à ce service, 170. — (21 mai.) Questions à Clarke sur l'état de situation de l'artillerie en Espagne; mouvement de concentration à opérer sur Burgos; hiérarchie et ordre à établir dans les commandements de cette arme; poste assigné au directeur général; indication des mesures propres à assurer l'approvisionnement de l'artillerie de l'armée d'Espagne, 170. — Napoléon expose au ministre de la guerre les raisons qui défendent de recruter avec des conscrits l'artillerie de l'armée d'Allemagne, 174. — (24 mai.) Composition de l'artillerie du *corps d'observation de réserve*, 186. — (7 juin.) Observations sur l'état général de l'artillerie, personnel et matériel, 209. — (15 juin.) Réponse au rapport de Clarke sur l'artillerie; remaniements à faire dans l'artillerie des armées d'Espagne et de Portugal, 240. — (20 juin.) Napoléon demande un état des convois d'artillerie envoyés à Danzig et en Espagne, 264. — (4 août.) Ordre de faire des exercices de tir à boulets rouges et à boulets creux dans les îles de Cadzand, de Walcheren, et à Boulogne, 372. — (13 août.) Ordre d'inspecter les batteries des côtes de Provence, 399. — (14 août.) Indication du calibre des pièces à employer sur ces côtes, 401. — (16 août.) Ordre d'armer les batteries de côtes depuis Rochefort jusqu'à la Gironde; but de cette mesure, 409. — (21 août.) Répartition à faire des nouvelles pièces du calibre de 48, commandées dans les diverses fonderies: utilité d'avoir quelques canons d'énorme dimension pour battre au loin les rades, 422. — (22 août.) Observations à propos d'une expérience de tir faite à l'île d'Hyères; les mêmes exercices seront répétés dans cette île et aux rades de Toulon et d'Aix, 426. — (4 septembre.) Intention de l'Empereur de créer de nouvelles compagnies d'artillerie de ligne pour la garde des côtes; avantages qui résulteraient de cette innovation; projet d'une réorganisation des régiments d'artillerie à pied; explications détaillées à ce sujet; facilités d'exécution qu'offre la mesure projetée, 461-466. — (8 septembre.) Nouvelles observations sur la nécessité de confier la sûreté des côtes au corps de l'artillerie de terre; réfutation des objections tirées de la difficulté d'avoir un nombre suffisant de bons officiers; répartition des commandements et plan général d'organisation; indication des moyens de recruter les officiers, 473. — (28 septembre.) Inconvénients qui résultent du peu de portée des batteries de côte, comparée à celle des affûts marins; ordre à Clarke d'y remédier, 473. — (1er octobre.) Explications au ministre de la guerre touchant un nouveau projet de plate-forme des batteries à plaque, 497. — (18 octobre.) Contingent de jeunes gens à prendre dans les lycées pour le service de l'artillerie, 508. — (23 octobre.) Ordre de désarmer la ligne de batteries d'Anvers à Lillo; raisons de cette mesure, 517. — (25 octobre.) Observations relatives aux mortiers à commander dans les fonderies de France et de Hollande, 529. — (30 octobre.) Instructions concernant l'attelage à donner aux diverses pièces, 537. — Bases sur lesquelles devra être réorganisée l'artillerie du *corps d'observation de l'Elbe*, 538.

Atthalin, capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur. — (13 juin 1811.) Mission confiée à cet officier en Hollande, 235. — (27 juin.) Il recevra l'ordre d'envoyer des rapports plus explicites, 293.

Aubernaude, colonel, 348.

Avy, général de brigade, à l'armée d'Espagne. 295. 313, 314, 438, 439.

B

Bachelu (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 154, 155.
Bade (Grand-duché de). — (3 mai 1811.) Demande de troupes faite à ce duché, 138. — (26 août.) Intention de l'Empereur de faire des présents à l'occasion du baptême de la fille du prince de Bade, 443. — (14 octobre.) Envoi du régiment de Bade à Dantzig, 506.
Baillet de la Tour, général de division, 144.
Baillod, colonel, 384.
Bailly de Monthion (Comte), général de brigade, à l'armée d'Espagne, 221, 227, 249.
Balson, chef de bataillon, 160.
Baraguey d'Hilliers (Comte), général de division, à l'armée d'Espagne, 103, 118, 154, 204.
Barbanègre (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 254.
Barbier, bibliothécaire de l'Empereur. — (21 juillet 1811.) Recherche historique confiée à Barbier à l'occasion du différend de Napoléon avec le Pape, 339.
Barral (Comte de), archevêque de Tours, sénateur, 105, 110, 339, 408.
Barré, capitaine de vaisseau, 359, 524.
Beaulaton, colonel, 373.
Belleville (Baron), 370.
Belliard (Comte), général de division, gouverneur de Madrid, 51, 192, 214.
Bérenger, inspecteur de l'Académie de Lyon, 433.
Beresford (Lord), général anglais, en Espagne, 146, 198.
Berg (Grand-duché de). — (7 septembre 1811.) Instructions à Gaudin au sujet des domaines dans le grand-duché de Berg, 472. — (2 novembre.) Notes sur les affaires de ce duché : finances, administration, ordre judiciaire, instruction publique, cultes, organisation militaire, ponts et chaussées, 548.
Berg (Troupes de), 11, 109, 154, 296, 392.
Bernadotte. V. Charles-Jean.
Berthier. V. Alexandre.
Berthier (César), frère du précédent, général de brigade, 458.
Bertrand (Comte), général de division, gouverneur général des provinces illyriennes, 285, 292, 317, 330, 331, 351, 429. V. Illyriennes (Provinces).
Bessières, duc d'Istrie, maréchal, commandant la Garde impériale, en Espagne. — (9 avril 1811.) Ordre à Bessières de presser le départ des renforts destinés à l'armée d'Andalousie, 50. — (26 mai.) Le duc d'Istrie devra seconder les opérations de Marmont et lui fournir des renforts pour livrer bataille aux Anglais; il appuiera en même temps l'armée de Portugal, 191, 192. — (1er juin.) Instructions dans le même sens au maréchal Bessières, 198. — (20 septembre.) Bessières à Paris; l'Empereur, en partant pour la Hollande, le charge de veiller à la sûreté du Roi de Rome, 490.
Bienfaisance publique. — (8 mai 1811.) Ordre au ministre de l'intérieur de faire doubler et tripler, à Paris, à Lyon et à Rouen, les secours des comités de bienfaisance; fonds du Domaine mis, dans cette vue, à la disposition de Montalivet, 147. — (3 août 1811.) Observations à la Bouillerie au sujet des fonds du domaine extraordinaire affectés aux pauvres de la Seine-Inférieure, de la Seine et du Rhône, 370. — (6 août.) Une maison d'orphelines sera établie au mont Valérien, 379.
Bignon (Baron), résident de France près du grand-duc, à Varsovie, 274.
Bigot de Préameneu (Comte), ministre des cultes. V. Ecclésiastiques (*Affaires*), et les *lettres adressées à Bigot*, 597.
Blake, général espagnol, 198.
Blanchard (Mme), aéronaute, 322.
Blanken, ingénieur de marine, 511, 516, 543.
Blanquet, adjudant commandant, 94.
Blocus continental. — (1er avril 1811.) Mesures prises pour interdire l'accès du continent à la contrebande anglaise de la Baltique, 3. — (2 avril.) Infractions au blocus commises par le roi de Naples; mécontentement de l'Empereur, 8. — (29 avril.) Note relative aux dispositions à adopter pour maintenir le blocus continental, tout en accordant des facilités au commerce des États-Unis d'Amérique, 122. — (17 juin.) Ordre d'arrêter la malle de Gœteborg et d'y saisir les lettres venant d'Angleterre, 247. — (5 juillet.) Instructions à Davout sur les dispositions du blocus dans le Nord : toute denrée coloniale

venant de Suède et de Prusse devra être confisquée, à moins qu'elle n'ait payé le droit, 308. — (21 juillet.) Ordre au ministre de la police de tenir la main à l'exécution du blocus en Hollande, 339.

Blucher, général prussien, commandant la place de Kolberg, 553.

Bonet (Comte), général de division, à l'armée d'Espagne, 210, 219.

Bonnamy, général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 253.

Bonnevie, chanoine, proviseur du lycée de Lyon, 433.

Bordesoulle (Baron), général de brigade, 11.

Bosnie, province de la Turquie d'Europe, 331.

Bouillerie (Baron de la), trésorier général du domaine extraordinaire. V. Domaine extraordinaire.

Boulay de la Meurthe (Comte), président de la section de législation du Conseil d'État, 296.

Bourbon (Duchesse de), 526.

Bourgoing (Baron), ministre plénipotentiaire de France à Dresde, 7, 104, 157, 230, 268, 273. V. Saxe.

Bourke (Baron), général de brigade, 217, 246.

Bourlier (Baron), évêque d'Évreux, 415.

Bourrienne (Fauvelet de), chargé d'affaires de France à Hambourg. — (3 septembre 1811.) Malversations imputées à Bourrienne; arrestations et enquête à faire à ce sujet, 460.

Boyer (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 254.

Brenier, général de brigade, à l'armée d'Espagne, 116.

Broussier (Comte), général de division, à l'armée d'Allemagne, 95.

Bruyère (Baron de), général de division, à l'armée d'Allemagne, 86.

C

Cabotage. — (19 mai 1811.) Mesure à prendre pour protéger les caboteurs le long des côtes du département du Var, 166. — (4 juillet.) Ordre d'assurer, au moyen d'une flottille de canonnières, le cabotage de la Rochelle à l'île d'Aix, 300.

Caffarelli (Comte), général de division, à l'armée d'Espagne, 210, 220, 246, 265, 356.

Cambacérès (Prince), archichancelier. V. les *lettres adressées à Cambacérès*, 597.

Campagnac, major, 384.

Campariol, major, 384.

Campo-Verde, général espagnol, 106, 154, 204.

Camps. — (24 mai 1811.) Ordres concernant le camp d'Anvers, 189. — (11 juin.) Forces à réunir aux camps de Boulogne, d'Utrecht et de Brest, 223-225. — (18 juin.) Bataillons à expédier au camp de Bayonne, 249.— (23 juin.) A quelle date devront être formés les camps d'Utrecht, de Boulogne et d'Emden, 281. — (4 juillet.) Force à laquelle va être porté le camp de Boulogne, 298. — (14 juillet.) Question à Lacuée au sujet des camps à établir en Hollande, 325.—(19 juillet.) Dispositions à prendre relativement aux camps d'Utrecht et de Boulogne, 334. —(22 juillet.) Observations au ministre de la guerre sur le coût de l'installation des divers camps du Nord, 340. — (29 juillet.) Le camp de Cherbourg sera commandé par Vandamme, celui de Boulogne par Ney, celui d'Utrecht par Oudinot, 357. — (22 août.) Note concernant le projet d'établissement d'un camp d'une vingtaine de mille hommes au Champ de Mars ou aux environs de Paris, 431. — (25 septembre.) Réunion au camp d'Utrecht d'un corps de cavalerie destiné à l'armée d'Allemagne, 492. — (21 octobre.) Intention de l'Empereur d'aller passer en revue les troupes des camps de Groningen et d'Utrecht, 514. — (30 octobre.) Ordre de dissolution du camp d'Utrecht, 538.

Canaux. — (2 mai 1811.) Difficultés de l'établissement d'un canal de Nantes à Brest; l'Empereur pense qu'il suffirait d'assurer la navigation à partir de Quimper; avantages d'une jonction entre la Loire et Saint-Malo par la Vilaine et la Rance, 137. — (9 août.) Observations sur le canal projeté de l'Elbe au Rhin, 391. — (17 août.) Fonds affectés aux travaux du canal de la Seine à la Baltique, 412. — (22 août.) Napoléon désire savoir où en sont les

études du canal projeté de Flessingue à Terveere, à travers l'île de Walcheren, 429.

Caroline Napoléon, reine des Deux-Siciles. — (20 avril 1811.) L'Empereur prie cette princesse d'être la marraine du Roi de Rome, 100.

Casabianca, major, 373.

Castanos, général espagnol, 198.

Caudras, général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 11.

Caulaincourt, duc de Vicence, général de division, grand écuyer. — (26 juin 1811.) Ordre au duc de Vicence de pourvoir à l'instruction et au traitement des officiers d'ordonnance de l'Empereur, 291.

Chambon, commissaire ordonnateur des guerres, 82.

Champagny (Nompère de), duc de Cadore, ministre des relations extérieures. — (1er avril 1811.) Observations à Champagny sur une lettre écrite par ce ministre sans l'ordre de l'Empereur, 2. — (4 avril). Ordre au ministre des relations extérieures de remplacer le chargé d'affaires de France à Stuttgart, 18. — (5 avril.) Instructions que Champagny devra transmettre à l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg; dans quel cas l'Empereur se déciderait à faire la guerre à la Russie, 28. — (17 avril.) Napoléon redemande au duc de Cadore le portefeuille des relations extérieures, et lui témoigne sa satisfaction pour les services qu'il lui a rendus, 71.

Charbonnel (Baron), général de brigade, à l'armée de Portugal, 209.

Charles IV, d'Espagne. — (4 avril 1811.) L'Empereur remercie ce prince de la lettre qu'il lui a écrite lors de la naissance du Roi de Rome, 28. — (23 octobre.) Charles IV sera invité à se rendre à Rome; mesures à prendre pour son voyage, dans le cas où il s'y déciderait, 526.

Charles-Frédéric, grand-duc de Bade, 140.

Charles-Jean (Bernadotte), prince royal de Suède, 41. V. Suède.

Charnotet, général de brigade, 160.

Charrière, colonel, 84.

Chasseloup-Laubat (Comte de), général de division, 516.

Christin, capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur. — (29 juillet 1811.) Cet officier reçoit l'ordre d'inspecter les travaux de Paris, 359. — (14 septembre.) Il est envoyé en mission à l'embouchure de la Gironde; instructions qui lui sont adressées, 485.

Christophe, colonel, 384.

Clarke, général de division, comte d'Hunebourg, duc de Feltre, ministre de la guerre. V. Armée, Artillerie, Génie, et les *lettres adressées à Clarke*, p. 597.

Colonies espagnoles. — (23 août 1811.) L'Empereur se déclare prêt à favoriser l'indépendance des colonies espagnoles en Amérique; instructions dans ce sens à transmettre au ministre de France à Washington, 432. — (28 août.) Ordre d'insinuer aux Etats-Unis que l'Espagne vendrait volontiers les Florides; l'Empereur restera étranger à cette affaire, 448.

Colonies hollandaises. — (11 avril 1811.) Ordre au ministre de la marine de préparer une expédition pour Batavia, 34. — (4 juillet.) Même ordre à Decrès, 302. — (10 septembre.) Instructions concernant le départ de deux frégates pour Java; destination à leur prescrire, dans le cas où cette colonie serait au pouvoir des Anglais, 480.

Comité ecclésiastique. V. Ecclésiastiques (*Affaires*).

Commerce. — (1er avril 1811.) Observations à Champagny relativement aux droits d'entrée de certaines épices coloniales, 2. — (29 avril.) Note dictée en conseil d'administration du commerce : on recherchera les moyens d'adoucir, à l'égard des États-Unis d'Amérique, les dispositifs des décrets de Berlin et de Milan; à quelles conditions les denrées du cru américain pourraient être admises dans les ports français, 122. — (9 septembre.) Note dictée en conseil du commerce : réflexions sur le droit des neutres et les conséquences qui en découlent, 477. V. Blocus continental.

Compans (Comte), général de division, à l'armée d'Allemagne, 64, 178, 179, 254, 540.

Concile national. V. Ecclésiastiques (*Affaires*.)

Confédération du Rhin. — (2 avril 1811.) Des contingents militaires ont été fournis à l'Empereur par les Etats de la confédération du Rhin; il n'y a plus

que le Wurtemberg qui n'ait pas encore pris de mesures pour la défense commune; nécessité pour Napoléon de pouvoir compter sur l'appui de tous les princes allemands; le roi Frédéric ne peut refuser de remplir ses engagements, 14. — (24 avril.) Une circulaire sera envoyée à tous les princes de la Confédération pour qu'ils tiennent leurs contingents prêts à marcher, 104.

Confédération helvétique. — (15 mai 1811.) Ordre au ministre de France en Suisse de faire compléter les régiments de la Confédération helvétique, 157.

Congrégations religieuses. — (8 octobre 1811.) Ordre au ministre des cultes de dissoudre la congrégation des Sulpiciens, 483.

Conscription. — (27 avril.) Avis à Clarke au sujet d'infidélités qui semblent se commettre dans les bureaux de la conscription, 115. — (1er mai.) Éventualité d'une levée immédiate de la conscription de 1812, 131. — (17 mai.) Levée prochaine de la conscription de 1810 dans les nouveaux départements formés des villes hanséatiques, 160. — (23 juin.) Appoint que la conscription de 1812 apportera au *corps d'observation de l'Elbe*, 276. — (1er août.) Ordre de faire la levée de la conscription de 1810 dans les pays de l'Elbe, du Weser et de l'Ems, 364. — (2 août.) Instructions au général Dumas relativement à la levée des conscrits en Hollande, en Toscane et à Rome, 364. — (9 août.) Appel de la conscription de 1811 dans le grand-duché de Berg; la levée de celle de 1812 complétera l'effectif des troupes de ce duché, 392.

Conseil d'État. — (6 août 1811.) Observations de l'Empereur sur un projet de décret du Conseil d'État au sujet des Français dénationalisés et des Belges devenus Autrichiens aux termes du traité de Campo-Formio, 378.

Conseil du sceau des titres. — (19 août 1811.) Cambacérès fera un projet de décret pour régulariser les titres des nobles de Rome, de la Toscane et de plusieurs départements du Nord, 417.

Conti (Prince de), 526.

Contrebande. V. Blocus continental.

Corfou (Ile de), dans la mer Ionienne. — (2 avril 1811.) Ordres concernant les travaux du génie à Corfou; approvisionnements à réunir dans cette île; instructions diverses pour le gouverneur de ce poste maritime, 12. — (4 avril.) Munitions et vivres à expédier d'Otrante et de Brindisi sur l'île de Corfou, 20. — (5 avril.) Dispositions prises pour assurer l'approvisionnement de Corfou pendant trois années; le général Donzelot devra essayer, dans cette île, la culture des pommes de terre, 31. — (19 mai.) Note relative à la défense de Corfou, 163. — (31 juillet.) Mesures à prendre par Donzelot pour diminuer les dépenses à Corfou, 360. — (18 août.) Allocution de l'Empereur à une députation des îles Ioniennes, à Paris, 417. — (7 septembre.) Ordre à Donzelot de renvoyer de Corfou tous les soldats albanais; raison de cette mesure, 471. — (10 septembre.) Instructions concernant l'embarquement, dans les divers ports de la Méditerranée, des troupes à destination de Corfou, 479.

Corozis, chef de bataillon, 21.

Corps d'observation de l'Elbe. V. Armée d'Allemagne.

Corps d'observation de l'Italie méridionale, 283.

Corps d'observation de l'Océan, 280.

Corps d'observation de réserve (de l'armée d'Espagne). — (8 juin 1811.) Ordres pour la composition du *corps d'observation de réserve*, 217. — (14 juin.) Comment devra être formé l'état-major de l'artillerie à ce corps, 239. — (17 juin.) Instructions au major général au sujet de l'organisation du *corps d'observation de réserve*; généraux chargés de commander les divisions dont il se compose, 245. — (18 juin.) Mesures à prendre pour compléter ce corps; ordres relatifs aux mouvements des divers bataillons et régiments, 247. — (29 juillet.) Le ministre de la guerre organisera l'artillerie et le génie du *corps d'observation de réserve*, 356. — (17 août.) Lieux de réunion assignés aux quatre divisions de ce corps; répartition des commandements, 415.

Corps législatif. — (25 mai 1811.) Ajournement de la session à l'occasion des fêtes du baptême du Roi de Rome, 191. — (16 juin.) Discours de l'Empereur à l'ouverture du Corps législatif, 242. — (30 juin.) Sa réponse à l'adresse du Corps législatif, 295.

Corsaires, 437. V. Marine (*Opérations et mesures de guerre.*)
Corse (Ile de), dans la Méditerranée. — (21 mai 1811.) Ordre au ministre de la marine de faire mettre en état de défense les divers mouillages de la Corse, 175. — (9 juillet.) Utilité de reconnaître ces mouillages, 317. — (15 juillet.) Batteries à construire dans le golfe de Sagone; dispositions à prendre en vue de l'exploitation des forêts de la Corse, 328. — (23 août.) Incident de marine dans la baie de Sagone; observations de l'Empereur à ce sujet; ordre d'activer les travaux des ponts et chaussées et l'exploitation forestière en Corse, 435. — (3 septembre.) Ordre à Decrès de rédiger un rapport sur les travaux publics en Corse, et particulièrement sur la question des eaux à Ajaccio, 458.
Cultures. — (22 avril 1811.) Prime décrétée pour encourager la culture des oliviers dans l'État romain, 101.

D

Dalmatie (Duc de). V. Soult.
Dalton (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 253.
Danzig, place forte de Prusse, occupée par les Français. — (8 avril 1811.) Ordre pour la construction d'un équipage de pont à Danzig, 44. — (12 avril.) Utilité de bien garnir de troupes cette place de guerre, 58. — (17 avril.) Appui important que Danzig prêtera à l'armée d'Allemagne, lorsque s'ouvrira la campagne, 75. — (18 avril.) Le prince d'Eckmühl assurera l'approvisionnement de siége de Danzig, 83. — (3 mai.) Instructions pour le général Rapp, gouverneur de Danzig; de quelle façon il devra utiliser les troupes qui forment la garnison de cette place, 139. — (12 mai.) Envoi de divers généraux à Danzig, 154. — (3 juin.) Comment doit être composée la garnison de cette ville, 201. — (23 juin.) Refus de Napoléon d'allouer aucun supplément de solde aux officiers de la garnison de Danzig, 283. — (16 septembre.) Fonds spécial accordé pour l'artillerie de Danzig; utilité d'établir dans cette place un atelier de construction et une fonderie; communication de cette mesure au ministre directeur de l'administration de la guerre, 466, 467. — (14 octobre.) Envoi à Danzig d'un renfort de 3,000 hommes, 506.
Davout, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl, maréchal commandant l'armée d'Allemagne, puis le *corps d'observation de l'Elbe.* — (4 avril 1811.) Ordre à Davout de tenir son armée en état de se mettre en marche au premier moment, 26. — (12 avril.) Conseils au prince d'Eckmühl au sujet de l'organisation de la marine fluviale dans les pays qu'il commande, 57. — (16 avril.) Envoi à l'armée de Davout de deux bataillons espagnols; ordre d'y déjouer par une surveillance sévère les menées des embaucheurs anglais, 67. — (17 avril.) Dès que les Russes auront touché le territoire du grand-duché, Davout réunira ses troupes sur l'Oder, en s'appuyant sur Danzig; forces dont le prince d'Eckmühl pourra disposer à l'ouverture de la campagne, 75. — Ordre à Davout de faire exercer une active surveillance dans les places de Glogau et Stettin, 77. — Ce maréchal ne doit pas employer ses soldats au transport des convois de Magdeburg à Küstrin, 84. — (19 avril.) Observations au prince d'Eckmühl concernant le mauvais état d'un de ses régiments, 90. — (7 mai.) Malgré les nouvelles pacifiques venues de Russie, Davout continuera ses préparatifs militaires, 146. — (12 mai.) Destination que le prince d'Eckmühl devra assigner aux régiments de Hesse-Darmstadt, de Berg et de Bade, 154. — (16 mai.) L'Empereur prescrit à Davout une mesure de discipline concernant le 33e d'infanterie, 169. — (17 mai.) Ordre au prince d'Eckmühl de compléter les régiments des trois nouveaux départements du Nord, 160. — L'Empereur communique à Davout les ordres d'organisation militaire concernant le grand-duché de Varsovie, 161. — (20 mai.) Le prince d'Eckmühl exercera lui-même, pendant l'année 1811, les fonctions d'inspecteur à l'armée d'Allemagne, 169. — (23 juin.) Avis à Davout de se procurer des chevaux en Allemagne avant l'ouverture de la cam-

pagne, 282. — (27 juin.) Ordre au prince d'Eckmühl au sujet des bataillons westphaliens, 293. — (4 juillet.) Mesures à prendre par Davout pour que le *corps d'observation de l'Elbe* puisse s'ébranler prochainement, 303. — (7 juillet.) Observations au prince d'Eckmühl relativement à l'organisation de quelques bataillons de l'armée d'Allemagne, 315. — (14 juillet.) L'Empereur signale à Davout quelques irrégularités dans la composition des corps d'officiers et de sous-officiers de son armée, 326. — (19 juillet.) Ordre au commandant de l'armée d'Allemagne de faire rétrograder quelques-uns de ses bataillons; il s'efforcera de dissiper les alarmes des Russes en répandant le bruit d'un prochain retrait des troupes, 335. — (5 septembre.) Napoléon recommande à Davout de ménager soigneusement, pour la prochaine campagne, les attelages des caissons et les outils du génie, 468. — (12 septembre.) Approbation donnée à une mesure d'autorité prise par le prince d'Eckmühl en sa qualité de chef d'armée, 484. — (14 septembre.) Éventualité d'un mouvement de Davout sur Berlin; ordres de concentration à donner en conséquence; attitude que prendra le prince d'Eckmühl à son entrée en Prusse, 485. — (25 septembre.) Ordre à Davout de presser l'organisation de sa division polonaise; il recevra prochainement des renforts qui porteront à 15,000 hommes l'effectif de sa cavalerie, 492. — (20 octobre.) Insuffisance des caissons au corps de Davout; il y sera suppléé par des chariots, et le prince d'Eckmühl prendra soin de faire opérer les transports sans trop de fatigue pour les chevaux, 513. — (22 octobre.) Envoi de 4[rs] bataillons à Davout; parti que ce maréchal devra en tirer; mouvements de troupes destinées à compléter la cavalerie qu'il aura sous ses ordres, 515. — (30 octobre.) Ordre au prince d'Eckmühl d'exercer ses jeunes soldats au tir à la cible, 540. — (1er novembre.) Observations à Davout sur quelques actes de sévérité militaire, 544. — Ordres à ce maréchal relativement aux Français ou étrangers rejetés du service de l'Angleterre sur les côtes de France, 545. — Rectifications demandées à Davout dans l'état de situation de son armée, 545. — (4 novembre.) Reproches au prince d'Eckmühl au sujet de quelques désordres administratifs dans son corps, 555. V. Armée d'Allemagne.

Decous (Baron), général de brigade, 20, 21, 283.

Decrès (Comte), vice-amiral, ministre de la marine. — (7 octobre 1811.) Observations sévères à Decrès sur le règlement d'une question de convenance et de hiérarchie entre le maréchal Ney et un payeur de la marine, 502. V. Marine.

Defermon (Comte), ministre d'État, intendant général du domaine extraordinaire. V. Domaine extraordinaire.

Defrance (Comte), général de brigade, 221, 312.

Dein, colonel, 373.

Dejean (Comte), premier inspecteur général de l'artillerie, 493.

Delzons (Baron), général de division, à l'armée d'Allemagne, 94, 144.

Denrées coloniales. V. Commerce.

Dentzel, adjudant commandant, 21.

Deponthon (Baron), lieutenant-colonel du génie, secrétaire du cabinet de l'Empereur, 293, 376, 415.

Desailly (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 254.

Déserteurs, 450, 554.

Désirée, princesse royale de Suède, 265.

Dessaix (Baron), général de division, à l'armée d'Allemagne, 11, 178, 254, 506.

Deutsminster, colonel, 373.

Deux-Siciles. — (2 avril 1811.) Le roi de Naples devra lever sur-le-champ la prohibition mise sur la sortie des graines de coton. — Observation sur le mauvais état de la marine napolitaine, 8. — (24 mai.) Évaluation des forces qui resteront dans les Deux-Siciles à l'époque où se feront les mouvements des différents corps, 186. — (20 juin.) Instructions à Clarke au sujet des troupes françaises cantonnées dans les Deux-Siciles, 264. — (22 juin.) Observation de l'Empereur sur la profusion avec laquelle le roi de Naples accorde les croix de l'ordre des Deux-Siciles; le ministre des relations extérieures lui écrira dans ce sens, 273. — (24 juin.) L'armée de Naples sera dissoute et remplacée par un *corps d'observation de*

l'Italie méridionale, sous les ordres de Grenier, 283. — (26 juin.) Maret reçoit l'ordre de réclamer l'exécution du traité par lequel le roi des Deux-Siciles s'est obligé à construire annuellement un certain nombre de navires de guerre, 289, 290. — (6 juillet.) Ordre à Grenier de réunir les troupes du corps d'observation entre Naples, Capoue et Gaëte; il s'entendra avec le ministre de France pour défendre le roi Joachim des suggestions de l'Angleterre, 310. — (19 juillet.) La dette de Naples envers la France sera convertie en lettres de change payables en trois mois; nouvelles plaintes de Napoléon sur l'inexactitude du roi Joachim à tenir ses engagements, 334. — (26 juillet.) Plaintes au sujet des vexations qu'éprouve le pavillon de France à Naples, 347. — (23 août.) Ordre au ministre de France à Naples d'insister pour que le roi Joachim fournisse à l'Empereur des équipages de marine, 433. — (13 septembre.) Mécontentement causé à Napoléon par l'ordre de naturalisation imposé aux fonctionnaires français à Naples, 484. V. Joachim Napoléon.

Digonnet, général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 95.

Dixon, général de brigade, 351.

Domaine extraordinaire. — (1er avril 1811.) Instructions au trésorier général sur les mesures à prendre pour mettre en sûreté les fonds du domaine extraordinaire à Mayence et à Magdeburg, 5. — (11 avril.) Arrangement financier conclu entre la caisse de ce domaine et l'administration des mines d'Idria, 52. — (22 avril.) L'Empereur presse la remise au domaine des biens d'Église confisqués à Rome, 103. — (28 avril.) Observations au trésorier général sur le compte du domaine extraordinaire pour la dernière année écoulée, 118. — (26 juin.) Explications demandées à la Bouillerie sur le compte de la caisse du domaine extraordinaire, 290. — (3 août.) Ordres au trésorier général concernant une justification de comptes au sujet des sommes du domaine portées au chapitre de la bienfaisance publique, 370. — (10 août.) Irrégularités signalées à la Bouillerie dans les états de compte du domaine extraordinaire, 393. — (30 août.) Achat à faire, au moyen des fonds de l'extraordinaire, des châteaux d'Eu et de Poppelsdorf, 543.

Donnadieu, général de brigade, 420, 469.

Doumerlot (Baron), général de division, gouverneur général des Sept-Îles. V. Corfou.

Doumerc (Comte), général de division, à l'armée d'Espagne, 214, 439, 442, 443, 527, 535.

Douanes. — (6 avril 1811.) Ordre d'établir une taxe de douanes sur le Simplon, 32.

Douence, colonel d'artillerie, 210.

Drouet, comte d'Erlon, général de division, à l'armée d'Espagne, 50.

Dudon, intendant général de l'armée du Nord en Espagne, 193, 442, 443.

Duroux (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 11, 96, 254.

Dumas (Comte), général de division, directeur général des revues et de la conscription militaire, conseiller d'État, 115, 131, 138, 200, 364.

Dumuy, général de division, 402.

Duppelin (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 254.

Durand (Baron), ministre plénipotentiaire de France à Naples, 8, 289, 290, 484. V. Deux-Siciles.

Duroc, duc de Frioul, général de division, grand maréchal du palais. — (8 avril 1811.) Instructions à Duroc au sujet du casernement des troupes à Paris et aux environs, 50. — (23 avril.) Duroc reçoit l'ordre d'ouvrir au public la terrasse du bord de l'eau, à Saint-Cloud, 103. — (27 avril.) Napoléon lui fait connaître sur quelles bases devra être organisée l'artillerie de la Garde impériale, 116. — (8 mai.) Ordre à Duroc de faire travailler les ouvriers de Paris à la confection des fournitures nécessaires à la Garde, 148. — (22 août.) Le grand maréchal du palais fera un projet économique pour l'établissement d'un camp au Champ de Mars ou aux environs de Paris, 431.

Duvivier, général de brigade, 536.

Duvoisin (Baron), évêque de Nantes, 105, 110, 339, 408.

E

Eblé (Baron d'), général de division d'artillerie, 209.

Ecclésiastiques (*Affaires*). — (24 avril 1811.) Ordre au ministre des cultes de réunir le comité ecclésiastique : — l'archevêque de Tours et les évêques de Nantes et de Trèves seront chargés d'une mission auprès du Pape à Savone, 105. — (26 avril.) Explications à Bigot relativement à cette mission; texte de la circulaire aux évêques pour la convocation d'un concile national destiné à pourvoir aux siéges épiscopaux vacants; instructions pour les évêques envoyés auprès du Pape; conditions auxquelles l'Empereur consentirait à maintenir le concordat; bases de la convention proposée par Napoléon pour le règlement des affaires générales de l'Église, 110-114. — (21 mai.) Ordre au ministre des cultes de rédiger un exposé du différend de Napoléon avec le Pape, 170. — (1er juin.) Envoi à Bigot de Préameneu de diverses pièces relatives à l'exposé des affaires de Rome, 196. — (3 juin.) Ordre au ministre de la police d'exiger le serment de tous les prêtres romains, 199. — (18 juin.) Teneur du discours que le ministre des cultes devra prononcer à l'ouverture du concile; objet de la convocation; origine du différend entre le Pape et l'Empereur; nécessité de pourvoir aux siéges épiscopaux vacants dans l'Empire; sollicitude de Napoléon pour les intérêts de la religion, 236. — (20 juin.) L'Empereur s'enquiert de l'origine historique et du sens du serment de fidélité prêté au Pape par les évêques à l'ouverture du concile; instructions au ministre des cultes concernant le rapport à lire au comité du concile, 263. — (4 juillet.) Note dictée en conseil des ministres; bases d'un projet de décret à rédiger sur la question de l'institution canonique reglée purement et simplement d'après les principes de l'Église gallicane, 296. — (6 juillet.) Note pour le comité des évêques; comment devra être conçu le rapport de ce comité; teneur du projet de décret à soumettre à l'approbation du concile, 309.—(16 août.) Napoleon desirant substituer partout des vicaires nommés par lui aux vicaires apostoliques, le ministre des cultes consultera le concile sur la solution légale de cette affaire, 408. — Comment sera composée la députation chargée de porter au Pape le décret du concile; énoncé des questions que Bigot discutera avec les évêques avant leur départ, 408. — (17 août.) Instructions que le ministre des cultes remettra à la députation du concile; l'Empereur attend du Saint-Père une acceptation sans réserve du décret; sinon, l'Église de France rentrera dans l'ordre commun antérieur à tous les concordats, et ne reconnaîtra plus que l'autorité des synodes et des métropolitains, 413. — Adjonction de trois nouveaux membres à la députation du concile, 415. — (30 septembre.) Ordre pour le renvoi des évêques du concile dans leurs diocèses; — les prélats députés à Savone devront rapporter les bulles d'institution canonique; — le bref d'acceptation du Pape, contenant des réserves et des doctrines ultramontaines, sera non avenu et déféré au Conseil d'État; les décrets du concile auront seuls force de loi; si ces décrets n'ont point pour effet de remplir dans un court délai les siéges épiscopaux vacants, l'Église de France rentrera tout simplement dans la condition antérieure au concordat, 494. — (6 octobre.) L'Empereur insiste auprès de Bigot pour que tous les évêques du concile quittent Paris; — resolution de Napoleon de suspendre toute négociation avec le Pape jusqu'à ce qu'il ait obtenu la signature des bulles d'institution épiscopale; il sera notifié au Saint-Père que le décret du concile s'applique également aux évêchés de l'État romain, 501. — (13 octobre.) Ordre à Bigot de présenter les nominations aux sieges épiscopaux vacants en France et en Italie; — de quelle façon ces présentations devront être faites, 505. — (26 octobre.) Nouvel ordre relatif au départ des évêques pour leurs diocèses; discrétion recommandée à Bigot au sujet des affaires ecclésiastiques, 539.

Eckmühl (Prince d'). V. Davout.

Écoles militaires, 508.

Elbe (Ile d'), dans la Méditerranée, 142. V. Toscane.

Élisa Napoléon, grande-duchesse de Toscane. — (8 mai 1811.) Mot de condoléance de l'Empereur au sujet de la mort du fils de cette princesse, 149.
Émeriau (Comte), contre-amiral, 471.
Espagne (*Opérations en*). — (4 avril 1811.) Ordre au ministre du trésor public de faire évaluer les sommes fournies aux armées d'Espagne par les contributions frappées sur les différentes provinces de la Péninsule, 21. — (9 avril.) Mesures à prendre pour empêcher les Anglais de faire lever le siége de Cadix; ordres en conséquence pour les généraux Belliard et Drouet; — Suchet se prépare à mettre le siége devant Tarragone; — envoi de Toulon à Malaga de munitions de guerre destinées à l'armée d'Andalousie, 50. — (23 avril.) Envoi d'un renfort à Baraguey d'Hilliers en vue du siége de Figuières, 103. — (24 avril.) Incident du siége de Figuières; ordre à Suchet de se porter sur Tarragone, 106. — (28 avril.) Macdonald reçoit le commandement de la haute Catalogne; observation relative à la conduite de Baraguey d'Hilliers à l'attaque de Figuières, 118. — (7 mai.) Prise d'Olivenza par les Français, 146. — (12 mai.) Tentative du général Campo-Vérde pour ravitailler la place de Figuières; succès remporté sur lui par Baraguey d'Hilliers; plaintes de l'Empereur au sujet de l'inaction de Suchet, 154. — (26 mai.) Instructions pour les maréchaux Bessières et Marmont; le duc de Raguse livrera bataille aux Anglais, si ceux-ci se portent sur Ciudad-Rodrigo, et le duc d'Istrie le renforcera d'une division, 191, 192. — (27 mai.) Situations respectives faites au roi Joseph et aux commandants des armées en Espagne; ordres concernant la perception des revenus et le mode de correspondance militaire, 192-194. — Ordre au major général de centraliser sur Madrid et Burgos l'artillerie et les munitions de l'armée d'Espagne, 195. — Expédition de nouveaux convois d'argent pour les armées de la Péninsule, 195. — (1er juin.) Ordre à Berthier d'instruire Marmont du combat livré, près de Badajoz, entre les Français et les Anglo-Espagnols, 198. — (6 juin.) Investissement de Tarragone par Suchet; ordre à Baraguey d'Hilliers de faire une diversion en faveur de ce général, 204. — (8 juin.) Ordre d'activer les travaux de fortification de Burgos, 214. — Conséquences de la désobéissance de Belliard aux ordres de l'Empereur; blâme infligé à ce général, 214. — Instructions relatives à un envoi de poudre et de chevaux en Espagne, 215. — Inconvénients qu'entraînerait l'évacuation prématurée des Asturies par Bonet, 219. — (10 juin.) Mesures à prendre pour assurer le passage de l'Ébre à l'armée, 220. — Ordre d'occuper le pont de la Bidassoa, 222. — (14 juin.) Prise du fort d'Olivo par l'armée de Suchet, 239. — (16 juin.) Discours de l'Empereur au Corps législatif; résumé des événements accomplis depuis 1809 en Espagne; intention de Napoléon de mettre fin par « un coup de tonnerre » à cette « nouvelle guerre punique », 242. — (17 juin.) Le général Reille est chargé de détruire les bandes de Mina, 246. — (3 juillet.) Ordre pour le départ d'un nouveau convoi de fonds destiné aux armées d'Espagne et de Portugal, 295. — (7 juillet.) Le général Avy est chargé d'escorter ce convoi; itinéraire qui lui est tracé, 313. — (14 juillet.) Ordre concernant une enquête à faire après la reddition du fort de Figuières, 322. — (14 juillet.) Observations relatives aux renforts de troupes destinés à l'armée d'Espagne, 323. — (27 juillet.) Utilité d'établir des cales de construction dans le port de Santoña; avantages qu'on en retirerait pour la pacification du pays, 349. — (31 juillet.) Tours d'observation et de refuge à construire sur les hauteurs de la Bidassoa, 361. — (1er août.) Le roi Joseph réunira le plus tôt possible les Cortès; objet de cette réunion, 363. — (4 août.) Ordre à Berthier au sujet de dilapidations commises en Espagne, 374. — (13 août.) Expédition de deux convois de fonds pour la Péninsule, 398. — (22 août.) Suchet garantira d'une attaque la frontière des Pyrénées; évacuation inopportune de la haute Catalogne par ce maréchal; il devra revenir vers cette province et prendre Urgel et Cardona; — observations concernant l'état et l'emploi des contributions de guerre levées dans les provinces occu-

pées par Suchet; — Marmont sur le Tage; l'Empereur appelle son attention sur le midi de l'Espagne; — inaction du 1er corps devant Cadix; — ordre à Caffarelli de se porter sur Potes pour en chasser l'ennemi, 429, 430. — (24 août.) Mesures à prendre pour réorganiser sans retard l'armée de Portugal, qui aura désormais, quoi qu'il arrive, sa ligne d'opération sur Madrid; ordres en conséquence à transmettre au général Dorsenne pour la concentration de tous les détachements de cette armée; itinéraire à tracer aux colonnes de renfort destinées à l'armée du Midi, 437. — Ordre à Berthier de dresser un état général des mouvements des armées de la Péninsule jusqu'au 1er octobre, 440. — Nouvelles instructions pour la concentration des troupes appartenant à chacune de ces armées, 440. — (25 août.) Observations sur le rôle et les fonctions de l'intendant de l'armée du Nord; tous les ordres concernant l'administration doivent passer par ses mains, sans nulle intervention d'autorité espagnole, 442. — (30 août.) Inexactitude à corriger dans les états de situation remis par le major général, 455. — (18 septembre.) Jugement circonspect de l'Empereur au sujet d'une réunion de la Catalogne à la France; cette mesure lui paraît, jusqu'à nouvel ordre, inutile et inopportune, 489. — (9 octobre.) Levée de compagnies franches de Français en Andalousie, 505. — (14 octobre.) Ordre pour la distribution entre les divers corps des fonds du 8e convoi envoyé en Espagne, 506. — (21 octobre.) Observations sur les travaux du génie le long de la Bidassoa, 514. — (28 octobre.) Mouvement d'artillerie entre les diverses armées de la Péninsule; ordre pour le retour en France de l'artillerie à cheval de la Garde, 535.

Essling (Prince d'). V. Masséna.

Estève (Comte), trésorier général de la Couronne, 418.

États-Unis d'Amérique. — (29 avril 1811.) Observations sur les moyens de concilier les facilités à accorder au commerce des Etats-Unis avec les décrets de Berlin et de Milan, reconnus par la République américaine; les bâtiments de cette nation pourraient être admis dans les ports français pourvu qu'ils ne portassent point d'autres denrées que celles d'Amérique, 122. — (23 août.) Ordre au ministre de France à Washington de s'entendre avec les Etats-Unis pour favoriser l'indépendance des colonies espagnoles; désir de l'Empereur de voir s'établir un service régulier de paquebots entre la France et l'Amérique, 432. — (28 août.) Maret suggérera au Congrès de Washington l'idée de proposer à l'Espagne de vendre les Florides aux États-Unis, 448.

Eu (Sénatorerie d'), 453.

Eugène Napoléon, vice-roi d'Italie. — (17 avril 1811.) Instructions au vice-roi pour la réunion d'un corps d'armée entre Trente et Vérone; mesures à prendre pour que ces troupes soient prêtes au 15 mai à entrer en Allemagne; évaluation approximative des forces qui resteront, après ce mouvement, en Italie, 77. — (19 avril.) De quelle façon devra être organisé le corps d'armée du vice-roi, 90. — (20 avril.) Eugène Napoléon commandera le *corps d'observation de l'Italie* ou 3e corps de l'armée d'Allemagne, 98. — (3 octobre.) Ordre au vice-roi de passer en revue et de compléter les divers régiments de l'armée d'Italie, 499. V. Italie (Royaume d').

F

Fallot de Beaumont (Baron), évêque de Plaisance, 408.

Fesch, cardinal, archevêque de Lyon. — (25 juillet 1811.) Ce prélat transmet à l'Empereur divers papiers et documents relatifs au différend avec la cour de Rome, 342.

Finances. — (22 avril 1811.) L'Empereur désire reviser tous les budgets des exercices arriérés et arrêter celui de 1811; chiffre probable des recettes et des dépenses de ce dernier budget, 101. — (4 juillet.) Prochain règlement du budget de la ville de Rome, 303. — (14 août.) Observations sur la situation de la caisse d'amortissement; opportu-

nité de faire une nouvelle émission de bons, 399. — (17 août.) Instructions concernant les opérations financières à intervenir entre le domaine, la caisse d'amortissement et celle des canaux, pour quelques travaux des ponts et chaussées, 412. — (23 août.) Déficit dans la perception des revenus des départements romains et des provinces illyriennes; le ministre des finances s'en expliquera dans un rapport, 434. — (7 septembre.) Rapport à faire sur les finances du département de la Lippe; comment doit être réglée la question des domaines, 472. — (18 septembre.) Observations sur les depenses fixes et variables des départements et sur les centimes qui y sont affectés; possibilité de combler le déficit qui résultera d'une évaluation plus élevée de ces dépenses, en formant un fonds de retenue sur les octrois et les revenus de chaque département et de chaque commune; autres moyens de se procurer des ressources, 487.

Fontaine, architecte de l'Empereur, 145, 321.

Fortier, colonel, 373.

Fortifications. V. Génie.

Fossombroni (Comte), sénateur, 303.

Foucher, directeur général de l'artillerie en Espagne, 209.

Foy (Baron), général de division, à l'armée d'Espagne, 50.

Franceschi (Baron), général de division, à l'armée d'Allemagne, 98.

François II, empereur d'Autriche. — (2 avril 1811.) L'Empereur informe Champagny du bruit que ce souverain aurait pris le titre de roi de Dalmatie, 8.

Frédéric, roi de Wurtemberg, 14.

Frédéric-Auguste, roi de Saxe, 67, 161, 363. V. Saxe.

Fressinet, général de brigade, 283.

Friant (Comte), général de division, à l'armée d'Allemagne, 11, 86, 178, 254, 541.

Friedrichs (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 12, 254.

Frioul (Duc de). V. Duroc.

G

Gallo (Marquis de), ministre des relations extérieures des Deux-Siciles, 289.

Ganteaume (Comte), vice amiral, 403.

Garde impériale. — (2 avril 1811.) Ordre à Clarke de compléter l'artillerie de la Garde à l'armée d'Allemagne, 9. — (4 avril.) Utilité de réorganiser les cadres de deux régiments de la Garde, 24. — (24 avril.) Instructions à Duroc sur le recrutement extraordinaire de la Garde, 106. — (27 avril.) L'Empereur explique au grand maréchal du palais de quelle façon il convient de réorganiser l'artillerie de la Garde impériale, 116 — (4 mai.) Observations à Duroc sur les états de situation des corps de la jeune Garde, 141. — (18 juillet.) Ordre de Clarke de veiller à ce qu'on fasse toujours un choix sévère des hommes destinés à la Garde, 334. — (29 juillet.) Dispositions relatives au mode d'incorporation des vélites dans la Garde, 358. — (23 octobre.) Envoi de vélites de la Garde en Espagne; ordre pour le retrait en France de grenadiers et d'artilleurs du même corps, 527. — Ordre d'incorporation dans la Garde impériale des officiers de l'ex-garde royale hollandaise, 527.

Garde-côtes. — (26 août 1811.) Note sur les inconvénients du système employé pour la défense des côtes, depuis Lubeck jusqu'à Rome; effectif total et coût des 140 compagnies de garde-côtes; insuffisance de cette milice: considérations sur l'avantage qu'il y aurait à la remplacer, soit par de l'infanterie, soit par une troupe d'artillerie, soit par des compagnies spéciales de bombardiers, 444. — (2 septembre.) Impéritie des officiers garde-côtes en matière d'artillerie; ordre d'y obvier sans retard, 456. — (4 septembre.) L'Empereur revient sur la nécessité de réorganiser l'artillerie des côtes : ce service sera rempli désormais par des canonniers de ligne, assistés d'un nombre réduit de garde-côtes et d'une milice locale de canonniers de gardes nationales; utilité de faire un ouvrage élémentaire pour l'instruction des garde-côtes, 461. — (8 septembre.) L'Empereur repousse la proposition de conserver 50 compagnies de garde-côtes; ceux-ci sont impuissants à protéger le commerce

français et la marine; leurs chefs sont ignorants, et il n'y a que le corps d'artillerie et de bons officiers qui puissent garantir la sûreté des rivages, 473.

Gardes d'honneur, 551.

Garnier (Comte), président du Sénat. — (4 juin 1811.) Ordre à Garnier de convoquer le Sénat à Notre-Dame pour la cérémonie du baptême du Roi de Rome, 201.

Gaudin, duc de Gaëte, ministre des finances. V. Finances, et les *lettres adressées à Gaudin*, p. 597.

Gauthrin (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 97.

Gendarmerie. — (12 avril 1811.) Ordre relatif à l'organisation de la légion de gendarmerie qui doit se réunir à Hambourg, 56. — (15 avril.) Même ordre au prince d'Eckmühl, 64. — (10 août.) Abus commis par un capitaine de gendarmerie dans la Haute-Loire; il est suspendu de ses fonctions, 393.

Génie. — (2 avril 1811.) Ordre concernant les fortifications du Havre, 12.— Travaux du génie à faire dans l'île de Corfou, 12. — (6 avril.) Plan des travaux de défense à exécuter au Texel, 34. — Projet de fortification de Corfou; indication des positions militaires les plus importantes, 35. — (8 avril.) Note sur Raguse; mesures à prendre pour mettre cette place en état de défense, 45. — (25 avril.) Instructions à Clarke sur la manière de conduire les travaux de Flessingue, 110. — (... avril.) Fortifications à faire à Hambourg, 119. — (28 mai.) Ordre relatif à la démolition de la citadelle de Caen, 195. — (3 juin.) Le ministre de la guerre déterminera le mode nouveau de construction des plates-formes des mortiers à plaque, 199. — (19 juin.) Travaux à faire dans la place de Modlin, 239. — (21 juin.) Observations sur les ouvrages de fortification à exécuter dans l'île d'Yeu, 269. — (4 juillet.) L'Empereur insiste pour qu'on établisse à Cadzand des plates-formes du nouveau modèle, 297. — (14 juillet.) Remarque concernant les travaux de Flessingue, 326. — (25 juillet.) Ordre de démolir les fortifications de Middelburg, 343. — (28 juillet.) Allocation de fonds pour les travaux du génie en Hollande et à Anvers, 354. — Améliorations prescrites au système de défense de Cherbourg, 355. — (4 août.) Plan à dresser du projet d'armement de Flessingue, 371. — (5 août.) Même ordre au sujet d'Ostende, 376. — (6 août.) Importance de cette dernière place; note sur les ouvrages du génie à y exécuter, 381. — (9 août.) Recherches à faire au sujet d'une carte militaire de l'île de Sardaigne, 383. — Ordre de pousser les travaux de Cherbourg et de Flessingue, 384. — (14 août.) Questions concernant le plan des fortifications de Gueree; nécessité d'exécuter des travaux de défense aux îles d'Hyères, 403. — (22 août.) Explications à Clarke sur ce dernier point; désignation des endroits, dans ces îles, où les batteries et les mortiers à plaque seront établis; tout cet ensemble d'armement fera l'objet d'un rapport du ministre de la guerre, 424. — Dispositions à prendre pour assurer la défense de l'enceinte de Middelburg, 425. — L'Empereur désire qu'on détruise les fortifications de Genève; motif politique de cette résolution, 425. — Ordres relatifs aux batteries de côte de Rochefort et de l'embouchure de la Gironde; importance de cet armement pour couvrir l'escadre des Saumonards, 426. — (29 août.) Utilité de construire des citadelles pour protéger les rades du Verdon et du Talmon, à l'embouchure de la Gironde, 451. — (6 septembre.) Renseignements demandés à Clarke sur la marche des travaux de fortification entrepris au cap de Grave et aux environs, 468. — (11 septembre.) Note relative aux ouvrages du génie à Modlin, 480. — (12 septembre.) L'Empereur consulte Clarke sur l'efficacité de certains travaux de défense projetés à Toulon, 481. — Nécessité de choisir trois points, sur l'Elbe, le Weser et la Jahde, pour y établir des forts destinés à protéger la navigation et les débouchés de ces rivières, 483. — (21 octobre.) Ordre d'établir une tête de pont sur la Bidassoa, 514. — (22 octobre.) Note concernant la construction d'un fort sur le banc de Zuidergat; discussion des projets de Chasseloup et de Blanken, 516. — (23 octobre.) Tour à construire à Blankenberghe; insuffi-

sance de l'armement d'Ostende, qui demande à être rétabli, 519. — Travaux du génie à faire en Hollande pour la défense du pays; armement du Zuiderzee et de la ligne de Naarden à Gorcum; fortifications du Texel et des bouches de la Meuse, 519-523. — (26 octobre.) Nécessité d'armer promptement l'enceinte de Cherbourg, 531. — Ordres relatifs aux travaux du génie en Italie, 534. — (6 novembre.) Note sur Cologne; utilité de faire de cette ville, mieux située que Bonn, une place importante de défense; problème du génie à résoudre pour y arriver, 560.

Gentil, agent du domaine extraordinaire, 18.

Gerando (De), conseiller d'Etat, 303.

Gérard (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 97.

Gilly (Baron), général de division, 166, 174, 385.

Gottorp (Comte de), 319, 493.

Gourgaud, capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur. — (27 juillet 1811.) Il est chargé d'une mission au Havre et à Boulogne, 351. — (20 septembre.) Ordre à Gourgaud de se rendre à la tour d'Ambleteuse, près de Boulogne, 490. — (30 octobre.) Mission qui lui est confiée à Münster, 539.

Grandeau (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 254.

Grandjean (Baron), général de division, 154, 276.

Grenier (Comte), général de division. — (24 juin.) Grenier aura le commandement du *corps d'observation de l'Italie méridionale*, 283. — (6 juillet.) Ordres adressés à ce général; pouvoirs dont il est revêtu par l'Empereur, 310.

Gressot, adjudant commandant, 21.

Grouchy (comte de), général de division, 97.

Gudin (Comte), général de division, à l'armée d'Allemagne, 11, 86, 178, 254.

Guerre (Administration de la). — (3 avril 1811.) Observations au comte de Cessac relativement à une vente de blé faite dans les places de l'Oder, 17. — (16 avril.) Instructions concernant des achats de chevaux et de mulets, en vue de la prochaine campagne, 65. — (18 avril.) Défense d'encombrer d'un trop grand nombre d'employés l'administration de la guerre; le comte de Cessac rédigera un projet d'organisation divisé en autant de titres qu'il y aura de corps d'armée; explications dans lesquelles l'Empereur entre à ce sujet, 81. — (19 avril.) Observations sur le rapport fait par Lacuée relativement à la remonte des différents corps de l'armée d'Allemagne, 88. — (24 avril.) Réduction du nombre des employés à l'administration du corps de Davout, 108. — (30 avril.) L'Empereur se plaint que l'armée d'Allemagne n'ait encore reçu que des fournitures de rebut en chaussures et en vêtements, 129. — (2 mai.) Les ouvriers inoccupés, à Paris, seront employés à fabriquer des paires de souliers, des selles et des shakos pour l'armée, 135. — Dispositions à prendre pour assurer le service des bataillons du train et des équipages militaires aux armées d'Allemagne et d'Espagne, 136. — (4 mai.) L'administration de la guerre établira une réserve d'habillements et de vivres à Bayonne, 142. — (11 juin.) Instructions concernant les bataillons d'équipages militaires, 228. — Ordre relatif à des achats de chevaux, 229. — (12 juin.) Même ordre à Lacuée; ce ministre dressera l'état des remontes de la cavalerie d'Espagne, 231. — (17 juin.) Observations touchant un achat de chevaux, mulets et charrettes, pour le service des équipages militaires, 244. — (18 juin.) Réforme à introduire dans l'organisation des transports militaires; explications sur ce point au comte de Cessac, 255. — (25 juin.) Il sera fait une nouvelle commande de chevaux pour la remonte du *corps d'observation de l'Elbe*, 287. — (29 juin.) Ordre à Lacuée de faire remplir le magasin d'équipement des bataillons de l'île de Ré, 294. — (4 juillet.) Substitution d'un nouveau chariot à l'ancien caisson des transports militaires, 299. — (14 juillet.) Instructions au comte de Cessac relativement aux commandes de chevaux qui restent à faire pour la cavalerie, 325. — (18 juillet.) Avis à Clarke au sujet d'une fourniture d'équipement envoyée au dépôt de Niort, 335. — (23 juillet.) Plaintes au sujet du mauvais état de la sellerie fournie au dépôt de Saintes, 341. — (26 juillet.) Éloge adressé à

Lacuée pour ses services; des détails d'administration ne sauraient rendre l'Empereur injuste à son égard, 347. — (27 août.) Napoléon appelle l'attention de Lacuée sur des modèles de chemises de l'administration de la guerre, 447. — (31 août.) Ordre concernant le pain de munition distribué à Boulogne, 456. — (1er septembre.) Observations sur des habillements confectionnés à Bordeaux, 456. — (5 septembre.) Obscurités dans les états de situation remis par Lacuée; impossibilité d'y vérifier l'exécution des ordres donnés; réflexions sur l'impuissance d'un ordonnateur à remplacer à lui seul un corps administratif organisé, 466. — (6 septembre.) Plaintes sur le mauvais état des effets d'habillement envoyés au régiment d'Illyrie, 469. — (10 septembre.) Pénurie des magasins d'équipement des dépôts de Strasbourg et de Wesel; désordres dans les bureaux d'habillement; l'Empereur veut connaître les causes de cette situation, 478. — (22 septembre.) Observations à Lacuée sur l'inconvénient de surcharger l'administration de la guerre d'une masse de détails de fournitures; Napoléon représente aussi que la manière dont on procède aux achats de chevaux impose aux fournisseurs des conditions trop onéreuses, 490. — (8 octobre.) Nouvelles plaintes au sujet des effets d'habillement, 503. — (20 octobre.) Ordre relatif au pain distribué à la garnison de Paris, 512. — (23 octobre.) Distribution de vin à faire aux troupes en Hollande, 523. — (6 novembre.) Nécessité de munir de forges de campagne et de caissons d'ambulance les divisions de cuirassiers de Cologne et de Bonn, 537. V. Armée, Artillerie, Génie.

Guettrel, capitaine, 160.

Guillaume, major, 384.

Gumprecht-Mares, juif hambourgeois, agent de Bourrienne, 460.

Guyot (Baron), général de brigade, 341.

H

Hanséatiques (Villes). — (1er avril 1811.) On maintiendra les compagnies de gardes bourgeoises à Hambourg, Brême et Lubeck, afin d'assurer la police de ces villes, 6. — (4 avril). Ordre à Davout de veiller à l'exécution de cette mesure et de presser l'organisation de la gendarmerie dans les pays qu'il commande, 25. — (28 avril.) Travaux à faire à Hambourg, 119. — (30 juin.) Réponse de l'Empereur aux députations des départements de l'Elbe, du Weser et de l'Ems, 293.

Hardenberg (Baron de), grand chancelier d'Etat en Prusse, 42.

Hastrel (Baron de), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 64, 86, 169.

Hautpoul (D'), capitaine du génie, officier d'ordonnance de l'Empereur. — (13 juin 1811.) Mission confiée à cet officier, 236. — (27 juin.) Nouvelles instructions à lui envoyer, 293.

Hesse-Darmstadt (Grand-duché de). — (3 mai 1811.) L'Empereur demande au grand-duc Louis X un régiment, qui sera destiné à renforcer la garnison de Danzig, boulevard de la confédération du Rhin, 140. — (12 mai.) Ordre de départ du régiment de Hesse-Darmstadt pour Magdeburg, 154. — (3 juillet.) Il sera placé provisoirement à Stettin, 296. — (14 octobre.) Ce régiment quittera Stettin pour se rendre à Danzig, 506.

Heyligers, général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 96.

Hill, général anglais, 198.

Hollande. — (2 avril 1811.) Ordre concernant l'organisation des tribunaux dans l'île de Walcheren, 8. — (14 avril.) Le capitaine de Mortemart est chargé d'aller inspecter les places des îles de Walcheren, Schouwen, Sud et Nord-Beveland, 59. — (30 avril.) Ordre relatif aux travaux de réparation du magasin général de Flessingue, 129. — (19 mai.) Instructions pour le général Gilly, commandant l'île de Walcheren, 166. — (13 juin.) Ordres à Clarke au sujet des troupes cantonnées au Helder, 233. — (26 juin.) Contingent de forces navales fourni à la France par la Hollande, 290. — (5 juillet.) Dispositions à prendre pour occuper militairement l'île de Wangeroog, 306. — (15 juillet.) Ordres pour des mouvements de troupes en Hollande; dispositions relatives aux garnisons de Walcheren et

de Middelburg, 327. — (27 juillet). Mesures à prendre pour la défense des îles Schouwen et Goeree, 348. — (9 août.) Observations sur l'insalubrité de l'île de Walcheren pour les soldats durant quelques mois de l'année; mouvements de troupes à exécuter en conséquence, 385. — (14 août.) Utilité d'avoir un établissement maritime français à Delfzyl; — ordre concernant les Hollandais servant dans la marine impériale, 406. — (21 août.) Les batteries de l'île de Walcheren seront désarmées, à l'exception d'une seule, où, à l'occasion, se concentrera la résistance, 422. — (22 août.) Canal projeté de Flessingue à Terveere; importance que l'Empereur attache à sa réalisation, 429. — (19 octobre.) Parti à tirer de la position du Helder pour les projets contre l'Angleterre; ordres relatifs aux travaux à faire sur ce point, 509, 510. — (20 octobre.) Importance de la place et de la rade de Delfzyl, 512. — Intention de l'Empereur d'occuper les îles de Wadden; mesures à prendre dans cette vue, 512. — (23 octobre.) Ordre de concentrer les approvisionnements et les armes sur la ville de Naarden, point central et citadelle de tout le pays autour du Zuiderzee, 518. — Note sur la défense de la Hollande : fortifications du Helder et du Zuiderzee; sommes consacrées à ces travaux; faiblesse de la ligne du Rhin prolongée; nécessité de la couvrir par celle de l'Yssel et la ligne, plus importante, de Naarden à Gorcum; ordre de lever le plan des digues en vue des inondations; — armement du port du Texel; — défense des bouches de la Meuse, importance de l'île de Goeree, 519-523. — (26 octobre.) Opportunité d'une réforme dans l'organisation maritime de la Hollande, 531. — Impression produite sur l'Empereur par son voyage en Hollande; importance qu'il attache à la situation du Helder, 534. — Napoléon fait part au prince Eugène de la satisfaction que lui a causée sa tournée dans les Pays-Bas, 535. — (30 octobre.) Répartition de garnisons entre les diverses villes de Hollande, 538. — (1er novembre.) Instructions à Clarke au sujet de travaux du génie à exécuter pour la défense de la Hollande, 542.

Hôpitaux militaires. V. Santé (Service de).

Huart (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 94.

Hyères (Iles d'). — (2 juin 1811.) Napoléon signale à Clarke le mauvais état d'un bataillon aux îles d'Hyères, 198. — (14 août.) Dispositions pour mettre à l'abri d'un coup de main des Anglais les parages de ces îles, 401. — (30 août.) Garnisons à répartir dans ce groupe d'îles; nécessité de relier l'île du Levant à celle de Port-Cros, 433. — (6 septembre.) Nouvelles instructions concernant les travaux de fortification à faire aux îles d'Hyères, 469. — Triple station de bombardes à établir dans cet important mouillage; expériences de tir à faire de la côte; excellence de cette rade comme théâtre d'exercice pour les jeunes matelots, 470.

I

Illyriennes (Provinces). — (2 avril 1811.) Ordre concernant une liquidation des biens de main-morte en Illyrie, 7. — (24 juin.) Instructions à Bertrand, devenu, à la place de Marmont, gouverneur général des provinces illyriennes, 285. — (27 juin.) Bertrand avisera aux moyens d'occuper le village de Lussin-Picolo, position excellente contre les Anglais dans l'Adriatique, 292. — (15 juillet.) Il inspectera la place de Trieste et rendra compte de l'état de la marine des provinces illyriennes, 330. — Dispositions relatives aux troupes croates en Illyrie; l'attention du gouverneur général est appelée sur les places de Zara et de Raguse et sur le Montenegro et la Bosnie, 331. — Le comte Bertrand fera les préparatifs d'une expédition sur Lissa, 332. — (27 juillet.) Instructions à Bertrand en vue de cette expédition; indication du moment opportun et des points de débarquement, 350. — (20 août.) Ordre au gouverneur de l'Illyrie de presser la construction de navires de guerre à Trieste; les marchés seront passés suivant l'usage du pays, 421. — (23 août.) Napoléon stimule l'activité de Bertrand en Illyrie; ordres concernant l'état sanitaire des

troupes et les travaux de la marine, 437. — (12 octobre.) Navires à mettre sur les chantiers de Trieste, 505. — (26 octobre.) Désertions dans les régiments croates; ordre relatif aux fortifications de Raguse, 534.

Impôts. — (18 septembre.) Observations concernant les centimes affectés aux dépenses fixes et variables des départements; fonds de retenue à former sur les octrois et revenus des communes, 487.

Instruction publique. — (23 août 1811.) Prospérité rapide du lycée de Lyon; démission du proviseur à la suite de querelles administratives; question de l'Empereur à ce sujet, 433. — (25 août.) Montalivet fera un rapport sur l'esprit qui anime l'Université et les grandes maisons d'éducation de Paris, 441.

Ioniennes (Iles). V. Corfou.

Irlande. — (23 juin 1811.) Mesures projetées pour une descente en Irlande, 281. — (4 juillet.) Désir de Napoléon de nouer des intelligences avec l'Irlandais O'Connor, en vue de l'expédition projetée, 298. — (14 juillet.) Ordre à Clarke au sujet de l'entente à établir avec les principaux personnages de l'Irlande, 322. — (15 août.) L'Empereur rappelle au ministre de la guerre ses ordres relatifs à l'Irlande, 407. — (8 septembre.) Il insiste, à propos d'une lettre du patriote O'Connor, sur l'importance de se ménager un appui en Irlande, 472. — (3 novembre.) Ordre d'envoyer de nouveaux agents en Irlande; l'Empereur n'attend plus que d'avoir un parti dans ce pays pour tenter une descente en Angleterre, 554.

Istrie (Duc d'). V. Bessières.

Italie (Royaume d'). — (11 avril 1811.) Le budget de la marine, pour Venise, est augmenté d'un million, 53. — (20 avril.) Avis au prince Eugène touchant le budget du royaume d'Italie, 100. — (27 avril.) Le titre de *bonne ville* est donné à Milan, Venise, Bologne, Brescia, Vérone et Mantoue, 117. — (30 avril.) L'Empereur remercie le sénat italien de l'adresse qu'il en a reçue à l'occasion de la naissance du Roi de Rome, 131. — (29 juin.) — Napoléon se propose de récompenser la belle conduite des Italiens au siége de Tarragone, 294. — (22 août.) Intention de l'Empereur de nommer l'amiral Villaret-Joyeuse gouverneur de Venise, 423. — (30 septembre.) Mesures à prendre par le vice-roi pour réprimer le brigandage en Italie, 496. — (3 octobre.) Napoléon engage le prince Eugène à former un bataillon des enfants trouvés de plus de quinze ans, 500.

J

Jacob, capitaine de vaisseau, 435.

Jacquinot (Baron), général de brigade, 11.

Jarry (Baron), général de brigade, 416.

Jehannot, payeur militaire, à Toulon, 274.

Jérôme Napoléon, roi de Westphalie. — (29 avril 1811.) L'Empereur invite le roi Jérôme à venir à Paris pour le baptême du Roi de Rome, 124.

Joachim Napoléon, roi des Deux-Siciles. — (11 avril 1811.) L'Empereur se plaint que Joachim n'observe pas le blocus continental, 8. — (11 avril.) Ordre au ministre de la guerre de rappeler le roi de Naples à l'observation des règlements militaires, 53. — (21 mai.) Opportunité d'une expédition en Sicile; le roi Joachim devra réunir sans retard un corps de débarquement à Reggio, 176. — (6 juillet.) Défiance qu'inspire à Napoléon la conduite du roi de Naples; ordres sévères et pouvoirs militaires donnés en conséquence au général Grenier, 310. V. Deux Siciles.

Joseph Napoléon, roi d'Espagne. — (27 mai 1811.) Instructions pour le roi Joseph : le commandement et l'armée du Centre sont sous ses ordres absolus; mais l'Empereur ne peut le nommer généralissime de ses armées en Espagne, 192-194. — (1er août.) Ordre à Joseph de réunir aussitôt qu'il le pourra l'assemblée des Cortès, 363. — (25 août.) Limites des pouvoirs du roi d'Espagne dans l'arrondissement de l'armée du Nord, 442. — (9 octobre.) Instructions pour le roi Joseph concernant les armées du Centre et du Midi, 505.

Joubert, ordonnateur en chef, à l'armée d'Allemagne, 93.

Jourdan, duc de Fleurus, maréchal. — (27 mai 1811.) Éventualité du rem-

placement de Bessières par Jourdan, en Espagne, 192.

Journaux. — (1er avril 1811.) L'Empereur se plaint au ministre de la police du directeur de la *Gazette de France*, 5. — (4 avril.) Collection du *Moniteur* à envoyer au gouverneur des Sept-Iles, 21. — (26 juillet.) Ordre à Maret de faire insérer dans la feuille officielle la relation de différents faits concernant les affaires extérieures, 346. — (27 juillet.) Le ministre Decrès publiera dans *le Moniteur* tous les petits événements de la marine, 350. — (1er novembre.) Ordre de faire connaître et de commenter dans les gazettes de Hambourg et d'Amsterdam la conduite de l'Angleterre envers les Français ou étrangers vieillis et usés à son service, 543.

Junot, duc d'Abrantès, commandant le 8e corps à l'armée de Portugal, 197, 241.

Justice (Administration de la). — (2 avril 1811.) Ordre à Regnier d'organiser les tribunaux de Walcheren, 8. — (11 mai.) Importance que l'Empereur attache à cette mesure, 153.

K

Kersaint (Baron), capitaine de vaisseau, 429.

Kister (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 153.

Klopicki, général de brigade, à l'armée d'Espagne, 154, 240.

Kourakine (Prince), ministre plénipotentiaire de Russie à Paris, 267, 327.

Kravenhoff, général de brigade, 543.

Krusemark (Baron de), ministre de Prusse à Paris, 42, 556.

L

Lacombe-Saint-Michel (Baron), général de division, inspecteur général d'artillerie, 323.

Lacroix (Baron), général de brigade, 11.

Lacrosse, contre-amiral, 376.

Lacuée, comte de Cessac, général de division, ministre directeur de l'administration de la guerre. V. Guerre (Administration de la).

Laffitte, banquier. — (20 avril 1811.) La maison Laffitte sera encouragée à ouvrir l'emprunt fait en France par la Saxe, 99.

Lanchantin, général de brigade, 283.

Lanougarède, colonel, 384.

Lauriston (Law de), comte, général de division, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg. — (1er avril 1811.) Ordre à Lauriston de se rendre à son poste à Saint-Pétersbourg; itinéraire qui lui est tracé et instructions qu'il emportera, 1. — (5 avril 1811.) Conduite prescrite à Lauriston à l'égard de la Russie, 28. — (6 juin.) Défense à cet ambassadeur d'accepter la maison de campagne qu'on lui offre à Saint-Pétersbourg, 203. — (21 juin.) Dans quels termes le comte Lauriston devra expliquer les armements faits par la France, en prévision d'une rupture avec la Russie, 267. — (15 juillet.) Instructions à transmettre au ministre de France à Saint-Pétersbourg au sujet du blocus continental et du différend relatif au duché d'Oldenburg, 327. V. Russie.

Lavallette (Comte de), directeur général des postes, 216, 247.

Lebrun, duc de Plaisance, prince, lieutenant général de l'Empereur en Hollande. — (1er avril 1811.) Ordre à Mollien de répondre à Lebrun au sujet des finances de la Hollande; il faut que le duc de Plaisance présente le budget de ce pays, 4. — (27 avril.) Explications demandées par l'Empereur sur une lettre de Lebrun, 117.

Leclerc (Comte), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 254.

Le Coulteux, chef d'escadron, aide de camp de Berthier, 191.

Ledru, général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 11.

Lefebure, major, 384.

Lefebure, secrétaire de la légation de France à Berlin, 556.

Légion d'honneur, 443.

Leguay (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 254.

Lemosys, 117.

Lepic (Baron), général de brigade, 527.

Lhuillier (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 254.

Liébert (Baron), général de division, 308.
Lissa (Ile de), dans l'Adriatique. V. Illyriennes (Provinces).
Louis X, grand-duc de Hesse-Darmstadt, 140.
Louise, d'Espagne, 28.

M

Macdonald, duc de Tarente, maréchal, gouverneur de la Catalogne. — (28 avril.) Ordre à Macdonald de prendre son commandement, 118. — (6 juin.) Opportunité d'un mouvement du duc de Tarente sur le Montserrat, 204. — (12 juin.) But de la manœuvre prescrite à Macdonald, 231. V. Espagne (*Opérations en*).
Maison (Baron), général de brigade, 539.
Mallet, général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 95.
Mannay (Baron), évêque de Trèves, 105, 110, 339, 415.
Marescalchi (Comte), ministre des relations extérieures du royaume d'Italie, 256.
Maret, duc de Bassano, ministre des relations extérieures. — (17 avril 1811.) Maret remplace Champagny au ministère des relations extérieures; traités à conclure par le nouveau ministre avec la Westphalie et la Prusse, 71. — (25 juin.) Le duc de Bassano fera demander satisfaction d'un acte d'hostilité commis par le pacha de Janina, 286. — (15 juillet.) Ordre à Maret d'exiger une réparation pour les outrages faits au pavillon français en Poméranie, 326. — (5 août.) Le duc de Bassano devra réorganiser le département des relations extérieures, 375. — (26 août.) Il réclamera auprès de la Porte pour un acte d'hostilité commis à Janina; ordre d'empêcher les relations des cours de Vienne et de Naples, 443. — (8 octobre.) L'Empereur appelle l'attention de Maret sur les armements de la Prusse, et l'invite à envoyer un vice-consul à Kolberg, 503.
Marie-Louise, infante d'Espagne, ex-reine d'Étrurie. — (3 septembre 1811.) Pension mensuelle allouée à cette princesse, 459.
Marine (*Service général et constructions*). — (11 avril 1811.) Surcroît de fonds affecté pour 1811 au budget naval de Venise et de Trieste; ordre à Decrès de presser la mise à la mer de plusieurs bâtiments, à Malamocco, 53. — Nomination du vice-amiral Allemand au commandement de l'escadre de Lorient; ordres à transmettre à cet officier, 54. — Instructions au vice-roi au sujet des navires de guerre en chantier dans les ports du royaume d'Italie, 55. — (21 avril.) Ordre à Decrès de faire sonder l'Elbe à Cuxhaven, pour voir si l'on ne pourrait pas construire des vaisseaux dans ce port, 100. — (2 mai.) Dispositions concernant la mise en état de défense des ports de Brest et de Rochefort, 134. — Utilité d'employer les bois de la Loire en construisant des vaisseaux à l'embouchure de ce fleuve, 137. — (4 mai.) Ordre à Decrès de faire un rapport sur l'état du port de Cività-Vecchia, 143. — (19 mai.) Projet de décret pour transporter au ministère de la marine l'administration de tous les ports de commerce; Decrès est consulté sur l'opportunité de cette mesure, 167. — (24 mai.) Nécessité de nommer un préfet maritime à Toulon, 190. — L'Empereur se plaint que de mauvaises fournitures soient envoyées à l'administration de la marine à Brest, 190. — (6 juin.) Création, dans les régiments de ligne, d'une compagnie destinée à la garnison des vaisseaux. — Utilité d'augmenter le nombre des canonniers de la marine, 206. — (13 juin.) Travaux à faire aux ports d'Ostende et du Havre, 234. — (19 juin.) Dispositions concernant la défense du côté gauche de la rade de Rochefort, 262. — Ordre relatif à des manœuvres prescrites à deux vaisseaux des escadres de Toulon et de l'Escaut, 263. — (21 juin.) Instructions touchant les escadres de l'Escaut et du Texel, 270. — Nécessité d'achever l'organisation des équipages militaires de l'Océan et de la Méditerranée, 271. — (24 juin.) Question à Decrès au sujet de l'arsenal maritime de Boulogne, 285. — (4 juillet.) Mesures à prendre pour achever l'organisation des équipages de la flottille de Boulogne, 301. — (10 juillet) — Lancements de navires à faire à Anvers,

318. — (15 juillet.) Ordre au ministre de la marine d'activer la construction française sur les chantiers de Venise et de Trieste, 329. — Navires à joindre à l'escadre de Toulon, 330. — L'Empereur insiste pour qu'on accélère les travaux de la marine à Venise, 332. — (23 juillet.) Ordre pour la formation de trois bataillons d'ouvriers conscrits de la marine, 341. — (27 juillet.) Opportunité d'établir des cales de construction dans le port espagnol de Santoña, 349. — (29 juillet.) Extension à donner aux constructions navales sur les chantiers de Venise; l'Empereur consent à y dépenser 6 millions, 359. — (30 juillet.) Observations sur l'état de la flottille de Boulogne, 360. — (31 juillet.) Équipages de marine à former, 362. — (3 août.) Force à laquelle Napoléon désire porter l'escadre de Flessingue, 368. — (4 août.) Questions à Decrès sur la possibilité de tenir des vaisseaux en appareillage dans la Gironde, 373. — (5 août.) Le colonel Deponthon est chargé d'aller visiter les rades et passes de l'Océan, de Rochefort à Bordeaux, 376. — (9 août.) Achat de bois à faire à Hambourg pour les constructions maritimes, 389. — Ordre concernant la mise à l'eau et l'armement de quelques frégates, 390. — Observations relatives aux travaux maritimes de Flessingue, 391. — (12 août.) Utilité d'attacher des péniches à chaque bâtiment de la flottille du Nord, 397. — (14 août.) Explications à Decrès sur la construction et l'armement de divers transports de guerre, 404. — (16 août.) Ordres pour la mise à l'eau de plusieurs navires, 410, 411. — (20 août.) Il sera formé à Rochefort quatre equipages de marine au moyen d'un appel et d'une levée; — les officiers des marins de la Garde sans emploi recevront du service à Anvers et à Boulogne; — contre-amiraux à mettre en activité dans les différentes places maritimes de l'Empire, 420, 421. — (22 août.) Bois de construction pour la marine à faire venir de Hambourg à Amsterdam, 428. — (30 août.) Ordre d'organiser une flottille de péniches et de canonnières dans la rade de l'île d'Aix, 434. — (31 août.) Enquête à faire au sujet d'un abus dans le service de la marine à Boulogne, 456. — (12 septembre.) Instructions touchant le système de défense du port de Toulon, 481. — Ordre à Decrès de faire étudier le mode d'armement d'une frégate américaine mouillée à Cherbourg, 482. — Rapports arriérés demandés au ministre de la marine, 483. — (2 octobre.) Napoléon presse la construction des vaisseaux en chantier à Anvers; époques successives fixées pour la mise à l'eau de ces bâtiments, 498. — (3 octobre.) Résultat d'un essai fait avec les *chameaux;* parti à tirer de ces pontons, 498. — (6 octobre.) Observation sur le mode de transport des mâts extraits en Corse pour la marine, 501. — (19 octobre.) Ordre d'achever les constructions destinées à compléter l'escadre du Texel; nécessité d'armer sans retard le Helder et la rade de Delfzyl, 509. — (23 octobre.) Instructions à Decrès au sujet du projet de décret sur les équipages de marine, 525. — (26 octobre.) Activité à imprimer aux chantiers de Hollande, 531.

Marine (*Opérations et mesures de guerre*). — (8 avril 1811.) Dispositions à prendre pour organiser une flottille à Danzig; services qu'elle pourrait rendre, sur la Baltique, en cas de guerre contre la Russie, 48. — (11 avril.) Instructions à Decrès au sujet de navires à envoyer à Batavia, ordre de faire faire, de Cherbourg, un simulacre d'expédition sur les îles Jersey et Guernesey, 54. — Itinéraires différents à tracer aux bâtiments chargés de porter des conscrits en Corse; on réussirait ainsi à déjouer les croisières ennemies, 55. — (14 mai.) Tournées d'observation prescrites à la flottille des côtes de Hollande, 156. — (6 juin.) Ordre de pourchasser les péniches anglaises qui viennent sonder les passes de l'Escaut, 207. — (9 juin.) L'Empereur désire récompenser les officiers du brick *l'Abeille*, pour la prise du navire anglais *l'Alacrity*, 220. — (19 juin.) Mesures à prendre pour la réalisation du plan de guerre conçu contre les Anglais; Decrès préparera à Boulogne une flottille de débarquement; d'autres expéditions se feront de Flessingue et de Cherbourg; quant à l'escadre de Toulon, elle restera, à tout événement, en ap-

pareillage, 259. — (25 juin.) Évaluation des frais qu'entraînera l'expédition de Boulogne, 287. — (27 juin.) Utilité de compléter la flottille de l'Ems, qui sera chargée, avec celles du Texel et des villes hanséatiques, de surveiller les îles et passes par lesquelles les marchandises anglaises arrivent sur le continent, 292. — (4 juillet.) Ordre d'organiser une flottille de canonnières pour la protection de la rade de l'île d'Aix, 300. — Attaque de la ligne d'embossage de Boulogne par les Anglais; ordres en conséquence adressés au ministre de la marine, 302. — (11 juillet.) Utilité de renforcer l'escadre de l'Escaut au moyen des vaisseaux du Texel, 318. — (25 juillet.) Dispositions à prendre pour préparer à l'offensive les trois escadres d'Anvers, Boulogne et Cherbourg, 343. — L'amiral Missiessy recevra l'ordre de franchir la barre de l'Escaut, 346. — (27 juillet.) La flottille de Boulogne devra faire de fréquents appareillages; prochaine mise en mouvement de l'expédition de Cherbourg, 350. — (29 juillet.) Ordre de préparer une expédition sur les îles de Jersey et Guernesey, 357. — Instructions à Decrès sur les armements dans la mer du Nord et dans la Manche, 358. — (31 juillet.) Le vice-roi enverra des navires français à la poursuite des corsaires anglais dans l'Adriatique, 362. — (1er août.) Dispositions propres à faciliter l'embarquement des troupes réunies contre l'Angleterre, 363. — (6 août.) Ordre de former la ligne d'embossage devant Boulogne, 380. — (9 août.) Mesures à prendre pour assurer la réussite de la prochaine campagne maritime contre l'Angleterre; ce que doivent être les armements de l'Escaut, de Boulogne et de Cherbourg; — ordres concernant l'expédition de la Méditerranée, destinée à jeter un corps de débarquement en Sardaigne et en Sicile, 387. — (10 août.) Ordre de publier un bulletin quotidien du mouvement des escadres, 393. — (14 août.) Dispositions à prendre pour défendre contre une attaque des Anglais les parages des îles d'Hyères, 401. — Capture de quatre canonnières françaises par la flotte anglaise dans la mer du Nord; observations de Napoléon à propos de cet événement, 403. — (16 août.) Choix à faire d'un point de réunion pour l'escadre de l'Océan; l'Empereur hésite entre Brest et Cherbourg; le ministre de la marine rédigera un mémoire sur cette question, 410. — Ordre concernant le mouillage de vaisseaux de guerre sur divers points de la côte de l'Océan, entre la Loire et la Gironde, 411. — (17 août.) Instructions sur le même sujet adressées au colonel Deponthon, en mission à Rochefort; la présence de deux divisions dans ces parages retiendrait un nombre égal de vaisseaux anglais dans la rade des Basques, 415. — (19 août.) Ordre à Decrès d'achever les apprêts de guerre à Cherbourg et à Anvers; il importe de tenir l'Irlande en lui montrant la France prête à commencer les hostilités, 418. — (22 août.) L'Empereur presse l'armement des batteries de côte de Rochefort et de l'embouchure de la Gironde; urgence de cette mesure pour la défense de l'escadre qui doit mouiller aux Saumonards, 426. — Ver Hoell reçoit le commandement de la flottille de l'Ems et de toute la côte depuis ce fleuve jusqu'à la Frise; il assurera la navigation des Wadden, et gardera les embouchures de l'Ems, de la Jahde, du Weser et de l'Elbe; forces maritimes mises à sa disposition, 428. — (23 août.) Coup de vent essuyé par la flottille de Boulogne, 434. — Choix du capitaine Jacob pour le commandement du mouillage de l'île d'Elbe, 435. — Incident de marine dans la baie de Sagone; comment s'opérera le sauvetage des navires coulés; ordres d'arrestation contre deux officiers, 435. — (25 août.) Question à Davout sur un lieu de mouillage des Wadden, 443. — (29 août.) Mesures d'armement à prendre pour faciliter le passage des frégates de l'île d'Aix dans la Gironde, 451. — (2 septembre.) Ordre à Decrès de dresser l'état des corsaires armés et d'encourager la course; il surveillera les décisions du tribunal des prises, 457. — (12 septembre.) Parti à tirer, pour la défense de Flessingue, de l'escadre mouillée dans les eaux de l'Escaut; moyens d'appui qu'il faut ménager à cette escadre, 482. — (3 octobre.) Manœuvres journalières prescrites à l'escadre de l'Escaut; objet de ces opé-

rations; éventualité d'un appareillage prochain, 499. — (19 octobre.) Importance que l'Empereur attache à l'escadre du Texel; ordres en conséquence au ministre de la marine, 509. — (23 octobre.) Bâtiments de guerre à diriger de Venise sur Ancône et Pola; avantage de ce mouvement pour les opérations maritimes projetées, 524. — Ordres relatifs aux croisières du Zuiderzee et à la flottille de Boulogne, 525. — Instructions au vice-roi au sujet des navires à envoyer de Venise à Ancône et à Pola, 528.

Mariotti, adjudant commandant, 93.

Marmont, duc de Raguse, maréchal, commandant l'armée de Portugal. — (27 avril.) Ordre à Marmont d'organiser son armée, 115. — (26 mai.) Instructions pour le duc de Raguse; il livrera bataille aux Anglais, si ceux-ci se portent sur Ciudad-Rodrigo, 191, 192. — (1er juin.) Mesures prescrites à Marmont en vue des mouvements à faire en Espagne, 197. — (22 août.) Marmont sur le Tage; il recevra l'ordre de s'assurer du passage du Tietar et de porter toute son attention sur le midi de la Péninsule, 430. — (24 août.) Avis au duc de Raguse des mesures prises pour la réorganisation de l'armée de Portugal; indication du point où doit être dorénavant sa ligne d'opération et de retraite, 437. V. Espagne (*Opérations en*).

Masséna, prince d'Essling, maréchal commandant en chef l'armée de Portugal. —(9 avril 1811.) Masséna devra se mettre en communication avec Soult et appuyer les opérations de l'armée d'Andalousie, 50.

Maucune (Baron de), général de brigade, à l'armée d'Espagne, 50.

Maury, cardinal, archevêque de Paris, 415.

Meckenem, capitaine, officier d'ordonnance de Berthier, 239.

Merlin, de Douai, comte, conseiller d'État, membre de l'Institut, 296.

Mina (Espoz y), général de troupes insurrectionnelles en Espagne, 245, 246.

Miollis (Comte), général de division, président de la consulte de Rome, 199, 311, 496, 497.

Missiessy (Comte), vice-amiral, commandant l'escadre de l'Escaut. —(25 juillet 1811.) Ordre à Missiessy pour le passage de la barre de l'Escaut, 346. — (3 octobre.) Éloges adressés à cet amiral et à la marine de l'Escaut; manœuvres et opérations prescrites à son escadre; préparatifs à faire en vue d'une prochaine expédition, 499.

Moldavie, une des provinces danubiennes. V. Turquie.

Mollien (Comte), ministre du trésor public. V. Trésor public, et les *lettres adressées à Mollien*, p. 598.

Montaigu (Comte de), chambellan de l'Empereur. — (4 mai 1811.) Ordre à Montaigu de faire une tournée d'inspection à Lyon, Avignon, Toulon et Marseille; il rendra compte de l'état des travaux sur ces différents points, 143.

Montalivet (Comte de), ministre de l'intérieur. V. Administration, et les *lettres adressées à Montalivet*, p. 598.

Montenegro (Le), province de la Turquie d'Europe, 332.

Montesquiou (Baron de), capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur. — (6 juillet 1811.) Cet officier est chargé d'une mission aux dépôts de Saintes et de Niort; instructions qui lui sont adressées, 311.

Montesquiou (Comtesse de), gouvernante de la maison des Enfants de France, 490, 494.

Monthion. V. Bailly de Monthion.

Montmorency (Comte de), capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur. — (30 avril 1811.) Cet officier reçoit l'ordre d'aller inspecter les places et les îles de la côte occidentale de l'Océan, depuis la Rochelle jusqu'à Bordeaux, 129.

Morand (Comte), général de division, à l'armée d'Allemagne, 64, 86, 178, 253.

Morgan, général de brigade, 284.

Mortemart (Baron de), capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur. —(14 avril 1811.) Mission secrète confiée à cet officier; il ira visiter les places des îles de Walcheren, Schouwen, Sud et Nord-Beveland, et rendra compte de son inspection dans des rapports à l'Empereur, 59. — (27 juillet.) Mortemart est chargé d'une autre mission dans les villes du Nord et de Hollande, 353.

Mortier, duc de Trévise, maréchal, colo-

nel général de la garde impériale, 381, 447.
Moustier (Baron de), ministre plénipotentiaire de France à Carlsruhe, 305, 437. V. Bade (Grand-duché de).
Murat-Sistrières, colonel, 384.

N

Nansouty (Comte de), général de division, 507.
Naples (Royaume de). V. Deux-Siciles.
Napoléon Ier, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération helvétique. — (1er avril 1811.) Napoléon à Paris, 1. — (23 avril.) Il s'établit à Saint-Cloud, 103. — (15 mai.) L'Empereur se rend à Rambouillet, 157. — (24 mai.) Son voyage à Caen, 177. — (25 mai.) Il annonce à Cambacérès son projet de départ pour Cherbourg, 191. — (29 mai.) Napoléon à Cherbourg, 195. — (1er juin.) Son passage dans la ville d'Alençon, 196. — (3 juin.) Il s'arrête à Chartres, 199. — (4 juin.) Son retour à Saint-Cloud, 201. — (8 juin.) Napoléon à Paris, 217. — (10 juin.) Il revient à Saint-Cloud, 220. — (16 juin.) Allocution de l'Empereur à l'ouverture de la session du Corps législatif, 242. — (30 juin.) Sa réponse à l'adresse du Corps législatif et aux députations des départements de l'Elbe, du Weser et de l'Ems, 295. — (10 juillet.) Napoléon à Trianon, 318. — (25 juillet.) Retour de l'Empereur à Saint-Cloud, 341. — Il songe à faire une tournée en Hollande et le long des côtes jusqu'à Hambourg, 346. — (8 août.) Il se transporte à Rambouillet, 382. — (14 août.) Il revient à Saint-Cloud, 399. — (15 août.) L'Empereur passe la journée du 15 à Paris, 406. — (16 août.) Il rentre de nouveau à Saint-Cloud, 407. — (18 août.) Il harangue, au palais des Tuileries, les députations de la Lippe et des îles Ioniennes, 416. — (19 août.) Son retour à Saint-Cloud, 417. — Budget de la garde-robe de l'Empereur, 418. — (22 août.) Napoléon exprime de nouveau l'intention d'aller en Hollande, 429. — (25 août.) L'Empereur à Trianon, 441. — (30 août.) Il se rend à Compiègne, 453. — (20 septembre.) Son arrivée à Boulogne, 490. — (24 septembre.) Son séjour à Breskens, 491. — (25 septembre.) Napoléon à bord du *Charlemagne*, en rade de Flessingue; il s'apprête à faire manœuvrer l'escadre, 492. — (30 septembre.) Arrivée de l'Empereur à Anvers, 494. — (6 octobre.) Son passage à Gorcum; il compte se rendre, au sortir de Hollande, à Wesel, Venlo et Juliers, 501. — (7 octobre.) Napoléon à Utrecht, 502. — (12 octobre.) Il se rend à Amsterdam, 505. — (21 octobre.) Son intention d'aller passer en revue, sur la route d'Amersfoort, les troupes réunies des camps de Groningen et d'Utrecht, 514. — (25 octobre.) Napoléon à Rotterdam, 529. — (28 octobre.) Il séjourne au château de Loo, 535. — (30 octobre.) Son arrivée à Nimègue; il annonce à Cambacérès son départ pour Wesel, 537. — (1er novembre.) Il passe une journée à Wesel, 541. — (2 novembre.) Il s'arrête à Dusseldorf, 546. — (6 novembre.) L'Empereur à Cologne, 557.
Napoléon (François-Charles-Joseph), Prince impérial, Roi de Rome. — (13 avril 1811.) Instructions à Montalivet concernant les fêtes qui seront célébrées lors du baptême du Roi de Rome, 59. — (20 avril.) La reine Caroline est invitée à être la marraine du jeune prince, 100. — (4 juin.) Convocation du Sénat à Notre-Dame pour la cérémonie du baptême, fixée au 9 juin, 201. — (20 septembre.) En partant pour la Hollande, l'Empereur confie au duc d'Istrie le soin de veiller à la sûreté du jeune prince, 490.
Neutres (Droit des). V. Blocus continental, Commerce.
Ney, duc d'Elchingen, maréchal. — (29 juillet.) Ce maréchal aura le commandement du camp de Boulogne, 358. — (7 octobre.) Incident relatif à une question de logement entre ce maréchal et un payeur de la marine; ordres formels adressés à Decrès en conséquence, 502.
Noel, 370.

O

O'Connor, général irlandais, 298, 472.
Oldenburg (Duc d'). — (15 avril 1811.) Défense à Davout de mettre le séquestre sur les propriétés du duc d'Oldenburg, 64.
Ordre de l'Union, 367, 397.
Ordre des Trois Toisons d'or, 369.
Orléans (Duchesse d'), 526.
Otto, comte, conseiller d'État, ambassadeur de France à Vienne, 8.
Oudinot, duc de Reggio, maréchal. — (29 juillet 1811.) Oudinot aura le commandement du camp d'Utrecht, 358. — (30 octobre.) Instructions pour ce général après la dissolution du camp d'Utrecht, 538.

P

Pajol (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 11, 155.
Pannetier, baron, général de brigade, 217, 246.
Papauté. V. Ecclésiastiques (*Affaires.*)
Paris, capitaine de port à Marseille, 168.
Paris. — (7 mai 1811.) Mesures à prendre pour donner du travail aux ouvriers inoccupés à Paris, 145. — Ordre à Duroc dans le même sens; des ateliers seront formés au Louvre, 145. — (8 mai.) L'Empereur ordonne d'augmenter les secours des comités de bienfaisance à Paris, et d'activer les travaux publics, notamment ceux du canal Saint-Maur, 147. — (5 août.) Ordres relatifs aux travaux des abattoirs, des halles, de la Bourse et du Panthéon, 375. — (9 août.) Observation touchant les retards apportés à la construction de divers marchés, 383. — (22 août.) Note concernant un projet d'établissement de casernes autour du Champ de Mars et l'addition d'un étage à quelques portions de l'École militaire; but de ces constructions, 431. — (1er novembre.) Provision de blé à faire venir à Paris; données d'un mémoire à lire au conseil des subsistances, 541. — (3 novembre.) Panique produite à Paris par une crise des subsistances; observations de l'Empereur au sujet de ces vaines appréhensions 554.
Partouneaux (Comte), général de division, 96.
Passaglia, sous-préfet de Perugia, 101.
Pastol (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 96.
Pelegier, colonel, 373.
Pelet, colonel, 50.
Pino, général de division, à l'armée d'Italie, 97.
Piré (Baron de), général de brigade, 11.
Plauzonne (Baron), général de division, à l'armée d'Espagne, 103, 142.
Police générale. — (14 mai 1811.) — Questions à Savary sur l'organisation de la police à Emden, 156. — (15 mai.) L'Empereur signale au duc de Rovigo la conduite maladroite des commissaires de police d'Anvers et de Boulogne, 158. — (24 septembre.) Ordre à Savary de réprimer des abus dans l'octroi des licences fait par le ministère de la police, 492. — (26 septembre.) Observation au duc de Rovigo sur une mesure de police inutile; il n'y a pas lieu de faire surveiller, en Suisse, l'ex-roi de Suède, 493.
Pologne. V. Varsovie (Grand-duché de).
Poniatowski (Prince), commandant l'armée polonaise. — (17 avril.) En cas de guerre contre les Russes, Poniatowski combinera ses opérations avec Davout pour protéger la Vistule, 75. — (15 mai.) Ordres à transmettre à Poniatowski au sujet de l'organisation des troupes polonaises, 158.
Ponts et chaussées. V. Travaux publics.
Poppelsdorf (Sénatorerie de), 453.
Porcher, capitaine d'état-major, aide de camp de Masséna, 50.
Porcheron, payeur de la marine, 502.
Porson, général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 98.
Porta, médecin de Pie VII, 542.
Portugal (*Opérations dans le*). — (9 avril 1811.) Ordre à Masséna de combiner ses opérations avec l'armée d'Andalousie et de se mettre en communication avec Madrid et Séville, 50. — (7 mai.) Nouvelle du passage du Tage par Wellington, 146.
Pouget (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 96.
Poupart, inspecteur de l'académie de Lyon, 433.

Pradt (De), archevêque de Malines, aumônier ordinaire de l'Empereur, 408.
Prisonniers de guerre. — (1er avril 1811.) Ordre d'adresser une note au *Transport-Office* relativement aux mauvais traitements infligés aux prisonniers français sur les pontons anglais; menace de représailles, 4. — (13 juin.) Le ministre de la marine demandera au *Transport-Office* le retour des soldats pris à Bailen, 234. — (9 août.) Sollicitude de l'Empereur pour les prisonniers employés aux travaux de la guerre et des ponts et chaussées; ordre à Clarke en conséquence, 384. — (15 août.) Confusion faite par Clarke des prisonniers de guerre avec les otages; observation de Napoléon à cet égard, 406. — (28 août.) Droit de la France à user de représailles dans le traitement des prisonniers anglais; l'Empereur offre de conclure une convention en ce qui touche aux prisonniers sur parole; discussion des bases d'un projet de cartel d'échange; l'Empereur admettrait volontiers le principe d'une libération générale, 450.
Prusse. — (1er avril 1811.) Une convention sera passée avec la Prusse pour assurer à la France une communication du Mecklenburg avec Stettin, 2. — (8 avril.) Instructions au ministre de France à Berlin; réponse qu'il convient de faire aux ouvertures de la Prusse pour nouer un lien plus étroit avec la France, 42. — Ordre à Champagny de conclure avec la Prusse un traité qui assure aux troupes françaises et polonaises la communication de Varsovie avec Danzig, 42. — (17 avril.) L'Empereur explique à Maret en quoi consiste le traité à conclure avec la Prusse pour obtenir une communication entre le grand-duché de Varsovie et la Baltique, 71. — (27 avril.) La Prusse recevra l'ordre de suspendre ses armements; des agents secrets seront envoyés dans ce pays pour y exercer une active surveillance, 114. — (30 avril.) L'Empereur se plaint que le gouvernement prussien favorise la contrebande anglaise et ordonne des mouvements de troupes qui autorisent tous les soupçons; ordres en conséquence au ministre des relations extérieures, 125. — (4 juin.) Décision relative aux préparatifs militaires faits par la Prusse, 202. — (3 juillet.) Éventualité de l'envoi d'une division française dans la Poméranie suédoise, 296. — (4 juillet.) Le ministre de France à Berlin invitera la Prusse à mettre un droit sur la sortie des blés et des bois, 297. — (1er août.) Conditions auxquelles Napoléon pourrait octroyer à la Prusse des licences pour l'exportation des blés et des toiles de Silésie, 363. — (14 septembre.) Injonction faite à la cour de Berlin de cesser immédiatement toutes ses mesures d'armement; sinon, le ministre de France sera rappelé, et Davout se portera avec son armée sur la capitale de la Prusse, 485. — (5 novembre.) Ordre à Maret de réorganiser la légation de France à Berlin, 556.

R

Rapprov, colonel d'artillerie, 210.
Raguse (Duc de). V. Marmont.
Ramondene, receveur à Baireuth, 370.
Rapp (Comte), général de division, gouverneur de Danzig, 139, 155, 201.
Reggio (Duc de). V. Oudinot.
Regnaud de Saint-Jean-d'Angély (Comte), ministre d'État, président de la section de l'intérieur au Conseil d'État, 296.
Regnier, duc de Massa, grand juge, ministre de la justice, 8, 153.
Reille (Comte), général de division, à l'armée d'Espagne, 210, 217, 246, 264, 356, 415. V. Espagne (*Opérations en*).
Rémusat (Comte de), premier chambellan de l'Empereur, maître de la garde-robe, surintendant des spectacles, 418.
Ribosière (Comte de la), premier inspecteur général de l'artillerie. V. Artillerie.
Ricard, capitaine, aide de camp du général Suchet, 154.
Roederer (Comte), sénateur, ministre du grand-duché de Berg, à Paris, 392.
Rolland, colonel, 384.
Romanzof (Comte de), ministre des affaires étrangères de Russie, 28, 266. V. Russie.
Rousseau (Baron), général de brigade, 174, 386.
Roussel (Baron), général de brigade, l'armée d'Allemagne, 95.

Rovigo (Duc de). V. Savary.

Russie. — (1er avril 1811.) Départ de Lauriston pour Saint-Pétersbourg, 1. — Envoi d'un courrier français à Saint-Pétersbourg; la mise en marche de plusieurs divisions russes sur le grand-duché de Varsovie force Napoléon, pour parer à tout événement, de se renforcer à Danzig, 3, 4. — (2 avril.) Situation faite à la France par le mauvais vouloir de la Russie; symptômes d'une rupture prochaine, 14. — (5 avril.) Conduite prescrite à l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg; l'Empereur ne saurait tolérer que la Russie s'établisse sur la rive droite du Danube et viole le traité de Tilsit en se rapprochant de l'Angleterre; toutefois l'attitude de Lauriston ne doit pas cesser d'être amicale et toute expectante, 28. — (21 juin.) Raison des armements faits par la France, la Saxe et la Westphalie; ils ont été provoqués par les préparatifs militaires de la Russie et la conduite du czar; Napoléon est néanmoins disposé à maintenir la paix, mais il ne saurait sacrifier le moindre district de la Pologne, 266. — (22 juin.) Forces que l'Empereur peut mettre en ligne immédiatement contre la Russie, 273. — (15 juillet.) Ordre au ministre des relations extérieures d'insister pour le règlement du différend relatif au duché d'Oldenburg; Napoléon est toujours prêt à cesser ses armements, si la Russie veut en faire autant, 327. — (20 juillet.) Lauriston appellera l'attention d'Alexandre sur le mouvement rétrograde de quelques corps de l'armée d'Allemagne; si le czar s'y prête, les difficultés peuvent encore être aplanies, 336. — (25 août.) L'entrée dans les ports russes de cent cinquante faux bâtiments américains démasque les vraies intentions du cabinet de Saint-Pétersbourg; c'est lui qui désire rompre l'alliance, et toutes ses manœuvres n'ont tendu qu'à un rapprochement avec l'Angleterre, 441. — (6 novembre.) Incident de la guerre entre la Porte et la Russie; langage que Maret devra tenir au représentant du czar, à Paris, 557.

Ruty (Baron de), général de brigade d'artillerie, 209.

S

Saint-Jean-de-Maurienne (Vallée de). — (5 juillet 1811.) Mesures à prendre pour la défense de ce pays; casernes à y échelonner jusqu'au mont Cenis; importance de ce dernier poste militaire, 306.

Saint-Laurent (Baron), général de division, inspecteur général d'artillerie, 323.

Saint-Marsan (Comte de), conseiller d'État, ministre plénipotentiaire de France à Berlin, 2, 7, 42, 114, 125, 485, 556. V. Prusse.

Santé (Service de). — (6 avril 1811.) Instructions à Lacuée sur l'organisation du service de santé et des ambulances de l'armée d'Allemagne, 40. — (18 avril.) Ordre au comte de Cessac de fournir à cette armée quatre compagnies d'infirmiers, 80. — (30 avril.) Observations à Lacuée sur l'hôpital de Middelburg, 129. — (15 mai.) Les ambulances du *corps d'observation de l'Elbe* doivent être mises en état d'entrer en campagne; quant à celles des deux autres corps, le duc de Cessac attendra les ordres de l'Empereur, 159. — (19 juillet.) Napoléon appelle l'attention de Lacuée sur l'état de l'hôpital de Middelburg, 335. — (16 août.) Avis au prince d'Eckmühl touchant un rapport sur l'insalubrité de quelques points de la Poméranie suédoise, 411. — (27 août.) Mauvais état sanitaire du 7e régiment de hussards; ordre à Davout de le retirer de Stettin, 448. — (3 septembre.) Soins pris par Napoléon pour soustraire les soldats au mauvais air; il blâme le prince d'Eckmühl de ne pas montrer la même sollicitude pour la santé des troupes, 459. — (8 octobre.) Observations dans le même sens au prince d'Eckmühl, dont le dixième des troupes est malade, 504.

Sardaigne (Ile de). — (9 août 1811.) Éventualité d'une expédition sur la Sardaigne, 389. — Ordre de dresser les plans des rades et mouillages de cette île, 390.

Saunier, colonel de gendarmerie, 56.

Savary, duc de Rovigo, général de division, ministre de la police générale, 156, 158. V. Police générale.

Saxe. — (16 avril 1811.) Mesures de défense que le roi de Saxe devra prendre, en vue du mouvement des Russes sur le grand-duché de Varsovie; il importe que l'armée saxonne puisse aller au secours des troupes polonaises, 67, 70. — (20 avril.) L'emprunt fait en France par la Saxe sera protégé par le ministre du trésor public, 99. — (24 avril.) Ordre à Maret de faire lever tous les obstacles qui retardent la réalisation de l'emprunt saxon à Paris, 103. — (30 avril.) Accumulation de denrées anglaises à Leipzig; observation de Napoléon à cet égard, 125. — (15 mai.) Nouveaux ordres relatifs à l'emprunt projeté par la Saxe, 157. — (17 mai.) L'Empereur instruit le roi de Saxe de l'organisation à donner à l'armée saxonne et des garnisons à mettre dans les diverses places, 161. — (21 juin.) Les armements faits par la Saxe n'ont été provoqués que par les préparatifs militaires de la Russie, 266. — (23 juin.) Évaluation des forces de l'armée saxonne, 278.

Schwarzenberg (Prince de), ambassadeur d'Autriche à Paris, 327.

Ségur (Comte de), grand maître des cérémonies, 230.

Sénécal, général de brigade, 283.

Seras, général de division, à l'armée d'Espagne, 210.

Serrant, colonel, 331.

Serurier, ministre plénipotentiaire de France à Washington, 432.

Servie, province de la Turquie d'Europe. V. Turquie.

Sganzin, ingénieur de marine, 326, 511.

Sicile (Ile de), dans la Méditerranée. — (21 mai 1811.) Ordre au roi de Naples de faire les préparatifs d'un débarquement en Sicile; évaluation des forces anglaises qui occupent cette île, 176. — (9 août.) Instructions pour la réunion à Toulon de bâtiments destinés à jeter un corps de débarquement en Sicile, 388.

Simonin, adjudant commandant, 21.

Sorbier (Comte), général de division, 149.

Soubam (Comte), général de division, 356, 415.

Soult, maréchal, duc de Dalmatie, chef d'état-major de l'armée d'Espagne. — (1er juin 1811.) Combat livré par Soult près de Badajoz, 198. — (22 août.) L'Empereur ordonne de signaler à ce maréchal l'inaction du 1er corps devant Cadix, 430. — (23 août.) Observations de Napoléon au sujet de l'officier choisi par Soult pour lui remettre les drapeaux d'Albuera, 436. V. Espagne (*Opérations en*).

Spada, sous-préfet de Viterbe, 101.

Stéphanie Napoléon, femme du grand-duc héréditaire de Bade, 437.

Stettin, place forte de la Poméranie suédoise, 2, 12.

Subsistances. V. Approvisionnements.

Suchet (Comte), général de division, puis maréchal, commandant le 3e corps de l'armée d'Espagne. — (9 avril 1811.) Renforts envoyés à Suchet pour le siége prochain de Tarragone, 51. — (12 mai.) Inaction de ce général; mécontentement de l'Empereur, 154. — (29 mai.) Nouveau blâme de Napoléon à ce sujet, 195. — (6 juin.) La place de Tarragone est investie par Suchet, 204. — (14 juin.) Félicitations à ce général pour la prise du fort d'Olivo, 239. — (22 août.) Ordre à Suchet d'assurer la défense de la ligne des Pyrénées et de marcher au secours de la Catalogne, qu'il n'aurait point dû évacuer; il rendra compte de l'emploi des contributions de guerre perçues dans les provinces dont il est maître, 429, 430. V. Espagne (*Opérations en*).

Suède. — (21 juin 1811.) L'Empereur se plaint des relations entretenues par la Suède avec les Anglais, 265. — (15 juillet.) Mécontentement causé à Napoléon par les armements de la Suède; ordres en conséquence au ministre de France à Stockholm, 327. — (21 juillet.) Condescendance montrée par la Suède envers les Anglais; nouvelles plaintes de l'Empereur, 338. — (3 novembre.) Vu l'imminence d'une guerre entre la France et la Suède, la princesse de Suède sera invitée à quitter Paris, 550. — Griefs de Napoléon contre le cabinet de Stockholm; note à rédiger sur ce sujet par le ministre des relations extérieures; éventualité du rappel du chargé d'affaires de France; conduite prescrite à ce représentant à l'égard du prince royal de Suède, 551. — Défense au roi de Westphalie de faire, dans l'état actuel des choses, aucun présent d'amitié à Bernadotte, 555.

T

Tavernier, capitaine, 117.
Teste (Baron), général de brigade, 11.
Thierry, adjudant commandant, 506.
Thiry (Baron), général de brigade, à l'armée d'Allemagne, 97.
Thomas, adjudant commandant, 283.
Thouvenot (Baron), général de brigade, à l'armée d'Espagne, 115, 362.
Titres. V. Conseil du sceau des titres.
Tolstoï (Prince), 29.
Toscane (Grand-duché de). — (21 mai 1811.) Position à fortifier en Toscane pour la protection des côtes de ce pays, 176. — (6 juin.) Importance que présente, à ce point de vue, le mont Argentaro; mesures à prendre pour défendre cette position, 208. — (4 juillet.) Instructions à la grande-duchesse Élisa au sujet des divers régiments à répartir en Toscane, 304. — (4 août.) Mesures propres à assurer la santé des soldats cantonnés en Toscane, 370. — (30 septembre.) Ordres pour la répression du brigandage en Toscane, 496.
Tour (La). V. Baillet de la Tour.
Traon-Kerguidan, capitaine d'artillerie, 455.
Travaux publics. — (4 avril 1811.) Fonds affectés aux travaux du pont de Bordeaux, 18. — (8 mai.) Ordre au ministre de l'intérieur d'imprimer une plus grande activité aux travaux publics à Paris, à Lyon et à Rouen, afin de fournir de l'ouvrage aux ouvriers sans travail, 147. — (13 juin.) L'Empereur se plaint de la suspension de quelques travaux autour de Paris, 233. — (14 juin.) Notes concernant l'emploi des fonds affectés aux travaux publics, 238. — (12 juillet.) Observations sur les projets présentes pour l'achèvement du palais de Versailles; évaluation du coût des travaux, 320. — (29 juillet.) Ordre au capitaine Christin d'inspecter les travaux de Paris et de faire un rapport à l'Empereur, 359. — (5 août.) Instructions à Montalivet au sujet des travaux des abattoirs, de la halle, du Panthéon et de la Bourse, à Paris, 375. — (9 août.) Question concernant les marchés à construire dans Paris, et les écluses du bassin du Perrey, au Havre, 383. — (17 août.) Sommes consacrées à la construction des routes d'Amsterdam à Anvers et de Hambourg à Wesel; portée politique de ces travaux, 412. — (22 août.) Note relative à l'établissement de casernes au Champ de Mars et à l'exhaussement des bâtiments de l'École militaire; ces casernes pourraient aussi, au besoin, être construites aux environs de Paris, 431. — (23 août.) Ordre d'accélérer les travaux des ponts et chaussées en Corse, 435. — (28 août.) Fonds destinés à l'achèvement de la route d'Ootaburg à l'Écluse, 448. — (3 septembre.) Évaluation des dépenses à faire pour exécuter les travaux projetés à Ajaccio, 458. — (3 novembre.) Ordre de remédier par des travaux publics à la cherté du pain durant l'hiver, 553.
Trésor public. — (4 avril 1811.) Instructions à Mollien au sujet de convois d'argent expédiés aux armées d'Espagne et de Portugal; total des sommes envoyées ainsi dans la Péninsule; prêt mensuel à faire par le trésor public au roi d'Espagne, 21. — (11 avril.) De quelle façon Mollien devra employer les fonds qui restent sur le subside consacré à l'Italie, 52. — (19 avril.) Le ministre du trésor public devra répartir, pour les besoins de l'armée d'Allemagne, une réserve extraordinaire de 9 millions dans les places de Danzig, Hambourg, Magdeburg et Mayence, 85. — (20 avril.) Mollien est autorisé à souscrire pour 1 million à l'emprunt de la Saxe, 99. — (24 avril.) Observations sur le rapport du ministre du trésor public au sujet de la solde des armées d'Espagne, d'Allemagne et de Portugal, en 1810; points divers à éclaircir, 104. — (8 mai.) L'Empereur consulte Mollien sur la question de savoir s'il convient de faire rentrer dans le budget de l'État les recettes et les dépenses des trois nouveaux départements du Nord, 148. — Ordre au ministre du trésor public d'envoyer 1 million au roi d'Espagne, 233. — (23 juin.) Observation à Mollien sur un refus du payeur de Toulon de solder le 60e régiment, 274. — (25 juillet.) Évaluation des sommes versées à l'armée d'Espagne; nécessité d'entamer les millions de réserve du trésor public, 341. — (3 août.) Ordre à Mollien de four-

nir 1 million à la Saxe sur son emprunt, 367. — (8 août.) Le ministre du trésor public rendra compte de la situation des recettes en Espagne; utilité d'établir un bureau spécial pour cet objet, 382. — (9 août.) Observation sur le mode de versement du million destiné à la Saxe, 383. — (13 août.) Vérification à faire dans les comptes du trésor public à propos de quelques titulaires de pensions, 398. — Ordres relatifs à la solde des armées d'Espagne et à quelques autres dépenses de guerre, 398. — (16 août.) Titre à donner au rapport de Mollien sur l'état général des fonds fournis en 1810 et 1811 à l'armée d'Espagne, 407. — (23 août.) Observations de l'Empereur sur ce rapport; ordre au ministre du trésor public d'en faire un autre plus développé, 433. — (23 octobre.) Nouveau prêt de 1 million à faire sur l'emprunt saxon, 526. — (2 novembre.) Ordre à Mollien de régulariser les états de la caisse du trésor public; nécessité d'y introduire plus de clarté et de précision, notamment quant aux fonds spéciaux; sommes diverses à porter comme devant rentrer au trésor, 546.

Tromelin, colonel, 331.

Troude, contre-amiral, 363.

Turquie. — (5 avril 1811.) Instructions à l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg : la Russie peut conserver les provinces moldo-valaques, qu'elle tient en réalité de Napoléon; mais toute prétention du czar sur la rive droite du Danube ou du côté de la Servie amènerait infailliblement la guerre, 29, 30. — (26 août.) Ordre à Maret d'adresser une note à la Porte sur un recrutement fait, pour l'Angleterre, à Janina, 443. — (3 novembre.) Intention de l'Empereur d'écrire une lettre au Sultan, 551.

U

Université de France. V. Instruction publique.

V

Valachie, une des provinces danubiennes. V. Turquie.

Valais (République suisse du), réunie à la France. — (5 juillet.) Utilité d'occuper militairement les positions du Simplon, de Sion et de Brigg, 306.

Vandamme, général de division, 298, 357.

Van der Maesen, général de division, à l'armée d'Espagne, 314, 315, 438, 439, 440.

Varsovie (Grand-duché de). — (1er avril 1811.) Éventualité d'un envoi de fusils en Pologne, 7. — (5 avril.) Instructions à l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg : l'Empereur ne veut pas faire la guerre pour le rétablissement de la Pologne, mais il ne souffrira aucun empiétement sur le grand-duché de Varsovie, 28. — (16 avril.) Armements nécessités dans le Grand-Duché par les mouvements des Russes; efficacité des places de Praga, Sierock et Modlin pour appuyer les opérations d'une armée; magasins d'approvisionnements à établir; moyen de détourner l'ennemi d'un coup de main sur Varsovie; instructions concernant les dépôts d'armes; mouvements à exécuter par les troupes polonaises, 67. — (17 avril.) Ordre de concentrer sans retard l'armée du Grand-Duché, 70. — (15 mai.) La place de Zamosc sera mise en état de défense et pourvue d'approvisionnements, 157. — Ordre relatif à l'organisation d'une division polonaise, 158. — (12 juin.) Il sera formé un nouveau régiment de lanciers polonais, 230. — (19 juin.) Travaux de fortification à faire à Modlin, 259. — (21 juin.) Raison des armements de la France contre la Russie; sans avoir l'intention de rétablir la Pologne, l'Empereur ne saurait consentir à la cession d'un seul district de ce pays, 267, 268. — (22 juin.) Nécessité de tenir les places du Grand-Duché en état de défense, 273, 274. — (23 juin.) Évaluation des forces du Grand-Duché, 278. — (11 septembre.) Instructions à Davout concernant l'armement des places de Modlin et de Zamosc, 481.

Ver Huell (Comte), vice-amiral. — (22 août 1811.) Il prendra le commandement de la flottille de l'Ems, 428.

Vezier, colonel, 384.
Vicenzio Candussio, sous-lieutenant, 436.
Viennet, colonel, 384.
Villaret-Joyeuse, vice-amiral. — (22 août 1811.) Intention de l'Empereur de nommer Villaret-Joyeuse gouverneur de Venise, 423. — (7 septembre.) Détermination des pouvoirs administratifs du gouverneur de Venise, 472.
Violette, contre-amiral, 440.

W

Walcheren (Ile de), aux bouches de l'Escaut. V. Hollande.
Wattier, général de brigade, à l'armée d'Espagne, 197, 198.
Wedel (Comte), général de division, 144.
Wellington (Duc de), généralissime des forces anglaises dans la Péninsule espagnole. — (7 mai 1811.) L'Empereur apprend par les journaux anglais que Wellington a passé le Tage, 146. — (1er juin.) Ce général s'apprête à se porter au secours de Beresford, 198.
Westphalie (Royaume de). — (24 avril 1811.) Le gouvernement westphalien devra compléter par tiers l'approvisionnement de Magdeburg, 108. — L'Empereur s'informe auprès de Jérôme Napoléon de l'état de situation des forces dont il peut disposer; à ce corps d'armée westphalien seront joints les troupes de Berg et les petits contingents de la Confédération, 108. — (29 avril.) Satisfaction causée à l'Empereur par le départ de troupes westphaliennes pour Danzig, 124. — (2 mai.) Le roi de Westphalie est mis en demeure de pourvoir, pour sa part, aux approvisionnements et aux travaux de fortification de Magdeburg, 132. — (21 juin.) Levée des 4es bataillons de l'armée westphalienne, 266. — (23 juin.) Force de cette armée, 278.
Winter (Comte de), amiral hollandais, 270, 318, 319, 346, 358, 511.
Wurtemberg (Royaume de). — (2 avril 1811.) L'Empereur demande un régiment au roi de Wurtemberg, et lui expose la situation que l'hostilité sourde de la Russie crée à la France vis-à-vis de la Confédération du Rhin, 14.

LISTE DES PERSONNES

A QUI LES LETTRES SONT ADRESSÉES.

Alexandre (Berthier), 23, 50, 106, 115, 146, 154, 191, 192, 195, 197, 198, 214, 219, 220, 221, 245, 264, 294, 295, 308, 313, 317, 361, 369, 374, 429, 436, 437, 440, 442, 455, 505, 506, 514, 527, 535, 536, 538.

Alexandre Ier, empereur de Russie, 40.

Atthalin, capitaine, 235.

Barbier, bibliothécaire de l'Empereur, 339.

Bertrand, général, 285, 317, 330, 331, 350, 421, 436, 505, 534.

Bessières, maréchal, 490.

Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 105, 110, 170, 190, 256, 263, 339, 342, 408, 413, 415, 494, 501, 503, 505, 530, 542.

Bouillerie (De la), trésorier général du domaine extraordinaire, 5, 118, 290, 370, 393.

Cambacérès, archichancelier, 191, 367, 378, 397, 417, 493, 494, 537, 551.

Caroline Napoléon, reine des Deux-Siciles, 100.

Caulaincourt, duc de Vicence, 291.

Champagny, duc de Cadore, 1, 2, 3, 7, 8, 18, 28, 42, 70, 71.

Charles IV, d'Espagne, 28.

Charles-Jean (Bernadotte), prince royal de Suède, 41.

Christin, capitaine, 359, 485.

Clarke, ministre de la guerre, 9, 11, 12, 18, 19, 30, 31, 33, 35, 43, 44, 45, 47, 53, 62, 72, 73, 74, 86, 91, 93, 99, 103, 110, 115, 117, 118, 121, 125, 126, 127, 132, 133, 134, 135, 142, 144, 145, 150, 152, 155, 156, 158, 159, 163, 166, 169, 170, 174, 177, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 204, 205, 208, 209, 215, 217, 221, 222, 223, 226, 228, 231, 233, 239, 240, 247, 252, 253, 264, 269, 274, 275, 276, 279, 280, 286, 292, 297, 298, 306, 308, 310, 316, 322, 323, 327, 328, 334, 335, 340, 343, 348, 349, 354 355, 356, 357, 360, 368, 370, 372, 373, 376, 384, 385, 393, 395, 399, 401, 403, 406, 407, 409, 415, 416, 420, 422, 423, 424, 425, 426, 430, 431, 432, 433, 456, 457, 461, 468, 469, 471, 472, 473, 480, 481, 486, 489, 493, 497, 501, 507, 508, 512, 514, 517, 518, 519, 529, 531, 537, 538, 542, 554, 557.

Davout, maréchal, 6, 25, 26, 56, 57, 64, 65, 67, 75, 77, 83, 84, 90, 108, 138, 139, 146, 150, 154, 157, 160, 161, 169, 201, 283, 293, 303, 308, 315, 316, 319, 326, 335, 337, 366, 411, 443, 448, 459, 460, 468, 481, 483, 484, 485, 492, 504, 506, 513, 533, 539, 540, 544, 545, 554, 555.

Decrès, ministre de la marine, 48, 53, 54, 55, 100, 129, 137, 143, 156, 167, 175, 190, 206, 220, 234, 259, 262, 263, 270, 271, 285, 287, 292, 300, 301, 302, 317, 318, 326, 329, 330, 341, 343, 346, 349, 350, 358, 360, 363, 368, 373, 380, 386, 389, 390, 391, 393, 397, 403, 404, 406, 410, 418, 420, 428, 429, 434, 435, 450, 454, 456, 457, 458, 470, 479, 480, 481, 482, 498, 501, 502, 509, 511, 523, 525, 531.

Deponthon, colonel, 293, 376, 415.

Dumas, général, 131, 138, 364.

Duroc, grand maréchal du palais, 14, 24, 50, 59, 103, 106, 116, 141, 145, 148, 358, 418, 431, 515.

Élisa Napoléon, grande-duchesse de Toscane, 149, 176, 208, 304.

Eugène Napoléon, vice-roi d'Italie, 27, 55, 77, 90, 100, 117, 233, 294, 332, 359, 362, 496, 499, 500, 528, 529, 534.

Frédéric, roi de Wurtemberg, 14.

Frédéric-Auguste, roi de Saxe, 67, 161.

Garnier, président du Sénat, 201.

Gaudin, ministre des finances, 101, 103, 269, 379, 399, 412, 434, 453, 472.

Gourgaud, capitaine, 351, 490, 539.

Hautpoul (D'), capitaine, 236.

Jérôme Napoléon, roi de Westphalie, 58, 108, 124, 555.

Joachim Napoléon, roi des Deux-Siciles, 176.

Lacuée, ministre directeur de l'administration de la guerre, 17, 31, 39, 65, 80, 81, 88, 129, 135, 136, 142, 159, 228, 229, 231, 244, 255, 287, 294, 299, 325, 334, 335, 341, 347, 380, 455, 466, 469, 478, 487, 490, 503, 512, 523.
Lavallette, directeur général des postes, 247.
Lebrun (Prince), 117, 546.
Louis X, grand-duc de Hesse-Darmstadt, 140.
Louise, d'Espagne, 28.
Maret, duc de Bassano, 71, 103, 104, 114, 125, 157, 158, 177, 203, 230, 259, 265, 273, 286, 289, 297, 305, 326, 327, 333, 334, 336, 338, 346, 363, 375, 432, 433, 437, 441, 443, 448, 484, 503, 551, 552, 553, 556, 557.
Missiessy, vice-amiral, 499.
Mollien, ministre du trésor public, 4, 21, 52, 85, 99, 104, 148, 233, 274, 286, 297, 342, 367, 382, 383, 398, 407, 433, 459, 526, 546.
Montaigu (Comte de), 143.
Montalivet, ministre de l'intérieur, 18, 32, 59, 101, 140, 147, 149, 204, 233, 238, 375, 379, 383, 433, 448, 449, 487, 541, 553.
Montesquiou, capitaine, 311.
Montesquiou (Mme de), 494.
Montmorency (Comte de), capitaine, 129.
Mortemart (Baron de), 59, 353.
Mortier, maréchal, 381, 447.
Regnier, ministre de la justice, 8, 153.
Riboisière (Comte de la), 62, 153.
Roederer (Comte), 392.
Savary, ministre de la police, 5, 156, 158, 199, 338, 383, 492, 493, 526, 554.
Ségur (Comte de), 230.
Suchet, général, 239.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME XXII.

	Pages.
Correspondance du 1er avril au 6 novembre 1811.	1
Table analytique.	563
Liste des personnes à qui les lettres sont adressées	597